



REPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

2022-2027





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MICT)
Unité de Coordination de Projet (UCP)
&
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION (MTPTC)
Unité Centrale d'Exécution (UCE)



*Avec l'accompagnement
technique de*



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES.....	XV
MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE.....	19
INTRODUCTION.....	21
I. MÉTHODOLOGIE.....	23
Phase 1 : Préparation.....	25
Phase 2 : Diagnostic communal.....	30
▶ Diagnostic technique.....	30
▶ Diagnostic participatif.....	32
Phase 3 : Planification.....	36
▶ Atelier de définition de la vision, des objectifs, des orientations et des lignes d’actions stratégiques	36
▶ Atelier d’identification des programmes et actions du PCD	37
▶ Atelier de programmation physique	38
et de montage du plan d’action du PCD.....	38
▶ Atelier de programmation financière.....	38
Phase 4 : Mise en œuvre	39
▶ Atelier de définition	39
des mesures politiques, économiques et sociales	39
▶ Atelier de définition des mécanismes de mise en œuvre du PCD	39
Elaboration finale du document.....	39
Restitution et validation	40

Difficultés rencontrées, défis relevés et limites méthodologiques du document.....	40
---	-----------

II. DIAGNOSTIC COMMUNAL **43**

2.1. ÉVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE	45
---	-----------

2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL	47
---	-----------

Localisation et limites de la commune	47
--	-----------

Milieu Physique.....	49
-----------------------------	-----------

▶ Climat	49
▶ Relief et morphologie	51
▶ Hydrographie et ressources en eau	56
▶ Géologie et sols.....	62
▶ Occupation des sols et couverture des terres.....	67
▶ Situation environnementale.....	70
▶ Risques et désastres.....	76

Organisation de l'espace et dynamique socio-spatiale	93
---	-----------

▶ Organisation administrative de la commune.....	93
▶ Démographie et répartition de la population.....	95
▶ Foncier et cadastre	100
▶ Problématique de l'aménagement du territoire à Cap-Haïtien	102
▶ Urbanisation, habitat et logement	107
▶ Télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication	112
▶ Énergie, électricité et éclairage public.....	113
▶ Voies de communication, mobilité et transport	116

2.3. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS	129
---	------------

Structuration et organigramme de l'administration communale	129
--	------------

Fonctionnement de la Mairie.....	131
---	------------

Directions et Services communaux	133
---	------------

▶ Direction générale	133
▶ Unité de communication	134
▶ Direction des affaires financières	134
▶ Direction des travaux et des équipements	135
▶ collectifs et communautaires	135
▶ Unité de la sécurité.....	137
▶ Direction de la planification et de l'aménagement du territoire	137
▶ Direction de l'action sociale, culturelle et touristique	138

Fonctionnement des CASEC, ASEC et DV 139

Relations administratives entre Conseil Municipal, CASEC, ASEC et DV 141

Services déconcentrés de l'état..... 142

Problématique de l'offre des services publics..... 145

Leadership, moyens et pratiques de gouvernance 149

Développement institutionnel et partenariat 150

Intercommunalité et Coopération Décentralisée..... 152

Contraintes et défis majeurs pour la bonne gouvernance..... 152

Budget de la commune 154

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE..... 161

2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE 163

Education..... 163

Santé..... 180

▶ Gouvernance du système de santé local	181
▶ Organisation du système de soins et cartographie des infrastructures sanitaires.....	181
▶ Personnel des infrastructures de santé	191
▶ Quelques indicateurs de santé	201

▶ Paquet essentiel de services (PES) et soins de santé spécialisés offerts	205
▶ Problématique de fonctionnement du système de santé local.....	206
▶ Organisations intervenant dans le système sanitaire	209
Nutrition	210
Eau et assainissement.....	213
▶ Alimentation en eau potable	213
▶ Dispositifs sanitaires et évacuation des déjections	219
▶ Drainage, évacuation des eaux usées et assainissement de l'espace.....	220
▶ Conditionnement des aliments dans les marchés publics.....	224
▶ Gestion des tombes et cimetières	225
Justice, sécurité et droits humains	227
▶ Administration de la justice.....	227
▶ Justice et droits humains	233
▶ Sécurité.....	238
Etat civil et identification de la population.....	247
Genre et inclusion sociale.....	249
Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux.....	257
Sports, loisirs et activités culturelles.....	261
Arts et lettres	267
Culture, cultes et confessions religieuses.....	271
FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DANS LE DOMAINE SOCIAL	275
2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES.....	277
Production végétale.....	277
Elevage	288
Pêche	291

► Organisation du secteur	291
► Matériels et équipements de pêche.....	293
► Types de pêche	293
► Rendement et dispositifs de conservation des produits halieutiques.....	294
► Commercialisation des produits halieutiques.....	294
Mines et carrières	295
Industries, PME et PMI	296
Commerce et entrepreneuriat.....	298
► Marchés et circuits de commercialisation.....	298
► Principaux axes commerciaux de la commune	299
Artisanat, industries créatives et petits métiers	302
Patrimoine, Tourisme, hôtellerie et restauration.....	306
Main d'œuvre	318
Emplois.....	318
Institutions financières et services	319
FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE	321

III. ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE 323

Enjeux liés au milieu physique	324
► Gestion de l'urbanisation anarchique du territoire communal et Développement de nouvelles centralités	324
► Mitigation des phénomènes naturels et anthropiques	325
► Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	325
Enjeux liés à la gouvernance.....	326
► Gouvernabilité du territoire	326
► Insécurité et violence urbaine	326
► Croissance démographique non contrôlée	327

Enjeux sociaux 328

- ▶ Pauvreté urbaine 328
- ▶ Mobilité et transport..... 328
- ▶ Risques sanitaires et environnementaux 329

Enjeux économiques..... 330

- ▶ Transition et structuration de l'économie 330
- ▶ Développement de l'entrepreneuriat local..... 330
- ▶ Structuration de l'offre touristique 331

IV. PLANIFICATION 333**4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE..... 334****4.2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE..... 336****4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES..... 363****Orientations communales 363****Articulation entre les Objectifs de Développement Durables
et le Plan Communal de Développement 365****Articulation entre les Orientations nationales
et le plan communal de développement..... 367****4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE..... 369****4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE..... 391****Schéma de financement du PCD 391****Programmation Pluriannuelle d'Investissement 396****Résumé du Plan Quinquennal d'Investissement 422****V. MISE EN ŒUVRE 429****5.1. MESURES POLITIQUES 430**

- ▶ Coordonner les actions de développement 430
- ▶ Développer des coopérations et des partenariats 431

▶ Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques.....	431
▶ Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs.....	432
▶ Communiquer et rendre compte.....	433
▶ Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD	433
▶ Renforcer les capacités financières des Collectivités	434
5.2. MESURES ÉCONOMIQUES	436
▶ Faciliter les mécanismes et mettre en place des structures de service pour attirer les investissements	436
▶ Encourager l'investissement et	436
le développement des secteurs productifs	436
5.3. MESURES SOCIALES.....	438
▶ Mobiliser les forces vives de la commune	438
▶ Organiser et aménager le territoire communal	439
▶ Étendre les services sociaux sur le territoire.....	439
5.5. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE	440
▶ Cadre institutionnel de la mise en œuvre.....	440
▶ Communication autour du PCD et mobilisation des acteurs	441
▶ Mobilisation de ressources et mécanismes de financement.....	442
▶ Stratégies de mobilisation des ressources	442
▶ Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PCD	443
▶ Actualisation du pcd de première génération	453
ANNEXES	454
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE	517

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales activités de la phase préparatoire	28
Tableau 2 : Principales activités de la phase de Diagnostic Communal	35
Tableau 3 : Tableau climatique de Cap-Haïtien	49
Tableau 4 : Températures moyennes mensuelles de Cap-Haïtien	50
Tableau 5 : Liste des espèces en danger critique d'extinction, en danger et vulnérables sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	73
Tableau 6 : Historique des cyclones dans l'histoire qui ont touché le département du nord ainsi que la commune de Cap-Haïtien	76
Tableau 7 : Tendances environnementales en matière de risques d'éboulement et de mouvements de terrain.....	85
Tableau 8 : Répartition des habitations et localités de la Commune par Section Communale	93
Tableau 9 : Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge en 2015	97
Tableau 10 : Répartition de la population par entité géographique et administrative en 2015.....	97
Tableau 11 : Principales sources d'énergie utilisée par le ménage pour la cuisson....	115
Tableau 12 : Circuits et états des grands tronçons reliant la commune et les régions avoisinantes	116
Tableau 13 : Caractéristiques du réseau routier du centre-ville vers les sections communales	117
Tableau 14 : Connexion entre Bande-du-Nord et les autres unités spatiales de la commune	117
Tableau 15 : Connexion entre Haut-du-Cap et les autres unités spatiales de la commune	118
Tableau 16 : Connexion entre Petite Anse et les zones de proximité de la commune	119
Tableau 17 : Grands carrefours de circulation de la commune	119
Tableau 17 : Connexion de la commune avec les autres parties du pays	120
Tableau 19 : Répartition hommes / femmes dans les administrations locales.....	140
Tableau 20 : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune.....	143
Tableau 21 : Organisations d'aide au développement.....	151
Tableau 22 : Synthèse des prévisions de recettes pour l'exercice fiscal 2018-2019 en Gourdes	154

Tableau 23 : Synthèse des prévisions de dépenses pour l'exercice fiscal 2018-2019.....	156
Tableau 24 : Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années (2016-2019).....	157
Tableau 25 : Bilan cumulatif des recettes collectées en pourcentage.....	158
Tableau 26 : Relation entre la quantité de recettes collectées et le nombre d'immeubles contribués.....	159
Tableau 26 : Potentiel fiscal des principales sources de recettes.....	159
Tableau 28 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine de la Gouvernance.....	162
Tableau 29 : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement	164
Tableau 30 : Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement et par espace géographique au niveau de la commune.....	167
Tableau 31 : Répartition des infrastructures scolaires par section communale et poids des secteurs public et non public.....	168
Tableau 33 : Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par unité spatiale.....	171
Tableau 32 : Répartition des effectifs des élèves en fonction de l'espace géographique de la commune.....	172
Tableau 34 : Répartition des effectifs des enseignants par niveau d'enseignement et unité spatiale	173
Tableau 35 : État des bâtiments scolaires de la commune	174
Tableau 36 : Infrastructures et installations importantes pour le bon fonctionnement des établissements d'enseignement.....	175
Tableau 37 : Catégories et statut des infrastructures sanitaires en fonction de leur niveau de soins et le milieu.....	184
Tableau 38 : Catégories et répartition spatiale des infrastructures sanitaires de la commune en fonction de leur niveau de soins.....	185
Tableau 39 : Ratio d'habitants desservis par les infrastructures sanitaires en fonction de leur niveau de soins et du milieu.....	187
Tableau 40 : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Cap-Haïtien.....	189
Tableau 41 : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires.....	191
Tableau 42 : Personnel administratif des établissements de santé.....	192
Tableau 43 : Personnel technique des établissements de santé de niveau secondaire et tertiaire	193

Tableau 44 : Personnel technique des établissements de santé de niveau primaire..	194
Tableau 45 : Répartition des agents de santé communautaires par institution de santé et zone géographique	194
Tableau 45 : Répartition des matrones par institution de santé et zone géographique	196
Tableau 47 : Personnel de Soutien des établissements de santé.....	197
Tableau 48 : Statut du personnel des établissements de santé du niveau secondaire et tertiaire.....	198
Tableau 49 : Statut du personnel des établissements de santé de niveau primaire....	199
Tableau 50 : Encadrement médico-technique suivant le nombre de Personnel médical par habitant	200
Tableau 51 : Répartition du personnel technique par échelon	201
Tableau 51 : Prévalence des maladies et des symptômes couramment rencontrés...	202
Tableau 53 : Niveau de prestation de soins des institutions de santé de niveau primaire	205
Tableau 53 : Niveau de prestation de soins des institutions de santé de niveau secondaire et tertiaire	206
Tableau 55 : Organisations intervenant dans le secteur sanitaire au niveau de la commune.....	210
Tableau 56 : Alimentation des ménages dans la commune de Cap-Haïtien.....	211
Tableau 58 : Composition des déchets ménagers produits dans l'arrondissement de Cap-Haïtien.	218
Tableau 57 : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune	218
Tableau 59 : Gestion des déjections au niveau des ménages dans la communeS.....	219
Tableau 60 : Répartition des mares d'eau, lagons et canaux non curés répertoriés au niveau de la commune.....	221
Tableau 61 : Répartition des tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune	221
Tableau 62 : Répartit8ion des organisations selon le milieu de localisation et le domaine d'intervention.....	258
Tableau 47 : Principales fêtes patronales à Cap-Haïtien et leurs dates	263
Tableau 64 : Inventaire des Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement dans la commune de Cap-Haïtien	266
Tableau 65 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine social	275
Tableau 66 : Calendrier culturel.....	281
Tableau 67 : Liste des associations ou organisations de pêcheurs recensées dans la commune	292

Tableau 68 : Prix des produits marins par marché d'après les commerçant-e-s.....	295
Tableau 69 : Maisons et espaces à caractère mémoriel dans le centre historique.....	309
Tableau 70 : Sites historiques et monuments répertoriés dans la commune	310
Tableau 70 : Classement des établissements hôteliers de la commune	315
Tableau 71 : Classement des restaurants selon un référentiel du Ministère du Tourisme	316
Tableau 72 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique.	321
Tableau 73 : Cadre programmatique du PCD de la commune	337
Tableau 74 : Concordance entre le PSDH et le PCD de Cap-Haïtien.....	365
Tableau 75 : Concordance entre les Objectifs de Développement Durables et les objectifs du Plan Communal de Développement.	366
Tableau 76 : Concordance entre les orientations nationales et les orientations stratégiques du PCD	368
Tableau 77 : Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Cap-Haïtien pour 2022-2027.....	370
Tableau 78 : Résumé du Plan d'Investissement	423
Tableau 79 : Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du PCD	446

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Vitesse moyenne du vent à Cap-Haïtien	51
Figure 2 : Occupation du sol de la ville de Cap-Haïtien (Haïti) et sa zone périphérique.....	67
Figure 3 : Moyennes climatiques à Cap-Haïtien entre 1901 et 2015	88
Figure 4 : Evolution de la population de Cap-Haïtien de 1920 à 2003.	95
Figure 5 : Pyramide des âges de la population de Cap-Haïtien	96
Figure 6 : Projections de l'évolution de la population de Cap-Haïtien de 2009 à 2025.....	98
Figure 7 : Organigramme de la Mairie de Cap-Haïtien.....	130
Figure 8 : Répartition, par source, des recettes collectées par la mairie	155
Figure 9 : Répartition des dépenses réalisées par la mairie exercice (2018-2019).....	157
Figure 10 : Évolution comparative des recettes de 2016 à 2019.....	158
Figure 11 : Modèle de soins de santé par niveau de résolution	182
Figure 10 : Structure du système de soins au niveau de la commune	183

Figure 11 : Variante urbaine de la structure du système de soins de santé	188
Figure 14 : Circuit de commercialisation des produits agricoles	284
Figure 14 : Circuit de distribution et axe de commercialisation des produits halieutiques de la commune de Cap-Haïtien	294

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation et limites administratives de la commune	48
Carte 2 : Géomorphologie de la commune de Cap-Haïtien	53
Carte 3 : Classes de pente	55
Carte 4 : Carte hydrogéologique de la commune	59
Carte 5 : Ressources hydriques de la commune	61
Carte 6 : Géologie des sols de la Commune	64
Carte 7 : Géologie des sols de la Commune	66
Carte 8 : Occupation des sols de la commune	69
Carte 9 : Menace cyclonique d'Haïti.....	78
Carte 9 : Vulnérabilité de la commune de Cap-Haïtien par rapport à l'aléa inondation	80
Carte 10 : Menace sismique de la commune de Cap-Haïtien.....	84
Carte 11 : Menace de mouvement de terrain sur la ville de Cap-Haïtien.....	86
Carte 12 : Risques d'inondation de la commune de Cap-Haïtien.....	90
Carte 13 : Découpage géographique et administratif de la Commune de Cap-Haïtien	94
Carte 14 : Réseau routier de la commune.....	124
Carte 15 : Localisation des principales institutions publiques.....	148
carte 15 : Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune	166
Carte 16 : Localisation des infrastructures de santé de la commune	186
Carte 17 : Localisation des points d'approvisionnement en eau dans la commune de Cap-Haïtien.....	215
Carte 18 : Localisation des points d'assainissement de la commune de Cap-Haïtien.....	223
Carte 19 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs de la Commune.....	265
Carte 20 : Localisation des infrastructures religieuses et sites de dévotion de la Commune	274
Carte 21 : Localisation des infrastructures commerciales de la Commune.....	301
Carte 21 : Localisation des infrastructures et sites touristiques de la Commune.....	307

SIGLES ET ACRONYMES



- AFASDA** : Asosyasyon Fanm Solèy Dayiti
- AFD** : Agence Française de Développement
- AITOM** : Association Intercommunale pour le Traitement des Ordures Ménagères
- ALI** : Agence Locale des Impôts
- AMO** : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
- ANARSE** : Autorité Nationale de Régularisation du Secteur de l’Énergie
- ASCP** : Agent de Santé Communautaire Polyvalent
- ASEC** : Assemblée de Section Communale
- BAC** : Bureau Agricole Communal
- BDS** : Bureau du District Scolaire
- BID** : Banque Interaméricaine de Développement
- BINUH** : Bureau des Nations Unies en Haïti
- BME** : Bureau des Mines et de l’Energie
- CAEPA** : Comité d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
- CASEC** : Conseil d’Administration de la Section Communale
- CCIPN** : Chambre de Commerce, des Industries et des Professionnels du Nord
- CCS** : Centre Communautaire de Santé
- CDC** : Conseil de Développement Communal
- CDV** : Centre de Dépistage Volontaire
- CFPB** : Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties
- CHUD** : Projet de Développement Urbain au Cap-Haïtien
- CIAT** : Comité Interministériel d’Aménagement du Territoire
- CLAC** : Centre de Lecture et d’Animation Culturelle
- CM** : Conseil Municipal
- CNC** : Conseil National de Coopérative
- CNIGS** : Centre National d’Information Géo Spatiale
- CONATEL** : Conseil National des Télécommunications
- CP** : Comité de Pilotage
- CPE** : Comité de Points d’Eau
- CPT** : Comité Européen pour la Prévention de la Torture
- CSPJ** : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

- CT** : Collectivités Territoriales
CTE : Centre d'Enfouissement Technique
DCP : Dispositif de Concentration de Poisson
DG : Directeur Général
DGI : Direction Générale des Impôts
DINEPA : Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DPC : Direction de la Protection Civile
DSN : Direction Sanitaire du Nord
DV : Délégué de Ville
EDH : Electricité d'Haïti
EMAT : Equipe Mobile d'Assistance Technique
EPA : Eau Potable et Assainissement
EPPLS : Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux
FAES : Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FDI : Fonds de Développement Industriel
FENAMH : Fédération Nationale des Maires Haïtiens
FENELAH : Fédération Nationale des Éleveurs de Lapin en Haïti
FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FGDCT : Fonds de Gestion de Collectivités Territoriales
GAC : Groupe d'Action Communautaire
GIDE : Gestion Intégrée des Déchets Solides et de l'Environnement
GRD : Gestion des Risques et Désastres
HCR : Hôpital Communautaire de Référence
IFOS : Institut de Formation et de Services
IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INFP : Institut National de Formation Professionnelle
IST : Infections Sexuellement Transmissibles
MARNDR : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative
MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE : Ministère de l'Environnement
MDUR : Municipal Development and Urban Resilience
MENFP : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti
MJSP : Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication

- OCB** : Organisation Communautaire de Base
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- ODN** : Organisation de Développement du Nord
- OFNAC** : Office National de l'Aviation Civile
- OGDNH** : Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONI** : Office National d'Identification
- ONPH** : Organisation Nationale des Pêcheurs Haïtiens
- OPC** : Office de la Protection du Citoyen
- OREPA** : Organisation Régionale d'Eau Potable et d'Assainissement
- PADF** : Pan American Development
- PAEEV** : Plan d'Amenagement, d'Embelissement et d'Extension de la ville
- PAPEJ** : Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat Jeunesse
- PAST** : Projet d'Appui au Secteur Touristique / Projet d'Appui à la Préservation du Patrimoine culturel et au Développement du secteur Touristique dans le Nord d'Haïti
- PCD** : Plan Communal de Développement
- PES** : Paquet Essentiel de Services
- PEV** : Programme Elargi de Vaccination
- PFC/PFSPC** : Plan de Financement Communal /
Plan de Financement des Services Publics Communaux
- PMAC** : Programme de Modernisation de l'Administration Communale
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PMI** : Petites et Moyennes Industries
- PNH** : Police Nationale d'Haïti
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPP** : Partenariat public-privé
- PRAFIPUM** : Programme d'Amélioration des Finances Publiques
- PSDH** : Plan Stratégique de Développement d'Haïti
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- PTI** : Programme Triennal d'Investissement
- PU** : Plan d'Urbanisme
- RGA** : Recensement Général de l'Agriculture
- RGPH** : Recensement Général de la Population d'Haïti
- RNDDH** : Réseau National des Défenseurs de Droits Humains
- S.D.A.U** : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
- SAM** : Société Anonyme Mixte
- SAU** : Superficie Agricole Utile

- SDE :** Services Déconcentrés de l'État
- SNGRS :** Société Nationale de Gestion des Déchets Solides
- SOFA :** Solidarite Fanm Ayisyèn
- SONUC :** Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgences Complets
- SSPE :** Services de Santé de Premier Échelon
- TNH :** Télévision Nationale d'Haïti
- TPI :** Tribunal de Première Instance
- UICN :** Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- UNESCO :** Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
- UNICEF :** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- USAID:** United States Agency for International Development
- VBG :** Violences Basées sur le Genre
- VIH :** Virus de l'Immunodéficience Humaine
- ZICO :** Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux



MOTS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Capois, Capoises,

J'éprouve un immense plaisir de vous informer que la Commune de Cap-Haïtien vient de se doter d'un puissant outil de planification pour les cinq prochaines années, il s'agit du Plan Communal de Développement plus connu sous le vocable de PCD.

S'il est vrai qu'une maison doit avoir des fondations solides pour résister aux aléas du temps, une Commune pour se développer durablement, doit-elle aussi reposer sur un socle solide.

Ainsi, le PCD est un outil de promotion et de planification de la ville par la définition d'une vision, l'identification des axes stratégiques de son développement et l'élaboration d'un plan d'action définissant des programmes et des projets échelonnés sur le court, moyen et long terme.

Ce Plan Communal de Développement est élaboré sur la base d'un diagnostic multisectoriel traitant des thèmes urbains, économiques, sociaux, culturels, environnementaux et de gouvernance, tout en veillant à prendre en considération les thématiques relatives au genre et aux jeunes. Il est conduit selon un processus participatif intégrant l'ensemble des acteurs locaux (publics, privés, société civile...) afin de garantir un développement durable de la commune.

Ce plan est élaboré dans le cadre du projet MDUR mis en œuvre par UCP/MICT (ministère de l'Intérieur et des Collectivités) avec un financement de la Banque Mondiale et de l'accompagnement technique de l'Institut de Formation et de Services (IFOS).



Yvrose Pierre, Mairesse principale

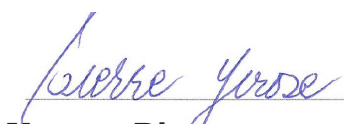
Il est donc le fruit du travail acharné et engagé de beaucoup d'acteurs de la commune qui a commencé depuis mars 2020 avec des discussions préliminaires avec des acteurs locaux.

En effet, l'élaboration de ce PCD est un grand pas. Cependant, sa mise en œuvre en est une autre. Parce que je sais ce dont les Capois sont capables, je suis persuadée qu'ensemble nous pouvons contribuer à la mise en œuvre de ce plan. Nous pouvons avancer et travailler ensemble quelles que soient les difficultés que nous rencontrons.

C'est en effet du côté de l'adoption de ce PCD et de son implémentation que se trouvent les clés de l'avenir de notre ville, où cohabitent et s'influencent un nombre incalculable de richesses.

Enfin, mes remerciements vont à ceux et celles qui nous ont aidés à réaliser ce grand travail.

Le Cap renaîtra de ses cendres !



Yvrose Pierre
Mairesse principale



INTRODUCTION

Avec la Constitution de 1987, Haïti a fait le choix de la mise en place d'une politique de décentralisation dont le processus tarde encore à se matérialiser en raison de la lenteur des acteurs politiques. Cependant, la Collectivité Territoriale Communale joue pleinement son rôle moteur de développement et de desserte à la population en services de base. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les Communes redeviennent un cadre territorial de gestion à part entière des services publics.

Ainsi, la participation des communautés au processus de développement de leur zone se pose désormais comme une condition indispensable pour toute intervention visant l'amélioration des conditions de vie des gens. Dans ce contexte, le Plan Communal de Développement (PCD), élaboré sur une période de cinq (5) ans sous le leadership des Autorités Communales permet d'impliquer les différentes catégories sociales et économiques de la population à travers une approche hautement participative. L'élaboration du PCD de Cap-Haïtien, la base de planification de développement social et économique de la commune prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la Commune tout en s'alignant aux orientations sectorielles et nationales. Ce processus permet d'identifier les atouts et les contraintes dans plusieurs secteurs pour mieux cerner la problématique du développement et aboutir ainsi à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière étalée sur une période de cinq (5) ans.

Le PCD se veut, comme outil de planification, un cadre de référence et d'actions à travers des projets prioritaires pour la commune, les sections communales, l'administration centrale et

les entrepreneurs. A ce titre, le PCD est un tableau de bord devant orienter le conseil communal dans l'élaboration du budget annuel de la commune pour les investissements à court, à moyen et à long terme en tenant compte d'abord des recettes communales, des transferts et des subventions de l'administration centrale institués par la Constitution et les lois.

4 COMPOSANTES DU PCD

Ce PCD comporte quatre (4) grandes composantes :

1 LE DIAGNOSTIC

- TABLEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE LA COMMUNE

3 LA PROGRAMMATION

- PROGRAMMES
- ACTIONS
- SCHÉMA DE FINANCEMENT
- PLAN D'INVESTISSEMENT

2 LA VISION STRATÉGIQUE

- VISION
- ORIENTATIONS
- OBJECTIFS

4 LA MISE EN ŒUVRE

- MESURES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
- STRATÉGIES ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE
- DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



1. MÉTHODOLOGIE

La démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD) de Cap-Haïtien est inspirée du guide méthodologique du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Ce cadre méthodologique-type préconise la réalisation des activités du processus en quatre grandes phases : la phase préparatoire, la phase de diagnostic communal, la phase d'élaboration du Plan Communal de développement ou Planification et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases est déclinée en plusieurs étapes elles-mêmes constituées d'une série d'activités. Dans son ensemble, la démarche a favorisé, d'une part l'implication et la participation des acteurs locaux (h/f) et d'autre part, la responsabilisation des élus locaux (h/f), porteurs du processus.





1.1

PHASE 1 : PRÉPARATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du projet « Municipal Development and Urban Resilience » (MDUR) exécuté par le MICT et le MTPTC et financé par la Banque Mondiale, l'Equipe Mobile d'Assistance Technique (EMAT) pilotée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) a accompagné la Mairie de Cap-Haïtien dans l'élaboration du Plan de Développement de la Commune.

En février 2020, le bureau de coordination de l'EMAT dans le Nord s'est entretenu avec le Conseil Municipal pour fixer les termes de l'accompagnement sur l'élaboration du PCD.

Après cette rencontre, une équipe d'assistance technique pluridisciplinaire a été constituée par l'Institut de Formation & de Services (IFOS) pour mener à bien le processus. Pour ce faire, les membres (h/f) de l'équipe ont d'abord pris contact avec le Conseil Municipal (CM) pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD. Puis, ils se sont penchés sur le rôle fondamental que le CM devra jouer pour aboutir au PCD lui-même qui est un document de politique publique et de planification stratégique territoriale à l'échelle communale.

Ensuite, une rencontre d'information et de concertation a été organisée avec tous les élus locaux (h/f) pour dégager une compréhension commune de la méthodologie, définir leurs rôles et responsabilités, et avoir des garanties sur leur niveau d'engagement dans le processus. Puis les cadres de l'administration municipale ont été sollicités pour la planification des activités ayant rapport avec le PCD, l'élaboration d'un plan de travail et d'un calendrier, l'identification des secteurs d'activités socio-économiques de la commune et les différentes parties prenantes devant prendre part à cette démarche.

En ce sens, tous les acteurs (h/f) conférant une représentativité territoriale, sectorielle, générationnelle, politique, religieuse et de genre ont été informés de la décision du Conseil Municipal de se lancer dans le processus et ont été invités à y participer. Ainsi donc, plusieurs autres étapes ont été franchies à cette phase, à savoir le lancement du processus, le montage et la formation du comité de pilotage, la formation techniques des animateurs et animatrices, ainsi que la sensibilisation autour du processus.

**ÉTAPES DE
LA PHASE DE
PRÉPARATION**

- ▶ Lancement du processus
- ▶ Montage et formation du comité de pilotage
- ▶ Recrutement d'animateurs et animatrices
- ▶ Formation technique des animateurs et animatrices



LANCEMENT DU PROCESSUS

Le Conseil Municipal avec l'appui de l'équipe d'assistance technique a organisé le lancement officiel du processus à la mairie de Cap-Haïtien le 24 juin 2020 où différents acteurs (h/f) ont pris part. Ne pouvant se regrouper en grande foule à l'heure de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, la cérémonie a réuni plus d'une vingtaine de personnes en présentiel représentant les leaders (h/f) communautaires, des membres (h/f) de la société civile et des secteurs d'activités de la vie communale, la presse, les autorités locales et le commanditaire. Un arrêté communal élaboré pour indiquer que le CM a choisi d'entreprendre cette démarche a été lu au cours de cette rencontre publique, puis publié et diffusé dans tous les espaces publics afin que nul n'en ignore.



MONTAGE ET FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Après le lancement, la Mairie a convoqué les membres du Conseil de Développement Communal (CDC) déjà mis en place par le projet

MDUR au regard des recommandations du décret de février 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes haïtiennes. Au cours de cette rencontre, l'emphasis a été mise sur la nécessité pour les membres du CDC de constituer un Comité de Pilotage du processus d'élaboration du PCD, conformément au Cadre méthodologique-type du MPCE.

Par la suite, l'équipe d'assistance technique a organisé un atelier d'information des membres du CDC sur la constitution du Comité de Pilotage à partir des dispositifs légaux et des documents de référence disponibles en la matière. Ainsi, les membres du CDC se sont-ils constitués en Comité de pilotage (CP), composé d'acteurs (h/f) de différents secteurs de la vie communale, représentant les collectivités territoriales, l'administration communale, les services déconcentrés de l'Etat, la société civile dont les organisations communautaires de base, les organisations de femmes, les associations de personnes à mobilité réduite, etc.

Le CP, constitué de vingt-cinq (25) membres, coordonné par un comité directeur de neuf (9) membres et présidé par le maire principal selon les prescrits de la loi, est le mécanisme de participation locale de manière organisée et structurée.

En vue de renforcer les capacités du CP, une formation portant sur la dynamique de développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD a été conduite dans le but de permettre aux membres du CP de s'approprier de la démarche et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. À la suite de cette formation, un calendrier prévisionnel a été soumis au CP ainsi qu'un document de participation qui retrace les grandes lignes d'actions à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux (h/f) à chaque phase et étape du processus.



 Comité de pilotage en formation



RECRUTEMENT D'ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Compte tenu de la diversité de l'espace communal et de la complexité du processus lui-même, quatorze (14) animateurs et deux (2) animatrices, demeurants et domiciliés dans la commune, ont été recrutés sur concours. Ils/elles sont repartis ainsi : quatre (4) pour le centre-ville, quatre (4) pour la première section de Bande-du-Nord, quatre (4) pour la deuxième section de Haut-du-Cap, soit trois (3) hommes et une (1) femme et quatre (4), soit trois (3) hommes et une (1) femme pour la troisième section de Petite-Anse.



 *Animateurs en formation*

Les animateurs et animatrices ont été regroupés en sept (7) équipes en tenant compte des besoins identifiés dans chaque unité spatiale et des capacités individuelles de chacun. Ils/elles avaient pour mission d'organiser des rencontres de sensibilisation dans les sections communales et au centre-ville avec l'aide des CASEC, ASEC, Délégués de ville et des Maires, de co-animer les ateliers de diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs d'activités socio-économiques sur tout le territoire communal.



FORMATION TECHNIQUE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Pour réaliser à bien leur travail, les animateurs et animatrices ont participé à quatre (4) grands ateliers de formation et plusieurs ateliers d'orientation ponctuels. La première session de formation a duré deux (2) jours. Elle a été organisée conjointement avec celle du comité de pilotage et s'est déroulée sur le développement local et la méthodologie d'élaboration du PCD. Puis, une deuxième session d'une durée de deux (2) jours, s'est portée sur les méthodes et techniques d'enquêtes, l'utilisation de smartphones et de tablettes électroniques pour la réalisation d'une enquête portant sur l'inventaire des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages, effectuée sur la base d'un échantillon.

Par la suite, un troisième atelier de sept (7) jours a été réalisé sur les techniques d'animation de groupes, la conduite des rencontres de sensibilisation, l'organisation des ateliers de Diagnostic et l'utilisation de quelques outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARPP) particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) et le calendrier saisonnier qui allaient être utilisés pour le diagnostic participatif. Finalement, une quatrième session de formation de deux (2) jours portant sur les outils et la réalisation des ateliers de vision, d'orientations stratégiques, d'identification et de formulation des actions du PCD a été organisée pour les facilitateurs, facilitatrices et un groupe plus restreint des animateurs et animatrices,

En dehors de ces ateliers de formation formelle, plusieurs ateliers d'orientation ont été organisés à l'intention des facilitateurs et facilitatrices auxquels ont pris aussi part les animateurs et animatrices. Ils se sont portés notamment sur les outils et méthodes, la planification et la réalisation des ateliers sur le montage du

cadre programmatique, les lignes d'actions stratégiques, la programmation physique, la programmation par compétences des acteurs, la programmation financière, les mesures politiques, économiques et sociales ainsi que sur les mécanismes de mise en œuvre du PCD.



SENSIBILISATION AUTOUR DU PROCESSUS

Seize (16) rencontres de sensibilisation formelles d'une demi-journée chacune, réunissant plus de six cent quatre vingt dix (690) parti-

cipant-e-s, ont été réalisées avec l'implication des autorités locales. Elles ont été tenues dans les seize (16) regroupements répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Outre ces rencontres formelles, un plan de communication a été élaboré pour la tenue d'activités de communication de nature diverse autour du PCD, notamment des focus-groupe avec des acteurs clés, des rencontres avec des groupes communautaires, la confection de banderoles, des visites de presse et la publication d'articles et de photos sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une campagne de communication de masse sur les activités du PCD.

TABEAU 1 : Principales activités de la phase préparatoire

Activités	Structures Responsables	Institutions impliquées	Outils de référence
Prise de décision du CM d'élaborer le PCD et commande au Directeur Général de la Mairie d'informer les cadres de l'administration communale et d'inviter les CASEC, ASEC et DV à une rencontre	CM	IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD – Note circulaire – Lettre d'invitation des CASEC, ASEC et DV – Canevas d'ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale et la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV
Rencontre d'information et de planification du CM avec les cadres de l'administration communale	CM	IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD – Ordre du jour pour la rencontre avec les cadres de l'administration communale

Activités	Structures Responsables	Institutions impliquées	Outils de référence
Elaboration du calendrier de travail, d'outils et préparation des arrêtés communaux	CM et IFOS	CM, Administration municipale et IFOS	Plan du Diagnostic Communal – Outils de collecte – Méthodologie pour le Diagnostic d'experts et celui participatif – Canevas de calendrier – Canevas d'avis de recrutement des animateurs/animateuses et d'arrêtés communaux
Rencontre de concertation et d'implication des CASEC, ASEC et DV	CM	CM, CASEC, ASEC, DV et IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD – Extrait du décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes – Outils sur la participation et d'adhésion des CASEC, ASEC et DV au processus – Avis de recrutement des animateurs et animatrices – Ordre du jour pour la rencontre avec les CASEC, ASEC et DV
Rencontre d'information et de sensibilisation des acteurs de la société civile et des structures déconcentrées de l'Etat	CM	CM, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD – Avis de recrutement des animateurs et animatrices
Rencontre d'élaboration d'un plan de communication et de planification du lancement du processus	CM	Administration municipale et IFOS	Canevas plan de communication – Modèle de Banderole – Brouillon de l'arrêté communal sur le lancement
Lancement et publication de l'arrêté sur le processus d'élaboration du PCD	CM	CM, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Liste des parties prenantes – Arrêté communal sur le lancement

Activités	Structures Responsables	Institutions impliquées	Outils de référence
Montage du Comité de pilotage	CM	CM, CASEC, ASEC, DV, SDE, OCB, ONG et autres organismes	Décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes – Liste des parties prenantes contactées – Cadre de mise en place du Comité de Pilotage
Recrutement des animateurs et animatrices	Administration municipale	CM et IFOS	Avis de recrutement – TDR animateurs et animatrices – Outils d'évaluation des postulant-e-s
Formation des membres et publication de l'arrêté sur le montage du Comité de Pilotage	CM	CM, CP et IFOS	Module de formation des membres du CP – Arrêté communal sur la création du Comité de Pilotage
Formation technique des animateurs et animatrices	IFOS	IFOS	Module de formation des animateurs et animatrices
Rencontres de sensibilisation	CP et Administration municipale	CM, CP, Administration municipale et IFOS	Cadre méthodologique type du MPCE proposant la démarche pour l'élaboration du PCD

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Guide méthodologique du MPCE / Phase préparatoire du PCD / 2020

1.2

PHASE 2 : DIAGNOSTIC COMMUNAL

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard du /de la technicien-ne et la perception des habitants (h/f), d'identifier les atouts du territoire et les grandes contraintes qui entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux (2) étapes déroulées simultanément, le Diagnostic technique et le Diagnostic participatif.

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Le diagnostic technique dont l'objectif est de faire l'inventaire des potentialités et un état des lieux descriptif de la commune a été réalisé selon une approche quadrangulaire conduite autour de ces actions clés: Consultation documentaire et revue des données statistiques, enquête socio-économique, consultations et entretiens semi-structurés avec des acteurs clés, visites de terrain.



CONSULTATION DOCUMENTAIRE ET REVUE DES DONNÉES STATISTIQUES

Les membres de l'équipe technique de l'IFOS affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Dans le cadre de cette revue, l'équipe a priorisé tous les documents de stratégies régionales ou nationales, tels le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le Plan d'aménagement Nord / Nord' Est (2012-2030), des documents qui décrivent et/ou présentent le cadre physique et l'organisation du territoire (limites administratives, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.), des dossiers et rapports administratifs ; des orientations de développement des Collectivités Territoriales (CT) préconisées par le pouvoir central ; des documents légaux relatifs aux CT en particulier et à la planification et la gestion du développement en général. Des cartes géographiques et thématiques élaborées par le Centre National d'Information Géo Spatiale (CNIGS) ont été aussi consultées et analysées pour en tirer des données utiles.

lités de chaque secteur d'activités, d'étudier l'espace territorial et sa situation pour dégager les pistes d'actions à entreprendre en matière de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des mesures de mitigation des risques et désastres naturels.



CONSULTATIONS ET ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS AVEC DES ACTEURS CLÉS

Chacun-e des douze (12) techniciens et techniciennes de l'équipe de terrain mobilisé par IFOS a réalisé une à deux mission(s) de terrain et rencontré certains acteurs clés (h/f) des secteurs sur lesquels ils/elles travaillent et en ont tiré des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Dans l'ensemble plus d'une vingtaine de rencontres de ce genre ont été réalisées. Les acteurs (h/f) consultés ont été surtout des informateurs clés comme des leaders (h/f) communautaires, des notables (h/f), des cadres (h/f) de l'administration publique au niveau de la commune et des autorités locales (h/f).



ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette revue documentaire a été complétée par un inventaire des infrastructures et la collecte de données socio-économiques sur les ménages, le fonctionnement des organisations et institutions de la commune. Cette enquête qui a duré vingt-deux (22) jours, a été réalisée sur vingt-deux (22) Sections d'Énumération (SDE) et a ciblé 401 ménages suivant une logique de dix-neuf (19) ménages par SDE sélectionnées dans l'échantillonnage repartis sur l'ensemble des unités spatiales de la commune. Seize (16) animateurs et animatrices ont procédé à la collecte des données. Aussi, cette étude de base a permis d'identifier les risques auxquels la commune fait face, de mieux connaître les réa-



VISITES DE TERRAIN

Outre les entretiens semi-structurés avec les acteurs/informateurs clés (h/f), plus d'une quinzaine de visites d'observation ont aussi été réalisées par des techniciens et techniciennes en gouvernance locale, gestion de risques et désastres, genre, éducation, santé et en question sociales en vue d'une meilleure appropriation et appréciation de la situation et du contexte local. Ces technicien-ne-s ou professionnel-le-s mobilisé-e-s par IFOS ont été accompagné-e-s d'animateurs ou animatrices et d'autochtones pour l'observation de l'espace et des zones difficiles d'accès. Ces visites ont permis de cerner la réalité de la commune et de confronter les données recueillies avec le vécu des habitants (h/f).

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Cette étape analytique du diagnostic communal s'est déroulée de manière simultanée avec le diagnostic technique descriptif. Le but du diagnostic participatif est d'analyser le fonctionnement de tous les secteurs d'activité des différentes entités géographiques afin de confronter les données du diagnostic technique avec le vécu des communautés et de collecter des informations plus qualitatives avec l'outil FFOM en procédant par des ateliers participatifs. Dix sept (17) ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux : les trois (3) sections communales et le centre-ville. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés (h/f) des sections communales et du centre urbain issus de

différents secteurs. Le choix des participant-e-s à ces ateliers a été fait à l'initiative des élus locaux (h/f), des animateurs et animatrices ainsi que sur la recommandation des participant-e-s aux ateliers de sensibilisation de manière que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension spatiale.

Pour faciliter la collecte de données plus spécifiques et une meilleure participation, d'une part l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa simplicité et sa facilité à manipuler et d'autre part, l'analyse a été abordée soit par thématique, soit par secteur. Ainsi, trente et un (31) thématiques et/ou secteurs dans les domaines de l'économie, du social et de la gouvernance ont été analysés à partir de cet outil.

SECTEURS D'ACTIVITÉS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

MILIEU PHYSIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE



- Risques et Désastres / Changements climatiques
- Environnement et cadre de vie
- Foncier et cadastre
- Urbanisation, habitat et logement
- Énergie, électricité et éclairage public
- Communication, mobilité et transport
- Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

DOMAINE DE LA GOUVERNANCE



- Administrations locales et services déconcentrés
- Fiscalité et Finances locales
- Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée

DOMAINE SOCIAL

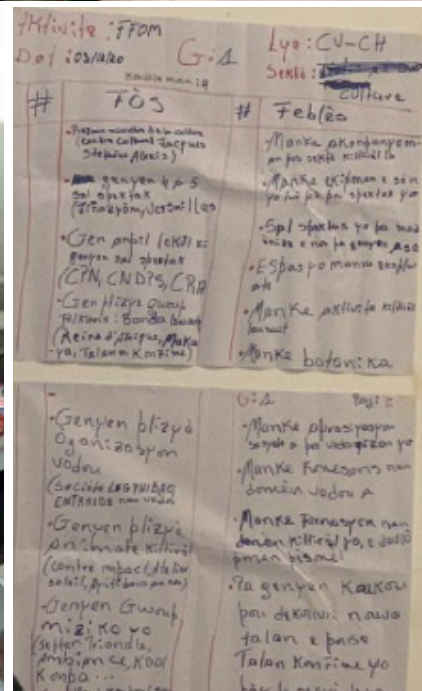


- Éducation, alphabétisation et formation professionnelle
- Santé
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Eau, hygiène Publique et Assainissement
- Justice et droits humains
- Sécurité
- État civil et identification de la population
- Genre et inclusion sociale
- Organisations et société civile
- Sports, loisirs et activités culturelles
- Arts et lettres
- Culture, cultes et confessions religieuses

DOMAINE ÉCONOMIQUE



- Agriculture et sylviculture
- Élevage
- Pêche et aquaculture
- Mines et Carrières
- Bâtiments et travaux publics
- Patrimoine, tourisme, hôtellerie et restauration
- Artisanat, métiers et industries créatives
- Commerce et institutions financières
- PME/PMI et industries



Un atelier participatif de quatre (4) jours a été réalisé dans chacun des 12 regroupements des sections communales et celui du centre-ville où chaque thématique ou secteur a été analysé(e) par au moins trente (30) participant-e-s. Dans chaque atelier, les participant-e-s ont été réparti-e-s en 5 à 6 sous-groupes de travail constitués en fonction du secteur d'appartenance de chaque membre ou de son niveau de maîtrise du domaine. Le résultat du travail de chaque sous-groupe a été retravaillé en grand groupe en vue de l'enrichir et le valider par les participant-e-s.

Ensuite, trois (3) ateliers de mise en commun et de priorisation ont été organisés, soit un dans chaque section communale. Les participants et participantes à ces ateliers, au nombre d'une cinquantaine, ont été choisis par leurs pairs au moment des ateliers de diagnostic participatif au niveau des regroupements des sections communales. Il s'agissait dans le cadre de ces ateliers de sortir avec des FFOM pour chaque secteur et pour la section communale qui sont les résultats d'un travail de synthèse et de compilation à la suite du consensus entre les acteurs (h/f). Les secteurs et les FFOM prioritaires pour chaque section communale ont été aussi identifiés et classés.

Puis un atelier de mise en commun communale a été organisé. Les cinquante (50) délégués de cet atelier, à raison de douze (12) par section communale et quatorze (14) pour le centre-ville, ont été choisis par leurs pairs. Ces ateliers ont permis de sortir avec des FFOM pour chaque secteur et/ou thématique et pour la commune qui sont les résultats d'un travail de mise en commun et de consensus entre les acteurs (h/f).

L'atelier de priorisation qui a succédé celui de mise en commun communal consistait à identifier les secteurs prioritaires et à réaliser une FFOM dite FFOM majeure où les plus grandes forces, faiblesses, opportunités et menaces sont sélectionnées par les participants (h/f) par domaine et par ordre d'importance. Ces exercices effectués avec des matrices de classification ont été très animés compte tenu des enjeux pour chaque catégorie d'acteurs (h/f). Il a fallu trouver un consensus à chaque fois ou de faire un vote lorsque le consensus était difficile à trouver.

Pour approfondir leur analyse, les technicien-ne-s ont conduit dix sept (17) ateliers thématiques sectoriels spécifiques. Ces ateliers ont été réalisés sur l'ensemble des thématiques regroupées en 17 secteurs ou domaines. Ils ont ouvert des horizons nouveaux sur l'analyse des secteurs à partir de nouvelles réflexions, des pistes de solutions identifiées et des stratégies de mise en œuvre de certaines actions. Finalement, l'équipe a procédé à un état sommaire des services administratifs et techniques de la Mairie sur la base d'une grille d'entretien et à partir de l'outil FFOM.

Les diagnostics technique et participatif ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (Agronomie, Economie, Sociologie, Urbanisme, Génie, Médecine, Education, Genre, Gouvernance et décentralisation, Droit, Fiscalité, etc.) mobilisée par IFOS de faire une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire ce document de Diagnostic. Ensuite, le document a été distribué à un groupe restreint de personnes ressources, de cadres de la commune en vue de formuler leurs recommandations et d'exprimer leurs réserves. Par suite de ces consultations, les recomman-

dations ont été prises en compte par l'équipe technique pour la version considérée comme finale. Le document de diagnostic constitue le socle et la base des réflexions techniques et politiques pour la phase "Elaboration du PCD" en mettant l'accent sur les priorités dégagées.

TABEAU 2 : Principales activités de la phase de Diagnostic Communal

Activités	Structures responsables	Acteurs impliqués	Outils
DIAGNOSTIC TECHNIQUE			
Consultation documentaire et revue des données statistiques	IFOS et CP	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	PSDH, Cartes thématiques CNIGS, Documents statistiques IHSI, Documents spécifiques sur la commune, etc. ;
Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages	IFOS, CP et Administration municipale	Animateurs et animatrices	Questionnaires numériques et masques de collecte de données ;
Consultations et entretiens avec des acteurs sectoriels clés	IFOS, CP et Administration municipale	Technicien-ne-s sectoriel-le-s et personnes ressources de la commune	Outils de collecte ; Guides d'entretien ;
Visites d'observation	IFOS, CP et Administration municipale	Technicien-ne-s sectoriel-le-s ; Animateurs et animatrices	Cartes thématiques; Grilles d'observation ;
DIAGNOSTIC PARTICIPATIF			
Ateliers de Diagnostic Participatif	IFOS assistée par le CP	Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Calendrier ; Documents de méthodologie ; Textes sectoriels de Diagnostic technique ; Fiches techniques de Diagnostic Participatif ; Guides d'entretien ; Outils de la MARP ; Outil FFOM ;
Etat des lieux des services techniques et administratifs de la Mairie	IFOS et administration municipale	Cadres de la Mairie	Guides d'entretien et Outil FFOM ;
Rédaction du Diagnostic Participatif	IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	Résultats d'enquête de terrain ; Données collectées dans les ateliers ;
Restitution du Diagnostic Participatif	IFOS	Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes	Diagnostic Participatif ; Encarts ;

RÉDACTION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL			
Rédaction du document de Diagnostic Communal	IFOS	Technicien-ne-s sectoriel-le-s	Diagnostic technique; Diagnostic Participatif ;
Présentation du document au Conseil Municipal	IFOS	IFOS, CM et administration municipale	Résumé du Diagnostic communal ; PPT ;
Finalisation du document soumis	IFOS	Comité de Pilotage ; Administration communale ;	Avis technique des membres du CP et du CM ;
APPROPRIATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL			
Présentation et remise du document au CM	IFOS	CM	Document de Diagnostic Communal
Présentation et publication du document	CM assisté par IFOS	CP (Représentant-e-s sectoriel-le-s, CASEC, ASEC, DV, SDE, ONG et autres organismes) et Administration communale	Document de Diagnostic Communal ; PPT ;

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Guide méthodologique du MPCE / Phase de diagnostic communal du PCD / 2020

1.3

PHASE 3 : PLANIFICATION

La phase de programmation succède le diagnostic et s'appuie sur les éléments clés tirés des ateliers de priorisation des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à chaque secteur. Cette phase s'est déroulée autour des ateliers définis ci-dessous avec la participation de 30 participant-e-s constitué-e-s majoritairement des membres du Comité de Pilotage.



ATELIER DE DÉFINITION DE LA VISION, DES OBJECTIFS, DES ORIENTATIONS ET DES LIGNES D'ACTIONS STRATÉGIQUES

Cet atelier s'est déroulé pendant 2 jours. Au cours de l'atelier, une vision de développement de la commune a été définie sur une durée de cinq ans. Cette vision s'assoie sur l'identité de la commune, les spécificités du terroir et s'inspire des forces à valoriser pour son développement en cohérence avec la vision de développement national. La vision définie est donc la description du futur souhaité pour la commune basée sur

les désidératas des élus locaux et les aspirations de la population.

Pour atteindre cette vision, les acteurs locaux ont fait des choix sur les directions à prendre par la commune. Ces dernières se matérialisent à travers les orientations et les lignes d'actions stratégiques. Elles ont été formulées sur la base des FFOM majeures, s'inspirent des orientations nationales et tiennent compte des Objectifs de Développement Durable. Ce sont en fait les grands axes d'intervention que devront suivre les décisions à prendre dans le futur, qu'elles soient de nature politique, économique ou sociale et suivant lesquels devront s'orienter les actions de tous les acteurs de développement de la commune, qu'ils soient le pouvoir central, les acteurs politiques des collectivités territoriales elles-mêmes, le secteur privé des affaires ou les organismes de développement. Etant donné que la vision s'étend sur un horizon de 5 ans, un objectif très rapproché de la vision a donc été aussi défini sur les 5 ans du PCD.

La démarche a été très participative où la vision, les orientations, les lignes d'actions et l'objectif de développement ont été la synthèse des travaux de participant-e-s reparti-e-s entre 3 et 5 sous-groupes. Il a fallu des débats et du consensus pour adopter une vision, des orientations, des lignes d'actions et un objectif qui semblent être les plus proches de la réalité de la commune et l'expression des vœux de la population.

ATELIER D'IDENTIFICATION DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD

Cet atelier a été réalisé en plusieurs séquences pendant six (6) jours. La première étape a été réalisée au cours de deux (2) jours à partir de l'outil Arbre-à-Problème qui a permis aux participants-e-s d'analyser les causes et les conséquences des problèmes identifiés pour chaque secteur et/ou thématique. Pour pouvoir réaliser un travail de qualité, les participants-e-s ont été répartis-e-s en six (6) sous-groupes de 5 à 6 personnes. Ces sous-groupes ont été constitués selon les champs d'action et la sensibilité des participant.e.s. Puis chaque problème analysé a fait l'objet de discussions en plénière afin d'enrichir l'analyse faite en sous-groupes.

Ainsi, les participant-e-s ont transformé les arbres-à-problèmes en arbres-à-objectifs. Cette démarche méthodologique consistait à transformer la situation négative existante en une situation positive souhaitable dans le futur. Cette activité plutôt réjouissante pour les acteurs locaux a duré deux (2) jours au cours desquels, les participant-e-s se sont amusé-e-s à transformer les principales causes décryptées des analyses en moyens, les problèmes en solutions et les conséquences en fins ou « résultats ».

Par la suite, les participant-e-s ont été amené-e-s, pendant deux (2) jours, à traduire les objectifs définis en actions concrètes et cohérentes et à transformer les arbres-à-objectifs en éléments de programmation opérationnelle. Ainsi, la solution est devenue un programme et les principaux

moyens constitueront des projets et des activités, lesquels sont traduits respectivement en sous-programmes et actions dans le tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions à entreprendre dans le cadre du PCD. Finalement, les participant-e-s ont apporté des précisions qui ont permis la reformulation des actions et ont présenté leurs travaux en plénière pour validation.

ATELIER DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET DE MONTAGE DU PLAN D'ACTION DU PCD

La programmation physique est en quelque sorte la mise sous forme de tableau appelé tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions identifiés comme prioritaires et à mettre en œuvre. Les résultats de l'atelier d'identification des programmes et actions, basé sur l'analyse des problèmes, ont été le socle de ce travail. Il s'agissait aussi dans cet atelier de déterminer, pendant une durée de trois (3) jours, le lieu d'exécution de chaque action, la responsabilité des acteurs en fonction de leurs compétences et les extrants escomptés. Les participant-e-s ont été ainsi réparti-e-s en six (6) sous-groupes et le résultat de leur travail présenté et discuté en plénière. Pour

s'assurer de la cohérence entre le PCD et le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), le tableau de programmation est reposé sur quatre (4) piliers et virtuellement structuré en six (6) grands axes, six (6) programmes et dix neuf (19) sous-programmes portant sur l'organisation du territoire, la dynamisation de l'économie, la restructuration sociale et la réforme institutionnelle.

ATELIER DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE

Il s'agit dans cet atelier d'une journée, de faire une estimation des coûts des différentes actions qui sont de la compétence de la commune. Pour cela, il a fallu préciser chaque action et indiquer des unités de mesures spécifiques pour faciliter le travail de « costing ». Ainsi, les coûts de certaines actions ont été déterminés en atelier sur la base d'un document référentiel des coûts en vigueur sur le marché, tandis que d'autres ont été déterminés après consultation des opérateurs de terrain. Compte tenu de la complexité et de la technicité du travail de « costing », il a été difficile que tous les calculs aient été faits en atelier. L'équipe technique a donc finalisé le travail qui, ensuite, a été validé par les acteurs locaux.

1.4

PHASE 4 : MISE EN ŒUVRE**ATELIER DE DÉFINITION
DES MESURES POLITIQUES,
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Il n'en demeure pas moins vrai que le PCD est un document de politique publique. C'est aussi un cadre d'orientations des actions économiques et sociales. La mise en œuvre du PCD nécessite la volonté politique des acteurs et le cadrage des décisions à prendre à l'avenir. C'est ainsi qu'il a été tenu un atelier d'une (1) journée réunissant tous les élus locaux, des acteurs économiques et des représentant-e-s de la société civile. Sur la base d'outils conçus à cet effet, ils ont décidé d'un ensemble de mesures liées à la gouvernance, à l'économie et aux services sociaux devant assurer la continuité des interventions et la pérennité des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du PCD. Les réflexions ont été conduites dans cinq (5) sous-groupes par la méthode des affichettes et suivies de discussions en plénière pour consensus et harmonisation.

**ATELIER DE DÉFINITION DES
MÉCANISMES DE MISE EN
ŒUVRE DU PCD**

Pour planifier la mise en œuvre effective des actions du PCD, un atelier d'une (1) journée a été réalisé avec les acteurs locaux. Il a été question d'assurer d'abord la planification de la participation structurée et ordonnée des acteurs à travers une matrice institutionnelle, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, appropriée à la réalité socio-économique et politique de la commune et au regard des prescrits légaux et des lignes méthodologiques prévus à cet effet par l'État haïtien. Ensuite, il s'agissait entre autres de déterminer un plan de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions et des mesures de suivi et d'évaluation. Pour ce faire, les participant-e-s ont été réparti-e-s en 5 à 6 sous-groupes et leurs travaux présentés et discutés ensuite en plénière.

1.5

ELABORATION FINALE DU DOCUMENT

Avec toutes les données et informations collectées lors des ateliers du diagnostic communal, de définition de la vision, de programmation physique et financière, et aussi en tenant compte des commentaires et remarques produits par les élus locaux dont le conseil municipal, les entités de

l'Etat, les acteurs économiques et sociaux, le commanditaire et les acteurs locaux, l'équipe technique a élaboré le document du PCD de Cap-Haïtien. En ce sens, plusieurs rencontres de travail ont été réalisées et des échanges effectués avec les autorités communales et le Comité de Pilo-

tage pour la finalisation du document. Une version préliminaire comprenant à la fois le diagnostic communal et le PCD lui-même ont été soumis à l'appréciation de la muni-

cipalité et du comité de pilotage qui ont produit des commentaires dont l'équipe a tenu compte pour produire une version provisoire du PCD qui sera utilisée pour la restitution et la validation.

1.6

RESTITUTION ET VALIDATION

La validation n'a pas été une étape en soi mais s'est réalisée tout au long du processus. A chaque atelier, il a été question de reprendre ce qui a été discuté lors de l'atelier précédent puis passer à sa validation avant de continuer. Cette stratégie a permis aux participant-e-s de mieux s'approprier du processus et de ne pas perdre le fil des idées. Cependant, la fin de chaque phase, à savoir le diagnostic et la programmation, a

été sanctionnée, au cours de cinq (5) jours en total, par la présentation du contenu et la remise d'un document au Comité de Pilotage, des cadres et des personnes ressources de la commune pour formuler leurs recommandations, faire des ajouts et produire des commentaires. Les recommandations soumises ont été prises en compte et ont été intégrées dans la version finale du PCD.

1.7

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, DÉFIS RELEVÉS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DU DOCUMENT

Le processus d'élaboration du PCD a été émaillé de multiples contraintes qui l'ont ralenti et affecté défavorablement sa progression et son déroulement. Il s'agit dans un premier temps de la deuxième vague de la pandémie du « COVID-19 ». Partout dans le monde et dans le pays, les autorités ont dû prendre à nouveau des mesures sanitaires restrictives de quarantaine ou d'isolement et la population a dû être « confinée ». C'est une période au cours de laquelle tout ras-

semblement de plus de 10 personnes, visite ou rencontre a été proscrit par la loi et la prudence sanitaire a été la norme. Cette norme s'est imposée tant à l'équipe d'assistance technique d'IFOS chargée de l'élaboration du PCD qu'aux participants et participantes aux ateliers.

Comprenez donc que cela n'a pas été sans conséquences sur la conduite des opérations relatives au PCD. Ce dernier a bouleversé tout un ensemble de préparatifs tels

le lancement officiel du processus, le recrutement des animateurs et animatrices, le montage et la formation des membres du comité de pilotage, la formation des animateurs et animatrices sur l'inventaire exhaustive des infrastructures et la collecte des données socio-économiques sur les ménages.

Ainsi, on a dû attendre l'allègement des mesures restrictives par les autorités compétentes pour lancer officiellement le processus, puis adapter le calendrier des activités, tout en respectant les mesures barrières de distanciation physique, de port de masques, d'aspersion des espaces de travail, d'utilisation obligatoire du gel alcoolique en vue de minimiser la propagation et la contamination par le Corona Virus lors des ateliers du PCD.

De plus, depuis ces dernières années, le pays est entré dans une période de grande instabilité politique marquée par des protestations qui se sont exprimées notamment par des manifestations récurrentes, les casses des protestataires, les violences policières, le blocage des routes, l'arrêt total de la circulation et de toute activité sous peine d'être violenté par les manifestant-e-s. Cette situation a aussi impacté négativement le calendrier et la réalisation des activités. Ensuite, il est à mentionner que des facteurs naturels, comme la détérioration de la météo, ont aussi modifié la trajectoire des calendriers, ralenti la course du processus et occasionné le report de quelques activités prévues.

Par ailleurs, il est évident de reconnaître que le PCD, lui-même, est un processus complexe surtout sur le plan opérationnel.

La méthodologie participative a ses avantages ,mais aussi ses inconvénients. Ces derniers concernent surtout la disponibilité et la convergence des acteurs. Parfois, des ateliers ont été suspendus le temps que les acteurs locaux trouvent un consensus et s'entendent pour la continuité des activités, tel fut le cas pour le montage du comité de pilotage.

Néanmoins, il est intéressant de souligner que n'était-ce le dynamisme du Conseil Municipal, de certains cadres municipaux, et de certains membres très actifs du Comité de Pilotage qui ont embrassé le processus, il serait impossible à l'équipe technique de réaliser ce travail, et d'accompagner la municipalité dans la conduite du diagnostic communal. Mais le point fort à Cap-Haïtien est cette volonté tacite de continuer avec le processus d'élaboration du PCD en dépit des divergences flagrantes et des positions discordantes des acteurs.

A cela, il faut évidemment ajouter bien évidemment les difficultés pour accéder à certaines informations même au niveau de l'administration municipale. Elles sont certes des détails ,mais elles constituent des éléments clés du Diagnostic. Dans ce contexte, l'analyse au niveau de certaines sections du document est limitée en raison de l'absence, de l'indisponibilité de certaines informations ou de l'inexistence de données désagrégées au niveau communal. Ces contraintes ont imposé des limites, notamment sur l'analyse de la croissance démographique à travers la natalité, la morbidité et la migration, sur les finances, le crédit et le fonctionnement de l'économie. En somme, toutes les données statistiques

officielles, quand généralement elles ne sont pas accessibles, elles sont vieilles de plus de 20 ans.

Tout cela pour dire qu'il en résulte que ce document a des limites dues à l'ensemble des difficultés sus énumérées. Cependant,

cela ne porte aucune atteinte à sa qualité et à sa portée comme outil de planification stratégique territoriale et comme document de politique publique communale. Il représente sans ambages un acquis considérable pour la planification du développement de la municipalité.



2. _____ DIAGNOSTIC COMMUNAL

La ville de Cap-Haïtien située sur la côte nord de la République d'Haïti est enclavée entre l'Océan Atlantique à l'est et le morne du Cap à l'ouest dont la silhouette puissante donne à la ville son caractère unique. L'emplacement de la commune existait déjà au temps des Indiens sous le nom de Guarico.





2.1. ÉVOLUTION HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Fondée en 1670 par Bertrand d'Ogeron, un flibustier français, qui la baptise le Haut-du-Cap, la ville sera occupée par les Espagnols en 1691 puis par les Anglais en 1695. Le modeste hameau du bas du Cap ne fut élevé au rang de « ville coloniale des possessions françaises du nouveau monde » qu'en 1711 par une ordonnance royale qui va faire de lui le Cap Français. Dès la parution du décret, l'espace cesse d'appartenir à des propriétaires indépendants pour devenir domaine de la couronne de France qui décide de sa destinée. Elle devient par la suite la capitale de la colonie de Saint Domingue. En effet, le système exclusif consacré par le pacte colonial exigeait que la colonie n'ait recours qu'à la métropole pour ses besoins élémentaires.

En 1802, lors de l'expédition de Saint Domingue, le général Leclerc qui commandait l'expédition ordonna à Henri Christophe de se livrer. Celui-ci refusa et déclara préférer mettre le feu à la ville tout en jurant de combattre le général français même sur ses cendres. Joignant le geste à la parole, Christophe met le feu à la ville. Leclerc s'empare tout de même de la ville, mais c'est une ville en feu.

Après la conquête de l'indépendance en 1804, elle devient Cap-Haïtien. Durant la

guerre de l'indépendance, elle a été le terrain de déroulement de certains grands événements comme par excellence la bataille de Vertières (18 novembre 1803), là où la puissante armée de Napoléon Bonaparte a enregistré une défaite incroyable. Elle fut appelée aussi sous le régime du Roi Henry Premier (1807-1820) Cap-Henry, où jusqu'à présent, on garde en mémoire ce grand homme pour la désigner sous l'appellation de « Cité Christophienne ».

Beaucoup d'événements historiques importants se sont déroulés à Cap-Haïtien. C'est dans cette ville qu'est né Toussaint Louverture, que Mackandal est brûlé vif en 1764, que le décret d'abolition de l'esclavage est proclamé le 29 août 1793, que la constitution autonomiste de Saint Domingue est promulguée en 1801 et que Dessalines est désigné gouverneur général d'Haïti en 1804.

En termes d'aléas et risques naturels, elle est traversée par deux failles actives : la faille septentrionale, située à quelques kilomètres au large, et la faille d'Hispaniola, située à une cinquantaine de kilomètres plus au Nord. Elle a été sévèrement touchée par un séisme majeur en 1842, plus de la moitié des habitants de la ville périt. Elle a connu des inondations récurrentes sur-

tout en novembre, mois le plus humide de l'année suivant les conditions de variations climatiques.

Elle est considérée comme la capitale historique et touristique du pays par rapport à ses atouts en termes de lieux de visite (Fort Picolet, Saint-Joseph, Magny, la plage de Labadie, le centre-ville par ses portées architecturales, esplanade devant la Cathédrale ...), sa culture (mode, cuisine, musique, danse, peinture, culte du vaudou...), la fête patronale (Notre Dame de l'Assomption) du 15 août et certains grands noms qui ont marqué leur passage comme Toussaint Louverture, Henry Christophe, José Martí,

Oswald Durand, Florvil Hyppolite, Anténor Firmin, Philomé Obin, Ulrick Pierre Louis...

Lors de sa visite en Haïti en 1934, Franklin Roosevelt a débarqué à Cap-Haïtien. Par arrêté présidentiel du 23 août 1995, le centre ville est classé « Patrimoine national » par intérêt d'unité architecturale et esthétique, historique, archéologique et artistique.

Elle est une cité de grande inspiration, de fierté et de rétention avec son étendard victorieux « rouge et blanc ». La Mairie sert de l'armoirie du Roi, avec la devise « Je renais de mes cendres » pour toute représentativité de Cap-Haïtien.



18 NOVANM 1803 • BATAY VÈTYÈ
18 NOVEMBRE 1803 • BATAILLE DE VERTIÈRES

2.2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL

2.2.1

LOCALISATION ET LIMITES DE LA COMMUNE

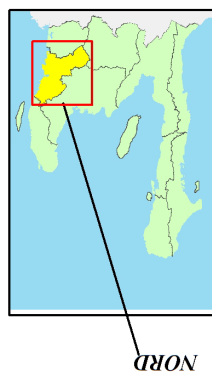
La commune de Cap-Haïtien est située sur la côte. Elle est la seconde commune la plus importante de la république d'Haïti après Port-au-Prince qui est la capitale. Elle est le chef-lieu de l'arrondissement de Cap-Haïtien et du département du Nord. Elle est la capitale de la région du Nord. Depuis la colonie jusqu'à maintenant, elle continue à desservir en soi le Nord, les départements du Nord'Est, du Centre, du Nord'Ouest et de l'Artibonite. Elle est formée par trois sections communales à savoir la 1^{ère} Bande-du-Nord, la 2^{ème} Haut-du-Cap et la 3^e Petite Anse. La superficie totale de Cap-Haïtien est de 5427 ha. La commune est constituée d'un ensemble de localités et habitations dont 44 figurent sur la carte ci-dessous. On retrouve 25 dans la première section, 13 dans la 2^e section et 6 dans la 3^e section.

De son attrait de grande ville caraïbéenne, elle représente la porte d'entrée et de sortie de la région. Ce qui lui donne l'opportunité d'être la plaque tournante en ce qui a trait aux grands dossiers politiques, économiques et touristiques de toute la zone.

Elle est bornée au Nord par l'Océan Atlantique ; au Sud par les communes de Quartier-Morin, Milot et de la Plaine-du-Nord ; à l'Est par la commune de Quartier-Morin et l'Océan Atlantique ; et à l'Ouest par la commune de la Plaine-du-Nord et de l'Océan Atlantique. Elle se trouve dans un cachet charmant, dominé par le morne Jean culminant à 718 m d'altitude, traversée par la rivière du Haut-du-Cap qui forme à l'embouchure suivant la tracée une « Petite-Anse » tout à fait admirable. Ses coordonnées géographiques sont : 19° 45' 36" Nord, 72° 12' 00" Ouest.

Elle est traversée par deux routes nationales : la route nationale #1, reliant Port-au-Prince- Cap-Haïtien en passant par l'Artibonite d'une longueur de 250 Km, et la route nationale # 3 reliant encore Port-au-Prince- Cap-Haïtien en passant par le Centre. Au carrefour Lamort, la RN3 est interconnectée avec la RN6 qui conduit jusqu'à la ville frontalière de Ouanaminthe.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

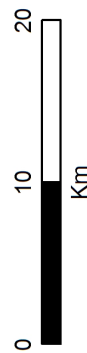


NORD

- Route nationale
- Route départementale
- Route communale

Cap-Haïtien

- Limite département
- Limite commune

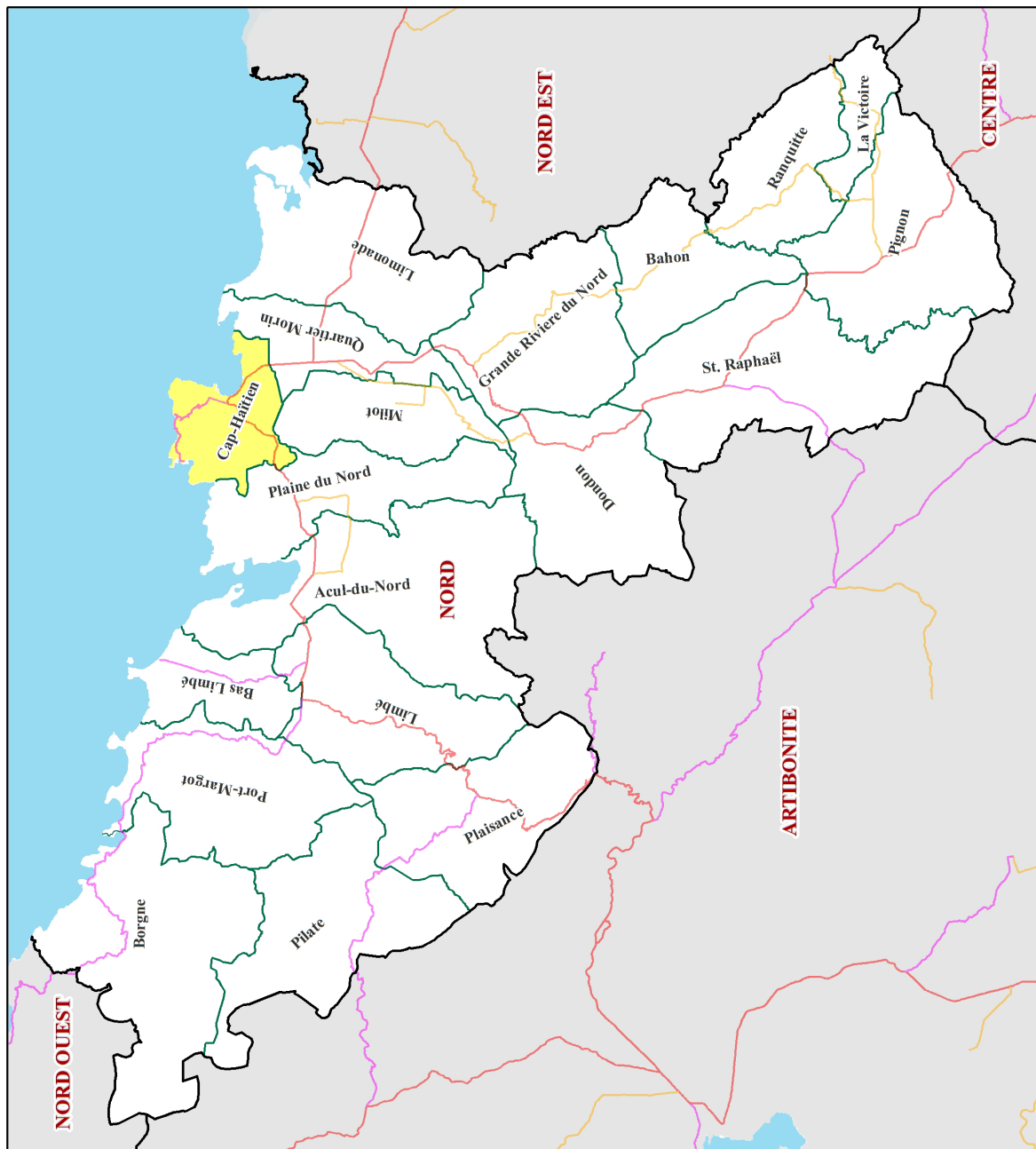


Echelle : 1/400 000

Source de données de base : CNIGS

Système de projection :
WGS84, UTM Zone 18NRéalisation : Marie Esther Manassé et
Bernadel Chery

Date réalisation : Novembre 2022



Carte 1 : Localisation et limites administratives de la commune

2.2.2

MILIEU PHYSIQUE

La commune de Cap-Haïtien est le chef-lieu du Département du Nord et de l'Arrondissement de la Commune de Cap-Haïtien. D'une superficie de 53.50 km², la Commune de Cap-Haïtien est divisée en trois Sections communales : 1^{ère} Bande-du-Nord, 2^{ème} Haut-du-Cap et 3^{ème} Petite-Anse (IHSI, 2015). Fondée en 1670, la ville de Cap-Haïtien a été l'ancienne capitale de la colonie française de Saint-Domingue, portant alors le nom de Cap-Français. La ville de Cap-Haïtien occupe une position centrale au sein du Département et de la région Nord. Bornée à l'ouest par la Commune de Plaine-du-Nord, au sud par la Commune de Milot et à l'ouest par la Commune de Quartier-Morin, elle s'est développée sur la côte ouest de la baie

de Cap-Haïtien s'ouvrant sur l'océan Atlantique (PU¹, 2013) cité par Joseph en 2018. Ses coordonnées géographiques se situent 19°26'51" Latitude Nord et 72°44'46" Longitude Ouest.

CLIMAT

Au niveau de la commune de Cap-Haïtien, les étés sont très chauds et couverts. La période qui correspond à l'hiver est chaude, le ciel est dégagé dans l'ensemble et le climat est oppressant, sec et venteux tout au long de l'année. La commune de Cap-Haïtien se trouve à 38m d'altitude avec un climat tropical. La carte climatique de Köppen-Geiger y classe le climat comme étant de type Af.

TABLEAU 3 : Tableau climatique de Cap-Haïtien

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température moyenne (°C)	23.9	23.9	24.1	24.8	25.8	27	27.2	27.4	27.4	26.7	25.5	24.7
Température minimale moyenne (°C)	22.2	22.1	22.3	23	24.1	25.4	25.7	25.9	25.6	24.9	23.9	23.1
Température maximale (°C)	25.9	25.9	26.1	26.7	27.7	29	29	29.3	29.4	28.7	27.3	26.6
Précipitations (mm)	113	82	102	106	119	72	65	88	105	136	160	108
Humidité(%)	81%	80%	80%	82%	83%	83%	82%	83%	83%	83%	81%	81%
Jours de pluie (jrée)	12	10	12	13	15	12	12	14	16	17	16	13

Sources : Mairie de Cap-Haïtien | Climat Cap-Haïtien : Température de l'eau à Température moyenne Cap-Haïtien, Pluviométrie, diagramme ombrothermique pour Cap-Haïtien - Climate-Data.org / 2020

► SAISONS

La commune de Cap-Haïtien présente deux grandes saisons : la saison sèche allant de novembre à mars, et la saison des pluies entre avril et octobre. La période la plus ensoleillée de l'année va de décembre à février, bénéficiant d'un air moins humide et tempéré par les alizés. Cependant, les pluies sont plus abondantes sur les sommets des massifs du Nord que dans la partie basse de la plaine, ce qui occasionne une limite climatique caractérisée par une zone très humide (lame d'eau de 1000 à 1500 mm de pluviométrie annuelle) et une zone plus sèche (seulement de 500 à 1000 mm de précipitations) (BM², 2014).

► TEMPÉRATURE

La commune de Cap-Haïtien affiche une température annuelle moyenne de 25.7 °C. Les mois les plus chauds sont août et septembre avec une température moyenne de 26.9 °C et le mois de janvier est le plus froid. Sur l'année, la température varie de 4.0 °C. Le tableau ci-dessous présente la température mensuelle de la commune de Cap-Haïtien.

TABLEAU 4 : Températures moyennes mensuelles de Cap-Haïtien

	Jan	Fév.	Mar	Av	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	oct	Nov.	Déc.
T °C	22.9	23.5	24	25.3	25.9	26.6	26.7	26.9	26.9	26.6	25.1	23.8
Moy												

Source: Mairie de Cap-Haïtien / www.climat-data.org / 2020

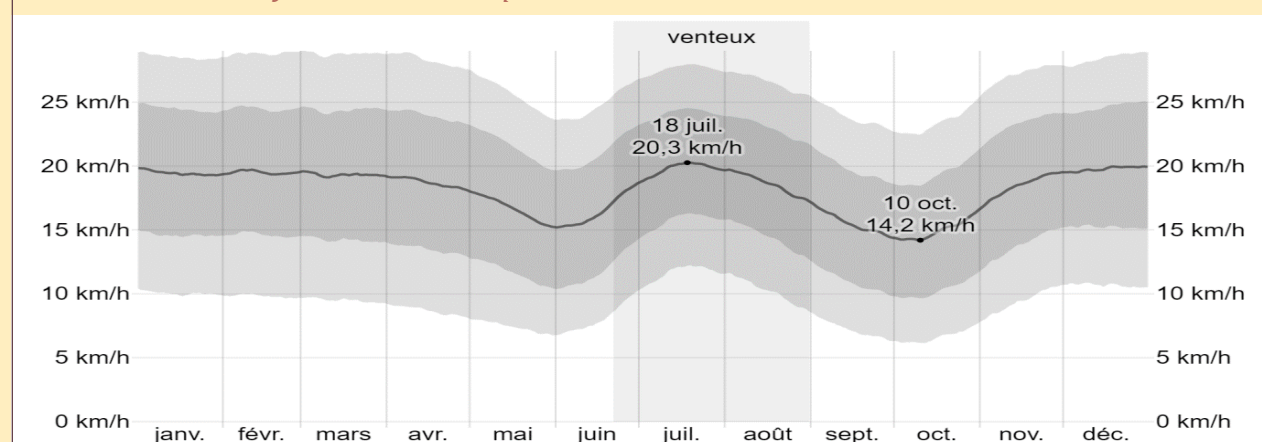
► VENT

Dans la commune de Cap-Haïtien, selon les données de Climat, Weather Spark de 2021, le vent observé a un emplacement donné et dépend fortement de la topographie locale et d'autres facteurs. La vitesse et la direction du vent instantané varient plus que les moyennes horaires. La vitesse horaire moyenne du vent à Cap-Haïtien connaît une variation saisonnière considérable au cours de l'année.

La période la plus venteuse de l'année dure 2,3 mois, du 21 juin au 31 août, avec des vitesses de vent moyennes supérieures à 17,2 kilomètres par heure. Le mois le plus venteux de l'année à Cap-Haïtien est juillet, avec une vitesse moyenne horaire du vent de 19,8 kilomètres par heure.

La période la plus calme de l'année dure 9,7 mois, du 31 août au 21 juin. Le mois le plus calme de l'année à Cap-Haïtien est octobre, avec une vitesse moyenne horaire du vent de 15,1 kilomètres par heure. Le graphique ci-dessous présente la Vitesse moyenne du vent à Cap-Haïtien.

FIGURE 1 : Vitesse moyenne du vent à Cap-Haïtien



Source: Mairie de Cap-Haïtien / www.climat-data.org / 2020

La ligne gris foncé représente la vitesse moyenne du vent de la commune de Cap-Haïtien qui se situe dans la bande du 25^e au 75^e percentile et du 10^e au 90^e percentile. La direction horaire moyenne principale du vent à Cap-Haïtien vient de l'est tout au long de l'année. La direction du vent provient des quatre points cardinaux avec une vitesse moyenne qui est inférieure à 1,6 km/h. Les zones légèrement colorées au niveau des limites représentent le pourcentage d'heures passées dans les directions intermédiaires correspondantes (nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest).

RELIEF ET MORPHOLOGIE

La topographie de la commune de Cap-Haïtien est relativement plane, légèrement déclinante vers le nord-est (vers la mer). Son élévation moyenne varie de 1 à 6 mètres au-dessus du niveau de la mer, les portions les plus basses étant sur le bord de mer, les rives des divers cours d'eau (rivières Haut-du-Cap et Commerce) et des milieux humides (tous d'une élévation inférieure à 2 mètres) (PU³, 2013).

Sa topographie et l'exploitation anarchique de l'espace (surtout dans les zones inon-

dables) de la commune de Cap-Haïtien rendent la zone vulnérable à l'inondation et autres aléas naturels. Plus de 36 km², soit 69% de la superficie totale du territoire sont composés de mornes et de piémonts, dont le morne Haut-du-Cap ceinturant le nord-ouest de la commune est l'élément principal. Le morne Haut-du-Cap est composé d'un relief fortement escarpé avec des pentes variant de 50 % à 60 % dont celle de Jean Cabane est le sommet le plus élevé, culminant à 813 mètres d'altitude (CIAT, 2015) cité par Joseph, 2018.

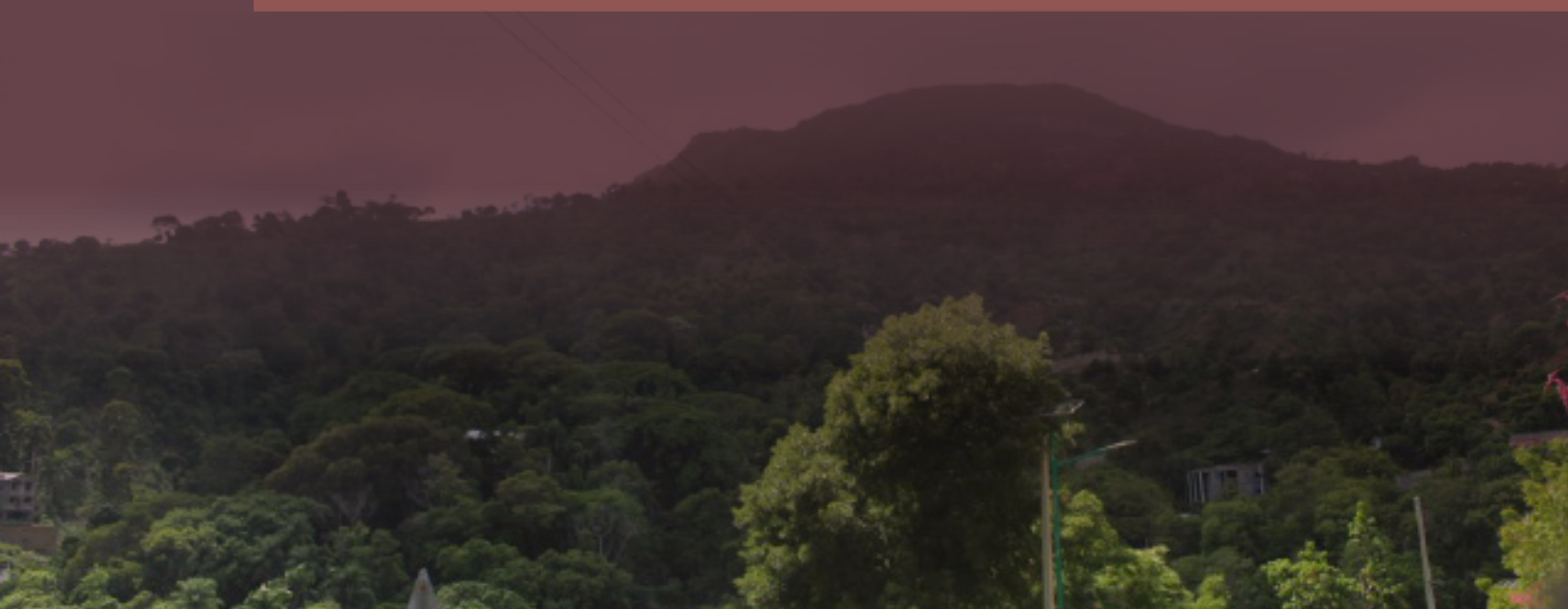


GÉOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

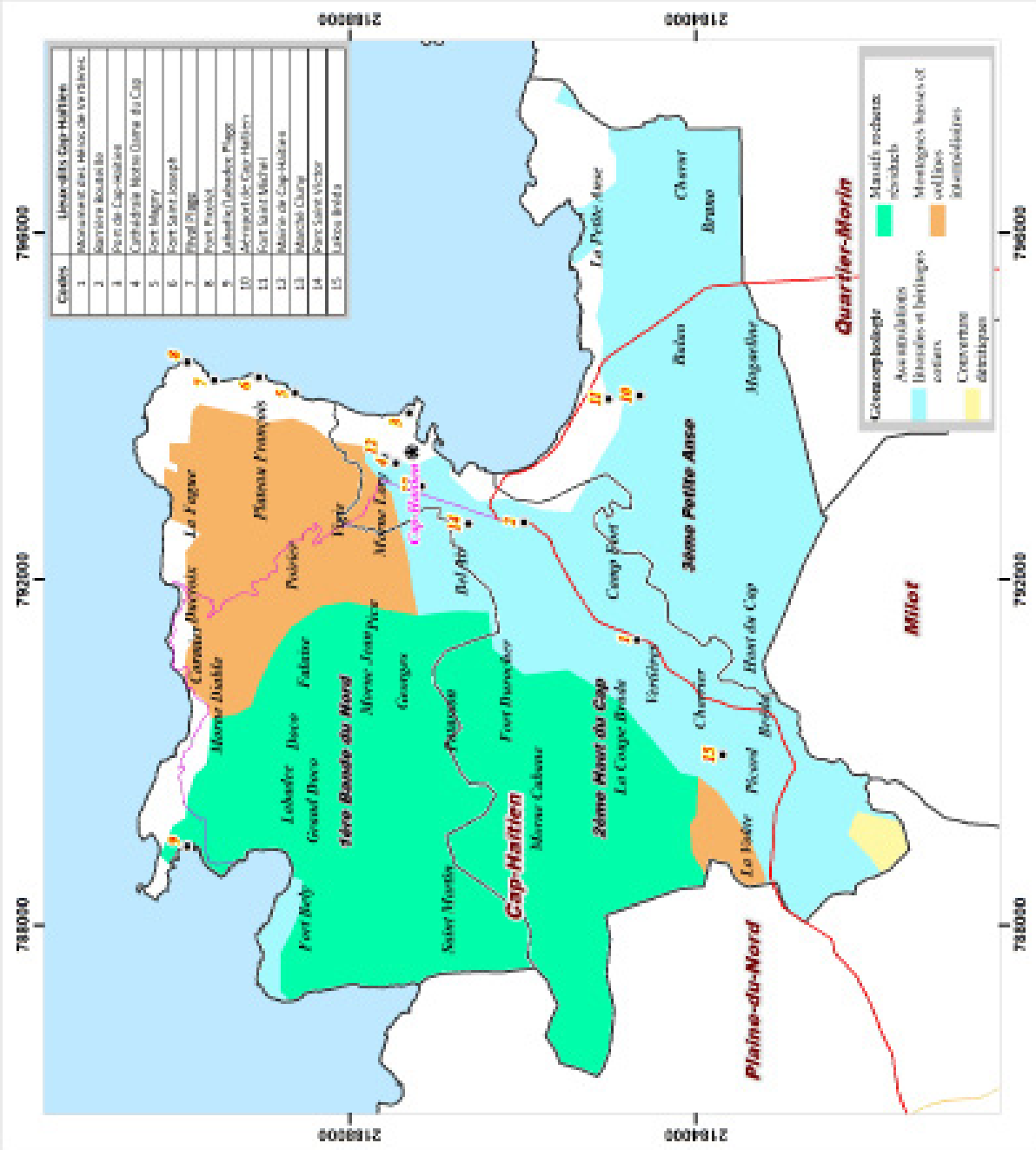
La carte géomorphologique de la commune de Cap-Haïtien montre que celle-ci est formée de 4 zones dont 3 dominantes. Ce sont: les Massifs rocheux résiduels identifiées sur la carte par la couleur verte, les Montagnes basses et collines intermédiaires dont la couleur est jaune pastel sur la carte, les Accumulations littorales et héritages côtiers identifiées par la couleur bleue sur la carte et les Couvertures détritiques représentées par la couleur jaune citron.

Les massifs rocheux résiduels couvrent une superficie estimée à 1947 ha, soit 40.10% de la surface de la commune. Les montagnes basses et collines intermédiaires occupent une superficie de 694.37 ha, soit 14.3% de l'ensemble de la commune et les accumulations littorales et héritages côtiers couvrent une superficie de 2172.94 ha, soit un pourcentage de 48.85%. Et enfin la petite zone minoritaire qui est un espace de couverture détritique ne compte que 30.54 ha de superficie, soit 0.64% de la surface de la commune.

Les accumulations littorales et héritages côtiers couvrent la partie basse de la commune soit la totalité de la 3^{ème} section Petite Anse et une partie de la 2^{ème} section Haut-du-Cap et une petite partie de la 1^{er} section. Elles sont composées de matériaux alluvionnaires et détritiques, de récifs de coraux frangeants, de plaines maritimes, de matériaux meubles et de marécages lagunaires à mangroves. Les massifs rocheux résiduels composés de mornes calcaires généralement karstifiés se retrouvent au Nord-Ouest de la 2^{ème} section Haut-du-Cap et à l'Ouest de la 1^{er} section Bande-du-Nord. Les montagnes basses et collines intermédiaires sont composées de roches sédimentaires altérées et de roches volcaniques relativement très disséquées. On les rencontre à l'Est de la 1^{er} section Bande-du-Nord et au Sud-Ouest de la 2^{ème} section Haut-du-Cap. Et enfin les Couvertures détritiques rencontrées dans les bas-fonds marécageux sont observées dans une petite partie du Sud-Ouest de la 2^{ème} section.



GEOMORPHOLOGIE DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN



Carte 2 : Géomorphologie de la commune de Cap-Haïtien



CLASSES DE PENTES

Cap-Haitien présente des pentes qui varient de 0 à 60% réparties en 4 classes. Une première classe qui varie de 0-2% représentée sur la carte par la couleur vert foncé. Cette classe couvre la quasi-totalité de la 3^{ème} section Petite Anse, quelques petits endroits (plages de sable) au Nord de la commune dont la fameuse plage Labadee et une petite partie au Sud de la 2^{ème} section Haut-du-Cap. Elle couvre 29% de la superficie totale de la commune.

Une 2^{ème} classe qui oscille entre 5 et 12% est identifiée sur la carte par la couleur vert pâle que l'on retrouve au Sud de la 2^{ème} section Haut-du-Cap et au niveau de l'ancienne ville coloniale. Elle représente 14.5% de la superficie de la commune. Une 3^{ème} classe comptant pour 23.3 % de la superficie de la commune, variant de 12% à 30%, est représentée sur la carte par la couleur jaune moutarde et observée majoritairement dans la 1^{ère} section Bande-du-Nord, notamment dans sa partie Nord-Ouest, sa partie Nord-Est et une partie du centre. Elle est également présente dans une partie du Nord-est de la 2^{ème} section Bande-du-Nord.

Une dernière classe qui fluctue autour de 30 à 60% est identifiée par la couleur orange sur la carte. On la rencontre au centre et au Sud-Ouest de la 2^{ème} section Haut-du-Cap. Elle est aussi observée au Nord-Est et au centre de la 1^{ère} section Bande-du-Nord. Elle couvre 33.2% de la superficie communale.



HYDROGRAPHIE ET RESSOURCES EN EAU

Le réseau hydrographique de surface de la plaine littorale de Cap-Haïtien est composé de trois (3) principaux cours d'eau : La rivière du Haut-du-Cap aussi appelée rivière Galois, la rivière Any et la rivière du Commerce.

La rivière du Haut-du-Cap, à l'Ouest, traverse le centre de la Commune et la partie sud de la ville, soit les secteurs les plus densément urbanisés, et constitue la limite, tant topographique qu'administrative des sections communales Haut-du-Cap et Petite-Anse ((OXFAM, 2016) cité par IDB, OREPA/NORD, 2018). Cette rivière constitue le principal cours d'eau de la plaine qui se déverse dans la baie de Cap-Haïtien, à environ 0,8 km au sud du port, (AECOM, 2015) cité par (IDB, OREPA/NORD, 2018).

Avec un bassin versant d'environ 100 km², c'est le principal collecteur du bassin versant de Cap-Haïtien et de la grande plaine alluviale de Plaine-du-Nord qui draine la majorité des ravines et des cours d'eau importants. Son lit mineur, étroit en zone urbanisée (30m), est responsable de nombreuses inondations, en particulier dans la section Ouest de la route SOS près du Pont Colonial.

La rivière Any, au centre, draine un bassin versant de 40 km². Canalisée sur une grande partie de son cours, elle traverse l'aéroport où elle cause des inondations récurrentes qui affectent son fonctionnement, la circulation sur la Route SOS et les conditions de vie des populations riveraines Suez, 2017) cité par (MTPTC, 2020).

La rivière du Commerce traverse une zone densément peuplée et fortement urbanisée de la section communale de Petite Anse, avant de se jeter dans la baie de Cap-Haïtien en formant un large estuaire couvert de mangroves.

Le réseau secondaire est constitué de ravines, canalisées dans les zones urbaines comme Balan et Petite Anse. En effet, le bassin versant de Cap-Haïtien est constitué de la ville de Cap-Haïtien en aval et du Morne du Haut-du-Cap en amont

Ce dernier comprend 5 sous-bassins versants où prennent naissance les principales ravines, dont Belle Hôtesse et Zétrier qui passent dans le centre-ville du Cap-Haïtien et inondent régulièrement certaines zones vulnérables du centre-ville.

La superficie totale du bassin versant est d'environ 16 km² avec deux sous-bassins versants principaux qui surplombent le centre-urbain : le bassin versant de la ravine Belle Hôtesse (Bande-du-Nord) d'une superficie de 5.63 km² et un autre bassin versant de 4.14 km² (Bélair) qui donne naissance à la ravine Zétrier.

Ces ravines jouent un rôle essentiel pour l'évacuation des eaux pluviales, avec des débits qui peuvent dépasser les 15 m³ /s en saison des pluies (Suez, 2017) cité par (MTPTC, 2020). Elles constituent aussi des contraintes majeures sur le plan urbanistique compte tenu des risques d'inondations et de l'insalubrité générée par leur utilisation, comme réseau d'égout et dépotoirs par les ménages, en l'absence de services publics.

Les sous-bassins versants du Sud alimentent les ravines Goyard, Cambefort, Siloé, Beaufosse, Vertière, Babiol, Charier et Mombin Lataille qui traversent directement Haut-du-Cap et les quartiers périphériques puis se déversent dans les réseaux de drainage vers l'embouchure de la rivière où se trouve le bassin Rodo qui est une zone humide avec présence de mangroves. La ravine Belle Hôtesse traverse le bas de la ville pour se déverser directement dans la mer (MTPTC, 2020).

Il faut noter que toutes les eaux de surface visitées sont extrêmement contaminées par des déchets de toutes sortes comprenant plastiques, métaux, débris de construction, couches, excréments, déchets organiques, etc. La rivière du Haut-du-Cap est en condition d'eutrophisation avec développement de plantes flottantes envahissantes.

Il est à signaler que de plus en plus, à la suite de la pression exercée sur les terres, des incisions liées à la dynamique des eaux

de ravinement, des eaux forment des ravins tout le long du morne du cap et déversent des eaux torrentielles et des sédiments qui obstruent souvent les routes au moment des fortes pluies. Ce constat est flagrant au niveau des zones suivantes : Rival, La Violette, Labory, Derrière Quartier, Marchand les Dames, Derrière Lycée, Calvaire Ste Thérèse, Laboule, Basiko, Barrière Bou-teille, Breda, Charrier, Carrière ODN, Mombin Lataille.

Au niveau hydrogéologique, la plaine alluviale possède des aquifères continus relativement productifs. Les nappes libres et perméables situées entre 5 à 25 mètres de profondeur sont les plus productives mais sont sensibles aux contaminations de surface (US corps of engineers, 1999). L'aquifère de la plaine du Cap est exploité pour approvisionner les systèmes d'eau potable, notamment dans le quartier de Balan, où se trouve la principale station de pompage de Cap-Haïtien (MTPTC, 2020).



ZONES HYDROGÉOLOGIQUES DE LA COMMUNE

Comme montré dans la carte suivante, la commune de Cap-Haïtien présente 5 catégories hydrogéologiques.

Une première catégorie constituée d'aquifères karstiques au nord dans une grande partie de la 1^{er} section Bande-du-Nord et dans une partie moindre au Nord-Ouest de la 2^e section Haut-du-Cap. Les aquifères karstiques résultent d'un processus complexe de karstification et d'évolution au cours du temps. La karstification se fait par dissolution des roches carbonatées ou sulfatées au contact de l'eau créant ainsi des galeries qui facilitent la circulation souterraine très rapide de l'eau. Ces aquifères peuvent créer des rivières souterraines. Elles sont identifiées sur la carte par la couleur jaune et représentent 35.7% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune de Cap-Haïtien.

Une 2^e catégorie qui montre des aquifères alluviaux à nappe libre identifiée en couleur mauve sur la carte. Ces aquifères où l'eau souterraine est peu profonde représentent 10% de l'ensemble. Elles sont situées au Sud-Ouest et une trace au centre de la 2^e section Haut-du-Cap et au Sud-Est de la 1^{ère} section Bande-du-Nord. L'existence de ces zones facilite les forages à très faible pied de profondeur.

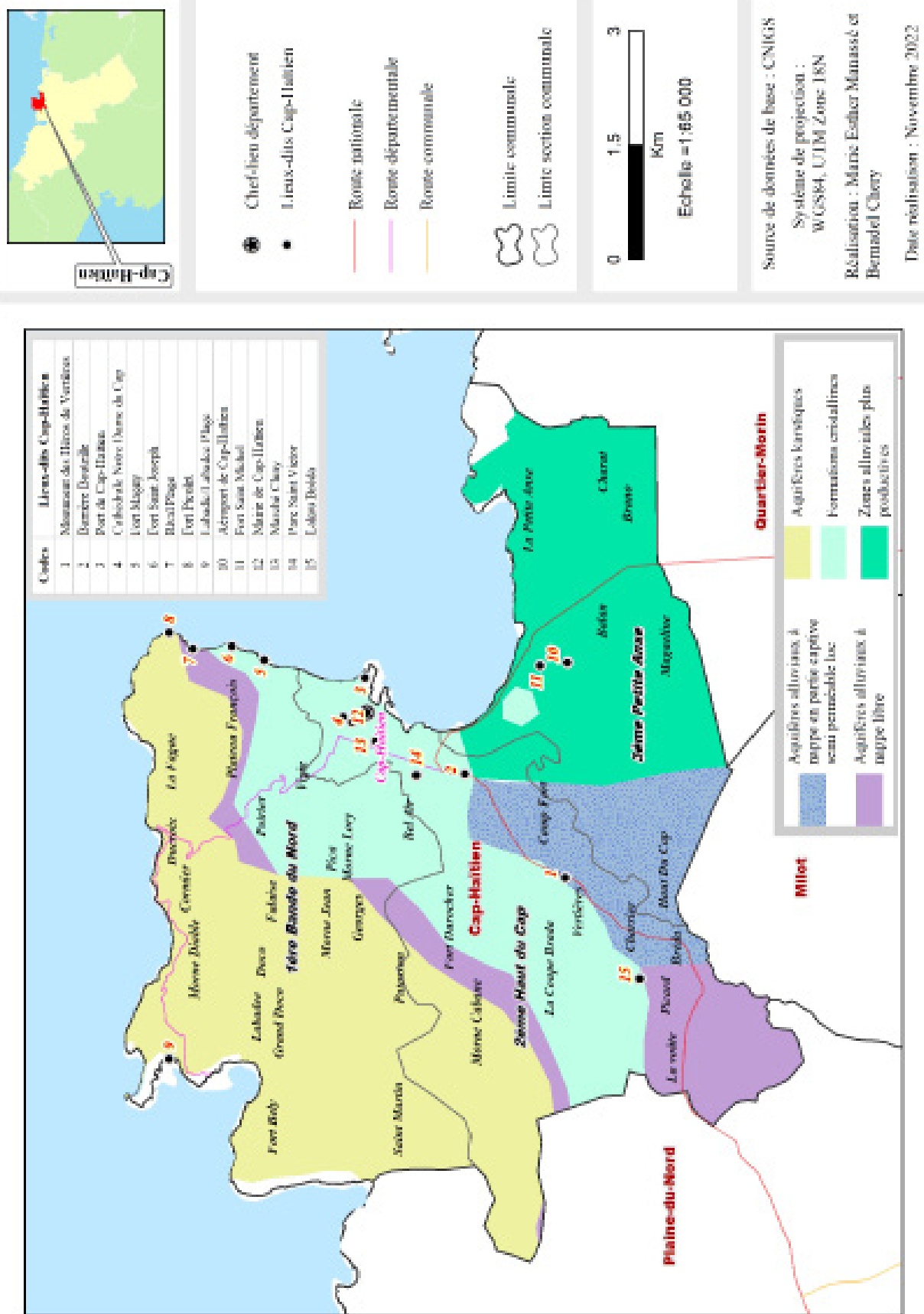
Une 3^e catégorie d'aquifères alluviaux à nappe en partie captive semi perméable est identifiée en bleu avec des points au milieu sur la carte. Elles présentent une mince couche de matériaux semi perméables dans la partie supérieure de la nappe. Elles se trouvent au centre de la partie Sud de la 2^e section Haut-du-Cap et à l'Ouest de la 3^e section Petite Anse. Elles représentent 10% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune de Cap-Haïtien.

Une 4^e catégorie qui présente les zones alluviales plus productives identifiées sur la carte par la couleur verte. On les retrouve uniquement dans la partie Est de la 3^e section Petite Anse. Elles sont constituées majoritairement par des zones de saturation en eau. Elles représentent 21.3% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune de Cap-Haïtien.

Une dernière catégorie qui présente les formations cristallines, représentée sur la carte par la couleur vert aigue-marine. On la retrouve au Sud-Est de la 1^{er} section Bande-du-Nord, au centre et au Nord-Est de la 3^e section Petite Anse. Ces aquifères représentent 23% des ressources hydrogéologiques du sous-sol de la commune de Cap-Haïtien.



HYDROGEOLOGIE DE LA COMMUNE DE CAP-HAITIEN



Carte 4 : Carte hydrogéologique de la commune

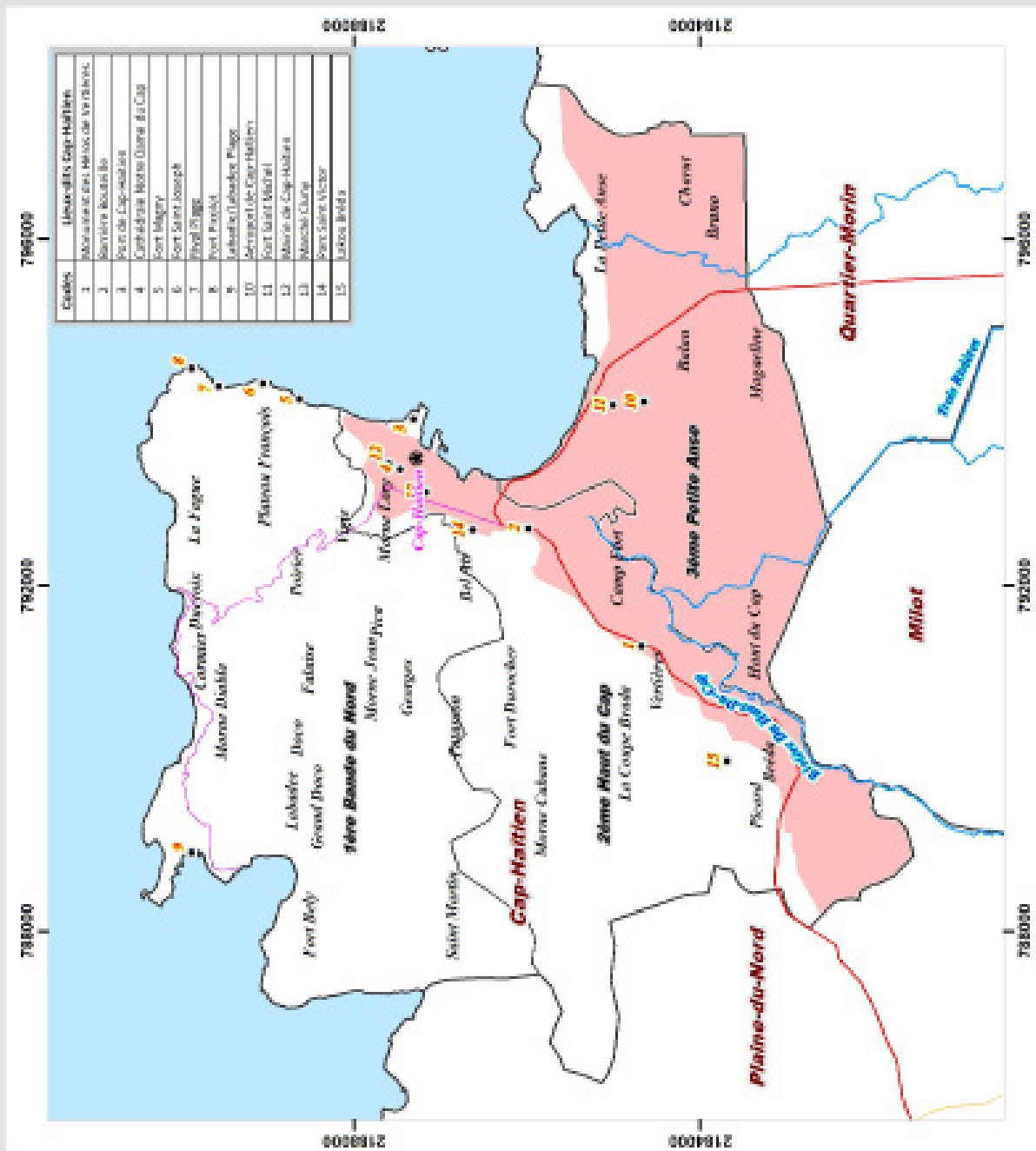


RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Au niveau de la commune de Cap-Haïtien, le réseau hydrographique est constitué principalement par deux (2) rivières représentées sur la carte par la ligne bleue continue et un ensemble de ravines observées surtout dans les parties montagneuses de la 1^{ère} section Bande-du-Nord et de la 2^{ème} section Haut-du-Cap. . Les ravines sont identifiées sur la carte par les traits discontinus de couleur bleu. Les deux (2) rivières sont celle de Haut-du-Cap qui sépare la 2^{ème} de la 3^{ème} section communale et la rivière Commerce qui coupe la 3^{ème} section PetiteAnse. Ces deux (2) rivières couplées à la très faible pente observée au niveau de la 3^{ème} section Petite Anse augmentent sa vulnérabilité aux risques d'inondations.



RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Carte 5 : Ressources hydriques de la commune

GÉOLOGIE ET SOLS

La commune de Cap-Haïtien à une géologie complexe en raison de son histoire tectonique, volcanique et stratigraphique. La côte nord d'Haïti est composée de plusieurs chaînes de montagnes avec des plaines et des vallées formées par des processus tectoniques et géomorphiques. Le sous-sol de la région est principalement composé de roches volcaniques du Crétacé composées d'andésite, de rhyodacite et de conglomérats volcano-sédimentaires et brèches.

Pendant le Crétacé supérieur et le Paléogène, des unités épaisses de roches volcano-sédimentaires et sédimentaires ont été déposés en même temps qu'ont eu lieu des processus tectoniques actifs, y compris des phénomènes d'accrétion, des failles décrochantes et l'élévation régionale. Les plaines et les vallées ont été remplies avec des couvertures épaisses de sédiments d'origine marine et terrestre d'âge allant du Miocène au quaternaire. Les sédiments de l'ancien Miocène sont semi-consolidés et d'origine prédominante marine.

La commune de Cap-Haïtien est située en piémont dans une étroite plaine d'alluvion qui s'étend entre la mer et le Morne du Cap. Ce morne est parcouru de plusieurs failles visibles et est constitué d'une couche de calcaire karstique et constituée d'amas de

blocs rocheux reposant sur des roches volcaniques.

Le calcaire est très fissuré et absorbe de grandes quantités d'eau à l'occasion de pluies intenses et facilite, de ce fait, l'infiltration d'eau qui arrive jusqu'aux couches inférieures de roches volcaniques imperméables. L'eau s'écoule latéralement pour former toute une chaîne de sources en amont de la ville.

Sur le plan topographique, le Morne du cap, peut être divisé en deux parties. D'abord, la partie basse de la ville comprenant Petite Anse et les plaines de Haut-du-Cap. Ensuite la partie haute constituée de l'ancienne ville, des parties habitées du Morne du Cap, du Haut-du-Cap à la limite de Bande-du-Nord. Cependant, l'occupation actuelle de cet espace représente aujourd'hui une menace pour l'espace urbain de la ville de Cap-Haïtien.

Le sol de la commune de Cap-Haïtien est dominé par trois catégories de roches dont les roches sédimentaires, les roches effusives et complexes volcano-sédimentaires et enfin les roches intrusives. Il faut noter que, la ville de Cap-Haïtien est située sur une plaine alluviale constituée de gravillons, de sable fin, de limon et d'argile présentant un aquifère facilement exploitable des eaux souterraines.





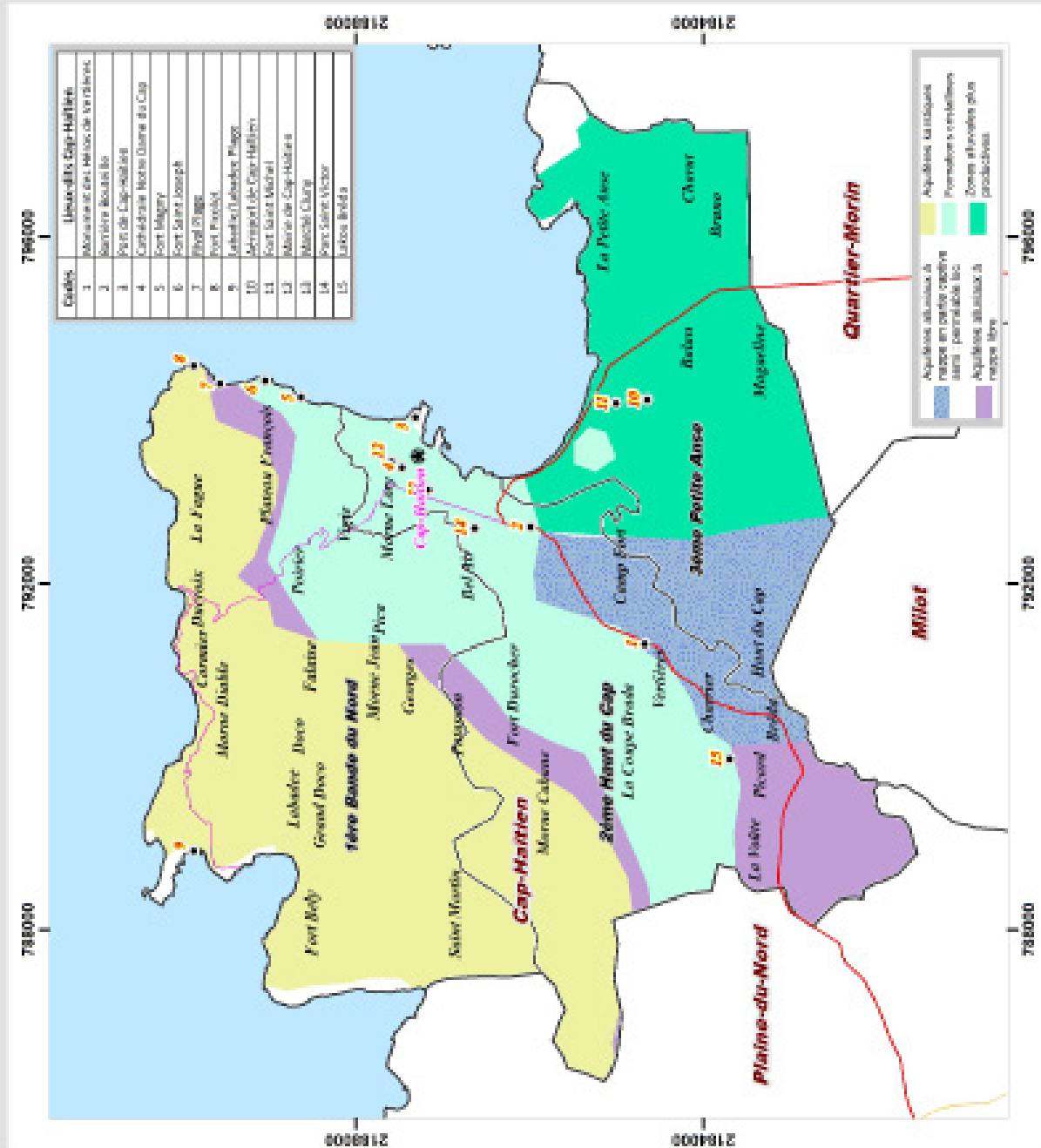
GÉOLOGIE DES SOLS DE LA COMMUNE

Cette carte montre 4 types de lithologie. Le premier type représenté par les alluvions et matériaux détritiques identifié sur la carte par la couleur bleue. Il couvre toute la 3^e section et une partie au Sud de la 2^e section. Un 2^e type qui montre des Andésites et rhyodacites, on les voit au centre et au Nord-Est de la 2^e section et également au Sud-Est de la 1^{er} section. Ce type est identifié sur la carte par la couleur orange pastel. Un 3^e type constitué par les Flysch, grès et calcaires. On les remarque au centre de la 2^e section et au centre Est de la 1^{er} section, et ce type est identifié sur la carte par la couleur rose pale. Un dernier type constitué de Marnes et calcaires marneux est identifié sur la carte par la couleur vert kaki, qui se retrouve au Nord-Ouest de la 2^e section et sur presque toute la 1^{er} section sauf au Sud-Est.

Les traits discontinus de couleur noir représentent les failles géologiques qui traversent la commune. Cependant, la 3^e section Petite Anse n'est traversée par aucune faille.



GÉOLOGIE DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN



Carte 6 : Géologie des sols de la Commune



POTENTIALITÉ DES SOLS

Cette carte renseigne sur la potentialité des sols aux activités agricoles et de production végétale dans la commune de Cap-Haïtien. De cette carte, on peut déduire 3 groupes de potentialités des sols. Le 1er groupe est composé des classes très bonnes identifiées sur la carte par la couleur vert prairie, bonnes de couleur vert kaki sur la carte et moyennes identifiées sur la carte par la couleur ambre. Ce groupe est très propice à l'agriculture et à la production végétale. On le rencontre dans la partie Sud-Ouest et Nord-Est de la 2^{ème} section Haut-du-Cap ainsi que dans le Sud-Est de la 3^{ème} section Petite-Anse.

Un 2^{ème} groupe est constitué des classes médiocres identifiées sur la carte par la couleur jaune citron et faibles représentées par le jaune orangé. Dans ce groupe les activités agricoles et de production végétale peuvent être très faiblement pratiquées. On le retrouve dans une petite partie au Nord de la 1^{ère} section Bande-du-Nord et dans une bonne partie dans la 3^{ème} section Petite-Anse.

Le dernier groupe est composé des classes limitées identifiées sur la carte par la couleur fauve, très limitées de couleur mauve sur la carte et urbaines représentées par le blanc. Dans ce groupe on ne rencontre pratiquement pas d'activités agricoles. On l'observe dans presque la totalité de la 1^{ère} section, au Nord-Ouest de la 2^{ème} section et dans les zones humides de la 3^{ème} section.

Les deux (2) premiers groupes où les activités agricoles et de production végétale sont pratiquées occupent une superficie de 1808.5 ha, soit 33.6% ou environ un tiers de la superficie totale de la commune.



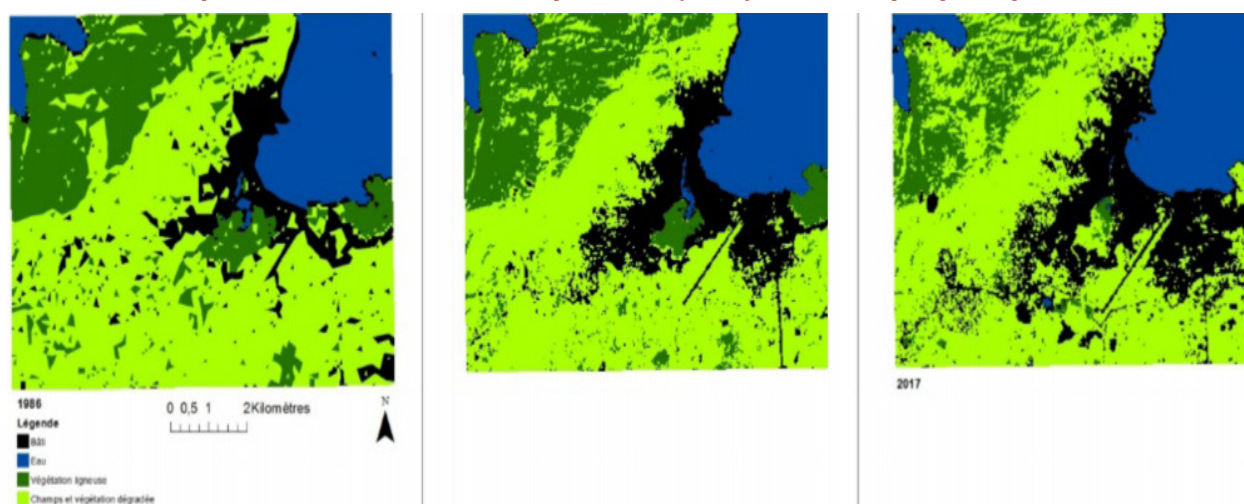
Codes	Lieux-dits Cap-Haïtien
1	Monument des Héros de Vertières
2	Barrière Boutelle
3	Port de Cap-Haïtien
4	Cathédrale Notre Dame du Cap
5	Fort Magny
6	Fort Saint Joseph
7	Rival Plage
8	Fort Picolet
9	Labadie/Labadée Plage
10	Aéroport de Cap-Haïtien
11	Fort Saint Michel
12	Mairie de Cap-Haïtien
13	Marché Cluny
14	Parc Saint Victor
15	Iakou Bréda

OCCUPATION DES SOLS ET COUVERTURE DES TERRES

Au niveau de la commune de Cap-Haïtien et particulièrement dans la section communale de Bande-du-Nord, on rencontre des poches de végétation très diversifiées. Elle est dominée par les espèces forestières comme l'Eucalyptus, le Chêne, le Campêche,

le Bambou, le Neem, le palmiste etc. Parmi les principales espèces fruitières rencontrées, le Manguier, le cocotier, l'avocatier, les citrus sont les plus répandues (BM, 2014). Selon le recensement du MARNDR, la commune de Cap-Haïtien, compterait environ 65,565 arbres, soit 1,3% du nombre d'arbres existant sur tout le département du nord (MARDNR, 2012).

FIGURE 2 : Occupation du sol de la ville de Cap-Haïtien (Haïti) et sa zone périphérique



Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse d'images Landsat de 1986, 2003, 2017





OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE

La carte d'occupation de sol de la commune de Cap-Haïtien est produite à partir des données générées en 2013 utilisant comme base l'image satellite de 2012 du capteur pléiade avec une résolution spatiale de 5 m. Elle nous montre que l'espace de cette commune est dominée par 3 groupes d'occupation de sol : les surfaces artificialisées, les surfaces boisées et les espaces agricoles. Ces trois types représentent plus de 90% de la superficie totale de cette commune qui est estimée à environ 5427 ha.

Les surfaces artificialisées regroupent les zones urbanisées (bâties, routes) identifiées sur la carte par la couleur rouge et les zones commerciales ou publiques identifiées par la couleur rose (usines, commerces, ports et aéroports) et espaces verts artificialisés et autres espaces urbains (places publiques, cimetières). Elles occupent une superficie de 1766 ha soit 33.90% (environ un tiers) de la superficie de la commune. Des trois sections, la 3^e Petite Anse est la plus urbanisée et la 1^{ère} Bande-du-Nord la moins artificialisée. Cette dernière est composée majoritairement d'espaces naturels.

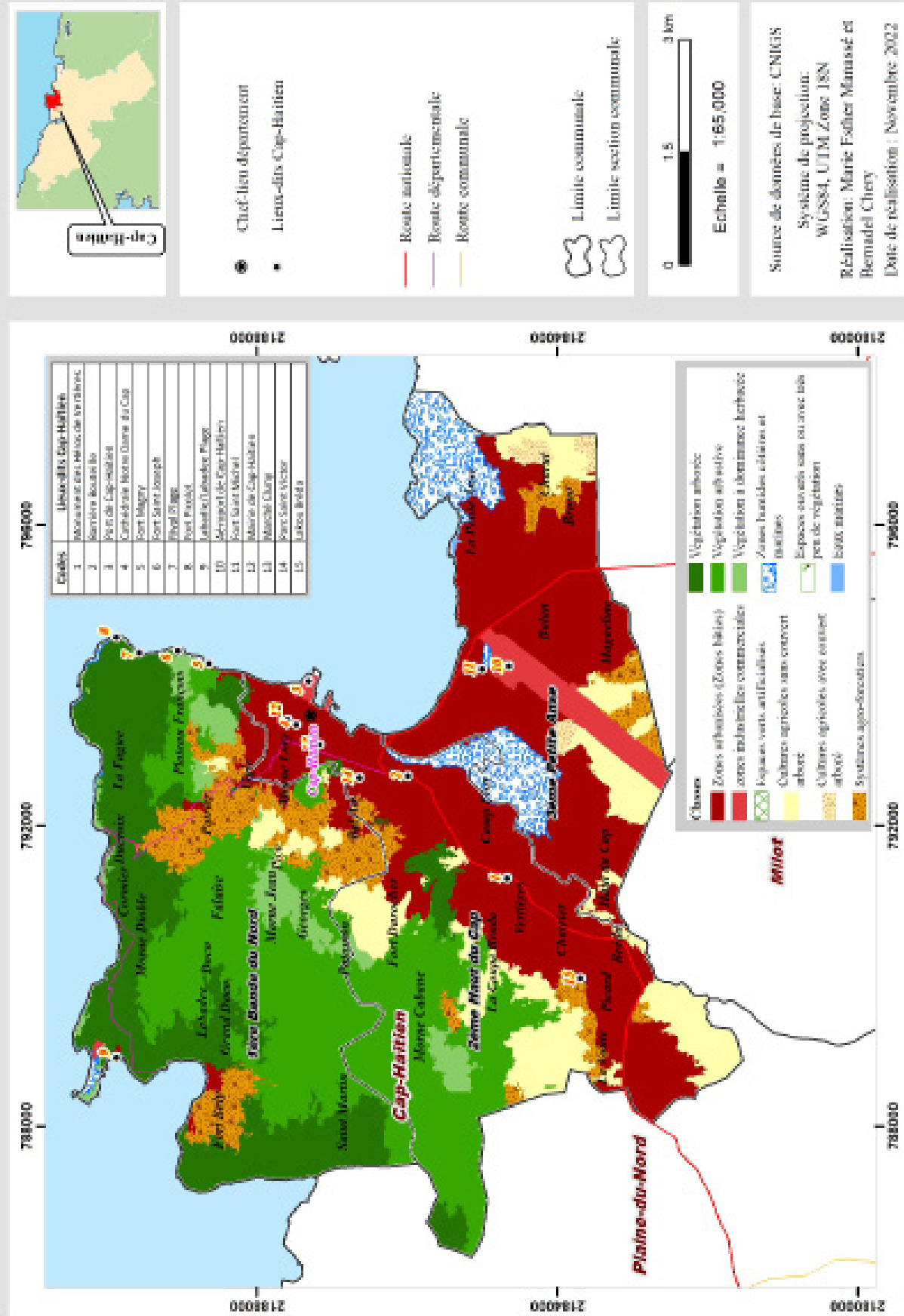
Le groupe des surfaces agricoles comprennent les classes systèmes agro-forestiers identifiées en couleur jaune foncé sur la carte avec des points au milieu, les cultures agricoles sans couvert arboré de couleur jaune citron simple et les cultures agricoles avec couvert arboré identifiées par la couleur jaune clair avec des points au milieu. Cette catégorie représente une superficie de 1012 ha, soit 18.64% de la superficie de la commune.

Les espaces naturels regroupent les classes d'occupation de sol suivantes : Végétation arborée identifiée sur la carte par la couleur vert foncé, Végétation arbustive représentée par le vert prairie, Végétation à dominance herbacée identifiée par le vert clair et Zones humides côtières et marines identifiées par un fond blanc avec des polygones bleus au milieu. Les 3 premières classes d'occupation de sol de ce groupe occupent une superficie de 2553.5 ha soit 47% de la superficie totale de la commune. Les espaces naturels se trouvent principalement dans la 1^{re} section Bande-du-Nord et une partie moindre dans la section Haut-du-Cap. On retrouve les zones humides côtières et marines dans la section de Petite Anse.

Au nord-ouest de la section 1^{er} Bande-du-Nord on retrouve la plage et village Labadie, le fort Picolet etc. Le port du Cap, est situé à l'est de la section Haut-du-Cap tandis que l'aéroport se trouve dans la section Petite Anse.



OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE DE CAP-HAITIEN



SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Les écosystèmes encore présents dans la commune de Cap-Haïtien sont fragiles et menacés par l'urbanisation anarchique : les mangroves sont défrichées pour permettre l'accès à la terre et pour la production de charbon de bois. La pêche côtière est excessive et pratiquée à un niveau non renouvelable. La population occupe les ravines, berges et zones basses et construit des logements précaires. Ces constructions se font dans les écosystèmes fragiles, et empêchent le libre écoulement de l'eau. Cette situation augmente le risque d'inondation. Environ 32,000 habitants de Cap-Haïtien résident dans des zones précaires, et sont très vulnérables aux inondations et à l'élévation du niveau de la mer.

La réserve en arbres forestiers de la commune de Cap-Haïtien tend à disparaître de jour en jour du fait de la coupe abusive et accélérée de bois de forêt et fruitiers comme l'Acajou, le Manguier, l'arbre véritable, etc. au profit des activités de construction aggravant ainsi le déboisement. Si dans certaines zones des sections communales un peu éloignées, il reste encore une certaine couverture végétale, le centre-ville et les sections communales qui lui sont attenantes perdent chaque jour de leur couverture en arbres forestiers. On constate une destruction systématique des mangroves au niveau de Fort St Michel avec des bâtis conçus sur les déchets. Les espaces verts urbains de Cap-Haïtien s'amenuisent à un rythme accéléré alors que les autorités locales et régionales s'en soucient très peu.

Cap-Haïtien mérite une attention soutenue à cause de son taux annuel de croissance démographique estimé à 3,2 %. En effet, entre 2018 et 2035, le nombre d'habitant va quasiment tripler en passant de 274,404 à 739,000 (IDEA, 2010 ; IHSI, 2015). En raison de la demande de plus en plus élevée en territoire bâti qui va s'en suivre, l'altération de la végétation de la commune de Cap-Haïtien ne fera que s'accroître, exposant sa population aux multiples risques climatiques comme la sécheresse, les températures élevées, les inondations, etc. (CIAT, 2015)

La gestion des déchets solides dans la commune de Cap-Haïtien reste un défi majeur à relever par la population et les autorités locales pour des raisons économiques, techniques et sociétales. L'incapacité de la ville à traiter et gérer ses propres déchets constitue un grave problème pour l'environnement et la santé publique.

Les ravines de Cap-Haïtien sont remplies de déchets solides de toute sorte et occasionnent des risques d'inondation. Elles servent d'exutoires naturels aux eaux de ruissellement et se débordent lors des épisodes pluvieux. Les zones basses de la ville sont aussi inondables, notamment le long de la rivière Haut-du-Cap où certains quartiers sont construits directement sur la rive avec des remblais de déchets.

L'érosion des sols qui en résulte occasionne la sédimentation dans les zones basses. Les sédiments et les déchets municipaux tendent à obstruer les canaux de drainage.

Aussi, la commune ne possède pas de systèmes de traitement fonctionnels des eaux

pluviales et des eaux usées. Le service de drainage est parcellaire et mal entretenu, les eaux usées sont rejetées dans les cours d'eau ou en mer sans aucun traitement préalable (MPCE, 2013). Ces conditions augmentent les niveaux de contamination et d'eutrophisation des cours d'eau, des nappes ainsi que les risques sanitaires liés à la dispersion des excréta, des sédiments pollués et des déchets.

Le manque de drainage et la stagnation des eaux dans les canaux obstrués de déchets favorisent aussi l'apparition de gîtes larvaires et la prolifération de moustiques potentiels vecteurs de maladies graves comme la malaria, la fièvre jaune ou la typhoïde. Trois principaux canaux de drainage traversent les zones d'intervention : le canal Dufort, qui longe la rue du même nom à la sortie de l'aéroport ; celui de Ti Larivyè à Petite Anse et celui de Ti Mak à Balan. Tous sont obstrués par les déchets qui freinent l'écoulement, favorisent les débordements et dégradent la salubrité publique.

► LITTORAL ET SYSTÈME MARIN

La baie de Cap-Haïtien s'étend au-delà des limites administratives de la commune, de la pointe du Picolet au Nord-Ouest, jusqu'à l'embouchure de la Grande-Rivière-du-Nord à l'Est, dans les limites des communes de Quartier Morin et de Limonade (IDB, OREPA/NORD, 2018). La façade ouest de la baie présente une série d'indentations séparées par des pointes rocheuses dont la plupart sont surmontées d'anciens forts en ruines. Dans la partie sud de la baie, la bande côtière entre Haut-du-Cap et la Grande-Rivière-du-Nord a un relief très plat ; elle est formée par une côte maréca-

geuse et boueuse largement couverte de mangroves. (IDB, OREPA/NORD, 2018).

Le site portuaire de Cap-Haïtien est protégé par des bancs de sable et des récifs coralliens qui forment une véritable barrière naturelle le long de la partie nord et est de la baie; ces récifs forment une ligne continue au Nord-Ouest près de Picolet jusqu'à l'embouchure de la Grande-Rivière-du-Nord (au Nord Est). Le chenal d'accès au port longe la côte ouest (IDB, OREPA/NORD, 2018).

La mangrove au Nord-Est de Petite Anse a été envahie par la construction d'habitations. De manière générale, le bois de mangrove est utilisé pour la production de charbon, la production d'énergie pour boulangeries et blanchisseries ainsi que pour la construction de maisons et de petites embarcations.

Généralement, les courants le long de la côte nord d'Haïti vont d'Est en Ouest avec une vitesse moyenne de 0,5 nœud et un maximum de 1 nœud, comme dans le canal de la Tortue. Près de Cap-Haïtien, quand un vent s'installe du Nord ou du Nord-Ouest pendant quelques jours, le courant s'installe vers l'Est (AECOM, 2017).

En général, dans toute la région des Antilles, les marées montrent une élévation basse et sont assez irrégulières ; elles sont fortement influencées par les vents dominants et les conditions météorologiques, entre autres. En général, la marée montante bouge vers l'Ouest, et le reflux vers l'Est. Cependant, il peut y avoir des exceptions locales. Dans la région de Cap-Haïtien, il y a deux marées hautes et deux marées basses par jour d'élévations inégales (AECOM, 2017), cité par IDB, OREPA/NORD, 2018.

🌀 Canal zetrier / Belotes remplies de déchets solides



► SYSTÈMES ÉCOLOGIQUES ET AIRES PROTÉGÉES

L'Arrêté du 15 mars 1947 déclare Morne Lory « forêt nationale réservée ». Situé au Nord du Centre-ville de Cap-Haïtien, il a fait l'objet d'un projet de parc urbain écologique en 2013 (Dorimain, 2013) cité par IDB, OREPA/NORD, 2018). En effet, l'Institut de recherche et d'appui technique en aménagement du milieu (IRATAM) en 2013, a fait la proposition de transformer le « Morne Lory » à Cap-Haïtien en un parc écologique urbain. Une telle proposition constitue un gain pour la commune sur le plan environnemental et en matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Le Parc écologique urbain contribue à la fois à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques.

Cet espace constitue le poumon vert de la ville et contribue à protéger les bassins versants des sources dont dépendait l'alimentation en eau potable de la ville. Cependant son artificialisation par une urba-

nisation non-contrôlée entraîne une forte dégradation de la biodiversité locale.-

A noter que le Parc National des Trois Baies est situé à proximité de la ville de Cap-Haïtien. Il a été créé par Arrêté Présidentiel le 13 février 2014. Il peut servir de corridor écologique pour renforcer la biodiversité au sein de la commune. Il existe des Zone-Clef de la Biodiversité (ZCB) dans les Côtes du Nord et à l'Ouest de Cap-Haïtien qui ne présentent pas de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) mais présentent des espèces de la liste rouge de l'UICN (Union Internationale Pour la conservation de la nature).

Dans ces zones se trouvent des espèces en danger critique d'extinction (CR) et espèces en danger (EN) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ainsi que des espèces vulnérables (VU). Elle présente six (6) espèces en dangers critiques d'extinction et neuf (9) espèces en danger sur la liste rouge de l'UICN. Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces ainsi que leur statut.

TABEAU 5 : Liste des espèces en danger critique d'extinction, en danger et vulnérables sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

CLASSE	ESPECE	STATUT
AMPHIBIENS	Hypsiboas heilprini Noble, 1923	VU
	Osteopilus pulchrilineatus Cope, 1869	EN
	Osteopilus vastus Cope, 1871	EN
OISEAUX	Aratinga chloroptera Souancé, 1856	VU
	Corvus leucognaphalus Daudin, 1800	VU
ARBRES	Cedrela odorata L. VU	VU
	Cinnamomum triplinerve (Ruiz & Pav.) Kosterm.	VU
	Guaiaicum officinale L.	EN
	Guaiaicum sanctum L.	EN
	Huertia cubensis Griseb.	VU
	Magnolia domingensis Urb.	EN
	Magnolia emarginata Urb. & Ekm.	EN
	Senna domingensis (Spreng.) H. S. Irwin & Barneby	VU
REPTILES	Caretta caretta L., 1758	EN
	Celestus warreni Schwartz, 1970	CR
	Chelonia mydas L., 1758	EN
	Cyclura cornuta Bonnaterre, 1789	VU
	Dermochelys coriacea Vandelli, 1761	CR
	Eretmochelys imbricata L., 1766	CR
CRUSTACÉES	Epilobocera haytensis Rathbun, 1893	VU
POISSONS	Balistes vetula L., 1758	VU
	Epinephelus striatus Block, 1792	EN
	Hippocampus erectus Perry, 1810	VU
	Hyporthodus flavolimbatus Poey, 1865	VU
	Hyporthodus nigrinus Holbrook, 1855	CR
	Lachnolaimus maximus Walbaum, 1792	VU
	Lutjanus analis Cuvier, 1828	VU
	Lutjanus cyanopterus Cuvier, 1828	VU
	Mycteroperca interstitialis Poey, 1865	VU
	Thunnus obesus Lowe, 1839	VU
REQUINS	Isurus oxyrinchus Rafinesque, 1810	VU

CLASSE	ESPECE	STATUT
CORAUX	Acropora cervicornis Lamarck, 1816	CR
	Acropora palmata Lamarck, 1816	CR
	Agaricia lamarcki Edwards & Haime, 1851	VU
	Dendrogyra cylindrus Ehrenberg, 1834	VU
	Dichocoenia stokesii Edwards & Haime, 1848	VU
	Montastraea annularis complex1	VU
	Mycetophyllia ferox Well, 1973	VU
	Oculina varicosa Leseuer, 1821	VU
	Oculina varicosa Leseuer, 1821	VU
Espèces endémiques : Plusieurs espèces de poissons vivipares du genre <i>Limia</i>, y compris <i>L. dominicensis</i>, <i>L. meloanogaster</i>, <i>L. melanotata</i>, <i>L. nigrofasciata</i> et <i>L. tridens</i>, constituent des espèces endémiques de l'Île d'Hispaniola que l'on trouve dans les eaux douces ainsi que saumâtres. Ces espèces n'ont pas été évaluées par l'UICN. Le copépode violet, <i>Mastigodiatomus purpureus</i> Marsh, 1907 (VU), est présent dans les systèmes d'eaux douces d'Haïti, mais l'étendue de son domaine est incertaine. <i>Eleutherodactylus limbensis</i>, La Grenouille Riveraine d'Haïti, n'a pas été évalué par l'UICN, mais est cependant endémique à la région Nord d'Haïti. Comprend 3 espèces : <i>Montastraea annularis</i>, <i>M. faveolata</i> et <i>M. franksi</i>.		

CR= en danger critique d'extinction / EN= en danger / VU= vulnérable

► POLLUTION

Il n'existe, à date, aucune étude formelle sur la pollution dans la commune de Cap-Haïtien. Cependant les observations à l'œil nu montrent que la pollution touche tout le système environnemental de la commune. Elle prend, sous toutes ses formes, une proportion importante et inquiétante qui doit interpeller la population et les responsables de la commune.

Point n'est besoin d'être un grand spécialiste, en dépit d'une absence d'étude, pour constater que l'environnement urbain et particulièrement la qualité de l'air se dégrade de jour en jour dans la commune de Cap-Haïtien. Elle est due, en effet, aux poussières provenant des travaux ponctuels sur les routes, des constructions, de la circula-



tion des véhicules sur les routes non goudronnées, des gaz d'échappement des véhicules, des particules émises par les feux allumés dans les déchets retrouvés un peu partout en périphérie du centre-ville. Dans certains endroits, les tas d'immondices laissés sur le sol et les décharges sauvages dégagent, assez souvent, des gaz très nocifs pour la santé et des odeurs nauséabondes au moment de la dégradation des déchets. Ces situations constituent des sources de pollution de l'air ambiant.

De nos jours, les gens se soucient très peu de la tranquillité des autres. Ils procèdent comme bon leur semble. D'un côté, des automobilistes et des chauffeurs de taxi motos font fi du code de la route. Ils utilisent le klaxon de leur véhicule pour faire du bruit sans même se soucier du fait qu'ils peuvent être dans les parages d'un hôpital, d'une clinique, dans une zone résidentielle,

etc. De l'autre côté, des évangélistes tôt le matin, des crieurs en pleine journée tout comme des publicistes et des jeunes s'amuse à utiliser soit des mégaphones, des truck sound (camions à sons) ou des systèmes dégageant beaucoup de décibels dans leurs voitures sans penser aux dégâts que cela peut causer.

Sans aucun contrôle des autorités constituées, les compagnies de téléphone mobile installent des antennes de communication sur les toits de certaines maisons habitées et dans des agglomérations où vivent beaucoup de gens. Or, même si des études ne viennent pas encore le prouver, ces installations sont traitées de cancérigènes et sont perçues comme potentiellement nocives pour la santé des gens qui fonctionnent dans leur voisinage.

En résumé



La commune peut compter sur les interventions de plusieurs organisations de la société civile dans la gestion et l'aménagement des bassins versants, leur engagement à la protection de l'environnement. Les actions de la Direction Départementale Nord de l'environnement (DDEN) et des brigades de Surveillance des Aires Protégées sont autant d'atouts nourrissant l'espoir de conserver une certaine couverture végétale dans la commune. Néanmoins, il est constaté la dégradation accélérée du morne du Cap considéré comme réserve nationale déclarée par le décret du 15 Mars 1947, la destruction massive des mangroves et la disparition de certaines espèces végétales et animales (Flamant Rose, Pomme Cannelle, ...) au niveau de Bassin Haut d'Eau/Fort St Michel et Petite-Anse. Les riverains déversent des ordures dans les canaux de drainage qui s'accumulent en dépôts sauvages et participent à la pollution de l'environnement. A ces comportements viennent s'ajouter, le manque d'interventions en assainissement, le manque d'entretien et le mauvais positionnement de certains équipements collectifs notamment les cimetières et l'abattoir par rapport aux bâtis. Toutefois, la commune peut exploiter l'existence des universités de la région qui forment des cadres et techniciens dans le domaine de l'environnement et des sciences connexes.

RISQUES ET DÉSASTRES

► CYCLONES

La commune de Cap-Haïtien est située dans une zone du pays moyennement menacée par les cyclones. Les dégâts liés à la vitesse des vents sont donc généralement moyens. Selon le Caribbean Disaster Mitigation Project (CDMP, 2000) cité par CIAT, 2016, les valeurs de vent potentiellement atteintes sur Haïti ainsi que la commune de Cap-Haïtien sont assez hétérogènes. L'intensité centennale s'échelonne d'environ 100 km/h dans le secteur nord de l'île à plus de 200 km/h sur la partie sud.

L'orographie joue également un rôle important localement, les zones montagneuses étant plus exposées que les zones basses. La configuration de la commune par rapport aux trajectoires cycloniques et sa proximité des Îles et des bancs marins voisins réduisent son exposition aux houles cycloniques lointaines.

La côte ouest de la commune de Cap-Haïtien est particulièrement exposée car elle fait face au sens de propagation principale de la houle. Les zones les plus exposées étant Bande-du-Nord, Fort Berly, Labady, D'Espagne, Vigie, Castel et le quartier de Petite Anse. Les hauteurs de vagues cycloniques centennales atteignent 7 à 8 m dans ce secteur (CDMP, 2000 cité par CIAT, 2016).

TABLEAU 6 : Historique des cyclones dans l'histoire qui ont touché le département du nord ainsi que la commune de Cap-Haïtien

Cyclones	Date	Zones les plus touchées	Dommages
Hazel	11-12 octobre, 1954		Des milliers de personnes périssent durant le passage de ce cyclone dont la vitesse atteint 249 kph.
Gordon	13 novembre 1994	Petite-Anse, Chada, Lafo-sette, Fougerole, Carrénage, Rival, Blue Hill	1122 personnes sont mortes
Georges	22 septembre 1998	Petite-Anse, Chada, Lafo-sette, Fougerole, Carrénage, Rival	242 personnes sont mortes 385 000 familles victimes et 80 000 – 180 000 dollars us de pertes économiques
Pluies et averses	17 mars 2007	Petite-Anse, Chada, Lafo-sette, Fougerole, Carrénage, Rival, Blue Hill	Huit morts et quelques 360 familles sinistrées, tel fut le bilan de cette catastrophe.
Pluies torrentielles	8-9 mai 2007	Petite-Anse, Chada, Lafo-sette, Fougerole, Carrénage, Rival, Blue Hill	Pluies torrentielles faisant des dégâts considérables dans plusieurs régions du pays. La ville de Ouanaminthe a été particulièrement frappée et le pont reliant Haïti (de Ouanaminthe) à la République Dominicaine (Dajabón) sévèrement endommagé

Cyclones	Date	Zones les plus touchées	Dommages
	16 août 2008		La tempête tropicale Fay fit une dizaine de victimes en Haïti dont deux bébés. Les inondations qui s'ensuivirent détruisirent nombres de champs aggravant ainsi la situation du pays.
Ike	6 septembre 2008	Petite-Anse, Chada, Lafo-sette, Fougerole, Carrénage, Rival, Blue Hill	L'ouragan, classé dans la catégorie 4, n'a fait qu'effleurer les côtes septentrionales d'Haïti, mais les fortes pluies provoquées par son passage ont provoqué la mort d'une vingtaine de personnes, dont 13 enfants, à Cabaret (Département de l'Ouest).

Source : Mairie de Cap-Haïtien / ECHO/UNISDR, 2016

Le pouvoir destructeur des cyclones provient d'un effet combiné de la pluie torrentielle, des vents violents et des marées de tempête (élévation du niveau de la mer). Les zones côtières de la commune de Cap-Haïtien dont Labadie, Du Croix, Cormier, Rival sont vulnérables aux cyclones. Les effets premiers d'un tel passage sont les inondations, les glissements de terrain et les possibilités de raz de marée (Mathieu et al., 2003). Ces conséquences peuvent rapidement engendrer des épidémies et une destruction des habitations, des infrastructures, sans compter les nombreuses pertes en vies humaines.

Si le cyclone passe à proximité de la côte nord les vents violents peuvent également

générer une agitation locale importante. Dans la baie de Cap-Haïtien et sur le secteur nord de l'île, les hauteurs de vagues centennales sont de l'ordre de 5 à 6 m (CDMP, 2000 cité par CIAT, 2016). La partie basse de la ville est particulièrement exposée.

À la moindre onde de tempête ou houle cyclonique, les quartiers situés en bordure des côtes sont inondés. Les habitants des quartiers situés dans la partie basse de la ville (Petite Anse) sont également exposés par les cyclones. À la moindre alerte, ils abandonnent leurs maisons pour se réfugier chez des amis /parents habitant des zones plus protégées.



CARTE DE LA MENACE CYCLONE

Les fortes averses qui accompagnent le passage des cyclones et celles des saisons pluvieuses occasionnent des dégâts matériels importants dans les zones montagneuses comme les montagnes de la première Section Bande-du-Nord, ou vers la zone marécageuse de la 3^{ème} Section Petite-Anse. La carte de la menace cyclone d'Haïti montre la situation de la commune de Cap-Haïtien indiquée en rouge. Elle se trouve dans la zone basse allant de 0 à 5 m d'altitude.



► INONDATIONS

Selon le plan de contingence de 2013, la commune de Cap-Haïtien a un risque d'inondation très fort. Elle contient des ravines de renom comme Zetrier et Belotes (Belle Hôtesse), qui pendant la saison cyclonique déversent beaucoup d'eau dans le centre-ville. En période cyclonique, les dégâts liés à la vitesse des vents sont généralement minimes. Les pluies diluviennes qui accompagnent les cyclones causent cependant des dégâts importants.

Les zones comme Carrenage, Rue 24, Rues O, 1, 2 (La Fossette), Ruelle Nazon/Carrefour Ciné Refuge, Carrefour Ste-Philomène, Cité-du-peuple, Bas-Vertières, Charrier, Carrefour Caribbean Disco, Petite Anse, Shada 1 et 2, Bas Aviation, Fourgerole, Nan Bannann, Blue Hills, Kiteyo, Fort Saint Michel, Cité Champin, Haut-du-Cap, Cabassa (OND), Nan Mapou, La Violette, Lakou Ti chodyè, Bas Ravine, Bas Marchand, présentent un risque d'inondation élevé dans la commune de Cap-Haïtien. La carte suivante montre la vulnérabilité de la commune de Cap-Haïtien par rapport à l'aléa inondation.



CARTE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN PAR RAPPORT À L'ALÉA INONDATION

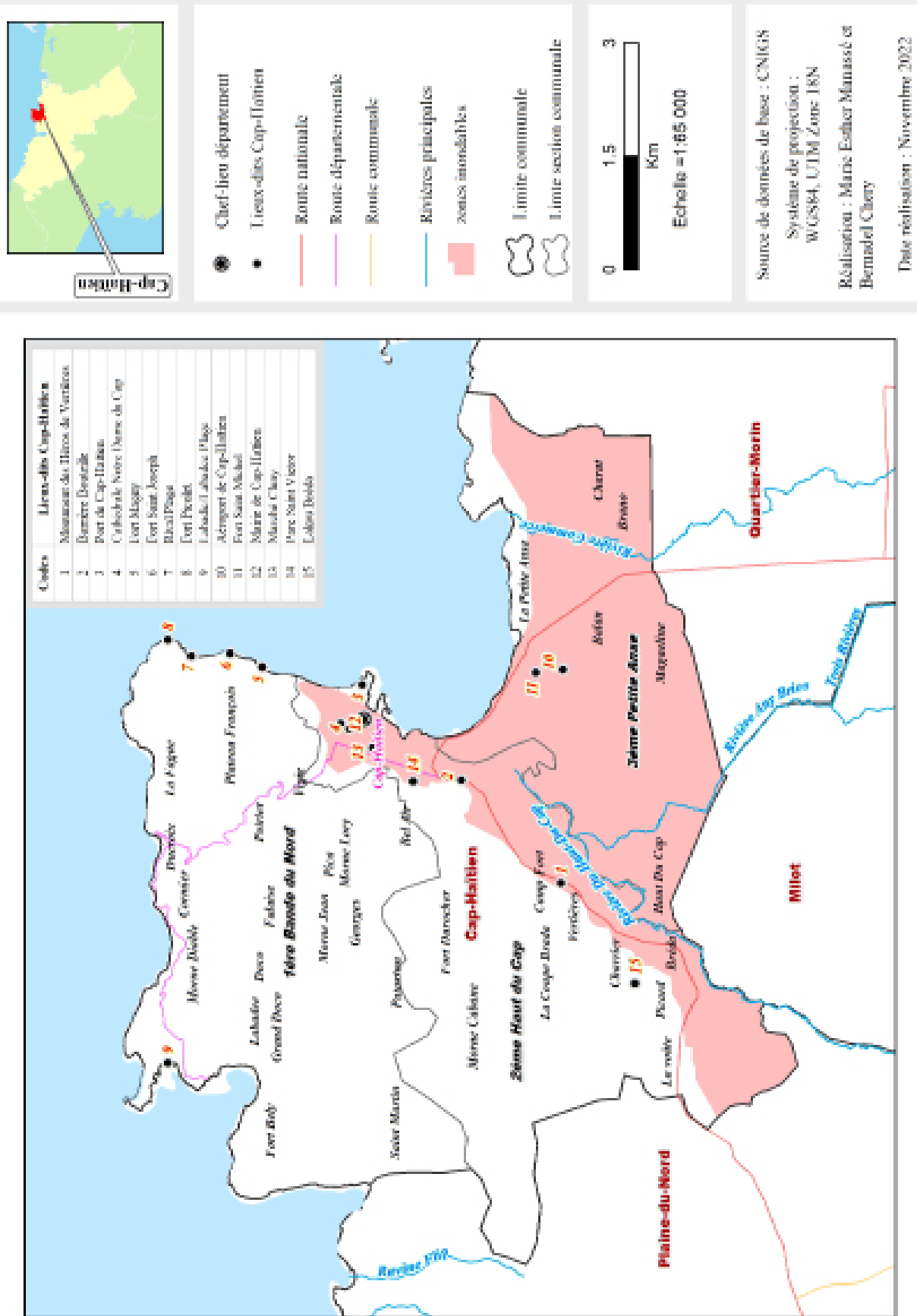
La commune de Cap-Haïtien, est une ville naturellement à risque d'inondations de par sa situation en bord de mer et de la rivière de Haut-du-Cap qui la traverse. Elle a connu une importante inondation en 1963 et plus récemment en novembre 2000 provoquée par le cyclone Georges. Depuis cette dernière, les inondations ont amplifié. Elles sont provoquées non seulement par le débordement de rivières mais également par la marée sur la côte. En outre, la ville est sous la menace constante de tsunami » (Gracius, 2016). Plus récemment, la commune de Cap-Haïtien a été particulièrement frappée par une violente inondation au cours des années 2012 et 2014.

Les ravines sont souvent transformées en torrents dévastateurs, emportant tout sur leur passage durant les périodes de fortes pluies. Cette problématique est d'autant plus accentuée par l'accumulation des dépôts d'alluvions et des déchets dans les fonds de ravines, ou encore l'envahissement anarchique des flancs et fonds des ravines qui entravent l'écoulement et le drainage naturel des eaux. Les nombreux établissements dans les zones basses de la ville exposent les populations à des risques d'inondation et la stagnation des eaux (OXFAM, 2016) cité par Joseph 2018.

La ville basse est aussi concernée par le débordement de plusieurs cours d'eau dont la rivière de Haut-du-Cap qui passe au pied des mornes et délimite la zone de colluvions descendant de ces derniers. L'estuaire de cette rivière est désormais en pleine zone urbaine, ce qui rend la ville plus vulnérable face au risque d'inondation.



ZONES INONDABLES DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN



► SÉCHERESSE

Selon une étude du CIAT, en 2016, la commune de Cap-Haïtien fait face depuis les années 1990 à des changements drastiques dans la répartition des pluies, avec une prolongation de la saison sèche. Selon un article de la Presse.ca, publié en février 2021, la sécheresse de 2019 a été particulièrement sévère, notamment dans le nord d'Haïti, mais elle n'était pas la première ; les deux années précédentes avaient été aussi arides. En effet, cet épisode de sécheresse dans la commune, affecte de grandes étendues du territoire et entraîne des conséquences importantes sur la disponibilité en eau et les activités agricoles résiduelles.

► INCENDIES

Les incendies sont des catastrophes assez courantes dans la commune qui entraînent parfois des pertes en vies humaines. Ils causent également des dégâts matériels importants, détruisant même des quartiers entiers dans les milieux urbains ou ravageant d'un coup plusieurs hectares de végétation ou de cultures agricoles dans les zones rurales des sections communales de Petite-Anse et Bande-du-Nord.

Cependant, les incendies sont parfois accidentels à cause de l'utilisation inappropriée du feu, des problèmes liés aux circuits électriques (court-circuit) approvisionnant les maisons d'habitation dans le centre-ville de Cap-Haïtien. Les incendies sont parfois liés aussi à des troubles politiques et des justices populaires pour des raisons de problèmes sociaux.

Dans la commune de Cap-Haïtien, les incendies causent souvent des dégâts énormes

principalement dans les quartiers défavorisés parce que l'habitat y est précaire et les moyens pour lutter contre les flammes quasi inexistantes, car généralement aucun dispositif de pare-feu n'est installé.

Cap-Haïtien est la deuxième ville la plus affectée par les incendies qui détruisent souvent des bâtiments historiques. L'histoire retient que dans la commune de Cap-Haïtien, entre 1987 à 1997, le nombre d'incendies a augmenté. On y compte au moins un chaque trois mois dont 53 % dans des bidonvilles. Les incendies constituent un des risques majeurs au cours des vingt dernières années. Le 14 décembre 2021, la ville de Cap-Haïtien a eu à faire face à un terrible incendie dans le quartier de Samarie qui a eu lieu lors d'un accident de camion transportant du carburant. La population aurait envahi le camion pour récupérer de l'essence pendant que l'incendie se déclara et provoqua l'explosion du camion-citerne.

► ALÉAS SISMIQUES ET RISQUES DE TSUNAMIS

Les études géologiques en Haïti ont permis d'identifier deux principales zones de failles susceptibles de générer des séismes. Une première traverse la Presqu'île du Sud d'Haïti de Tiburon à l'ouest jusqu'à Port-au-Prince, qu'elle traverse, et se poursuit vers l'est dans la vallée d'Enriquillo en République Dominicaine (CIAT, 2016). Une deuxième se trouve en mer le long de la côte nord. Il s'agit d'une faille de direction est-ouest, qui se prolonge à terre dans la vallée du Cibao en République Dominicaine. Cette faille Septentrionale longe la côte nord d'Haïti, à partir de Môle Saint-Nicolas,



dans le canal de la Tortue jusqu'à Cap-Haïtien, puis s'engage à terre dans la vallée du Cibao en République Dominicaine. Il s'agit d'une faille décrochante senestre, essentiellement verticale.

Les mesures géodésiques GPS les plus récentes indiquent que cette faille accumule des contraintes élastiques à la vitesse de 12 mm/an. Le dernier séisme important sur cette faille est celui de mai 1842 qui avait fortement affecté la ville de Cap-Haïtien ($M=8.0$). Le taux d'accumulation de déformation élastique sur cette faille et le temps écoulé depuis le dernier séisme majeur impliquent le potentiel pour un séisme de magnitude 7.5 (Manaker et al. 2008).

La menace est probablement supérieure en République Dominicaine dans la vallée du Cibao qui n'a pas subi de séisme majeur depuis environ 900 ans. Cela correspond à un séisme possible de magnitude supérieure à 8 si ce déficit de mouvement était relâché aujourd'hui dans sa totalité. Un tel séisme serait fortement ressenti et pourrait provoquer des dégâts en Haïti. Du fait de sa localisation, cette faille est susceptible de déclencher un tsunami localisé pouvant affecter le Nord d'Haïti et principalement la ville de Cap-Haïtien (MICT-DPC, 2012).

Du fait de la proximité de la faille septentrionale et du fait aussi qu'Haïti est localisé sur la frontière des plaques Caraïbes et de celle de l'Amérique du Nord, la menace sismique est très élevée. L'ignorance de cette menace dans la gestion du territoire et du bâti a aggravé le niveau de vulnérabilité de la ville de Cap-Haïtien et a augmenté considérablement le niveau du risque.

Le risque de tsunami reste attaché au risque sismique du fait que la faille septentrionale est surtout localisée au large des côtes nord du pays, dans l'optique d'un point de rupture au niveau de la mer le risque de tsunami est très fort et va aggraver l'impact du séisme au niveau du département (CIAT-2015). Si la science ne permet pas encore de prédire l'occurrence de ces séismes, elle permet néanmoins de prévenir leurs effets par une meilleure connaissance des phénomènes physiques en jeu et un transfert de ces connaissances vers les structures chargées de la planification et de l'aménagement du territoire. La carte de la menace sismique ci-dessous indique la situation de la commune de Cap-Haïtien.

► EBOULEMENTS ET GLISSEMENTS DE TERRAIN

A Cap-Haïtien, les glissements de terrain, la reptation du sol, les effondrements des cavités souterraines deviennent monnaie courante. Il s'agit, en particulier de chutes de pierres ou de blocs et d'effondrements de falaises rocheuses. Concernant les mouvements de grande ampleur, qu'ils soient lents ou rapides, ils peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci résulte de la destruction de zones boisées et de la déstabilisation de versants.

Ces mouvements de terrain apparaissent souvent après de fortes pluies, ou bien par déclenchement sous l'effet de vibrations sismiques, ou encore d'actions anthropiques comme le terrassement, le déboisement, l'exploitation de matériaux en carrière, etc. Néanmoins, les fortes précipitations enregistrées lors des saisons pluvieuses



ou cycloniques demeurent le principal responsable de la majorité des mouvements de terrain dans la commune de Cap-Haïtien et les zones les plus concernées sont entre autres : Rival, La Violette, Labory, Derrière Quartier, Marchand les Dames, Derrière Lycée, Calvaire Ste Thérèse, Laboule, Basiko, Barrière Bouteille, Breda, Charrier, Carrière ODN, Monbin Latay.

Les éboulements, glissements de terrain et détachement de blocs rocheux menacent constamment la partie haute de la ville de Cap-Haïtien. Il y a des risques d'effondrement de maisons pouvant entraîner un nombre important de morts et des milliers de personnes y sont exposées. Ce phénomène, aggravé par l'érosion commence à s'observer dans les quartiers de Bel Air et de La Violette à proximité du cimetière de Cap-Haïtien. En particulier, dans la zone de Barrière Bouteille, les risques de glissements de terrains et d'éboulements semblent être

imminents, tant la base des blocs rocheux et des falaises est minée par l'implantation de constructions anarchiques et l'érosion.

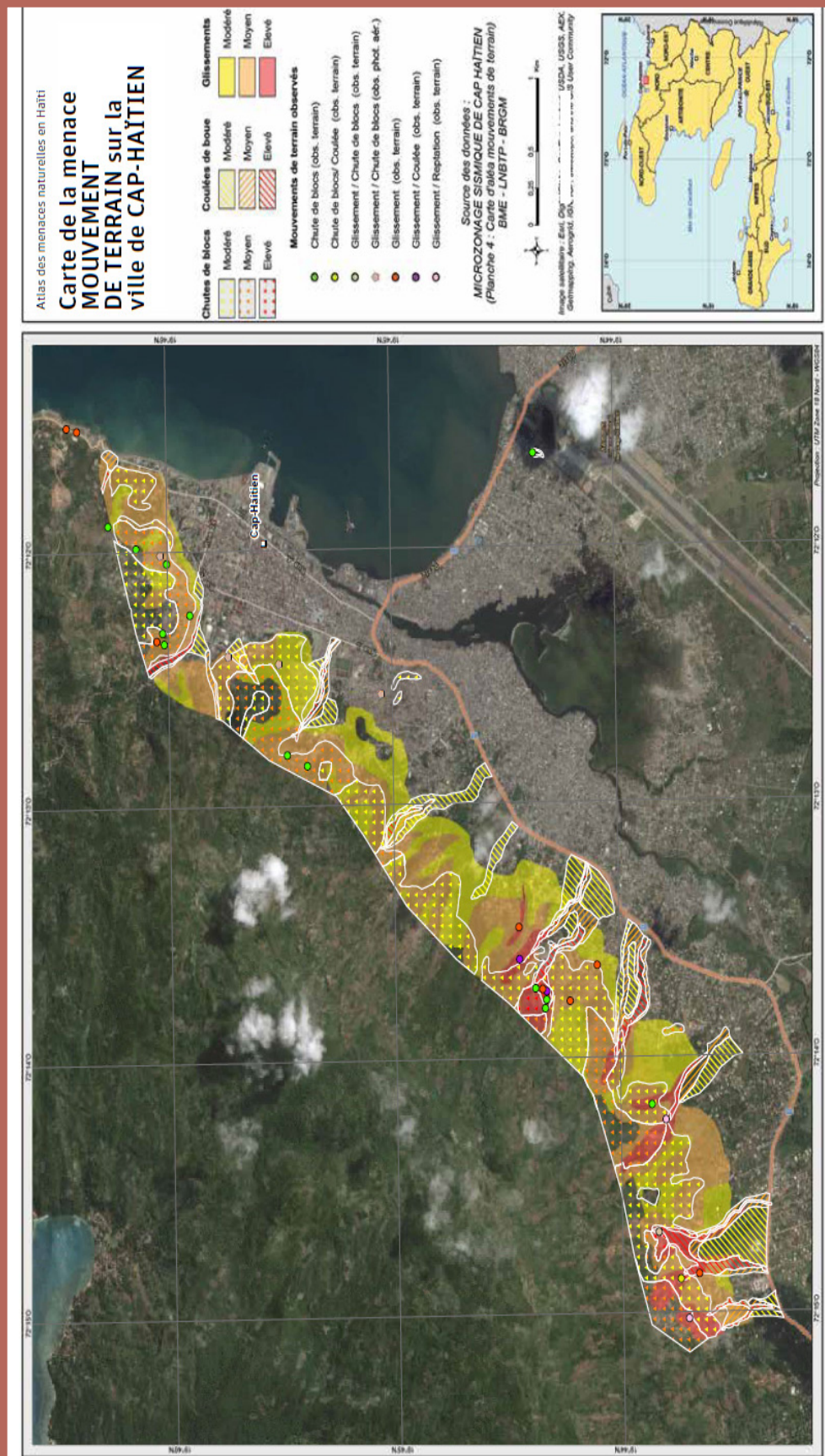
En effet d'autres zones sont exposées comme Bas ravine (Laboule, Marchand les Dames, Calvaire, Bande-du-Nord), Laurrier (Derrière Hopital Justinien), Fort Bourgeois, Fort Clerveaux (Pont Bande-du-Nord), Mansui (Tête basico), La Violette, Labory, Derrière Quartier, Derrière Lycée, Calvaire Ste Thérèse, Laboule, Basiko, Barrière Bouteille. La carte de la menace mouvement de terrain ci-dessous montre la situation de la ville de Cap-Haïtien.

Selon une étude du CIAT en 2016, il a été démontré que la commune de Cap-Haïtien fait l'objet de mouvements de terrain périodiquement et les plus remarquables ont été enregistrés avec les conséquences causées dans les zones qui sont énumérées dans le tableau suivant (Cf. tableau ci-dessous).

TABLEAU 7 : Tendances environnementales en matière de risques d'éboulement et de mouvements de terrain

Zones touchées	Dates	Conséquences
Morne du Cap	9-10 février 1764	Chute d'un bloc d'environ 500 m ³
Cap-Haïtien	Décembre 2003	Glissement de terrain (après des pluies diluviennes)
Cap-Haïtien (quartier La Vigie)	Année 2005	Chutes de blocs / 2 morts, 1 maison détruite
Cap-Haïtien (quartier Carré-nage),	15 février 2010	Chutes de blocs / 4 morts
Cap-Haïtien (Bel-Air),	Nuit du 25 – 26 mai 2011	Glissement de terrain / 3 morts, 1 maison détruite
Cap-Haïtien (Haut Charrier)	Novembre 2012	Coulée de boue / 8 morts

Source : Mairie de Cap-Haïtien / CIAT, 2016



Carte 11 : Menace de mouvement de terrain sur la ville de Cap-Haïtien

► EROSION DES SOLS

Selon le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), plus de 50% du territoire d'Haïti, essentiellement dans les zones de relief, sont soumis à une menace importante d'érosion des sols et pas moins de 6 % des terres seraient actuellement atteintes d'érosion irréversible.

Les zones qui sont exposées aux risques d'éboulement et de glissement de terrain sont toutes les plus touchées par l'érosion des sols, citons par exemple Rival, La Violette, Labory, Derrière Quartier, Marchand les Dames, Derrière Lycée, Calvaire Ste Thérèse, Laboule, Basiko, Barrière Bouteille, Breda, Charrier, Carrière ODN, Monbin Lataille, Bas ravine (Laboule, Marchand les Dames, Calvaire, Bande-du-Nord), Laurrier (arriere Hopital Justinien), Fort Bourgeois, Fort Clerveaux (Pont Bande-du-Nord), Mansui (tete basico), La Violette, Labory, Derrière Quartier, Derrière Lycée, Calvaire Ste Thérèse, Laboule, Basiko, Barriere Bouteille.

► IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts du changement climatique en Haïti ainsi que dans le département du Nord devraient se traduire, à terme, par une réduction de plus de 50% des précipitations et une augmentation des températures moyennes de près de 4°C à l'horizon 2080-2099. La diminution drastique de la pluviosité et l'augmentation substantielle de la chaleur auront comme conséquences : un accès plus difficile à l'eau potable, une augmentation des maladies climato sensibles

(dengue, paludisme, fièvre typhoïde, etc.) et une perte de la biodiversité. Par ailleurs, les phénomènes climatiques extrêmes comme la sécheresse, et les pluies diluviennes devraient être exacerbés. Aujourd'hui, il demeure néanmoins difficile de quantifier l'impact du changement climatique sur l'occurrence de ces événements naturels.

Les scénarios de l'étude des impacts socioéconomiques des changements climatiques en Haïti et les réponses d'adaptation projetaient, en 2009, une augmentation de température variant de 0,8 à 1,0 degré Celsius pour 2030 et de 1,5 à 1,7 degré Celsius pour 2060.

En effet, les températures baissent en altitude et les amplitudes augmentent, alors que les pluies sont plus importantes. Certains secteurs enregistrant des précipitations dépassant 2500 mm/an. En plaine littorale, l'inertie thermique de la mer adoucit les températures et les écarts, alors que les précipitations sont plus faibles, autour de 1000 à 1200 mm par an.

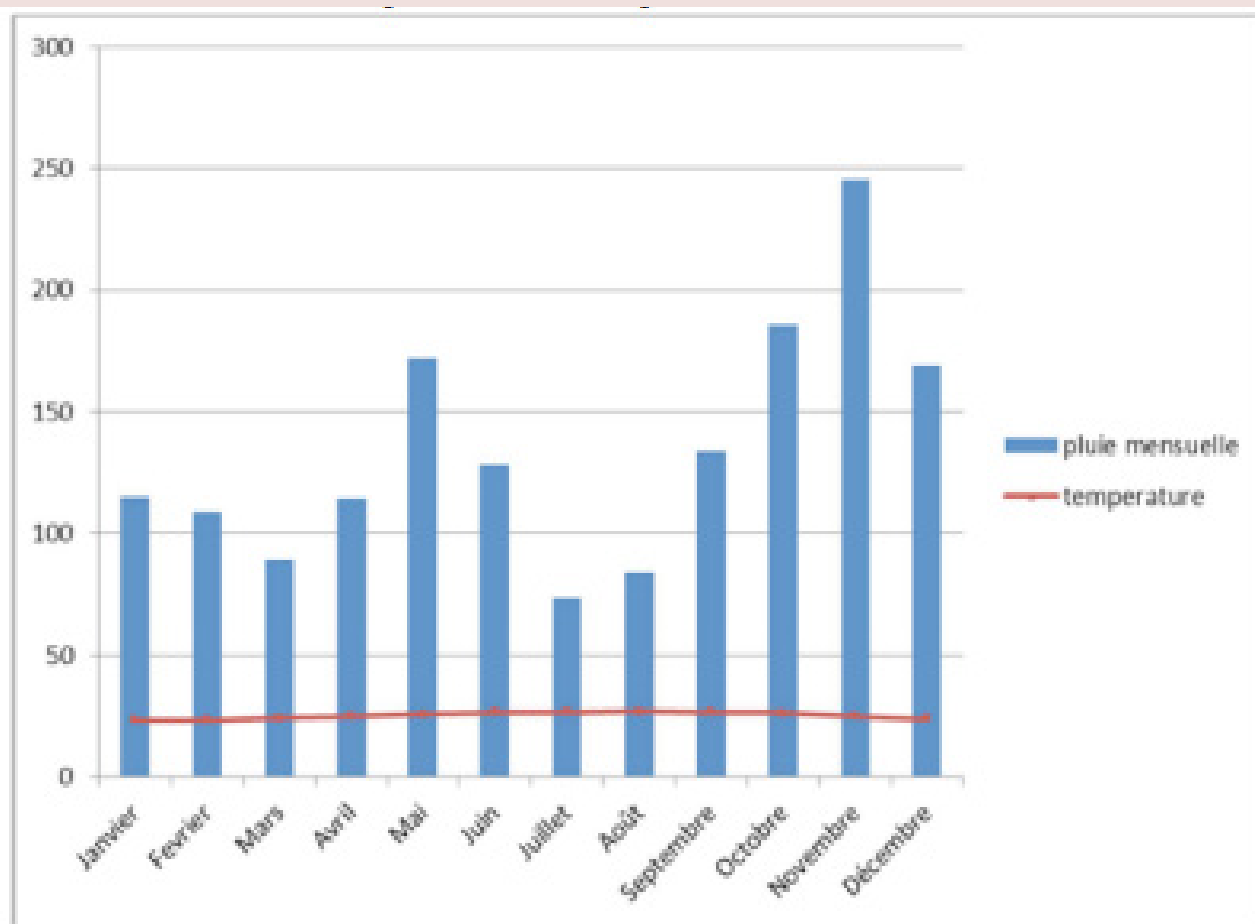
Selon l'analyse des données climatiques des 15 dernières années du rapport de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du Projet de Développement Urbain à Cap-Haïtien (EIES/CHUD), on assiste à une augmentation du volume total et de l'intensité des précipitations annuelles, en particulier au mois de novembre, ce qui accroît les risques de débordement des ravines, d'engorgement des systèmes de drainage et d'inondation des quartiers de la ville (MTPTC, 2020).

Il faut rappeler que la saison cyclonique, qui s'étend de juin à novembre occasionne

parfois d'importants dégâts, a tendance à s'allonger, s'intensifier et à devenir plus imprévisible. Les changements climatiques accentuent aussi la contamination par l'eau de mer de nombreux puits du bas de la ville de Cap-Haïtien. Le phénomène augmente au même rythme que celui des sécheresses, durant lesquelles il se produit.

Les changements climatiques devraient accentuer ces risques dans les années à venir, en augmentant la fréquence et l'intensité des phénomènes : précipitations violentes, cyclones, ouragans, etc. L'élévation du niveau de la mer pourrait aussi atteindre 1 mètre en 2050 et envahir une partie du littoral, en particulier à Petite-Anse (AECOM, 2015) cité par MTPTC en 2017.

FIGURE 3 : Moyennes climatiques à Cap-Haïtien entre 1901 et 2015



Source : Mairie de Cap-Haïtien / Banque Mondiale, 2018



RISQUES D'ÉROSION

La cartographie des risques d'érosion de la commune de Cap-Haïtien montre 5 niveaux de risques. Un niveau de risque très faible ou nul représenté par la couleur jaune clair sur la carte. On trouve dans cette catégorie la totalité de la 3^{ème} section Petite Anse et une petite partie située au sud de la 2^{ème} section Haut-du-Cap. Un 2^{ème} niveau de risque moyen, identifié sur la carte par la couleur jaune moutarde, se retrouve à l'Est, au Sud et au Nord-Ouest de la 2^{ème} section. Il est également présent un peu partout dans la 1^{ère} section.

Un 3^{ème} niveau de risque élevé est identifié sur la carte par la couleur jaune orangé clair. Ce niveau de risque est observé à l'Ouest et un peu à l'Est de la 2^{ème} section Haut-du-Cap et à l'Ouest de la 1^{ère} section Bande-du-Nord. Un 4^{ème} niveau de risque grave est observé au centre de la 2^{ème} section et à l'Est de la 1^{ère} section. Il est représenté sur la carte par la couleur jaune orangé foncé. Un dernier niveau de risque très grave est représenté sur la carte par la couleur mauve. On l'observe au Nord-Est de la 1^{ère} section Bande-du-Nord.

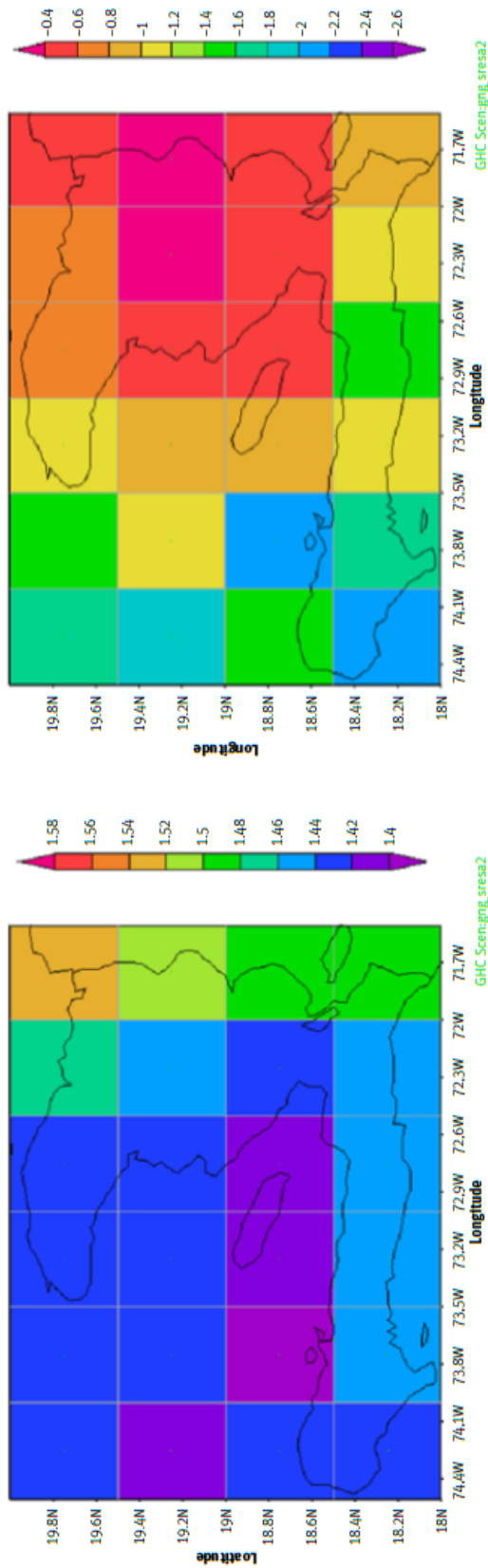
Le premier niveau de risque occupe un pourcentage de 29.82% de la superficie totale de la commune. Le 2^{ème} niveau accuse un pourcentage de 25.81%. Le 3^{ème} niveau de risque occupe un pourcentage de 24.32%, le 4^{ème} niveau un pourcentage 18.67% et le dernier un pourcentage de 1.38% de la superficie totale de la commune.



[illegible]

Carte 12 : Risques d'inondation de la commune de Cap-Haïtien

Scénarii prospectifs d'évolution de la température et des précipitations en Haïti : comparaison des valeurs moyennes évaluées pour la décennie 2041 – 2050 avec celles de la période 1961 – 1990



Projection des températures moyennes (en degrés Celsius) en prenant l'exemple du mois de février. Celles-ci seraient en hausse de 1,4 à 1,5 °C dans tout le pays.

Source : GIEC, 2014

Projection des quantités des précipitations moyennes (en mm/jour) en prenant l'exemple du mois de novembre. Dès 2030, celles-ci seraient en baisse (entre 5,9 et 20 % selon les zones).

Source : GIEC, 2014

En résumé



La commune s'organise en matière de risques et désastres avec la présence de la Direction Nationale de la Protection Civile à travers le COUD, les différents comités locaux de protection civile échelonnés du niveau communal aux sections communales, les agents formés estimés environ à 120, les trois (3) corps de pompiers, la présence des ONGs et OCB engagés dans le système pouvant agir conjointement en suivant les directives de base du plan de contingence existant. Cependant les faiblesses sont de taille. On dénote, le déboisement à outrance dans les bassins versants, le manque de sensibilisation et d'exercice de simulation, l'absence de mémorial rappelant certains faits comme par excellence le séisme du 7 mai 1842 coûtant la vie à plus de la moitié de la population.

D'autres contraintes affectent l'efficacité du système post et pré désastre dans la commune. Notons, l'insuffisance de panneaux d'indication et d'affichage pour la prévention des phénomènes naturels (tremblement de terre, Tsunami, cyclones et Inondation), l'absence d'un centre d'appui psychologique post catastrophe, le manque d'infrastructures résilientes et adéquates, le manque de ressources matérielles et financières. Toutefois, certaines opportunités s'offrent à la commune pour diminuer les contraintes citées plus haut et réduire les menaces auxquelles elle fait face. On peut citer le Fond vert pour le climat, certains projets dont MDUR et CHUD financés par la Banque Mondiale et le projet de gestion intercommunale des déchets financé par la BID.



2.2.3

ORGANISATION DE L'ESPACE ET DYNAMIQUE SOCIO-SPATIALE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

La commune comprend un centre urbain (Ville de Cap-Haïtien) et trois sections communales, la première Bande-du-Nord, la seconde Haut-du-Cap et la troisième section Petite Anse. Elle comporte 28 habi-

tations, soit 12 dans la première section, 9 dans la deuxième et 7 dans la troisième. On y retrouve aussi 92 localités avec 38 à Bande-du-Nord, 33 au Haut-du-Cap et 21 à Petite Anse.

TABEAU 8 : Répartition des habitations et localités de la Commune par Section Communale

Sections communales	Habitations		Localités	
	#	Dénomination	#	Dénomination
Bande-du-Nord	12	Labadie ¹ , Fort Bourgeois ² , Cormier, Ducroix Bande du Nord ³ , Despeignes ⁴ , Marchand, Laboule, Virgie Les Dames Religieuses ⁵ , Bel Air ⁶ , Rival ⁷	38	Bely, Prunette, K Pyè, Merande ¹ , Bousmate, Janvier, Massé, Bayawonn, Cachoterie, Poirier, Magagnoce, Kòkòlò ² , Calvaire marchand, Rita Rita / Mando, Cimetière Juif, Marché Gal/ Tanga, Champs de Mars, Célicourt, Bois- Fleurit, Laurier, Derrière Quartier ³ , Calvaire Ste Thérèse/j/ Morne du feu, Juissan, Richard Ville, Bas Ravine ⁴ , Marc, Fort Clerveau, Cézaré ⁵ , Ti Fent, Castel, Cité Hiton, Mansui Pica ⁶ , Picolet ⁷
Haut-du-Cap	9	Bel-Air ⁸ , Barrière Bouteille ⁹ , Sainte Philomène ¹⁰ , Vertières ¹¹ , Zo Vincent, Blue Hills ¹² , Haut du Cap, Bréda ¹³ , Mombin Lataille ¹⁴	32	Bassico, Monte Pa Desann, Anwo Kenp ⁸ , Ruelle Nazon, Sans Raison, EPPLS, Cité du Peuple ⁹ , Labori, Cité La Paix, Camp-Fort, Cité Héros, Belle Vue, Redford, 1 ^{ère} Cité Ste Philomène, 2 ^{ème} Cité Ste Philomène ¹⁰ , Fondation Vincent, Goyard, Kiteyo, Cité Chauvel, Cité Champin, ODN, Sinaï, Nazarette, Cabassa, Charrier, Tabernacle ¹¹ , Bena ¹² , Bréda I, Bréda II ¹³ , Mapou, Pipo, La Voûte ¹⁴
Petite-Anse	7	Shada ¹⁵ , Fort St Michel ¹⁶ , Aviation, Petite-Anse ¹⁷ , Madeline ¹⁸ , Balan ¹⁹ , Baudin	21	Shada 1, Shada II ¹⁵ , Connassa, Fougeroll, Fort St Michel ¹⁶ , Petite-Anse 1, Abattoire, 4VEH, La saline, Céramique, Petite-Anse II, Base Américain ¹ , Cité Dondon, Terre Maïs, Mélomane, Ti Marc, Kraze Zo, Cité Jean Claude ¹⁷ , Jean Mary Vincent, Jacques Golo ¹⁸ , Rosie ¹⁹

Source : Mairie de Cap-Haïtien / IHSI-2005 / Inventaire des Ressources et des Potentialités des Communes d'Haïti / Enquête de terrain et Diagnostic participatif réalisé – Novembre 2020

[illegible]

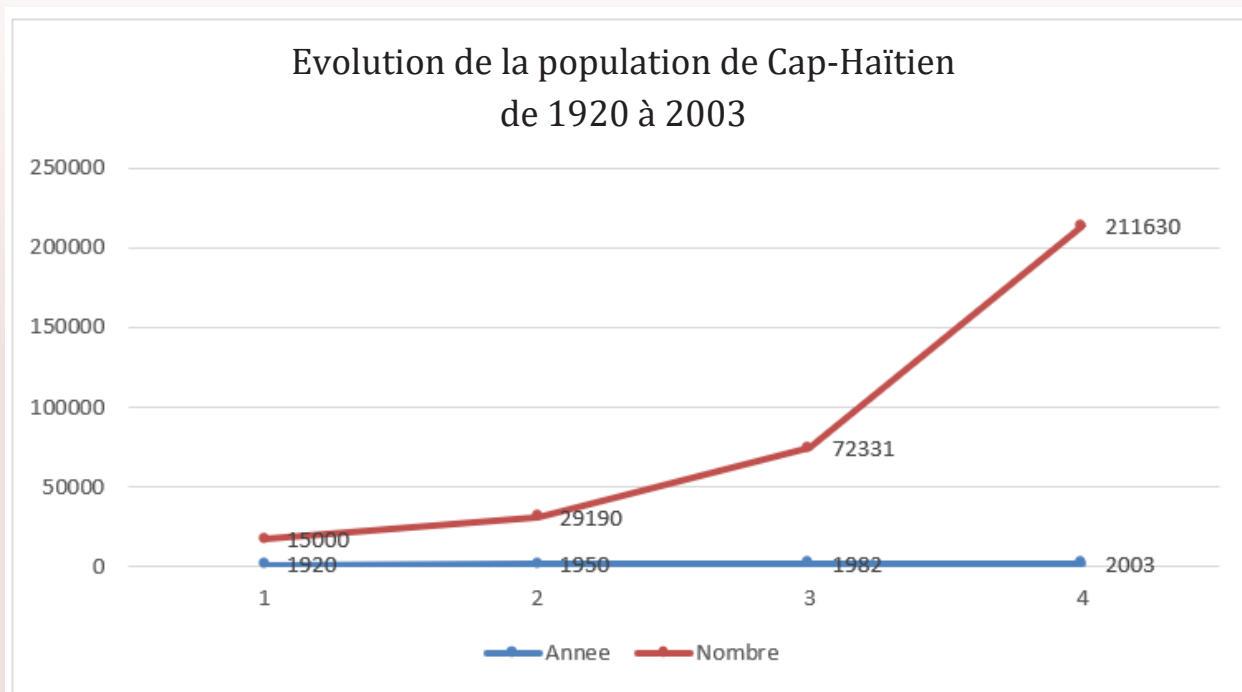
Carte 13 : Découpage géographique et administratif de la Commune de Cap-Haïtien

DÉMOGRAPHIE ET RÉPARTITION DE LA POPULATION

En termes de dynamique démographique comme le montre le graphe ci-dessous, partant du recensement de 1920, la commune comptait quinze mille (15 000) habitants, en 1950, elle est passée à vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix (29 190) habitants.

Trente ans plus tard, la population de la commune comptait soixante-douze-mille trois-cent-trente et un (72 331) habitants et de 1920 à 1971, quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-huit (45 688) habitants et vingt ans après, la population de la commune a encore presque triplée pour atteindre en 2003, deux cent onze mille six cent trente (211 630) habitants.

FIGURE 4 : Evolution de la population de Cap-Haïtien de 1920 à 2003.

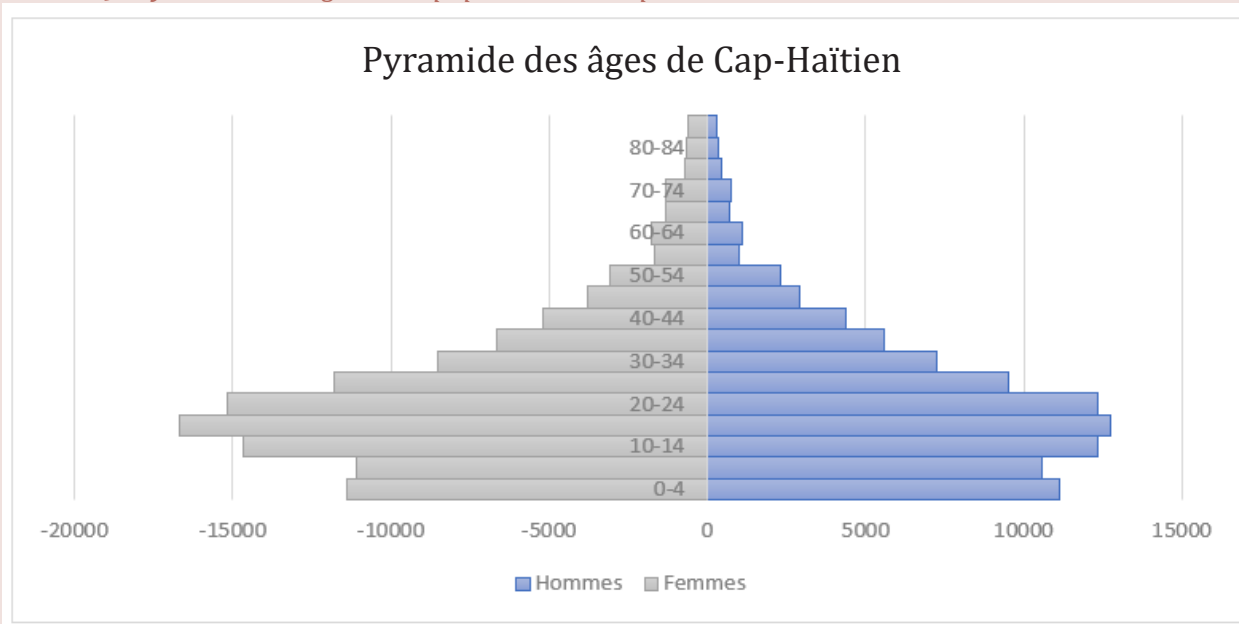


Source: Mairie de Cap-Haïtien / IHSI / Recensements de 1920, 1950, 1982 et 2003

A partir des données du dernier recensement de l'IHSI réalisé en 2003, la pyramide des âges qui suit, présente la répartition de la population de la commune de Cap-Haïtien par grands groupes d'âge. Comme on peut le constater, la pyramide prend la forme d'un parasol, c'est-à-dire la base est large et le haut de la pyramide est enfilé. Une situation qui explique que le taux de natalité est élevé. Un taux d'accroissement qui continuera d'augmenter dans les prochaines décennies si l'on considère la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans) pour la période, soit 56% du nombre total des femmes (65 570 sur 115 951).

Selon les données de la figure ci-dessus, la population de la commune est jeune, les moins de 30 ans représentent 60% de la population. Elle démontre également que sur le plan économique, la municipalité dispose d'un potentiel fort intéressant car la population active (15-64 ans) représente 86% de la population, soit 183 168 sur 211 630 personnes. Seulement 3.33% de la population dépasse l'espérance de vie à la naissance (64 en 2019), soit 7 052 personnes.

FIGURE 5 : Pyramide des âges de la population de Cap-Haïtien



Source: Mairie de Cap-Haïtien / IHSI / Recensement de 2003

Recherchant les données les plus récentes, on peut analyser les données des dernières estimations de l'IHSI de 2015.

En fait, le département du Nord compte 1 067 177 habitants, la conurbation de Cap-Haïtien formée de six communes à savoir Cap-Haïtien, Quartier Morin, Limonade, Acul-du-Nord, Plaine-du-Nord et Milot compte quatre cent quatre-vingt six mille soixante-trois (486 063) habitants. Le Cap-Haïtien à lui seul comprend deux cent soixante-quatorze quatre cent quatre (274 404) habitants soit une proportion de 25, 71% pour le département et 56, 45% pour les 6 communes de proximité.

Le contenu du tableau suivant montre que la population masculine est de cent vingt-sept mille cinq cent un (127 501) et celle féminine est de cent quarante-six mille neuf cent trois (146 903), et celle en âge de majorité est de cent cinquante et un mille trois cent vingt-quatre (151 324). On comprend bien que les femmes représentent 53, 54% contre les hommes de 46, 46%. La jeunesse dans l'intervalle de dix-huit (18) ans et plus prédomine à 55, 15%.

Aussi, on constate que 98% de la population se retrouve en milieu urbain. Le Centre-ville enregistre pour son compte 62, 31%.

Le rapport de la population par la superficie de la commune nous donne une densité de cinq mille cent vingt-neuf (5129) habitants par km². Le nombre de ménages est de cinquante-trois mille deux cent quatre (53 204). La superficie totale de la commune est de 53, 50 km², le cumule des espaces urbanisés est de 36, 92 km² soit 69%. Le Centre-ville où l'on retrouve la plus forte concentration est de treize mille quatre cent cinquante-quatre (13 454) habitants par km² pour les 12, 71 km² dont il mesure.

TABLEAU 9 : Répartition de la population par sexe et par tranche d'âge en 2015

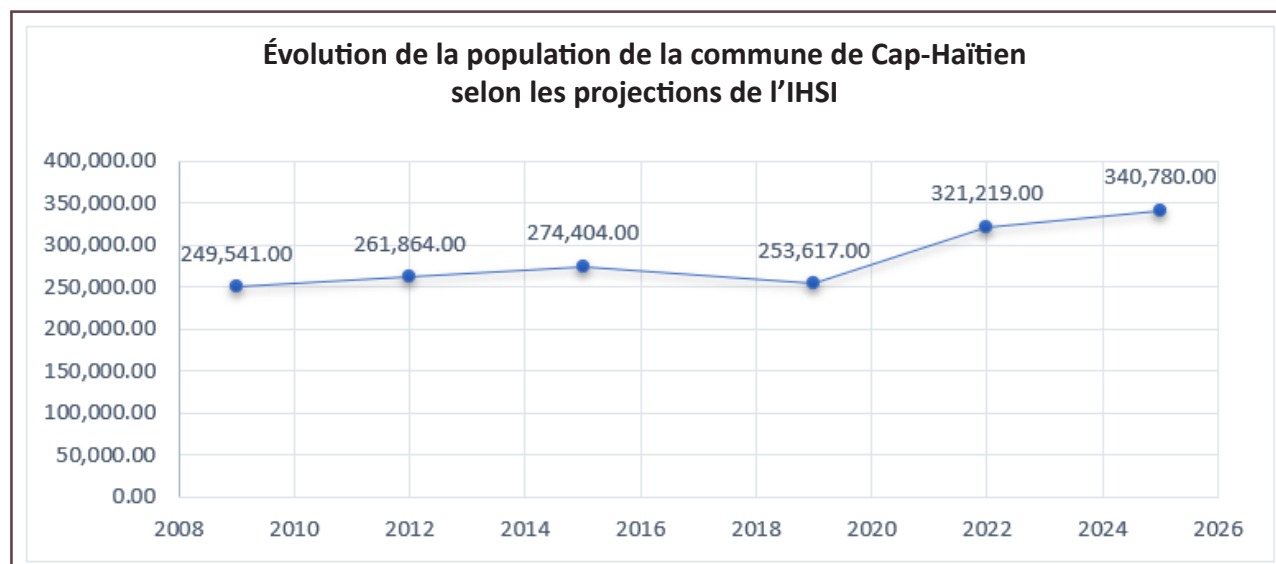
Dénomination	Milieu	Population Totale	Masculin	Féminin	18 ans et plus
Commune de Cap-Haïtien		274 404	127 501	146 903	151 324
Ville de Cap-Haïtien	Urbain	170 994	79 702	91 292	96 623
Quartier de Petite Anse	Urbain	98 042	47 020	51 022	51 951
Sections Rurales	Rural	5 368	779	4 589	2 750
Section Communale		274 404	127 501	146 903	151 324
1 ^{re} Section Bande-du-Nord	Urbain	21 101	9 881	11 220	11 885
1 ^{re} Section Bande-du-Nord	Rural	2 155	329	1 826	1 123
2 ^e Section Haut-du-Cap	Urbain	149 893	69 821	80 072	84 738
2 ^e Section Haut-du-Cap	Rural	283	41	242	160
3 ^e Section Petit Anse	Urbain, Quartier	98 042	47 020	51 022	51 951
3 ^e Section Petit Anse	Rural	2 930	409	2 521	1 467

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / 2015

TABLEAU 10 : Répartition de la population par entité géographique et administrative en 2015

Dénomination	Milieu	Population Totale	Nombre de ménages	Superficie en km ²	Densité
Commune de Cap-Haïtien		274 404	53 204	53.50	5 129
Ville de Cap-Haïtien	Urbain	170 994	33 036	12.71	13 454
Quartier de Petite Anse	Urbain	98 042	19 102	11.50	8 525
Sections Rurales	Rural	5 368	1 066	29.29	183
Section Communale		274 404	53 204	53.50	5 129
1 ^{re} Section Bande-du-Nord	Urbain	21 101	4 100	2.97	7 105
1 ^{ère} Section Bande-du-Nord	Rural	2 155	474	16.79	128
2 ^e Section Haut-du-Cap	Urbain	149 893	28 936	9.74	15 389
2 ^e Section Haut-du-Cap	Rural	283	74	9.24	31
3 ^e Section Petit Anse	Urbain, Quartier	98 042	19 102	11.50	8 525
3 ^e Section Petit Anse	Rural	2 930	518	3.26	899

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) / 2015

FIGURE 6 : Projections de l'évolution de la population de Cap-Haïtien de 2009 à 2025

Source: Mairie de Cap-Haïtien / IHSI / Projections de 2003, 2009, 2012, 2015 et 2020

En 2009, la population communale est estimée à 249 541 habitants (h/f). En analysant la taille et la structure de la population de Cap-Haïtien évoluant sous l'effet des événements démographiques qui s'y produisent, la population de Cap-Haïtien projetée en 2022 et 2025 représente respectivement 321 219 et 340 780 habitants (h/f).

De plus, les dernières estimations de l'Institut Haïtien de Statistique et de l'Informatique (IHSI) indiquent un total de 274 404 habitants pour la commune de Cap-Haïtien (IHSI, 2015). Si l'on regarde les autres statistiques de population de la région pour la même année (2015), la commune de Cap-Haïtien concentrait à elle seule un quart de la population du département du nord (25.67%) et plus de 2/3 de la population de l'Arrondissement (76.78%). Ces chiffres mettent en évidence que la Commune de Cap-Haïtien est la plus peuplée de l'ensemble de la région Nord. Plutôt jeune (44.8% de cette population avait moins de 18 ans en 2015), c'est une population qui n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980.

Une comparaison des deux derniers recensements (1982 et 2003) et des estimations de l'IHSI permet de constater une forte évolution démographique de la commune de Cap-Haïtien. La croissance annuelle de la population pour cette période est de 5, 25 % dans un contexte de croissance régionale annuelle de 2, 86 %.

Si les facteurs de croissance telle l'augmentation de l'espérance de vie (en Haïti, l'espérance de vie est passée de 57.13 ans en 2000 à 64 ans en 2019) et la diminution du taux de mortalité infantile (de 74.3‰ en 2000, ce dernier est passé à 48.2‰ en 2019 pour l'ensemble du pays) ont logiquement une influence globale sur les dynamiques démographiques des territoires, le phénomène de « métropolisation » de la commune notamment alimenté par la migration des populations rurales vers cet important centre urbain permet d'expliquer ces observations. Ainsi, l'on constate un double mouvement migratoire dans la commune de Cap-Haïtien de nature régionale/nationale et internationale.

Dès les années 1970, l'érosion des terres, la misère des paysans et la terreur des macoutes locaux ont provoqué l'affluence de milliers de ruraux vers Cap-Haïtien entraînant des pressions au nord-ouest et au sud-est du centre historique (AUDEBERT, 2017). A chaque grande crise politique que connaît le pays (1986, 1990-1991, 1994 et 2000), l'on constate des flux migratoires importants des communes avoisinantes du département du Nord vers Cap-Haïtien (JEAN-NOËL & AL., 2010). A la suite des inondations des Gonaïves en 2008 (Hanna et Ike), une part significative de la population de cette ville a migré vers Cap-Haïtien (ONU-Habitat, 2012). La commune a accueilli également un nombre important de migrants à la suite du séisme dévastateur du 12 janvier 2010 (PICARELLI & BECOULET, 2019).

L'isolement relatif dû à la mauvaise desserte en termes d'infrastructures routières, au manque d'entretien des voies existantes, etc., l'absence d'infrastructures économiques, d'équipements et de services de base ou encore la recherche d'emplois et d'éducation sont les principales raisons poussant les habitants des autres communes du département (pour la plupart rurales) à rejoindre Cap-Haïtien (quasi-urbanisée) en espérant y trouver une meilleure qualité de vie. Cette dynamique migratoire des communes avoisinantes vers Cap-Haïtien se fait de manière progressive. Au départ, l'on constate une mobilité conjoncturelle/périodique qui au fur et à mesure se répète et donne lieu à une résidence durable (ARMAGNAGUE-ROUCHER, 2018).

En ce qui concerne l'émigration au niveau national, les capois partent généralement

vers Port-au-Prince soit en quête d'instruction, particulièrement pour des études post-secondaires ou en raison de perspectives d'emploi et de revenu.

Par rapport aux dynamiques migratoires internationales, depuis les années 50, l'on constate des migrations importantes depuis Cap-Haïtien en direction des Îles Turks et Caïques, des Bahamas, des États-Unis, du Canada et de la république dominicaine (AUDEBERT, 2017). Un grand nombre des émigrant-e-s vers ces pays étrangers quittent la commune sur de petits voiliers (boat people) et des dizaines perdent la vie en mer ainsi chaque année (JEAN-NOËL & AL., 2010). Toutefois, les États-Unis restent la destination première des Capois. Comme le souligne Audebert (2017), nombre de migrant-e-s haïtien-ne-s provenant des régions du Nord et du Nord-Est vers les territoires insulaires, les Bahamas en particulier, utilisent ces territoires comme territoires de transit afin de se rendre en Floride. Ces dernières années, une forte migration issue des couches aisées de la population de Cap-Haïtien (jeunes, étudiants, urbains) est remarquée en direction de la République Dominicaine contrairement aux périodes précédentes où les migrants étaient généralement des travailleurs d'origine modeste et rurale. Le Cap-Haïtien n'a pas échappé à la vague migratoire vers l'Amérique du Sud (Brésil, Chili) et l'Asie (Turquie) que connaît le pays depuis les années 2010/2011 (OIM, 2014). Toutefois, l'état actuel des données ne nous permet pas de mesurer avec précision l'ampleur de ces flux migratoires dans la commune.

FONCIER ET CADASTRE

La Commune est loin d'avoir un système d'information cadastral complet. L'identification claire des propriétés et de leurs propriétaires respectifs est pourtant essentielle pour effectuer les expropriations nécessaires. Les principaux défis à court terme du système cadastral de la Commune consistent à trouver les propriétaires fonciers et la documentation sur les propriétés, et à résoudre les conflits potentiels.

La plupart des expropriations pour cause d'utilité publique, effectuées sur le territoire communal par les autorités publiques, ne répondent pas complètement au vœu de la loi, le processus de démolition de certaines maisons étant souvent entaché d'irrégularités et d'illégalités. En effet, de nombreux citoyens expropriés n'ont jamais reçu des pouvoirs publics, au niveau local ou central, une juste et préalable indemnité, ce qui constitue évidemment une atteinte au respect du droit de propriété. Des logements sociaux décentes n'ont pas été mis à la disposition des familles expropriées ou déguerpies. Les pouvoirs locaux n'ont pas pu répondre équitablement aux revendications et droits tant des propriétaires fonciers que des déplacés internes.

La tenue irrégulière du cadastre communal compromet la sécurité des droits fonciers. Elle prive le fisc et l'administration communale d'une base équitable et transparente pour l'impôt foncier. Elle ne favorise pas la réduction des conflits liés à la terre. En dépit du fait que la DGI soit chargée du titrage de toutes les terres publiques, elle ne parvient pas à inscrire toutes les transactions immo-

bilières et tous les titres. L'insécurité foncière bat son plein dans les sections communales de Haut-du-Cap, de Petite Anse et de Bande-du-Nord. La plupart des notaires émettent les titres des propriétés privées dans des conditions troublantes. Des acquisitions de grandes propriétés immobilières n'ont pas pu être finalisées en raison de l'incertitude des droits fonciers.

L'absence d'un cadastre numérisé et le manque de certitude au niveau des titres tendent à mettre l'investisseur sur le qui-vive et même à contrarier la décision d'investir. En effet, certains investissements directs étrangers ne peuvent se réaliser dans certains milieux ruraux et urbains de la Commune du fait de l'absence de sécurité foncière et de transparence des droits fonciers alors qu'ils pourraient créer des externalités positives et contribuer à redémarrer l'économie locale.

La carence d'une infrastructure solide des droits fonciers ne permet pas à certains citoyen-ne-s et entreprises de détenir avec facilité des titres de propriété valides, ce qui limite les possibilités d'obtenir des hypothèques permettant la création de petites entreprises ou d'autres activités économiques. En outre, le fonctionnement irrégulier du cadastre communal dissuade certaines institutions financières de la place d'accorder des prêts immobiliers à certain-e-s citoyen-ne-s pour des propriétés qui ne sont pas répertoriées dans le plan cadastral et qui ne sont pas publiées dans un registre foncier officiel. Certain-e-s citoyen-ne-s, ne jouissant pas de droits de propriété, ne peuvent obtenir de capital ou de crédit auprès des institutions financières.

Le patrimoine foncier de la population capoise ne s'est pas constitué uniquement grâce à des transactions marchandes (formelles ou informelles) mais aussi à partir d'un processus d'occupation, de prise ou d'accaparement de terre. Le manque de formalité juridique est l'une des principales caractéristiques de la situation foncière dans certains milieux urbains et ruraux des Sections Communales de Petite Anse, de Haut-du-Cap et de Bande-du-Nord.

Le niveau de violence et de conflits au sein de la commune reste très élevé. Les spoliations se multiplient en zones péri-urbaines. L'absence de titre foncier régulier est généralement à l'origine des conflits liés à la terre. Qu'il s'agisse des zones rurales ou urbaines, la population de Cap-Haïtien jouit de peu ou d'aucune sécurité juridique. De nombreuses transactions et mutations foncières demeurent dans l'informalité. Des ventes, achats et locations de terres sont réalisés sur le marché informel, c'est à dire sans passer devant un notaire. La propriété formelle concerne essentiellement les élites citadines, soucieuses d'une transmission familiale et de l'accumulation de biens. Du reste, certains conflits fonciers récents viennent essentiellement de la contradiction entre les tentatives de certains cohéritiers de restreindre le partage égalitaire et la nécessité légale de partager entre tous les héritiers.

Il n'est pas rare de trouver plusieurs titres avec différents propriétaires pour la même portion de terre. Des recours juridiques au possessoire et au pétitoire se multiplient tant par devant les Tribunaux de Paix Section Nord et Section Sud de la Commune

que par devant le Tribunal de Première Instance et la Cour d'appel de Cap-Haïtien.

La plupart des actes et opérations d'arpentage se font en dehors de la loi et au mépris du droit à la propriété privée. La situation foncière est d'ailleurs mal définie en raison du manque de relevés cadastraux réalisés dans certaines zones rurales et urbaines de la Commune.

Les grands traits de la structure foncière au niveau de la Commune de Cap-Haïtien sont essentiellement : la prédominance de la petite propriété privée et du minifundium, un domaine de l'Etat indéfini et mal localisé, des formes particulières d'indivision laissant la plus grande partie des transactions et des mutations foncières dans l'informalité, le démembrement ou la superposition des droits sur la terre en milieu urbain comme en milieu rural, une structure institutionnelle où les professions délégataires de puissance publique (notaires et arpenteurs) ont en charge la production des actes translatifs de droits de propriété, une insécurité foncière grandissante née tant des faiblesses des institutions que des mauvaises articulations entre ces institutions, des conflits fonciers difficiles à prendre en charge par le système judiciaire.

L'amélioration de la publicité foncière est considérablement négligée. L'inachèvement du processus de modernisation et de numérisation du Plan Foncier de Base (PFB) de la Commune entrave la mise à jour continue du cadastre communal. Les difficultés relatives à la numérisation et à l'indexation des archives foncières publiques et privées de la Commune entravent la conservation pérenne des documents,

l'accessibilité immédiate aux documents, l'organisation et la gestion harmonieuse des archives et l'établissement d'un service public instantané.

Les nouveaux enjeux du foncier ne sont pas pris en compte par les autorités publiques locales. Les évolutions démographiques et techniques ont profondément modifié la demande de biens fonciers. L'accroissement rapide de la population capoise, l'urbanisation galopante et l'extension accélérée ou incontrôlée des quartiers périphériques de la Ville de Cap-Haïtien font exploser le marché foncier tout en rendant inadéquates les politiques publiques relatives à la gestion du foncier.

Les institutions en charge du foncier et du cadastre au sein de la Commune éprouvent des difficultés à généraliser l'immatriculation foncière en zone rurale, à assurer la mise à jour régulière des titres fonciers ou encore à se prémunir contre les dérives de la spoliation.

Le cadre légal et réglementaire actuel du foncier ne répond pas aux besoins de sécurisation de la propriété, de régulation du marché foncier, d'amélioration du système d'information foncière et d'un développement local plus soutenu et durable. Sur une population locale estimée à 274 404 habitants (IHSI, 2015), on relève dans la Commune de Cap-Haïtien en juin 2021 neuf (9) notaires, soit 0,3 notaire pour 10 000 habitants.

Cependant on a pu remarquer que la plupart des notaires commissionnés pour les autres communes du Département du Nord ont préféré installer leur Etude au sein de la

Commune de Cap-Haïtien, question d'assurer la pérennité de leur activité notariale et de viabiliser leur office. Certains notaires apprécient la relation avec la clientèle marquée par la proximité, la convivialité, le lien de confiance, la cordialité et la fidélité. Le notaire n'est pas perçu seulement comme un prestataire de services mais souvent comme un homme de conseil.

L'activité notariale au Cap-Haïtien est très rentable. En général, les notaires ne sont pas tenaillés par des craintes au sujet de la pérennité de leur étude, eu égard à la viabilité de leur office. Les relations des notaires avec leur clientèle sont marquées par la critique du tarif que certains clients trouvent trop élevé pour des biens à la valeur faible. D'autres clients ont le sentiment que leurs actes sont délaissés par le notaire par manque de temps. Les notaires ne sont pas disciplinés ni sanctionnés pour leurs dérives.

PROBLÉMATIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À CAP-HAÏTIEN

La commune de Cap-Haïtien est indubitablement un territoire stratégique et aux énormes opportunités. Toutefois, elle est caractérisée à vue d'œil par la bipolarité de l'organisation de son territoire et une désarticulation socio-spatiale symptomatiques de l'absence d'un développement cohérent et global de l'espace. Cette commune jadis convoitée, souffre désormais de pathologies sociales et spatiales de toutes sortes caractérisées par la bidonvilisation anarchique, la pauvreté, l'exclusion, la ségrégation, le chômage et la délinquance.

La commune de Cap-Haïtien est l'expression typique de la contradiction temporelle de la gouvernance territoriale. Cette ville-commune offre l'image d'une rupture brusque d'avec son schéma d'aménagement embryonnaire. Cette cassure temporelle s'exprime par une fracture territoriale évidente et se manifeste par la destruction du cadre de vie, la désorganisation de l'habitat, l'inadaptation des équipements collectifs, la mauvaise organisation du transport, la dégradation des espaces viaires et publics, la dégradation de l'environnement ainsi que des réseaux hydrauliques.

La commune de Cap-Haïtien ne dispose pas d'une structure spatiale viable symptomatique de la désarticulation. Les répartitions spatiales ne sont pas optimisées à cause de la destruction du cadre de vie, des problèmes d'habitat et de logement, de la mauvaise organisation du transport, du sous-emploi de la population active, de l'injustice spatiale, de l'enclavement routier dû à l'absence d'un plan directeur de transport et d'un schéma routier ou/et autoroutier, de l'absence de plan d'urbanisme, des contraintes physiques territoriales représentées par les mornes et la mer, de l'occupation progressive des rues par le petit commerce, de la dégradation des espaces viaires et publics ainsi que du mauvais état des réseaux hydrauliques, la dégradation de l'environnement dû aux implantations sauvages des piémonts et ses conséquences sur le centre-ville. Ce sont les mots qui traduisent la situation du territoire de la commune de Cap-Haïtien.

En effet, cette commune représente le deuxième pôle économique national où gra-

vitent huit (8) grands marchés régionaux et un réseau de villes assez dense. Elle s'est dotée d'un aéroport international, du port touristique de Labadee et du port commercial du Cap ouvert au commerce extérieur. Son ouverture sur la mer est un avantage indéniable par rapport à sa position géographique stratégique et sa proximité avec le grand marché Nord-américain sur les côtes de la Floride (États-Unis) et de la République Dominicaine par l'intermédiaire de la route internationale Cap-Ouanaminthe.

En dépit de ces énormes potentialités économiques qui pourraient être exploitées et utilisées comme leviers de développement, la commune fait face à des problèmes complexes en termes d'aménagement et d'organisation de son territoire, particulièrement liés à l'adaptation des équipements collectifs, les services d'assainissement, la gestion de l'environnement, la mobilité urbaine et périurbaine, l'organisation de l'habitat et la croissance démographique.

A Cap-Haïtien, les équipements socio-communautaires et les infrastructures ne répondent plus aux besoins de la population en termes quantitatifs et qualitatifs. Le territoire communal comme support de croissance ne dispose pas des infrastructures et équipements nécessaires pour propulser son développement. Les équipements économiques sont très anciens et ne peuvent plus répondre aux flux de transaction potentiel de la commune. Le port est sous-équipé et son emplacement n'est plus adapté. De plus, la voie qu'elle emprunte est en contradiction avec les autres activités de cet axe qui prend aujourd'hui une vocation tertiaire avec l'installation d'institutions de

services. Les marchés sont censés atteindre un seuil de saturation et n'ont pas les équipements suffisants.

Les services et équipements sont inégalement répartis sur le territoire, portant à cet effet des préjudices au plus grand nombre de la population. Les bâtiments de service public se trouvent généralement au cœur du centre-ville. Par contre, en matière économique 47.5% des entreprises se trouvent à Haut-du-Cap et 33.7% à Petite-Anse. Alors que le centre-ville et la section de Bande-du-Nord se partageraient le reste et n'en contiendraient que seulement 18.8%. Il en est de même pour les équipements de formation et les infrastructures récréatives (Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages, Mairie de Cap-Haïtien 2021).

Dans la commune, la problématique environnementale est plutôt complexe. De graves problèmes de dégradation de l'environnement sont observés. Ces derniers résultent tant du développement anarchique et incontrôlé du territoire dû à l'absence de maîtrise urbaine que de la carence d'infrastructures adéquates pour assainir l'environnement. Le cadre de vie d'origine est détruit par la bidonvilisation qui elle-même mange l'environnement et épuise les magnifiques paysages montagnards et littoraux. La situation sanitaire très déficiente qui en résulte crée un environnement malsain et insalubre.

En effet, Cap-Haïtien ne dispose pas d'assez de services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. En dehors de certaines considérations mineures, les problèmes environnementaux sont nombreux

et ont de sérieuses répercussions sur la ville. Le réseau d'assainissement étant déficient et inadapté, les eaux de pluie sont mal évacuées entraînant des inondations et la persistance d'eau stagnante qui augmente les risques sanitaires. En ce qui a trait à la gestion des déchets, il n'existe aucun site de décharge contrôlé et les déchets jonchent les rues à tout endroit. De plus, la localisation de la centrale à mazout installée sur le port pollue l'air de la ville historique à cause des dégagements de CO₂.

Par ailleurs, l'absence de nouvelles centralités organisatrices et distributives dans le réseau viaire entrave la circulation des biens et des personnes. Par conséquent, la congestion est très accentuée à proximité des deux principales voies d'accès de la commune à cause notamment de la mauvaise localisation de la Gare routière régionale de Barrière Bouteille, d'ailleurs informel, celle du Pont grand bois et du port commercial avec son seul accès en plein cœur du centre-ville générant un trafic dense et très lourd.

La congestion dense de la ville est symptomatique du sous-développement des infrastructures de transport. Les voies de circulation ne sont pas hiérarchisées. Les voies de liaison et les voies locales ne sont pas différenciées dans certaines zones. L'emprise des artères principales est à peine égale à la largeur des voies locales, soit 13 mètres environ. Le réseau routier est caractérisé par de piètres intersections qui ne garantissent pas le champ de visibilité des axes routiers et l'absence de voies rapides (autoroutes) alors que la ville reçoit un flux intense de véhicules.

Au-delà de cette asymétrie liée à l'accessibilité, la commune est aux prises avec la conurbation de sa zone métropolitaine doublement nourrie par le développement des quartiers périphériques et l'urbanisation récente des communes périurbaines. Le développement de l'espace communal subit donc une évolution spontanée et façonnée de l'extérieur alors qu'elle n'est pas dotée d'infrastructures adéquates pouvant assurer son aménagement exogène.

L'explosion des besoins de plus en plus insatiables rend la commune invivable. Le manque de marchés publics donne lieu à des marchés éphémères qui se tiennent traditionnellement en plein air, dans les rues ou sur les places publiques. Aujourd'hui, les rues, les trottoirs, les places publiques, les lieux administratifs, etc. ne sont pas épargnés comme lieux d'étalement et de circulation des marchands avec leurs produits commerciaux. Une certaine irresponsabilité est observée auprès des autorités, enchainant par conséquent des impacts visibles et majeurs dans la ville. Le commerce informel participe à l'insalubrité, la congestion, et au non-respect des lieux qui ne sont pas destinés au commerce.

Depuis les années 70, la forte croissance des villes s'est faite sans véritable structure urbaine. De nombreux quartiers précaires se sont donc développés, en particulier à Cap-Haïtien, deuxième ville du pays et capitale régionale. Les nouveaux arrivants ont développé un type d'habitat qui présente encore toutes les caractéristiques de l'habitat rural avec des constructions de plain-pied, l'absence de raccords aux réseaux existants et l'inexistence de rues à propre-

ment parler. Ces habitats ont été construits majoritairement sur des terrains précaires constitués de polder de déchets sur la baie de Petite Anse, de berges inondables et de pentes instables aux abords de la rivière de Haut-du Cap. C'est tout un paradoxe, le terrain qui offre le plus de sécurité foncière à celui qui n'a rien et souhaite s'installer près de la ville est le terrain qui présente le plus de vulnérabilité.

La ville de Cap-Haïtien garde encore une configuration qui montre les traces de l'époque coloniale. Les populations les plus nanties se sont repliées dans un premier temps dans les quartiers au Nord à Carénage et Picolet ou en dehors de la ville. C'est une ville ségrégée depuis l'aube des temps. Le même contraste du temps de la colonie reste aujourd'hui remarquable sur le territoire de la commune et les cicatrices spatiales témoignent de cette discrimination démographique et sociale plusieurs fois séculaire.

A Cap-Haïtien, deux phénomènes différents se produisent et concourent à cette production de l'espace qui caractérise la dynamique démographique et spatiale. D'une part, des gens qui revendiquent le droit à la ville qui viennent s'y installer sans conditions, et d'autre part, des gens qui s'éloignent du stress urbain caractérisé par des pollutions de toute sorte et la congestion. Cette tendance tend à augmenter l'étalement urbain dans presque toutes les directions de la commune et dans celles avoisinantes.

L'organisation socio-spatiale est aussi symptomatique des disparités socio-éco-

nomiques. Ainsi certaines personnes vont dans certains quartiers résidentiels au nord de la ville et dans des zones périurbaines localisées principalement à Haut-du-Cap et à Madeline. Cette mobilité est perçue sur le plan social comme l'horizon d'une promotion réussie, l'accès à la terre promise et la tranquillité des espaces périurbains.

Par ailleurs, sous le poids de la pression démographique, l'exorbitance du prix des loyers et la précarité économique, des gens sont poussés vers des espaces inadaptés et vulnérables dans les berges, les mornes et le long du littoral. Cette relégation se manifeste par le développement d'une sorte d'urbanisme volontariste ou contraignant. C'est donc la résultante de la réprobation sociale engendrant des quartiers « hors droits » où habite une frange marginale de la société. Ces endroits sont marqués par une très faible mobilité, le vol, l'insécurité et la délinquance. Tel est le cas de Labory, Conassa, Shada, Bas cité Chauvel, Haut Zo-Vincent entre autres.

À cet ordre dual succède une organisation qui a du mal à se mettre en place et dont l'agencement fait ressortir des dysfonctionnements et des déséquilibres manifestes. Résultat de pratiques volontaristes, la ville de Cap-Haïtien se présente donc comme une juxtaposition de tissus, correspondant aux différents temps de son histoire. Cette production par « fragments » donne à voir un fort désordre urbain. Une « ville éclatée » constituée de fragments qui se juxtaposent sans cohérence réelle où se dessinent le centre-ville historique, les banlieues, et les habitats spontanés.

La dynamique démographique paraît autant agiter que la dynamique spatiale. Selon les estimations d'IHSI, depuis 2015, la ville compte environ 274 404 habitants pour 53 204 ménages, alors qu'elle comptait environ 64 406 habitants au début des années 1980. En 2009, la commune était peuplée de 249 541 habitants, dont 155 505 habitants pour la ville elle-même (IHSI, 2009). La population s'est donc concentrée au cœur de la ville. Pourtant, elle comptait lors du recensement de 1982 autant de population isolée que de population agglomérée dans les villages.

La population capoise a presque doublé en trois décennies entre 1982 et 2015 (PoPuPS, 2020) sans aucune planification adaptée aux défis associés au développement urbain. Cette explosion démographique a entraîné une forte demande en logements qui se déversent même dans des communes limitrophes, d'une part, et a amplifié, d'autre part, la pression anthropique sur les ressources ligneuses et les espaces agricoles de la commune.

L'augmentation de la population doublée de l'absence de contrôle du développement urbain a comme conséquence principale de favoriser la densification dans les secteurs déjà urbanisés puis d'amorcer l'explosion de ces quartiers dans certains milieux écologiquement sensibles. La pression démographique est de plus en plus pesante. On se réfère à l'invasion des mornes, des zones inondables de mangroves et des zones riveraines du littoral. L'urbanisation récente a été importante au niveau des berges de la rivière du Haut-du-Cap, dans le morne du Cap, à Charrier, jusqu'à Zo Vincent, par pol-dérivation dit phénomène « faire-terre ».

Ces locaux sont occupés par une population à faibles revenus et dépourvue des moyens d'effectuer les travaux d'entretien et de conservation nécessaires. Cette pression s'explique par la concentration de la majorité des activités économiques et institutionnelles au centre-ville.

Parallèlement, les communes satellitaires, voire les zones périphériques, n'ont pas une base territoriale adéquate pour répondre aux besoins de leur population. Ainsi, la population locale et régionale doit converger quotidiennement vers le centre urbain de Cap-Haïtien pour obtenir des services ou pour faire du commerce. Ce qui entraîne une congestion quotidienne et l'étouffement du centre-ville de Cap-Haïtien.

URBANISATION, HABITAT ET LOGEMENT

Au lendemain de la décolonisation, Haïti, et encore moins la commune de Cap-Haïtien, n'a pas eu une politique publique visant à assurer la cohésion du territoire. L'identité coloniale reste jusqu'à présent embléma-

tique dans la commune. Aucune planification effective n'a été faite pour redessiner de nouveaux réseaux en faveur de l'extension du noyau urbain. Ce délit occasionne pas mal d'incohérence au niveau du territoire communal. Cette commune en pleine mutation économique, sociale et culturelle est en grand déphasage entre les besoins actuels et les infrastructures anciennes.

La structure urbaine coloniale perd son architecture et son extension est dissymétrique. Donc la ville souffre d'une discontinuité spatiale qui est responsable de tous les maux liés à sa morphologie et son organisation. Loin de s'inscrire dans la logique d'un urbanisme pensé, l'urbanisation récente de la commune est l'œuvre de propriétaires qui, sans autorisations légales, mais en complicité avec des cadres de l'État, lotissent leur propriété ou construisent leurs maisons, parfois dans des conditions exécrables. Ces nouveaux quartiers pavillonnaires ont d'énormes déficits en matière de services urbains comme l'eau, l'assainissement et la collecte des déchets solides.





L'urbain informel couvre à priori une production illicite de logements et de commerces d'accompagnement, c'est-à-dire se développant en dehors de la législation et de la réglementation. Ce sont des pratiques exercées en marge et s'opposant à la production « moderne ».

L'extension de la ville ne respecte pas sa morphologie. Des constructions prolifèrent l'espace communal en absence d'une politique de continuité spatiale. Les considérations environnementales inquiètent peu les maîtres d'œuvre. Ils interviennent sans étude d'impacts, transgressent par conséquent les principes d'urbanisme sans sanctions pénales. Les lotissements ne sont pas conformes aux normes établies par le MTPTC. Ils sont sans aucun projet de lotissement, construisent à l'insu des autorités compétentes et dans la majorité des cas, sans servitude, ni espace vert, ni alignement.

Des constructions en saillie déclinent l'alignement et concourent vers une désharmonie de la morphologie urbaine. Les servitudes liées à ce point ne sont pas respectées. Le service d'urbanisme de la mairie ne tient pas ses responsabilités. Ce dernier manque à ses obligations sur plusieurs autres points, telle la réfection des bâtiments, la régularité des couches de peinture, la construction des trottoirs, etc....

On constate des distorsions existantes entre les règles et les pratiques et entre les programmes et leur réalité, opposant parfois de manière incantatoire la ville voulue et la ville vécue, dénonçant l'impuissance de l'État à contrôler une urbanisation cause de fléaux sociaux. La bidonvilisation qui en

résulte génère donc l'insécurité urbaine et des difficultés de gestion de déchets. La vétusté des canaux de drainage et l'imperméabilisation du sol favorisent l'inondation de la ville en aval. L'urbanisation des mornes accélère sa dégradation et cause un déboisement accéléré avec toutes ses conséquences.

L'urbain à Cap-Haïtien est l'expression d'un véritable « cancer urbain » (Belguidoum, Millet, 1985, p. 230). C'est la conséquence de la concentration qui intensifie l'ampleur de la croissance des formations urbaines non réglementaires, notamment sous la forme de bidonvilles, forme la plus exacerbée de l'informel urbain.

Cette métamorphose fait que Cap-Haïtien évolue dans un contexte de très fortes inégalités résidentielles. Près de $\frac{3}{4}$ de la population est mal logée (Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages, Mairie de Cap-Haïtien, 2021). Cela concerne des personnes dont le logement est de mauvaise qualité, trop petit, ou ne disposant pas de leur propre domicile. En fait, suivant cette même source, les ménages capois hébergent en moyenne 5 personnes. En outre 74.4% des ménages occupent des maisons de 1 à 3 pièces. On peut donc constater une situation de promiscuité criante.

Selon le type d'habitat, une bonne partie de la population, soit 28.8%, habite dans des logements indécents et indignes. La mauvaise qualité n'induit pas de simples problèmes structuraux. La quasi-totalité des habitats n'ont pas de dispositifs domestiques et n'ont pas un caractère « d'habitabilité », c'est-à-dire de confort, obéissant à

une norme socialement définie. La plupart des ménages n'ont pas d'eau courante, de douche ou de WC intérieur. On note que 75.1% n'ont pas de coin cuisine, mais un chauffage rudimentaire.

Les toitures des habitats sont majoritairement faites en béton totalisant 52.7%% de l'ensemble ou en tôle correspondant à un pourcentage de 41.6%. Les parois sont faites de matériaux corrosifs qui les rendent facilement altérables. Il n'est pas étonnant de constater des habitats couverts de chaumes, de bois ou d'autres matériaux combustibles dans quelques endroits au périmètre du centre-ville. Cela concerne un total de 6% des ménages.

La majorité des bâtiments ne sont pas conformes aux exigences légales. Au regard de la loi du 29 Mai 1972, les constructions, pour le plus grand nombre, ne répondent pas au critère minimal. Le manque d'aération, de lumière et de salubrité, donc les mauvaises conditions hygiéniques impactent la santé des habitants. La précarité, et même parfois l'inexistence de moyens d'évacuation des eaux ménagères, décrivent la situation vulnérable de cette catégorie.

L'inattention de la collectivité locale aux enjeux de la sécurité publique liée à la construction occasionne déjà des dégâts dans certains endroits où les travaux de démolition et de réparation nécessaires ne sont pas pris en compte. Dans les agglomérations urbaines, les façades des maisons n'obéissent pas aux règlements prescrits par la loi qui veut que leurs colorations, leurs styles soient en harmonie avec le caractère architectural de l'ensemble et cer-

tains font l'objet de réfection et/ou de peinture qui influe négativement sur la beauté de la ville. Des modifications introduites lors des constructions sont nombreuses influant négativement sur la hauteur, le gabarit des constructions, l'emprise au sol et entraînant le détournement de la vocation d'habitation par la transformation du rez-de-chaussée en local de commerce.

L'accès au logement n'est pas quelque chose d'ordinaire. Certes, certaines gens détentrices d'un capital social mobilisable ou capital économique dans le cadre de prêt pour logements font des prêts à la construction. Cependant, c'est impossible pour d'autres catégories sociales, car il existe à Cap-Haïtien des sans-abris qui dorment à la belle étoile qui n'ont pas cet accès.

Le secteur de l'immobilier résidentiel est sous développé. La politique de logements sociaux n'existe que sur papier. L'indice de prix de logement n'est pas défini. En réalité, l'offre du logement est inélastique à court terme. Cela rend les prix d'équilibre déterminés complètement par la demande et tend, par conséquent, à augmenter la mobilité des ménages. La dynamique spatiale des prix du logement fait appel à deux effets spatiaux distincts. Ces deux effets relèvent, respectivement, de la dépendance spatiale des prix des logements et de l'hétérogénéité spatiale des prix marginaux des caractéristiques du logement.

D'un point de vue stratégique, l'aménagement de Cap-Haïtien ne laisse entrevoir aucune perspective pour la société de demain sur l'espace. La conception du futur qui devrait être une préoccupation des autorités reste jusqu'à date un sujet orphe-

lin. L'action spatiale est menée dans une logique individualiste et entrave une projection géographique. Fort est de constater que les instances d'arbitrage ne fixent pas les priorités et n'arrêtent aucunes décisions louables pour assurer le bien-être du groupe social et l'équité territoriale.

La commune de Cap-Haïtien a un capital spatial précaire avec une large part d'inégalités socio-spatiales, d'exclusions, de marginalisation. L'environnement architectural, naturel et social atteste des différenciations socio-spatiales urbaines exprimées par les ségrégations sociales et les exclusions. Il existe pas mal de disparités faisant l'exigence de la justice spatiale à corriger et des contraintes naturelles, géographiques et sociales à surmonter.

Cap-Haïtien comme métropole n'est pas mis en conditions pour répondre aux énormes défis du moment. L'intervention étatique s'insère dans une approche bu-

reaucratique sans l'adhésion et la volonté communautaire qui sont inséparables. De plus les collaborations avec les autres territoires qu'elle influe ne vise pas une vision commune de développement régional.

Cap-Haïtien devrait être le pionnier dans l'élaboration des outils de développement régionaux et départementaux : le zonage du territoire communal, les plans d'aménagement du territoire, d'extension et d'embellissement des villes et des zones rurales, le plan d'aménagement physique, le plan d'occupation de sol, le plan de développement du département prévu par la loi, le schéma d'aménagement départemental, le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'environnement, le schéma directeur d'aménagement urbain et d'assainissement sur une ou un regroupement de communes en commun accord avec les collectivités concernées. Cependant, il n'en est rien en dépit de certaines initiatives restées sans effets ni résultats.

En résumé



Cap-Haïtien est une commune à croissance spatiale non ordonnée, ni canalisée par une politique d'urbanisation de l'avis des participant-e-s aux ateliers ainsi que les représentant-e-s sectoriel-le-s. Par rapport à cette situation des efforts sont déployés par la production d'un certain nombre de documents dont les études DESSEAU, l'esquisse d'un plan d'urbanisme, le Plan de financement communal (PFC), l'Inventaire des bâtis réalisé par l'université de la Sorbonne en collaboration avec l'université Quisqueya.

Les collectivités territoriales bénéficient aussi dans le domaine de l'appui conseil des directions départementales des ministères des travaux publics, de la planification, de l'EPPLS et de la DGI. Cependant, les contraintes sont énormes. L'extension du centre-ville ne suit pas l'agencement de la trame qui a été établi. Il n'y a pas d'harmonisation ni de contrôle au niveau des interventions des acteurs sur le territoire. L'inexistence d'un plan d'aménagement cohérent, l'absence de politique publique axée sur le logement, ce qui engendre la construction de beaucoup de maisons précaires, vulnérables aux risques et souvent sans titre de propriété. De ce fait, la question de la sécurité foncière est une grande préoccupation. De plus, les pratiques de spoliation, de poldérisation, la destruction des patrimoines architecturaux, l'instabilité politique et les phénomènes naturels tels : les inondations, les glissements de terrain, le séisme et le tsunami sont des menaces majeures qui viennent s'ajouter à ces contraintes. Toutefois, des opportunités s'offrent à la commune par rapport à l'exécution de projets de développement urbain dont PAST, CHUD, MDUR financés par la Banque Mondiale et les actions de « construction de logements » de Food For The Poor.



TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Divers services de nouvelles technologies de l'information et de la communication sont disponibles à Cap-Haïtien depuis bien des temps. En dépit de cette longévité, les acteurs locaux expriment une insatisfaction quasi-totale en matière de services de télécommunications en dépit des grandes percées et des innovations enregistrées dans le secteur. L'internet, de qualité bien entendu, comme pivot de ces dernières, reste jusqu'à date un souci, alors qu'ailleurs on expérimente les exploits de la 5G. L'accessibilité aux réseaux de téléphonie et d'internet est parfois difficile. La répartition des Base Transceiver Station (BTS) cause des préjudices à certains territoires qui ne sont pas couverts. En effet, en fonction de l'espace ou du moment considéré, les services sont peu accessibles, peu fidèles et peu fiables.

En termes de support de communication, on distingue les services de téléphonie mobiles assurés par NATCOM et DIGICEL. L'internet est offert par ces dernières ainsi qu'Access Haïti et Haïnet. La transmission sonore, télévisuelle est assurée par des chaînes de télévisions câblées et traditionnelles comme des web medias, des stations de radio au nombre d'une soixantaine environ (60), des stations de télévision totalisant sept (7) et de deux chaînes câblées, à

savoir Canal plus et Nu TV.

En ce qui a trait à la téléphonie mobile et l'internet, suivant des audits de la qualité de service vus du client, on relève des dysfonctionnements répétés qui entravent l'accès aux réseaux et, dans certains endroits, quoi qu'agglomérés, les consommateurs disent constater des zones blanches.

Les utilisateurs se sont plaints de difficultés liées à la qualité des services soit en termes de disponibilité, de réactivité, de connectivité et de capacité. Certes, ces critères n'ont pas les mêmes indices au niveau du territoire en général, mais pas mal de zones sont concernées. La capacité et la connectivité du réseau sont plutôt médiocres dans la plupart des zones de la commune, même au cœur du centre-ville. On constate aussi des zones blanches dans certains endroits de Bel air, de Sainte-Philomène et de Bande-du-Nord. Les coupures et les échecs d'appels sont répétitifs. Le taux d'échec sur le trafic simulé s'élève beaucoup plus au niveau de la section de Petite anse, puis à Bande-du-Nord. Malgré ces difficultés liées à la qualité et à l'accessibilité des services, le parc d'abonnement est considérable et très important.

En ce qui concerne la radiodiffusion, le secteur n'est pas régulé. On constate des interférences régulières. Ce qui peut provoquer des risques pour l'aviation civile. De l'avis des acteurs locaux, certains individus utiliseraient leur accointance politique pour utiliser des fréquences non attribuées par le CONATEL. Certains autres accaparent

plusieurs fréquences qu'ils ne mettent même pas en onde.

Bon nombre de stations de radio n'ont pas suffisamment de ressources complémentaires comme l'énergie et l'internet pour assurer leur mise en onde dans toute sa complétude. Par ailleurs, la quasi-totalité des émissions radiodiffusées ne sont pas adaptées aux principes en vigueur. Ils offrent des contenus indésirables et ennuyants.

Conformément à ce qu'il devrait être, la plupart d'entre elles n'émettent pas des émissions efficaces, d'information et d'éducation générale, comme facteurs sociaux de grande importance. La diffusion des valeurs culturelles est en régression constante à cause des programmes non-contrôlés. D'autant plus, il n'existe aucun programme de radio spécialisé. Enfin, la communauté capoise ne tire pas assez profit des NTIC. Pour la plupart des gens, elles sont considérées comme une arme autodestructive étant donné leur usage par les consommateurs. En plus du mauvais usage, l'accès et la maîtrise de celles-ci sont très limitées.

La cybercriminalité reste une préoccupation sérieuse pour l'utilisateur du fait qu'elle nuit au développement du commerce électronique et au respect de l'intégrité des données privées. La détermination et la mesure d'indicateurs sur les atteintes à la sécurité semblent difficiles à réaliser compte tenu de la faible occurrence d'événements dans ce domaine, de la difficulté de les identifier et de la grande sensibilité du marché à ces événements.

En dehors de tout cela, l'éducation numérique et en matière de communication n'est

pas développée. Cela représente un grand enjeu pour l'économie du savoir, la compétitivité des entreprises, et pour l'efficacité des administrations et des services publics ainsi que pour la production et la diffusion des biens culturels.

ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

La ville de Cap-Haïtien est alimentée en électricité par deux centrales thermiques dont l'une de 10.800 Kwatts, située à Ste Philomène, à l'entrée Sud de la ville et l'autre, la centrale Simon Bolivar d'une capacité de 13.600 Kwatts située non loin du centre-ville. Bien qu'en réparation, la centrale de Ste Philomène, accouplée à celle nommée du nom du révolutionnaire vénézuélien Simon Bolivar fonctionnant au mazout, fournissent toutes les deux 24.400 Kwatts à la ville du Cap ainsi que ses environs.

Le réseau est constitué de trois (3) grandes lignes qui alimentent toute la commune et celles qui l'avoisinent. La ligne 1 couvre le Centre-ville, Rival, Cormier, Labadie etc. Elle produit une puissance de 6MW tandis que celle demandée varie de 10 à 12 MW. La ligne 2 couvre Petit-anse, Aéroport, Milot et Grande-Rivière-du-Nord. La puissance demandée pour ces zones est de 7 MW contre celle produite par les centrales qui est de 4 à 5 MW, tandis que la ligne 3 qui alimente Haut-du-Cap, Plaine-du-Nord, Limbé jusqu'à Port Magot a une demande de puissance de 10 MW pour 5 à 6 MW produites.

En conséquence, la deuxième ville du pays vit toujours au rythme de rationnement

d'électricité à cause non seulement d'une insuffisance de production par rapport à la puissance demandée par zone ,mais aussi à cause de l'état du réseau qui est vétuste et très mal utilisé et entretenu. A tout cela s'ajoutent le manque d'équipements et de matériels, le détournement des produits pétroliers, la faible capacité contraignante de l'EDH pour forcer ses clients à payer leur facture et le sabotage des compteurs dans certaines zones. L'accumulation de tous ces problèmes affaiblit le fonctionnement et la rentabilité de l'institution.

Il faut noter que le prix du KW/heure de courant varie selon la catégorie d'abonnés qui sont au nombre de quatre (4). Les abonnés résidentiels paient le KW/heure à 12, 74 gourdes , ceux de la catégorie commerciale le payent à 14, 36 gourdes , les industriels à 13, 97 gourdes et ceux du Gouvernement à 14, 12 gourdes . Le nombre total des abonnés pour les quatre catégories dans la commune de Cap-Haïtien est de 19 150.

Nombreux sont ceux qui incriminent l'EDH qui, selon eux, serait totalement absente. Pourtant, de leur côté, les responsables de l'institution se plaignent de sa mauvaise santé économique, car seulement 30% des abonnés honorent leurs bordereaux, sans parler des fraudes massives dues aux prises clandestines qui constituent un manque à gagner énorme pour l'EDH. Toutefois, la compagnie nationale d'électricité qui n'arrive pas non plus à satisfaire les demandes de branchement à son réseau, peut

compter sur le programme d'électrification du département du Nord de l'Autorité Nationale de Régularisation du Secteur de l'Énergie (ANARSE) qui souhaite construire une centrale électrique de 40 mégawatts au gaz naturel et une centrale photovoltaïque de 16 Mégawatts .

La commune qui compte plusieurs écoles qui forment des professionnels dans le domaine de l'électricité, dispose d'un grand potentiel énergétique naturel mal exploité dont le vent, le soleil, l'eau et le charbon de bois. On y dénombre plus d'une vingtaine de stations à essence et de gaz propane ainsi que des commerçant-e-s et des dépôts de charbon de bois. Il existe aussi, au moins, une entreprise qui vend de l'oxygène à rue 22 F et plusieurs quincailleries vendant des matériels électriques comme des panneaux solaires, des batteries, des onduleurs, etc., sans compter des sociétés privées offrant des services dans le domaine de l'électricité comme l'EMES.

Cependant, il n'y a pas une politique énergétique bien arrêtée, car une forte partie de la population, soit une proportion d'environ 83.6% utilise de l'énergie fossile spécialement le charbon de bois contre 13.5% se servant du gaz pour la cuisson. Le reste, environ 2%, se sert surtout des morceaux de bois, de planches, du courant électrique, etc. De plus, la commune a un déficit de techniciens formés des 2 sexes dans la maintenance, la réparation et l'installation des équipements de Gaz au Pétrole Liquéfié ainsi que les énergies renouvelables.

TABLEAU 11 : Principales sources d'énergie utilisée par le ménage pour la cuisson

SOURCES D'ÉNERGIE	NOMBRE DE MÉNAGES	POURCENTAGE
1. Courant électrique	106	0, 2%
2. Gaz blanc, gaz propane	7183	13, 5%
3. Bois, planche	638	1, 2%
4. Charbon	44479	83, 6%
5. Papier, carton, fatras	0	0, 0%
6. Absence d'activité de cuisson e	532	1, 0%
7. Autres	266	0, 5%
Total	53204	100, 0%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

La commune de Cap-Haïtien dispose aussi d'un énorme potentiel pour exploiter les différentes sources d'énergie alternative particulièrement les énergies à éolienne et photovoltaïque. En effet, le soleil fournit quotidiennement plus de 12h d'énergie. Il se lève entre 5h 50 et 6h 57 AM et se couche entre 17h08 et 19h31. L'énergie solaire peut être exploitée durant toute l'année. Pour ce qui concerne le vent, sa vitesse horaire moyenne à Cap-Haïtien connaît une

variation saisonnière considérable au cours de l'année. La période la plus venteuse de l'année dure 2 à 3 mois soit du 21 juin au 31 août avec des vitesses moyennes supérieures à 17, 2 kilomètres et pouvant aller jusqu'à 20, 3 kilomètres par heure durant le pic. Eu égard à tout cela, des systèmes éoliens peuvent être accouplés aux systèmes photovoltaïque et thermique afin d'alimenter la deuxième ville du pays en énergie sans interruption durant toute l'année.

En résumé



Malgré l'absence d'une politique énergétique réelle de l'Etat haïtien dans la 2^{ème} ville du pays, de l'absence de pratique d'utilisation de la bio digestion par la population et l'inexistence d'un centre de fabrication et d'assemblage de panneaux solaires ainsi que d'autres matériels et fournitures électriques, la commune a un potentiel exploitable non moins important par rapport aux énergies renouvelables.

VOIES DE COMMUNICATION, MOBILITÉ ET TRANSPORT

La commune de Cap-Haïtien est la ville métropole du département du Nord d'Haïti. Elle est connectée avec tous les départements du Grand Nord à savoir l'Artibonite, le Centre, le Nord Est, le Nord-Ouest ainsi que le département de l'Ouest et la République Dominicaine. Située à 136 kms à vol

d'oiseau de Port-au-Prince selon Google ou à 260 km par la RN1 en passant par Gonaïves. Cap-Haïtien est à seulement 65 km de la frontière avec la République Dominicaine, et facilement accessible par les voies terrestres, maritimes et aériennes. Elle est appelée à jouer un rôle central dans le développement du Nord du pays tant au niveau économique, touristique que démographique.

TABLEAU 12 : Circuits et états des grands tronçons reliant la commune et les régions avoisinantes

ITINÉRAIRE	NATURE ET ÉTAT DE LA ROUTE
Cap-Haïtien à Ouanaminthe et République Dominicaine en passant par Quartier Morin et Limonade	Route asphaltée et en très bon état
Cap-Haïtien à P-au-P en passant par St Raphaël et Hinche	Route asphaltée à 90% et en très bon état
Cap-Haïtien à P-au-P en passant par Gonaïves	Route en construction, asphaltée à 90% et en très bon état
Cap-Haïtien à Port de Paix en passant par Gonaïves	Route en construction, asphaltée à 65% et tronçon asphalté en très bon état

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse cartographique et diagnostic participatif / 2022

Comme on peut constater dans le tableau ci-avant, le réseau primaire de la commune est constitué de trois routes importantes la reliant avec plusieurs départements ainsi que la République Dominicaine. Il s'agit d'abord de la RN6 qui relie Cap-Haïtien à Ouanaminthe, commune limitrophe avec la République Dominicaine en passant par Quartier Morin, Limonade et Fort Liberté. Ensuite, la RN3 reliant Cap-Haïtien à la Capitale en passant par St Raphaël, Pignon et Hinche, et enfin la RN1 qui la connecte avec la Capitale haïtienne (Port-au-Prince) et Port-de-Paix dans le département du Nord'Ouest via Gonaïves. Ainsi, le réseau routier primaire dessert en grande partie les réseaux routiers secondaire et tertiaire. En effet, certaines routes du réseau primaire assurent également la connection entre plusieurs communes du département parce qu'elles les traversent littéralement.

Une partie du réseau secondaire est constituée de tronçons de la RN1, la RN3 et la RN6 qui connectent Cap-Haïtien avec plusieurs autres communes du département du Nord, telles Plaisance du Nord, Limbé, Grande-Rivière-du-Nord, Plaine-du-Nord, Acul-du-Nord, Quartier Morin, Limonade, Milot, etc. D'autres voies moins importantes, au nombre de plus d'une dizaine, la connectent aussi avec ces mêmes communes et bien d'autres.

Le réseau tertiaire des voies de communication terrestre est composé de plus d'une trentaine de routes pour la plupart en mauvais état reliant le centre-ville aux sections communales, ces dernières entre elles, avec les quartiers et les habitations. Cependant, le centre-ville dispose d'un réseau routier interconnecté dont 95 % des rues sont asphaltées.

TABLEAU 13 : Caractéristiques du réseau routier du centre-ville vers les sections communales

Circuits		Distance calculée	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée	en Km				
Centre-ville	Labadie	9, 4	secondaire	asphaltée	bon état	Tap-tap moto
Centre-ville	Plaine-du-Nord	14, 5	RN1	50% asphaltée et 50% en terre battue	asphalte en bon état et terre battue en mauvais état	Tap-tap taxi voiture moto 2 roues moto 3 roues
Centre-ville	Made-line	5, 8	RN3	80% asphaltée et 20% en terre battue	route en mauvais état	Tap-tap taxi voiture moto 2 roues moto 3 roues
Centre-ville	Rival	1, 5	secondaire	60% asphaltée et 40% en terre battue	asphalte en bon état et terre battue en très mauvais état	taxi voiture moto 2 roues

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse cartographique et diagnostic participatif / 2022

TABLEAU 14 : Connexion entre Bande-du-Nord et les autres unités spatiales de la commune

Circuits		Distance calculée	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée	en Km				
2 ^{ème} Petit Pont de Champs de Mars	Lorier en passant par Celicou et Bois Fleuri	1, 0	Secondaire et tertiaire	Terre battue	Bon état à 25%	Moto 2 roues
Celicou	Bel Air en passant par Tifent, Ti Voten et Manswui	3, 0	Tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Piétonne
Fort Bourgeois	Carrénage en passant par Morne Virgile et Richard Ville	3, 2	Tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Moto 2 roues
Fort Bourgeois	Rival en passant par Morne Virgile et Richard Ville	4, 5	Tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Moto 2 roues
Rival	Du Croix en passant par Poirier et Port Picolet		Tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Piétonne
Pont Man Dò	Bousma en passant par Nan Jan, Kokolo, Nan Janvier et Monsyon	3, 7	Tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Moto 2 roues

Circuits		Distance calculée	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée	en Km				
Calvaire	Haut Marchand en passant par Bas Marchand, Laboule et Nan Palmiste	2.0	Secondaire et tertiaire	Terre battue	Bon état en partie	Moto 2 roues
Tanga	Centre-Ville Cap-Haïtien en passant par Cité Bossu et Sesaré	3.0	Secondaire et tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Moto 2 roues
Fort Bourgeois	Cormier en passant par Magayòs	4, 0	Secondaire et tertiaire	Terre battue	Mauvais état	Piétonne
La Violette	Celico en passant par Manswui, Nan Cajou et Ti Voten	3.0	Secondaire et tertiaire	Terre battue	Très mauvais état	Piétonne

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse cartographique et diagnostic participatif / 2022

TABLEAU 15 : Connexion entre Haut-du-Cap et les autres unités spatiales de la commune

Circuits		Distance calculée	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée	en Km				
Carrefour Haut-du-Cap	Madeline	6, 2	Secondaire	Terre battue	Mauvais état	Moto 2 roues
Haut-du-cap	Centre-ville	5, 9	RN1	95% asphaltée et 5% en terre battue	Route en bon état	Tap-tap Taxi voiture Moto 2 roues Moto 3 roues
Barrière bouteille	Centre-ville	2, 0	RN1	100% asphaltée	Route en bon état	Tap-tap Taxi voiture Moto 2 roues Moto 3 roues
Vaudreuil	Barrière Bouteille	6, 9	RNI	95% asphaltée et 5% en terre battue	Route en bon état	Tap-tap Taxi voiture Moto 2 roues Moto 3 roues
Carrefour Haut-du-Cap	Petite-Anse en passant par Madeline	8, 0	Secondaire	60% asphaltée et 40% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en état moyen	Moto 2 roues

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse cartographique et diagnostic participatif / 2022

TABLEAU 16 : Connexion entre Petite Anse et les zones de proximité de la commune

Circuits		Distance calculée	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée	en Km				
Petite Anse	Quartier Morin en passant par Carrefour La mort	7, 3	RN3 et RN6	80% asphaltée et 20% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en état moyen	Tap-tap Moto 2 roues Moto 3 roues
Petite Anse	Quartier Morin en passant par Galeman Dupla et nan bruno	7, 7	tertiaire	terre battue	Très mauvais état	Moto 2 roues

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse cartographique et diagnostic participatif / 2022

TABLEAU 17 : Grands carrefours de circulation de la commune

Circuits		Distance en KM	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
De	Vers					
Carrefour Haut-du-Cap	Centre-ville de Plaine-du-Nord	6 Km	RN1 et secondaire	90% asphaltée et 10% en terre battue	asphalte en bon état et terre battue en mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Sainte Philomène	Bel Air	1 Km	tertiaire	béton hydraulique	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour ODN	Sinaï	2 Km	tertiaire	terre battue	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Charrier	Anlè Mòn	1 Km	tertiaire	terre battue	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour cité Chauvel	Bascité Chauvel	1, 5 Km	tertiaire	béton hydraulique	bon état	moto 2 roues
Carrefour Esso	Blue Hills	2 Km	tertiaire	terre battue	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Cach	Derrière Cach	1 Km	tertiaire	terre battue	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Champin	Bas Champin	1 Km	tertiaire	adoquinée	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Zo Vincent	Haut Charrier	1.5 Km	tertiaire	terre battue	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Haut-du-Cap	Lorry	3 Km	tertiaire	terre battue	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Pont La voute	Haut Mapou	1, 5 Km	tertiaire	béton hydraulique	bon état	moto 2 roues

Circuits		Distance en KM	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
De	Vers					
Carrefour Haut-du-Cap	Centre-ville de Plaine-du-Nord	6 Km	RN1 et secondaire	90% asphaltée et 10% en terre battue	asphalte en bon état et terre battue en mauvais état	moto 2 roues
Carrefour Sainte Philomène	Bel Air	1 Km	tertiaire	béton hydraulique	mauvais état	moto 2 roues
Carrefour ODN	Sinaï	2 Km	tertiaire	terre battue	mauvais état	moto 2 roues

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse cartographique et diagnostic participatif / 2022

TABEAU 17 : Connexion de la commune avec les autres parties du pays

Circuits		Distance calculée en Km	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée					
Centre-ville	Limonade	15, 8	RN3 et RN6	95% asphaltée et 5% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en mauvais état	Tap tap
						Moto 2 roues
						Moto 3 roues
Centre-ville	Trou-du-Nord	28	RN3 et RN6	90% asphaltée et 10% en terre battue	Asphalte 80% en bon état, 20% en état moyen et terre battue en mauvais état	Tap tap
Centre-ville	Fort Liberté	52, 86	RN3 et RN6	90% asphaltée et 10% en terre battue	Asphalte 80% en bon état, 20% en état moyen et terre battue en mauvais état	Tap tap
Centre-ville	Ouanaminthe	66, 5	RN3 et RN6	90% asphaltée et 10% en terre battue	Asphalte 80% en bon état, 20% en état moyen et terre battue en mauvais état	Tap tap
						Bus
Centre-ville	Milot en passant par Madeline	20	RN3	90% asphaltée et 10% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en très mauvais état	Tap tap
						Moto 3 roues
Centre-ville	Grande-Rivière-du-Nord	26	RN3	65% asphaltée et 35% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en très mauvais état	Tap tap
Centre-ville	Port-au-Prince en passant par St Raphaël et bon repos	202	RN3	85% asphaltée et 15% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en état moyen	Bus

Circuits		Distance calculée	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée	en Km				
Centre-ville	Port-au-Prince en passant par St Raphaël et « route neuf »	206, 5	RN3	85% asphal- tée et 15% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en état moyen	Bus
Centre-ville	Port-au-Prince en passant par Gonaïves et « route neuf »	249	RN1	65% asphal- tée et 35% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en très mauvais état	Bus
Centre-ville	Port-au-Prince en passant par Gonaïves et bon repos	252	RNI	65% asphal- tée et 35% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en très mauvais état	Bus
Centre-ville	République Dominicaine	68	RN3	95% asphal- tée et 5% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en état moyen	Bus
Carrefour Haut-du- Cap	Milot en passant par Lorie	18	Secondaire	terre battue	Mauvais état	Moto 2 roues
Carrefour Haut-du- Cap	Quartier Morin en passant par aviation	12	Secondaire	60% asphal- tée et 40% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en état moyen	Moto 2 roues
Petite Anse	Milot	15, 8	RN3 et secondaire	90% asphal- tée et 10% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en état moyen	Tap tap Moto 2 roues Moto 3 roues
Petite Anse	Grande Rivière en passant par Barrière Battant	22	RN3	70% asphal- tée et 30% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en très mauvais état	Tap tap Moto 2 roues Moto 3 roues
Petite Anse	St Michel de Latalaye en pas- sant par Dondon	54, 92	RN3 et secondaire	70% asphal- tée et 30% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en mauvais état	Tap tap Moto 2 roues
Petite Anse	Trou du Nord en passant par Limonade	25	RN3 et RN6	90% asphal- tée et 10% en terre battue	Asphalte 80% en bon état, 20% en etat moyen et terre battue en mauvais état	Tap tap
Petite Anse	Fort Liberté	49	RN3 et RN6	90% asphal- tée et 10% en terre battue	Asphalte 80% en bon état, 20% en etat myen et terre battue en mauvais état	Tap tap

Circuits		Distance calculée	Type de route	Nature de la route	État du tronçon	Moyen de transport
Départ	Arrivée	en Km				
Petite Anse	Ouanaminthe	62	RN3 et RN6	90% asphaltée et 10% en terre battue	Asphalte 80% en bon état, 20% en état moyen et terre battue en mauvais état	Tap tap Bus
Carrefour Haut-du-Cap	Centre-Ville de Plaine-du-Nord	9	RN1 et secondaire	90% asphaltée et 10% en terre battue	Asphalte en bon état et terre battue en mauvais état	Moto 2 roues

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Analyse cartographique et diagnostic participatif / 2022

La commune compte plusieurs ouvrages favorisant la circulation dont plusieurs dalots et 4 ponts situés respectivement à Rue 9, Blue Hill, Haut-du-Cap et rue 5. On y recense aussi environ une quinzaine de carrefours dont les carrefours Haut-du-Cap, Charrier, Ste Philomène et ODN. La RN3 ainsi que le boulevard du bord de mer en construction sont reliés au boulevard du Cap par le nouveau pont en construction communément appelé "Pont de la Rue 5".

Malgré ces réalisations, le réseau routier de la métropole du Nord reste insuffisant. Au-delà de la trame viaire hiérarchisée de son centre-ville historique, le réseau qui ne peut répondre aucunement aux besoins actuels de la population de cette ville en pleine croissance (urbaine, démographique, économique, etc.), est mal conçu, mal entretenu et marqué parfois par l'improvisation.

Cap-Haïtien fait face à des contraintes naturelles structurantes, comme le morne du Haut-du-Cap, la baie de Cap-Haïtien, le bassin Rodo et la rivière du Haut-du-Cap, résultant d'un mode d'urbanisation anarchique sans planification d'ensemble et sans respect des principes de hiérarchie routière

caractérisant les quartiers populaires de la ville. L'armature du réseau urbain principalement unifilaire et sans voies secondaires, est composée essentiellement des routes nationales RN1 et RN3. En l'absence d'une vraie voie de contournement de la métropole du Nord que va constituer la route touristique en construction, ce corridor fait du centre-ville un passage obligé pour tout déplacement régional Est-Ouest.

Globalement le réseau routier de Cap-Haïtien est constitué d'environ 60% de routes asphaltées en plus ou moins bon état et 40% de routes en terre battue. Les voies primaires sont asphaltées et 90% d'entre elles sont en bon état, hormis la RN1 qui est en reconstruction par endroit. Plusieurs routes du réseau secondaire sont en asphalte et aussi en bon état. A l'intérieur de la ville et des sections communales y attenantes, certaines rues sont asphaltées mais plusieurs d'entre elles sont dégradées. La majorité des routes à l'intérieur des sections communales sont en terre battue et la plupart en mauvais état selon les informations collectées lors des rencontres avec les différents acteurs concernés de la commune.



RÉSEAU ROUTIER DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIËN

Cette carte du réseau routier de la commune de Cap-Haïtien est produite sur la base des données créées en 2013 à partir de l'image aérienne de 2010. Elle montre que la commune présente un réseau routier plus ou moins dense au niveau de sa partie Est, à savoir dans la 2^{ème} section Haut-du-Cap et la 3^e section Petite Anse. Le réseau routier est dominé par la route nationale no1 qui traverse la 2^e section Haut-du-Cap dans sa longueur et la 3^e section Petite Anse. Elle est identifiée sur la carte par la couleur rouge. La route communale représentée sur la carte par la couleur orange mène au centre-ville de la Plaine-du-Nord. La route départementale qui mène à Labadie est identifiée sur la carte par la couleur mauve. En jaune citron, on a les routes qui permettent d'accéder aux habitations et localités à l'intérieur de la commune. Et enfin les routes urbaines qui facilitent la circulation dans le centre-ville sont représentées sur la carte par les lignes discontinues de couleur noires.



[illegible]

Carte 14 : Réseau routier de la commune

La route nationale no 1 traverse la commune de Quartier Morin. Cette route est prolongée par la route nationale no 6 qui conduit à beaucoup de communes notamment Caracol, Terrier Rouge, Fort Liberté, Ouanaminthe. C'est un axe majeur de circulation des véhicules partant du cœur des zones d'activités économiques de la commune de Cap-Haïtien pour alimenter les flux circulatoires vers les zones urbaines et périurbaines ainsi que les communes avoisinantes.

Au nord-Est de la section Haut-du-Cap, on retrouve l'ancienne ville avec des routes très bien tracées. La partie Ouest de Cap-Haïtien est presque dépourvue de routes du fait qu'elle est constituée de zones montagneuses quasi naturelles.

En matière de mobilité, la circulation et l'insécurité routière sont devenues des préoccupations majeures pour les habitants de Cap-Haïtien qui doivent faire face à des embouteillages monstres dans certains endroits à certaines heures de la journée. La ville qui ne dispose ni de viaduc, ni de passerelle pour la traversée des routes, s'est développée rapidement vers l'Est de manière très anarchique durant les dernières années. Cependant, les investissements dans les infrastructures et les services publics, tels des ouvrages de traversée, le bétonnage des routes, le drainage et la collecte des déchets n'ont pas suivi le même rythme.

L'utilisation faite de la voirie pose également problème : piétons, véhicules de toutes sortes, vendeurs de rue, tous doivent cohabiter et tenter de trouver leur place dans des rues encombrées avec des trottoirs qui ne font que 1m de large en moyenne. Ce

qui explique que le trajet de moins de 5 km entre l'Aéroport et le centre-ville puisse se faire en plus d'une heure surtout pendant les jours de classe et de marché.

Les routes ne sont pas régulièrement entretenues, ni aménagées de manière adéquate. Des lots de détritrus, l'usage de la voie publique comme parking, des véhicules en panne et abandonnés sur la chaussée, l'absence de parking public entravent très fréquemment la circulation.

La sécurité routière dans la commune n'est pas assurée et les accidents représentent une part importante dans les cas d'amputation et de mortalité qui, en effet, ne sont pas vraiment documentés par les statistiques officielles, car seules les personnes décédées sur place ou à l'hôpital dans les jours suivant les accidents sont parfois identifiées. Il existe, en ce sens, une réelle vulnérabilité des piétons, et encore plus des conducteurs et utilisateurs des véhicules à deux-roues motorisés qui constituent les principales victimes de la route. La vétusté et la surcharge des véhicules, l'état d'usure des routes et l'incivisme des uns et des autres contribuent à l'alourdissement du bilan.

Malheureusement, les RN1 et RN3 qui sont les deux axes principaux donnant accès au centre-ville respectivement par le Sud et par l'Est sont les plus embouteillés durant la journée et en fin d'après-midi où la circulation est très dense. Les motos et les tricycles, nouvellement introduits dans le transport, occupent une part très importante dans la circulation. Le parc automobile de la ville s'est aussi considérablement agrandi ces derniers temps alors qu'aucune

décision, pour gérer les méfaits qui allaient en découler, n'a été prise.

Circuler depuis l'entrée de Cap-Haïtien jusqu'à Quartier Morin en passant par le centre-ville est un véritable parcours du combattant. L'absence de voies de contournement du centre-ville pour relier la RN1 à la RN3 et la RN6 entraîne toujours des bouchons surtout entre 7h du matin et 4h PM. Cette situation est due non seulement aux mauvais stationnements des véhicules, mais aussi à l'exiguïté des rues qui n'ont pas été construites pour une circulation si dense ainsi qu'à l'empiétement de petits commerces fixes ou mobiles sur la voie publique.

Malgré la présence des associations de chauffeurs et du service de la circulation ainsi que celui de l'inspection des véhicules, le développement non-maîtrisé des véhicules à deux ou trois roues motorisées, pour le transport de personnes comme des marchandises, pose des problèmes de sécurité à cause du faible taux du port du casque ou de chasuble, de la vétusté des véhicules, de l'incivisme des conducteurs, etc. Le mauvais comportement des chauffeurs ainsi que des passagers occasionnent souvent non seulement des bouchons mais provoquent aussi de très graves accidents.

Toutefois, certains programmes et projets, financés par des organisations internationales, voulant améliorer certaines infrastructures urbaines et des espaces publics dans la commune font poindre des lueurs d'espoir.

On peut accéder à la ville du Cap par les airs par le biais d'un aéroport international

portant le nom du Président Hugo CHAVEZ. Avant, seuls des avions d'une capacité maximum de 40 places pouvaient y atterrir. En 2014, des travaux d'agrandissement, faisant passer la piste de 1500 à 2 800 mètres, ont ainsi ouvert la voie à des vols moyens courriers avec des avions à réaction. Entre 2017 et 2018, l'aéroport a fait l'objet de nouvelles rénovations, offrant ainsi aux voyageurs une nouvelle salle d'embarquement plus moderne et plus agréable d'une capacité de 300 personnes. Cette infrastructure permet de maintenir aussi une liaison régulière avec les autres départements particulièrement le Nord-Ouest et l'Ouest.

C'est la deuxième plus importance infrastructure aéroportuaire du pays, après celle de Port-au-Prince. Elle constitue une porte d'entrée pour les îles voisines, les Caraïbes et les États-Unis d'Amérique à l'aide de plusieurs lignes aériennes, telles American Airlines, Sunrise, IBC, Spirit, etc. Localisé à l'est de la ville, dans la 3^{ème} Section communale Petite Anse, à plus 3 km du centre-ville, l'aéroport est aujourd'hui relativement accessible par la RN3 et la RN6 donnant accès au corridor de développement Cap-Haïtien/Caracol/Ouanaminthe.

La performance générale de l'aéroport et sa capacité d'accueil sont des enjeux importants pour le développement économique et touristique de la métropole du Nord en particulier et de la région en général. À cet effet, de nombreux travaux de réhabilitation et de réaménagement y ont été réalisés ces dernières années pour le mettre un peu aux normes internationales. Toutefois, il demeure que l'emplacement actuel de l'aéroport n'est pas plus convenable.

LES DEUX GRANDS PORTS DE CAP-HAÏTIEN

La ville de Cap-Haïtien est aussi accessible par la mer. Elle est desservie par deux grands ports : le port commercial localisé au cœur du centre-ville et le port touristique de Labadie.



LE PORT COMMERCIAL

Le port commercial localisé au cœur du centre-ville historique et qui constitue, avec celui de Port-au-Prince, un des deux ports internationaux du pays, où près de 10% des marchandises y transitent. Ouvert sur l'océan Atlantique et les Caraïbes, le port constitue une porte d'accès à la République dominicaine, aux îles voisines (Îles Turques-et-Caïques, Cuba, etc.) ou encore à la côte Est des États-Unis pour le développement tant économique que touristique.

Réaménagé entre 1981 et 1984, le port comprend aujourd'hui des installations spécifiques pour les activités de cargaison/ marchandises, cabotage, croisière et plaisance. Tandis qu'il dispose d'une capacité de 1000 conteneurs, seulement 30% de cette capacité sont actuellement utilisés et on y recense une desserte journalière moyenne de 10 camions remorques. Malgré ces fonctions importantes et son rôle à l'échelle du pays, le site demeure sous-équipé, mal entretenu et certaines parties du quai sont en état de délabrement.



LE PORT TOURISTIQUE DE LABADIE

Le port touristique de Labadie, dédié aux croisières, s'était révélé très fréquenté avant l'apparition de la Covid-19. Géré par la Compagnie Royal Caribbean Cruise Lines, il participe au développement économique de la zone et permet non seulement à l'Administration Centrale et aux Autorités Locales de collecter de l'argent à travers les taxes payées par les touristes, les achats et consommation effectués sur place, les petites et moyennes entreprises du secteur artisanal surtout s'installant dans la zone et payant régulièrement leur patente etc.

Il existe aussi une communication intra et inter communale intense via la mer qui se fait entre le centre-ville, les zones et communes avoisinantes comme Labadie, Limonade, Acul-du-Nord, ect. Il y a aussi une communication maritime inter départementale avec le Nord'Est et même internationale, avec la République Dominicaine, certaines îles de la Caraïbe dont les îles turques et caïques ainsi que Providenciales. Il faut noter aussi que le potentiel de la rivière du Haut-du-Cap en tant qu'axe fluvial naturel n'est pas exploité. Car, on pourrait y naviguer en bateau de l'embouchure située à rue 5, jusqu'à la baie de l'Acul-du-Nord. Sur le plan de la gouvernance, la Semanah est bien présente dans la commune mais mérite d'être renforcée sur le plan structurel afin d'accomplir au mieux sa mission. Elle n'arrive pas à contrôler les voyages qui se font car la totalité des voyages internationaux sont clandestins et ceux qui se font de Cap- Haïtien vers une autre commune et même un autre département ne sont ni ordonnés ni contrôlés. Tout se fait surtout au gré du capitaine et des voyageurs.



Tronçon de route à Cap-Haïtien

En résumé



La commune de Cap-Haïtien est un axe stratégique pour le transport car elle héberge le principal site de transit du Trafic aérien régional et international du grand Nord d'Haïti assuré par l'aéroport Hugo-Chavez. Cap-Haïtien peut compter aussi sur son port international destiné au commerce et le port touristique de Labadie très fréquenté avant l'apparition de la Covid-19 et qui assure à l'Etat Haïtien 10 USD par tête de touriste. De plus, Cap-Haïtien est aussi un point de liaison de grands axes routiers assurés par les routes nationales N°1 et N°3. Cela favorise le fonctionnement de multiples circuits de transport en commun à destination de plusieurs communes des départements du Nord et du Nord-Est du pays.

Il convient aussi de souligner la potentialité de la rivière du Haut-du-Cap en tant qu'axe naturel fluvial, créant un itinéraire parfait pour le développement du transport maritime dans les zones périphériques telles : De l'embouchure en mer des caraïbes, rue 5, à Petite-Anse, Haut-du-Cap, Labadie, Bord de mer de Limonade, Acul-du-Nord, etc.

En dépit de cet avantage comparatif avec les autres communes de la région Nord, le réseau routier de la commune est caractérisé par la mauvaise gestion des déchets qui entrave la circulation, l'occupation par les marchands informels de nombreuses rues du centre urbain. La circulation est généralement entravée par des bouchons et l'embouteillage des grands carrefours principalement donnant accès au centre-ville respectivement par le Sud et par l'Est. Le transport et la mobilité sont aussi mis à mal par l'absence de service d'inspection des véhicules, le manque de formation et la mauvaise conduite des chauffeurs, le non-respect des principes de la circulation automobile et le mauvais état de la flotte de véhicules de transport en commun. A cette situation viennent s'ajouter l'absence de sémaforos et de panneaux de signalisation, l'inexistence de parking municipal aménagé et d'aires publiques de stationnement. Enfin, l'encombrement des voies et les perturbations intenses de la circulation en période pluvieuse, résultent aussi du curage irrégulier des égouts et des canaux de drainage.



2.3. FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET OFFRE DE SERVICES PUBLICS

2.3.1

STRUCTURATION ET ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'organigramme de la Mairie de Cap-Haïtien, au moment du diagnostic en 2020, est simple et ne couvre en réalité que certains des champs de compétences de l'administration municipale. Tout son fonctionnement tourne autour des efforts de coordination et de liaison fournis par la Direction Générale qui coiffe les six directions de base et les services qui y sont attachés. Des doutes existent sur l'organigramme effectif de la mairie, mais les revues documentaires et les consultations internes ont permis d'identifier les six directions suivantes : Administration et Finances, Sécurité, Protection Civile, Affaires Sociales et Planification/Aménagement du territoire. Les services juridiques et celui de la Communication sont directement attachés au bureau du Maire principal.

Au cours de ces deux dernières années, la Mairie de Cap-Haïtien a participé au PMAC (Programme de Modernisation des Administrations Communales) grâce à l'assistance technique et financière du MICT. Les premières étapes franchies ont permis de dresser le profil professionnel de chaque cadre municipal et d'évaluer ses compétences. Ces résultats ont permis de procéder à des changements au niveau de la

réorganisation de l'administration et à l'actualisation de l'organigramme de la mairie. Ce travail a conduit à une administration communale de Cap-Haïtien structurée en :

Une (1) Direction Générale à laquelle sont rattachées :

- Une (1) Unité technique
- Un-e (1) Assistant-e administratif-ve
- Un-e Responsable informatique
- Une (1) Unité de Communication
- Un-e (1) Responsable juridique
- Un-e (1) Responsable de Partenariat et de Coopération externe
- Une (1) Unité de Sécurité
- Un-e (1) Responsable de Contrôle interne

De plus cinq (5) directions technique, administrative et financière sont rattachées directement à la direction générale.

Ces directions, divisées en services qui sont eux-mêmes divisés en sections assurent le fonctionnement de la mairie dans tous les domaines liés aux compétences de la Commune.

MAIRIE DU CAP-HAÏTIEN | ORGANIGRAMME

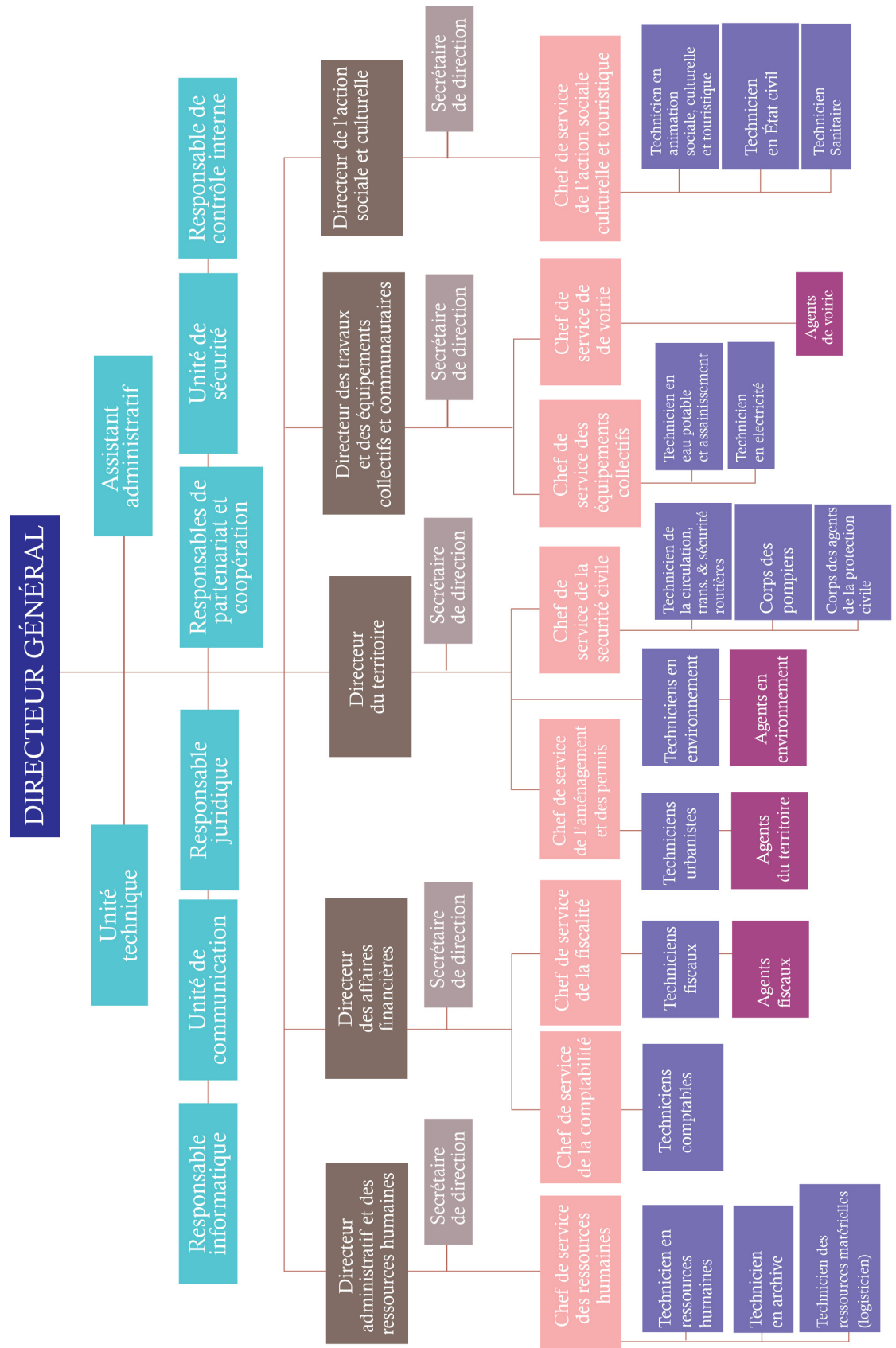


FIGURE 7 : Organigramme de la Mairie de Cap-Haïtien

2.3.2**FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE**

Les locaux administratifs de la Mairie de Cap-Haïtien sont situés dans une zone facilement accessible du centre-ville historique. Bien qu'exigu, cet espace abrite les principaux services techniques et administratifs dont la direction générale, la direction des affaires financières (comptabilité et fiscalité), la direction du territoire et ses services (service des permis et de l'aménagement, de l'environnement, de sécurité civile), la direction des travaux et des équipements collectifs et ses services des équipements collectifs, de voirie.

De simples visites d'observations de ces installations permettent de constater le faible niveau d'organisation de l'administration municipale et de gestion du personnel. Ce standard ne reflète pas la valeur de communication institutionnelle due à cette mairie chargée de conduire la vie économique et sociale d'une communauté estimée à près de 275 000 habitants. La question de genre est passablement traitée au niveau de l'administration municipale. Les femmes sont minoritaires mais représentées dans les conseils, dans les assemblées (Communal, Casecs, Asecs et Délégués de ville) et dans des postes d'assistantes administratives aux bureaux des maires et à certaines directions. Avant le travail de réorganisation de la structure de la mairie, leur présence est particulièrement remarquée dans les directions de la Protection Civile et de la Voirie.

Une certaine gestion est faite des documents administratifs et comptables, mais il n'est pas évident que soit mis en application un système de gestion de l'administration municipale utilisant des procédures et des outils de contrôle. D'autres mécanismes parallèles permettent de contourner les principes administratifs malgré la présence et/ou à cause de la complicité des contrôleurs financiers délégués par le MICT auprès de l'administration municipale.

Il est important de noter qu'au cours des 25 dernières années, la mairie du Cap a bénéficié d'assistances techniques et de dons en matériels de toutes sortes pour la majorité de ses services. Cependant, aucun résultat durable de ces appuis ne peut être vérifié actuellement. Autant dire qu'il existe un système parallèle qui s'oppose de fait à l'établissement d'une gouvernance formelle dans l'administration de la commune et des sections communales. L'environnement de travail créé par de simples employés intouchables est particulièrement hostile aux cadres honnêtes et compétents.

Les maires et les directeurs des services municipaux ont dû se conformer à un certain contexte empreint d'irresponsabilité et de complicité installé depuis de longues années dans l'administration municipale. Malgré l'autonomie administrative dont jouit la mairie, le conseil municipal est limité à la fois par des redevances politiques et par des forces internes qui décident de l'opportunité ou non de certaines de ses décisions.

La crise politique qui perdure encore a engendré de nouveaux paradigmes dans les secteurs économiques et sociaux de la commune. La bonne gouvernance de la municipalité de Cap-Haïtien devient alors de plus en plus improbable compte tenu des rapports déséquilibrés entre les défis économiques et sociaux, des faibles moyens financiers disponibles et du bas niveau de compétence des autorités locales (Maires, Casecs et cadres municipaux).

Le conseil municipal des quatre années antérieures avait toute la légitimité pour planifier sur le long terme et assurer une certaine visibilité sur l'avenir économique et social de la commune. Malheureusement, à ce conseil il manquait cruellement de vision et de leadership pour adresser les problèmes techniques, financiers et sociaux liés au développement harmonieux de la commune.

L'administration actuelle est moins légitime mais elle présente une meilleure compréhension des défis du développement de la commune. Elle bénéficie d'un cadre de coopération internationale favorable à la mise en œuvre de projets structurants planifiés antérieurement en collaboration avec les administrations précédentes. La commission municipale actuelle est composée d'agents intérimaires nommés par le gouvernement central. Leur statut d'autorités provisoires ne les met pas dans les meilleures dispositions pour enclencher un processus de mise en place d'une politique publique visant notamment l'amélioration des infrastructures urbaines, le développement des services sociaux et le renforcement des structures municipales. Face à la dégradation des conditions de vie sociale dans la commune, l'administration actuelle s'active à gérer les urgences et s'empêtre dans le cercle vicieux de ces problèmes récurrents dans presque tous les secteurs qui relèvent de ses responsabilités.



2.3.3**DIRECTIONS ET SERVICES COMMUNAUX**

L'administration municipale actuelle s'articule autour de six directions qui regroupent les différents services.

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction Générale est la structure la plus convoitée de l'administration municipale. En principe, cette position est un poste de carrière occupé par un cadre dont les compétences sont validées par le MICT. Il exécute ou fait exécuter les décisions du Conseil Municipal. Il est nominalement chargé d'assurer la liaison entre le conseil et les services ,mais dans la pratique certaines injonctions sont édictées directement par un membre du conseil suivant le niveau de confidentialité ou d'importance politique qui entoure cette décision.

Plus que toutes les autres structures municipales, la direction générale sollicite régulièrement la collaboration de la direction des affaires financières. Au cours des dernières années, le conseil municipal gérait les questions financières directement avec le DAF (Directeur des Affaires Financières), en dehors des procédures administratives régulières. A l'avènement des agents intérimaires à la tête du conseil municipal actuel, le DAF a été appelé à jouer le rôle de DG tout en conservant son ancien poste.

Les cas de conflit d'intérêt et de manque de transparence sont évidents dans l'administration de la commune. Le DG et/ou le DAF, le personnage central autour duquel les opérations municipales sont conduites,

n'a plus l'autorité de supervision sur l'action de l'administration municipale. Cette situation problématique ne peut être que temporaire. En attendant sa résolution, le DG/DAF bénéficie de la collaboration du personnel municipal sur qui, il exerce un certain leadership et assure la stabilité dans le fonctionnement de la mairie. Même s'il n'existe pas de protocole formel, le DG/DAF collabore avec les responsables des services déconcentrés et les CASECs pour le compte de la mairie.

L'espace physique réservé au DG/DAF n'est nullement approprié à sa fonction administrative. Les principales faiblesses de cette structure évoquées par les cadres sont les mêmes qui ont existé depuis de longues années malgré les différents types de projets de coopération exécutés en vue de renforcer les capacités de cette direction particulièrement. Les éléments qui rendent cette direction particulièrement inefficace sont notamment : l'absence d'une politique publique et le non-respect des procédures administratives. Viennent ensuite l'incompétence de cadres qui remplissent des fonctions techniques et administratives d'une part et les problèmes de logistique d'autre part.

Le DG/DAF profite de l'entente existant entre la mairie et certaines institutions décentralisées comme la BRH, la CSC/CAP et

la délégation Nord pour faire fonctionner l'administration municipale. Mais la stabilité de la mairie est menacée par l'incurie et l'incompétence de certaines directions départementales qui devraient être des partenaires ou compléments naturels de la mairie.

UNITÉ DE COMMUNICATION

L'Unité de communication est attachée directement à la Direction générale. Elle comprend quatre cadres dotés d'expériences dans le journalisme et l'animation socio-culturelle. Sur demande du conseil municipal, elle participe à la planification et la coordination d'événements culturels en collaboration avec des partenaires locaux dont les organes déconcentrés et autonomes de l'Etat, le secteur privé local et des organismes d'aide au développement de l'art et de la culture établis dans la commune. Elle utilise les réseaux sociaux comme principal moyen de diffusion des messages des autorités locales à la population. Cette structure est particulièrement active pendant les périodes festives à motifs culturels et historiques.

Cette unité marginale est très peu sollicitée par l'administration municipale. D'ailleurs, elle fonctionne dans des conditions pitoyables, manquant d'éléments de base nécessaires à l'exercice du métier. L'absence de matériel de travail et les salaires dérisoires payés sont autant de faiblesses qui expliquent l'indisponibilité des cadres pour fournir des services de communication de masse pour attiser l'adhésion de la population aux efforts de l'administration

municipale pour sensibiliser, consulter et concerter sur des questions sociales et fiscales, notamment.

Grâce à la participation de la Mairie et certains projets de la coopération internationale sur la gouvernance locale, les cadres de cette unité prennent part à des ateliers de formation sur la sensibilisation et reçoivent certains matériels de travail pour le compte de l'institution municipale. Ils ont désormais les moyens logistiques nécessaires pour organiser des consultations publiques sur la mobilisation financière, particulièrement.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Cette direction est particulièrement chargée de la gestion des ressources financières de la mairie en travaillant à la mobilisation et la gestion des ressources financières. Elle est composée de services de fiscalité et de la comptabilité.

► SERVICE FISCAL

Le service fiscal s'occupe, notamment, de la gestion de la CFPB qui représente plus de 80% des recettes fiscales communales. L'impôt locatif CFPB étant une taxe quérable, il exige de l'administration municipale la disponibilité de moyens logistiques et de personnel spécialisé. Malheureusement, les efforts visant le renforcement de ce service n'ont pas donné de résultats escomptés par les différents programmes d'assistance technique mis en œuvre au cours de ces dernières années.

L'EMAT dans le cadre du projet MDUR contribue au travail de renforcement de ce service qui bénéficie également de l'appui du projet USAID/GERE.

Des détails sur la performance de l'administration municipale en matière fiscale sont fournis dans un autre chapitre. Cependant, il est important de souligner qu'au moment du diagnostic de l'administration communale en 2020-2021, la Mairie de Cap-Haïtien a montré son « incapacité » à sortir de sa dépendance financière par rapport au gouvernement central pour financer son budget malgré l'évidence de la forte potentialité fiscale de la commune. Soulignons que malgré les dons reçus en matériels informatiques et l'assistance technique dans la conduite d'enquêtes toponymiques, l'administration municipale n'est pas parvenue à améliorer sa performance en matière de fiscalité. Le service fourni par les cadres engagés par la mairie est minimal et ne permet pas à l'administration municipale de collecter les recettes et de dégager les ressources financières nécessaires à l'établissement et au développement des services sociaux.

Les autres services dépendant de la direction de la mobilisation des recettes fiscales, comme ceux de l'affichage et des décès n'ont pas de réels impacts sur la situation financière de l'administration communale.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET COMMUNAU- TAIRES

Le service des équipements collectifs et communautaires englobent les marchés communaux, les places publiques, les cime-

tières et les gares routières. Il fait partie avec le service de la voirie de la Direction des Travaux et des Equipements Collectifs (DTEC) de la mairie suivant le nouvel organigramme de la Mairie.

En principe, il incombe à l'administration communale de gérer et de développer des équipements collectifs et communautaires qui répondent aux besoins de la population en vue d'améliorer la qualité de vie sociale et de créer un environnement physique favorable au développement des activités économiques dans le centre-ville et dans les sections communales. Une cellule composée de cadres, dont un chef de service et son assistant, aidés par trois inspecteurs, constitue l'essentiel de ce service. Aucune information précise n'est fournie sur le fonctionnement réel de ce service en termes d'efficacité et d'efficacités.

Sur un fond de précarité, de conflits internes et de négligences graves, cinq marchés communaux formels fonctionnent. Deux sont placés dans le centre-ville, deux dans la section communale de Haut du Cap et l'autre dans la section communale de Petite Anse. Les trois marchés placés dans les sections communales échappent totalement au contrôle des agents municipaux. Les CASEC y opèrent en dehors de toute influence de l'institution municipale. Depuis de longues années, les différentes administrations de la section communale de Petite Anse ont toujours revendiqué et exercent de fait des droits de gestion sur l'unique abattoir municipal, sans reddition de compte à l'administration municipale.

En réalité, l'administration communale ne contrôle plus certains équipements collectifs, particulièrement ceux qui génèrent

des revenus comme les marchés, l'abattoir et les installations sportives. Il n'existe pas une structure stable et fonctionnelle qui contrôle les recettes issues du fonctionnement des équipements collectifs et communautaires (Installations sportives, marchés publiques, gares routières et cimetières).

► SERVICE DE VOIRIE

Bien que Cap-Haïtien soit une commune côtière, le service de voirie est limité à l'entretien des rues et au ramassage d'ordures ménagères. La perception simpliste développée par rapport à ce service technique empêche toute velléité de concevoir et d'établir un système efficace de gestion et d'utilisation des voies de communication terrestres et maritimes à l'intérieur et autour de la commune. Le personnel, parfaitement obsolète, est composé de 106 employés dont un responsable, 17 inspecteurs et 8 opérateurs. Les besoins en équipements sont énormes car la mairie ne dispose que de cinq camions compresseurs et d'un chargeur. Le parc d'engins lourds de la mairie est largement sous équipé pour vider, à un rythme satisfaisant, les points d'assemblage d'ordures dans le centre-ville et les sections communales où fonctionnent cinq marchés communaux et deux gares

routières. Ces équipements communautaires sont particulièrement producteurs d'ordures compte tenu des conditions de commercialisation, notamment, des fripes et des produits agricoles.

Dans les faits, aujourd'hui encore (2020-2021), le service de voirie aide certains comités de riverains dans l'entretien des cinq places publiques aménagées au centre-ville. Certaines ont clairement des valeurs historiques et touristiques. Ces places publiques sont très fréquentées. Elles méritent, toutes, une meilleure attention des autorités locales. Elles constituent le poumon vert du centre-ville. Les deux installations sportives polyvalentes, le gymnasium de Champ de Mars et le Parc Saint Victor, sont particulièrement indispensables au développement du sport amateur et étudiant dans la commune. Elles sont parmi les équipements les mieux gérés de la commune. Elles sont administrées par des structures relevant du MJSAC.

Le renforcement de ce service devrait être une priorité de l'administration communale vue la vocation mixte de cette ville (Touristique, résidentielle et commerciale). Et pourtant, d'un point de vue institutionnel, cette structure fonctionne particulièrement mal, étant dépourvue de certains éléments de base qui feraient sa force comme service transversal de l'administration municipale. Parmi les situations les plus probantes des faiblesses de ce service citons : le personnel vieillissant et insuffisant, les équipements insuffisants et mal entretenus, la mauvaise utilisation des ressources (matérielles et financières) et le faible niveau de compétence des cadres. L'administration municipale gagnerait à développer des rapports de coopération avec des partenaires straté-



giques locaux comme le MTPTC, le SNGRS et le ministère de l'environnement.

UNITÉ DE LA SÉCURITÉ

A défaut d'une police municipale, la mairie a recruté une cinquantaine d'agents de sécurité chargée particulièrement d'aider dans l'exécution forcée de certaines décisions de l'administration municipale. Aucun document formel ne régit la création et le fonctionnement de ce corps équipé de matériels dissuasifs. En plus d'une présence permanente dans les locaux administratifs de la mairie, ils sont très remarqués et actifs à l'intérieur et dans le voisinage des marchés publiques. Les incidents entre ces derniers et les utilisateurs des équipements collectifs sont récurrents dans le centre-ville où le commerce informel déborde les limites du marché communal pour s'étendre sur les trottoirs et dans les rues. Ce corps de sécurité est dirigé par un responsable qui exécute les ordres et veille à l'application des consignes du conseil municipal. Il bénéficie de l'appui de la PNH dans la conduite de certaines opérations de terrain.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cette direction est devenue : Direction du Territoire, suivant la nouvelle organisation de l'administration commune. Il existe une cellule minimale chargée des dossiers de planification et d'aménagement du territoire de la commune. Les résultats sont au plus bas niveau en termes de planifica-

tion, d'aménagement et d'embellissement de la commune. Les cadres municipaux affectés à cette direction sont incapables de monter et de suivre des projets d'envergure à caractères structurants en dehors de l'aide extérieure. Les capacités requises pour le montage des dossiers de planification du développement de cette commune dépassent largement les compétences des cadres municipaux disponibles. Ils ne sont pas parvenus à accoucher d'une vision minimale projetant ce que pourrait ou devrait être cette commune, ville touristique, centre administratif, pôle régional de développement économique et social.

Cette direction se contente de livrer des permis de construire, à travers son service d'urbanisme (Service des Permis et de l'Aménagement) et d'appuyer le service de voirie vue sa responsabilité dans les opérations de nettoyage des canaux et des rues. Cette instance, sans cadres qualifiés et équipements, est pratiquement très peu fonctionnelle. Cap-Haïtien est l'une des villes historiques les plus importantes du pays autour de laquelle tourne la majorité des grands projets touristiques du pays. Les autorités municipales devraient y instituer et mettre en valeur un service d'urbanisme fonctionnel pour mieux faire l'interface dans les partenariats relatifs à l'aménagement et l'embellissement de la commune.

► SERVICE ENVIRONNEMENT

Peu d'informations sont disponibles sur le fonctionnement effectif de ce service municipal. Au cours des consultations publiques auxquelles ont participé des autorités et des cadres municipaux, il a été dif-

facile d'identifier les éléments qui auraient constitué les forces de ce service. Les données disponibles sur le personnel en poste et les activités en cours n'ont pas été communiquées en public. Le personnel est formé de contractuels qui n'ont effectivement aucune responsabilité tant dans les tâches administratives que dans les opérations de terrain proprement dites.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, CULTURELLE ET TOURISTIQUE

La Mairie avait l'opportunité de structurer la direction des affaires sociales autour de programmes destinés aux jeunes dans les domaines suivants : éducation, santé et emploi. Cette tentative bénéficiait de l'appui technique et financier de la Mairie de Suresnes dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée établi entre les deux municipalités. Une révision superficielle de ce programme permet de constater que les partenaires locaux concernés étaient trop faibles et trop peu motivés à fournir les efforts de pilotage et de suivi indispensables à la durabilité des résultats qui seraient éventuellement obtenus. En réalité, la stratégie du programme mettait l'accent sur l'aspect théorique d'un processus de renforcement des capacités de la Mairie et de la CCIPN (Chambre de Commerce, des Industries et des Professions du Nord) en la matière au lieu d'envisager et de promouvoir des pratiques de développement

des services sociaux (éducation, santé et emploi) dont les cibles seraient des bénéficiaires issus des couches les plus vulnérables de la commune.

Les besoins en assistance sociale des couches vulnérables de la commune dépassent largement les capacités financières et organisationnelles de la mairie qui n'a pu développer aucun programme abordant des problèmes sociaux qui relèvent de l'autorité de proximité exercée par l'administration municipale. Cependant, certaines aides ponctuelles sont fournies à des indigents en dehors de l'Asile Communal de Cap-Haïtien, la seule structure formelle d'assistance sociale dédiée aux personnes âgées et déshéritées. Elle est gérée par une mission religieuse catholique. En réalité, l'administration municipale n'a aucun contrôle sur l'ensemble des institutions de santé et d'éducation de la commune, classées œuvres sociales/communautaires et bénéficiant, à ce titre, de subventions du gouvernement central et d'organismes internationaux.

Il est à souligner que dans le cadre de la réorganisation de l'administration en lien avec la mise en œuvre du PMAC, cette direction des affaires sociales est maintenant nommée : Direction de l'Action Sociale, Culturelle et Touristique (DASCT) et comprend un service auquel sont rattachés des techniciens en animation socio-culturelle, Education et Formation, État civil, et Sanitaire.



2.3.4

FONCTIONNEMENT DES CASEC, ASEC ET DV

La commune de Cap-Haïtien comprend trois sections communales. Elles présentent des caractéristiques économiques et sociales presque identiques : surpopulation, bidonvilisation, constructions anarchiques, déficience dans la desserte des services sociaux, prédominance du secteur informel des affaires et haut niveau de chômage. Elles constituent les premières agglomérations urbaines qui encerclent et/ou surplombent le centre-ville historique. Ces zones à vocation mixte (résidentielle et commerciale) sont construites de façon anarchique en dehors de toutes les normes d'urbanisme.

Par conséquent, elles connaissent de nombreux problèmes urbanistiques dont l'habitat inapproprié et le manque d'infrastructures de base, particulièrement. Globalement, les deux plus grandes sections communales (Petite Anse et Haut-du-Cap) constituent les principales zones à risques de la commune. Les précarités relatives aux services sociaux dont la voirie, l'eau et l'assainissement viennent compléter la liste des difficultés inhérentes à l'administration des sections communales.

L'indisponibilité des services sociaux est la même dans toutes ces agglomérations.

Malgré l'urgente nécessité de gouvernance et de leadership dans ces instances, il est pénible de constater, sans le moindre doute, que l'administration locale est dysfonctionnelle dans ces trois sections communales. La présence des membres de CASEC ne suffit pas pour dessiner et entamer des processus de construction de communautés dynamiques et prospères dans ces sections.

Les locaux administratifs dépourvus de mobiliers et d'équipements sont également vides de personnel technique et administratif. Les membres des conseils ne gèrent concrètement aucun dossier qui ferait partie d'efforts formels de collaboration avec l'administration municipale de Cap-Haïtien pour desservir la population. Cependant, ils jouent un rôle de liaison dans la mise en œuvre de certaines interventions ponctuelles de la mairie et de ses partenaires dans les sections communales.

Face à l'isolement de l'administration des sections, les membres de ces conseils se

donnent des droits de gestion sur les équipements communautaires et collectifs placés dans leurs juridictions respectives sans le moindre accord avec la Mairie. N'ayant reçu aucun mandat, même informel, d'une instance quelconque, ils n'ont en retour aucun devoir de reddition de compte.

Ils fixent et imposent arbitrairement des taxes dans les marchés publics et les cimetières particulièrement. Les recettes fiscales, alors, ne sont pas contrôlées, il y a très peu de données disponibles sur l'utilisation de ces ressources collectées et dépensées en dehors du cadre formel de mobilisation financière de la Mairie. Les énormes potentiels fiscaux de ces collectivités pourraient contribuer à établir l'autonomie financière de l'administration communale.

Paradoxalement, certains CASEC ont des listes déclarant plus de 50 agents chargés

de la gestion, de la maintenance et de la sécurisation des équipements collectifs et communautaires. Ils sont payés à partir des recettes réalisées dans les marchés et les abattoirs communaux. L'autorité des coordonnateurs des CASEC personifie toute l'administration des sections en dehors des références institutionnelles.

La situation des ASEC et des DV est encore pire. La tenue des séances statutaires des ASEC et DV dépend des moyens logistiques fournis par la Mairie et les CASEC. Ces moyens n'étant pas fournis, ces instances des collectivités n'exercent aucunement leur droit de contrôle sur les administrations locales. Cependant, elles participent aux ateliers de consultations et de concertations sur les affaires communales dans le cadre des efforts de planifications supportés par les autorités municipales.

TABLEAU 19 : Répartition hommes / femmes dans les administrations locales.

Collectivités	Total des représentant-e-s	Hommes	Femmes	Sexe du Coordonnateur
PREMIÈRE SECTION BANDE-DU-NORD				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	5	3	2	M
DEUXIÈME SECTION HAUT DU CAP				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	9	7	2	M
TROISIÈME SECTION				
CASEC	3	2	1	M
ASEC	9	7	2	
CENTRE-VILLE				
Délégués de Ville	9	7	2	M
COMMUNE				
Conseil Municipal	3	2	1	F
Total	44	32	12	

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers de travail avec les élus locaux / 2022

2.3.5**RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE CONSEIL MUNICIPAL, CASEC, ASEC ET DV**

Les relations administratives formelles entre les autorités des collectivités de la commune sont très peu développées. Aucune d'entre elles n'est intéressée à s'engager et encore moins à promouvoir une ambiance de coopération franche et transparente avec d'autres collègues. A côté de la concurrence née de la dynamique de l'exercice du leadership local, d'autres conflits d'intérêts personnels entravent toute velléité de collaboration entre les autorités de la commune et des sections communales. Des reproches, elles se les renvoient sans réserve et se complaisent avec suffisance dans leurs positions respectives. Elles n'ont pas tenté de s'associer pour adresser les défis du développement de la commune. Les ASEC et les DV sont complètement dysfonctionnels. A cause, notamment, des conditions précaires dans lesquelles évoluent la Mairie et les CASEC, ces assemblées ne reçoivent pas les moyens financiers et logistiques nécessaires à l'organisation de leurs séances statutaires qui représentent l'essentiel de leur fonction de contrôle sur l'exécutif local. La méfiance et les critiques exprimées ordinairement par les DV et les ASEC à l'égard des Maires et des CASEC ont découragé ces derniers à faciliter l'exercice des mandats confiés légitimement aux assemblées locales. Globalement, on constate une désarticulation entre les instances locales chargées, chacune en ce qui la concerne, d'assurer l'exercice de la bonne gouvernance au niveau du territoire communal.

En réalité, la majorité des responsables locaux (Maires, CASEC et ASEC) a une compréhension assez limitée des enjeux du développement économique et social de la commune. C'est pourquoi, ils sont peu capables de saisir les paradigmes autour des besoins sociaux de la population et de l'environnement du secteur des affaires. Ils ne se sont pas fixés d'objectifs collectifs d'intérêt communautaire qui auraient motivé les concessions nécessaires en vue de l'établissement d'une plateforme de collaboration entre les autorités des collectivités locales.

Il n'y a pas une politique publique minimale planifiée et mise en œuvre dans aucune de ces administrations, donc il leur est difficile de dégager des arguments justifiant des protocoles d'accords basés sur la planification et l'exécution de projets communaux structurants visant le centre-ville et les sections communales. Par contre, l'Etat central finance directement des projets pour les CASEC. Cependant, dans des occasions ponctuelles, ces autorités des collectivités réalisent certaines interventions particulièrement lors des opérations de prévention et de secours conduites dans des quartiers fragiles.

Les problèmes les plus visibles évoqués antérieurement sont surtout liés aux types de leadership exercés dans la commune. Les causes fondamentales des défaillances de toutes sortes constatées dans l'administration locale sont nourries par les faiblesses

institutionnelles. Malgré l'application de la constitution de 1987 qui encourage la décentralisation et l'exercice transparent et participatif du pouvoir local, on n'a pas réussi à bâtir ces institutions prévues pour supporter cette vision de l'action administrative locale. Les autorités locales ont été élues et/ou nommées, mais les institutions locales qu'elles dirigent sont à peine fonctionnelles et influencent très faiblement la qualité de vie de la population. Les situa-

tions qui forment la problématique actuelle de l'administration communale sont récurrentes et vieilles de plus d'une trentaine d'années malgré les efforts de divers projets locaux et internationaux d'appui à la gouvernance locale. Le constat d'échec est accablant tant pour les autorités haïtiennes (locales et centrales) que pour leurs partenaires internationaux.

2.3.6

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

Le gouvernement central est fortement représenté dans la commune par les structures départementales de la majorité des ministères et organismes autonomes. En effet, la commune de Cap-Haïtien bénéficie de sa position de chef-lieu du département du Nord pour accueillir des représentations régionales des branches de l'administration publique haïtienne. Les fonctions régaliennes qui couvrent les domaines suivants : politique, finances publiques, commerce et industrie, justice et sécurité sont exercés par ces structures départementales placées dans la commune. Leur fonctionnement est facilité par la construction du complexe administratif de Vaudreuil, zone limitrophe entre les communes de Plaine-du-Nord et de Cap-Haïtien.

Les structures départementales qui génèrent et/ou gèrent des flux financiers sont les plus actives et mieux représentées : ONA, OFATMA, DGI, BRH, OFNAC,

APN. Tandis que celles dédiées à la fourniture de services sociaux et techniques sont plutôt faibles et inefficaces subissant les conséquences de la centralisation et la mauvaise gouvernance de l'administration centrale. Les déficiences de ces structures doivent particulièrement attirer l'attention des autorités locales et centrales concernées par les dessertes inadéquates dans les domaines suivants : santé, sûreté, transport et communication, sécurité et justice, énergie, éducation, eau et assainissement.

Le mauvais fonctionnement et, dans certains cas, le dysfonctionnement de ces structures explique la dégradation du niveau de vie sociale de la population communale. Les services sociaux disponibles sont médiocres et insuffisants dans des secteurs couverts par les organes déconcentrés de l'Etat présents dans la commune. L'administration communale n'a pas les capacités techniques et financières nécessaires

pour promouvoir et suivre des partenariats qui mettraient à contribution l'apport des organismes déconcentrés à l'amélioration des conditions de vie des habitants de la commune.

L'envergure réelle des organismes déconcentrés fonctionnant sur le territoire ne correspond pas au profil social et économique de la commune. Ces derniers ne jouissant d'aucune autonomie sont incapables de planifier et de mettre en œuvre

des initiatives structurantes dans des pans stratégiques de l'économie et de la vie sociale locales. Ils n'ont que de faibles impacts nominaux dans des secteurs stratégiques, dont le tourisme, la culture et le commerce où sont concentrées les potentialités de la commune. Les organismes déconcentrés manquent cruellement de l'encadrement et de la supervision de la Délégation Départementale dans l'organisation et le suivi des rencontres techniques réunissant les directeurs régionaux des organes déconcentrés.

TABEAU 20 : Répartition des institutions étatiques et des services déconcentrés sur le territoire de la commune

Catégories d'institutions répertoriées dans la commune	Adresse (s)	Domaine d'intervention et Services Offerts
SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT (SDE)		
MTPTC	Rues 16, A	Voirie, Protection Civile
MARNDR	Vertières	Agriculture, Pêche et environnement
MPCE	Rues 21, K-L	Planification
MAST	Vaudreuil	Travail, Assistances Sociales
MCDFD		Secteur féminin, droits humains
MEJSAC	Vaudreuil	Education, Sport et services civiques
MEF	Rues 18, Blvd	Finances
CSCCA	Rues 17, P	Droit administratif
DGI	Rues 18, A	Taxes et Impôts
OAVCT	Rues 17, A	Assurance des véhicules
BRH	Rues 16, A	Finances et économie
MCI	Vaudreuil	Commerce et Industrie
Ministère du Tourisme	Rues 17, A	Tourisme
Ministère de l'Environnement	Vertières	Environnement
ONI	Rues 19, K	Identification
OFNAC	Aéroport de Cap-Haïtien	Aviation Civile
Protection Civile	Rues 20, G	Protection Civile
ONA	Rues 22, F-G	Assurance sociale
OFATMA	Vaudreuil/ Champ de Mars	Assurance des travailleurs
MICT	Rues 18, H	Collectivités Territoriales

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Bureau du CASEC / 2022



2.3.7**PROBLÉMATIQUE DE L'OFFRE DES SERVICES PUBLICS**

Après la communauté urbaine de Port-au-Prince, Cap-Haïtien représente le centre administratif et économique le plus important du pays. Cette position est justifiée par les enjeux divers que charrie l'histoire de cette commune dans ses différents aspects. Dans le contexte global du pays où l'administration centrale accumule des retards et des faiblesses dans la mise en place d'un système de gouvernance décentralisée, l'administration municipale de Cap-Haïtien peine à faire fonctionner ses structures internes et à collaborer avec des partenaires locaux et étrangers. Ces dernières années de crise ont eu comme conséquences, notamment, la polarisation des relations sociales et politiques d'une part, et la désarticulation des liens de coopération entre les collectivités locales et des structures de la société civile locale. L'aggravation de la précarité des conditions de vie sociale dans la commune s'accroît au rythme de la décadence des structures des organes locaux, municipaux et déconcentrés. Il va sans dire que les conditions de vie sociale et économique des habitants de la commune se dégradent de jour en jour.

L'administration haïtienne étant à la fois inefficace et centralisée, les organes déconcentrés de l'Etat n'ont que de faibles impacts dans la vie quotidienne et sur l'évolution des communautés où ils sont actifs. Certains services qui seraient stratégiques

au développement économique et social de la commune ne jouent que des rôles de figurants sans influencer l'organisation des secteurs qui sont en principe dans leurs sphères d'actions. Ils sont techniquement dépourvus de capacités pour développer des services de base. Ils reçoivent occasionnellement de très faibles moyens de fonctionnement et d'investissement et par conséquent ne manifestent aucune motivation, ni capacité à développer des stratégies visant à augmenter le volume et la qualité des services offerts à la population. Les principaux services sociaux existants sont concentrés dans le centre-ville. Ils adressent particulièrement les besoins en justice, sécurité, sûreté, éducation et santé. Des efforts ont été faits au cours des 20 dernières années pour placer (construction ou aménagement) et faire fonctionner un lycée au niveau de chaque section communale. Ils reçoivent dans des salles sous équipées et surchargées. Ceci démontre aisément, l'insuffisance et la précarité des services offerts.

Un grand centre de formation professionnelle attaché à l'Institut national de la formation professionnelle (INFP), fonctionne dans la commune. Il accueille des étudiants en provenance de cinq départements géographiques (Nord, Nord-est, Nord-ouest, Artibonite et Centre) dans des métiers comme la mécanique (Auto et ferronnerie), la plomberie, l'ébénisterie et la maçonnerie.



📍 Bâtiment logeant la DGI de Cap-Haïtien

Les institutions autonomes de l'Etat jouissent de flexibilité qui devrait leur permettre d'éviter certaines contraintes de l'administration centrale, mais elles ne se sont pas montrées plus performantes. Grâce à leurs natures, certains de ces organes déconcentrés génèrent des ressources qui pourraient être injectées dans le financement des investissements municipaux à travers des partenariats. Malheureusement, le niveau de fonctionnement de l'ensemble des institutions municipales et déconcentrées est trop faible pour envisager des synergies entre leurs actions respectives. Elles restent isolées dans leurs secteurs respectifs sans chercher la collaboration et la cohésion entre les autorités locales.

Tout compte fait, le fonctionnement de certains organes déconcentrés dans la commune représente une force de l'administration publique locale. Ils desservent des secteurs sociaux et économiques stra-

tégiques dont le tourisme, la justice, l'éducation et la santé. Mis à part l'OFATMA qui continue à gérer son principal centre hospitalier placé à Cap-Haïtien, les autres institutions étatiques de services n'ont pas montré de réelles améliorations dans leur fonctionnement.

Malgré sa situation d'institution autonome, jouissant de liberté d'actions dans ses efforts de planification et de mobilisation de ressources financières, la Mairie n'a pas réussi à ralentir la dégradation de la qualité des services sociaux disponibles dans la commune. Elle n'est non plus efficace dans les efforts de relance de l'économie locale. Pour des raisons peu compréhensibles, des secteurs qui relèvent de la gouvernance directe de la Mairie sont abandonnés aux CASECs qui y exercent leur autorité en dehors des normes et procédures administratives.

Il est pénible de constater que les dix dernières années de gouvernance de cette

commune ont été un énorme gâchis : aucun programme d'assistance technique n'a réussi à donner des résultats durables même dans des domaines les plus évidents et moins problématiques, comme la fiscalité et la coopération internationale. L'administration municipale de son côté ne s'est pas montrée intéressée ni capable de promouvoir un processus transparent et participatif de planification, de mise en œuvre et de contrôle de l'action municipale. A cause des alliances politiques, les autorités locales ne se sont pas senties redevables de la société civile locale et encore moins des OCBs. Elles suivent exclusivement les consignes des autorités centrales.

Les faiblesses exprimées au cours des consultations publiques sont les mêmes à tous les niveaux de l'administration des collectivités locales (Centre-Ville et sections communales) : manque de coordination dans l'action municipale, mauvaise gestion des équipements, manque de formation du personnel en poste et faible collaboration avec les organes déconcentrés. Cependant, des opportunités s'offrent encore aux autorités locales à travers des projets de la coopération internationale, grâce au pilotage du MICT, pour construire de nouveaux équipements collectifs et infrastructures urbaines, et renforcer les capacités des cadres et des structures municipales.



LOCALISATION DES PRINCIPALES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Comme indiqué sur la carte ci-dessous, les institutions publiques de la commune de Cap-Haïtien sont présentes dans le centre-ville et dans la 3^{ème} section Petite Anse. Parmi ces institutions, on retrouve: le bureau de la Protection Civile, l'office Nationale d'Identification (ONI), l'Office Nationale de l'Aviation Civile (OFNAC), l'office Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT), la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCAA), l'Office National d'Assurance-vieillesse (ONA), la Direction Générale des Impôts (DGI), le bureau départemental du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), le bureau départemental du Ministère des travaux Publics Transports et Communications (MTPTC), le Ministère du tourisme, le bureau départemental du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le bureau départemental du Ministère de la Planification et de Coopération Externe (MPCE) etc.

En somme, Cap Haitien comme chef lieu d'arrondissement et du département du Nord bénéficie de la présence de tous les bureaux des services déconcentrés qu'ils soient autonomes ou non. Cependant, un manque de transparence dans le fonctionnement des services déconcentrés est observé et dénoncé par les acteurs locaux.



Codex	Localités Cap-Haïtien
1	Montagne des Petits de Vertières
2	Montagne des Petits de Vertières
3	Port de Cap-Haïtien
4	Cap-Haïtien Montagne des Petits de Vertières
5	Port de Cap-Haïtien
6	Port de Cap-Haïtien
7	Port de Cap-Haïtien
8	Port de Cap-Haïtien
9	Port de Cap-Haïtien
10	Port de Cap-Haïtien
11	Port de Cap-Haïtien
12	Port de Cap-Haïtien
13	Port de Cap-Haïtien
14	Port de Cap-Haïtien
15	Port de Cap-Haïtien

Carte 15 : Localisation des principales institutions publiques

2.3.8

LEADERSHIP, MOYENS ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Au cours des 25 dernières années, la commune de Cap-Haïtien a souffert d'un manque de leadership dans tous les domaines. Les organismes locaux d'appui au développement économique et social se sont continuellement affaiblis jusqu'à devenir inopérants. La transition inter générationnelle ne s'est pas produite dans le contexte historique de la vie communautaire des trente dernières années marquées par l'affaiblissement des structures de la société civile locale et la désarticulation de l'administration publique locale. Les acteurs à qui est confié le destin de la cité sont de moins en moins responsables et compétents. Ils affichent une compréhension très limitée de la gouvernance et de la praxis.

Les autorités locales ont très peu d'influence sur les secteurs formellement organisés de la commune et ne transcendent pas les couches sociales. L'exercice du pouvoir local acquis dans n'importe quelle condition ne peut pas être assimilé au leadership. Il est difficile d'identifier des leaders locaux porteurs d'idées de changements et/ou de revendications qui mobiliseraient les communautés dans le centre-ville et les sections communales. L'accession aux principales postes de l'administration des collectivités

est facilitée par des connexions politiques sans l'intégration sociale suffisante à la population locale.

Au niveau interne de chaque administration (Mairie et Bureau des CASEC), certaines personnalités se distinguent et influencent le comportement des cadres et autres employés placés sous leur supervision. Chaque autorité applique son style de gouvernance, selon le système de valeurs humaines auquel elle adhère, sans vraiment tenir compte des prérequis institutionnels.

Le déficit de communication constaté au niveau de la Mairie et des CASEC est une source de spéculations de toutes sortes sur des cas de corruption dans l'administration des collectivités. Ces accusations mettent en question, à tort ou à raison, la qualité du leadership qui caractérise la gouvernance de la commune. En effet, la transparence et la participation citoyenne ne constituent pas les points forts des dirigeants locaux. Concentrés sur le fonctionnement interne et routinier de l'administration locale, ils utilisent, l'un contre l'autre, le clientélisme pour assurer leurs influences dans certaines zones peuplées, mobilisables suivant les circonstances.



2.3.9

DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

La commune de Cap-Haïtien a toujours été considérée comme une centralité pour la planification et la mise en œuvre de projets structurants dans la région nord. La collaboration des autorités locales est généralement sollicitée sous forme de partenariats conçus et proposés par les bailleurs de fonds internationaux. L'envergure de certains projets parfaitement cohérents, dans certains cas, par rapport à la problématique locale, dépasse assez souvent les capacités techniques et institutionnelles de la Mairie de Cap-Haïtien à jouer les rôles acteurs/partenaires qui lui sont dévolus dans des comités de pilotage.

Malgré ses faiblesses institutionnelles, la Mairie du Cap participe à la formation de structures intercommunales chargées de faire l'interface entre les bailleurs internationaux et la communauté locale. Certains partenariats sont formels et définissent l'implication et la responsabilité précises de l'institution municipale tandis que d'autres sont limités à sa représentation dans des séances de consultations publiques. Pour la mise œuvre de certains projets complexes, les bailleurs exigent, encouragent et financent la création et le fonctionnement de comités de pilotage multisectoriels et parfois intercommunaux. Ils constituent des espaces d'expression de la volonté et surtout de la vision des autorités locales, d'échanges et de participation de la société civile. Généralement, les autorités municipales sont cantonnées, malgré elles, dans

des positions de bénéficiaires pendant toute la période de mise en œuvre des activités des projets. Ce qui enlève aux Maires et aux cadres municipaux l'opportunité de renforcer leurs compétences en gestion de projets et leurs autorités dans le fonctionnement des services sociaux.

L'administration municipale est consultée dans la mise en œuvre de projets d'envergure dans les domaines suivants : Eau et Assainissement, Aménagement et embellissement du territoire, Infrastructures urbaines, Renforcement des capacités des cadres et structures municipaux, Tourisme, Gestion d'ordures ménagères et Gestion du patrimoine historique et culturel. Certains partenariats impliquent à la fois des agences de développement actives dans la région, des ministères et d'autres Mairies du département du Nord, dont Limonade, Quartier Morin, Plaine-du-Nord, Acul-du-Nord et Milot.

Au cours des années 90, des structures de la société civile capoise étaient particulièrement actives dans la coopération internationale. Les plus connues furent Chambre de Commerce de l'Industrie et des Professions du Nord (CCIPN), Tourinord, Forcap, ROTARY et ATH. Grâce à leur impulsion, certains agents intérimaires et délégués départementaux ont été nommés ou révoqués. Elles ont joué un rôle prépondérant dans l'établissement des relations avec notamment les villes de Suresnes et Fort

Lauderdale. En accord avec la Mairie, Tourinord a pu gérer, pendant quelques mois les subventions accordées par l'état central et tirés des taxes payées par les touristes à Labadie. La CCIPN et la Mairie, avec l'appui de Centre d'Études et de Coopération Internationale (CECI), ont créé l'Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti (OGDNH) qui s'occupe du développement du tourisme dans la région.

L'assistance technique dont bénéficient les structures et les cadres municipaux depuis la fin des années 90 n'a pas produit les résultats vérifiables qui seraient ressentis dans les prestations de l'administration locale. Le système de fonctionnement informel qui a toujours prévalu dans cette administration locale est en partie responsable des maigres résultats obtenus dans des secteurs stratégiques dont la fiscalité, les services sociaux et les infrastructures des bases. L'administration locale (Mairie et CASECs) est jusqu'ici incapable de maintenir un système stable et viable de gestion et de développement des services. C'est pour-

quoi, l'assistance technique dans presque toutes les branches de l'administration municipale ressemble à des répétitions d'actions peu viables particulièrement dans le service fiscal.

Le mode de gouvernance exercé dans la Mairie met l'accent sur la gestion des détails administratifs contrôlés directement par les autorités (Maires) et handicape le fonctionnement et le développement des structures municipales. Certains maires plus dynamiques et compétents sont naturellement plus performants en s'impliquant personnellement dans la planification et le suivi des opérations municipales. Les démarcations entre les responsabilités des maires et celles de la Direction Générale n'étant pas respectées, les efforts de développement institutionnel, axés notamment sur la responsabilisation des structures municipales et le leadership de la direction générale dans la coordination et la supervision, ne sont pas efficaces. La routine reste le système qui guide le fonctionnement de l'institution municipale.

TABLEAU 21 : Organisations d'aide au développement

Organisations Non Gouvernementales	Domaine d'intervention
PAM	Sécurité Alimentaire
DAI	Eau et Assainissement, Agriculture, Gouvernance Locale, Santé, Education
CECI	Tourisme
Plan International	Education
ActionAid	Assainissement, Eau
Agro Action Allemande	Agriculture
World Vision	Droits des enfants, éducation
PADF	Infrastructures
RTI	Gouvernance Locale
OGDNH	Tourisme
Food for the Poor	Sécurité Alimentaire
Croix Rouge	Santé

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers communaux de diagnostic participatif / 2021

2.3.10

INTERCOMMUNALITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Grâce au support financier et technique de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la municipalité de Cap-Haïtien participe à un projet intercommunal portant sur la gestion des ordures ménagères dans l'arrondissement du Cap. Les deux autres municipalités suivantes sont concernées par ce projet : Quartier Morin et Limonade. Les représentants de ces municipalités intègrent le conseil d'administration d'une société anonyme mixte dénommée Société de Gestion, Propreté et Services Publics (PROPUBLIC)" (SAM) créée et publiée dans le journal officiel de la République d'Haïti « Le Moniteur, #195, le mercredi 14 novembre 2018 » en vue de garantir la gestion des services publics d'eau potable, d'assainissement et gestion des déchets solides sur les communes de Cap-Haïtien, Quartier Morin, Limonade dans le département du Nord d'Haïti.

La municipalité de Cap-Haïtien a une longue histoire de coopération avec des mairies étrangères. Les villes de Suresnes en 1998 et de Fort Lauderdale en 2003 ont été ses partenaires les plus importantes. Les villes

de New Orleans et de Maryland ont également développé des relations de coopération avec le Cap-Haïtien. En plus de l'assistance technique in situ durant plusieurs années, la Mairie de Suresnes a contribué à la formation de maires et cadres municipaux à l'étranger. Dans tous les cas, la municipalité de Cap-Haïtien n'a pas su exploiter efficacement les opportunités offertes par la coopération décentralisée. En réalité, la mairie du Cap est techniquement trop faible pour comprendre et suivre efficacement les enjeux de la coopération internationale qui exige de la vision des maires d'une part et de la compétence des cadres municipaux d'autre part.

Dans ce domaine, la mairie a souffert d'un manque de dynamisme et de leadership des autorités locales et de la faiblesse des structures municipales. Les maires et les cadres municipaux ont été incapables d'influencer les décisions de leurs homologues. Ils ont été trop attentistes et ont laissé aux partenaires l'initiative de définir l'orientation et le contenu de l'action de coopération décentralisée.

2.3.11

CONTRAINTES ET DÉFIS MAJEURS POUR LA BONNE GOUVERNANCE

La commune de Cap-Haïtien n'a que trois sections communales. Ces collectivités sont interdépendantes et liées par des intérêts communs évidents. Et pourtant, aucun

cadre formel de collaboration n'a pu être établi pour permettre une coopération stratégique et bien organisée entre les autorités des collectivités locales. Cette situation constitue une contrainte récurrente et défi

majeur pour la bonne gouvernance particulièrement dans les sections communales.

Chaque autorité fonctionne isolément dans sa juridiction sans chercher la collaboration des autres. Une telle gouvernance dont les actions sont faibles et éparées ne saurait donner de résultats adaptés, consistants et durables. L'attitude réfractaire des autorités locales à la collaboration entre le Conseil municipal et les CASECs est une complication majeure à l'établissement de la bonne gouvernance dans la commune basée sur la transparence, le respect et la participation.

D'autres contraintes à caractère endogène concernent le fonctionnement interne des administrations de ces collectivités. De rares autorités et cadres municipaux acceptent et se conforment aux exigences des procédures administratives formelles. C'est pourquoi les résultats en termes de renforcement des structures municipales sont si faibles et éphémères. Les structures municipales se confondent aux personna-

lités des responsables et sont hostiles aux changements.

Un autre défi majeur pour la bonne gouvernance de la commune concerne la capacité et la volonté des responsables locaux de se faire une meilleure idée du leadership et de l'autorité. La communauté capoise a besoin de placer des leaders guidés par des valeurs humaines (engagement, fidélité, honnêteté, respect, intégrité) dans des positions d'autorité au service de l'intérêt commun.

L'objectif primordial pour la bonne gouvernance dans la municipalité serait de rendre fonctionnels les CASEC et d'établir des systèmes cohérents de gestion et de développement des services municipaux. La demande de services sociaux dans cette commune dépasse largement les capacités financières et opérationnelles actuelles de l'administration municipale tant dans le centre-ville que dans les sections communales.



2.3.12

BUDGET DE LA COMMUNE

► RECETTES PRÉVISIONNELLES

Les prévisions de recettes ordinaires de la commune de Cap-Haïtien pour l'exercice 2018 -2019 s'élèvent à **105,537,508.35** gourdes, soit 71% du budget prévisionnel de la commune de Cap-Haïtien. Les recettes ordinaires sont composées des recettes fiscales, recettes non fiscales et allocations. Les recettes fiscales collectées, à partir de la **Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), la patente, le droit d'alignement et autres**, sont de l'ordre de 79.44%, les recettes non fiscales constituées par les redevances représentent seulement

10.23%, tandis que les allocations du **Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT)** et les autres allocations totalisent 10.33% des recettes ordinaires.

Les recettes extraordinaires prévisionnelles, pour le même exercice, alimentent le budget à hauteur de **44,346,259.90** gourdes, soit 29% du budget prévisionnel. Les autres subventions de l'Etat non ventilées et les autres recettes extraordinaires représentent respectivement 83% et 11% des recettes extraordinaires.

TABLEAU 22 : Synthèse des prévisions de recettes pour l'exercice fiscal 2018-2019 en Gourdes

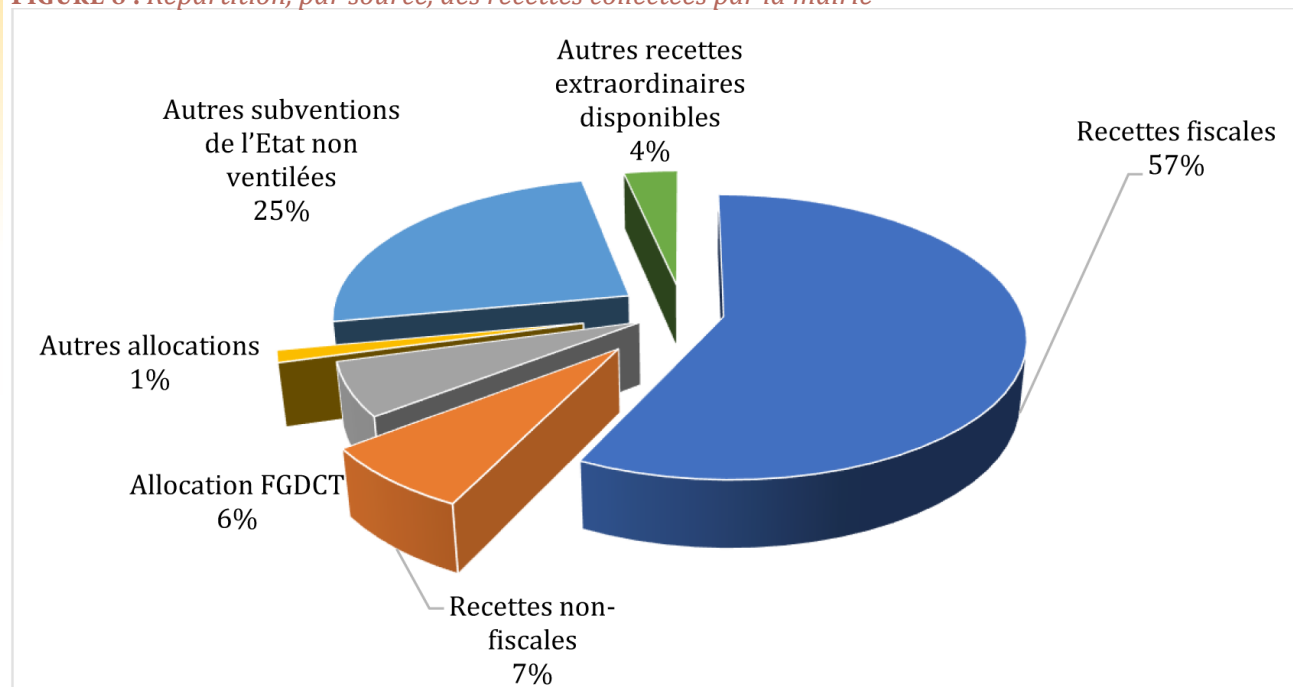
RECETTES	2018-2019
RECETTES ORDINAIRES	
Recettes fiscales	85,429,508.35
Recettes non-fiscales	11,000,000.00
Allocations FGDCT	9,108,000.00
Autres allocations	2,000,000.00
Sous total	107,537,508.35
RECETTES EXTRAORDINAIRES	
Autres subventions de l'Etat non ventilées	36,800,000.00
Autres recettes extraordinaires disponibles	5,046,259.90
Autres	2,500,000.00
Sous-total	44,346,259.90
TOTAL	151,883,768.25

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

Pour l'exercice 2018-2019, la Mairie de Cap-Haïtien a collecté 71% des recettes ordinaires prévisionnelles. Parmi les différentes sources de recettes ordinaires (recettes fiscales, Non-fiscales et les allocations), 90% des recettes totales collectées par la Mairie de Cap-Haïtien proviennent de la rubrique recettes fiscales. Les recettes non-fiscales et allocations du FGDCT contribuent respectivement à 3% et 7%.

Le montant prévisionnel du budget pour l'exercice 2018-2019 s'élève à 151,883,768.25 gourdes, tandis que les recettes collectées totalisent 94,783,669.66 gourdes, soit 62% du budget prévisionnel. Ces ressources propres comprennent les recettes fiscales qui sont de l'ordre de 68,577,852.66 gourdes et les recettes non-fiscales qui s'élèvent à 2,092,817.00. Les allocations du FGDCT contribuent à hauteur de 5,313,000.00 et les subventions ont totalisés la somme de 41,846,259.90. Les chiffres montrent que la Mairie de Cap-Haïtien a la capacité de financer la plus forte partie de son budget avec ces propres ressources, mais ce qui reste insuffisant par rapport à son potentiel en matière de différents champs d'impôts, droits et redevances.

FIGURE 8 : Répartition, par source, des recettes collectées par la mairie



Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

► DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2018-2019 totalisent 104 883 768,25 gourdes, soit 69% de la masse des dépenses. Dans la rubrique de dépenses de fonctionnement, les dépenses pour payer les salaires du personnel et du conseil occupent 49% du budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement, les dépenses de services et charges 23%, les achats de biens de consommation et petits matériels 14%, et les autres restants tota-

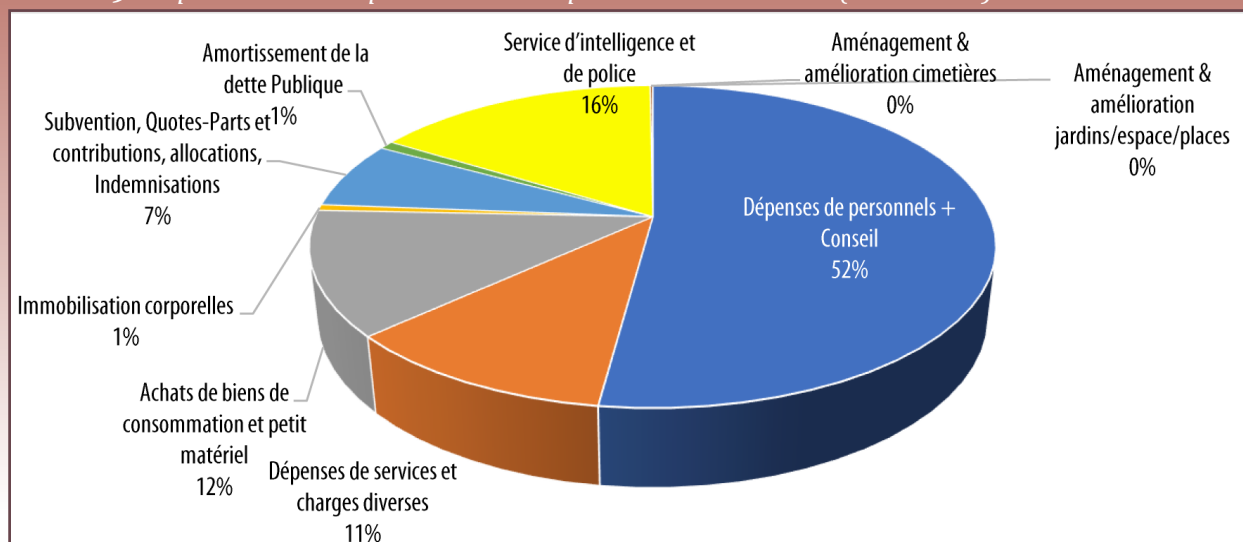
lisent 14%. Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 47, 000,000.0 gourdes, soit 31%. L'administration communale focalise le budget d'investissement dans l'aménagement & l'amélioration de jardins, espaces et places à hauteur de 2,000,000.00 gourdes, l'aménagement & l'amélioration de cimetières à 1,000,000.00 gourdes, la construction de bâtiment culturel à 15,000,000.00 gourde et, la construction de halles et marchés à 25,000,000.00 gourdes.

TABLEAU 23 : Synthèse des prévisions de dépenses pour l'exercice fiscal 2018-2019

DEPENSES	2018-2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses pour le personnel et le Conseil	51,160,116.00
Dépenses de services et charges diverses	23,835,000.00
Achats de biens de consommation et petits matériels	15,050,000.00
Immobilisation corporelles	1 450 000,00
Subventions, quotes-Parts et contributions, allocations, Indemnisations	9 140 000,00
Amortissement de la dette Publique	3 180 108,00
Service d'intelligence et de police	1 068 544,25
Sous-total	104 883 768,25
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	
Aménagement & amélioration de jardins, espaces et places	2,000,000.00
Aménagement & amélioration de cimetières	1,000,000.00
Travaux d'amélioration de bâtiments scolaires, universitaires	15,000,000.00
Construction de halles et marchés	25,000,000.00
Travaux d'amélioration de routes & ponts	1,000,000.00
Construction de routes et ponts	1,590,000.00
Dépenses de projets et programmes	1,410,000.00
Sous-total	47,000,000.00
TOTAL	151,883,768.25

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

En analysant les dépenses effectuées par la mairie, on constate que l'administration communale a dépensée 85,096,014.45, soit 99.8% des recettes collectées dans les dépenses de fonctionnement. Les charges du personnel et du conseil sont les dépenses les plus importantes pour la Mairie de Cap-Haïtien. Elles représentent 52 % des dépenses de fonctionnement. Les investissements réalisés par la mairie totalisent 136,400.00 gourdes, soit 0.16% du budget. Elle a investi 111,300.00 gourdes dans l'aménagement & l'amélioration de jardins, espaces et places ainsi que 25,100.00 gourdes dans l'aménagement & l'amélioration de cimetières.

FIGURE 9 : Répartition des dépenses réalisées par la mairie exercice (2018-2019)

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

► RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

La CFPB et la patente sont deux champs d'impôts les plus importants pour la commune, la plus forte recette collectée par la mairie provient de ces deux champs. Les autres champs comme le permis d'inhumer, le droit d'alignement, l'étalonnage, l'échoppe, tonnelle, ajoupas et matériaux

sur la voie publique ne sont pas vraiment exploités par la mairie. Elle devrait concentrer ses ressources dans la mobilisation des recettes de la CFPB et de la patente. L'administration communale de Cap-Haïtien n'exploite pas le droit d'affichage comme il faut car l'exploitation se fait occasionnellement. Le tableau ci-dessous montre les recettes collectées par la Mairie.

TABEAU 24 : Synthèse de l'évolution des recettes financières au cours des 3 dernières années (2016-2019)

Désignation	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019
CFPB	38,829, 926,29	58 573 316,00	57 292 170,66
Patente	8 776 778,62	10 302 826,15	10 550 432,00
Permis d'inhumer	43 750,00	49 500,00	37 500,00
Droit d'alignement	1 028 850,00	786 000,00	651 250,00
Etalonnage	12 000,00	-	-
Matériaux sur la voie publique	-	-	46 500,00
Echoppes, tonnelles et ajoupas	47 050,00	19 200,00	-
TOTAL	48 738 354,91	69 730 842,15	68 577 852,66

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

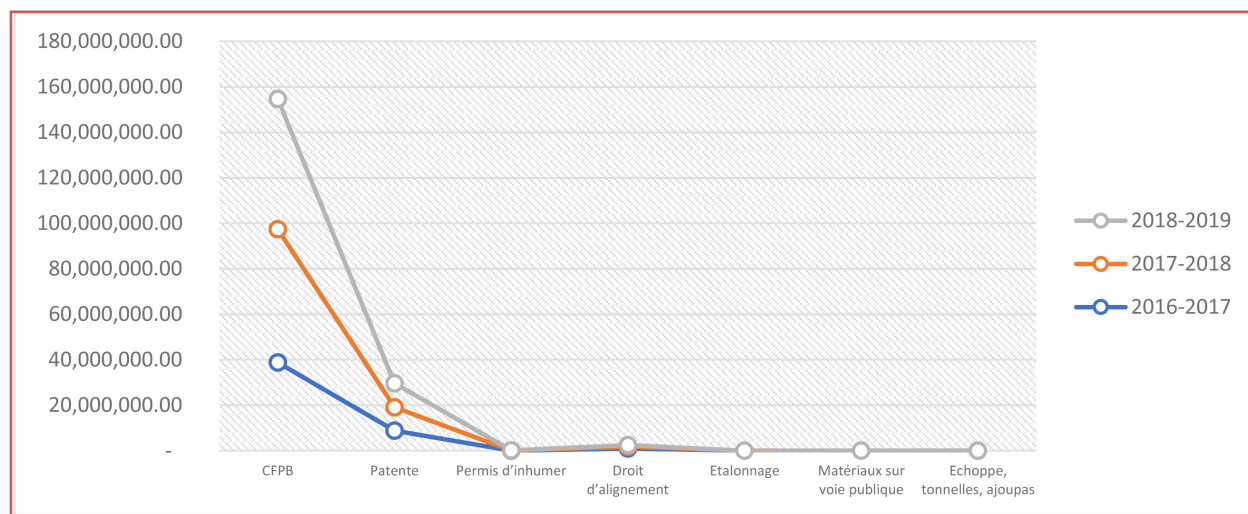
Les recettes collectées pour chacun des exercices (2016-2017), (2017-2018) et (2018-2019) s'élèvent respectivement à 48 738 354,91 ; 69 730 842,15 et 68 577 852,66 gourdes. On a pu constater que les recettes ont augmenté durant les exercices 2017-2018.

Les recettes collectées au cours de l'exercice (2016-2017) représentent 81% des recettes prévisionnelles de cet exercice, la CFPB contribue à 79.67% des recettes collectées, la patente 18.01%, le droit d'alignement 2.11% et les autres sont en dessous de 1%. Les recettes collectées lors de l'exercice (2017-2018) représentent 82% des recettes prévisionnelles de l'exercice.

La CFPB contribue à 84% des recettes collectées, la patente 14.78%, le droit d'alignement 1.11% et les autres sont en dessous de 1%.

Les recettes collectées pendant l'exercice (2018-2019) sont de 80% du montant total des recettes communales prévisionnelles. La CFPB contribue à 83.54% des recettes collectées, la patente 15.38% et les autres sont en dessous de 1%.

FIGURE 10: Évolution comparative des recettes de 2016 à 2019



Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

► MOBILISATION FISCALE : ÉVALUATION DU POTENTIEL FISCAL

Malgré le faible rendement de ces deux impôts communaux à savoir la CFPB et la patente, ils restent quand même les deux champs d'impôts les plus importants pour la commune. Les autres champs ne sont pas vraiment exploités par la mairie. Elle devrait concentrer ses ressources dans la mobilisation des recettes de la CFPB et la patente et elle devrait faire le maximum d'efforts possible pour exploiter les autres champs d'impôts, droits et redevances pour faciliter la croissance financière de la commune.

TABLEAU 25 : Bilan cumulatif des recettes collectées en pourcentage

Sources	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019
CFPB	79.76%	84%	83.54%
Patente	18.01%	14.78%	15.38%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

En analysant le résultat du rendement provenant de chacune de ces deux principales sources de financement de la mairie et utilisant comme échantillon la moyenne des recettes collectées durant les trois derniers exercices, on peut conclure que la CFPB

apporte une contribution en moyenne de 82.7% de toutes les recettes communales, les recettes provenant de la patente représentent 15.8 %, les autres sont en dessous de 2%.

► RELATION ENTRE LES RECETTES COLLECTÉES ET LE NOMBRE D'IMMEUBLES CONTRIBUÉS

La Mairie de Cap-Haïtien a un effectif de 614,114,382.49 gourdes.

29 000 immeubles recensés/dépistés, seulement 4 198 immeubles en moyenne sur les trois années arrivent à payer la CFPB. Ce qui explique que la Mairie de Cap-Haïtien a un énorme potentiel fiscal ,mais elle n'arrive pas à l'exploiter, car seulement 14% de son effectif d'immeubles recensés sont exploités. Avec une estimation de 50 000 immeubles recensés qui paieront en moyenne 12,282.29gourdes, la mairie pourrait collecter seulement pour la CFPB

TABEAU 26 : Relation entre la quantité de recettes collectées et le nombre d'immeubles contribués

Exercice Fiscal	Recettes	Nombre de contribuables payeur	Moyenne impôt payé par immeuble
2016 - 2017	38,829, 926.29	3595	10,801.09
2017 - 2018	58 573 316.00	4000	14,643.32
2018 -2019	57 292 170.66	5000	11,458.43

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

STRATÉGIES POUR L'ENRICHISSEMENT DE L'ASSIETTE

Le tableau montre que les valeurs moyennes des montants versés par immeuble pour la Contribution Foncière des Propriétés bâties (CFPB) au cours des trois exercices (2016-2017); (2017-2018) ; (2018-2019) variaient a 12,282.29 Gourdes.

TABEAU 26 : Potentiel fiscal des principales sources de recettes

Champs	Valeurs Moyennes collectées des 3 exercices	Nbre/ effectif	Nbre de contribuables payeurs	Montant moyen par contribuable	Estimation	Revenu potentiel des propriétés recensées	Potentiel fiscal
--------	---	----------------	-------------------------------	--------------------------------	------------	---	------------------

CFPB	51 565 137,65	29000	4 198	12,282.29	50000	614,114,382.49	644
Patente	9 876 678,92	-	-	-	-	-	-
Droit d'alignement	822 033,33	-	100	8,000.00	100	800,000.00	800,000.00

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Service de fiscalité / 2020

La mairie est incapable de fournir des informations permettant de faire une évaluation de ses potentialités sur la patente parce que c'est la DGI qui s'en occupe. Toutefois la patente rapporte à la mairie en moyenne

9, 876,678.92 gourdes par exercice.

La commune de Cap-Haïtien est essentiellement urbaine, il y a de moins en moins d'espace disponible dans la ville pour construire de nouveaux bâtiments. La mairie a enregistré environ une centaine de constructions par an et vu qu'il est impossible de prévenir la surface de ces futures constructions, que la détermination du permis de construire se fait en fonction de cette information et que le montant ne fait que diminuer depuis 2015, il est pourtant possible de faire une estimation dans la mesure où la mairie dresse un registre des droits d'alignement payés en tenant compte des informations fournies périodiquement par la DGI.

L'essentiel des revenus autonomes de la commune de Cap-Haïtien provient des taxes foncières, des contributions foncières sur les propriétés bâties (CFPB), des taxes d'enregistrement commercial (patentes) collectées par la Direction Générale des Impôts, des taxes concernant les constructions et les inhumations, et des taxes de marché. Comme mentionné ci-dessus, le site de Labadie constitue une importante source de revenus pour la commune avec la taxe d'accès de 6 dollars US payé par chaque croisiériste, qui devraient normalement être répartis de la façon suivante : 2 dollars pour le Conseil d'Administration de la Section Communale de Bande-du-Nord, 2 dollars pour la Mairie de Cap-Haïtien et 2 dollars pour le Trésor public. Toutefois, la ville ne bénéficie pas réellement de cette taxe, un suivi doit être fait auprès de la Direction des Collectivités Territoriales à ce sujet.

Il faut signaler également que la commune de Cap-Haïtien est la seule commune du

pays disposant à la fois d'un port et d'un aéroport internationaux actifs. Ce sont de potentiels sources de revenus additionnels pour financer les besoins de la commune, si toutefois une entente est trouvée avec l'Administration centrale pour laisser sur place une partie des revenus collectés. Le port de Cap-Haïtien, localisé au cœur du centre-ville historique, constitue avec celui de Port-au-Prince les deux ports internationaux du pays, où près de 10 % des marchandises y transitent (10 000 conteneurs de 20 pieds). Ouvert sur l'océan Atlantique et les Caraïbes, le port constitue une porte d'accès à la République dominicaine, aux îles voisines (Îles Turks & Caicos, Cuba, etc.) ou encore à la côte Est des États-Unis pour le développement économique et touristique. Le port comprend des installations spécifiques pour les activités de cargaison / marchandise, de cabotage, de croisière et de plaisance.

Alors que le port possède une capacité d'accommodement d'environ 1 000 conteneurs, seulement 30 % de cette capacité est actuellement utilisé et on y recense une desserte journalière moyenne de 10 camions remorques. Malgré ces fonctions importantes et son rôle à l'échelle du pays, le site demeure sous-équipé et mal entretenu. Alors que le site pourrait constituer une importante source de revenus et un moteur de croissance pour la commune. Avec des droits de 1000 Gourdes sur tous les containers sortant de la Douane, la commune peut tirer d'importants revenus si cette mesure est correctement mise en application.

L'aéroport de Cap-Haïtien est le deuxième en importance du pays après celui de Port-au-Prince, et constitue une porte d'entrée aux îles voisines, aux Caraïbes et aux États-Unis. Localisée, à 3 km à l'Est du centre-

ville, dans la Section communale de Petite Anse, son accès est relativement facile via la RN3 et la RN6, le corridor de développement Cap-Haïtien/Caracol/Ouanaminthe. La performance générale de l'aéroport et sa capacité d'accueil sont des enjeux importants pour le développement économique et touristique de la métropole et de la région. La construction de la route Limbé- Borgne-Port-de-Paix augmentera grandement son nombre d'utilisateurs.

Les informations recueillies lors des ateliers communaux font état d'une faible performance fiscale et d'une absence de transparence dans la perception des taxes et les dépenses de fonds collectés au niveau de la commune. De plus, il n'existe pas de recensement à intervalle régulier permettant à

la collectivité de faire des projections solides à l'élargissement de l'assiette fiscale. La Mairie ne collecte pas assez par rapport au potentiel du CFPB. De plus, le budget communal n'est pas suffisamment orienté vers l'investissement. Par exemple, pour l'exercice 2018-2019, l'administration de Cap-Haïtien avait prévu des dépenses de fonctionnement, représentant 69% de l'ensemble de ses dépenses

L'analyse des comptes administratifs des exercices **2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019** montre une situation préoccupante d'où l'urgence de mettre tout en œuvre pour le redressement des finances locales de la commune. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris en vue de les rendre plus efficaces et efficientes. En effet la mobilisation des ressources, quelque soit sa nature fiscale ou non-fiscale va permettre à la municipalité d'avoir plus

2.3.13

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Le diagnostic de l'organisation administrative et de la gouvernance de la commune a pris fin par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures en matière de Gouvernance. Elles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques

de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de chaque secteur ont été pris en compte et constituent les priorités en matière de gouvernance de la commune.

TABEAU 28 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine de la Gouvernance.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Présence de près d'une centaine d'OCB évoluant dans la commune dans différents secteurs d'activités ;	Manque de transparence au sein de l'administration des OCBs et pouvoir très souvent concentré entre les mains d'une seule personne.	Programme de renforcement des Organisations de la Société Civile en Haïti (PROSCH) visant à contribuer à l'enracinement de la démocratie en Haïti à travers une participation croissante, égalitaire et effective de la société civile dans le processus de la vie politique, économique et sociale du pays.	Influences politiques malsaines
Présence de 7 sous-commissariats et de 2 commissariats collaborant avec la Justice.			Insécurité
Présence de plusieurs institutions permettant aux citoyens de jouir certains droits fondamentaux (écoles, Hôpital, OCB, la presse, etc.	Beaucoup de zones sous-alimentées en électricité sont des terrains propices à l'insécurité	Projet de subvention et de formation des ambassades du Canada et USA à l'endroit de la PNH.	Corruption
	Influence négative de la politique sur la justice.		Stigmatisation
Respect du quota 30% des femmes dans les collectivités territoriales	Manque d'équité dans les relations Hommes/Femmes	Conseil National d'Assistance Légale (CNAL).	Instabilité politique
Identification de la population au moyen de divers types de pièces (passeport, CINU, NIF, acte de naissance, acte de mariage, etc.).	Négligence de l'Etat central dans la prise en charge des offices d'état civil .	Campagne de promotion du genre et développement par « Genre, en action ».	
		Le service ONI mobile.	
Forte potentialité fiscale à travers le nombre de bâtis, les affiches, la collecte de déchets, les gares routières, les marchés, les entreprises, etc.	Manque de transparence dans la collecte et les dépenses de fonds de la Mairie ;	Allocations et subventions de l'administration centrale à la mairie.	
Fonctionnement des administrations publiques locales et déconcentrées.	Insuffisance et inapplication des lois sur le fonctionnement des collectivités territoriales.		

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers communaux de priorisation / 2020

2.4. MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

***L**a Commune de Cap-Haïtien, chef-lieu du département du Nord, connaît une extension de plus en plus accélérée, les principales activités économiques qui existent dans la région Nord sont concentrées dans la zone du Cap. La Ville regroupe les meilleures écoles et les centres hospitaliers les mieux pourvus de la région. A cause du niveau de sous-équipement généralisé et du taux de chômage élevé qui caractérisent la région, la ville de Cap-Haïtien se constitue en pôle d'attraction et draine une population de plus en plus importante. Ce qui augmente la pression sur un ensemble de services publics et communautaires pour améliorer le bien-être de chaque personne dans la société capoise pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel.*

2.4.1

EDUCATION

Dès l'indépendance d'Haïti en 1804, certains dirigeants ont compris que l'instruction de l'ensemble du peuple était un facteur déterminant pour le développement social et économique du pays. Ainsi, plusieurs tentatives de réforme ont été entreprises, la plus importante étant la réforme éducative de 1979. Pour réduire l'inégalité des chances scolaires, à côté des écoles urbaines, des écoles rurales ont été créées, des campagnes d'alphabétisation ont été menées afin d'alphabétiser les analphabètes. Mais, à cause des contraintes poli-

tiques, économiques et de l'application de la logique inégalitaire dans la répartition des biens sociaux, les projets de réforme n'ont pas abouti aux résultats espérés et l'inégalité des chances scolaires semble être à la base de l'orientation de notre système éducatif. L'objectif éducatif de généraliser l'instruction, défini par les organismes internationaux et adopté par l'Etat d'Haïti, demeure un défi. L'Etat rencontre la difficulté pour appliquer une politique éducative qui pourrait répondre à la demande scolaire et de formation de la population.

L'augmentation de l'accès, l'amélioration de la qualité et de la performance ainsi que le renforcement de la gouvernance du système éducatif haïtien demeurent toujours des défis majeurs dans ce secteur dans la commune de Cap-Haïtien.



► DEMANDE EN ÉDUCATION DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

D'après les informations recueillies auprès du Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (DGS/PDEF/MENFP) /IHSI en 2020, pour l'ensemble de la commune, l'effectif global de la popula-

tion en âge de scolarisation est de 102837. Les données collectées sur le terrain dans le cadre du processus d'élaboration du PCD indiquent qu'environ soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (76598) élèves ont pu fréquenter un centre d'enseignement au cours de l'année scolaire 2020-2021.

TABEAU 29 : Effectif de la population en âge de scolarisation suivant le niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Tranche d'âge par niveau de scolarisation	Effectif global de la population correspondante par groupe d'âge	Nombre de salles de classe nécessaires	Nombre de salles de classe existant	Écarts observés par rapport aux besoins
Préscolaire	3 - 5 ans	20 382	815	860	+ 45
Fondamental 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	6 - 11 ans	39 220	981	944	-37
Secondaire	12-18 ans	43235	1081	913	-168
Total	N/A	102 837	2 877	2717	-160

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (DGS/PDEF/MENFP) /IHSI/ 2022

D'après les informations du tableau ci-dessus, la commune dispose d'un nombre suffisant de salles de classe au niveau du préscolaire. Selon les informations fournies par les acteurs locaux, les ménages de la commune font l'effort pour scolariser tôt (3-5 ans) leurs enfants en dépit des coûts de scolarisation du préscolaire qui sont très élevés pour ces derniers disposant de faibles moyens économiques.

Cependant, les chiffres montrent que le nombre de salles de classe disponible est inférieur à la demande nécessaire au niveau du cycle fondamental et le secondaire. Bien que, ces dernières années, on observe à une importante augmentation des effectifs et des écoles au niveau de la commune, la couverture scolaire au niveau du fondamental

et du secondaire reste encore insuffisante et incomplète. Cela s'explique par la structure et la croissance démographique car la population de la Commune est très jeune et en expansion rapide. Rappelons que les dernières estimations de l'Institut Haïtien de Statistique et de l'Informatique (IHSI) en 2015 indiquent que 44.8% de cette population avait moins de 18 ans et que la commune de Cap-Haïtien (IHSI, 2015) concentrait à elle seule un quart de la population du département du nord (25.67%) et plus de 2/3 de la population de l'Arrondissement (76.78%). Ces chiffres mettent en évidence que la Commune de Cap-Haïtien est la plus peuplée de l'ensemble de la région Nord.

► ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE ÉDUCATIVE AU NIVEAU DE LA COMMUNE

L'éducation est devenue, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, un droit universel reconnu par tous les États. Du nombre de pays qui ont ainsi déployé des efforts pour parvenir à offrir de l'éducation à tous les enfants, Haïti n'en est pas le moindre. La constitution haïtienne renforce le cadre légal en la matière en garantissant à tous les fils et filles la gratuité de l'éducation de base. Malheureusement, en dépit des efforts réalisés, l'accès à tous à l'éducation de base n'est pas, tout à fait, garanti sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui concerne la commune de Cap-Haïtien l'offre éducative, à un certain niveau, est accessible à tous les niveaux d'enseignement ; c'est-à-dire, de la maternelle à l'université. Les données du tableau ci contre, montrent que le nombre total d'infrastructures d'enseignement s'élève à cinq cent trente-trois (533) dont 56.66%, environ, s'occupent de la petite enfance, 20.81 % s'adonnent aux deux premiers cycles du fondamental, 15.76 % au niveau du troisième cycle du fondamental et du secondaire, 4.13 % offre la formation professionnelle et 2.63 % se charge de l'enseignement supérieur.



LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNE

La carte sur les infrastructures scolaires de la commune de Cap-Haïtien montre que la section communale de Petite-Anse est l'unité géographique contenant le plus grand nombre d'établissements d'enseignement. Elle dispose de 36.58 % des infrastructures scolaires de la commune, suivie de la section de Haut-du-Cap avec 30 % ; le Centre-ville, 20.83 % et la section de Bande-du-Nord, seulement 8.82 %. On remarque une forte concentration des écoles dans la partie Est des sections Haut du Cap et Petite Anse tandis que, les parties Sud et Ouest de ces sections comptent très peu d'écoles en dépit de leur urbanisation.

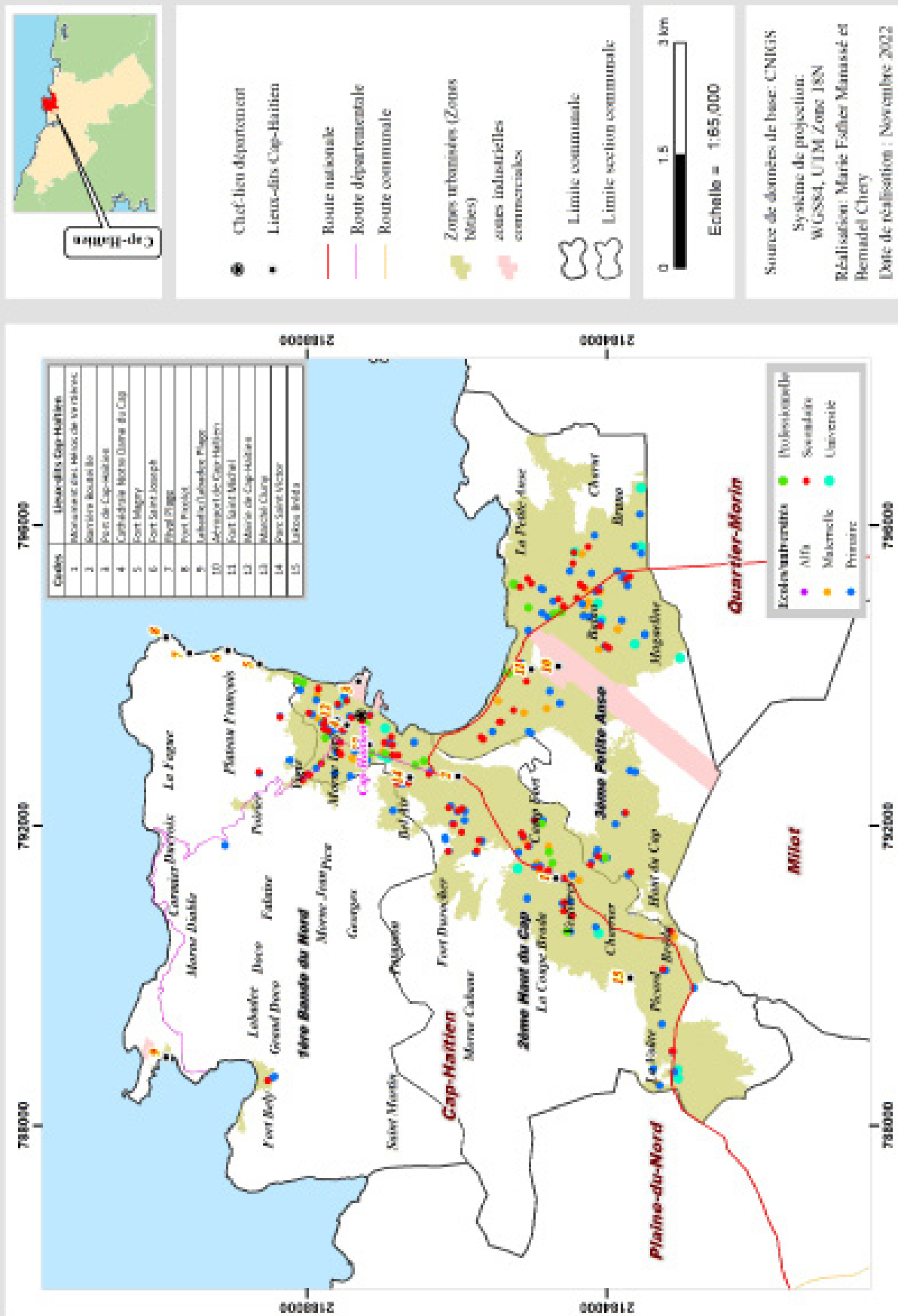
Il y a un aspect qui se révèle d'une importance capitale dans l'analyse de l'accessibilité de tous à l'éducation de base dans la commune. Il s'agit de l'accessibilité de l'offre d'éducation aux enfants en situation de handicap. Plusieurs travaux de recherche axés sur les questions de handicap montrent que l'éducation inclusive est presque inexistante en Haïti. Seules quelques écoles d'élite ont des enseignants ayant des diplômes en éducation spécialisée qu'ils et elles ont reçus de l'étranger, alors que le nombre d'enfants en situation de handicap augmente.

La constitution et les lois haïtiennes garantissent les droits des personnes handicapées et suggèrent les moyens d'assurer leur autonomie, leur éducation et leur indépendance. Mais il n'existe pas de politiques ni de volonté de fournir une éducation adéquate à tous les enfants, sans parler de ceux et celles ayant des déficiences, bien que la loi relative à l'intégration des personnes en situation de handicap et des conventions signées et ratifiées par Haïti fasse obligation à l'État haïtien de rendre accessible l'éducation aux personnes atteintes d'un handicap.

Cependant, les pratiques liées à l'éducation nationale ne favorisent pas l'inclusion des enfants de cette catégorie. Dans la commune de Cap-Haïtien, il existe seulement l'Institut Marie-Louise, tenu par les sœurs « Filles de la Sagesse » qui s'occupe des enfants sourds et muets. Les enfants en situation de handicap moteur ou visuel ne sont pas pris en compte par le secteur éducatif dans la commune.



INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNE



carte 15 : Localisation des infrastructures d'enseignement de la commune

Parmi les principaux défis à l'inclusion des enfants en situation de handicap, il y a, d'une part, l'inadaptation des infrastructures scolaires et une absence de formation spéciale pour des enseignants. D'autre part, l'obstacle à l'inclusion des enfants en situation de handicap est lié au manque de prise en charge de l'État et de sensibilisation de la société haïtienne autour de la question. Ce qui renvoie au cursus scolaire qui ne tient pas nécessairement compte des diverses catégories d'enfants vivant avec une incapacité dans le pays et dans la commune de Cap-Haïtien, en particulier.

Tout compte fait, le MENFP, dans son plan décennal d'éducation 2017-2027 se fixe trois objectifs pour adresser ce problème. Ces derniers sont: garantir l'accès et le

maintien à l'école des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité et à besoins éducatifs spéciaux (BES), améliorer la qualité de l'offre éducative et l'épanouissement des enfants et jeunes ayant des handicaps, renforcer la gouvernance de l'éducation spéciale (ES).

Parmi les principaux résultats escomptés, le Ministère attend que 10 nouvelles écoles spécialisées soient créées, construites et équipées dont une (1) par direction départementale dans le cadre du programme d'implantation de nouvelles écoles publiques ; que les programmes destinés aux enfants et personnes vivant avec handicaps (EPVH) sont revisités et appliqués ; et que l'éducation spéciale soit dotée d'un cadre légal et réglementaire adapté.

TABEAU 30 : Répartition des infrastructures scolaires par niveau d'enseignement et par espace géographique au niveau de la commune

Niveau d'enseignement	Espaces géographiques					
	Bande-du-Nord	Haut-du-Cap	Petite-Anse	Centre-Ville	Total	%
Universitaire	0	4	6	4	14	2.63
Professionnel	1	6	6	9	22	4.13
Secondaire	10	27	24	23	84	15.76
1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle du Fondamental	15	45	29	22	111	20.82
Maternel	21	98	130	53	302	56.66
Total général	47	180	195	111	533	
%	8.82	33.77	36.58	20.83	100%	100

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Selon les données de l'IHSI 2015, la commune de Cap-Haïtien compte 274 404 habitants dont 23 256 à la section communale de Bande-du-Nord (8,47%) ; 150 176 à Haut du Cap (54,72%) et 100 972 à Petite

Anse (36,79%). Sur le plan démographique, la section communale du Haut-du-Cap vient en première position ; bien entendu, la population du centre-ville y est également incluse. Considérant les données du tableau

ci-dessus, le pourcentage des écoles du centre-ville et de Haut-du-Cap représente environ 54.6%. Ainsi, les données concernant la répartition des établissements scolaires suivent l'ordre de la répartition de la population au niveau de la commune.

Par ailleurs, il est important de souligner que la région du Nord, particulièrement, la ville du Cap est menacée par des risques sismiques et de tsunami potentiel ; car, elle est très exposée en raison de sa proximité

des systèmes de failles Septentrional et Nord d'Hispaniola. Il est aussi important de mener une réflexion profonde suivie d'actions concrètes par rapport aux conditions de fonctionnement des écoles à Cap-Haïtien, particulièrement, celles situées au Centre-ville. Donc, il est fondamental que des programmes de sensibilisation et d'information soient développés au profit de la population mais aussi, il faut penser à déloger certains établissements scolaires situés au centre-ville.

TABEAU 31 : Répartition des infrastructures scolaires par section communale et poids des secteurs public et non public

Catégorie	Bande-du-Nord	Centre-ville	Haut-du-Cap	Petite-Anse	Grand Total	%
Communautaire	6	2	7	24	39	7.32
Public	11	12	10	12	45	8.44
Privé	30	97	163	159	449	84.24
Grand Total	47	111	180	195	533	100

Source : Mairie de Cap-Haïtien | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Toutes les recherches ont déjà démontré que l'offre éducative en Haïti est dominée par le secteur privé. Malheureusement, c'est une situation qui est, non seulement, fondée sur un passé historique mais qui est également à la base des inégalités socio-éducatives dans le pays.

Dès le début du système éducatif, sous les premiers gouvernements haïtiens, les quelques écoles nationales existantes étaient la chasse gardée des classes possédantes. Au lendemain du concordat de 1860 conclu entre l'Etat Haïtien et le Vatican (l'Eglise catholique), les écoles congréganistes sont invitées à venir en Haïti pour former les élites chrétiennes. Les enfants issus des classes privilégiées ont délaissé

les écoles publiques, fréquentées de plus en plus par des enfants issus des classes populaires, pour se ranger dans les premières écoles catholiques congréganistes qui offraient une « formation d'excellence à la jeunesse haïtienne ». L'écart entre les classes sociales allait se creuser davantage.

Aujourd'hui, à cause de la multiplication des écoles et du manque de contrôle de l'Etat, on assiste à un processus de privatisation et de dérégulation du système éducatif d'Haïti : plus de 80% des écoles du pays sont privées et seulement 20%, environ sont publiques. En effet, les données disponibles présentées dans le tableau 32 révèlent que 84.24% des infrastructures d'enseignement de la commune de Cap-

Haïtien relèvent du secteur privé. Seuls 8.44 % de l'offre éducative de la commune sont fournis par le secteur public et les 7.32 % restant sont assurés par des écoles dites communautaires. Toutefois, les données tirées du plan d'éducation 2018-2028 indiquent qu'en 2016, les écoles publiques fondamentales représentaient 14,07%. Comme on peut le remarquer, l'écart ne fait qu'accentuer d'année en année ; car, de nouvelles écoles non publiques sont créées chaque année, tel n'est pas le cas dans le secteur public.

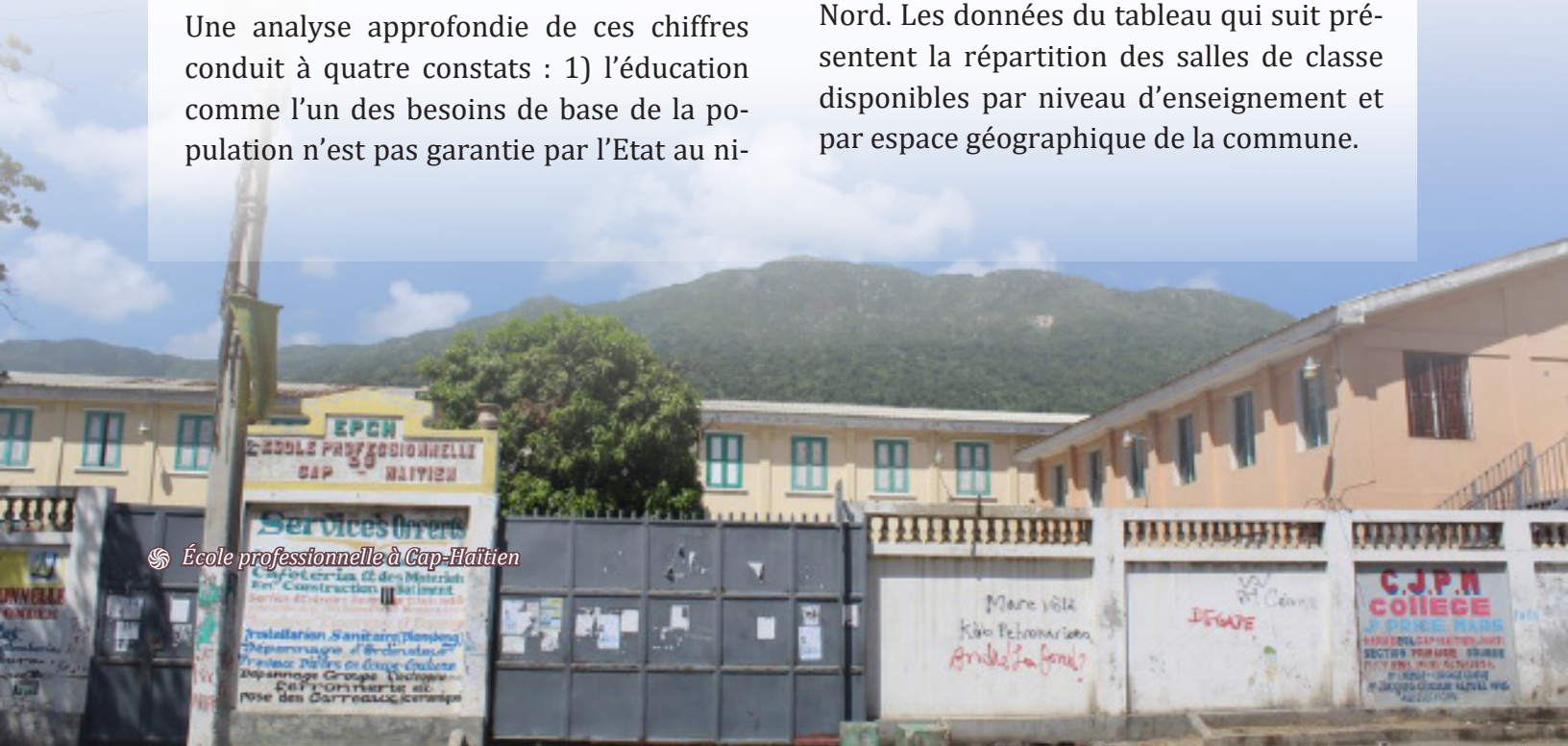
Il est important de souligner que la section de Haut-du-Cap est l'unité spatiale de la commune où l'écart entre le public et le privé est le plus grand. Dans cette section communale, 90,55 % des centres d'enseignement sont privés, seuls 5,55 % relèvent du secteur public. La répartition des salles de classe est sensiblement proportionnelle à la répartition des infrastructures d'enseignement dans la commune. Comme indiqué dans le tableau, la section de Petite-Anse est l'unité spatiale disposant le plus d'infrastructures éducatives.

Une analyse approfondie de ces chiffres conduit à quatre constats : 1) l'éducation comme l'un des besoins de base de la population n'est pas garantie par l'Etat au ni-

veau de la commune de Cap-Haïtien ; 2) le contrôle de l'offre éducative à ce niveau par le secteur privé indique la pression que subissent les parents sur le plan économique pour assurer l'éducation de leurs enfants au niveau de la commune ; 3) beaucoup de responsables d'écoles du secteur privé ne se soucient guère de la qualité de l'offre d'éducation, mais plutôt de leur profit ; 4) le fait que les services éducatifs sont majoritairement offerts par le secteur privés et, par conséquent, sont la charge exclusive des familles, limite sévèrement l'accès des enfants à l'éducation, car le coût élevé de l'éducation pour les familles, est une des causes d'abandon scolaire.

► SALLES DE CLASSE DISPONIBLES

Pour les salles de classe, environ 3035 ont été recensées au niveau de la commune de Cap-Haïtien. La section communale de Petite-Anse contient 35.52 % de la totalité des salles de classe recensées dans la commune, 33,88 % pour la section communale de Haut-du-Cap, 22.30% pour le Centre-Ville et 8.30 % pour la section de Bande-du-Nord. Les données du tableau qui suit présentent la répartition des salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par espace géographique de la commune.



École professionnelle à Cap-Haïtien



Quelques institutions scolaires à Cap-Haïtien



TABEAU 33 : Répartition du nombre de salles de classe disponibles par niveau d'enseignement et par unité spatiale.

Niveau d'enseignement	Espaces géographiques				
	Bande-du-Nord	Centre-ville	Haut-du-Cap	Petite-Anse	Grand Total
Maternel	70	170	220	400	860
Primaire	103	199	375	267	944
Secondaire	71	233	285	324	913
Professionnel	8	65	34	21	128
Université	0	30	114	66	210
GRAND TOTAL	252	677	1028	1078	3035
%	8.30	22.30	33.88	35.52	100

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

► RATIO ÈLÈVE/SALLE DE CLASSE

Dans son document « Normes de construction des bâtiments scolaires » publié en juin 2013, le MENFP donne un ensemble de normes pédagogiques à respecter pour la construction d'une école, lesquelles portent sur l'emplacement de l'école, sa position par rapport à l'insalubrité, à la pollution et la superficie minimum du terrain de l'école, entre autres.

Pour ce dernier aspect mentionné, le Ministère donne des spécifications intéressantes qui sont rapportées ci-dessous : « Le terrain doit être suffisamment vaste pour contenir les infrastructures scolaires et permettre une extension future du bâtiment, c'est à dire au minimum son doublement. La superficie totale du terrain d'implantation d'une école, hors installations sportives, est à calculer sur la base minimale de :

- 25 m²/élève en milieu rural. Le terrain bénéficiera d'une surface plane suffisante pour la construction de bâtiments et pour des aires de jeux ;

- 12.5 m²/élève en milieu urbain (Le terrain étant peu disponible, la construction en étage permet de réduire la surface totale nécessaire.) ;
- 15 à 20 m² par enfant selon la forme et le modèle du terrain y compris les installations de jeux, pour le préscolaire ».

Certes les données collectées sur le terrain dans le cadre de l'élaboration du PCD ne permettent pas de dresser objectivement un état des lieux des établissements scolaires recensés, mais, personne n'oserait dire le contraire que la grande majorité des écoles, situées au centre-ville de Cap-Haïtien, particulièrement, ne respectent pas ces normes. L'exception peut être faite uniquement pour les écoles congréganistes et de rares écoles privées et publiques. C'est également le cas pour de nombreuses écoles situées dans les sections communales.

Pour une salle de classe répondant aux normes pédagogiques établies, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) exige un ratio de 50 élèves par classe. En comparant le

nombre de salles de classe disponibles au niveau de la commune et le nombre d'élèves scolarisés pour l'année académique 2020-

2021 (tableau ci-contre), il apparaît que le ratio/salle de classe est en moyenne 25 élèves dans la commune de Cap-Haïtien.

TABEAU 32 : Répartition des effectifs des élèves en fonction de l'espace géographique de la commune

Espaces géographiques	Nombre d'élèves	Pourcentage
Bande-du-Nord	7057	9.22%
Centre-Ville	22525	29.42 %
Haut-du-Cap	24262	31.65 %
Petite-Anse	22754	29.71 %
GRAND TOTAL	76598	100 %

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Les données du tableau ci dessus indiquent qu'environ soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (76598) élèves/étudiants ont pu fréquenter un centre d'enseignement au cours de l'année scolaire 2020-2021.

► QUALITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE AU NIVEAU DE LA COMMUNE

La qualité de l'offre d'éducation dans la commune peut être analysée en considérant les quatre dimensions suivantes : 1) le niveau de qualification des ressources ; 2) la qualité matérielle ; 3) la qualité de la mobilisation sociale et, 4) le niveau de performance.

► NIVEAU DE QUALIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES (NOMBRE D'ENSEIGNANTS-TES QUALIFIÉS-ÉES, FORMATION CONTINUE DU CORPS ENSEIGNANT)

En Haïti, la formation du personnel enseignant du fondamental est assurée par plusieurs institutions publiques et non-publiques, notamment, les écoles normales

d'instituteurs, le Centre de formation pour l'enseignement fondamental, la Formation Initiale Accélérée et les Universités publiques et privées.

Dans la pratique, trois catégories d'instituteurs-trices (d'enseignant-e-s) travaillent au niveau des deux premiers cycles de l'école fondamentale. Les normaliens, qui ont achevé leurs trois années d'études dans une Ecole nationale d'Instituteurs (ENI) et qui ont réussi l'examen officiel; les « capistes », qui n'ont pas réussi les examens officiels ou qui ont suivi des séminaires et à qui l'Etat délivre un certificat leur reconnaissant le droit d'enseigner et enfin, les recrutés, qui n'ont aucune formation en pédagogie. Pour le secondaire, une partie des enseignant-e-s reçoivent une formation à l'Ecole Normale Supérieure et la majorité complète ou non une formation dans un centre universitaire du pays, dans une filière quelconque.

Toutefois, il faut préciser que le recrutement des enseignant-e-s de l'école fondamentale laisse à désirer, particulièrement

dans le secteur non public. L'intégration des enseignant-e-s dans le système éducatif haïtien se fait, majoritairement, sur une base de favoritisme n'obéissant pas aux critères de qualification. L'autre problème identifié est l'absence d'un programme de formation continue pour les enseignant-e-s, qu'ils-elles soient normalien-ne-s, capistes ou recruté-e-s.

Sur le plan quantitatif, les données collectées indiquent que 4892 personnes, environ, travaillent à titre d'enseignant dans le secteur éducatif dans la commune. Le tableau ci dessus présente la répartition des effectifs des enseignant-e-s en fonction du niveau d'enseignement et selon l'espace géographique de la commune.

TABEAU 34 : Répartition des effectifs des enseignants par niveau d'enseignement et unité spatiale

Unités spatiales	Nombre d'enseignants														
	Niveau Maternel			Niveau 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle du Fond.			Niveau Secondaire			Niveau Professionnel			Niveau Universitaire		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
Centre-ville	170	0	170	182	46	228	108	723	831	42	81	123	31	123	154
Bande-du-Nord	70	0	70	69	37	106	19	155	174	12	23	35			
Petite-Anse	400	0	400	121	83	204	118	346	464	11	20	31	53	190	243
Haut-du-Cap	220	0	220	190	110	300	65	778	843	9	48	57	30	209	239
Grand Total	860	0	860	562	276	838	310	2002	2312	74	172	246	114	522	636
%	100	0	100	67,06	32,94	100	13,41	86,59	100	30,08	69,82	100	17,93	82,07	100

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Dans les deux premiers cycles du fondamental, les femmes sont majoritaires (67.06%). Cependant, pour les niveaux secondaire, professionnel et universitaire, la tendance est inversée au profit des hommes. Au niveau du secondaire, il y a 86,59 % d'hommes contre 13,41 % de femmes. Les hommes représentent 69,82% du corps enseignant au niveau de la formation professionnelle et 82.07 % au niveau universitaire. Les données sur la qualification de tous-tes les enseignant-e-s du secteur ne sont pas disponibles, mais, il est important de préciser que les écoles publiques au niveau fonda-

mental sont dotées d'enseignant-e-s ayant une formation professionnelle dispensée par une école normale d'instituteurs. Quant aux enseignants et enseignantes du niveau secondaire, ils et elles sont tous des universitaires.

Sur le plan qualitatif, on ne dispose pas de données permettant de faire une meilleure appréciation de la situation du personnel enseignant de la commune, mais, la situation n'est pas différente de l'ensemble du pays. Globalement, les enseignant-e-s haïtien-ne-s exercent leur métier dans des

conditions précaires. Ils-Elles prêtent leurs services dans des bâtiments dépourvus du minimum : absence d'eau potable, de latrines et de matériel de premiers soins. Le travail d'un enseignant du niveau fondamental est énorme. Il consacre en moyenne 5 heures par jour soit 25 heures par semaine à l'enseignement tandis que les heures de préparation des séances de cours et de correction de copie ne sont pas estimées. Un tel horaire laisse peu de place à des activités de développement professionnel.

► QUALITÉ MATÉRIELLE

L'environnement scolaire joue un rôle très important dans la détermination de la qua-

lité des apprentissages scolaires. Ainsi le diagnostic met un accent particulier sur les aspects tels l'état du bâtiment scolaire, la taille des salles de classe, le mobilier, l'éclairage, les questions sanitaires et terrain de jeu, etc...

Selon les données tirées de l'inventaire des infrastructures scolaires de la commune de Cap-Haïtien, présentées dans le tableau ci-dessous, seulement 30% des infrastructures d'enseignement sont en bon état, 11 % sont en mauvais état et 59, % sont passables.

TABLEAU 35 : État des bâtiments scolaires de la commune

Secteur	Etat du bâtiment		
	Bon	Passable	Mauvais
BANDE-DU-NORD			
Communautaire	0	5	1
Public	0	9	2
Privé	15	11	4
Centre-ville			
Communautaire	0	2	0
Public	1	9	2
Privé	36	48	13
Haut-du-cap			
Communautaire	0	5	2
Public	6	3	1
Privé	63	90	10
PETITE ANSE			
Communautaire	1	16	7
Public	5	6	1
Privé	32	109	18
Total	159	313	61
%	30%	59%	11%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

En ce qui concerne les autres infrastructures ou installations importantes au bon fonctionnement des établissements d'enseignement, le département de génie scolaire du MENFP prévoit un ensemble d'infrastructures dans une institution scolaire. Au niveau fondamental, ce sont : des salles de classe accessibles correspondant aux niveaux concernés équipées en matériels didactiques, manuels scolaires et mobilier adapté au degré d'enseignement et à la taille des élèves (répondant aux normes du MENFP ; des blocs sanitaires répondant à la norme minimum; un accès à l'eau ; un local

administratif comprenant un bureau pour la direction et un dépôt pour le rangement du matériel ; une cour de récréation clôturée avec, autant que possible, des zones ombragées ; un local d'entretien ; une boîte à pharmacie bien équipée.

En effet, les données collectées au niveau de la commune de Cap-Haïtien révèlent que 39 % disposent d'un point d'eau ; 99 % ont des blocs sanitaires à la disposition des élèves ; 13 % ont une infirmerie. Il faut noter que seuls 8 % disposent d'un réfectoire et 18 % fonctionnent avec une mini-bibliothèque (tableau ci dessous).

TABLEAU 36 : Infrastructures et installations importantes pour le bon fonctionnement des établissements d'enseignement

Unités géographiques	Point d'Eau	Bloc sanitaire	Infirmerie	Réfectoire	Bibliothèque
BANDE-DU-NORD					
Communautaire	0	6	0	0	0
Public		11	0	0	0
Privé	10	30	2	2	5
CENTRE-VILLE					
Communautaire	2	2	0	0	0
Public	8	12	1	1	1
Privé	44	97	31	25	30
Haut-du-cap					
Communautaire	3	7	0	0	1
Public	4	10	1		0
Privé	68	162	15	26	32
PETITE-ANSE					
Communautaire	7	24	0	0	3
Public	2	12	0	0	1
Privé	56	156	20	17	24
GRAND TOTAL	204	529	70	43	97
%	39%	99%	13%	8%	18%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages / 2020-2021

► QUALITÉ DE LA MOBILISATION SOCIALE

L'implication parentale dans la vie des établissements scolaires est conçue comme « l'effort consenti par les parents dans le but d'améliorer les résultats scolaires de leurs enfants » tout en s'impliquant activement au côté des équipes pédagogiques.

Il existe bien évidemment divers types d'implication parentale, comme l'établissement de contact avec les enseignants, la participation aux activités de l'école, le suivi du travail scolaire à domicile ou encore la réalisation d'activités extrascolaires liées aux apprentissages. En effet, d'après de nombreuses études, les enfants réussissent davantage à l'école lorsque leurs parents s'impliquent dans leur scolarité. D'autres études indiquent également que les meilleurs établissements ont forgé de solides partenariats avec les parents. En effet, les échanges réalisés avec plusieurs acteurs du secteur éducatif de la commune de Cap-Haïtien dont des inspecteurs et des directeurs d'écoles, ont montré que la mobilisation sociale est un manque à gagner dans le secteur éducatif dans la commune de Cap-Haïtien. Selon les inspecteurs et les directeurs d'institutions scolaires rencontrés, rares sont les écoles qui disposent d'un comité de parents dans leur structure de gouvernance.

Le manque d'implication des communautés locales et de leurs institutions dans le développement de l'école haïtienne constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Il faut, toutefois, souligner que les parents d'élèves de l'enseignement fondamental en Haïti, les membres de la société scolaire, toute la communauté haïtienne a droit aux informations relatives

au fonctionnement d'un établissement d'enseignement fondamental placé dans la communauté. Car l'école fondamentale doit travailler en vue du progrès de la communauté. De ce fait, les relations entre l'école et elle doivent être cordiales, transparentes, franches et permanentes. La communauté doit s'engager dans le développement de son établissement scolaire. Tel n'est pas encore le cas dans le secteur éducatif au niveau de la commune de Cap-Haïtien.

► NIVEAU DE PERFORMANCE ÉDUCATIF DANS LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

La qualité de la performance du secteur éducatif dans la commune de Cap-Haïtien peut être analysée suivant les quatre facteurs suivants : l'efficacité du système, les phénomènes des sur-âgés, de redoublement, du décrochage scolaire ou abandon.

► EFFICACITÉ DU SECTEUR ÉDUCATIF DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

Sur le plan interne, en analysant les données communiquées par des responsables de la Direction Départementale Nord d'Éducation relatives au taux de réussite aux examens de 9^e année du fondamental durant les quatre dernières années académiques (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, et 2020-2021), l'efficacité interne du secteur éducatif dans la commune est relativement satisfaisante avec un taux moyen d'environ 90 % pour ces quatre dernières années. Cependant, les statistiques relatives aux effectifs des élèves et des redoublements pour deux années consécutives scolaires ne sont pas disponibles, ce qui empêche de mener



🌀 Quelques établissements d'enseignement supérieur à Cap-Haïtien



Au niveau de l'enseignement supérieur, les professeurs et les responsables d'universités rencontrés estiment qu'au niveau secondaire, les étudiants ont accumulé des lacunes considérables, ce qui les empêche de maîtriser les schèmes intellectuels. Pour tenter de pallier ces lacunes, dès le début de la première année, les universités offrent aux étudiant-e-s des cours de mise à niveau dans les matières de base. Malheureusement, cette disposition ne résout pas totalement le problème car, très peu d'étudiant-e-s arrivent à compléter leur programme d'études et obtenir leur diplôme de licence.

Outre les lacunes des étudiant-e-s, les conditions dans lesquelles fonctionnent les universités et les écoles professionnelles ne sont pas favorables à une formation de qualité. En raison des problèmes financiers, les universités organisent rarement des séances de formation à l'intention des enseignant-e-s qui, pour la plupart, n'ont pas un niveau académique élevé. La qualité de la formation est entravée par un ensemble de difficultés telles la surcharge des salles de classe, la démotivation des étudiant-e-s entraînant leur absentéisme, les carences en matériels didactiques, et l'environnement physique des centres de formation. La sous-qualification des professeurs et le statut qui leur est accordé constituent également un obstacle à la qualité de la formation des diplômés des écoles professionnelles et des universités. Les conditions de fonctionnement ont, en conséquence, des impacts sur la performance interne du système éducatif à tous les niveaux, dans la commune.

les analyses classiques sur l'efficacité interne basée sur les taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Sur le plan externe, la prise en compte de la priorité n° 3 du Plan décennal d'Éducation de 2020 est importante dans le cadre de l'analyse de l'efficacité externe du système éducatif dans la commune de Cap-Haïtien. Il s'agit de « s'assurer que les sortants du système aient les compétences et valeurs nécessaires pour contribuer au développement de l'État Haïtien et pour être des citoyens productifs, performants tant au niveau national qu'au niveau international. »

La question se pose alors de savoir dans quelle mesure l'éducation offerte dans la commune de Cap-Haïtien peut fournir des compétences, savoirs et savoir-être nécessaires à leur intégration dans la vie économique et sociale, en vue de contribuer au développement du pays et de la commune en particulier. La réponse est claire : Seule une éducation de qualité, en investissant dans la formation des enseignant-e-s, en offrant un environnement pédagogique de qualité, en renforçant les techniques d'enseignement et d'apprentissage, en valorisant la science et la technologie à tous les niveaux de la formation, peut satisfaire à cette demande.

Des échanges avec quelques responsables d'entreprises ont permis de mesurer le niveau d'adéquation entre les besoins de la société et la formation offerte, surtout dans les universités et dans les centres de formation professionnelle. A cet effet, des informations ont été recueillies auprès des acteurs clés permettant de déterminer le

niveau de compétences des sortants du système par rapport aux exigences du marché du travail.

Les acteurs clés participant à l'atelier spécifique sur l'éducation estiment que le système éducatif ne tient pas compte des réalités de la région Nord en général et des besoins de la Commune de Cap-Haïtien en particulier ; ce qui rend difficile, voire impossible de promouvoir le développement à travers ce type d'éducation. Les acteurs ont unanimement reconnu que l'éducation qui se fait à Cap-Haïtien est en déphasage avec la société d'aujourd'hui. Selon eux, cette société en pleine mutation exige une éducation mieux adaptée.

► PHÉNOMÈNES DE SUR-ÂGÉ, DE REDOUBLEMENT ET DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les acteurs rencontrés ne fournissent pas de données chiffrées sur les phénomènes de sur-âgé, de redoublement et de décrochage scolaire. Ces données ne sont pas disponibles au niveau de la commune. Ils ont toutefois souligné qu'il y a un faible pourcentage d'enfants sur-âgés dans le secteur éducatif à Cap-Haïtien. Les enfant-sur-âgés retrouvés à Cap-Haïtien, selon les inspecteurs, sont en général scolarisés en section p.m. Pour ce qui est du taux de redoublement, les acteurs rencontrés estiment qu'il est relativement faible. Ce phénomène, selon eux, se manifeste à Cap-Haïtien, beaucoup plus au niveau du secondaire.

Et, toujours selon les acteurs rencontrés, à cause des conditions économiques défavorables des familles et le manque d'édu-

cation sexuelle des enfants, les filles sont les plus touchées par le décrochage scolaire, à cause, le plus souvent, des grossesses précoces les empêchant de terminer leurs études classiques. Des responsables d'universités rencontrés soulèvent aussi les mêmes préoccupations. Selon eux, les filles sont plus touchées par le phénomène d'abandon au niveau de l'enseignement supérieur et, les deux causes principales évoquées par ces responsables, sont le problème financier et les grossesses prématurées ou non désirées.

GOVERNANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU NIVEAU DE LA COMMUNE

La gouvernance est souvent abordée comme une démarche qui établit des conditions de fonctionnement et d'organisation à partir d'une conception axée sur l'efficacité et l'efficacité en relation avec des finalités prédéterminées.

Pour une meilleure compréhension de la gouvernance du système éducatif dans la commune de Cap-Haïtien, il faut prendre en compte les niveaux d'enseignement du Fondamental (Cycle 1, cycle 2 et cycle 3) et du secondaire. La liaison entre le Fondamental et le (MENFP) est assurée par trois Bureaux de District Scolaire (BDS) : Cap I, Cap II et Cap III. Les infrastructures scolaires attachées à ces trois BDS sont sous la responsabilité de 16 inspecteurs de zone. Selon un responsable au niveau de la Direction Départementale interrogé, la quantité d'inspecteurs de zone affectés à Cap-Haïtien est insignifiant par rapport au nombre

d'écoles recensées dans la Commune.

Au niveau du secondaire, la situation est encore plus grave. Seuls 14 inspecteurs au niveau secondaire sont disponibles pour toutes les 19 communes du département dont Cap-Haïtien. Non seulement, le nombre d'inspecteurs disponibles est très faible, mais non plus, ils ne disposent pas des moyens logistiques nécessaires leur permettant d'assurer le suivi pédagogique, tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire.

Les structures centrales et départementales chargées de la gestion du système ont peu d'impact sur les écoles. Par suite de leurs faiblesses structurelles, elles sont peu en mesure d'exercer les tâches de contrôle, de supervision, d'encadrement et d'appui pédagogique qui leur sont dévolues. Cette faiblesse institutionnelle est d'autant plus alarmante, que la grande partie de l'offre de services éducatifs est assurée par des opérateurs privés, non nécessairement motivés par la recherche de la qualité, car une grande majorité des écoles non-publiques ne sont pas accréditées.

Il convient de noter que la priorité N° 1 du Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF) est la transformation de la gouvernance du système éducatif à tous les niveaux, de la maternelle à l'université. Il est apparu donc important de faire de la gouvernance un point central du PDEF considérant qu'elle est un élément essentiel à l'amélioration de la qualité de l'éducation. La gouvernance du système au niveau de la commune de Cap-Haïtien, tel que présentée, n'est pas assez solide pour la conduite de réformes éducatives d'envergures sus-

ceptibles de promouvoir le développement économique et sociale de la commune.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'enseignement supérieur, le constat est qu'il évolue dans l'anarchie généralisée. Sans aucune préoccupation des normes et des standards de base, des établissements d'enseignement supérieur voient le jour sous la dénomination d'université. La faiblesse managériale du secteur résulte d'un

certain nombre de facteurs, tels : l'incohérence entre le cadre institutionnel et les lois régissant le secteur ; l'application limitée des missions et attributions de certaines entités par les responsables ; l'insuffisance quantitative et qualitative des personnels et faiblesse de capacité d'intervention liée à l'insuffisance des moyens logistiques et à la faiblesse des systèmes de management, entre autres.

2.4.2

SANTÉ

Le but ultime du système national de santé est d'arriver à un accès universel aux soins de qualité en améliorant les performances du système de santé en termes d'offre et d'utilisation des soins. Cette mission est sous la responsabilité du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) dont le rôle est d'assurer, sur le plan national, un leadership adéquat dans le système sanitaire, et y établir, au niveau des départements, des arrondissements et des institutions de santé une bonne gouvernance sectorielle.

Cette bonne gouvernance suppose la maîtrise des informations sur le fonctionnement du système de soins à travers un diagnostic fiable et un niveau « d'intersectorialité » dans les interventions. Cela dit, dans ce contexte de décentralisation et de prise de conscience collective de responsabilités partagées, ce Diagnostic sectoriel du système de santé local permettra aux acteurs étatiques départementaux, au secteur privé à but lucratif et non lucratif ainsi

qu'aux autorités des collectivités territoriales d'être mieux outillés et mieux équipés pour les prises de décisions qui vont influencer sur le cours de vie et la santé de la population, dans les limites de leurs compétences légales ou de leurs champs d'action respectifs ou partagés.

Ainsi cette approche diagnostic du fonctionnement actuel du secteur de la santé dans la commune se donne pour tâches de faire une analyse basée sur l'organisation du système de soins et la cartographie des infrastructures de santé, les ressources humaines disponibles et l'encadrement fourni par le personnel soignant, l'offre de soins et l'utilisation des services, les indicateurs de santé et les organisations intervenant dans le système de soins.

Tenant compte du pôle multifonctionnel de la commune de Cap-Haitien, cette analyse aborde les problématiques de santé suivant une triple dimension spatiale, fonctionnelle et opérationnelle tenant compte du statut

de commune de la collectivité dans ses limites territoriales bien définies, de sa fonction de chef-lieu d'arrondissement ayant un découpage administratif déterminé et de ses prérogatives institutionnelles de « ville-métropole », à rayonnement régional, intimement liées à la structure de gestion organique du système de soins.

GOUVERNANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ LOCAL

En matière de gouvernance, le fonctionnement du secteur est assuré par le Département Sanitaire Nord (DSN). En principe, cette structure départementale devrait héberger en son sein une unité jouant le rôle d'Unité d'Arrondissement de Santé (UAS) qui est la pierre angulaire du système de santé devant permettre la rationalisation de la carte sanitaire. Issue de la réorganisation directionnelle et la rationalisation spatiale du système de santé, l'UAS contrôle la coordination des opérations au niveau de l'Arrondissement, et est donc une « décentralisation fonctionnelle » du système de santé, assurant l'articulation entre les interventions des différents prestataires, appartenant aux secteurs public et non-public.

Les informations manquent sur la structuration de la Direction Sanitaire Nord et aucune donnée n'est venue confirmer la présence d'une entité assurant la fonctionnalité du système de soins spécifiquement

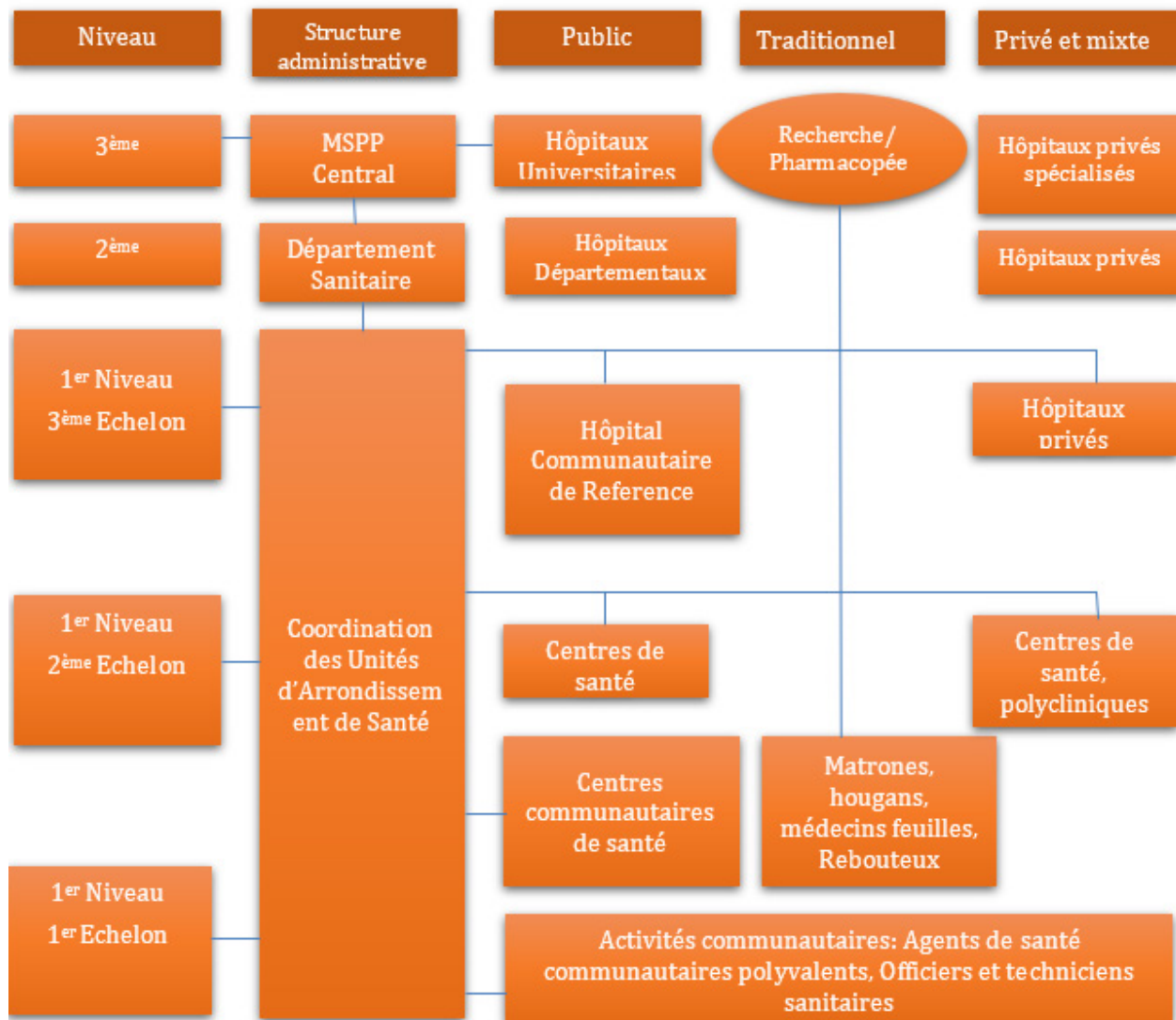
au niveau de la commune et de l'arrondissement. Néanmoins il serait compréhensible que les ressources départementales soient mises à profit dans une logique de gestion rationnelle de ces ressources.

ORGANISATION DU SYSTÈME DE SOINS ET CARTOGRAPHIE DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Dans la commune de Cap-Haïtien, la structure administrative et fonctionnelle du système de soins de santé correspond globalement à la variante urbaine de la pyramide d'organisation du secteur, mais peine encore à épouser parfaitement les réformes entreprises depuis quelques décennies par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), en raison, bien sûr, de la pénurie des ressources ainsi que des faiblesses de financement du secteur.

Ces réformes entreprises auraient dû, à terme, transformer la structure sanitaire en un système pyramidal à trois niveaux : le niveau primaire constitué de Centres Communautaires de Santé, de Centres de Santé, de cliniques ou polycliniques et d'Hôpitaux Communautaires de Référence desservant respectivement les sections communales, la commune et l'arrondissement d'appartenance ; le niveau secondaire représenté par l'Hôpital Départemental et les Hôpitaux privés ; le niveau tertiaire ou figurent les Hôpitaux universitaires et Hôpitaux privés spécialisés.

FIGURE 11 : Modèle de soins de santé par niveau de résolution

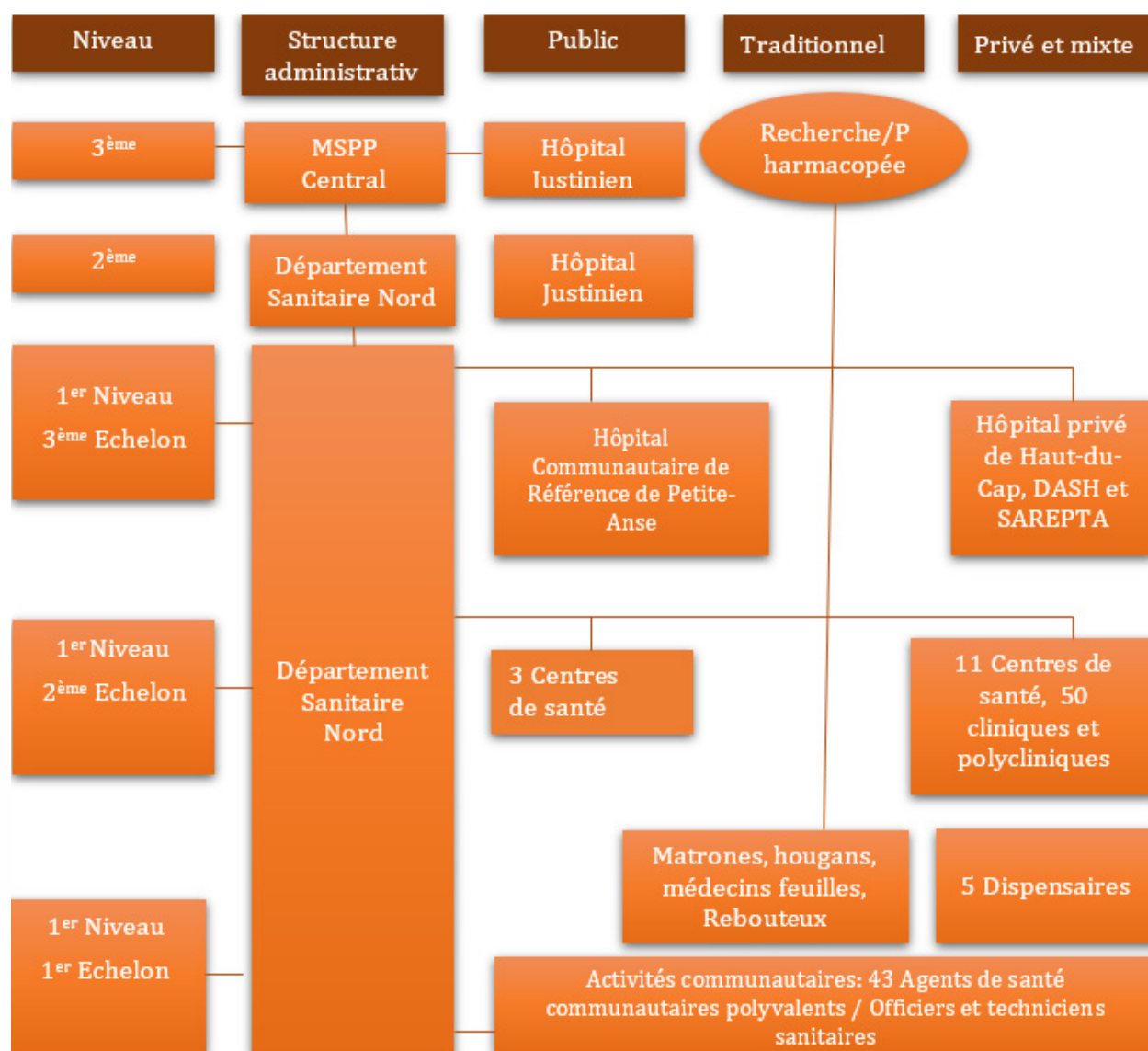


Source: Mairie de Cap-Haïtien / MSPP, Plan Directeur Santé 2012-2022 / Manuel du PES 2016 / Annuaire Statistiques Sanitaires du MSPP

Dans la commune, chef-lieu de l'arrondissement de Cap-Haïtien et du département du Nord, le secteur de la santé est constitué de huit (8) Dispensaires et quatre (4) Centres communautaires de santé constituant le premier échelon du niveau primaire. Le deuxième échelon est représenté par plus soixante-quatorze (14) cliniques et polycliniques ainsi que six (6) Centres de santé à lits et sans lits. Tandis que le troisième échelon est caractérisé par la présence de l'Hôpital Communautaire de Référence de

Petite-Anse, du Centre hospitalier (CH) de Charrier, du Centre hospitalier de Madeleine, de l'Hôpital Sainte-Croix, de la DASH au centre-ville et de la SAREPTA. L'Hôpital Universitaire Justinien fait office d'institution sanitaire représentant à la fois les deuxième et troisième niveaux de soins ainsi que l'Hôpital OFATMA pour le secteur public, tandis qu'une institution privée spécialisée dans la Maternité fait figure d'hôpital spécialisé représentant le secteur non public.

FIGURE 10 : Structure du système de soins au niveau de la commune



Source: Mairie de Cap-Haïtien / Direction Sanitaire Nord et Inventaire des infrastructures / 2022



Il faut remarquer que la base de la pyramide des institutions sanitaires, constituée par les deux premiers échelons, est extrêmement large comprenant 92% de l'ensemble des institutions de santé. Tandis que le sommet est extrêmement effilé et constitue un goulot d'étranglement avec 8% des établissements de santé.

La catégorie des cliniques domine le secteur avec un fort pourcentage de 71%. Du point de vue du statut, le secteur public est faiblement représenté avec un pourcentage de 5% des établissements de santé, tandis que le secteur privé et mixte en représente 95%.

TABEAU 37 : Catégories et statut des infrastructures sanitaires en fonction de leur niveau de soins et le milieu.

Catégories et statut des établissements de santé		Localisation				Total	Pourcentage
		Bande-du-Nord	Centre-ville	Haut-du-Cap	Petite-Anse		
Hôpitaux	Privé	-	2	2	1	5	5%
	Public	-	2	-	1	3	3%
Centres de santé	Privé	1	2	2	1	6	6%
	Public	-	-	-	-	0	0%
Cliniques	Privé	-	21	26	24	71	71%
Polycliniques	Privé	-	2	1	-	3	3%
Centres Communautaires de santé	Privé	-	-	2	-	2	2%
	Public	1	-	-	-	1	1%
	Mixte	-	1	-	-	1	1%
Dispensaires	Privé	-	1	4	2	7	7%
	Public	-	-	-	1	1	1%
GRAND TOTAL		2	31	37	30	100	100%



TABEAU 38 : Catégories et répartition spatiale des infrastructures sanitaires de la commune en fonction de leur niveau de soins.

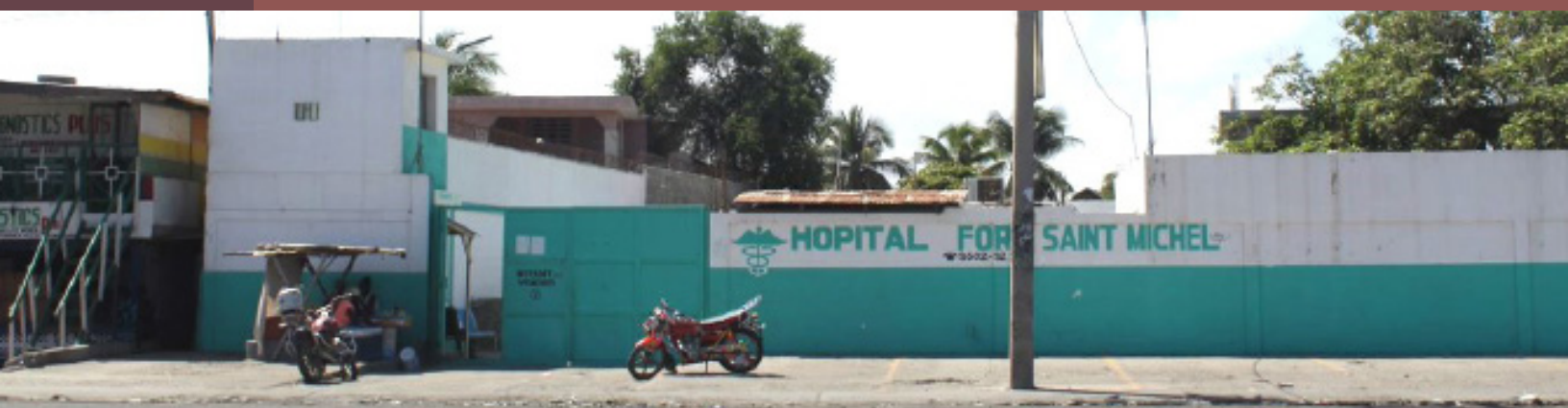
Etablissements de soins de santé par niveau de prestation		Espaces géographiques				Total	
		Centre-Ville	Petite-Anse	Bande-du-Nord	Haut-du-Cap		
Niveau Tertiaire		Hôpitaux universitaires et spécialisés	2	-	-	-	2
Niveau Secondaire		Hôpital Départemental	1	-	-		1
Niveau primaire	Troisième échelon	Hôpital Communautaire de référence	-	1	-	-	1
		Hôpitaux privés	1	1	-	2	4
	Deuxième échelon	Centres de santé	2	1	1	2	6
		Cliniques	21	24	-	26	71
		Polycliniques	2	-	-	1	3
	Premier échelon	Centres Communautaires de santé	1	-	1	2	4
		Dispensaires	1	3	-	4	8
GRAND TOTAL			31	30	2	37	100

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages / 2022

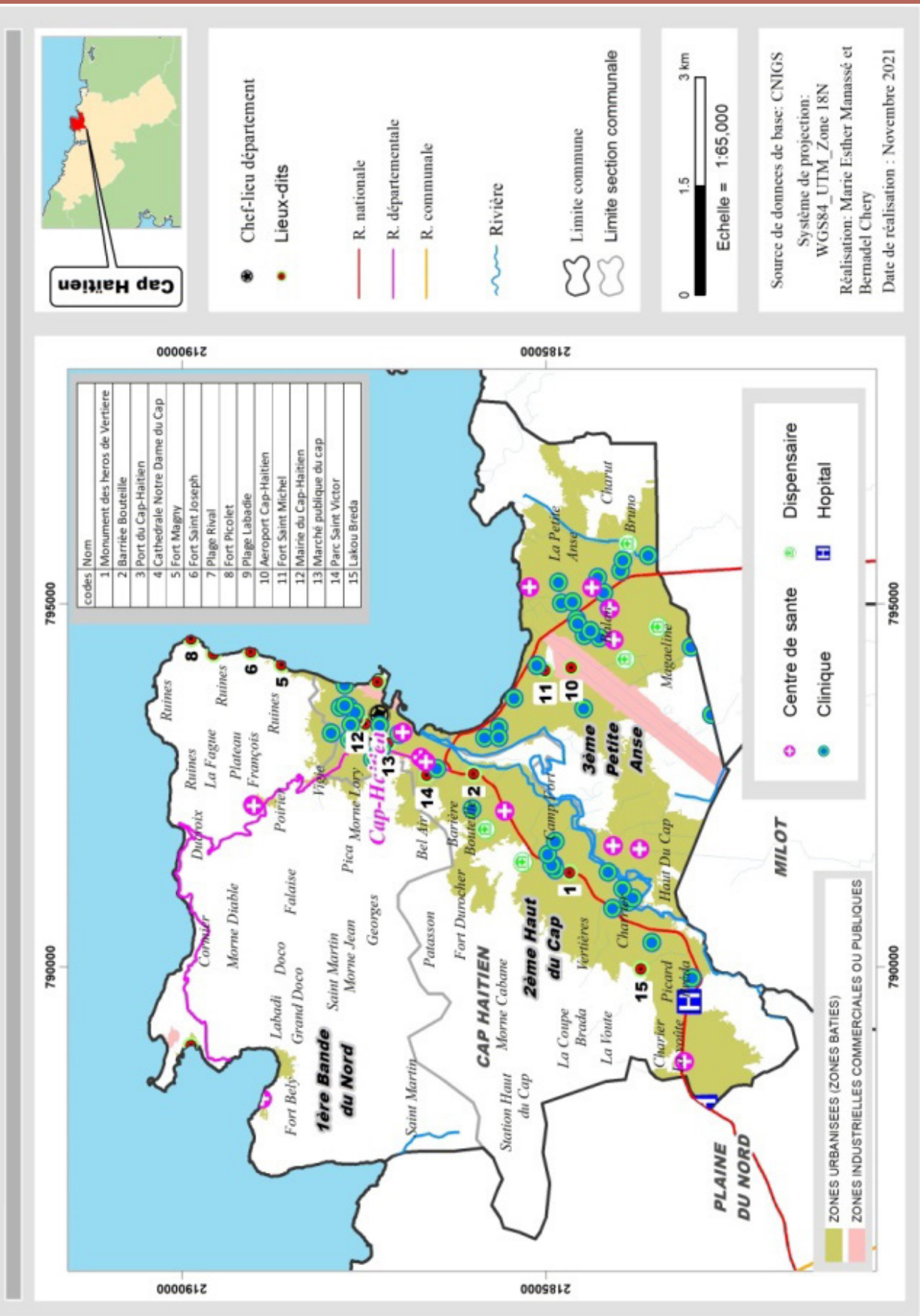


LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ DE LA COMMUNE

D'un point de vue spatial, comme indiqué dans le tableau ci-dessus et sur la carte ci-dessous, la majorité des établissements sont situés au niveau des sections communales, soit 69% au niveau des sections contre 31% pour le centre-ville. Dans l'ensemble des quatre unités spatiales, la section communale de Haut-du-Cap détient la plus forte concentration des institutions de santé avec un pourcentage de 37%, tandis que la section de Bande-du-Nord a la plus faible concentration totalisant un pourcentage de 2%. A noter que les deux plus grands établissements hospitaliers publics, à savoir l'Hôpital Communautaire de Référence (HCR) est localisé à Petite-Anse et l'Hôpital Universitaire Justinien (HUI) se trouve dans les limites du Centre-ville et de la section communale Bande-du-Nord.



INFRASTRUCTURES DE SANTÉ DE LA COMMUNE



Carte 16 : Localisation des infrastructures de santé de la commune

Par rapport aux aires de santé desservies et à la couverture en termes de soins, les institutions de premier échelon de la commune [huit (8) dispensaires et quatre (4) centres communautaires de santé] accusent un ratio de 1 institution pour 26 770 habitants. Pour les établissements de santé de deuxième échelon, les statistiques sont de 1 établissement pour 53 539 habitants, en considérant uniquement les six (6) centres de santé répertoriés.

L'aire de service et de rayonnement des institutions de troisième échelon déborde largement les limites administratives de la commune et s'étend à l'arrondissement

pour un ratio de 1 institution publique, représentée par l'Hôpital Communautaire de Référence de Fort St-Michel, pour 406 106 habitants, soit 321 229 au niveau de la commune et 84 877 habitants des deux autres communes, en fonction des projections déterminées en 2022 par l'IHSI.

Pour le niveau secondaire, l'Hôpital Universitaire Justinien, qui fut longtemps une référence hospitalière pour le département et l'OTAMA qui fait office de structure hospitalière départementale, ont un rayon d'action régional et desservent directement les 1 237 576 habitants que compterait le département.

TABLEAU 39 : *Ratio d'habitants desservis par les infrastructures sanitaires en fonction de leur niveau de soins et du milieu.*

Catégories d'établissement de santé de référence	Niveau de desserte	Normes nationales : Ratio habitant / Institution sanitaire	Situation de la commune : Ratio habitant / Institution sanitaire	Écarts à combler
Hôpital Universitaire	National	N/A	N/A	N/A
Hôpital Départemental	Département	1/450 000-550 000	1/ 1 237 576	-2
Hôpital Communautaire de Référence	Arrondissement	1/250 000-300 000	1/ 406 106	-1
Centres de santé	Commune	1/25 000-30 000	1/53 539	-7
Centres Communautaires de santé et dispensaires	Sections communales	1/5 000- 6 000	1/26 770	-51

Au regard de ces statistiques, des normes nationales du MSPP, et en tenant compte de la catégorie des institutions sanitaires, les écarts à combler varient d'un niveau de soins à un autre. Ainsi si les considérations se portent uniquement pour les institutions de portée communale, les écarts seraient de cinquante et un (51) centres communautaires de santé et de sept (7) centres de santé.

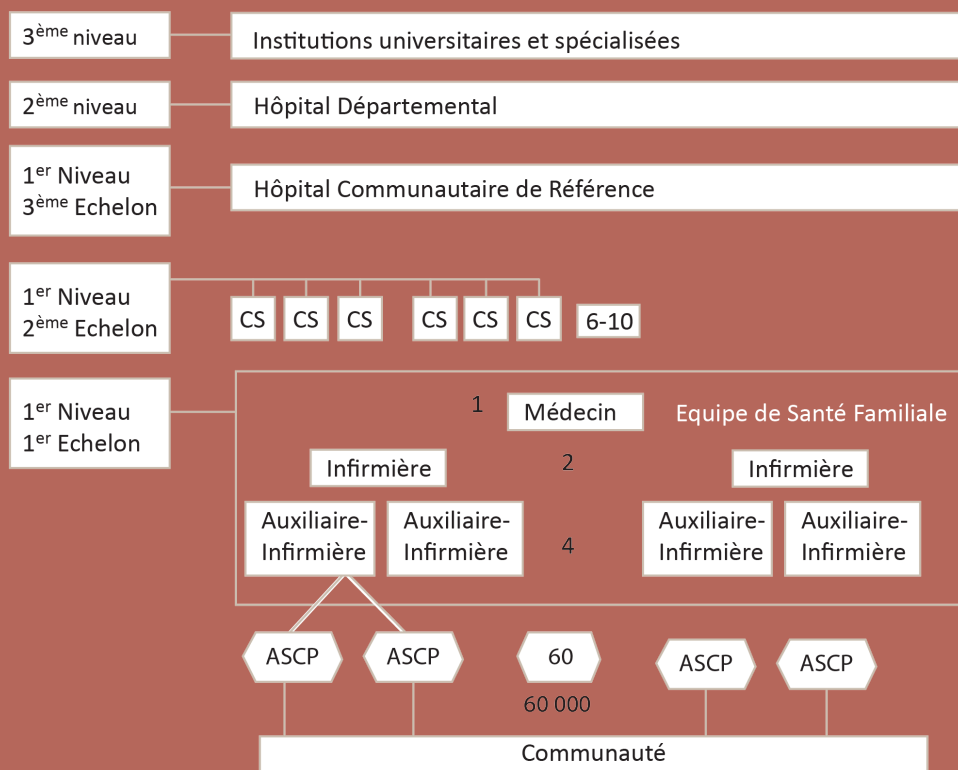
Cependant, pour ces deux premiers échelons, il s'agit de faux écarts si on tient compte de la variante urbaine du modèle sanitaire qui, d'une part fixe le nombre de centre de santé en milieu urbain de six à dix, et d'autre part ne tient pas compte des centres communautaires de santé et des dispensaires dans la structuration du système de soins.

Le problème serait plutôt lié à la réforme du secteur qui doit engager la transformation des centres communautaires de santé et des dispensaires en centres de santé à lits et sans lits pour mieux répondre aux exigences urbaines du système de soins, comme évoqué dans la figure suivante.

Par ailleurs, pour le troisième échelon du niveau primaire et pour les niveaux secon-

daire et tertiaire, des efforts semblent nécessaires pour combler les écarts indiqués dans le tableau, soit par la mise en place de nouvelles infrastructures, soit par une réorganisation à travers un partenariat public privé ou une mixité des interventions basée sur la complémentarité des différents intervenants et acteurs du secteur.

FIGURE 11 : Variante urbaine de la structure du système de soins de santé



Source: Mairie de Cap-Haïtien / MSPP, Plan Directeur Santé 2012-2022 / Manuel du PES 2016 / Annuaire Statistiques Sanitaires du MSPP

Parmi les cent (100) institutions de santé identifiées et sur lesquelles s'est portée l'enquête, vingt-quatre (24) n'ont pas coopéré et n'ont donc pas fourni certaines informations pour les besoins du Diagnostic. L'analyse sectorielle dans certaines sections qui suivent est faite sur la base des données collectées sur soixante-seize (76) établissements de santé.

Du point de vue opérationnel, l'ensemble des établissements de santé sont fonctionnels au moment de la rédaction du Diagnostic sectoriel, en novembre 2022. En dépit des écarts observés et des dysfonctionnements enregistrés, le secteur contient un nombre appréciable d'institutions qui offrent des services hospitaliers et des soins d'urgences, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

TABEAU 40 : Caractéristiques des infrastructures sanitaires de la commune de Cap-Haïtien

Catégories et types d'éta- blissements de santé		Localisation				Statut	Situation	Horaires	Etat phy- sique
		Centre- ville	Haut- du-Cap	Petite- Anse					
Bande-du-Nord									
NIVEAU TERTIAIRE									
Hôpitaux Universi- taires et spécialisés	Hôpital Universitaire Justinien	-	1	-	-	Public	Fonction- nel	24h/7j	Bon état
	Maternité du Cap	-	1	-	-	Privé			
NIVEAU SECONDAIRE									
Hôpital départemental		-	1	-	-	Public	Fonction- nel	24h/7j	Bon état
NIVEAU PRIMAIRE									
Troisième échelon	Hôpital Com- munautaire de référence	-	-	-	1	Public	Fonction- nel	24h/7j	Bon état
	Hôpitaux privés	-	1	2	1	Privé	Fonction- nel	24h/7j	Bon état
Deuxième échelon	Centres de santé	1	2	2	1	Privé	Fonction- nel	8h/5j	Bon état
	Cliniques	-	17	21	14	Privé	Fonction- nel	8h/5j	Bon état
	Polycliniques	-	2	1	-	Privé	Fonction- nel	8h/5j	Bon état
Troisième échelon	Centres Com- munautaires de santé	-	-	2	-	Privé	Fonction- nel	8h/5j	Bon état
		1	-	-	-	Public			
		-	1	-	-	Mixte			
	Dispensaires	-	1	-	1	Privé	Fonction- nel	8h/5j	Bon état
		-	-	-	1	Public			
		-	-	1	-	Congré- ganiste			

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages / 2022

En ce qui a trait à la conformité des infrastructures par rapport aux normes de construction du MSPP, les institutions de santé de deuxième échelon, qui sont en grande partie des cliniques, possèdent, dans la grande majorité des cas, les espaces de services et de prestation de soins selon le nombre et non la qualité en lien direct avec le dimensionnement des espaces et les normes d'aération. Néanmoins, un (1) seul centre de santé sur six (6), soit 16.66%, possède au moins un de chaque espace de service et de prestation de soins obligatoires, sans toutefois atteindre le nombre d'unités par espace selon les normes du MSPP.

Quant aux établissements de troisième échelon, deux (2) hôpitaux sur les cinq (5) ayant collaboré, soit 40%, possèdent au moins un des principaux espaces de service et de prestation de soins nécessaires pour leur niveau de soins. Toutefois aucun établissement n'atteint le nombre d'unités par espace selon les normes du MSPP.

Parmi les interventions prévues dans le cadre de la modernisation du système de santé figurent l'acquisition et la mise aux

normes des matériels et des équipements pour faire fonctionner le système et remédier à l'inadéquation des soins de santé. Dans leur grande majorité, les institutions fonctionnent avec des matériels de travail, des équipements médico-techniques et des mobiliers pour le personnel qui sont modernes, en bon état, fonctionnels, suffisants, de bonne qualité et satisfaisants.

Néanmoins, il faut noter que cinquante-six (56) institutions de santé parmi les soixante-quinze (75) qui ont collaboré, soit 73%, indiquent que leurs matériels et équipements sont rudimentaires. Pour quarante-huit (48) d'entre elles, représentant 63.15%, les matériels et équipements sont loin d'être suffisants. De plus, vingt-six (26) d'entre elles, soit 34.21%, indiquent que les leurs ne sont pas satisfaisants. Les intrants et médicaments sont indiqués être de bonne qualité. Toutefois, pour quarante-trois (43) établissements de santé, soit 56.57%, ils sont jugés insuffisants et non satisfaisants. En matière de moyens de transport pour les malades, trois hôpitaux disposent d'une ambulance fonctionnelle.

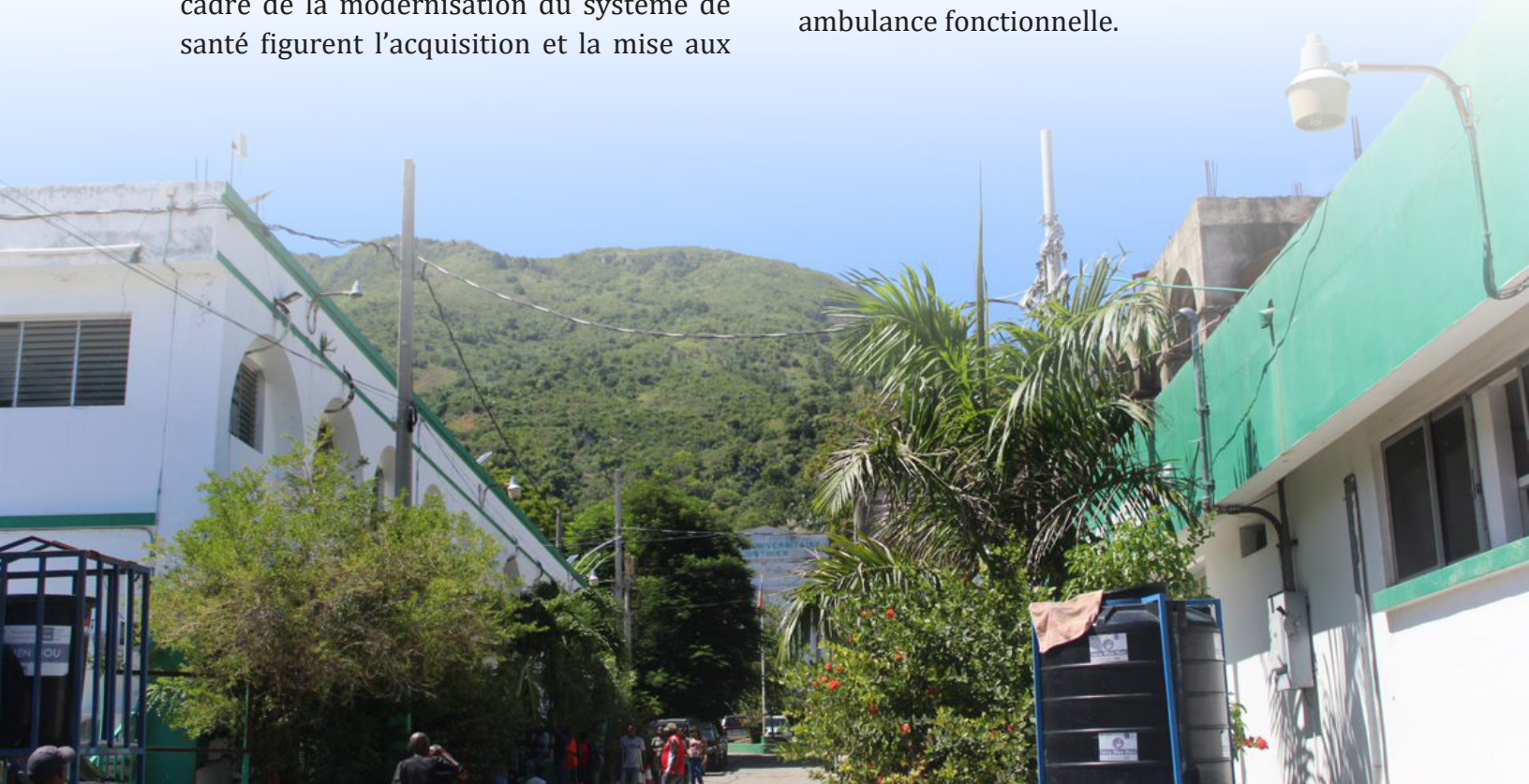


TABLEAU 41 : Caractéristiques des matériels et équipements des principales institutions sanitaires

Niveau d'offre de soins de santé		Echelons de prestation de soins de santé	Matériels, équipements médico-techniques et mobiliers rudimentaires	Matériels, équipements médico-techniques et mobiliers insuffisants	Matériels, équipements médico-techniques et mobiliers insuffisants et non satisfaisants	Intrants et médicaments insuffisants et insatisfaisants	Ambulances
NIVEAU TERTIAIRE							
Hôpitaux universitaires et spécialisés			1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
NIVEAU SECONDAIRE							
Hôpital Départemental			0/1	0/1	0/1	1/1	1/1
NIVEAU PRIMAIRE							
Troisième échelon	Hôpital Communautaire de référence	1/1	1/1	1/1	1/1	0/1	
	Hôpitaux privés	3/4	2/4	1/4	1/4	1/4	
Deuxième échelon	Centres de santé	5/6	3/6	2/6	3/6	-	
	Cliniques	40/52	35/52	15/52	30/52	NA	
	Polycliniques	1/3	1/3	1/3	1/3	NA	
Premier échelon	Centres Communautaires de santé	3/4	3/4	3/4	3/4	NA	
	Dispensaires	2/3	2/3	2/3	2/3	NA	

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages / 2022

PERSONNEL DES INFRASTRUCTURES DE SANTÉ

Plusieurs catégories de personnel assurent la prestation des soins de santé dans la commune. Elles comprennent le personnel administratif, le personnel technique, le personnel ambulatoire et le personnel de soutien.

La catégorie du personnel administratif comporte trois cent quarante-et-un (341) personnes pour l'ensemble des établissements de santé ayant collaboré, à raison de

trente (30) pour les institutions de premier échelon, deux cent quarante-cinq (245) pour le deuxième échelon et trente-deux (32) pour les hôpitaux du troisième échelon pour le niveau primaire. Les hôpitaux du niveau secondaire comptent un effectif de douze (12) personnels et ceux du niveau tertiaire en détiennent trente-six (36). Si pour le poste d'administrateur les hommes sont majoritairement représentés avec un fort pourcentage de soixante-dix (70%), pour les autres postes, moins valorisants, les femmes sont mieux représentées avec des pourcentages de quatre-vingt-deux

TABLEAU 42. - : Personnel administratif des établissements de santé

Niveau d'offre de soins de santé	Echelons de prestation de soins de santé	Sexe	Effectif par catégorie de personnel et d'institution de santé						Total	%
			Administrateur	Caissière	Archiviste	Régisseuse	Comptable	Adjoint Admi-nistrateur		
NIVEAU TERTIAIRE										
Hôpitaux universitaires et spécialisés	Homme	2	1	5	3	0	3	14	4.10%	
	Femme	0	3	10	5	5	1	22	6.45%	
NIVEAU SECONDAIRE										
Hôpital Départemental	Homme	2	0	2	1	1	0	6	1.75%	
	Femme	0	1	1	4	0	0	6	1.75%	
NIVEAU PRIMAIRE										
Troisième échelon	Hôpital Com-munautaire de référence	Homme	1	0	1	0	2	1	5	1.46%
		Femme	0	2	3	3	0	0	8	2.34%
	Hôpitaux privés	Homme	3	0	0	0	6	2	11	3.22%
		Femme	0	2	2	2	1	1	8	2.34%
Deuxième échelon	Centres de santé	Homme	1	0	2	1	3	7	14	4.10%
		Femme	0	1	0	0	2	2	5	1.46%
	Cliniques	Homme	23	5	14	19	40	25	126	36.95%
		Femme	13	21	14	20	22	10	100	2.93%
	Polycliniques	Homme	1	0	0	0	1	1	3	0.87%
		Femme	0	1	1	2	0	0	4	1.17%
Premier échelon	Centres Com-munautaires de santé	Homme	1	0	0	0	1	0	2	0.58%
		Femme	0	1	2	1	0	0	4	1.17%
	Dispensaires	Homme	1	1	2	1	0	0	5	1.46%
		Femme	1	3	5	0	3	0	12	3.51%
Sous-Total	Homme	33	7	24	24	52	39	179	52.50%	
	Femme	14	34	34	33	33	14	162	47.50%	
TOTAL			47	41	58	57	85	53	341	100%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Direction des établissements de santé / 2022

(82%) pour le poste de caissière, de cinquante-neuf (59%) pour le poste d'archiviste et de cinquante-huit (58%) pour le poste de régisseuse.

En dépit du fait que seulement 75% environ des institutions de santé ont collaboré à l'enquête et que les données sont loin d'être exhaustives, l'analyse qui suit, en dehors

de ses limites, donne une idée de la réalité et indique de ce fait les tendances observées. Ainsi, dans la limite des informations obtenues, l'effectif du personnel technique soignant actif recensé au niveau de la commune serait de quatre cent quatre-vingt-douze (492) dont trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) affectés dans les institutions de niveau primaire.

A noter que de façon spécifique de nombreux autres Médecins fournissent indirectement des services de santé au niveau de l'Hôpital Universitaire Justinien. En dehors des Médecins de services et des Médecins-moniteurs, il est dénombré un effectif assez intéressant de Médecins-Résidents, de Médecins en service social et d'Internes qui sont des étudiants en fin de formation de deuxième cycle médical.

TABIEAU 43 : Personnel technique des établissements de santé de niveau secondaire et tertiaire

Niveau d'offre de soins de santé	Médecin Généraliste		Médecin Spécialiste		Chirurgiens		Pédiatres		Laborantin		Ophtalmologue		Urologue		Dermatologue		Pharmacien		Anesthésiologiste		Infirmière sage-femme		Chirurgien-dentiste		Infirmières		Sous total	
Sexe des prestataires	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
NIVEAU TERTIAIRE																												
Hôpitaux universitaires et spécialisés	4	2	2	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	5	3	0	1	8	15	18
NIVEAU SECONDAIRE																												
Hôpital départemental	3	2	7	1	3	0	2	4	2	6	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	5	0	0	0	20	20	40

Source: Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages / 2022

Le personnel technique est dominé par la présence des infirmières de ligne et des médecins qui sont respectivement au nombre de quatre-vingt-cinq (85) et de quatre-vingt-deux (82). La catégorie des médecins est majoritairement constituée d'hommes représentant 78.8% et 93%

respectivement pour les médecins et les chirurgiens-dentistes. Tandis que certaines catégories comme les infirmières, les auxiliaires et les infirmières sages-femmes sont constituées uniquement de femmes. Dans l'ensemble, les hommes sont au nombre de 204, soit 41,46%, et les femmes de 288, soit 58.541%, pour l'ensemble des institutions.

TABLEAU 44 : Personnel technique des établissements de santé de niveau primaire

Niveau d'offre de soins de santé		Médecin		Chirurgien-Dentiste		Pharmacien		Laborantin		Inf. Sage-femme		Infirmière		Auxiliaire-Infirmière		Auxiliaire		Sous total	
Sexe des prestataires		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		F	H	F	H	F
NIVEAU PRIMAIRE																			
Troisième échelon	Hôpital Communautaire de référence	7	1	1	0	1	1	3	0	0	4	0	9	0	7	0	2	12	24
	Hôpitaux privés	8	2	0	2	3	4	5	0	0	16	0	9	0	3	0	3	16	39
Deuxième échelon	Centres de santé	6	3	1	0	1	3	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0	9	10
	Cliniques	30	2	19	0	25	38	22	34	14	12	0	21	0	0	0	2	110	109
	Polycliniques	3	0	0	0	1	2	3	0	0	2	0	5	0	0	0	0	7	9
Premier échelon	Centres Communautaires de santé	3	2	2	0	2	2	2	2	0	6	0	4	0	1	0	2	9	19
	Dispensaires	3	1	1	0	0	4	2	0	0	4	0	8	0	3	0	0	6	20
Total		60	11	24	2	33	54	37	36	15	48	0	56	0	14	0	9	169	230

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages/ 2022

Dans la catégorie de personnel communautaire, on distingue deux groupes qui constituent la composante mobile du système de santé. Ce sont, d'une part, les agents de santé ainsi que les matrones rattachées aux centres de santé et, d'autre part, les secouristes de la croix rouge.

Ainsi, la commune est desservie par un nombre appréciable de cent trente-trois

(133) agents de santé communautaires polyvalents. Les hommes représentent 15% et les femmes 85%. En matière de couverture géographique, leurs zones de desserte couvrent toutes les sections communales. À noter qu'ils/elles sont rattaché-e-s à 31.57% des établissements de premier échelon, 37% des institutions de deuxième échelon et 20% des hôpitaux du niveau primaire.

TABLEAU 45 : Répartition des agents de santé communautaires par institution de santé et zone géographique

Niveau d'offre de soins de santé Institutions d'attache		Unité géographique	Zones de desserte	Homme	Femme	Total	%
NIVEAU TERTIAIRE							
Hôpitaux uni- versitaires et spécialisés	Hôpital Universi- taire Justinien	Centre-ville	Toute la commune	1	13	14	10.52%
	Maternité du Cap	Centre-ville	Toute la commune	0	5	5	3.75%

Niveau d'offre de soins de santé Institutions d'attache		Unité géographique	Zones de desserte	Homme	Femme	Total	%
NIVEAU SECONDAIRE							
Hôpital Dépar- temental	Hôpital OFATMA CTCH	Centre-Ville	Toute la commune	2	6	8	6.01%
NIVEAU PRIMAIRE TROISIÈME ÉCHELON							
Hôpital Com- munautaire de référence	Hôpital de Fort St-Michel	Petite-Anse	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Section	4	11	15	11.27%
Hôpitaux privés	DASH	Centre-ville	3 ^{ème} Section et centre- ville	1	7	8	6.01%
	Centre hospita- lier de Madeline	Petite-Anse	Centre-ville et 3 ^{ème} section	0	4	4	3%
DEUXIÈME ÉCHELON							
Centres de santé et cli- niques	Centre de Santé de Labadie	Bande-du-Nord	Toute la com- mune	0	12	12	9.02%
	Centre de santé Sacré-Cœur	Centre-ville	Toute la com- mune	2	9	11	8.27%
	Centre de Sante de Don Bosco	Haut-Du-Cap	1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} section	1	3	4	3%
	Centre de Santé Jéhovah Rapha	Petite-Anse	3 ^{ème} section	0	2	2	1.50%
	Clinique médical de Vertières	Haut-du-Cap	2 ^{ème} Section et 3 ^{ème} section	0	2	2	1.50%
	Référence cli- nique du cap	Centre-ville	Centre-ville	1	1	2	1.50%
	Les Médecins Réunis	Petite-Anse	3 ^{ème} section	0	4	4	3%
PREMIER ÉCHELON							
Centres Com- munautaires de santé	Centre Notre Dame de Lourdes Caré- nage	Centre-ville	Centre-ville et 3 ^{ème} Section	3	8	11	8.27%
	CDS de Cité Chauvel C2C	Haut-du-Cap	Toute la com- mune	4	13	17	12.78%
Dispensaires	Dispensaire notre dame de Fatima	Haut-du-Cap	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Section	0	14	14	10.52%
Total				19	114	133	100%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages / 2020-2021

En dépit de la relative accessibilité des différentes zones du territoire et malgré une forte présence d'institutions de santé offrant des services de maternité, il est curieux d'observer l'existence de matrones dans la commune. Cette situation est donc expliquée par les statistiques qui indiquent un recours considérable aux matrones. En effet, au niveau national, la proportion d'accouchements assistée par le personnel de santé qualifié est de 39% (EMMUS VI 2016-2017). Cela pourrait s'expliquer par les faibles moyens des ménages pour supporter les frais de prise en charge en milieu hospitalier et le poids de la tradition, même en milieu urbain.

Il est donc indiscutable que ces praticiennes traditionnelles se révèlent d'une grande importance et sont incontournables dans toutes stratégies visant la diminution du taux de mortalité maternelle estimé à 157 pour 100 000 naissances vivantes (MSPP, 2014). Le nombre de matrones recensés au niveau de la commune est de soixante-onze (71). Les établissements de santé qui travaillent avec ces praticiennes traditionnellement sont au nombre de vingt-trois (23), à raison de deux (2) pour les établissements de santé de premier échelon et de vingt-et-un pour ceux du deuxième échelon.

TABLEAU 45 : Répartition des matrones par institution de santé et zone géographique

Niveau d'offre de soins de santé et institutions d'attache		Unité géographique	Zones de desserte	Matrones recensées	Matrones recyclées	Matrones en formation
NIVEAU PRIMAIRE						
TROISIÈME ÉCHELON						
Hôpital Communautaire de référence	Hôpital de Fort St-Michel	Petite-Anse	Petite-Anse et Bande-du-Nord	22	0	0
DEUXIÈME ÉCHELON						
Centres de santé et cliniques	Centre de Santé de Labadie	Bande-du-Nord	Bande-du-Nord et Petite-Anse	9	3	12
	Centre de santé Sacré-Cœur	Centre-ville	Centre-ville, Petite-Anse et Haut-du-Cap	9	0	5
	Les Médecins Réunis	Petite-Anse	Petite-Anse et bande-du-Nord	4	1	0
PREMIER ÉCHELON						
Centres Communautaires de santé	Centre Notre Dame de Lourdes Carénage	Centre-ville	Centre-ville, Petite-Anse, Haut-du-Cap	8	0	0
	CDS de Cité Chauvel C2C	Haut-du-Cap	Haut-du-Cap, et Petite-Anse	13	1	0
Dispensaires	Dispensaire notre dame de Fatima	Haut-du-Cap	Haut-du-Cap et Petite-Anse	6	1	0
Total				71	6	17

Source : Mairie de Cap-Haïtien | Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages/ 2020-2021

Le personnel de soutien rattaché aux infrastructures sanitaires de la commune est constitué essentiellement de gardien-ne-s et de ménager-ères. Les agents de sécurité n'ayant pas été recensés. Ils sont au nombre de cent trente-six (136) personnes. Pour les gardiens, les hommes représentent 77% et les femmes 33%. Tandis que pour les ménagers, les femmes constituent 80% et les hommes 20%.

TABLEAU 47 : Personnel de Soutien des établissements de santé

Institutions d'attache		Gardien-ne		Ménager-ère		Sécurité		Sous-total			
Niveau d'offre de soins de santé	Échelons de prestation de soins de santé	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	%
NIVEAU TERTIAIRE											
Hôpitaux universitaires et spécialisés		3	0	2	7	2	0	7	7	14	10.29%
NIVEAU SECONDAIRE											
Hôpital Départemental		1	0	0	2	0	0	1	2	3	2.20%
NIVEAU PRIMAIRE											
Troisième échelon	Hôpital Communautaire de référence	1	0	2	0	1	0	4	0	4	2.94%
	Hôpitaux privés	0	0	1	8	5	0	6	8	14	10.29%
Deuxième échelon	Centres de santé	2	5	1	6	3	0	6	11	17	12.50%
	Cliniques	28	5	12	44	3	0	43	49	92	67.64%
	Polycliniques	1	0	0	1	0	0	1	1	2	1.47%
Premier échelon	Centres Communautaires de santé	1	0	0	1	0	0	1	1	2	1.47%
	Dispensaires	2	0	0	3	0	0	2	3	5	3.67%
Total		35	10	16	63	12	0	63	73	136	100%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages/ 2022-2021

L'un des axes de la réorganisation du système de santé est un programme de formation plus adéquate et continue élaboré à l'intention du personnel soignant afin de le rendre plus adapté et plus qualifié pour la prestation de soins de proximité plus efficaces et plus efficaces. En ce sens, la transformation de l'Hôpital Universitaire Justinien, jadis longtemps Hôpital départemental, en Hôpital Universitaire régional,

est un pas appréciable dans la formation pour le troisième cycle médical, une avancée significative dans le sens de la formation de personnel qualifié et un gage d'amélioration du système de soins à la fois au niveau local et national.

Par ailleurs sur le marché de l'emploi dans la commune, en dehors du fait que les membres du personnel technique et soi-

gnant soient recrutés sur la base de leur formation professionnelle, aucune formation continue n'est signalée dans une perspective d'adaptation du personnel au fonctionnement d'une Unité d'Arrondissement de Santé, de formation continue du personnel technique soignant, de recyclage du personnel ambulatoire et du corps paramédical dans une logique de performance continue des institutions de santé et d'amélioration de la qualité des services fournis.

En termes de statut du personnel, parmi les cent soixante-seize (176) personnes travaillant dans les institutions de santé de niveau secondaire et tertiaire, 26.70% ont une stabilité d'emploi et ont le statut d'employé, 43.17% sont des contractuels et 30.11% sont des bénévoles. Parmi les employés, les femmes représentent 14.77%. En ce qui concerne les contractuels, elles représentent 25.56%. Tandis que pour les bénévoles, les femmes représentent 25%.

TABEAU 48 : Statut du personnel des établissements de santé du niveau secondaire et tertiaire

Catégories de personnel	Employés		Contractuels		Bénévoles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médecin Généraliste	3	3	4	1	0	0
Médecin Spécialiste	2	1	7	0	0	0
Chirurgiens	0	1	4	0	0	0
Pédiatres	2	1	1	4	0	0
Laborantin	1	5	2	1	0	0
Ophtalmologue	0	0	0	0	0	0
Urologue	1	0	0	1	0	0
Dermatologue	1	0	1	1	0	0
Pharmacien	0	0	1	1	1	0
Anesthésiologiste	0	0	0	0	0	0
Infirmières Sage-femme	0	5	0	9	0	8
Chirurgien-dentiste	2	0	1	0	0	0
Infirmières	0	0	1	10	0	18
SOUS-TOTAL	12	16	22	28	1	26
Administrateur	2	0	0	0	0	0
Archiviste	1	1	1	1	2	8
Régisseuse	0	1	1	3	2	1
Caissière	1	3	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	4	5	2	4	4	9
Ménagère	0	0	2	9	0	0
Gardien	1	0	3	0	0	0
SOUS-TOTAL	9	10	9	17	8	18
TOTAL	21	26	31	45	9	44
POURCENTAGE	11.93%	14.77%	17.61%	25.56%	5.11%	25%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages/ 2020-2021

Pour les établissements de santé de niveau primaire, un effectif de huit cent quatre-vingt-six (886) personnes assurent les prestations de soins. La grande majorité a un statut de contractuel avec un pourcentage de 67.82%. Les employés représentent 22.79% et les bénévoles 9.36%.

TABEAU 49 : Statut du personnel des établissements de santé de niveau primaire

Catégories de personnel	Employés		Contractuels		Bénévoles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médecins	42	10	18	1	0	0
Infirmières sages-femmes	4	22	11	18	0	8
Infirmières	0	8	0	33	0	15
Auxiliaire-Infirmières	0	2	0	5	0	7
Auxiliaires	0	1	0	5	0	3
Laborantins	2	17	20	18	2	1
Pharmacien	5	5	22	43	6	6
Sous-total	53	65	71	123	8	40
Administrateur	11	2	22	12	0	0
Archiviste	2	6	19	15	3	13
Régisseuse	0	9	16	18	8	6
Caissière	2	27	5	7	0	0
SOUS-TOTAL	15	44	62	52	11	19
Ménagère	0	0	16	63	0	0
Gardien	0	0	35	10	0	0
SOUS-TOTAL	0	0	51	73	0	0
Agents de santé	7	18	9	70	0	2
Matrones	0	0	0	90	0	3
SOUS-TOTAL	7	18	9	160	0	5
TOTAL	75	127	193	408	19	64
POURCENTAGE	8.46%	14.33%	21.78%	46.04%	2.14%	7.22%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages/ 2020-2021

En matière d'encadrement médico-technique, le document de politique nationale en santé du MSPP retient un modèle d'organisation des soins et services dédié à une population bien dénombrée et un territoire bien défini.

En ce sens, du point de vue démographique, le plateau technique dont dispose l'ensemble de la commune se rapproche de

sept (7) ressources humaines, comprenant médecins, infirmières et auxiliaires (230) pour 10 000 habitants (h/f). Dans la limite des informations collectées et tout en considérant les biais, ces chiffres qui ne tiennent compte que des professionnels actifs et en exercice sur le marché de l'emploi, sont loin de répondre aux exigences des normes internationales, plus particulièrement celles

de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui fixent un ratio de 25 ressources humaines pour 10 000 habitants (h/f) pour satisfaire les besoins de santé d'une population.

A noter que le système de soins est désormais centré sur les personnes, les familles, la communauté et le territoire. Les équipes de santé familiale et communautaires, formées de Médecins, d'Infirmières, d'Auxiliaires, d'Infirmières polyvalentes et d'Agents de Santé Communautaires Polyvalents (ASCP) devraient couvrir le territoire et prendre en charge la plupart des besoins de santé primaires de la population

suivant un ratio d'un pour mille, au regard des normes évoquées dans le Manuel du Paquet Essentiel de Services (Lancement officiel du PES, Ministre Daphné Benoit, 1^{er} Septembre 2016, Page 6).

Si en termes de distribution spatiale des ressources, il y a un semblant d'équité et aucune disparité territoriale significative ne semble être détectée, au regard des données du tableau qui suit, la commune est encore loin d'atteindre les valeurs démographiquement acceptables en termes de nombre de ressources humaines en santé et peine encore à atteindre les standards internationaux et à respecter les normes nationales en la matière.

TABEAU 50 : *Encadrement médico-technique suivant le nombre de Personnel médical par habitant*

Catégorie	Catégories de personnel	La Commune / 321 229	Centre-ville / 200 173	Bande-du-Nord / 2 523	Petite-Anse / 118 202	Haut-du-Cap / 331
Médecin	Médecins	107	68	3	24	10
	Médecin/Habitant	3,33 / 10 000	3,88 / 10 000	1,18 / 1 000	2,03 / 10 000	3,02 / 100
Infirmière	Infirmières	90	39	12	17	22
	Infirmière/Habitant	2,80 / 10 000	1,95 / 10 000	4,75 / 1 000	1,43 / 10 000	6,64 / 100
Auxiliaire	Auxiliaires	9	3	2	2	2
	Auxiliaire/Habitant	0,28 / 10 000	0,15 / 10 000	0,75 / 1 000	0,17 / 10 000	0,60 / 100
Agents de Sante	Agents de Santé	133	56	12	28	37
	Agent santé/Habitant	4,14 / 10 000	2,80 / 10 000	4,75 / 1 000	2,39 / 10 000	11,18 / 100
Matrones / Formées	Matrones recensées	71	17	9	26	19
	Matrone/Habitant	8.10 / 10 000	3.11 / 10 000	14.56 / 1 000	8.05/ 10 000	21.11/100
Laborantin	Laborantin	81	65	4	5	7
	Laborantin/Habitant	2,52 / 10 000	3,25 / 10 000	1,59 / 1 000	0,42 / 10 000	2,12 / 100

Source: Mairie du Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages / 2020-2021

D'un point de vue institutionnel, les normes du MSPP indiquent le plateau technique de personnel nécessaire au bon fonctionnement des institutions de santé. Pour les institutions de santé de niveau primaire de la commune les signaux sont au rouge et les indicateurs dans l'ensemble sont négatifs. A noter que, comme indiqué dans le tableau suivant, les déficiences les plus marquées relativement concernent les auxiliaires-infirmières et les infirmières de ligne selon l'analyse des informations collectées.

TABLEAU 51 : Répartition du personnel technique par échelon

Institutions de santé	Catégories de personnel médical	Ratio/Catégorie d'Institution suivant les normes	Moyenne des effectifs recensés au niveau des institutions	Écarts à combler
Premier échelon : CCS et Dispensaires	Agents de santé Communautaire Polyvalent	5-6	3.5	-30
	Auxiliaire-Infirmière	1	0.33	-8
Deuxième échelon : Centres de santé	Médecins généralistes	3	1.5	-9
	Infirmières sages-femmes	3	0.83	-11
	Infirmières de ligne	3	0	-18
	Auxiliaire-Infirmières	5	0	-30
	Auxiliaire-Infirmières pour Activités CCS	1	1.5	-4.5
	Technicien de laboratoire	1	0	-6
Troisième échelon : Hôpital communautaire de Référence	Médecins de famille	2	3.6	-6.4
	Médecins généralistes	6	-	-
	Chirurgien-Dentiste	1	0.6	-4.4
	Infirmières sages-femmes	6	4	-10
	Infirmières de ligne (1/15 lits, 3 équipes/Jour)	12	3.6	-56.4
	Infirmières ou technicien-ne-s anesthésistes	2	-	-

Source : Paquet Essentiel de Services/ Mairie du Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages 2022

QUELQUES INDICATEURS DE SANTÉ

Les maladies et symptômes des voies respiratoires constituent la première cause de consultations dans les établissements de santé selon l'étude épidémiologique de cohorte menée de janvier à décembre 2020, avec un effectif de vingt-sept mille deux

cents soixante-huit (27 268) cas sur cent trente-huit mille cent dix-huit (138 118) cas recensés, soit un pourcentage significatif de 19,74%.

Elles sont suivies par ordre décroissant des maladies des voies circulatoires et nutritionnelles, des gastro-entérites et parasitoses intestinales, des maladies de la peau et affections dermatologiques, des mala-

dies et symptômes cardiovasculaires ainsi que des maladies et symptômes métaboliques, avec des pourcentages respectifs de 15,65%, 15,60% , 9,82%, 8,71% et 8,35%.

Il est à signaler que, même si elles ne figurent pas à la tête du peloton, les infections des voies urinaires et les infections

sexuellement transmissibles, dont le VIH-SIDA, ont un pourcentage significatif avec un pourcentage de 7,87% de l'ensemble des cas de maladies. A noter que l'Hypertension artérielle et le Diabète occupent à elles seules des pourcentages élevés de l'ordre de 7,94% et de 6,50%.

TABEAU 51 : Prévalence des maladies et des symptômes couramment rencontrés

Cas et symptômes les plus rencontrés en consultations générales	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total	%
MALADIES ET SYMPTÔMES CARDIOVASCULAIRES														
HTA	1020	1002	985	992	875	823	888	858	902	991	908	722	10966	7,940
Hypotension	102	88	65	81	53	58	42	35	33	39	49	57	702	0,508
Céphalée	25	36	29	41	38	31	28	20	29	30	33	23	363	0,263
SOUS-TOTAL	1147	1126	1079	1114	966	912	958	913	964	1060	990	802	12031	8,711
MALADIES ET SYMPTÔMES GASTRO-DIGESTIFS														
Gastrite	691	483	530	561	433	571	592	519	588	565	622	625	6780	4,909
H pilorie	108	140	177	128	270	277	173	260	131	187	194	201	2246	1,626
SOUS-TOTAL	799	623	707	689	703	848	765	779	719	752	816	826	9026	6,535
MALADIES ET SYMPTÔMES DES VOIES RESPIRATOIRES														
IRA	906	952	910	932	933	923	966	977	908	903	913	900	11123	8,053
Syndrome grippal	1623	1212	908	1022	910	906	902	703	885	802	907	933	11713	8,480
Rhume	101	122	147	123	81	92	94	88	86	98	81	81	1194	0,864
Pneumonie	62	41	43	40	56	40	44	52	58	61	68	59	624	0,452
TB Pulmonaire	88	79	82	92	107	102	133	108	93	109	89	90	1172	0,849
Tuberculose	59	70	82	90	92	92	96	97	102	105	111	119	1115	0,807
Asthme	18	11	13	9	0	5	12	13	6	9	12	14	122	0,088
Symptômes respiratoires	21	18	14	14	19	22	20	16	19	19	8	15	205	0,148
SOUS-TOTAL	2878	2505	2199	2322	2198	2182	2267	2054	2157	2106	2189	2211	27268	19,741
GASTRO-ENTÉRITES ET PARASITOSSES INTESINALES														
Typhoïde	642	608	523	541	581	492	488	512	525	531	583	554	6580	4,764

Cas et symptômes les plus rencontrés en consultations générales	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total	%
Diarrhée/ Diarrhée aqueuse, aigue	921	1018	1222	1209	1245	1034	992	997	982	895	897	877	12289	8,897
Gastro-entérite	87	83	94	97	84	88	89	91	98	81	86	89	1067	0,773
Parasitose	35	51	48	41	42	48	52	59	44	51	53	55	579	0,419
Parasitose intestinales	81	92	93	96	88	87	90	89	82	86	78	75	1037	0,751
SOUS-TOTAL	1766	1852	1980	1984	2040	1749	1711	1748	1731	1644	1697	1650	21552	15,604
MALADIES ET SYMPTÔMES MÉTABOLIQUES														
Diabète	720	717	714	754	742	758	768	777	774	770	753	740	8987	6,507
Hypoglycémie	112	117	142	118	129	130	160	122	149	188	111	109	1587	1,149
Hyperglycémie	89	86	77	78	90	82	89	83	72	74	70	75	965	0,699
SOUS-TOTAL	921	920	933	950	961	970	1017	982	995	1032	934	924	11539	8,355
INFECTIONS DES VOIES GÉNITO-URINAIRES														
IGU	630	516	537	519	529	541	558	510	548	553	567	555	6563	4,752
IST	189	199	128	194	110	178	209	226	119	159	108	170	1989	1,440
Urinaires IST	213	215	213	215	203	207	212	205	110	108	93	91	2085	1,510
VIH	7	9	6	8	5	8	7	6	8	13	17	13	107	0,077
Syphilis	5	9	13	11	10	18	18	18	10	9	8	6	135	0,098
SOUS-TOTAL	1044	948	897	947	857	952	1004	965	795	842	793	835	10879	7,877
MALADIES DE LA SPHÈRE ORL														
Otite	126	117	108	101	95	82	80	82	87	89	79	60	1106	0,801
Conjonctivite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	0,003
Abcès dentaire	27	19	12	11	14	17	13	8	8	8	10	6	153	0,111
Amygdalite	1	3	0	2	4	4	1	3	6	2	5	1	32	0,023
SOUS-TOTAL	154	139	120	114	113	103	94	93	101	99	96	69	1295	0,938
MALADIES DES VOIES CIRCULATOIRES ET NUTRITIONNELLES														
Maladie nutritionnelle	862	866	759	748	645	682	603	581	498	505	503	482	7734	5,600
Anémie	1008	1150	1051	1051	1244	1491	1051	1055	1352	1360	1034	1034	13881	10,050
SOUS-TOTAL	1870	2016	1810	1799	1889	2173	1654	1636	1850	1865	1537	1516	21615	15,65

Cas et symptômes les plus rencontrés en consultations générales	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total	%
MALADIES TUMORALES ET HYPERTROPHIES														
Tumeurs bénignes	0	0	0	0	5	3	3	3	5	4	8	8	39	0,028
Cancer du sein	0	5	5	8	5	9	7	4	4	4	8	6	65	0,047
Cancer foie	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	4	0,003
Cancer	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0,001
SOUS-TOTAL	0	6	5	8	10	13	10	8	10	8	17	15	110	0,079
MALADIES DE LA PEAU ET AFFECTIONS DERMATOLOGIQUES														
Brûlure	940	832	812	816	797	792	719	734	738	813	807	746	9546	6,911
Pathologies cutanées (teigne, dermatose, dermatite, sarcoptose/gâle)	322	338	394	362	324	259	273	294	367	376	363	354	4026	2,915
SOUS-TOTAL	1262	1170	1206	1178	1121	1051	992	1028	1105	1189	1170	1100	13572	9,826
AUTRES CAS														
Accidents de la voie publique	412	321	304	286	289	228	309	304	293	284	384	241	3655	2,646
Accidents domestiques	4	4	3	3	3	3	5	4	5	3	2	2	41	0,030
Vomissement	68	60	62	65	69	59	56	54	60	55	55	58	721	0,522
Malaria	247	257	302	304	307	321	339	335	338	343	341	333	3767	2,727
Hépatite	0	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	0	6	0,004
TPBC	1	1	2	1	1	0	0	1	0	0	0	0	7	0,005
Épilepsie	0	1	0	0	3	7	2	1	1	1	2	2	20	0,014
Douleur	8	8	10	12	17	10	15	10	8	12	10	10	130	0,094
RAS	97	75	67	69	70	71	81	84	73	72	57	68	884	0,640
Sous-Total	837	728	751	741	760	699	807	794	779	770	851	714	9231	6,682
Total	12678	12033	11687	11846	11618	11652	11279	11000	11206	11367	11090	10662	138118	100

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages / 2022

PAQUET ESSENTIEL DE SERVICES (PES) ET SOINS DE SANTÉ SPÉCIALISÉS OFFERTS

Parmi les axes prioritaires d'intervention de la politique de santé figurent la priorisation des soins primaires de santé. En effet, ces soins sont sensé être globalisés et intégrés pour constituer une gamme de services, appelée Paquet Essentiel de Services (PMS), dans le but de satisfaire les besoins

de santé fondamentaux de la population.

En dehors des maladies chroniques transmissibles et non transmissibles ainsi que la santé de la femme dans une certaines mesures, les institutions de santé des différents échelons du niveau primaire n'arrivent pas dans l'ensemble à fournir l'ensemble des soins de santé du Paquet Essentiel de Services, comme indiqué dans le tableau suivant.

TABEAU 53 : Niveau de prestation de soins des institutions de santé de niveau primaire

Services de santé offerts	Normes			Situation de la Commune			
	CCS	CS	HCR	CCS et Dis-pensaires	CS	Cliniques et polycliniques	HCR
Santé de la femme	+	+	+	3/12	6/6	-	5/5
Santé de l'enfant	+	+	+	2/12	4/6	-	5/5
Lutte contre les maladies transmissibles	+	+	+	-	-	-	-
Nutrition	+	+	+	2/12	2/6	-	1/5
Maladies chroniques transmissibles	+	+	+	12/12	6/6	-	5/5
Maladies chroniques non transmissibles	+	+	+	12/12	6/6	-	5/5
Soins oculaires: Lutte contre la cécité évitable et l'incapacité fonctionnelle	+	+	+	0/12	0/6	-	1/5
Santé mentale	+	+	+	0/12	0/6	-	0/5
Soins chirurgicaux	N/A	+	+	N/A	2/6	-	5/5
Soins Bucco-Dentaires	N/A	+	+	N/A	1/6	-	1/5
Urgences: Soins intensifs	N/A	N/A	+	N/A	N/A	-	5/5

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages / 202

Les principales faiblesses relevées concernent les soins oculaires et les soins en santé mentale qui sont globalement défaillants. Ces faiblesses concernent aussi ,mais dans une moindre mesure la nutrition et la santé de l'enfant.

Les institutions de niveaux secondaire et tertiaire offrent dans la globalité des soins de référence nationaux. En dehors des

soins spécialisés disponibles, ces structures hospitalières, spécifiquement l'Hôpital Universitaire Justinien, est aussi essentiellement axé sur la formation et dans une certaine mesure la recherche assurant ainsi l'existence en milieu régional des études de médecine de troisième cycle. La gamme de soins disponibles et l'évaluation de la prestation des services offerts par ces institutions figurent dans le tableau suivant.

TABEAU 53 : Niveau de prestation de soins des institutions de santé de niveau secondaire et tertiaire

Services de santé offerts	Normes		Situation de la Commune
	Niveau tertiaire	Niveau secondaire	Niveaux secondaire et tertiaire
Santé de la femme et de la mère	+	+	3/3
Santé de l'enfant	+	+	3/3
Lutte contre les maladies transmissibles	+	+	2/3
Nutrition	+	+	2/3
Maladies chroniques transmissibles	+	+	2/3
Maladies chroniques non transmissibles	+	+	2/3
Soins oculaires: Lutte contre la cécité évitable et l'incapacité fonctionnelle	+	+	2/3
Santé mentale	+	+	1/3
Soins chirurgicaux	+	+	3/3
Soins Bucco-Dentaires	+	+	1/3
Urgences: Soins intensifs	+	+	1/3

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique auprès des ménages / 2022

PROBLÉMATIQUE DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ LOCAL

Au final, la commune de Cap-Haitien se positionne comme le deuxième pôle sanitaire du pays grâce au fonctionnement de l'Hôpital Universitaire Justinien offrant des soins

de niveau tertiaire et assurant la formation de spécialistes en santé et de médecins internes en fin de cycle universitaire. Les bases de la pyramide sont complétées par d'autres institutions assurant la prestation de soins de santé à différents échelons du système sanitaire dont le fonctionnement est assuré par la Direction Sanitaire Nord du MSPP.

En effet, des hôpitaux privés comme DASH, SAREPTA, les Centres hospitaliers de Charrier et de Petite-Anse ainsi que l'Hôpital Communautaire de Référence de Petite-Anse assurent les soins de niveau primaire et de troisième échelon. Ces hôpitaux facilitent l'accès à des services en médecine interne, chirurgie, maternité et pédiatrie. Au bas de la pyramide, les soins de base de premier et de deuxième échelon, complétant le Paquet Essentiel de Service, sont fournis par 6 centres de santé, 74 cliniques et polycliniques, 4 centres communautaires de santé, et 8 dispensaires.

Les principales infrastructures assurant ces soins de base sont les centres de santé Sacré-Cœur et Lafossette localisés au Centre-ville, le centre de santé Fort-Bourgeois retrouvé à Bande-du-Nord, les centres de santé Galaad et Don bosco dénombrés à Haut-du-Cap et le centre de santé CEMAD recensé dans la section communale de Petite-Anse. Parmi les centres communautaires de santé, figurent ceux de Labadee, de Carénage, de Ste Philomène et de cité Chauvel. Par ailleurs, les soins en nutrition sont offerts par plusieurs institutions de santé et deux (2) centres de santé nutritionnelle spécialisés, Fwaye lakay à Petite-Anse et l'Asile communal de Ste Philomène à Haut-du-Cap. Alors que plus de 200 pharmacies et laboratoires permettent l'accès aux médicaments et examens paracliniques.

Sur le plan des ressources humaines, la commune grouille de cadres et de professionnels de santé de différentes spécialités et catégories regroupant médecins, infirmières, auxiliaires, sages-femmes, naturalistes et médecins traditionnels. En plus de

l'Hôpital Universitaire Justinien, leur formation est assurée par plusieurs écoles professionnelles et universités offrant des filières de formation dans le domaine de la santé dont URHC, CEPLA, UNASMOH, UMNI, IMEPRONOH, UNAF, UPNCH, HPC, ASPAMECH, AIN, Université Laferrière et l'Institut Polytechnique.

En dépit de toute cette richesse, le système de santé local peine à satisfaire l'ensemble des besoins de plus en plus diversifiés de la population et à épouser les contours de la réforme pour la modernisation du secteur, enclenchée depuis plusieurs décennies par le Ministère de la santé publique et de la population (MSPP). De fait, le fonctionnement du secteur de la santé est mis à mal par une série de contraintes d'ordre structurel et conjoncturel.

En effet, beaucoup d'établissements de santé ne respectent pas les normes de construction et ne sont pas aménagés. Certains d'entre eux manquent d'équipements et de matériels de travail adéquats. Quant aux institutions publiques, elles offrent peu de services accessibles à la population dont la majorité n'a pas d'assurance-santé. Les souscripteurs aux assurances du secteur privé, eux, se disent non satisfaits des services offerts par les institutions sanitaires.

Certaines institutions comprenant centres de santé, pharmacies, laboratoires et cliniques échappent totalement au contrôle de la Direction Sanitaire Nord du MSPP et des autorités concernées. Au niveau des pharmacies dont la majorité n'est pas reconnue, les prescriptions sont en général exécutées par des personnes sans formation en pharmacologie, ce qui augmente

les risques d'erreurs médicales. Aucun système d'information ne permet aux prestataires de soins de se renseigner sur les pharmacies de service au cours de la nuit. Parallèlement, les médicaments sont vendus librement à travers les rues et dans de mauvaises conditions. Leur importation massive depuis la république voisine et leur qualité ne sont pas contrôlées en dépit du fait que certains sont tout bonnement étiquetés « usage exclusif d'Haïti ».

En matière de formation, beaucoup d'Ecoles et d'Universités viennent grossir les rangs de l'enseignement supérieur en sciences médicales et paramédicales. Néanmoins, dans son rôle de régulation du secteur, la DSN/MSPP ne reconnaît pas certaines écoles offrant des formations paramédicales. La formation est jugée fournie au rabais et non homologuée par les autorités locales en la matière. Ce qui constitue un grand danger dans le secteur et une menace imminente pour les utilisateurs de services de santé.

En termes de services, la population se plaint de l'absence de prise en charge psychologique dans la majorité des établissements de santé, de l'absence de centre de psychiatrie, de la faible capacité de prise en charge des personnes les plus vulnérables par l'asile communal ainsi que de l'absence de centre de gériatrie et de prise en charge des personnes du 3^{ème} âge sont autant de faiblesses qui caractérisent les institutions sanitaires publiques.

A l'hôpital Universitaire Justinien, certaines patient-e-s expriment leur insatisfaction et ont un pressentiment de mauvaise gestion de la structure hospitalière. Le

médecin de garde et d'autres catégories du personnel sont décriés en raison de la tendance à offrir de meilleurs services et des soins différenciés dans le secteur privé par rapport au secteur public, selon la perception des acteurs locaux et de l'avis de certains médecins eux-mêmes. Selon eux, les matériels de l'Hôpital seraient utilisés à des fins de profits personnels par quelques prestataires de soins. Les alentours de l'Hôpital grouillent de racquetteurs à la solde de praticiens irrespectueux des principes de déontologie médicale et se livrant à des pratiques non éthiques, de l'avis des utilisateurs de services.

Certains acteurs estiment que la Direction sanitaire Nord manque à son devoir d'encadrement technique et financier des personnels de santé et n'arrive pas à sensibiliser suffisamment la population sur la santé et la nutrition basée sur la pyramide alimentaire haïtienne, à partir de programmes d'éducation en matière de santé pour le changement de comportement. Les acteurs locaux pointent aussi du doigt l'insuffisance de centre médical spécialisé offrant des soins en nutrition et le manque d'organisation des programmes de santé nutritionnelle qui ne sont pas accessibles à toutes les couches de la population.

En matière d'intrants, le régulateur fait souvent face à des ruptures de stock dans les dépôts périphériques et au manque de disponibilité de médicaments essentiels dans les institutions publiques. Il ne dispose pas de laboratoires de contrôle des produits pharmaceutiques et de consommation. En dehors des problèmes liés à la mobilité et causés par les déficiences infrastructurelles, les services ambulanciers

publics offerts par le Centre Ambulancier National (CAN) manquent d'efficacité, de l'avis des acteurs locaux. Ce qui entrave la mise en place d'un système de référence et de contre-référence efficace et efficient.

En ce qui a trait au financement, de faibles allocations sont alloués aux départements de la santé dans le budget national. Elles sont estimées à 4,3%, ce qui place le pays dans la 34^{ème} position sur la liste des 34 pays de l'Amérique qui dépensent le moins en santé (Organisation Panaméricaine de la Santé, 2017). Ainsi, il s'ensuit souvent un cumul d'arriérés de salaires compliqués par les mauvaises conditions de travail dans les institutions publiques de santé.

En ce sens, il y a peu d'embauches et les contractuels espérant être nommés après plusieurs années de service sont tout simplement renvoyés. Le marché du travail ne présente pas beaucoup d'ouverture et le personnel de santé fraîchement diplômés n'est pas accompagné dans ses démarches pour l'obtention d'une nomination. Il en résulte une fuite de ressources humaines compétentes et spécialisées entraînant dans son sillage l'insuffisance de personnel dans certaines institutions de santé.

En plus de ces nombreuses contraintes qui paralysent le bon fonctionnement du secteur de la santé, le système sanitaire est constamment menacé par les instabilités socio-politiques, les épidémies, la pandémie de COVID 19, les grèves à recurrence et les effets néfastes et dévastateurs des phénomènes naturels dont les inondations, les cyclones et les tremblements de terre.

Au final, en dépit de ces menaces et des contraintes qui les alimentent, les nombreux atouts mentionnés précédemment permettent au système sanitaire local de

saisir des opportunités d'octroi de bourses d'étude aux étudiant-e-s à l'aide de partenariat entre Haïti et Cuba, de partenariat entre Haïti et Taïwan dans le renforcement des institutions de santé en matériels, du programme de l'USAID pour renforcer les hôpitaux en formation, matériels et ressources humaines, d'appui de l'OMS et de l'OPS ainsi que du programme de subvention financière des personnes âgées et vulnérables de PAM et de CECI.

Tout compte fait, ces atouts facilitent aussi au secteur de la santé de profiter de l'appui du CRS (Catholic Relief Service) au fonctionnement de services de santé, du programme de nutrition de PAM, PNCS, Food for the poor, UNICEF, etc., de l'appui du BND (Bureau de nutrition et développement), du programme de clinique mobile piloté par Hand's Up, du programme de sensibilisation en santé de ULS, de l'appui de l'IBERS et de laboratoires de produits pharmaceutiques dont 4C et Farmatrix ainsi que de l'aide sanitaire de MSF en période d'occurrence de phénomènes naturels qui permettent de faire face aux menaces et qui contribuent au renforcement du secteur.

ORGANISATIONS INTERVENANT DANS LE SYSTÈME SANITAIRE

En dehors des institutions mentionnées plus haut et du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), quatre (4) autres organisations interviennent dans le domaine de la santé au niveau de la commune. Ces organisations sont la Fondation SAREPTA, la FIA, le PSM et Mama Baby. Ces entités interviennent dans différents domaines d'activités liés à la santé tel que indiqué dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 55 : Organisations intervenant dans le secteur sanitaire au niveau de la commune

Organisation	Domaine d'intervention	Zones d'intervention	Groupes encadrés
Fondation SAREPTA	Médicaments et matériels	Haut-du-Cap	Hôpitaux et centres de santé
FIA	Prise en charge de cas de maladies	Fort-Bourgeois	Enfants Hommes Femmes
PSM	Nutrition	Fort-Bourgeois	Enfants
Mama Baby	Clinique mobile – Formation	Haut-du-Cap	Enfants Hommes Femmes

Source : Mairie de Cap-Haïtien | MSPP / 2022

2.4.3

NUTRITION

La situation nutritionnelle de la population est très préoccupante sur le plan national. La famine affecte de plus en plus une très grande proportion de la population. En octobre 2020, suivant le PAM, près de 3,7 millions sur les 11 millions d'haïtiens, souffraient d'« insécurité alimentaire grave » et parmi eux, plus d'un million était en situation d'« urgence ». Depuis la dernière analyse effectuée en décembre 2018 par l'ONU, la situation d'insécurité alimentaire a augmenté de 15 %, particulièrement dans les zones rurales, où les communes affectées ont un besoin urgent d'aide alimentaire.

En matière d'équilibre dans la consommation, les échanges effectués avec les acteurs locaux indiquent que le fossé se creuse de plus en plus en ce qui a trait à la connaissance de la population de la pyramide alimentaire haïtienne. Globalement, les ménages n'ont pas suffisamment d'informations sur les associations nécessaires entre les différents groupes d'aliments afin

de bénéficier des apports protéiques et des nutriments indispensables à la croissance, à la construction et à la protection de l'organisme chez les enfants, les jeunes et les adultes.

Pour ce qui est de la qualité des aliments consommés, les informations de l'enquête socio-économique communiquent des informations qui permettent d'apprécier le niveau d'équilibre alimentaire des ménages. Suivant les données disponibles le quotidien des ménages est fortement dominé par des aliments dont l'excès de consommation est susceptible de causer des nuisances à la santé. Ainsi les lipides, les glucides et les céréales dominent le repas des habitants au détriment des aliments constructeurs basés sur les protéines et des aliments protecteurs comme les fruits et légumes.

Les féculents, les fibres alimentaires, les fruits et les protéines font partie des aliments les moins consommés au cours de

la semaine par les ménages, avec de faibles pourcentages respectifs de 3.52%, 11.88%, 15.53% et 15.83%. Par ailleurs, les matières grasses, le groupe constitué de céréales, de

pâtes alimentaires et dérivés, les vivres alimentaires et les glucides seraient consommés au quotidien suivant un pourcentage respectif de 70.22%, 44.88%, 38.76% et 32.90%.

TABEAU 56 : Alimentation des ménages dans la commune de Cap-Haïtien

Catégories et variétés d'aliments consommés	Aliments non consommés au cours de la semaine	Aliments consommés au moins une fois cours de la semaine	Aliments consommés au moins trois fois cours de la semaine	Aliments consommés au moins cinq fois cours de la semaine	Aliments consommés chaque jour au cours de la semaine
Céréales, pâtes alimentaires et dérivés : Blé, Mais, Riz, Petit mil, Pain, Spaghetti, Macaroni	0%	1.46%	13.66%	13.90%	44.88%
Féculents : Manioc, Cassave, Pomme de terre, Patate, Igbane, Banane	0%	24.67%	22.47%	8.81%	3.52%
Fibres alimentaires : Légumes, feuilles	0%	13.75%	22.81%	14.38%	11.88%
Fruits : Mangue, Orange, Avocat, figue, Autres fruits	0%	7.50%	20.83%	12.78%	15.83%
Pois, Pistache, Noix, Beurre d'arachide	0%	2.44%	13.90%	17.56%	27.56%
Protéines : Lait, fromage, Yaourt	0%	5.83%	30.42%	11.97%	15.53%
Matières grasses : Huile, Beurre, Mantèque	0%	1.69%	6.54%	8.23%	70.22%
Glucides : Sucre, Miel	0%	1.30%	18.65%	18.65%	32.90%
Vivres alimentaires et autres : Banane, Arbre Véritable, Arbre à pain, Café, Thé, Chocolat, Epices, Clou de girofle	0%	9.55%	12.64%	8.43%	38.76%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique des ménages (2020-2021)

Par ailleurs, sur le marché de consommation locale, rien ne semble indiquer que les instances concernées exercent un contrôle sur la qualité des produits consommés. Les

faiblesses enregistrées dans la production agricole font que les produits locaux cèdent de plus en plus la place aux produits importés, en particulier sur le marché de

la République Dominicaine et des Etats-Unis d'Amérique. Les instances étatiques chargées pour tester la valeur nutritive des produits ainsi que leur qualité sont aux abonnés absents. Le produit frais, propre à la consommation et libre d'engrais et de pesticides nocifs pour l'organisme, se fait de plus en plus rare et devient beaucoup plus cher sur le marché local.

Les produits de conserve envahissent les rues et sont généralement vendus par des marchandes ambulantes. Les instances du Ministère de la Santé Publique et de la Population ainsi que du Ministère du Commerce et de l'Industrie qui devraient vérifier la date de péremption des produits sont pratiquement inactives dans ce domaine. Les risques liés à la vente de produits expi-

rés et avariés vendus à des prix compétitifs restent élevés vu le comportement de recherche de profit à outrance et l'avarice de certains acteurs de la chaîne commerciale qui parfois se livrent à la contrefaçon et à la falsification des dates d'expiration des produits, selon les acteurs locaux.

Dans les établissements de santé, il existe des programmes phares d'apport nutritionnel aux femmes en âge de procréer, aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans. Les programmes d'apports en nutriments comme le fer, les vitamines aux femmes et aux nouveau-nés permettent la prévention, de certaines maladies d'origine métabolique et nutritionnelle, notamment le Marasme, le Kwashiorkor et l'Anémie par carence nutritionnelle.



2.4.4**EAU ET ASSAINISSEMENT**

Dans le monde entier, et en Haïti en particulier, l'accès à l'eau et l'assainissement est un facteur important de santé publique qui pourrait également s'inscrire dans une perspective de développement des communautés locales. L'hygiène publique qui regroupe les activités ayant pour objectif l'amélioration de la santé de la population représente un élément indispensable du paquet des services de santé. La promotion de l'hygiène a un impact positif en termes de réduction de la mortalité et de la morbidité dans les communautés dépourvues d'infrastructures sanitaires. La mauvaise gestion conduit parfois à la contamination et à la dégradation des ressources en eau et de l'environnement.

**ALIMENTATION
EN EAU POTABLE**

L'alimentation en eau potable de Cap-Haïtien n'est pas totalement opérationnelle à ce jour. Les forages du champ de Balan, seule ressource consistante de la ville, ne fonctionnent que de façon discontinue et présentent des malfaçons (Adamson et Miner 2018). Les autres ressources hydriques issues des captages de sources dans les Mornes, ne sont productives qu'en période

de pluie (BRL Ingénierie, BRGM, et PC 2011).

Face à cette pénurie, la population de Cap-Haïtien a développé des stratégies alternatives pour l'accès à l'eau (OREPA NORD). L'étude menée en 2017 révèle que les ménages ont accès à l'eau à raison de 37,7 l/pers/jour en moyenne et 1,253 HTG/mois/famille pour l'approvisionnement en une eau qui n'est pas destinée à la boisson. Par contre, dans les zones défavorisées les ménages ont un accès encore plus limité à l'eau (31,4 l/pers/jour) que ceux des quartiers urbains (40,8 l/pers/jour) pour des dépenses mensuelles plus élevées pour l'eau, soit 1,338 HTG/mois/famille en zone défavorisée et 1,257 HTG en milieu urbain notamment dans les quartiers défavorisés où les femmes se chargent majoritairement de l'approvisionnement des ménages en eau de boisson et à usage domestique.

Étant donné le fait que la nappe phréatique soit relativement haute, effleurant même le sol, dans la ville de Cap-Haïtien particulièrement dans le centre historique, presque toutes les maisons disposent d'un puit ou forage privé. Cette eau est utilisée par 60,25% de la population pour tous les usages domestiques et 37,4% pour la boisson.



LOCALISATION DES POINTS D'EAU DANS LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

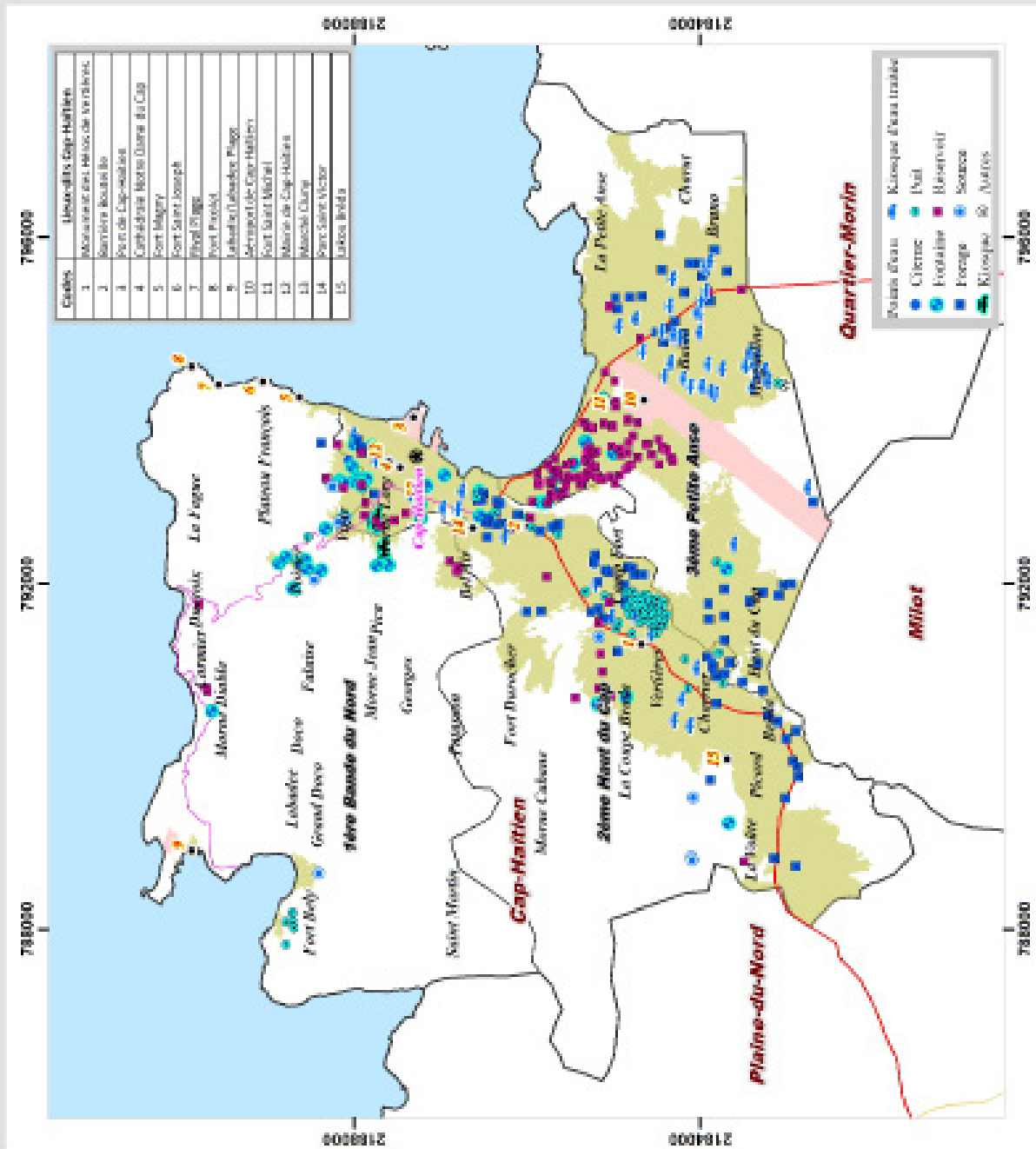
La carte des points d'eau ci-dessous nous renseigne sur l'accessibilité à cette ressource tant importante. Elle montre que la commune de Cap-Haïtien est très dominée par la présence de forage et de réservoir. Un total de 448 points d'eau ont été inventoriés dans la commune soit, 49 dans la première section (10.93%), 217 dans la 2^e section (48.43%) et 182 dans la 3^e section (40.64%). Les points d'eau sont surtout concentrés dans les zones bâties de la 3^e section Petite Anse et la partie Est de la 2^e section.

Les deux réseaux ainsi que les 5 stations de pompes (F4, F8, F9, F10 et F11) qui alimentent en grande partie la commune sont localisées à Balan. L'approvisionnement du centre-ville est assuré par deux (2) réservoirs principaux de 2,250 m³ qui sont situés à Bel Air et qui sont alimentés par trois (3) stations de pompage que sont la F8, la F9 et la F11. Les zones de Fort St Michel et de Petite Anse sont approvisionnées à l'aide d'un réservoir de 800 m³ alimenté par la station de pompage F10, tandis que la station F4 alimente les camions privés ou publics moyennant une rémunération par camion.

Au mois de juin de cette année, la Mairie de Cap-Haïtien a pris part au lancement de la première phase de l'extension et de réhabilitation du réseau d'eau de la ville avec l'appui de la Coopération espagnole (AECID). L'événement, qui a réuni des représentants de la DINEPA (Institution responsable de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans le pays) et des autorités locales, a officialisé le début effectif de l'installation de plus de 13.5 km de conduite d'eau qui alimenteront plus de 15,000 nouveaux abonnés. À partir du mois d'août 2021, le réseau devait recevoir plus de 7,000 nouveaux branchements grâce à ce financement de l'AECID qui permettrait l'alimentation des rues 2A, 2L, 12A et des rues 12 à 24L.



POINTS D'EAU DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN



Carte 17 : Localisation des points d'approvisionnement en eau dans la commune de Cap-Haïtien



GESTION DES DÉCHETS

Depuis quelques décennies, la commune de Cap-Haïtien fait face à un sérieux problème de gestion des déchets qui se complique de jour en jour. La ville est littéralement couverte de fatras et des monticules d'immondices sont observés dans les rues principales de certains quartiers, voire à proximité des édifices publics, des grands magasins et des écoles de la ville.

En dehors des ravines qui servent de décharges naturelles, les rues, ruelles et même des corridors très fréquentés par les citoyen-ne-s ne sont pas épargnés, notamment aux environs du marché principal, du Vieux Pont et des quartiers du bas de la ville. Dans les quartiers situés dans la par-

tie haute de la ville, voire les zones côtières, les riverains déversent généralement leurs immondices dans les canalisations et au fond des ravins.

En 2008, l'Agence Française de Développement (AFD) s'engageait à accompagner la Mairie de Cap-Haïtien en finançant l'étude de faisabilité et la mise en œuvre d'un projet pilote de «Gestion Intégrée des Déchets Solides et de l'Environnement» (GIDE) qui avait deux grands objectifs :

1. D'abord, enrayer le phénomène de remblaiement de la lagune au niveau de Cap-Haïtien, plus particulièrement Blue Hill. En effet ce phénomène soumet la population à des risques importants tant au niveau sanitaire que de l'exposition aux inondations ;

2. Ensuite, mettre en place, sur quelques zones et pour quelques types d'usagers, un système de pré-collecte, de collecte et de traitement permettant une gestion pérenne et satisfaisante des déchets à travers les trois mairies qui allaient constituer l'Association Intercommunale pour le Traitement des Ordures Ménagères (AITOM), à savoir Cap-Haïtien, Quartier Morin et Limonade.

L'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote a permis de passer à une plus grande échelle pour laquelle un financement complémentaire de plus de 33.5 millions de dollars US a été accordé par la Banque Interaméricaine de Développement. Actuellement la BID est en train de mettre en place une Société Anonyme Mixte (SAM) qui aura, à terme, la charge de la gestion des services d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets solides et aussi de recruter un opérateur national ou international de services pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du Centre de Gestion Intégrée de Résidus Solides municipaux (CGIDS) situé à Limonade dans la 3^e section Roucou, habitation Mouchinette.

Malheureusement, en raison des difficultés rencontrées que ce soit dans la mise en œuvre de la phase pilote ou dans les travaux d'infrastructures ou encore à cause

de problèmes liés au foncier, la commune n'a toujours pas de centre de gestion des déchets fonctionnel.

Pour l'heure, seulement environ 25% des déchets de la commune de Cap-Haïtien sont collectés et plus de 16% brûlés. À travers toute la commune, on dénombre 107 tas d'immondices et 47 dépôts sauvages. Une grande partie des déchets collectés va à Fort St Michel et est utilisée par certains habitants de la zone du bassin Haut d'Eau comme remblai afin de créer de nouveaux espaces destinés à la vente et à la construction. Toutefois, ce travail de remblayage est également associé à des activités de tri des déchets qui se font de façon totalement informelle depuis près de 30 ans tout en restant bien organisées. Elles ont permis la constitution de plusieurs quartiers construits sur des déchets, particulièrement Fougerolle, Fort Saint-Michel, Blue Hill, Champin, Cité du Peuple, etc.

Selon le rapport de l'étude sur les potentialités de valorisation des déchets plastiques et métalliques produits par l'arrondissement de Cap-Haïtien et publié en août 2020, les déchets de la commune du même nom se composent notamment, à plus de 57% de matières dégradables, plus de 8% de textiles et plus de 7% de plastiques souples. Le tableau suivant donne une idée la composition des déchets ménagers.

TABLEAU 58 : Composition des déchets ménagers produits dans l'arrondissement de Cap-Haïtien.

Catégories	Moyenne
Matières putrescibles	57,40%
Couches	3,40%
Papier	1,30%
Carton	2,80%
Bois	1,00%
Textile	8,30%
Plastique souple	7,10%
Bouteilles et flacons plastique	2,60%
Autres plastiques	3,00%
Autres déchets organiques	3,90%
Verre	1,60%
Métaux ferreux	2,40%
Métaux non ferreux	0,10%
Autres déchets minéraux	1,10%
Déchets dangereux	0,30%
Eléments fins < 20mm	3,70%

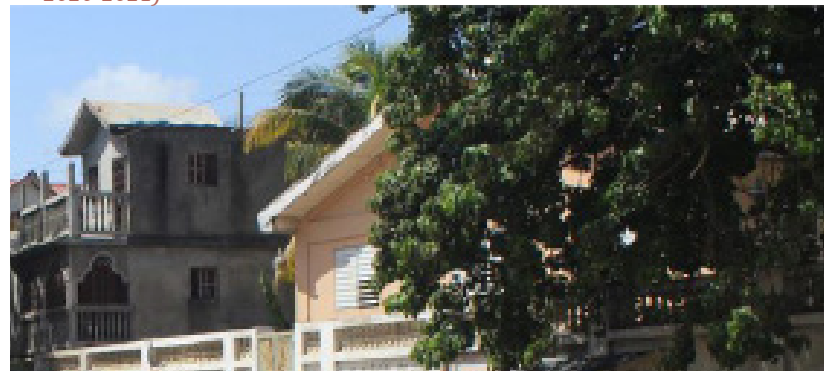
Source : Mairie de Cap-Haïtien / Enquête financée par la BID, réalisée en août 2017 par Docteur Pascal Naquin de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon, Directrice du CEFREPADE, Consultante indépendante, Maître compositeur / 2022

L'inventaire des infrastructures et l'enquête socio-économique sur les ménages menés par l'Institut de Formation et de Services (IFOS) entre 2020 et 2021 démontrent que plus de 55% des déchets de la commune sont jetés, 37.36% brûlés contre seulement 6.84% qui sont enterrés.

TABLEAU 57 : Gestion des déchets ménagers au niveau de la commune

Types de traitement	Fréquence	Pourcentage
1. Déchets brûlés	8970	37.36%
2. Déchets enterrés	1644	6.84%
3. Déchets jetés	13397	55.80
TOTAL	24011	99.99%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)



Le service de la voirie fonctionne tous les jours de la semaine et son personnel est composé de 120 personnes dont un responsable, 2 superviseurs, 17 inspecteurs, 5 chefs de marché, 3 chefs d'équipe et 92 agents. Il est constitué de 40 femmes qui s'occupent exclusivement du balayage des rues. Le service dispose de 4 camions à benne compressive qui sont tous en panne), d'un backhoe loader, de 2 bobcats dont l'un est en panne et de 6 brouettes. Afin d'assurer le nettoyage de la commune, fort souvent la commission municipale loue des camions pour le transport des déchets vers le site de la mairie à Fort St Michel.

DISPOSITIFS SANITAIRES ET ÉVACUATION DES DÉJECTIONS

Selon l'inventaire des infrastructures et l'enquête socio-économique sur les ménages réalisés par l'IFOS entre 2020 et 2021, à la différence des populations des autres communes avoisinantes, les habitants de Cap-Haïtien, dans leur majorité, font leur besoin soit dans des latrines ou des toilettes hygiéniques. En effet, plus de

40% de la population disent utiliser leur propre latrine pour déféquer contre environ 40% qui se servent de toilettes hygiéniques. Plus de 8% partagent leurs latrines avec plus de trois autres familles alors que plus de 6% la partagent avec environ trois autres familles. Les autres 6% de la population fait ses besoins chez un voisin, dans un sac ou bien ils utilisent d'autres méthodes peu sanitaires.

Dans la majorité des maisons dotées de confort moderne, le nettoyage des fosses septiques et l'évacuation des excréments, selon les responsables des ménages interrogés, sont assurés par une compagnie privée. Par contre, une partie de la population fait appel aux vidangeurs pour nettoyer leurs latrines. Dans les bidonvilles certains ménages ne disposent pas de blocs sanitaires. De ce fait, certaines personnes font leurs besoins physiologiques dans des endroits non appropriés soit dans des canaux ou aux abords du littoral. A noter que les boues de certaines latrines sont aussi déversées dans les canaux de proximité avec lesquels elles communiquent. En conséquence, les risques de contracter une maladie féco-orale liée aux excréments y sont très élevés.

TABEAU 59 : Gestion des déjections au niveau des ménages dans la commune

Lieu d'aisance	Nombre de ménage	Pourcentage
1. Toilettes hygiéniques	21 228	39,9%
2. Latrines utilisées par 3 autres familles	3 299	6,2%
3. Latrines utilisées par plus de 3 autres familles	4 310	8,1%
4. Latrines privées	21 335	40,1%
5. Chez des voisins	1 117	2,1%
6. Dans des sacs/sachets jetables	532	1,0%
7. Autres	1 383	2,6%
TOTAL	53204	100,0%

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

DRAINAGE, ÉVACUATION DES EAUX USÉES ET ASSAINISSEMENT DE L'ESPACE

La région du Nord, comme presque partout dans le pays, accuse un important déficit en infrastructures sanitaires de gestion des déchets solides municipaux et de traitement des eaux usées. Cette situation constitue une menace permanente pour la santé de la population, la qualité des ressources en eau et a accru du même coup la vulnérabilité de la région. En effet, les eaux usées de la principale commune de la région du Nord, Cap-Haïtien, sont évacuées directement dans la rue, les cours, les terrains vacants, les canaux et les ravines. Les constructions, principalement dans les quartiers populaires, ne laissent pas suffisamment d'espace pour l'aménagement de fosses septiques.

Si certains quartiers du centre-ville bénéficient d'un service de vidange, les eaux usées sont rejetées directement dans la mer ou dans les canaux sans aucun traitement. La ville ne possède toujours pas d'équipements d'épuration et de traitement de ces eaux usées. Seuls deux bassins de dépôt des eaux existent dans le quartier de l'Aviation. Aménagés dans une zone inondable, ils sont déjà vétustes alors que le réseau d'égouts sanitaires est inexistant dans la commune. En ce sens, tout aménagement de système d'alimentation en eau potable devra être accompagné d'infrastructures d'assainissement et de traitement des eaux usées. A noter qu'un réseau d'eau potable apportera conséquemment une augmentation de la quantité d'eau utilisée et donc un plus haut taux de rejet d'eaux usées dans la ville, qui

sans traitement, dégraderont davantage les conditions sanitaires de la commune.

Le réseau de drainage de la ville est incomplet et en sous capacité. Il est essentiellement sous terrain et recouvert de plaques de bétons transformés en rues et de quelques caniveaux en bordure de chaussée. Le réseau du centre-ville historique avec des revêtements qui constituent les chaussées de certaines rues est très ancien et doit être réaménagé, quoiqu'une portion du réseau ait été réhabilitée au début de 2013.

Il existe également quelques canaux aménagés, qui constituent les prolongements des ravines Belle Hôtesse et Zétrier qui traversent le centre-ville pour drainer les eaux de ruissellement des mornes et piémonts vers la rivière Haut-du-Cap et directement dans la baie (notamment dans les quartiers de la 2^e Section communale). Cependant, ceux-ci n'ont pas la capacité requise pour absorber les débits d'eau parce que les canaux sont vétustes et obstrués par des alluvions et fatras, nuisant ainsi au libre écoulement des eaux vers la rivière et la mer.

L'inventaire des infrastructures et l'enquête socio-économique sur les ménages conduits par l'IFOS de 2020 à 2021 dénombre 160 canaux non curés, 47 marres d'eau et 104 lagons dans la commune de Cap-Haïtien. De ce nombre, la section Bande-du-Nord ne compte qu'une marre d'eau et 9 canaux non curés, le centre-ville 47 au total, la section communale de Haut du Cap en compte 168 dont 101 canaux non curés, 14 marres d'eau et 53 lagons. A Petite Anse, les canaux non curés sont au nombre 36, les marres d'eau 3 et les lagons 47.

Les constructions en zones montagneuses exposent les populations à des risques de glissement de terrain et d'inondations, particulièrement dans les zones à proximité et en aval des ravines, qui servent d'exutoires naturels aux eaux de ruissellement, et souvent se transforment en torrents dévastateurs emportant tout sur leur passage

durant les périodes de fortes pluies. Cette problématique est encore plus accentuée par l'accumulation des dépôts d'alluvions et de déchets dans le fond des ravines ou encore par l'envahissement anarchique des flancs et fonds des ravines, qui entravent l'écoulement et le drainage naturel des eaux.

TABEAU 60 : Répartition des mares d'eau, lagons et canaux non curés répertoriés au niveau de la commune

Unités spatiales	Nombre			Grand Total
	Canaux non-curés	Mare d'eau	Lagons	
Bande-du-Nord	9	1		10
Centre-ville	14	29	4	47
Haut-du-Cap	101	14	53	168
Petite-Anse	36	3	47	86
Grand Total	160	47	104	311

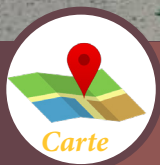
Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)

TABEAU 61 : Répartition des tas d'immondices et dépôts sauvages répertoriés au niveau de la commune

Espaces géographiques	Nombre	
	Tas d'immondices	Dépôts sauvages
Bande-du-Nord	-	7
Centre-ville	84	1
Haut-du-Cap	17	14
Petite-Anse	6	25
GRAND TOTAL	107	47

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS 2020-2021)





LOCALISATION DES POINTS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

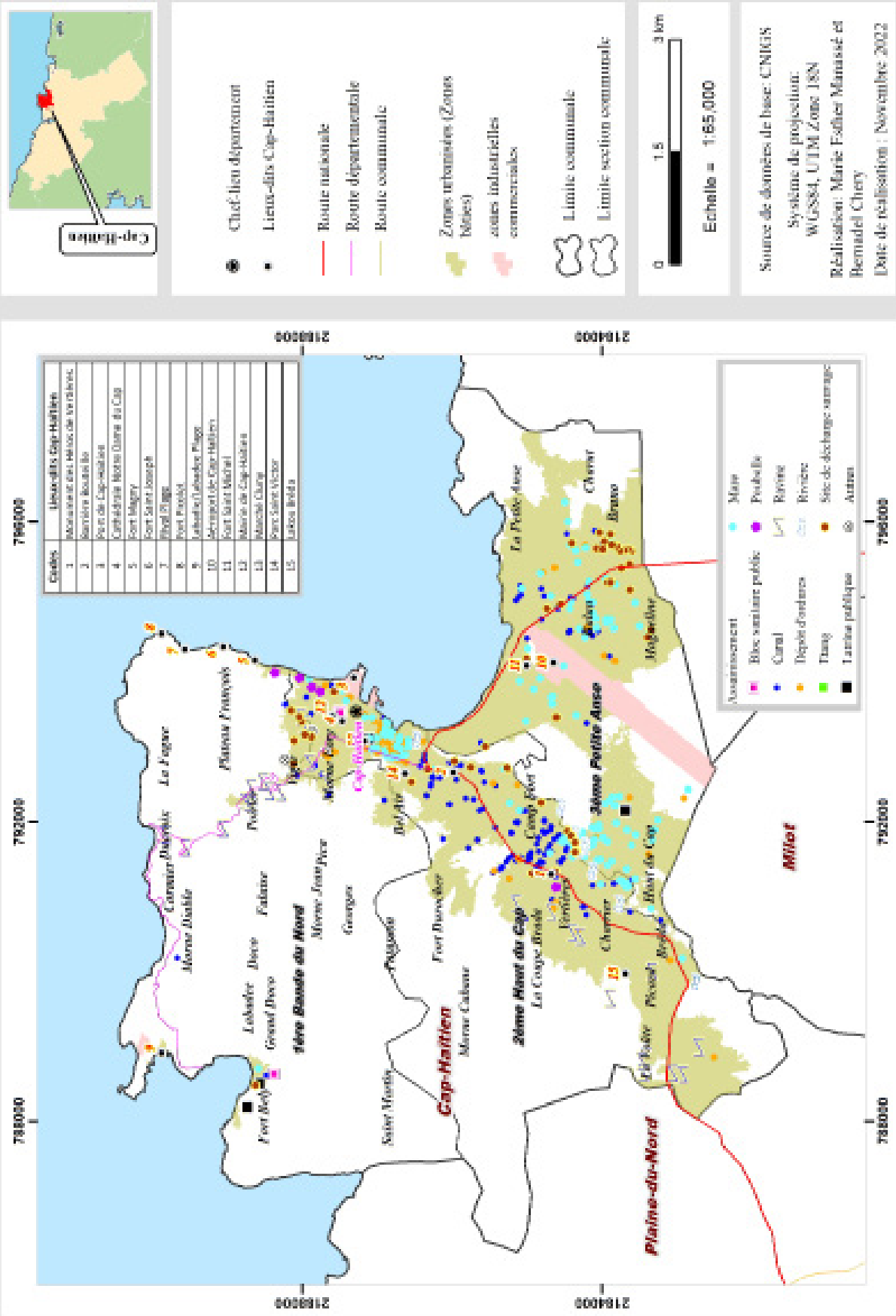
La carte d'assainissement de la commune de Cap-Haïtien nous montre les différents éléments qui sont considérés dans la gestion des eaux usées et des déchets solides. Ces éléments sont: canal de drainage, dépôt d'ordures, poubelle, site de décharge sauvage, ravine, rivière, latrine publique, bloc sanitaire, mare et d'autres éléments non identifiés. Les éléments concernant les infrastructures et sites d'assainissement répertoriés par les enquêteurs dans la commune de Cap-Haïtien sont au nombre de 533 répartis dans les zones urbanisées de cette commune.

Les éléments qui concernent les infrastructures et sites d'assainissement sont représentés sous forme de points, ainsi, 178 points concernent les canaux de drainage, 107 dépôts d'ordures, 5 poubelles, 47 sites de décharge sauvage, 24 sites au niveau des ravines, 10 sites de déchets situés au niveau des rivières, 4 latrines publiques, 2 blocs sanitaires, 152 mares et 4 éléments non identifiés. Ces informations ont été collectées par des enquêteurs sur le terrain.

La 1^{ère} section Bande-du-Nord compte 31 éléments d'infrastructures d'assainissement soit 5.81% de l'ensemble, la 2^e section Haut du Cap en a 330 soit un pourcentage de 61.92%, et la 3^e section Petite Anse possède 172 éléments d'infrastructures d'assainissement, soit un pourcentage de 32.27%.



POINTS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN



Carte 18 : Localisation des points d'assainissement de la commune de Cap-Haïtien



CONDITIONNEMENT DES ALIMENTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

De manière globale, l'assainissement dans la commune de Cap-Haïtien n'est pas une mince affaire. Tout semble être à faire dans ce domaine très crucial si l'on veut vivre en santé et dans un environnement sain et propice. En effet, les marchés du Cap ont des modalités de gestion de leurs déchets qui varient fortement de l'un à l'autre.

À Cluny, un service de proximité est mis en place et collecte les ordures auprès des marchandes sur leurs propres stands. Ce service, assuré par des gens travaillant pour leur propre compte, est le plus souvent payant et, les déchets sont évacués du marché pour être déposés dans les rues de proximité, avant d'être transportés dans

des zones non approuvées, en-dehors du marché, par les services techniques de la mairie sans aucun planning. Parallèlement, les agents de la mairie sont mobilisés, à des moments précis de la journée, pour nettoyer le marché.

A Cité du Peuple, ce sont essentiellement les travailleurs du marché, en nombre restreint, qui s'occupent du balayage. Aucun service n'est vraiment mis en place, ce qui fait que l'ensemble des déchets s'accumule dans les rues à la sortie arrière du marché alors que les services de collecte de la mairie y sont encore moins réguliers que pour Cluny.

À Champin, un embryon de système de gestion des déchets existe avec la mise en place de rotations régulières pour l'évacuation grâce à une moto-benne gérée par le marché. Les marchandes déposent

leurs déchets dans la benne de la moto au moment où celle-là passe. En complément, certains travailleurs collectent les déchets directement sur les stands des marchands-es avant de les transporter dans la moto.

À Petite-Anse, les marchands-es gèrent elles-mêmes les déchets à l'intérieur du marché. Ces déchets peuvent s'accumuler durant plusieurs semaines ou mois avant d'être ensuite évacués ponctuellement lors d'opérations spéciales.

En somme, en ce qui a trait à l'assainissement, les participant-e-s aux ateliers communaux de diagnostic participatif ont fait mention du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'installations hygiéniques publiques, telles des douches et des toilettes pour desservir la population. Les fosses septiques sont placées trop près des puits et des cours d'eau alors que les vidangeurs ne sont ni formés ni encadrés. Il n'y a pas assez de poubelles dans la commune. L'abattoir communal est en mauvais état et les normes hygiéniques de base dans le transport des produits alimentaires ne sont pas respectées.

La commune ne dispose pas de matériels suffisants pour faire l'assainissement et la population n'est pas assez sensibilisée ni formée sur les pratiques hygiéniques. Cependant, ils ont relaté également la présence de plusieurs organisations qui travaillent dans le domaine de l'assainissement telles GAAS, AFAPA, RRFEH, AFL. Ils ont aussi évoqué la présence de plusieurs cadres qui ont une formation professionnelle dans le domaine de l'assainissement, des bureaux de l'OREPA et du SNGRS avec des matériels, du personnel et des allocations budgétaires qui font respectivement

la gestion du réseau d'eau et de l'assainissement ainsi que la gestion des résidus solides pour la commune.

Plus loin, les participants et participantes aux différents ateliers ont identifié des institutions qui veulent exécuter des programmes et projets importants pour le secteur avec pour objectifs d'apporter des solutions durables à certains problèmes ci-dessus identifiés. En effet, la Banque Mondiale dans le cadre du projet MDUR entend intervenir dans le reprofilage et le curage des ravines Belle Hotesse et "Zetriye," le PNUD de son côté veut curer la rivière Haut-du-Cap alors que la SHUD décide de nettoyer la rivière "Ti larivyè". De plus, la PADF s'inscrit dans la perspective de l'exécution d'un projet d'assainissement, la CARE dans celle de la mise en oeuvre d'un programme de gestion de l'eau potable, la USAID dans le reboisement et la SOIL, un programme de toilette améliorée, rendra ces dernières accessibles à la population sous le label de "toilette Ekolakay".

GESTION DES TOMBES ET CIMETIÈRES

La commune compte cinq (5) cimetières localisés à la rue 3, à Ste Philomène à Blue Hills, à Fort Bourgeois, et le dernier à Petite Anse. On y dénombre aussi plusieurs cimetières familiaux ou privés dont les deux principaux situés à Charrier et à Bel air (Ste Philomène). La gestion des cimetières publics est assurée par des agents affectés au service des affaires sociales de la mairie. Si le cimetière de rue 3 est totalement clôturé avec une barrière à l'entrée principale et très bien entretenu, tel n'est pas le cas pour les deux autres qui sont mal gérés.

En résumé



En matière d'eau potable et d'assainissement les acteurs locaux ont révélé que la présence fonctionnelle de plusieurs institutions comme la DINEPA et de l'OREPA, la SNGRS, MTPTC est un atout pour la commune. Le potentiel de la nappe phréatique permet l'alimentation des puits des ménages du centre-ville facilitant leur accès à l'eau. Fort est de constater aussi, la présence de plusieurs entreprises qui purifient et vendent de l'eau potable par traitement osmose dans la commune.

Les acteurs ont également identifié un certain nombre de contraintes qui sont des handicaps majeurs au développement social de la commune. Au nombre des contraintes liées à l'accès et la consommation de l'eau de boisson, on peut citer le dysfonctionnement depuis des dizaines d'années du réseau hydraulique alimentant le centre-ville, le manque d'entretien et la mauvaise gestion des sources d'eau captées. L'eau fournit par la DINEPA est jugée non potable par la population et sa distribution n'est pas régulière. Ce qui explique la multiplicité des unités de purification et de vente d'eau dans la commune.

Concernant l'assainissement, en termes de contraintes, les acteurs locaux ont soulevé le manque d'équipements du service de la voirie pour le nettoyage des canaux et l'assainissement des rues, l'irrégularité de la collecte des déchets, l'accumulation de dépôts sauvages d'ordures dans les rues, la présence de marres d'eaux stagnantes dans certains quartiers. L'usage des déchets dans la préparation des terrains pour des constructions anarchiques le long du littoral et de la rivière du Haut du Cap est une grande préoccupation pour les Capois. De plus, l'absence d'une politique d'assainissement et de sensibilisation de la population laisse perdurer de mauvaises pratiques dans la commune en particulier en ce qui concerne la défécation à l'air libre. Selon les acteurs locaux, une grande proportion de maisons n'ont pas de toilettes (conforts- modernes ou ordinaires).

Toutefois, la commune peut compter sur plusieurs institutions à travers leurs interventions. On peut citer le projet de la réhabilitation et l'agrandissement du réseau hydraulique de la DINEPA, la construction d'un centre de traitement de déchets solides à Limonade financé par la BID. Le projet MDUR intervenant dans le reprofilage et le curage des ravines "Belle Hotesse", "Zetriye". La commune bénéficie aussi des interventions dans le secteur d'autres institutions comme la PADF, CHEMONICS, SOIL pour ne citer que cela.



2.4.5

JUSTICE, SÉCURITÉ ET DROITS HUMAINS

Désignant avant tout un ensemble de valeurs, la justice implique la proportion et la stabilité, c'est-à-dire l'équilibre dans les relations humaines. Une justice équitable devrait permettre de corriger les inégalités et une distribution juste et équitable des richesses. La présence des institutions judiciaires devrait être à l'origine d'interrogations et de constats susceptibles de déboucher sur des exigences capables d'asseoir les assises du développement et de naître un monde plus équitable.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'efficacité et l'efficience du service public de la justice sont affectées par l'insuffisance des ressources humaines qualifiées au niveau des juridictions de l'ordre judiciaire de la Commune et le manque de formation

continue de certains membres du personnel judiciaire et des acteurs de la chaîne pénale. La tenue régulière des audiences et la continuité du service public de la justice sont souvent paralysées par le manque de ponctualité de la plupart des fonctionnaires de justice et les grèves récurrentes du personnel judiciaire.

La situation du personnel des juridictions de l'ordre judiciaire de la Commune est alarmante. En effet, avec seulement 9 juges, 3 greffiers et un huissier en fonction au premier juin 2021, le personnel judiciaire de la Cour d'appel de Cap-Haïtien peine à maintenir une productivité maximale. Ainsi, en comparaison avec les quatre autres Cours d'Appel de la République, la Cour d'appel de Cap-Haïtien, se situe, avec ses neuf juges, au-dessous de la moyenne nationale, soit 10,6 juges par cour d'appel (Bottin des Cours et Tribunaux de la République, Janvier 2020).



 Tribunal de paix de Cap-Haïtien

Le personnel judiciaire du Parquet près de la Cour d'appel de Cap-Haïtien, lui aussi, n'échappe pas à cette carence manifeste de ressources humaines, son fonctionnement étant assuré uniquement par sept officiers du Ministère Public.

Alors que le Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien (TPI) comprenait, en janvier 2020, onze (11) juges, le non renouvellement du mandat d'un magistrat instructeur ramène à 10 juges le nombre des magistrats du siège et des magistrats instructeurs affectés auprès de ce Tribunal, au 30 juin 2021, alors que le ratio au niveau national est de 11,55 juges par Tribunal de Première Instance. Ainsi, avec ses cinq Juges de siège et cinq magistrats instructeurs actuellement en fonction, et en comparaison avec les dix-sept (17) autres Tribunaux de Première Instance de la République, le Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien contient un nombre de juges légèrement inférieur à la moyenne nationale (Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire_CSPJ, Bottin des Cours et Tribunaux de la République, Janvier 2020)

Cependant, en janvier 2020, le ratio juge de siège/ magistrat instructeur par habitant, au niveau de la Commune de Cap-Haïtien, a été de 0,4 juge pour 10000 habitants contre 0,1 juge pour 10000 habitants sur le plan national. Ainsi, le Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien contient un nombre de juges et juges d'instruction par habitant largement supérieur à la moyenne nationale.

Néanmoins, la situation des huit (8) officiers du Parquet près le Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien au 30 juin 2021 est pire que celle des juges du Tribu-

nal en ce qu'ils ne représentent qu'un ratio de 0,2 officier du Parquet pour 10000 habitants contre 0,4 juge pour 10000 habitants.

Cette situation de pénurie de magistrats, constatée au Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien et au Parquet près ledit Tribunal est d'autant plus significative que le nombre de personnes en attente de jugement au sein de la Prison Civile de Cap-Haïtien ne cesse de croître quotidiennement. En fait, au 2 juillet 2021, parmi les 984 détenus recensés à la prison, seulement 291 d'entre eux ont été condamnés. Il s'ensuit que 70,42 % de la population carcérale sont des personnes en attente de jugement, la majorité d'entre elles étant en détention préventive prolongée depuis plusieurs années, ce qui illustre l'énormité du travail à accomplir par les cinq juges de siège, les cinq juges d'instruction et les huit magistrats du Parquet pour faire en sorte que ces prévenus soient jugés dans le plus court délai, sans retard excessif ou dans un délai raisonnable.

La durée excessive du processus judiciaire et la persistance du phénomène de détention préventive prolongée, observées au sein de la Commune, ont un lien étroit avec l'insuffisance de magistrats instructeurs, du siège et du Parquet et la carence de moyens matériels adéquats. Par ailleurs, l'apport significatif du personnel non-magistrat du Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien, comprenant notamment 12 greffiers, 9 huissiers, une administratrice et plusieurs secrétaires au 30 juin 2021, n'a pas permis d'inverser cette tendance.

La situation du personnel de justice des Tribunaux de paix de la Commune (Section

Nord et Section Sud) est également inquiétante. En effet, le ratio juge de paix /population locale est faible. On relève, au premier juin 2021, quatre (4) juges au Tribunal de Paix de la Section Nord et cinq (5) juges au Tribunal de paix de la Section Sud, soit en total neuf (9) juges de paix pour une population globale estimée à 274 404 habitants (en 2015 par IHSI), ce qui représente 0,3 juge de paix pour 10 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 0,4 juge de paix pour 10000 habitants.

Par ailleurs, le Tribunal de Paix de la Section Nord avec ses quatre (4) juges et le Tribunal de Paix de la Section Nord avec ses cinq (5) juges cumulent respectivement un nombre de magistrats relativement supérieur à la moyenne nationale, soit 3,04 juges de paix par tribunal, eu égard aux 564 juges de Paix répartis dans les 185 Tribunaux de paix du pays. (Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire -CSPJ, Bottin des Cours et Tribunaux de la République, Janvier 2020)

Les deux Tribunaux de Paix sont situés au centre-ville, alors que la majorité de la population capoise est disséminée dans les trois sections communales (Bande-du-Nord, Haut du Cap et Petite Anse). Cependant, avec deux Tribunaux de Paix, la Commune de Cap-Haïtien se situe au-dessus de la moyenne nationale (qui est de 1,26 tribunal de paix par commune).

Dans le même ordre d'idées, la Commune de Cap-Haïtien contient, avec ses 9 juges de Paix, un nombre de juges très supérieur à la moyenne de 3,86 juges de paix établis par commune dans l'ensemble du pays et à la moyenne de 2,52 juges de paix relevés dans les 19 Tribunaux de paix de la Juridiction

du Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien.

Le Tribunal de paix Section Nord de Cap-Haïtien comprend cinq (5) greffiers, deux (2) huissiers une (1) secrétaire et un (1) octon alors qu'il ne dispose pas de ménagère. Son fonctionnement régulier est assuré seulement avec un ratio actuel de 0,1 greffier pour 10 000 habitants et de 0,07 huissier pour 10000 habitants. Dans le même sens, le Tribunal de paix Section Sud de Cap-Haïtien ne comprend pas d'huissiers nommés mais on y relève six greffiers, ce qui représente 0,2 greffier pour 10 000 habitants.

Les Tribunaux de Paix (Section Nord et Section Sud), le Tribunal de Première Instance et la Cour d'Appel de Cap-Haïtien se heurtent à une pénurie de moyens matériels et de mobilier, à l'exiguïté de leurs salles d'audience et au quasi dénuement de leurs greffes, ce qui compromet le fonctionnement régulier et le rendement optimal du service public de la justice. En outre, la plupart des chefs de juridiction relèvent l'inadaptation des Palais de Justice, en particulier des prétoires, aux besoins réels du personnel judiciaire, des usagers et acteurs de la justice.

Une part importante des mesures de libération avant jugement prononcées (main levée du mandat d'écrou, liberté provisoire avec ou sans caution) n'est pas appliquée dans des conditions satisfaisantes. Dans la majorité des cas, ces libérations anticipées aboutissent à la fuite des personnes pénalement poursuivies, entretenant ainsi le cycle de l'impunité. Ainsi un certain nombre de mesures, prévues par la loi, alternatives à

l'emprisonnement, sont sous-utilisées par les autorités judiciaires de la Commune pour combattre la détention préventive prolongée ou ont été utilisées dans des conditions de suivi insatisfaisantes.

Le manque de confiance de la plupart des citoyen-ne-s dans l'intégrité de la magistrature et vis-à-vis de l'institution judiciaire s'accroît considérablement. La régularité de la procédure judiciaire et la crédibilité du processus décisionnel sont souvent remises en cause tant par des justiciables que par des avocats et fondés de pouvoir. Par ailleurs, en dépit de la rectitude morale de certains magistrats, l'appareil judiciaire de la Commune est gangrené par la corruption, et ce, à différents niveaux, ce qui affaiblit la confiance des justiciables dans le système de justice. À cela s'ajoute la présence dans les Tribunaux de Paix des démarcheurs qui se proposent, contre rémunération, de servir d'intermédiaires entre les justiciables et les juges.

Différents acteurs judiciaires et organismes de défense de droits humains n'ont cessé de dénoncer des cas d'ingérence de personnes influentes dans les affaires judiciaires, ce qui remet en cause l'indépendance réelle de la magistrature dans la Commune, tant sur le plan institutionnel qu'individuel. La plupart des justiciables se plaignent des interférences du pouvoir politique et des immixtions de tout ordre dans l'administration de la justice.

Le coût relativement élevé de la justice est tout aussi préoccupant. En effet, certains juges de paix, greffiers et huissiers ne respectent pas le tarif judiciaire prévu par la loi. Ainsi, en matière de transport sur les

lieux dans les litiges fonciers, il arrive parfois que les parties paient des sommes importantes au-delà du tarif judiciaire pour que les juges de paix effectuent le constat. Par ailleurs, des avocats et fondés de pouvoir n'hésitent pas à réclamer des justiciables des honoraires exorbitants et frais de procédure élevés. L'assistance juridique offerte aux prévenus démunis par le Bureau d'Assistance Légale (BAL) se révèle insuffisante du fait de la précarité des moyens financiers disponibles et de l'accroissement quotidien de la population carcérale.

La Justice pénale des mineurs est inefficace, inopérante et dysfonctionnelle en ce que la Commune est dépourvue de centres de placement spécialisés dans la réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi pénale ou la mise en œuvre des mesures éducatives, correctives, d'assistance ou de surveillance ordonnées par la juridiction de protection.

L'articulation Justice/ Police se caractérise par des relations généralement cordiales entre juges et policiers. Le manque de concertation entre acteurs de la chaîne pénale dans l'accomplissement de leurs attributions respectives entrave l'amélioration des conditions d'accès à la justice. L'absence de coordination entre autorités policières et judiciaires compromet parfois l'efficacité ou l'aboutissement des enquêtes judiciaires.

Le Bureau de l'Office de la Protection du Citoyen et de la Citoyenne (OPC) ne parvient pas à assurer dans le meilleur délai le suivi des plaintes des justiciables avec des procédures ou des processus spécifiques, étant quasiment dépourvu de moyens finan-

ciers, matériels et humains adéquats pour pouvoir s'acquitter convenablement de sa mission particulière consistant en la surveillance des autorités administratives ou des tribunaux. Il arrive souvent que l'édiction de recommandations faites par l'OPC, à l'intention de l'institution à l'origine de la difficulté, n'est pas toujours suivie d'effets. Un tel rôle est pourtant indispensable dans un État de droit pour parvenir à construire, au sein de la Commune, un véritable management des plaintes et à renforcer la qualité du système judiciaire.

Les juridictions de l'ordre judiciaire de la Commune ne disposent pas d'un système permettant d'indemniser les usagers de la justice pour des durées de procédure excessives. La réalité est que l'État haïtien ne cherche pas à indemniser financièrement les préjudices résultant de durées excessives de procédure ou de jugement en dépit du fait qu'il soit aiguillonné en cela par la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Sur le plan des garanties procédurales, le recours systématique au mandat de dépôt et les délais trop longs de garde à vue et de détention contredisent le principe de la présomption d'innocence et, à terme, le droit d'être jugé dans un délai raisonnable.

Bien que la détention préventive prolongée, et la surpopulation carcérale qu'elle engendre, soit considérée comme l'une des principales causes des mauvaises conditions de détention à la Prison civile de Cap-Haïtien, de faibles progrès ont été enregistrés sur ce front au cours des dernières années, puisque 70,42 % des personnes privées de liberté n'ont toujours pas été

jugées en date du 2 juillet 2021 contre 82% à l'échelle nationale. En outre, même si certaines initiatives ponctuelles des autorités judiciaires ont mené à une réduction temporaire du taux de l'incarcération provisoire de longue durée, les arrestations arbitraires et détentions illégales fréquentes, l'absence de réformes en profondeur du système de justice, les nombreuses grèves du personnel judiciaire et des difficultés persistantes en matière d'accès à la justice contribuent à la persistance du phénomène de détention préventive prolongée à la Prison civile de Cap-Haïtien.

En outre, les détentions préventives durent trop longtemps, autant en matière correctionnelle que criminelle alors que la célérité de la procédure pénale constitue la juste mesure du sacrifice momentané de la liberté. La réalisation tardive des audiences correctionnelles et l'insuffisance des audiences criminelles avec ou sans jury ne font qu'aggraver le phénomène de l'incarcération provisoire de longue durée.

Les violations du délai de garde à vue sont de plus en plus fréquentes. Alors que la durée légale maximale de la garde à vue est de 48 heures, très souvent les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) dépassent largement ce délai de garde à vue avant le déferrement de la personne mise en cause devant le Juge de paix ou le Commissaire du gouvernement.

Les atteintes systématiques aux droits de la défense sont récurrentes dans les locaux de la Police. Certains suspects arrêtés ou placés en garde à vue ne sont pas immédiatement informés de manière détaillée des charges retenues contre eux. Ce n'est qu'au

niveau du parquet et du cabinet d'instruction que la notification a traditionnellement lieu. De surcroît, certains avocats n'ont accès au dossier de leurs clients que tardivement. De telles pratiques ne favorisent pas une défense efficace, libre et forte.

Des atteintes à la présomption d'innocence sont monnaie courante en ce que des suspects arrêtés par la police, sont souvent présentés dans les medias alors que le droit à un procès équitable comporte le droit à la présomption d'innocence. La plupart des medias et les réseaux sociaux diffusent parfois des images de personnes arrêtées par la police, sans qu'aucune précaution ne soit prise pour garantir leur présomption d'innocence.

Les décisions de justice ne sont pas rendues dans des délais raisonnables et les actes de procédure ne sont pas accomplis dans les délais légaux. Les procès qui durent, aussi bien sur le plan pénal que sur le plan civil, enlèvent tout intérêt à la répression et toute efficacité à la justice dans l'exécution des conventions. Des dossiers finissent par se perdre ou alors l'issue du procès n'est jamais connue.

Sur un autre plan, la lenteur judiciaire du fait d'autres acteurs est fréquente et préoccupante. Elle trouve parfois ses origines dans les difficultés et obstructions à la procédure que rencontrent les magistrats lorsque des éléments de la force publique de la Commune sont impliqués dans la commission d'une infraction. La hiérarchie policière retient souvent l'intéressé pour des sanctions disciplinaires avant de le mettre à la disposition de la justice.

Par ailleurs, les magistrats déplorent souvent le peu d'empressement et la faible col-

laboration de certains membres du corps médical lorsqu'il est question d'établir, par exemple, un certificat médical en cas de viol ou pour coups et blessures volontaires. La délivrance tardive du certificat médical paralyse parfois la mise en mouvement ou l'exercice de l'action publique.

Plusieurs défis quant aux conditions de travail des magistrats, des greffiers et des huissiers restent toujours d'actualité. Les professionnels de justice, suivant leur catégorie, sont mécontents de leurs conditions de travail. L'insuffisance des moyens logistiques de l'appareil judiciaire et les faibles rémunérations des magistrats, des greffiers et huissiers concourent inexorablement au manque de régularité et d'efficacité du service public de la justice.

La plupart des juridictions de la Commune sont abritées par des bâtiments inappropriés et inadaptés, n'ayant pas été conçus à l'origine pour servir de palais de justice. En effet, la configuration des locaux de la Cour d'appel de Cap-Haïtien, du Tribunal de Paix Section Nord et du Tribunal de Paix Section Sud expliquent l'exiguïté des salles d'audience, le manque d'aération des bureaux des magistrats et l'inexistence de salles d'attente confortables et spacieuses.

La majorité des magistrats évoluent dans la précarité, sans équipements de bureau ni véhicules de services de l'Etat. Certains magistrats continuent d'équiper leur bureau à leurs frais et plusieurs d'entre eux seraient dans cette situation depuis le début de leur carrière. Dans l'ensemble, les magistrats assis et debout ne bénéficient pas d'un système efficient de sécurité sociale. Outre des conditions de travail difficiles, la situation

financière des magistrats, des greffiers et des huissiers ne leur permet pas d'avoir un niveau de vie décent. Il s'ensuit une réelle démotivation au sein du personnel de justice, qui se traduit par des grèves récurrentes et des revendications croissantes.

Le manque de contrôle de l'Inspection judiciaire et des chefs de juridiction constitue un souci majeur tant pour les acteurs judiciaires que pour les justiciables. Les atteintes fréquentes à l'obligation de service du personnel judiciaire, les défaillances relevées dans la régularité ou la continuité du service public de la justice résultent en partie du fait que l'Inspection judiciaire tarde à devenir véritablement opérationnelle.

En outre, les dysfonctionnements de la chaîne pénale sont plus que jamais préoccupants. En effet, les magistrats du parquet exercent pratiquement peu de contrôle sur les Officiers de police Judiciaire (OPJ) dans le cadre des procédures judiciaires qu'ils diligents, et notamment par rapport au contrôle de la garde à vue.

JUSTICE ET DROITS HUMAINS

En dépit de l'amélioration de la condition juridique de la femme haïtienne, la majorité des femmes de la Commune luttent quotidiennement pour leur autonomisation effective, leur intégration complète sur le marché du travail et leur participation active à la gestion de la chose publique. La faible représentation des femmes dans les hautes sphères de décision, tant dans les collectivités territoriales que dans l'administration publique, constitue le reflet des motivations stéréotypées à tendance

sexiste et traduit les difficultés pour les femmes de parvenir à l'égalité réelle avec les hommes.

Par ailleurs, peu d'efforts concrets ont été déployés au niveau de la Commune par les pouvoirs publics pour mettre définitivement un terme à la féminisation de la pauvreté, favoriser l'émancipation sociale et politique des femmes et garantir le respect de leurs droits sexuels, reproductifs ou génésiques.

Les politiques publiques visant la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes n'ont pas produit les résultats escomptés, eu égard notamment à la prolifération de la violence physique, psychique et sexuelle basée sur le genre au niveau de la collectivité, à l'accroissement de la violence sexuelle intra familiale et à l'impunité quasi généralisée dont bénéficient certains agresseurs. La violence au sein du foyer ou dans le couple prend une proportion alarmante. Les pouvoirs publics locaux peinent à juguler l'ampleur du phénomène des femmes battues du fait que la violence conjugale soit généralement considérée comme un problème appartenant à la sphère privée et qu'elle soit dissimulée aux regards extérieurs.

La fréquence des viols impliquant des groupes d'hommes armés est une autre tendance qui se dégage au sein de la population capoise. A cet égard, les organisations de défense des droits des femmes et d'autres ONG prenant en charge les victimes ont observé une hausse du nombre de signalements de viols de ce type. Par ailleurs, l'opinion publique est fortement préoccupée tant par la prolifération des

cas d'agressions sexuelles au Cap-Haïtien que par la faible réponse des autorités judiciaires et policières aux plaintes des victimes. En effet, de nombreux acteurs locaux et notables de la Commune de Cap-Haïtien s'inquiètent de la défiance des victimes d'agressions sexuelles quant à la capacité des responsables de l'application des lois à réagir de manière positive et à leur offrir pleinement leur soutien.

Les services judiciaires et les services de police de la Commune, quant à eux, sont constamment préoccupés par le chiffre de noir de la criminalité liée aux violences sexuelles, du fait que de nombreuses victimes s'abstiennent de signaler aux autorités compétentes les cas de viol en raison de la stigmatisation sociale, de la honte associée à la violence sexuelle et de la crainte de représailles de la part des prédateurs sexuels.

De nombreuses atteintes aux droits des enfants sont restées impunies. Les stratégies de lutte contre le trafic des mineurs, la prostitution infantine, la domesticité des enfants, le travail des mineurs et l'exploitation sexuelle des enfants se sont révélées inefficaces compte tenu des faibles résultats obtenus par les autorités publiques locales en matière de protection intégrale et effective des droits de l'enfant.

Le travail des mineurs est très répandu tandis qu'aucune disposition particulière n'est prise par la puissance publique pour faire respecter l'âge minimum d'admission des enfants à l'emploi ou au travail à un niveau leur permettant d'atteindre le plus complet développement physique et mental.

Par ailleurs, le phénomène des enfants de rue prend une ampleur inquiétante et sans précédent dans les grandes artères de la Ville de Cap-Haïtien, étant alimenté par la dislocation de la famille, les mauvais traitements infligés aux enfants en service et l'augmentation des cas de déperdition ou du décrochage scolaire.

La prise en charge des enfants abandonnés ou qui élisent domicile dans la rue n'est pas assurée, étant donné qu'ils se démènent eux-mêmes pour assurer leur survie dans la rue. Ces enfants qui font de leur dérapage vers la rue un mode de vie permanent, constituent pourtant un véritable danger social du fait de leurs activités délictueuses ou de leur propension à la délinquance.

Quant aux droits des personnes en situation d'handicap ou des personnes à besoins spéciaux, ils sont relégués à l'arrière-plan par les autorités publiques et les services sociaux de la Commune. En effet, les discriminations fondées sur un handicap physique ou mental perdurent au sein de la population capoise en dépit de la reconnaissance formelle des droits des personnes handicapées à l'intégration ou à la réintégration sociale et professionnelle.

Les bâtiments et installations nouvellement construits en milieu urbain et en milieu rural ainsi que les véhicules de transport public ne facilitent pas le transport, la communication et l'accès aux personnes handicapées. Dans l'ensemble, les personnes ayant des incapacités ne bénéficient d'aucun traitement thérapeutique, psychologique et fonctionnel. En outre, aucune politique publique d'inclusion ne permet aux nombreuses personnes ayant une inca-

pacité de développer leur potentialité et de participer pleinement à la vie sociale sur une base d'équité et de respect des droits de la personne.

Les violations des droits de l'homme commises par la force publique régulière de la Commune sont monnaie courante. En effet, plusieurs cas d'usage excessif de la force par des agents de la Police locale ont été signalés lors des arrestations ou d'activités de maintien de l'ordre. L'opinion publique est très préoccupée par l'absence d'enquête sur ces incidents par les organes de responsabilisation.

De nombreux cas d'arrestations illégales et d'abus d'autorité au niveau de la police locale ont été rapportés. Ainsi, les atteintes à la liberté individuelle et à la sécurité de la personne continuent de figurer parmi les violations des droits de l'homme les plus nombreuses observées au sein de la Commune de Cap-Haïtien.

En outre, faute de véhicules suffisants et en bon état au niveau du Commissariat de Police et des cinq Sous-Commissariats de la Commune, des Officiers de Police Judiciaire et des agents de la PNH continuent de maintenir des suspects en garde à vue au-delà du délai de 48 heures prévu par la Constitution et ce, sans les déférer aux autorités judiciaires compétentes.

La majorité des personnes en attente de jugement à la Prison Civile de Cap-Haïtien pourrissent dans les liens de la prévention depuis des années. Le surpeuplement et l'insalubrité du milieu carcéral, l'accès limité aux loisirs et au plein air, la précarité de la ration alimentaire et des soins de santé offerts aux détenus constituent, à un degré

divers, une situation de traitements cruels, inhumains et dégradants.

Sur une population carcérale de 984 détenus, recensée à la Prison Civile de Cap-Haïtien au 2 juillet 2021, 69,42 % des hommes et 83,78 % des femmes étaient en détention préventive tandis que 94,44 % des mineurs détenus attendaient d'être jugés. Il s'ensuit que le faible taux de jugement enregistré au 2 juillet 2021, en matière correctionnelle et criminelle, illustre la lenteur et l'inefficacité du système de justice pénale de la Commune.

La nourriture donnée aux détenus est insuffisante et dépourvue de valeur nutritive suffisante au maintien de leur santé et de leurs forces. Ainsi, pour se maintenir en santé, les personnes détenues sont dépendantes de la nourriture apportée par leurs proches. Les prisonniers n'ont pas accès à de l'eau potable chaque fois qu'ils le demandent.

L'infirmerie de la prison civile n'est pas réellement équipée à des fins de consultation et de traitement. Les médecins ne disposent pas suffisamment de matériels et de médicaments pour traiter les affections les plus fréquentes, notamment la gastroentérite, l'anémie, la tuberculose et les maladies de peau. Les prisonniers gravement malades ne sont généralement pas transférés en urgence à l'hôpital au point que la plupart d'entre eux meurent souvent en prison. Par ailleurs, plusieurs décès, enregistrés dans la prison, sont souvent attribuables à des cas de malnutrition et d'anémie, de même que du manque d'accès aux soins, en raison de la faible quantité et de la mauvaise qualité de la nourriture servie.

La surpopulation extrême dans laquelle vit la majorité des personnes détenues, l'accès déficient au plein air, aux services d'assainissement, à la nourriture et aux soins de santé contribuent à la détérioration de la situation générale des droits de l'homme en milieu carcéral. Les conditions de détention continuent d'être bien en deçà des standards nationaux et des normes internationales de protection de la personne humaine.

Les locaux de garde à vue, les maisons d'arrêt et les établissements pour peines de la Commune ne satisfont pas aux exigences de salubrité publique et aux conditions minimales requises en matière de santé et d'hygiène, notamment en ce qui concerne l'espace au sol et le volume d'air. En fait, ils ne sont pas régulièrement maintenus en parfait état d'entretien et de propreté ni suffisamment pourvus d'articles de toilette, d'eau et d'équipements de douche, ce qui altère la santé des détenus. Les prisonniers sont logés dans des cellules surpeuplées, exigües et insalubres.

La majorité des cellules de la prison souffrent d'un manque d'aération et n'offrent qu'une faible luminosité ou un éclairage insuffisant. L'accès des prisonniers aux installations sanitaires est limité pour des raisons de sécurité. Chaque prisonnier n'a pas son propre lit au point que certains détenus dorment à même le sol. Les prisonniers manquent généralement de draps et de couvertures propres. Ils n'ont pas régulièrement accès au plein air et n'ont pas la possibilité de faire régulièrement de l'exercice physique.

Alors qu'à l'échelle nationale, la superficie moyenne de l'espace carcéral par détenu était de 0.57 m² pour les hommes, de 0.88 m² pour les garçons et de 1.37 m² pour les femmes et les filles au mois de juin 2021, par contre, l'espace moyen par détenu à la Prison civile de Cap-Haïtien a été, en juin 2021, de 0,48 m² pour les hommes, de 1,03 m² pour les garçons et de 1,0 m² pour les femmes et les filles. D'ailleurs, dans certaines cellules pour hommes de la Prison civile de Cap-Haïtien, la superficie par personne est limitée à aussi peu que 0,31 m². (BINUH et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'homme, « N ap mouri », Rapport sur les conditions de détention en Haïti, juin 2021, p.9 et 10).

Il s'ensuit donc que la superficie moyenne par personne des cellules de la Prison civile de Cap-Haïtien est bien en deçà de la norme nationale de 2,5 m² par personne, fixée par la Direction de l'Administration Pénitentiaire dans son Plan de développement stratégique 2007-2012.

En outre, la surface minimum de 0,48 m² pour les hommes, de 1,03 m² pour les garçons et de 1,0 m² pour les femmes et les filles, dont dispose chaque détenu à la Prison Civile de Cap-Haïtien, est largement inférieure aux normes internationales :

Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) estime que, dans une cellule partagée, une superficie de 4 mètres carrés par personne constitue le minimum; et, dans une cellule individuelle, 6 mètres carrés.

Le Comité international de la Croix-Rouge recommande un minimum de 3,4 mètres carrés par détenu tandis que le Comité

européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants recommande 7 mètres carrés par détenu.

La Cour européenne des droits de l'homme, quant à elle, a clairement établi que lorsque les détenus disposent de moins de 1,9 mètre carré, leurs conditions de détention constituent une violation claire de l'interdiction des traitements cruels, inhumains et dégradants.

La majorité des prisonniers n'ont aucun moyen d'employer leur temps de façon constructive ; ils et elles passent donc leurs heures à accumuler un ressentiment, et accessoirement, une réserve d'astuces criminelles qu'ils emporteront à l'extérieur. En réalité, les conditions générales de détention à la Prison Civile de Cap-Haïtien n'empêchent pas les récidives et ne préparent pas la resocialisation des délinquant-e-s.

La prison civile de la Commune est en crise. Ses occupant-e-s ne bénéficient pas d'une formation professionnelle et de services sociaux. Les conditions d'incarcération dés-humanisantes et avilissantes qui prévalent dans les cellules affectent considérablement la dignité des détenus et le sentiment de leur valeur personnelle.

Les traitements cruels, inhumains et dégradants auxquels sont soumis les détenus ne font pas d'eux de bons candidats à la réinsertion sociale. L'accent n'est pas mis sur

l'exercice physique régulier, les activités sportives ou l'éducation physique en milieu carcéral alors que la mise en place d'un ensemble équilibré d'activités associatives et constructives devrait favoriser une vie autonome et respectueuse de la loi après la sortie de prison.

Plus particulièrement, les prisonniers ne disposent pas de bibliothèques. L'accès au plein air est considérablement limité alors qu'il importe pour le bien-être psychologique des prisonniers qu'ils passent la plus grande part de leur temps à l'extérieur de leurs cellules. Ce manque de loisirs en milieu carcéral perdure en dépit du fait que la réalisation fréquente des activités socioculturelles fait partie intégrante d'un régime préparatoire efficace à la libération des détenus.

L'organisation du travail pénitentiaire, la formation professionnelle et l'éducation des détenus sont reléguées à l'arrière-plan. L'acquisition de compétences professionnelles, d'une expérience du travail et d'un bagage scolaire constitue pourtant un atout important pour la réinsertion des prisonniers. Les détenus n'acquièrent pas, durant leur séjour en prison, des compétences susceptibles de les aider à trouver un emploi une fois sortis du milieu carcéral. Alors qu'un emploi stable est l'un des principaux facteurs empêchant la récidive, l'administration pénitentiaire n'organise pas un travail pénitentiaire comportant un volet formation devant renforcer la capacité des prisonniers de gagner leur vie une fois libérés.



SÉCURITÉ

La Direction départementale du Nord de la Police Nationale d'Haïti enregistre, au 2 juillet 2021, un effectif de 630 policiers relevant de la Police administrative, comprenant 585 hommes et 45 femmes, cantonnés à la Ville de Cap-Haïtien, alors que la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) de Cap-Haïtien recense, au 2 juillet 2021, 65 agents pénitentiaires dont 7 femmes. Il s'ensuit que l'effectif global de la Police de la Commune de Cap-Haïtien comprend 695 policiers, toutes caractéristiques confondues.

Etant donné qu'un effectif de 630 policiers administratifs est affecté à la sécurité de la population capoise estimée à 274 404 habitants en 2015 par IHSI, le nombre de policiers administratifs par habitant au niveau de la Commune est de 22,95 policiers pour 10000 habitants, ce qui représente un écart positif de 9,05 par rapport à la moyenne nationale (13,9).

Au niveau national, avec un effectif de 15172 policiers au 4 mars 2020 (dont une

Direction départementale du Nord de la PNH

représentation féminine d'un peu plus de 10 pour cent), le ratio police/population est aujourd'hui en Haïti de 13,9 policiers pour 10000 habitants et de 1,3 policier pour 1000 habitants. Par contre, la norme internationale est de 2,2 policiers pour 1000 habitants selon le Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies en date du 15 juin 2020, adressé au Conseil de Sécurité, sur le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Autrement dit, l'effectif de 630 policiers administratifs, desservant la population capoise, équivaut à un ratio de 2,2 policiers pour 1000 habitants, ce qui est parfaitement conforme à la norme internationale (2, 2 policiers pour 1000 habitants), mais très supérieur à la moyenne nationale (soit 1,3 policier pour 1000 habitants).

La dimension genre au sein de la force publique de la Commune est préoccupante,

comme en témoigne l'approche comparative entre le niveau national et le niveau local. En effet, au niveau national, l'effectif féminin de la PNH a été estimé, en fin 2020, à 12,63% (soit 1 747 policières), ce qui rapproche la Direction Générale du quota de 30 % de femmes envisagé.

Par contre, au niveau local, l'effectif de policières recensées au niveau de la Commune de Cap-Haïtien est insuffisant. En effet, alors qu'à l'heure actuelle, les femmes représenteraient environ 13 % des effectifs de la Police Nationale d'Haïti, la dimension genre au sein de l'institution policière de Cap-Haïtien est inquiétante, car on recense seulement 45 femmes relevant de la Police administrative sur 630 policiers cantonnés au sein de la Commune au 2 juillet 2021, ce qui représente 7,14 % de l'effectif de la police locale. Cependant, plusieurs policières se retrouvent à l'échelon supérieur de la hiérarchie.

Il importe cependant de faire remarquer que, parmi les 65 agents pénitentiaires affectés à la Prison civile de Cap-Haïtien au 2 juillet 2021, la Direction de l'Administration Pénitentiaire relève 7 femmes, soit 10,76 % de l'effectif de la police pénitentiaire.

La communauté capoise vit dans un environnement fortement anxiogène et peu sûr du fait de la criminalité galopante. Elle est constamment affectée par l'agressivité et la violence dans les rapports sociaux. Les expressions de cette agressivité et de ces violences, qui concourent à une certaine prégnance de l'insécurité, renvoient parfois à des comportements délictueux et à des actes criminels.

L'insécurité ne se manifeste pas d'une manière égale sur l'ensemble du territoire communal. La majorité des faits délictueux enregistrés ont été perpétrés dans les périphéries de la ville de Cap-Haïtien (Petite Anse, Haut du cap et Bande-du-Nord). Les taux de délinquance de voie publique sont plus élevés dans les bidonvilles. Une grande partie des faits délictueux enregistrés par la Police locale et l'appareil de justice de la Commune relèvent de la délinquance de voie publique.

Une cartographie plus affinée de l'insécurité et une évaluation continue des phénomènes de violence urbaine au Cap-Haïtien conduisent les autorités locales à déterminer plusieurs quartiers dits sensibles (Shada, La Fosette, Cité Lescot, Sans raison), classés en fonction de critères d'atteinte à l'ordre public. Cette insécurité se caractérise notamment par un taux élevé de délinquance de voie publique, des phénomènes éruptifs ou latents de violence urbaine, la multiplication des trafics illégaux d'armes et de stupéfiants, le développement d'une économie parallèle et, enfin, une tendance forte au repli communautaire.

Plusieurs quartiers connaissent des violences entre jeunes ou des comportements provocateurs. En fait, dans la plupart de ces quartiers, les habitants se plaignent essentiellement d'incivilités, de nuisances sonores ou de provocations verbales et gestuelles, ce qui correspond à une violence urbaine naissante. Cependant, dans d'autres quartiers, les comportements provocateurs vont de pair avec un ancrage profond dans la délinquance de profit, justifiant les comportements les plus violents.

Certaines communautés sont réputées depuis des décennies pour être le fer de lance de violences anti institutionnelles et de graves troubles à l'ordre public. Du reste, le nombre de quartiers touchés par la « violence urbaine » a relativement augmenté au cours des dix dernières années, alors que le nombre d'incidents recensés, toutes formes et degrés confondus, ne cesse d'augmenter de façon très sensible.

Les résultats de la lutte contre l'insécurité sont faibles, car l'organisation policière n'est pas adaptée à la sécurité de proximité. En effet, alors même que les phénomènes d'expansion de la délinquance et des violences urbaines fortes perdurent depuis des années au sein de la Commune, la réponse de la police locale n'est pas adaptée.

Le faible taux d'élucidation des faits de délinquance de voie publique, enregistré par les services de police, fait apparaître une insuffisance manifeste de résultats dans les milieux où la délinquance est la plus forte. Cette déficience de l'action publique renforce le sentiment d'insécurité dans les quartiers concernés et compromet la continuité territoriale de l'Etat de droit dans la Commune. Elle participe par ailleurs du sentiment d'abandon par les pouvoirs publics locaux dont s'estime victime une frange de plus en plus importante de la population locale et discrédite, par les faits, les institutions concernées et la loi elle-même.

Le sentiment d'impunité tend à se développer, car les moyens de la Justice sont insuffisants. Aujourd'hui, et plus que jamais, l'impunité pour des faits de délinquance, de banditisme ou de criminalité est trop souvent la norme au sein de la Commune. En

conséquence, certaines personnes au comportement déviant trouvent dans ce climat délétère et généralisé d'impunité une certaine permissivité pour le passage éventuel à d'autres actes délictueux plus graves.

Il importe de constater que l'organisation de la force publique régulière de la Commune et ses propres modes d'évaluation interne ne se sont pas orientés vers la réponse à des exigences sociales. En fait, le faible taux d'élucidation des affaires relevant de la grande criminalité et de la délinquance par les services de police est, en soi, révélateur d'un mode de commandement inefficace de la force publique de la Commune et d'une hiérarchisation des objectifs qui marquent d'une certaine manière une inadéquation importante avec les attentes de la population capoise.

Dans les faits, l'organisation même des services de police est davantage marquée par le concept de puissance publique que par celui de service public à la communauté et de prise en compte de la demande des citoyen-ne-s. Le constat est clair et sans équivoque : la Police n'a pas mis suffisamment en place des processus et des procédures visant à assurer une plus grande transparence de ses interventions, une meilleure adéquation avec les besoins exprimés par la population de Cap-Haïtien et une plus grande prise en compte des attentes des usagers et citoyen-ne-s. Du reste, au niveau de la police, l'ordre public se place devant la sécurité de proximité, en termes d'organisation policière et d'affectation de moyens.

Fonction régalienne de l'Etat, la sécurité publique de la Commune ne fait pas l'objet d'une coproduction d'actions entre tous les

partenaires locaux. Les pouvoirs publics locaux éprouvent du mal à faire diminuer d'une manière décisive la criminalité, la délinquance et l'insécurité dans la Commune, faute de mise en place des politiques prenant en compte la globalité de l'environnement conduisant à la délinquance ou à l'activité criminelle. En effet, la lutte contre la délinquance et contre la criminalité sous toutes ses formes ne se fait que d'une manière marginale par la Police de Cap-Haïtien et le système de justice. Elle est certes du ressort exclusif de l'Etat mais le traitement du sentiment d'insécurité et des incivilités relève de la responsabilité partagée de l'ensemble des intervenants locaux. Cependant dans les faits, aucune politique complémentaire n'est menée de manière concertée par les autorités locales et la société civile en vue de réduire considérablement le sentiment d'insécurité et augmenter le traitement des incivilités au niveau de la population capoise.

La coproduction de sécurité est compromise au niveau de la Commune du fait que l'ensemble des intervenants locaux n'ont pas conçu et développé des politiques concertées et différenciées évoluant dans les domaines de la prévention, de la dissuasion et de la répression. Ainsi, faute d'une clarification de la répartition des compétences entre la Police Nationale, la Brigade d'intervention de la Mairie de Cap-Haïtien, la Brigade de Surveillance des Aires Protégées (BSAP), les militaires des Forces armées d'Haïti et les entreprises privées de sécurité exerçant sur des espaces ouverts au public, la sécurité publique de la Commune ne fait pas l'objet d'une coproduction d'actions entre tous les partenaires locaux.

Les incivilités sont aujourd'hui une caractéristique et une donnée en tant que telle de l'insécurité qui prévaut au sein de la Commune. En effet, de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes et errent la nuit dans les rues. Dans certains milieux ruraux et urbains de la Commune, des groupes insultent les passants et bloquent les passages communs. Des chiens dangereux se multiplient dans les agglomérations urbaines et sont perçus, même en l'absence d'agression caractérisée, comme une menace permanente, source de peur et de tension. La multiplication des actes d'incivilité alimente le scepticisme chez les citoyens dans la capacité réelle des pouvoirs publics locaux à faire régner la loi et l'ordre sur l'ensemble du territoire communal.

Les niveaux élevés - ou perçus comme élevés - d'insécurité que connaissent certaines parties du territoire communal participent au délitement du lien social et, à ce titre, alimentent par un effet de spirale l'insécurité elle-même. Les ententes criminelles et associations de malfaiteurs se renforcent dans les zones de non droit et particulièrement parmi les jeunes issus des quartiers défavorisés tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La richesse de la vie nocturne participe pleinement à l'attractivité du Centre-ville de Cap-Haïtien, en particulier au moment des périodes de fins d'années, des activités récréatives, des compétitions sportives, des festivités historiques et culturelles. Ce dynamisme de la ville, le soir et la nuit, est favorisé par la qualité et la diversité de l'offre d'activités nocturnes, notamment sur le boulevard, les places publiques, les

boites de nuit, les restaurants et les bars. Les incivilités se multiplient parfois sur la voie publique en raison de la forte consommation de boissons alcooliques et des nuisances diverses : bruit, jet de détritrus, encombrement du passage, etc.

Des nuisances sonores sont souvent générées au niveau de certains quartiers par la diffusion de musique assourdissante. Cependant, en raison de la recrudescence de l'activité criminelle, les autorités constituées ne parviennent pas à assurer un vivre ensemble la nuit dans tous les quartiers, encore moins à réguler convenablement la vie nocturne sur l'ensemble du territoire communal.

Sur le plan collectif, le comportement de la force de police de Cap-Haïtien est acceptable en ce que la majorité des 630 policiers relevant de la Police administrative et des 65 agents pénitentiaires de la Commune s'acquittent autant que possible du devoir que leur impose la loi en servant et en protégeant courageusement la collectivité locale. Globalement, ces policiers respectent la déontologie et l'éthique de la profession. Cependant, sur le plan individuel, des brutalités et des bavures policières ont été signalées, particulièrement lors des opérations de maintien de l'ordre ou de rétablissement de la paix publique. Dans certains cas, les interventions de la Police locale se font en violation des principes de prévention, de force minimum, de neutralité, d'efficacité et de responsabilité.

L'aspect physique des locaux administratifs de la Direction Départementale Nord de la PNH, du Commissariat de police et de l'Inspection Départementale du Grand Nord

paraît plus ou moins attrayant alors que les locaux de garde à vue et les bâtiments logeant les cinq Sous-Commissariats de police de la Commune se trouvent dans un état lamentable.

Certains locaux de la police sont parfois dépourvus d'énergie électrique. Ils manquent généralement de matériels, de mobiliers et de véhicules suffisants. La force publique régulière de la Commune éprouve parfois de graves difficultés à se déplacer dans les zones reculées des sections communales pour effectuer des patrouilles policières. La carence de véhicules ne lui permet pas de transporter aux Tribunaux de Paix, dans le délai légal de 48 heures, les prévenus arrêtés ou placés en garde à vue. La mobilisation des forces de l'ordre dans les situations d'urgence est limitée, voire particulièrement difficile, faute de moyens et d'effectifs adéquats.

Les forces de l'ordre, chargées de la sécurité des vies et des biens des citoyens, manquent paradoxalement de moyens de transport adéquats, d'infrastructures, d'équipements, d'armes, de munitions et d'outils performants de communication pour juguler le banditisme et démanteler les gangs armés. En conséquence, le contrôle de la circulation des armes à feu sur le territoire communal se révèle défaillant, comme en témoigne la facilité avec laquelle de jeunes délinquants se procurent armes et munitions pour terroriser la population locale.

Le Service de la Protection Civile manque énormément de ressources (équipement, personnel qualifié, fournitures) pour intervenir convenablement dans les situations d'urgence.

La Section Communale de Bande-du-Nord est dépourvue de Sous-Commissariat et de poste de police. Certaines Sections Communales et Quartiers de la Commune ne font pas l'objet de patrouilles policières régulières, la nuit, et constituent des refuges pour des bandits notoires et des gangs armés.

Le Conseil de Sécurité Municipale est inopérant alors qu'il est censé coordonner les actions conjointes du Parquet près le TPI de Cap-Haïtien, du Conseil municipal, de la Police locale et des Tribunaux de paix de la Commune. Par ailleurs, en dépit de l'existence au sein de la Mairie de Cap-Haïtien d'un Corps d'intervention rapide composé d'une cinquantaine de brigadiers environ, la Police Administrative Municipale n'est pas encore instituée par un arrêté municipal, ce qui ne permet pas au Conseil Communal d'intervenir plus pleinement dans la prévention de la commission des infractions, l'information et la répression, et d'assurer une plus grande proximité avec la communauté capoise. Cependant, cette brigade d'agents municipaux de l'Administration Communale a permis de lutter de manière sporadique contre certaines incivilités, de combattre l'insalubrité publique de la voie publique, d'assurer la libre circulation des piétons sur les trottoirs et de faire respecter certaines normes d'urbanisme.

La sécurité pénitentiaire est jugée insuffisante. Les moyens classiques d'assurer la sécurité (murs, barres, serrures, clés, barrières) se révèlent parfois défaillants et n'ont pas pu empêcher les évasions. En fait, plusieurs évasions et tentatives d'évasion ont été enregistrées à la Prison Civile de

Cap-Haïtien au cours des dernières années. La plupart des émeutes et mutineries ont été soldées par des blessés et des décès au sein de la population carcérale.

La précarité des moyens budgétaires de la DAP ne permet pas l'utilisation massive de moyens technologiques ou la mise en place d'un système de vidéo-surveillance efficace et performant couvrant l'ensemble des cellules, les bureaux administratifs et la cour extérieure de la prison. La fouille des cellules/dortoirs des prisonniers et les fouilles corporelles des détenus ne se font pas à un rythme déterminé. Les procédures relatives aux fouilles ne précisent pas dans quelles circonstances les fouilles sont effectuées, ainsi que les méthodes utilisées et le rythme de ces fouilles.

Quant à la sûreté de la prison, le personnel pénitentiaire a du mal à surveiller efficacement les prisonniers posant un réel danger pour les autres. Le classement des détenus n'est pas judicieux en ce qu'il ne s'appuie pas sur une évaluation des risques. En effet, les prisonniers en attente de jugement et les condamnés ne sont pas classés en fonction du risque qu'ils posent pour la société et pour les autres prisonniers. La sûreté de la prison est particulièrement compromise du fait que l'énergie des prisonniers n'est pas canalisée dans le travail productif et dans des activités constructives.

Sur le plan national, en décembre 2020, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) comptait 1178 agents pénitentiaires dont 153 femmes. Ainsi, il y avait un agent pour 9,9 détenus, en deçà de l'objectif de la DAP d'un agent pour cinq détenus.

Plus récemment, au 31 mai 2021, avec une population carcérale de 11500 détenus répartis dans les différents établissements pénitentiaires du pays et un personnel pénitentiaire comprenant environ 1178 agents, le ratio agent pénitentiaire / population carcérale a été, au niveau national, d'un agent pénitentiaire pour 9,7 détenus.

Cependant, au niveau local, la Direction de l'Administration Pénitentiaire relève, au 2 juillet 2021, à la Prison Civile de Cap-Haïtien, un effectif de 65 agents pénitentiaires dont 7 femmes alors que la population carcérale est de 984 détenus. Il s'ensuit que le ratio agent pénitentiaire / population carcérale est, au Cap-Haïtien, un agent pénitentiaire pour 15,1 détenus, ce qui est en deçà de l'objectif fixé par la DAP d'un agent pour cinq détenus au niveau national.

Le secteur de la sécurité privée à but lucratif est en plein essor au niveau de la Commune. En fait, on assiste à une prolifération spectaculaire des entreprises ou sociétés de sécurité privée civile, environ une dizaine d'entre elles ayant été recensées en juin 2021 au Cap-Haïtien. La Commune a noté en particulier l'amélioration durable que le déploiement de services de sécurité privée civile a permise dans le domaine de la sécurité des établissements bancaires, financiers et commerciaux, des plages privées, des hôtels, des hôpitaux, des lieux de divertissement, des zones résidentielles, des infrastructures et des transports publics. Il est avéré que les cas de violence physique et de harcèlement avaient diminué, de même que les dommages dus au vandalisme et aux graffitis.

Cependant, le fonctionnement des prestataires de la sécurité civile privée à but lucratif au sein de la Commune suscite bien

des appréhensions et des défis en dépit de leur utilité. En effet, alors que le rôle des entreprises de sécurité privées et les atteintes aux droits humains liées à ce secteur ont été largement médiatisés au sein de la population locale, l'expansion du secteur de la sécurité privée au Cap-Haïtien échappe en grande partie au contrôle démocratique et à l'obligation de rendre des comptes. Les défis principaux qui restent à surmonter résident, d'une part, dans la faiblesse ou l'inexistence de la surveillance des entreprises de sécurité privées et, d'autre part, dans la question de la reddition des comptes aux autorités publiques locales.

La sécurité privée civile à but lucratif ne se borne pas à combler les faiblesses d'une prestation publique de la sécurité insuffisante. Des violations des droits humains sont souvent commises par des agents de sécurité privée en toute impunité. L'acquisition des cargaisons d'armes à feu et de munitions pour le secteur de la sécurité privée civile à but lucratif et leur enregistrement s'opèrent parfois dans des conditions troublantes. La Police locale se contente d'octroyer une licence et des permis de port d'armes aux compagnies de sécurité privée civile. En fait, la nature des acteurs privés assurant des services de sécurité dans la Commune de Cap-Haïtien reste très mal comprise.

Les questions telles que l'ampleur et la portée de ce secteur, les services qu'il fournit et l'utilisation d'armes à feu dans ce secteur ou ses pratiques en matière de formation et de vérification des antécédents de ses membres restent autant de zones grises pour les pouvoirs publics locaux. En outre, les conditions de travail et de sécurité des agents de la sécurité privée civile sont la-

mentables. Leur rémunération est généralement précaire.

Le recours à des prestataires privés offre souvent une plus grande sécurité à ceux qui ont les moyens de payer mais repousse l'insécurité vers les populations défavorisées. Cela présente un risque évident de creuser le fossé en matière de sécurité humaine en renforçant encore plus les inégalités entre riches et pauvres. Cette situation conduit parfois à déplacer, plutôt qu'à réduire, la criminalité. Elle renforce par ailleurs le sentiment général d'insécurité au sein des couches sociales démunies.

Sur le plan légal ou réglementaire, des déficiences sont relevées en matière de surveillance des sociétés de sécurité privée civile y compris sur des questions spécifiques telles que les conditions en matière d'attribution des marchés, de contrôle des antécédents des membres de ces entreprises et de formation. De surcroît, les cadres politiques ont tendance à aborder la sécurité privée d'un point de vue technique plutôt que de prendre en compte les risques spécifiques que pose ce secteur pour la sécurité des citoyen-ne-s et le respect des droits humains.

Le mécanisme d'octroi de licences aux agents et aux prestataires de sécurité civile privée ne repose pas sur un niveau d'exigence élevé tant pour les sociétés que pour les détenteurs individuels de licences. Dans la réalité, les agents et les prestataires ne se conforment pas à un code de conduite

approprié, ce qui devrait constituer pourtant l'une des conditions impératives de l'octroi de ces licences. Par ailleurs, le processus de filtrage des demandeurs de permis ne comporte pas forcément un contrôle de tous leurs antécédents pénaux ou de leurs démêlées avec la Justice. En général, les sociétés ou entreprises de sécurité privée civile opérant au sein de la Commune, ne communiquent pas régulièrement aux autorités locales compétentes les rapports relatifs aux incidents marquants, notamment toute situation où un employé aurait détenu quelqu'un, ou aurait eu recours à la force. La plupart des agents ou des prestataires de sécurité privée civile, dont la responsabilité est avérée dans les atteintes aux droits humains ou le recours disproportionné à la force, ne sont souvent pas sanctionnés.

La sécurité des installations portuaires et aéroportuaires de la Commune est assurée conjointement par les services publics de police et les entreprises de sécurité civile privée à but lucratif. L'État haïtien passe également des contrats avec des sociétés de sécurité privée civile pour protéger certaines installations de production énergétique. Cependant, des entités de sécurité publiques (police ou services spécialisés de protection) ne sont pas régulièrement affectées à la protection de certaines infrastructures communales essentielles, notamment les pôles de transport et de communication, l'approvisionnement en eau, certains bâtiments publics et installations de santé.

En résumé



L'analyse du système de justice, de la sécurité et des droits humains dans la commune par les acteurs sectoriels a permis d'identifier quelques atouts sur lesquels la commune peut compter pour redresser le secteur. Parmi ces derniers on peut citer la présence de deux tribunaux de paix, d'un tribunal de première instance, d'un cour d'appel et d'un tribunal pour enfant, la présence de 695 policiers répartis en plusieurs unités consolidés par des infrastructures dont, un bureau d'IGPNH, une Direction Départementale, un commissariat et de cinq sous commissariats. On dénote également la collaboration des trois (3) bureaux de CASEC avec les autorités policières et les tribunaux pour assurer la sécurité de la population.

L'Office de la Protection du Citoyen (OPC), à travers son représentant régional, surveille les différents abus de droits humains commis par l'administration publique. Il maintient surtout une présence dans les prisons, reçoit les plaintes des victimes pour faire diligenter des enquêtes et faire des recommandations. Les actions des organismes de droits humains dans la formation et la sensibilisation de la population sont jugées bénéfiques par les acteurs rencontrés pour l'avancement du système judiciaire.

Cependant, à Cap-Haïtien, les contraintes en matière de justice et de sécurité sont multiformes, apparemment inextricables et d'incidence majeure sur le fonctionnement des autres secteurs à la fois à l'échelle communale et régionale.

En matière de justice, les contraintes identifiées sont la concentration des infrastructures judiciaires au centre-ville, la perception d'acceptation de pots-de-vin, de déni-justice et le manque de confiance des citoyens (h/f) dans le système judiciaire local, le manque d'équité dans les décisions de justice, l'augmentation des cas de détention préventive prolongée et le non-respect des frais exigés par la loi pour les services juridiques.

En matière de sécurité, il a été noté les faibles moyens et le nombre insuffisant de policiers par rapport à la taille de la population et la hausse de la criminalité dans certaines zones de la commune (Shada, La Fosette, Cité Lescot, Sans raison, Connasa, Aviation.....), l'augmentation de la circulation d'armes à feu de manière illégale, le manque de contrôle sur les compagnies de sécurité, l'absence de médecin légiste dans la commune, l'inefficacité du service de renseignement et de l'immigration. De plus, on constate que le Conseil de Sécurité Municipale, un organe de concertation et d'orientation en la matière est inopérant.

En ce qui a trait aux droits humains, les participant-e-s ont relevé les discriminations, la stigmatisation, l'exclusion des personnes à mobilité réduite et la violation de leurs droits au travail, à l'éducation, à la santé, à la circulation, l'accès à la justice, les cas d'injustice peu documentés par les organismes de droits humains, les violations systématiques des droits fondamentaux de la personne (santé, éducation, etc.). Cette situation est un terrain fertile pour la plus grande menace identifiée qui est le Banditisme.

L'accès, la qualité de l'offre judiciaire et la gouvernance du système au niveau de la commune sont renforcés par la présence de la Cour de Cassation, du Conseil National d'Assistance Légal et les différentes organisations travaillant dans le secteur telles : Fondasyon Je Kale et Start Awareness Support Action (SASA). De plus, la PNH au niveau communal bénéficie de l'appui du Canada et des USA.

En termes de menaces, l'impunité, l'insécurité, le banditisme, la contrebande au niveau des frontières et des douanes de la région, les crises politiques constituent les obstacles majeurs au développement du secteur à Cap-Haïtien.



2.4.6**ETAT CIVIL ET IDENTIFICATION DE LA POPULATION**

Les bureaux d'Etat civil de la Commune de Cap-Haïtien sont insuffisants au regard de l'explosion démographique ou de l'accroissement rapide de la population capoise. En effet, au mois de juin 2021, on y relève seulement trois (3) bureaux (Section Nord, Section Sud et Section Sud-Ouest), tous situés au centre-ville de Cap-Haïtien. Il s'ensuit que les trois officiers de l'Etat civil de la Commune ne suffisent pas à combler les besoins immenses de la population capoise estimée en 2015 à 274 404 habitants, ce qui représente 0,1 officier de l'Etat civil pour 10000 habitants.

Par ailleurs, l'institution de l'Etat civil est pratiquement inexistante dans les sections communales de Bande-du-Nord, de Haut du Cap et de Petite Anse, qui absorbent pourtant la majorité de la population, ce qui constitue une entrave à l'exercice du droit à l'identité. La majeure partie de la population vit dans les périphéries de la ville de Cap-Haïtien, très éloignée géographiquement des services de l'état civil et d'identification nationale de la Commune alors que l'Etat civil est censé être un service de proximité. Il s'ensuit que le système d'enregistrement des faits d'état civil couvre très faiblement et de manière inégale le territoire communal. En outre, les trois Bureaux de l'Etat civil, situés au Centre-ville, sont inappropriés et exigus avec un cadre peu attrayant. Ils font face à une carence de matériels, de registres, de formulaires et d'équipements adéquats.

Qui pis est, de par son fonctionnement et son coût relativement élevé, l'Etat civil se révèle peu accessible pour un grand nombre de capois, incapables de se faire délivrer dans le meilleur délai un acte de l'Etat civil ou un extrait d'archives, du fait de la lenteur du service de l'état civil communal, de la lourdeur et des complexités administratives des Archives Nationales Haïtiennes (ANH).

Au-delà des difficultés chroniques liées à l'accessibilité des actes de l'état civil, il importe de mettre en exergue les doutes qui pèsent au niveau des ambassades sur le degré de fiabilité des documents. L'Etat civil est de fait un service de l'Etat haïtien largement défectueux. En conséquence, la plupart des documents émanant des institutions de l'état civil haïtien sont fréquemment suspectés d'irrégularité, de fraude ou de falsification, par les consulats étrangers.

La plupart des citoyen-ne-s de la Commune ont du mal à obtenir un extrait d'archives authentique, le registre dans lequel leur naissance est consignée n'ayant jamais été envoyé aux Archives Nationales Haïtiennes (ANH).

Le fonctionnement des Bureaux d'Etat civil de la Commune ne relève pas du budget national en dépit du fait que la loi attribue à l'officier de l'Etat civil le statut de fonctionnaire. En fait, le Ministère de la Justice ne pourvoit pas aux besoins matériels (fournitures, locaux), ce qui amène l'officier de

l'Etat civil à financer lui-même le local, le salaire des clerks, les registres et les formulaires de déclarations, l'acquisition de mobilier, de fournitures et de matériel de bureau. Les actes de reconnaissance sont préparés par l'officier de l'Etat civil. Le Ministère de la Justice ne fournit pas des registres de décès, de mariage civil et religieux aux bureaux de l'Etat civil de la Commune. N'ayant pas reçu régulièrement de registres du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, chaque Officier de l'Etat civil de la Commune s'est doté lui-même des ressources humaines, financières et matérielles adéquates pour pourvoir à l'organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil.

Par ailleurs, les officiers de l'Etat civil couvrent eux-mêmes les frais de transport des registres au Ministère de la Justice. Il n'est donc pas étonnant que, dans ces conditions, les Bureaux d'état civil de la Commune facturent tous les actes d'état civil, y compris ceux censés être délivrés gratuitement à savoir les actes de naissance, de reconnaissance volontaire d'un enfant naturel et de décès. Au demeurant, les sommes demandées sont souvent exorbitantes, faute de contrôle ministériel régulier. Il s'ensuit que le service de l'Etat civil est peu accessible à de nombreux citoyen-ne-s en raison du coût prohibitif de la plupart des actes de l'Etat Civil.

Le système d'état civil de la Commune n'est pas informatisé. L'exigüité des locaux et les salaires dérisoires des Officiers de l'état civil concourent indéniablement aux dysfonctionnements du service de l'Etat civil de la Commune.

Par souci d'économie ou pour suppléer la carence de fournitures, des copies de formulaires vierges sont faites alors même que chaque formulaire porte un numéro spécifique, ce qui peut conduire au moins deux personnes à obtenir des actes portant le même numéro. Ainsi, au Bureau de l'Etat civil de Cap-Haïtien Section Sud, les formulaires d'actes de naissance simples et ordinaires (pour les nouveau-nés) et les formulaires d'actes de décès sont des copies.

Le personnel du Bureau de l'Etat civil de Cap-Haïtien Section Sud comprend huit (8) clerks dont quatre (4) ne sont pas nommés. Il est regrettable que cette pénurie de clerks nommés s'observe également aussi bien dans le Bureau de l'Etat civil de Cap-Haïtien Section Sud-Ouest qu'au sein du Bureau de l'Etat civil de Cap-Haïtien Section Nord.

De nombreux citoyens ignorent en effet les démarches administratives les plus simples à suivre pour obtenir une copie de l'acte de naissance, un extrait d'archives, une déclaration tardive de naissance ou faire rectifier les erreurs matérielles constatées dans leurs actes d'état civil. Il est déplorable de constater que la plupart des citoyens et citoyennes de la Commune n'accordent que peu de valeur et d'importance à des documents d'identité ou à des actes d'état civil dont ils ne perçoivent pas l'enjeu. Reste que le coût relativement élevé des procédures judiciaires relatives aux rectifications des actes de l'état civil entrave souvent l'accessibilité des citoyen-ne-s au service public de l'état civil.

Au demeurant, l'inspection des Bureaux de l'Etat civil de la Commune par le Ministère de tutelle est irrégulière et peine à devenir

véritablement opérationnelle. Peu de dispositions concrètes ont été prises par les autorités compétentes pour corriger les manquements, les faiblesses et les dysfonctionnements constatés, ce qui compromet sérieusement la régularité, la qualité et l'efficacité du service public de l'état civil de la Commune.

La discipline des Officiers de l'Etat Civil, quant à elle, n'est pas régulièrement assurée par le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Cap-Haïtien. En fait, les dérives commises dans les Bureaux de l'Etat civil de la Commune ne sont pas régulièrement sanctionnées, ce qui traduit dans une certaine mesure l'inefficacité du contrôle hiérarchique exercé par le Parquet.

Le recensement des faits d'état civil est généralement défaillant. Il est en effet déplorable de constater que des dizaines de naissances et de décès ne sont pas enregistrés annuellement par les Bureaux de l'Etat civil de la Commune. En conséquence, à l'échelle

communale, de nombreux capois ne sont pas inscrits sur les registres de l'état civil. D'autres l'ont été irrégulièrement ou ne disposent pas d'acte de naissance valable. Il en résulte donc un nombre important de non identifiés au sein de la Commune de Cap-Haïtien. Faute de pièces d'identité valides, d'actes de naissance réguliers et dument enregistrés, ces personnes ne seront donc manifestement pas habilitées à exercer certains droits pourtant essentiels.

Une grande partie de la population capoise est dépourvue de carte nationale d'identification. Des bureaux de l'ONI n'ont pas été implantés au niveau des Sections communales et Quartiers de la Commune. Cependant, de nombreux citoyens de la Commune détiennent encore un ensemble de documents d'identification différents, notamment leur matricule fiscal, leur passeport, leur permis de conduire et la nouvelle Carte d'Identification Nationale (CIN), laquelle contient deux nouveaux numéros : celui de la carte CIN et le Numéro d'Identification Nationale Unique (NINU).

2.4.7

GENRE ET INCLUSION SOCIALE

La problématique de genre et d'inclusion sociale demeure l'un des enjeux majeurs pour un développement équitable et durable en Haïti en général et les communes en particulier dont Cap-Haïtien. La question du genre et de l'inclusion sociale est au cœur de certains problèmes de droit et de cohésion sociale qui touchent plus de 50% de la population haïtienne qui fait face à

des contraintes qui les empêchent d'assumer leurs responsabilités en jouant un rôle important de stabilité au sein des unités familiales et dans l'éducation des futures générations.

La problématique de l'égalité et la prise en compte des rapports sociaux de sexes sont inscrites dans une *approche axée sur les droits*. Cela implique que l'action vi-

sant l'égalité entre les sexes retrouve sa pertinence en regard d'un ensemble de conventions internationales relatives aux droits de la personne et plus particulièrement aux droits des femmes. Ainsi, dans une approche de droit les écarts constatés par rapport au statut des femmes et des groupes vulnérables comme les handicapés en Haïti sont le reflet d'un *déni de droit* et cela en contradiction avec les conventions internationales en la matière. La prise en compte du genre et de l'inclusion sociale constitue une précondition aux actions de développement durables et inclusives dans la commune de Cap-Haïtien.

Le cadre de référence régissant les droits et devoirs des acteurs et actrices au sein d'une société est composé des principaux instruments juridiques régissant les droits des femmes et des groupes vulnérables en Haïti que sont la Constitution Haïtienne de 1987; la Déclaration Universelle des Droits Humains ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; la Convention Interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes (Belem Do Para) ; et la loi du 11 mai 2012 portant sur l'intégration des personnes handicapées.

La présence d'outils juridiques et de conventions internationales qui confirment l'égalité des droits n'empêche pas que le cadre juridique haïtien comporte encore des textes discriminatoires portant préjudice aux femmes et aux personnes vulnérables en les maintenant dans une situation juridique défavorable.

Le système judiciaire se caractérise par le caractère sélectif et arbitraire de la justice, le caractère sélectif de l'impunité, le manque d'application du droit, la défaillance de l'accusation, les coûts élevés et arbitraires ainsi que l'absence de faits pour une grande majorité de la population. Il y a une perception persistante que la justice est au plus offrant. Ce qui met les couches les plus pauvres de la population c'est-à-dire les femmes et les groupes vulnérables à ne pas pouvoir jouir de leurs droits qui leur sont conférés par les codes en vigueur. La majorité des pratiques ont préséance sur les lois et l'on assiste à une institutionnalisation des comportements discriminatoires à l'égard des femmes et des groupes vulnérables.

Par rapport à la vie communautaire, à Cap-Haïtien et d'ailleurs à travers tout le pays, il n'y a pas d'obstacles majeurs empêchant les femmes et les groupes vulnérables à participer et à s'impliquer dans la vie communautaire. Les années 90 ont vu une expansion de la formation de groupes, groupements, associations, fédérations fondées et dirigées par des femmes. On dénombre une vingtaine d'organisations composées uniquement de femmes selon les données recueillies auprès des « Makòn » qui sont des regroupements d'associations/organisations initiés par le Konsèy Nasyonal Finansman Popilè (KNFP). A Cap-Haïtien, il y a des groupes de femmes qui se sont démarqués à travers le temps et qui ont influencé les comportements discriminatoires dans notre société et les décisions des gouvernants en ce qui concerne le respect des droits des femmes et des groupes vulnérables. Il est possible de mentionner

parmi les plus influents AFASDA, SOFA, Fanm Vanyan et récemment beaucoup d'entreprises féminines qui se sont distinguées par leur professionnalisme comme Femmes Entrepreneures du Nord.

Malgré la présence de tous ces regroupements féminins et le mouvement des femmes qui ont créé ces espaces de discussions, de consultations, et d'actions communes sur des enjeux concernant la condition féminine ; la lutte des femmes reste une nécessité qui doit servir de levier pour pouvoir intégrer les sphères de décision communales, voire nationales.

En ce qui a trait à la violence, compte tenu du rôle clé des femmes et des groupes vulnérables dans les domaines de la production et de la reproduction, et les responsabilités inégales assumées par celles-là, toute détérioration de la situation socio-politique et socio-économique porte atteinte aux femmes et aux groupes vulnérables en subissant toutes sortes de violences qui les obligent à renforcer leurs stratégies de survie.

Le fait que les femmes ne constituent pas un groupe homogène les place souvent dans une situation différente et les expose à différents types de violences selon qu'elles assument les charges domestiques ou qu'elles accomplissent un travail qui les rapporte de hauts revenus ou encore le fait qu'elles aient un niveau d'éducation reconnu dans la société ou qu'elles jouissent d'une santé robuste.

L'orientation sexuelle des hommes et des femmes est un autre paramètre qui met en évidence les discriminations dans la

société haïtienne et conséquemment dans la commune. Cette peur des différences met ces groupes de citoyens et citoyennes très souvent en situation d'insécurité car ils subissent des attaques verbales ou physiques touchant à leur intégrité morale et physique.

Cette violence affecte toutes les communes d'Haïti notamment Cap-Haïtien qui a hérité de traditions ancestrales rétrogrades instaurant la supériorité des hommes sur les femmes et dans un contexte global discriminatoire, de la suprématie des couches les plus riches sur les couches pauvres leur donnant des droits ayant primauté sur ceux des autres.

Une certaine régression dans la lutte contre les violences faites aux femmes semblait être observée, dans les quartiers défavorisés en Haïti par beaucoup de femmes assoiffées de justice. La crise politique, jointe à la criminalité grandissante, laisse planer de profonds doutes sur les acquis de la lutte contre les violences faites aux femmes et filles en Haïti, tout comme dans la commune de Cap-Haïtien.

Selon l'UNFPA, en 2021, les cas de violence basée sur le genre ont augmenté de 377 %, et on estime ainsi que 6 500 personnes seront exposées à des violences sexuelles dans les mois à venir. Près de 5 000 personnes déplacées dans leur propre pays risquent de contracter des infections sexuellement transmissibles (IST) et notamment le VIH/SIDA.

D'après les participant-e-s dans le processus qui a conduit à ce diagnostic participatif, les violences à l'égard des femmes,

restent un sujet préoccupant au sein de la société haïtienne et de la population de Cap-Haïtien. Ce qui pourrait remettre en question tout le combat des féministes haïtiennes durant des décennies s'il n'y a aucune conscientisation et prise en charge réelle par les gouvernants.

En ce qui concerne la formation et la vie professionnelle, à l'échelle nationale, le taux net de scolarisation dans le primaire est plus faible dans les zones rurales (80%) que dans les zones urbaines (91%). Seuls 68% des enfants issus des ménages les plus pauvres fréquentent l'école primaire contre 92% chez les ménages les plus riches et le niveau des apprentissages reste très bas. En Haïti, seulement 63% des enfants de 36-59 mois fréquentent un programme d'éducation préscolaire. Dans les zones rurales, le taux de présence à l'école est de 50% chez les enfants vivant dans une extrême pauvreté, comparé à 59% dans les zones urbaines. Le taux de présence des filles vivant en milieu rural est moins élevé (environ 50%) que celui des filles vivant dans les zones urbaines (70%). Les chiffres sont de 50.82% à l'échelle des communes.

Dans le département du nord d'Haïti, les données disponibles montrent que près de la moitié des élèves des deux premiers cycles de l'enseignement fondamental ont dépassé l'âge légal pour leur classe. Cette situation s'explique par la rentrée tardive des enfants à l'école. Le poids de l'offre publique au niveau du fondamental varie entre 12.68% à 50.82% à l'échelle des communes. A Cap-Haïtien, la proportion des écoles fondamentales publiques représente 14.07% avec un ratio de 41 élèves pour une

classe et de 25 élèves pour un maître. On peut souligner qu'il y a beaucoup d'indicateurs de qualité dont les valeurs sont nettement en-dessous des seuils minimums acceptables, par exemple le nombre de mètres carrés de salle de classe pour un élève est de 0.66, le pourcentage de salle est de 80.65% avec un tableau de travail et de 34.22 % avec un bureau.

Au niveau secondaire, les conceptions dévalorisant les filles et les femmes influencent le système éducatif haïtien. Si le nombre de filles et de garçons atteignent le niveau secondaire, on constate une forte déperdition des filles au niveau du 2ème secondaire à cause des grossesses précoces ou des situations économiques précaires des parents qui font face à des urgences familiales préférant ainsi sacrifier l'écologie des filles. Des préjugés sexistes n'encouragent pas la performance des filles, car leur entourage leur offre des recours comme le concubinage, le mariage et même la prostitution comme d'autres moyens de subsistance.

Au niveau universitaire, il y a une carence de données statistiques qui ne permet pas de mettre en exergue la problématique genre dans les universités d'Haïti et encore moins à Cap-Haïtien qui est très peu pourvu d'universités publiques, la majorité étant des universités privées ; ce qui est une anomalie qui exige des familles un effort considérable pour soutenir leurs enfants à continuer leurs études dans la capitale. Malgré une tendance à la hausse de la représentativité des femmes dans certaines universités privées, il en demeure qu'elles dominent encore les filières traditionnelles et sont sous-représentées dans les filières scientifiques.

Il y a une absence de politique qui sous-tend l'égalité des sexes dans le système universitaire haïtien dû à des facteurs comme des injustices historiques qui ont favorisé l'exclusion des filles du système éducatif, des stéréotypes sexistes circulant depuis le secondaire qui limitent l'accès des filles à des professions académiques et libérales.

Dans le secteur de l'éducation, les principales caractéristiques de la condition féminine de Cap-Haïtien ne se distinguent pas de celles du territoire national. Elle suit encore les schémas traditionnels imposés par la société haïtienne et un système de gouvernance discriminatoire. Elle se caractérise par un taux d'accès et de maintien inéquitable aux opportunités d'éducation, un traitement discriminatoire au sein du secteur éducatif, un curriculum n'ayant pas évolué avec le contexte actuel, un taux de réussite différencié et plus difficile en fonction des charges domestiques accordées aux filles, une formation reproduisant la ségrégation du marché de travail et les inégalités d'opportunités et de chances, un traitement inégal dans l'accès à l'éducation des adultes, et une formation technique et professionnelle reproduisant les schémas sexistes traditionnels.

Les données sexo-spécifiques au niveau du primaire démontrent que l'accès à l'éducation ne comporte pas des distinctions significatives par rapport au genre et donc un accès égal au niveau primaire à l'entrée. Il ressort aussi une augmentation du Taux Net de Scolarisation (TNS) des enfants âgés de 6-14 ans fréquentant l'école fondamentale, qui est passé de 68.10% en 2010-2011 à 77 % en 2015-2016 selon les résultats de ce recensement scolaire. Le taux net de

scolarisation des filles est de 61.30%, un peu supérieur à celui des garçons qui est de 58.70% pour le niveau primaire.

Le taux de déperdition est plus élevé chez les filles que chez les garçons. Les facteurs qui semblent rentrer en ligne de compte sont à la fois les tâches domestiques et les conséquences des grossesses précoces. Il est remarqué la persistance d'un traitement discriminatoire des conséquences de la grossesse précoce. Tandis que les filles enceintes font l'objet de sanctions et souvent de l'éjection du système éducatif, les garçons ne sont pas tenus responsables de leurs actes et ne subissent pas de sanctions.

La formation technique est discriminatoire. Les filles sont souvent placées dans des formations techniques dans les filières dites « féminines » basées sur la répartition traditionnelle des rôles et peu adaptée aux besoins/opportunités du marché du travail.

En matière économique, comme toutes les communes d'Haïti, la ville de Cap-Haïtien n'échappe pas à cette dichotomie de ville urbaine enclavée dans des quartiers périurbains et ruraux. En tant que ville côtière, l'une de ses principales activités économiques est l'exploitation de produits halieutiques. L'urbanisation des sections communales repoussant de plus en plus l'agriculture, la ville et les zones avoisinantes sont devenues un vaste marché public regorgeant de petit-e-s, moyen-ne-s et grand-e-s commerçant-e-s, tous produits confondus.

La compréhension de la problématique du genre et inclusion sociale dans les activités économiques liées aux secteurs productifs est strictement liée à l'analyse de la divi-

sion du travail, à l'accès et au contrôle des ressources ainsi qu'aux intérêts pratiques et stratégiques.

La division du travail en agriculture, dans la pêche ou autre activité de production, d'entrepreneuriat est traversée par des facteurs culturels et de construction sociale, assis sur des mythes et des clichés qui ont la vie dure d'une génération à l'autre. La commune de Cap-Haïtien ne fait pas exception à la règle car la division du travail est fragmentée par des activités liées au rôle reproductif de la femme dans la famille et dans le monde du travail, et des activités liées au rôle productif plutôt associé à des hommes.

Les rapports sociaux de sexe conditionnent l'utilisation et la répartition du temps journalier et saisonnier des hommes et des femmes et exercent une grande influence sur les chances de saisir certaines opportunités dans le domaine de la formation des adultes, de l'emploi et de l'indépendance financière selon que l'on est une femme ou un homme.

La pêche représente une grande source de revenus, mais cette activité est surtout dominée par les hommes qui affrontent les courants marins à chercher la pêche miraculeuse qui les sortira de la pauvreté. Les nombreux kilomètres de côtes ne sont pas suffisants sans des technologies modernes pour une augmentation significative de la production halieutique. Les conditions d'exercice de la profession de pêcheurs sont rudes et font reculer les femmes qui se contentent de la revente des produits de moindre qualité dans les familles. Les produits de qualité issus de la pêche sont vendus directement aux hôteliers et restaurateurs de la ville car les revenus étant

plus élevés. Ce commerce est dominé par les hommes principalement.

Le commerce informel est dominé par une présence féminine qui masque la visibilité des hommes tant qu'elle est impressionnante. Dans les marchés comme dans les rues, les commerçantes collées les unes aux autres défendent leurs territoires en vue de préserver leurs intérêts dans un marché hautement compétitif.

Cependant le secteur formel est occupé majoritairement par les hommes qui ont à la fois l'accès et le contrôle des ressources ni de jure ni de facto ; c'est-à-dire que le cadre réglementaire et juridique favorise les hommes en ce qui concerne le droit à l'héritage, le droit à la terre. En matière de création d'entreprises, il n'y a pas de barrières visibles ou légales empêchant les femmes d'évoluer dans l'entrepreneuriat, mais elles ont un accès limité au crédit qui leur permettrait d'investir dans des créneaux porteurs à cause de leurs faibles revenus, n'offrant pas de garantie aux institutions financières.

Et pourtant, la commune de Cap-Haïtien par sa position devrait offrir beaucoup d'opportunités d'emploi et de progrès économique pour les femmes, car ses communes avoisinantes sont très riches en produits exportables comme le cacao et le café, mais ces denrées de grande importance économique sont mal exploitées ; aussi bien les plantations que les usines sont majoritairement les propriétés des grandes familles paternalistes traditionnelles.

Par rapport au développement urbain en ce qui concerne le genre, Cap-Haïtien fait actuellement face aux défis d'une urbanisa-

tion désordonnée et déficiente. Cette urbanisation est caractérisée par un manque d'infrastructures et d'équipements collectifs de qualité dans le domaine de l'habitat et des transports au lieu d'améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes, des groupes marginalisés et sonne le glas en constatant l'augmentation du déséquilibre socio-économique mettant en exergue les inégalités entre les hommes et les femmes.

Le contexte urbain, contrairement à certaines écoles de pensée, qui devait bénéficier également à toute la société met les femmes et les groupes vulnérables dans une situation difficile. On constate une réduction de la mobilité des femmes et des groupes vulnérables à cause des espaces publics non adaptés et parfois dangereux car ne respectant pas les normes de construction. Les femmes et les filles sont souvent victimes de violence due à l'insécurité galopante et à l'intolérance de la société.

De plus, la dégradation de l'environnement, le manque de services sociaux de base (eau et assainissement, éducation, santé etc. et économiques (routes, marchés etc.) exposent les groupes marginalisés à des efforts surhumains (longs trajets, manque de toilettes, insalubrité, exposition aux maladies) et des risques (pertes, vols, attaques à main armée, accidents de la route) pour satisfaire leurs besoins sociaux et économiques.

Aussi, leur faible accès à la propriété et les coûts associés aux logements pénalisent et appauvrissent encore plus les femmes et les autres groupes vulnérables. Enfin, dans le secteur de l'emploi où les femmes et les

groupes vulnérables (handicapés de tous genres, pauvres) ont peu d'opportunités les obligent à se cantonner beaucoup plus dans le secteur informel avec des salaires inférieurs aux minimums légaux et à avoir accès à des secteurs faiblement générateurs de richesses.

L'évolution de la ville de Cap-Haïtien ne laisse pas indifférents les chercheurs en sociologie, en économie et développement urbain car elle est typique d'une ville aux conditions précaires : pollution causée par des eaux usées et des déchets à ciel ouvert, bâtiments vétustes jouxtant certains dits modernes mais construits sans respect des normes, une architecture déchiquetée non identifiable, des bidonvilles avec des espaces et des logements exigus, tout cela dans un enchevêtrement compliquant la circulation.

Cap-Haïtien est un milieu exposé en permanence à la catastrophe environnementale où les risques côtoient les désastres mettant en danger la vie de ses habitants, citoyens et citoyennes avec une absence de voix et de pouvoir dans les sphères de décision et le secteur politique sans espoir de changement.

Les résultats de gouvernance devraient tenir compte à la fois des besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes en matière de relations sociales. Bien qu'il y ait des statistiques démontrant qu'il y a moins de corruption dans les pays où les femmes sont très engagées dans la politique, dans l'économie et le marché de l'emploi ; en Haïti, la grande majorité des femmes qui représente 51% de la population sont reléguées à leurs rôles traditionnels et ont très

peu d'accès à la vie politique. De ce fait, n'ont pas une vie publique qui leur permet de participer et de s'impliquer dans les sphères décisionnelles du pays.

Il en est de même pour les autres groupes marginalisés comme les personnes à mobilité réduite, les personnes avec un handicap limitant, les LGBTQ, les hommes et les femmes pauvres qui ne sont pas représentatifs dans les institutions de gouvernance. Malgré un ensemble d'outils juridiques et de conventions internationales, comme indiqué plus haut, le cadre juridique haïtien comporte encore des lois discriminatoires portant préjudice aux femmes et qui les maintiennent dans une situation juridique défavorable par rapport aux hommes.

Malheureusement, on est en face d'un diagnostic accablant en termes d'égalité des droits et d'égalité entre les genres dans la société non seulement à cause du vide juridique mais aussi à cause du manque de connaissances et de l'irresponsabilité des dirigeants à porter cette construction de société de droit. Les inégalités sont flagrantes et perdurent dans la société haïtienne malgré la création d'institutions étatiques régulatrices comme le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), organe transversal et normatif, le BSEIPH, Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées.

En résumé



Selon les acteurs locaux participant aux ateliers, la lutte pour l'égalité du genre et l'inclusion sociale a connu certaines avancées à travers l'existence de plusieurs organisations de défense des droits de la femme et d'accompagnement de femmes victimes dans la commune. Des femmes sont aussi impliquées dans les activités sociales réalisées. Cependant les contraintes empêchant une pleine participation autant des femmes que des hommes au développement de la commune sont nombreuses.

Les participant-e-s ont évoqué le manque de respect des droits des femmes et des filles (cas de femmes esclaves de sexe et de filles en domesticité), le manque d'assistance des femmes en situation difficile, le manque de sensibilisation et d'information des jeunes filles sur les risques liés aux grossesses précoces. Ces contraintes sont favorables aux situations de violences verbales, de viols, d'harcèlement sexuel, d'attouchements et de domesticité qui sont des menaces identifiées par les acteurs locaux. Une présence minoritaire des femmes dans les postes nominatifs au niveau des administrations publiques locales et déconcentrées est aussi à déplorer. On dénote également une persistance de la discrimination envers les femmes dans la fonction publique car la majorité des femmes travaillant dans des institutions étatiques ne sont pas à des postes de décisions ainsi qu'une présence non représentative et un pouvoir limité des femmes dans les postes électifs au niveau des instances municipales et des instances législatives.

Néanmoins la municipalité peut profiter de certaines opportunités pour induire une meilleure contribution des relations de genre dans le développement de la commune. Parmi les principales identifiées, on a évoqué les actions du Ministère à la Condition Féminine et des Droits de la Femme, le projet d'égalité femmes-hommes de l'ONU, et le programme de formation sur les droits de l'Homme conduit par AFASDA. Cependant, malgré les dénonciations, manifestations et efforts divers déployés, la bataille pour l'égalité des sexes ou l'équité de genre est loin d'être gagnée dans la commune.

2.4.8**DYNAMIQUES ASSOCIATIVES ET LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES SOCIAUX**

Selon les informations recueillies en 2010 par l'Organisation des Etats Américains (OEA) et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), *la société civile était formée d'une centaine de groupes comptant au moins 10 membres et d'une centaine d'ONG locales, telles que les associations, les groupes de pression, les organisations de défense des droits humains et de droit de la femme ainsi que les Organisations communautaires de bases (OCB) enregistrées* (JEAN-NOEL et al., 2010). Ces données sont confirmées par les enquêtes menées dans le cadre du diagnostic communal qui révèle l'existence d'un total de 96 organisations de la société civile évoluant dans la commune de Cap-Haïtien (IFOS, 2021). La commune compte actuellement une vingtaine d'Organisations non gouvernementales (ONG) dont 12 nationales et 8 internationales (DDN/MPCE, 2021).

En matière de fonctionnement des organisations de la société civile capoise, on constate que pour l'ensemble des organisations recensées (IFOS, 2021), la section communale de Bande-du-Nord en compte 15, le Centre-ville 11, la section du Haut du Cap 33 et 37 sont localisées à Petite-Anse. Les principaux domaines d'intervention

de ces organisations sont l'éducation, la culture, la santé, le loisir, le développement et la protection de l'environnement. La commune compte également diverses fédérations d'associations.

Quatre grands secteurs représentent les principaux domaines d'intervention des organisations recensées. Il s'agit du développement (22 organisations), du secteur santé, eau et assainissement (17 organisations sur 96), du secteur social et droits humains (14 organisations) et de l'éducation (13 organisations sur 96). Il est à signaler qu'il n'existe qu'une seule organisation s'occupant de la cause des personnes vivant en situation d'handicap.

Au centre-ville, c'est l'éducation qui est le domaine d'intervention prioritaire des organisations (avec 3 organisations sur 11 recensées), à Petite-Anse, c'est le développement (14 organisations sur 37), au Haut-du-Cap le secteur « santé, eau et assainissement » avec 8 organisations sur 34 recensées et à Bande-du-Nord, ce sont les secteurs « social, droits humains et l'éducation » qui constituent les domaines d'interventions prioritaires avec 5 organisations chacune.

TABLEAU 62 : Répartition des organisations selon le milieu de localisation et le domaine d'intervention

Domaines d'intervention prioritaire	Unité Spatiale				Total
	Centre-Ville	Petite-Anse	Haut-du-Cap	Bande-du-Nord	
Agriculture et élevage	1	3	2	1	7
Environnement		2	2		4
Culture, sports et loisirs	1		1		2
Social et droits humains	1	3	5	5	14
Activités à caractère économique		3	5		8
Santé, eau et assainissement		7	8	2	17
Education	3	4	1	5	13
Développement	1	14	7		22
Personne ayant un Handicap	1				1
Autres	3	1	2	2	8
TOTAL	11	37	33	15	96

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Les hommes et femmes d'affaire de la commune se regroupent au sein de la Chambre du commerce, de l'industrie et des professions du Nord ainsi que la chambre de commerce des femmes entrepreneures d'Haïti/Nord (CCFEH /Nord). Il existe également la *Chambre des métiers* et de l'*artisanat* du Nord d'Haïti (CMANH) qui regroupe l'ensemble des artisans et des professionnels, surtout ceux des métiers manuels et techniques de la commune ; et plusieurs associations de propriétaires et de conducteurs d'autobus. Déjà en 2010, il existait plus de 4, 000 patrons de petites et moyennes entreprises dans la commune (JEAN-NOEL et al., 2010). Aujourd'hui l'on recense 3298 entreprises dans la commune (IFOS, 2021). Les hommes et femmes d'affaires jouent un rôle important dans les prises de décision locale grâce à leurs capitaux, la force de leur activité dans la vie économique et sociale mais aussi par l'accès à des finan-

cements gouvernementaux (JEAN-NOEL et al., 2010).

Les organisations de la société civile capoise font aussi face à des problèmes d'ordre structurel, parmi lesquels on peut citer l'absence de siège social ou encore de lieu de réunion car la plupart des OCB n'ont pas de siège social qui leur est propre, l'absence de fonds de fonctionnement et un modèle de leadership qui s'apparente à un style autoritaire. En effet, nombre d'OCB sont dirigées par un comité exécutif qui assure, à lui seul, la prise des décisions sans consultations préalables des autres membres. Et, dans nombre de cas, le comité exécutif se résume à son président (homme ou femme). Et ce président est souvent désigné, non en fonction de son leadership et ses capacités administratives mais eu égard à sa capacité de contribution pécuniaire lors des besoins financiers de l'organisation.

De plus, les membres des organisations locales ne participent pas de manière pleine et entière aux rencontres des OCB. En effet, en absence de période d'activités, dans l'exécution de projets des OCB par exemple, rare sont les membres à participer aux rencontres ordinaires des OCB. Ces problèmes d'ordre structurel exercent un impact négatif non négligeable sur la régularité et le fonctionnement des OCB.

En matière de documentation et d'archivage, nombre d'organisations ayant participé aux ateliers de diagnostic communal estiment pratiquer la prise de notes et la rédaction de procès-verbaux lors des rencontres. Toutefois, la majeure partie n'en fait pas un usage systématique en termes d'archivage ou de « registrariat ».

Du point de vue structurel, la plupart des OCB existantes entretiennent de bonnes relations avec la Mairie en termes de soutien pour l'obtention d'autorisations de fonctionnement, de lettres d'appui pour le financement des projets par les bailleurs, d'invitations à s'impliquer dans des activités communautaires comme le PCD, les audiences, les formations, les réunions de consultation, etc. et bénéficient parfois de subventions accordées par la Mairie.

Toutefois, ces organisations locales sont confrontées à plusieurs défis quant à leur processus de renforcement structurel et de dynamisation. Il s'agit tout d'abord de la *question de l'enregistrement et de l'autorisation annuelle de fonctionnement*. Malgré l'existence au sein de la Mairie d'un Bureau d'enregistrement des organisations locales et leur soutien aux OCB, nombre de ces dernières n'ont toujours pas l'autorisation

municipale de fonctionnement ou n'ont pas su renouveler annuellement leurs *patentes*.

Ensuite, la *question du financement*. La faible capacité d'autofinancement des organisations locales capoise les entraînent souvent à recourir à d'autres fonds extérieurs pour garantir leur fonctionnement ou réaliser des activités quelconques. Ces fonds proviennent dans la plupart des cas des dons de particuliers, notamment des politiciens ou de futurs candidats en période de pré-campagne électorale. Ainsi, certaines OCB sont souvent utilisées à des fins politiques et électorales.

En troisième lieu, vient la *question de la transparence et du modèle de leadership*. La plupart des structures administratives des OCB fonctionnent dans l'opacité la plus complète et leur gestion est souvent autocratique. Une situation qui n'incite pas les autres membres à prendre part aux activités de ces OCB.

En dernier lieu, la *question de la formation des membres* constitue également une contrainte majeure à la dynamisation et le développement de la vie associative. En effet, les leaders et les membres des OCB déclarent être peu formés et informés quant au rôle à jouer dans le processus de la construction de la démocratie participative et le développement de la commune.

Il est à signaler qu'il existe à Cap-Haïtien d'intéressantes initiatives en vue d'instituer dans la commune des espaces de concertation inter-associatifs, de discussions et de débats. C'est le cas avec l'initiative de mise en réseaux des organisations de la société civile à travers les « Makòn » qui consti-

tuent des espaces d'apprentissage, de partage d'expériences et de renforcement des OCB.

Les Makòn sont des regroupements d'associations/organisations initiés par le Konsèy Nasyonal Finansman Popilè (KNFP). La commune de Cap-Haïtien compte quatre Makòn, une dans chaque section communale et une au centre-ville regroupant chacune près d'une quinzaine d'associations en moyenne. Les MAKÒN constituent des espaces de rencontre, de partage d'expérience et de discussion entre OCB. Il s'agit de conjuguer les forces des différentes OCB membres afin de constituer une véritable force de pression auprès des autorités étatiques et d'apporter des solutions aux problèmes des communautés. La gouvernance du Makòn se fait de manière rotative (chaque 3 mois) entre les associations membres. Il est à signaler que ce sont généralement les dirigeants des OCB qui représentent ces dernières dans les Makòn.

Véritable espace de partage d'expériences et d'apprentissage pour les jeunes OCB, les Makòn font cependant face à des problèmes de financement depuis l'arrivée à échéance du projet du KNFP.

Du point de vue ethnique et culturel, la commune de Cap-Haïtien ne compte pas de groupes minoritaires. Mais comme ailleurs dans le pays, les groupes généralement marginalisés comme les femmes, les enfants des rues, les personnes en situation d'handicap, etc. se trouvent marginalisées dans la société capoise. En effet, bien que les femmes soient majoritaires (53.53%) dans la population capoise, elles occupent peu de postes clés dans les institutions publiques et souvent leurs droits civils et politiques ne sont pas toujours garantis. Quant aux personnes vivant en situation d'handicap, un simple regard des infrastructures tant publiques que privées de la commune montre une absence totale de la prise en compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques dans la gestion de la commune.

En résumé



En matière de dynamique associative, la commune de Cap-Haïtien est très active avec près d'une centaine d'organisations de la société civile, deux chambres réunissant les hommes et femmes entrepreneurs de la commune et une chambre réunissant les artisans et professionnels. Ces organisations entretiennent de bonnes relations avec les autorités locales et constituent de véritables forces de pression dans les prises de décision au niveau communal.

Cependant, les OCB de la commune ne sont pas structurées. Nombre d'entre elles ne disposent pas d'adresse, ne renouvellent pas à temps leur permis de fonctionnement, n'ont pas de calendrier annuel de travail et fonctionnent souvent au rythme de l'existence de projets financés, majoritairement par des ONG et des leaders politiques. Certaines OCB ne fonctionnent pas de manière démocratique et suivant les normes de transparence et de reddition des comptes. De plus, les OCB ne jouent pas pleinement leur rôle dans la construction démocratique et le développement de la commune. Toutefois, plusieurs opportunités s'offrent aux organisations de la société civile tel le projet de mise en réseau des organisations supporté par KNFP, le projet de renforcement des OCBs sur le plan de la formation supporté par ASFC, PADF ET PROSCH.



Parc Saint-Victor de Cap-Haïtien.

2.4.9

SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

En matière de divertissement, la commune de Cap-Haïtien regorge d'une grande variété d'activités socio-culturelles et sportives. L'on y pratique près de 22 disciplines sportives qu'on peut répartir en quatre (4) catégories. Les *sports collectifs* comme le football, le volley-ball, le basket-ball, le handball et le football de salle ; les *sports individuels* dont le tennis, le badminton, le ping-pong, l'athlétisme, la natation, le cyclisme, la danse et le bodybuilding ; les *sports cérébraux* comme les jeux de Dame, le scrabble, l'échec, les cartes, le ludo et le domino ; et finalement les *sports de combat* dont le Judo, le Taekwondo, Shotokan, le *Kyokushinkai*, la Boxe, la Capoeira, le Taedoking, etc. La commune compte une dizaine d'écoles de football, cinq écoles de

natation et d'autres clubs offrant une formation aux jeunes dans divers domaines sportifs.

En ce qui concerne la capacité des athlètes, la commune dispose de sportifs de niveau panaméricain et mondial dans des domaines comme les Jeux de Dame, le Judo, le Taekwondo, les jeux d'échec et le cyclisme. La commune abrite aussi des arbitres de niveau national et continental dans les domaines du basketball, de Judo et de football ; et plusieurs formateurs sportifs de niveau national et international accompagnant les jeunes joueurs en Judo, Taekwondo, Judo, Football et athlétisme. L'on y trouve également trois clubs de football professionnels évoluant dans l'élite du football haï-

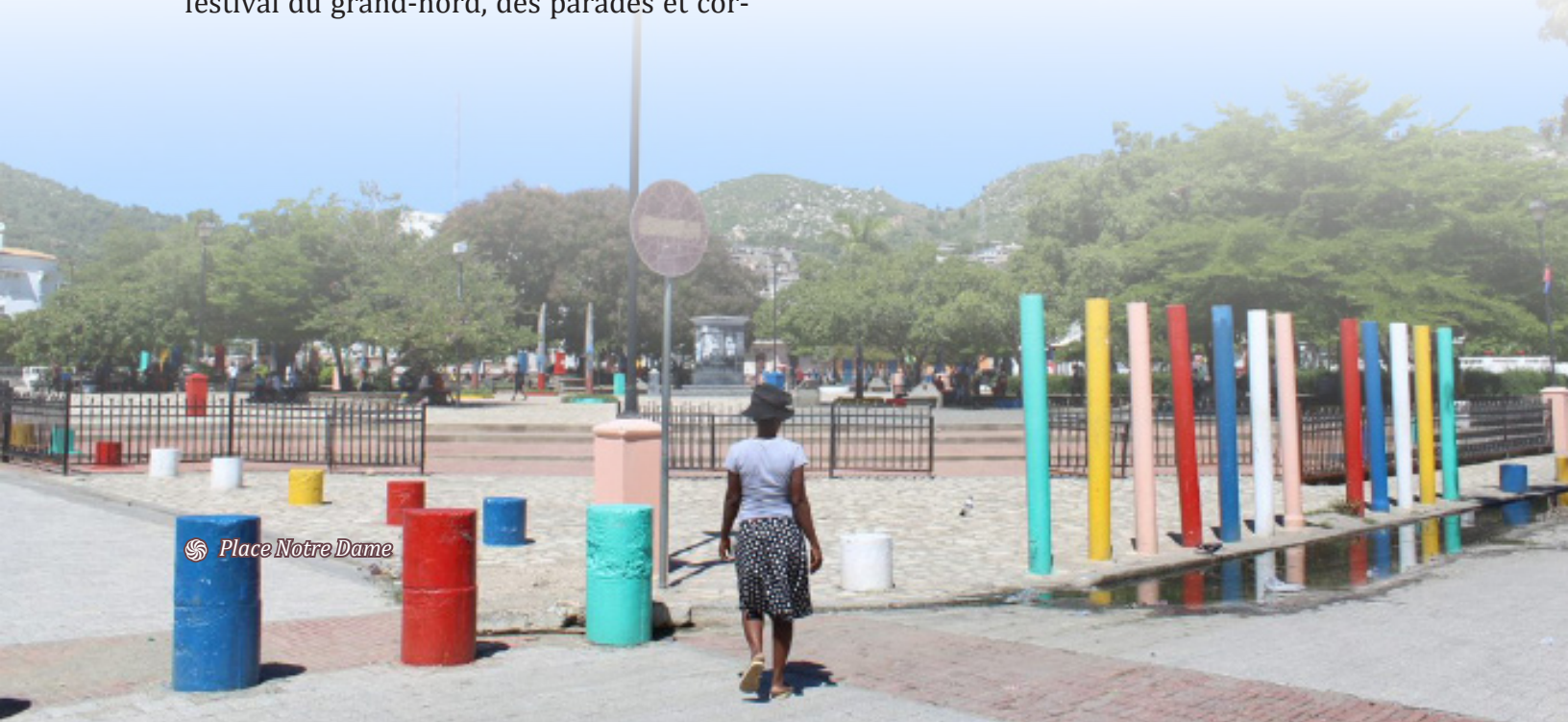
tien à savoir la première division (D1) : le Réal du Cap, l'Association Sportive Capoise (ASC) et le Football Inter Club Association de Cap-Haïtien (FICA).

Toutefois, la pratique de certains jeux traditionnels comme Boul Kare, Toupie, bille, osselet, Marèl, etc. se font de plus en plus rare et tendent à disparaître si rien n'est fait pour les valoriser à nouveau. Il est à signaler aussi que les athlètes et sportifs capois ne bénéficient d'aucun support en matière de financement, que ce soit du secteur privé ou du secteur public, en dépit de leurs grandes capacités. En outre, la commune ne dispose pas d'espace sportif pour les personnes du troisième âge, les enfants et les jeux dits handisport sont quasi-inexistants.

Dans le domaine culturel, outre les activités ponctuelles réalisées par les entrepreneurs culturels, la commune de Cap-Haïtien accueille annuellement un grand nombre de manifestations dont des fêtes nationales, champêtres et traditionnelles, des festivals (festival de la mer), des manifestations religieuses, le traditionnel carnaval des étudiants dont la ville en est une pionnière, le festival du grand-nord, des parades et cor-

tèges surtout lors de la commémoration de la fête du drapeau et des événements sportifs comme des matchs de foot, des courses de voitures, des courses de bicyclettes, de motocyclettes, etc. où affluent des milliers de gens. Le Cap est l'une des rares villes du pays à disposer de salles de cinéma encore fonctionnelle où les cinéphiles peuvent jouir confortablement des plaisirs du septième art.

Plusieurs fêtes patronales sont célébrées dans la commune. On peut citer : La Notre-Dame de l'Assomption célébrée le 15 août, la Saint Jean Bosco célébré le 31 janvier et Sacré-Cœur célébré le 21 du mois de juin. Ces fêtes, surtout la Notre Dame, constituent de véritables activités socio-culturelles qui mobilisent toute la communauté capoise et où s'affluent des milliers de pèlerins venant de partout. Ces fêtes constituent, également, de véritables opportunités économiques pour les artistes, les artisans, les commerçants et autres vendeurs d'occasion qui y trouvent l'opportunité d'exposer des produits divers : tableaux, portraits, maillots, bougies, chapelets, mouchoirs, etc.



 Place Notre Dame

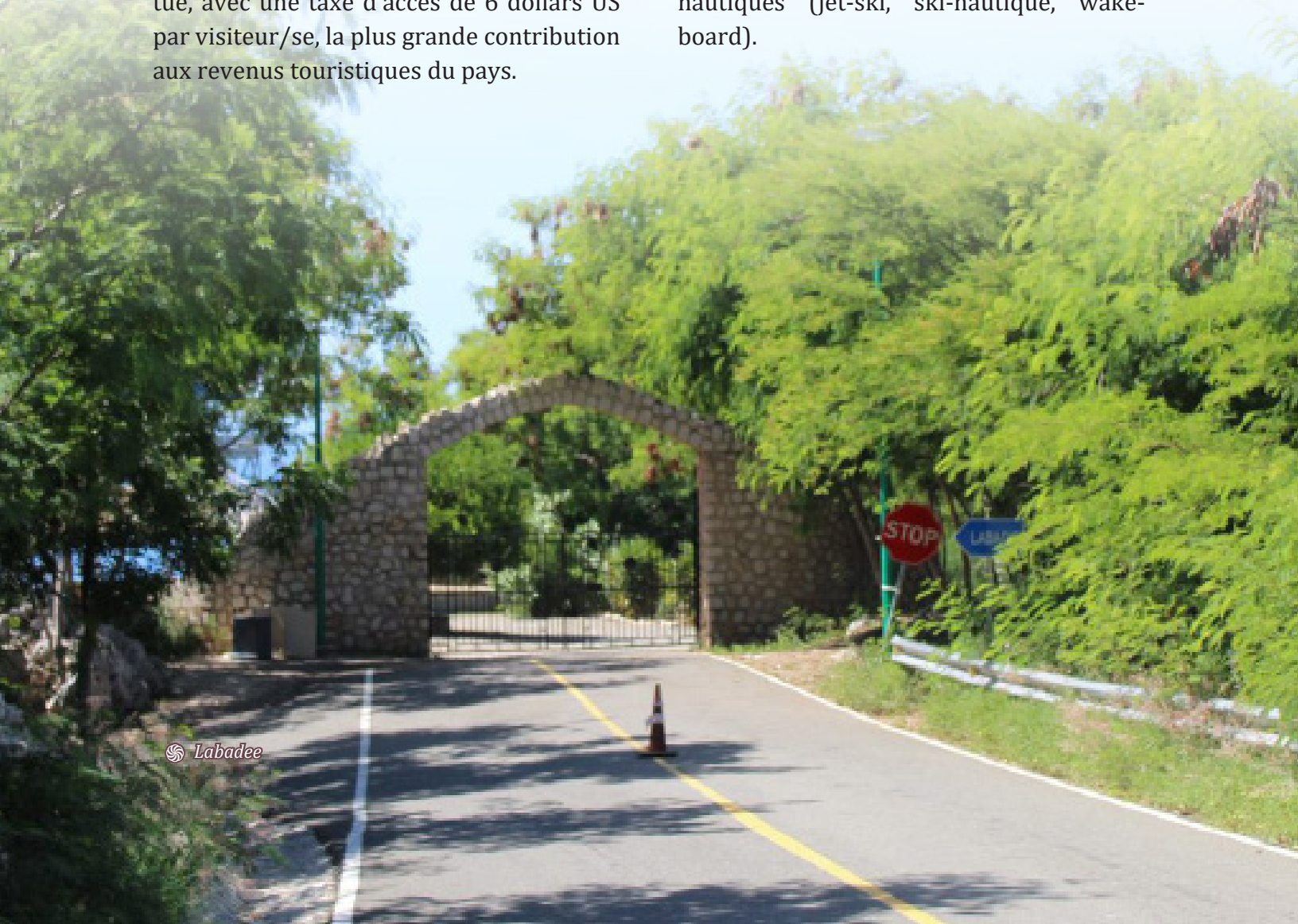
TABLEAU 47 : Principales fêtes patronales à Cap-Haïtien et leurs dates

Eglises ou confessions	Unités spatiales	Dates
Notre Dame de l'Assomption	Centre-ville	15 août
Saint Jean Bosco	Haut du Cap	31 Janvier
Sacré cœur	Centre-ville (Rue 3)	21 juin
Notre Dame du Mont Carmel	Labadie	15 juillet

Source: Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économiques sur les ménages / 2021

La commune dispose également de plusieurs plages tant publiques que privées dont le site de Labadie qui est l'une des plages les plus prisées de la Caraïbe. Cette station balnéaire, louée par l'État haïtien, depuis 1985, à la Royal Caribbean International, accueille annuellement des milliers de touristes (721,000 en 2019) et constitue, avec une taxe d'accès de 6 dollars US par visiteur/se, la plus grande contribution aux revenus touristiques du pays.

Outre le site de Labadie, le Cap-Haïtien dispose également d'autres stations balnéaires séduisantes. L'on peut citer : Cormier plage, Picolet, Rival, Cadras, Ducroix, etc. La plupart de ces stations possèdent des infrastructures assez complètes pour les touristes. Et ceux-ci peuvent se consacrer aisément à la plongée et aux sports nautiques (jet-ski, ski-nautique, wake-board).





LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES DE SPORTS, DE LOISIRS ET D'ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA COMMUNE

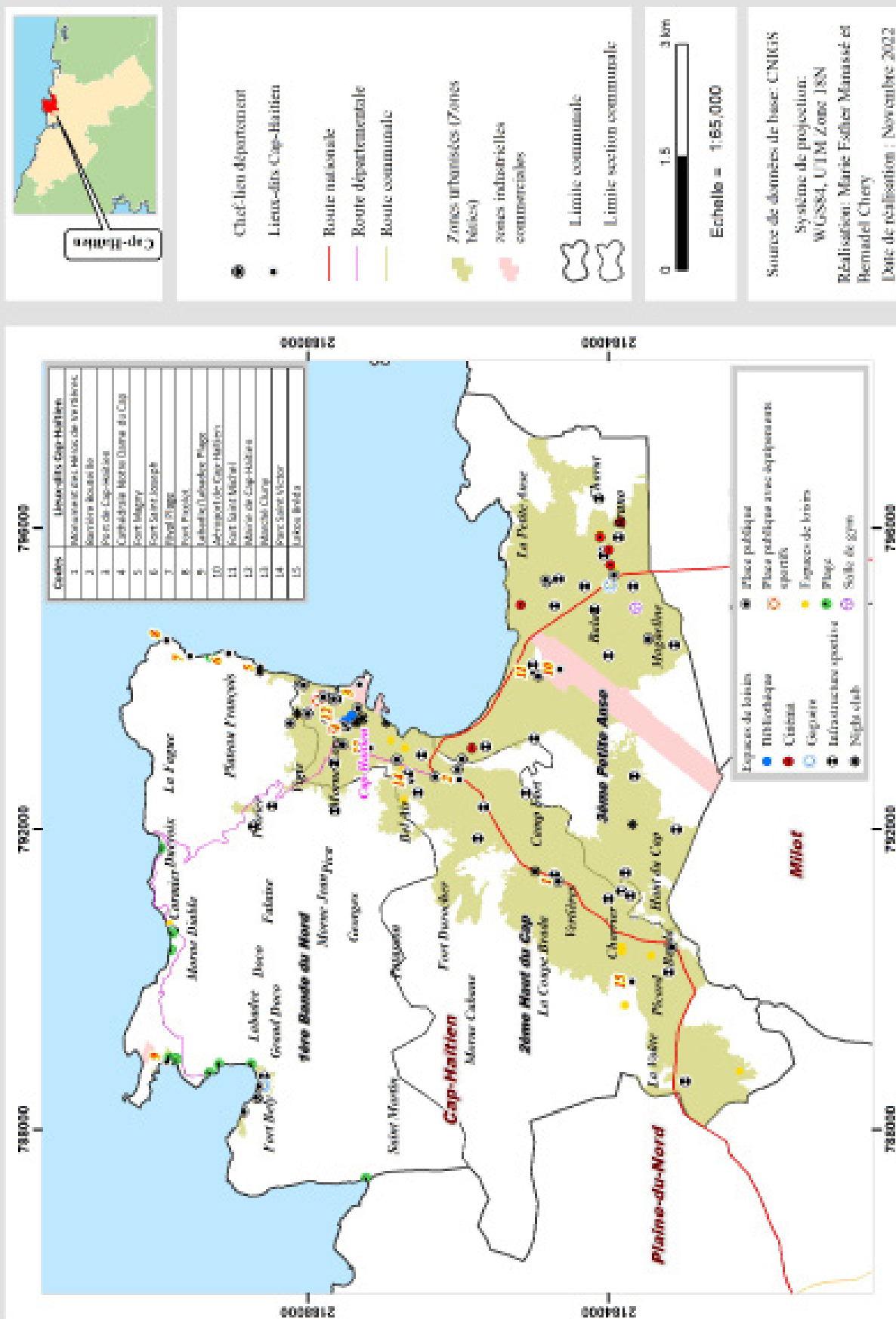
En termes d'infrastructures de sport, de loisirs et d'activités culturelles, la commune de Cap-Haïtien est relativement bien équipée. On y dénombre quarante-un (41) infrastructures sportives (terrains de sport) identifiés sur la carte ci-dessus par une boule noire avec 2 triangles blancs à l'intérieur, deux (2) bibliothèques représentées sur la carte par une boule bleue ciel, huit (8) centres culturels (salles de théâtre) identifiées sur la carte par un carré bleu vert et noire, sept (7) espaces de cinéma dont une salle conventionnelle (PU : Cap-Haïtien, 2013) représentées par les boules rouges et noires, 23 coins de rue (places publiques incluses) presque équitablement réparties entre les sections; soit 8 au centre-ville, 5 à Petite Anse, 5 à Bande-du-Nord et 5 au Haut du Cap.

Ces derniers sont représentés sur la carte par une double boule noire et blanche et un carré jaune abricot et blanc. Deux gaguères identifiées sur la carte par une boule blanche avec un C à l'intérieur où régulièrement des amateurs de combat de coq se réunissent pour s'adonner à leurs passions, réaliser des paris et se distraire. La commune compte également environ sept (7) discos/Night club représentés par un astérisque noir, dix (10) plages représentées sur la carte par une boule blanche avec un parasol au milieu, une salle de gym représentée par une boule mauve et blanche, des infrastructures non catégorisées par les enquêteurs identifiées sur la carte par une boule jaune.

Ces infrastructures sont réparties ainsi dans les sections : 20 dans la 1^{ère} section Bande-du-Nord, 52 dans la 2^{ème} section Haut du Cap et 35 dans la 3^{ème} section Petite Anse, ce qui fait un total de 107 infrastructures de loisirs dans la commune de Cap-Haïtien.



INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA COMMUNE



Carte 19 : Localisation des infrastructures de sports et de loisirs de la Commune

TABIEAU 64 : Inventaire des Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement dans la commune de Cap-Haïtien

Unités spatiales	Infrastructures de sports, de loisirs et de divertissement						
	Disco	Terrain de sport	Gaguère	Places/Coins de rue	Centre culturel	Cinéma	Bibliothèque
Bande-du-Nord	2	6	1	5	1		
Centre-ville	4	8		8	1	1	2
Haut-du-Cap	1	9		5	3		
Petite-Anse		18	1	5	3	6	
GRAND TOTAL	7	41	2	23	8	7	2

Sources : Mairie de Cap-Haïtien / Inventaire des infrastructures et enquête socio-économique sur les ménages (IFOS, 2020-2021)

Toutefois, les équipements sportifs et culturels sont généralement petits et non-réglementés. Ils ne sont pas aménagés convenablement pour recevoir du public en tout temps, comme pour la saison des pluies, par exemple, et ne tiennent pas compte des questions de sécurité obligatoires pour ce genre d'infrastructures.

En résumé



La commune de Cap-Haïtien possède des atouts importants dans les domaines du sport, des loisirs et des activités culturelles. En effet, l'on y trouve plusieurs infrastructures sportives ; des athlètes, des formateurs et des arbitres de haut niveau qui pratiquent environ 22 disciplines que ce soit dans les sports individuels, collectifs, cérébraux et de combat. Cependant, les infrastructures ne sont pas toujours réglementaires et les sportifs ne disposent pas de financement nécessaire afin d'exploiter pleinement leurs potentialités. De plus, le sport et la culture, qui pourraient constituer de véritables leviers pour le développement de la commune ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques publiques nationales et locales et ne trouvent pas d'investisseurs auprès du secteur privé. Ainsi, des investissements dans ces domaines se révéleront bénéfiques pour la commune.

Dans le domaine des loisirs et des activités culturelles, la commune abrite près de 23 coins de rue y compris les places publiques, sept discos et plusieurs salles de cinéma. Elle accueille annuellement des manifestations culturelles diverses où affluent des milliers de personnes (pèlerins). Ces activités peuvent constituer de véritables outils de valorisation des patrimoines touristiques, historiques et naturels de la commune, gages du développement de l'industrie touristique.

2.4.10

ARTS ET LETTRES

La commune de Cap-Haïtien est connue pour sa musique, sa littérature, son folklore et sa peinture dont le renommé peintre Philomé Obin en est le plus digne représentant.

Les opérateurs culturels de la commune sont unanimes à reconnaître l'existence d'excellents portraitistes et des peintres avec d'énormes potentialités à Cap-Haïtien. En effet, les peintres contemporains de la commune peuvent reproduire des tableaux de n'importe quelle école de peinture. Toutefois, les peintres capois font face à une faiblesse en termes de capacité de production, ce qui laisse les opérateurs perplexes quant à l'avenir de la peinture capoise et la possibilité d'une nouvelle révolution picturale comme avec le mouvement naïf.

En termes de sculpture, les artisans capois travaillent avec du papier mâché, sur du bois, de l'argile (terre cuite), le fer découpé, le fer frappé, le recyclage et le ver de récupération. La présence du Campus Henry Christophe de Limonade de l'Université d'État d'Haïti, avec sa Faculté des Beaux-

Arts, est l'un des facteurs ayant favorisé cette éclosion de la sculpture et d'autres formes artistiques dans la commune. À cet effet, le campus constitue le principal centre de formation des artisans de la commune. Nombre d'artisans capois se consacrent également à la production de masque lors des périodes carnavalesques.

Toutefois, le secteur est confronté à l'absence d'un véritable marché et d'une vitrine où les opérateurs pourraient exposer leurs œuvres en permanence. Hormis les périodes des fêtes traditionnelles (1^{er} mai, fêtes patronales, carnaval), il n'existe pas de véritable événement artistique dans la commune où artisans et amateurs de l'art pourraient se retrouver. De plus, il n'existe pas de musée dans la commune, à partir celui de la monnaie de la BRH.

En ce qui concerne le théâtre, dès les années soixante, la commune a vu naître plusieurs clubs socio-culturels tels Cercles l'Essor, l'Elan, etc. Plusieurs salles de spectacles servaient de haut lieu pour les représentations théâtrales. Parmi les dramaturges les

plus connus de Cap-Haïtien, on peut citer Christian Werleigh et Claude Vixamar.

La commune compte de nos jours plusieurs salles de spectacles pouvant accueillir des représentations théâtrales : la salle paroissiale, l'auditorium du collège Régina, l'auditorium du Collège Notre Dame et le club ciné Versailles, la salle de l'Alliance Française au Cap-Haïtien et l'auditorium Oswald Durand du Collège Bell Angelot.

Selon les professionnels/les du secteur, la commune dispose de plus d'une cinquantaine de troupes de théâtre que ce soit au niveau amateurs ou professionnels avec des acteurs très compétents ayant reçu des formations en Haïti ou à l'étranger. Pas moins de quatre (4) festivals de théâtre sont organisés annuellement dans la commune par

des associations culturelles comme l'Atelier Soleil, le centre Impact ou l'association Galimatcha.

Cependant, les salles de représentation dont disposent la commune sont sous-équipées, exiguës et ne répondent pas véritablement aux critères minimaux des salles de représentation standardisées. Elles n'ont pas de loges, ne disposent pas de l'éclairage requis et n'ont aucune logistique de scène. De plus, la commune ne dispose pas de ressources humaines qualifiées en matière de logistique de scènes, que ce soit au niveau du son, de l'éclairage, du maquillage, de construction de scènes, etc. Si l'on veut une représentation réussie au Cap-Haïtien tout (logistiques, ressources humaines, etc.) doit être commandé depuis Port-au-Prince ou ailleurs.



🌀 Terrains de sport et gymnasium du Champs-de-Mars



🌀 Versailles de Cap-Haïtien : Espace de Cinéma et autres loisirs



🌀 Façade et porte d'entrée du gymnasium du champs-de-mars

La ville de Cap-Haïtien est également très réputée pour sa musique et ses musiciens. Ceux-ci ont toujours fait partie de la vie culturelle mondaine capoise.

De nos jours, la commune de Cap-Haïtien regorge de musiciens avec de fort potentiel. La pérennité des mythiques groupes Septentrional et Tropicana, qui arrivent toujours à puiser dans le terroir pour trouver de bons musiciens, en est la preuve. De plus, la commune dispose de plus de six (6) écoles de musique et accueille annuellement plusieurs festivals de musique. Et, le Cercle des Musiciens Chrétien Capois (CEMUCHCA) assure la pérennité de la musique classique dans la commune

Comme pour le théâtre, le secteur fait face à un problème d'infrastructures et de ressources humaines compétentes. En effet, la commune dispose de seulement deux (2) night clubs, sans infrastructure de base avec des capacités d'accueil limitées, c'est ce qui explique que les rares activités musicales (bals/festivals) organisées au Cap-Haïtien sont accueillies soient par les restaurants ou dans la rue. Si l'on peut trouver quelques espaces où l'on peut enregistrer de la musique au Cap-Haïtien, ces derniers ne répondent pas au standard de base des studios d'enregistrement. De plus, la commune ne dispose pas des ressources humaines qualifiées nécessaires à l'éclosion d'une véritable industrie musicale dans la commune (pas d'ingénieur de son, de constructeur de stand, de régisseurs de lumière, de manager d'artiste, etc.).

En matière de danse, la commune du Cap compte une multitude de groupes de danse (près de 200 selon certains professionnels

du secteur). Qu'il s'agisse de la danse traditionnelle, de la danse latine, du ballet, de la danse moderne, on trouvera des danseurs et danseuses professionnel-le-s dans toutes ces variantes. Parmi les troupes de danse les plus en vue de la commune, l'on peut citer : Ayiti Dans an nou, Haïti Danse Art, l'Académie de danse Marie-Louise Coidavid, Ti Pedan et Makaya (ces deux derniers se spécialisent uniquement dans les danses traditionnelles).

La commune de Cap-Haïtien est connue pour sa littérature étincelante. En effet, la commune est la terre d'écrivains de renom. Qu'il s'agisse de la poésie, de roman, de l'essai, etc. les écrivains capois sont parmi les meilleurs du pays et sont de renommée mondiale. L'on ne saurait parler de poésie haïtienne sans citer Oswald Durand et son fameux « Choucouné ».

Cap-Haïtien est également la terre de Jean Baptiste Cinéas, auteur du premier roman paysan haïtien : « La vengeance de la terre » et ses deux autres romans paysans : « l'héritage sacré » et « Le Drame de la terre ». On peut citer également les noms de Demesvar Deslormes, Anténor Firmin et Maximilien Laroche, des auteurs ayant fait la fierté Capoise et de tout le pays.

Pour la période contemporaine, en matière de production littéraire, la commune regorge d'écrivains (romanciers, poète, nouvelliste, essayistes, etc.) de renom. Nous pouvons citer entre autres : Angélique Joseph Jules (romancière), Claudel Midi (poète, conteur, dramaturge), Barbara Bastien (romancière), Catherine Hubert, Marcel Ménard, Luc Colas, etc.

La commune dispose de plusieurs bibliothèques bien qu'à l'état embryonnaire, dont la bibliothèque du Collège Notre Dame, la bibliothèque de l'Alliance française, la bibliothèque Anténor Firmin et la bibliothèque Bien-être communautaire. Cependant, la commune ne dispose pas de maison d'édition, ni de librairie et d'aucun espace de distribution d'œuvres littéraires. Il n'existe pas de véritable événement littéraire régulier dans la commune. De rares événements littéraires sont réalisés de manière ponctuelle et ne font pas long feu faute de financement.

La commune de Cap-Haïtien est très réputée pour sa cuisine. Bien que cette dernière ne diffère pas beaucoup de la cuisine haïtienne, elle présente toutefois certaines particularités. En effet, si l'on mentionne la noix d'acajou, les cassaves sucrées, la cassave jijiri, les jenjanbrèt, lasoup tèt a kabrit, le poulet aux noix, la viande de bœuf et les crabes « touloulou » aux choux Caraïbes, l'on se réfère automatiquement à la commune de Cap-Haïtien. Et, ces plats sont très prisés non seulement par les locaux mais aussi par les visiteurs.

En résumé



Le secteur artistique constitue l'un des piliers fondamentaux du développement de la commune de Cap-Haïtien. En effet, avec le tourisme comme principale source de revenu de la commune, l'art et la culture constituent, outre la beauté naturelle de la commune (avec le site de Labadie), les principaux centres d'attraction des touristes qui viennent au Cap-Haïtien. Toutefois, le secteur fait face à des difficultés en termes d'infrastructures (insuffisantes et non standardisées), à l'absence de professionnels et d'opérateurs culturels compétents, la non-valorisation du travail des artistes et l'absence de véritables politiques culturelles de l'Etat haïtien qui constituent autant d'obstacles à une plus grande contribution du secteur au développement économique et social de la commune.

Toutefois, la commune ne dispose pas d'assez de professionnels formés dans le domaine de l'art qui pourraient donner un nouveau souffle à ce secteur. De plus, les entrepreneurs capois n'exploitent pas suffisamment les opportunités du secteur en matière de sources de revenus par exemple dans la fabrication et la vente d'articles comme les bougies, le rhum, le parfum, les images, les mouchoirs, etc. lors des fêtes champêtres et autres activités culturelles.



2.4.11**CULTURE, CULTES ET CONFESSIONS RELIGIEUSES**

Haut lieu de la culture, la ville de Cap-Haïtien témoigne d'une renommée culturelle matérielle et immatérielle de premier niveau. Sur le plan matériel, la commune de Cap-Haïtien est un lieu permettant de retracer l'histoire d'Haïti avec des sites d'ampleur comme Vertières, Charier, Cormier, Bréda, etc. Le centre-ville historique est également le témoin du passé colonial avec son tracé. D'autres sites culturels peuvent être aussi mentionnés comme la Résidence Anténor Firmin et le Pénitencier de Cap-Haïtien (Centre Culturel Jacques Stéphen Alexis), situés dans le Centre Historique de Cap-Haïtien qui ont été individuellement classés Patrimoine National par l'Arrêté du Président Aristide daté du 23 Aout 1995. Le Site archéologique Navidad qui se trouve dans une zone naturelle de haute qualité située le long de la côte Nord du pays et renfermant les vestiges de la plus ancienne construction faite de mains d'homme dans les Amériques datant de l'ère de Christophe Colomb. Il règne dans le nord, dans la ville de Cap-Haïtien en particulier, une forte résistance qui intègre moments de lutte et diversité des cultures : amérindienne, espagnole, française, anglaise, africaine.

Le Cap-Haïtien est également connu pour sa distillerie, ses cassaves sucrées, son art, son noix grillé, son poulet aux noix de cajou (qui sont très prisés par les étrangers) et le parler capois qui attire plus d'un. Sans oublier les lakous qui assurent la pérennité de la culture vodou et attirent touristes et autres visiteurs.

Cependant, le secteur culturel n'est pas suffisamment développé dans la commune en raison du manque d'opérateurs réellement qualifiés, d'absence de politique publique, de financement, de l'insécurité grandissante, de l'insuffisance d'écoles d'apprentissage de l'art, etc. Il est également à signaler que la commune de Cap-Haïtien ne dispose pas de bibliothèque municipale et n'a pas bénéficié de la mise en place des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC). Il existe à peine deux bibliothèques privées fonctionnelles dans la commune. En outre, certaines pratiques culturelles telles les danses traditionnelles et folkloriques, les tenues vestimentaires, les contes, etc. sont menacées de disparition avec l'invasion à outrance de la culture nord-américaine, l'absence de véritable politique culturelle et le manque d'investissement du secteur privé dans l'art et la culture.

Toutefois, depuis 2015, le secteur culturel a vu naître une série d'associations très dynamiques qui interviennent dans la littérature, la culture, l'éducation, le théâtre. On peut retenir : Société du Samedi Soir, Cap-Art, Entre Les Pages, Centre Impact, l'Atelier Soleil, le centre culturel Galimatcha, le centre Toto Bissainte, le centre de l'IRATHAM, le centre socio-culturel Nazon, etc. ; sans oublier l'Alliance Française de Cap-Haïtien qui participent au rayonnement de la culture dans la commune.

En ce qui concerne la religion, la commune de Cap-Haïtien abrite des communautés

religieuses de diverses tendances. En effet, catholiques, protestants, mormon, vaudouisant, musulmans, pentecôtistes, adventistes, témoin de Jéhovah, franc maçons,

etc. cohabitent, malgré certaines incompréhensions, sans grand heurt au sein de la commune.

En résumé



Les institutions religieuses participent pleinement dans la vie et le développement de la commune surtout au niveau de l'enseignement où l'on retrouve plusieurs institutions d'enseignement primaire, secondaire et parfois universitaires appartenant aux religieux. L'on retrouve au moins 3 institutions qui enseignent la théologie dans la commune comme le Séminaire Biblique de la Grâce, le Séminaire Théologique Biblique de l'Espoir et l'Université Jean Calvin d'Haïti (UJCAH).

Les leaders religieux de la commune se regroupent généralement en association et il existe dans la commune une commission mixte Église-État pour discuter de nombreux sujets de premier ordre pour la population (JEAN-NOËL & AL., 2010).

La commune compte divers lieux de pèlerinage comme l'Immaculée Conception et Notre Dame de l'Assomption qui attirent des populations venant de divers endroits du pays et d'ailleurs.

En somme, la commune de Cap-Haïtien est traditionnellement une ville artistique et culturelle. Elle a vu naître des artistes et écrivains de renom et possède une bonne tradition musicale. Les mythiques orchestres « Septentrional » et « Tropicana d'Haïti » en sont les illustrations. De nos jours encore, la commune dispose d'atouts considérables dans ce domaine grâce à la présence d'artistes, d'artisans et d'écrivains importants. Elle possède des associations très dynamiques dans le domaine de l'art et de la culture.

De plus, la commune jouit d'une cohabitation paisible entre les différents sectes et religions, ce qui est un facteur important pour son développement. Toutefois, l'absence de politique publique culturelle, l'absence de financement, la diminution constante du revenu des ménages, l'absence de valorisation de l'art et de la culture, la non-valorisation des patrimoines, la non-valorisation des lieux de pèlerinages, etc. constituent autant de facteurs qui empêchent au secteur de contribuer pleinement au développement de la commune.





 Paroisse de Sainte Philomène de Petite-Anse



LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES RELIGIEUSES ET SITES DE DÉVOTION DE LA COMMUNE

Comme indiqué sur la carte suivante, on a inventorié lors des enquêtes de terrain dans la commune : quatre(4) salles du royaume des témoins de Jéhovah, trois (3) loges de franc-maçonnerie, une (1) mosquée, environ douze (12) temples catholiques, treize (13) péristyles et quatre-vingt-quinze (95) églises protestantes de confessions diverses. Par contre de l'avis des acteurs participants aux ateliers sectoriels spécifiques, les églises protestantes de confessions diverses seraient au nombre de cent cinquante (150).



[illegible]

2.4.12

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES DANS LE DOMAINE SOCIAL

Le diagnostic des secteurs sociaux se clôture par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM sociales majeures de la Commune, lesquelles serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de développement de chaque secteur ou domaine ont été pris en compte. Elles constituent les priorités en matière de développement social de la commune.

TABEAU 65 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine social

Forces	Faiblesses	Oportunités	Menaces
Présence de COUC : A travers cette structure, le Comité Communal de protection civile est en coordination avec le service de la protection civile de la mairie ;	Manque de formation, de sensibilisation et d'exercice de simulation en faveur de la population locale en matière de gestion des Risques et Désastres ;	Projet MDUR visant à renforcer la capacité de résilience de la population urbaine ; Ministère de l'Environnement ;	Position géographique et situation géomorphologique de la commune ; Pollution ;
Accessibilité au Boulevard de la commune comme paysage naturel ;	Inexistence d'un plan relatif à la gestion de l'environnement dans la commune ;	Appui de l'OMS et de l'OPS ;	Épidémie ;
Existence de l'hôpital Universitaire Justinien offrant des soins de niveau tertiaire et assurant une formation de fin de cycle aux médecins internes et à des spécialistes en santé ;	Manque de contrôle de la DSN/MSPP et des autorités concernées sur le fonctionnement de certaines institutions de santé (pharmacie, laboratoire, clinique) et de la vente de médicaments ;	Projet de la DINEPA pour la réhabilitation et l'agrandissement du réseau hydraulique à Cap-Haïtien ;	Déboisement Corruption dans le système éducatif
Existence d'environ 60 sources d'eau dans la commune (40 à Bande-du-Nord, 8 à Haut-du-Cap,)	Manque d'accessibilité au service de l'eau potable assuré par la DINEPA dans la commune ;	Programme de subvention et de distribution de matériels scolaires pour les élèves financé par l'UNICEF	Acculturation;
Présence du bureau Départemental de l'Education Nationale et de l'INFP dans la commune ;		Partenariat entre les équipes sportives et les sponsors internationaux;	Disparition du patrimoine architectural de la ville.

Forces	Faiblesses	Oportunités	Menaces
Politisation de la gouvernance du système éducatif ; Pratique de près de 22 disciplines sportives pratiquées par de nombreux athlètes répartis en quatre (4) catégories; Implication de cadres religieux de différentes confessions dans des activités de développement social de la commune : prêtres, pasteurs, sœurs religieuses, Hougans, Mambos, Missionnaires ; Existence de bibliothèques dans les structures scolaires et les associations : Alliance Française et bibliothèque Anténor Firmin ; Existence d'un réseau orthogonal au centre-ville historique ; Fonctionnement de l'Aéroport International Hugo-Chavez, d'un Port maritime ouvert au commerce extérieur et d'un port de croisière à Labadie exploité par la Compagnie Royal Caribbean;	Manque d'accompagnement du Ministère de la culture et du MJSAC par rapport aux insuffisances des Infrastructures sportives et de respect de normes; Crise de foisonnement et d'autoproclamation de certaines personnes comme leaders religieux ; Disparition lente de traditions liées à la culture et la lecture dans la commune ; Constructions anarchiques ; Réseaux routiers archaïques et peu adaptés à la modernisation du système de transport ;	Royaume Vodou, missions religieuses etc. ; Programme annuel de concours de lettre à l'Alliance Française ; Projet MDUR Projet de développement urbain au Cap-Haïtien (CHUD), visant à améliorer certaines infrastructures urbaines et espaces publics, et renforcer la capacité institutionnelle pour soutenir une croissance urbaine plus résiliente dans l'agglomération de Cap-Haïtien ;	

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers communaux de priorisation / 2021

2.5. MILIEU ÉCONOMIQUE ET SES PRINCIPALES BRANCHES

Cap-Haïtien tient une place particulière dans la région du Nord/Nord'Est du pays du fait de son histoire et sa position géographique. Cap-Haïtien vit essentiellement des activités du secteur tertiaire, et particulièrement du secteur touristique grâce au site de Labadie (plage, port de croisière). Mais la plus grande partie de la population travaille dans le secteur informel. Actuellement, la situation de l'emploi révèle la faible diversification des activités et leur faible valeur ajoutée. L'emploi informel se distingue des emplois privés formels par une forte présence de personnes travaillant à leur propre compte.

Cap-Haïtien constitue le second bassin de consommation d'Haïti, son commerce se caractérise par la petite taille des commerçants et un nombre important d'intermédiaires. Les échanges marchands sont polarisés à Ouanaminthe et son marché transfrontalier, sur les marchés régionaux (Trou du Nord, Limonade, Ferrier) qui constituent des bassins de consommation secondaires et des axes d'échanges.

Cinq secteurs emploient la majorité de la population active. Il s'agit du commerce de gros et détail, les services, l'agriculture, l'élevage et la pêche.

2.5.1

PRODUCTION VÉGÉTALE

Dans la commune de Cap-Haïtien, l'agriculture est une activité pratiquement en voie de disparition. En effet, sa position stratégique, sa fonction économique, sa mission de ville métropole et sa vocation administrative et fonctionnelle ont à jamais changé sa destinée. Actuellement, la commune est quasiment urbanisée et fait face à un déficit majeur de terres disponibles, même pour l'habitat. Dans la situation actuelle, l'agriculture est réduite à sa plus simple

expression et il ne subsiste que quelques poches de production végétale et animale dans certaines zones difficiles d'accès et menacées par une urbanisation sauvage et incontrôlée rendant le développement de ces activités de plus en plus problématique au niveau de la commune.

Néanmoins, on ne saurait ne pas décrire l'état actuel de ce secteur d'activité et analyser son fonctionnement dans le Diagnos-

tic communal dans une perspective de son développement régional, de reconversion des ressources humaines qui s'y adonnent et en dépendent et d'adaptation des espaces encore libres à l'édification de zones écologiques tampons et d'aires communales protégées.

Tenant compte de la situation décrite plus haut, la commune compte très peu d'agriculteurs-trices. Suivant les données du dernier recensement agricole de 2009 réalisé par le MARNDR, la population des agriculteurs-trices était estimée à moins de 2% de la population globale. En termes de proportion, les femmes représentaient moins de 25% de la main d'œuvre agricole suivant les estimations du RGA de 2009.

Toutefois, les données de l'enquête socio-économique de 2020-2021, réalisée dans le cadre du montage de l'actuel PCD, montrent que le pourcentage de personnes qui s'adonnent aux activités agricoles serait de 9%. Mais l'enquête a aussi révélé que la commune est devenue une terre d'accueil pour des agriculteurs et agricultrices qui pratiquent généralement cette activité dans les communes limitrophes et contiguës de la commune de Cap-Haïtien.

Sur le territoire communal, comme pour l'ensemble de la région et du pays, les minuscules parcelles existantes sont exploitées de manière rudimentaire avec l'utilisation d'outils agricoles archaïques comme la houe, la machette, la pique, la pioche, etc.

Suivant les données du même recensement agricole, 2068 exploitations agricoles ont été dénombrées et réparties sur une superficie agricole utile (SAU) de 825 carreaux

de terre, ce qui fait que la taille moyenne d'une exploitation était de 0,40 carreau de terre en moyenne, soit 0,51 ha.

Plus de dix ans plus tard et vu l'agressivité de l'expansion des zones d'agglomérations, il est évident que ces chiffres sont globalement en nette régression. Et, cette régression liée au phénomène d'urbanisation accélérée et à outrance est particulièrement visible au niveau de la section de Petite-Anse et de Haut-du-Cap. Les visites de terrain de certaines poches de production végétale ont permis de constater que la quasi-totalité d'une vingtaine de parcelles observées ont une SAU de moins de 25 centièmes de carreaux.

Suivant les données collectées dans les différents ateliers, à l'exception de quelques rares parcelles de superficie de moins de 25 centièmes de carreaux observées dans les sections de Petite-Anse (Beaudin), de Bande-du-Nord (Mansuit, Magognioce, Village Labadee, Cormier, Du Croix, etc....) et quelques-unes dans la section de Haut-du-Cap (Laurie), les espaces voués aux activités agricoles ont pratiquement disparu dans la commune Cap-Haïtien.

En dehors de la vocation métropolitaine désormais acquise de la commune, fort est d'admettre que l'urbanisation non-contrôlée et rapide de l'espace communal, la texture des terres disponibles dans les trois sections communales et les conditions topographiques des sols et surtout à Bande-du-Nord et Haut-du-Cap, ne favorisent pas le développement agricole sans des interventions techniques en profondeur. Les minuscules espaces exploités dans les sections communales de Bande-du-Nord et de Haut-

du-Cap ne sont pas du tout appropriées aux activités agricoles car ils ont tous une pente supérieure à 70% dans la majorité des cas.

Néanmoins, les parcelles observées sont emblavées en banane, manioc, patate, haricot, canne-à-sucre, maïs, pois Congo, noix d'acajou, etc. Il s'agit d'une agriculture paysanne pratiquée dans les périphéries des agglomérations de la commune, particulièrement dans les localités de Beaudin dans la section communale de Petite-Anse, à proximité de Laury dans la section communale de Haut-du-Cap, dans les hauteurs de Mansuit, Magognioce, Village Labadee, Cormier et Du Croix dans la section communale de Bande-du-Nord.

Par rapport à la situation foncière, à partir des entrevues réalisées auprès des riverains de la commune, on a pu constater que la surface agricole utile est dominée principalement par les terres en faire valoir direct. Selon les données de l'enquête socio-économique sur les ménages, réalisée par IFOS en 2021, 63,2% des terres valorisées par les ménages sont en faire-valoir direct contre 36,8% en faire-valoir indirect. Dans la catégorie de faire-valoir direct, se regroupent tous ceux qui possèdent des terres allant de 0.15 à 1 carreau en moyenne. Parallèlement, d'autres exploitants-es en font acquisition par le mode de faire valoir indirect notamment les squattérissations de longue durée et/ou métayage. Il est important de noter dans ce contexte que Cap-Haïtien n'est pas une commune à vocation agricole, car plus de 90% des terres sont occupées par des constructions.

En dépit du fait que l'agriculture est devenue une activité atypique, les observations

portent à croire que la situation agraire dans la commune de Cap-Haïtien n'est pas totalement différente de celle du reste pays qui est caractérisée par des exploitations agricoles de faible taille, ce qui est évident et logique dans le cas de Cap-Haïtien, de difficultés d'accès aux services agricoles, ce qui paraît compréhensible, la prédominance de modes de gestion informels et l'insécurité foncière, ce qui est une réalité nationale.

En ce qui concerne la main d'œuvre locale, son coût relativement élevé constitue un problème majeur pour les petits exploitants au niveau des différents endroits visités (Beaudin, Laurie, Mansuit, Magognioce, Village Labadee, Cormier, Du Croix...) et où l'on pratique encore une agriculture de subsistance. Cette main d'œuvre est rémunérée à hauteur de 250 gourdes pour une journée de six heures de temps. Mais tenant compte de la capacité de production de la commune vu l'insuffisance de surfaces agricoles utiles disponibles, les éventuels ouvriers agricoles ont plutôt migré vers d'autres secteurs économiques dominés par les taxi-moto, les petits commerces ambulants, l'artisanat, etc. et dans certains cas vers la République Dominicaine.

Ainsi, il se pose un double problème pour les petits exploitant-e-s, à savoir le prix d'une journée de travail qui reste trop élevé pour les cultivateurs locaux et la main-d'œuvre qui se fait de moins en moins disponible en temps de semis et de récolte. En dépit de cette situation pour le moins sans issue et d'un lendemain incertain pour le secteur, les agriculteurs tentent encore de s'organiser pour survivre. En ce sens, suivant les

informations fournies par les acteurs locaux dans les différents ateliers liés à l'élaboration de ce document, plusieurs organisations travaillant dans le secteur agricole ont été dénombrées, comme (*Mouvman Peyizan Bandinò (MPBN), Organisation des Jeunes Agronomes pour le Développement Agricole d'Haïti agricole,(OJADAH), Organisation pour le Progrès et le Développement du Grand Nord (OPDGN)*).

Par ailleurs, il faut admettre que suivant les visites d'observation et les informations collectées dans les différents ateliers, le système de production de la commune de Cap-Haïtien est dominé par une approche systémique, c'est-à-dire la cohabitation de plusieurs systèmes socio-économiques rentrant dans le fonctionnement du système de production. Les cultures sont pra-

tiquées en association en majeure partie, les exploitants-es ont tendance à pratiquer plusieurs cultures sur une même parcelle avec une fréquence rotative annuelle. Suivant les informations compilées dans les ateliers et dans le document du recensement agricole réalisé par le ministère de l'Agriculture en 2009, les grands groupes de cultures agricoles pratiquées dans les localités susmentionnées (Beaudin, Laurie, Mansuit, Magognioce, Village Labadee, Cormier, Du-Croix) au niveau des trois sections communales de Cap-Haïtien sont les céréales, la banane, les légumineuses, les légumes, les fruits, les noix, les cultures oléagineuses et les cultures sucrières. Par ailleurs, il est important de noter que l'ensemble de ces localités sont en majeure partie urbanisées.



Suivant les mêmes données du dernier recensement agricole du MARNDR en 2009 et les visites d'observations, les légumes ont occupé la première place des cultures les plus cultivées. Sur une superficie agricole utile (SAU) de 1595,5 carreaux de terre recensés, 634,5 carreaux sont exploités en légumes. Cependant, les superficies emblavées en légumineuses et en céréales occupaient elles-mêmes une proportion très significative, car sur les 1595,5 carreaux de terres comme SAU recensés lors du dernier recensement agricole de 2009 dans la commune, elles occupaient respectivement 353,2 carreaux et 241,1 carreaux de terre. Les fruits et les noix occupaient également une superficie de 227,3 carreaux de terre. Les parcelles ensemencées en culture su-

crières, cultures oléagineuses atteignaient respectivement une superficie de 32,8 carreaux et 7,4 carreaux. Il n'existe pas de données récentes pour décrire la situation actuelle ; cependant les observations portent à croire que la tendance reste la même sur des surfaces agricoles de plus en plus petites.

Les rendements de la quasi-totalité des cultures pratiquées sont très faibles et ne garantissent pas l'autosuffisance alimentaire des exploitants-e-s, voire la sécurité alimentaire de la population locale qui doit être désormais abordée dans une perspective régionale. Toutefois, le faible surplus obtenu de certains produits est vendu sur les marchés de la commune.

TABEAU 66 : Calendrier cultural

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Banane	Récolte et plantation durant toute l'année											
Noix		Récolte grande saison							Récolte petite saison			
Haricot	1 ^{ère} saison			2 ^{ème} saison				3 ^{ème} saison				
Arachides												
Igname												
Légumes												
Mais												
Manioc												

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Enquête de terrain menée directement auprès des agriculteurs, juillet 2021

En ce qui a trait à l'outillage agricole, malgré la présence d'une unité de mécanisation agricole au niveau de la Direction Départementale de l'Agriculture du Nord (DDAN) à Cap-Haïtien, les exploitants-es réalisent leurs activités agricoles à l'aide d'outils complètement rudimentaires comme la houe, la pioche, la machette, le râteau, la brouette, etc.. L'utilisation de ces outils très

peu performants à une incidence très forte sur le niveau de productivité des exploitants-es et des parcelles emblavées.

Toutefois, fort est d'admettre que, vu l'évolution actuelle du secteur, les exploitants-es n'ont pas suffisamment d'options et d'intérêt à investir dans la mécanisation parce que non seulement les SAU ne dépassent pas en moyenne 0,25ha ,mais aussi, les

parcelles sont en majeure partie pierreuses et ont des pentes dépassant 60%, surtout dans les localités de la section communale de Bande-du-Nord à Mansuit, Magognioce, Village Labadee, Cormier et Du-Croix.

Par rapport à l'approvisionnement en intrants, l'accessibilité aux moyens de production techniques et financiers, l'ouverture de la commune sur l'international grâce à son aéroport et son port de dimension internationale, lui permet de disposer de plusieurs entrepôts d'approvisionnement d'intrants et de matériels agricoles comme des semences, des pesticides, des outils permettant aux agriculteurs de la place de s'acquérir facilement des intrants agricoles. Les boutiques d'intrants agricoles de Cap-Haïtien facilitent également aux agriculteurs de l'ensemble des communes du département du Nord et des départements limitrophes de s'approvisionner aisément.

Quoique la production végétale soit très peu signifiante au niveau de la commune de Cap-Haïtien par suite de son urbanisation à outrance, le département du Nord reste l'un des départements à haute potentialité agricole du pays. Or Cap-Haïtien du fait de sa position stratégique, tant sur le plan politique qu'économique, comme métropole, le développement des magasins agricoles peut être considéré comme étant une activité économique importante pour les entrepreneurs agricoles.

Concernant le financement des activités agricoles, suivant les données collectées, il n'y a aucune statistique disponible sur le niveau du crédit agricole dans la commune. Toutefois, à Cap-Haïtien, il existe plusieurs institutions : Micro-Crédit National (MCN), Société Générale de Solidarité (SOGESOL),

Foundation for International Community Assistance (FINCA), Caisse Populaire Fraternité (CPF), etc. qui accordent des crédits, mais les informations rassemblées dans les différents ateliers n'ont pas pu confirmer si les agriculteurs œuvrant directement dans la commune de Cap-Haïtien ont bénéficié de crédits agricoles.

L'absence éventuelle de crédit agricole dans la commune pourrait s'expliquer par plusieurs raisons. D'abord, l'agriculture n'est pas développée et de plus elle n'est pas une activité économique prioritaire dans la commune. Puis les SAU des minuscules parcelles existantes n'attirent pas les financeurs agricoles. Ensuite, la vulnérabilité et la précarité des exploitant-e-s agricoles s'expriment à tous les niveaux comme la faible productivité et le faible rendement, l'absence de sécurité foncière, les risques climatiques, l'absence de protection sociale et le manque d'accès aux services sociaux de base. En outre, l'absence d'un fonds de garantie et finalement les espaces exploités à des fins agricoles ne sont pas appropriés à l'agriculture. Non seulement ils ont une pente supérieure en majeure partie à 60% mais ils sont très caillouteux.

Concernant la commercialisation des denrées agricoles, elle s'opère à travers des circuits traditionnels et par une pratique de prix libres, rythmés de larges fluctuations à travers l'année. Les exploitants-es n'exercent aucun contrôle sur les prix des produits et surtout au moment des récoltes. Ils obtiennent généralement de bas prix à la récolte pour ensuite acheter à des prix élevés au moment de plantation. Dépourvus de réserves financières et de moyens de stockage, ils sont obligés de liquider leurs produits immédiatement après la récolte.

Rareté et hausse des prix de produits agricoles en résultent au moment de la plantation.

Cependant, il faut noter que les rares agriculteurs existant dans la commune de Cap-Haïtien n'ont pas de structure les facilitant de traiter et de stocker des semences issues de leurs exploitations agricoles. Cela peut être le résultat d'un manque de compétence chez les cultivateurs-trices et/ou d'une insuffisance de production dont le faible rendement à l'hectare les empêchant de dégager une partie de la récolte afin de produire eux-mêmes leurs propres semences.

A chaque année, pour une nouvelle campagne agricole, ils sont obligés de se rendre dans les magasins agricoles pour se doter de nouvelles semences. Cette situation précaire ne traduit pas uniquement la vie des agriculteurs au niveau de la commune de Cap-Haïtien, mais elle est en grande partie la situation de la quasi-totalité des agriculteurs du département et de la région.

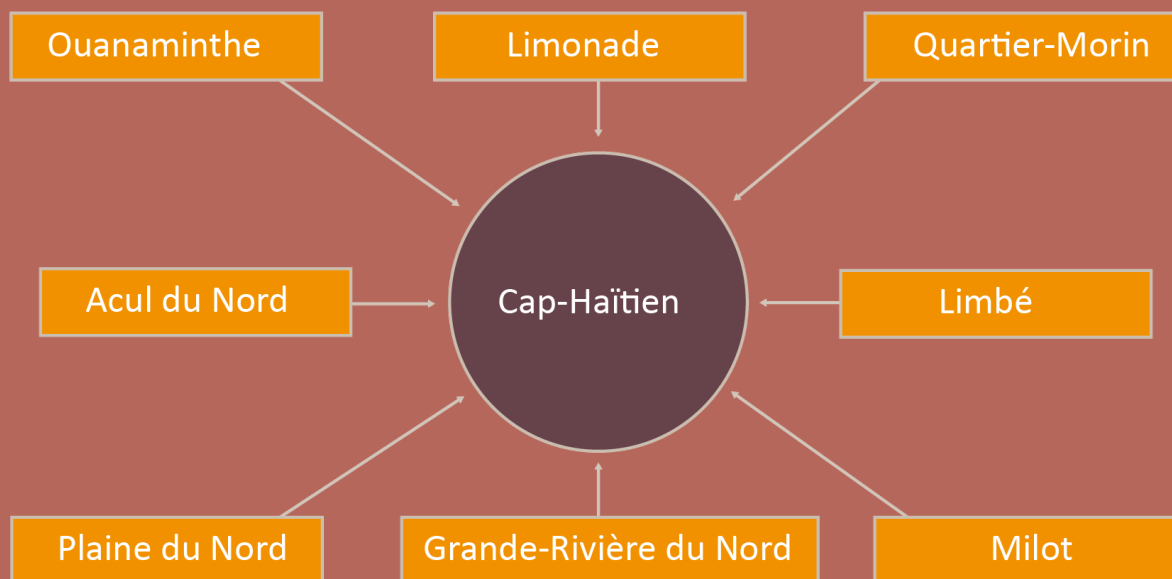
Cette pratique qui est due d'abord à des difficultés financières que confrontent les cultivateurs en majeure partie; ensuite au faible niveau de productivité observé sur les exploitations agricoles, et enfin aux multiples contraintes auxquelles sont confrontés les exploitants-es agricoles, est à interpeller le professionnalisme des institutions d'accompagnement évoluant dans ce secteur et également la responsabilité de l'état afin d'améliorer les infrastructures agricoles à l'intention des agriculteurs dans une perspective de remembrement régional du secteur.

Concernant la transformation, par rapport à l'inexistence de terres disponibles pouvant soutenir une production significative, les infimes exploitations existantes au niveau de la commune Cap-Haïtien sont donc confrontées à une inaccessibilité de ressources et de services agricoles appropriés qui ne les permettent pas de développer des unités de transformation des produits agricoles et qui entraîne par la suite une atrophisation de l'agro-industrie.

Pour ce qui a trait à la commercialisation, elle est atypique et se fait surtout dans le sens inverse. La commune de Cap-Haïtien étant un grand espace de consommation est un marché convoité par les agriculteurs de la région qui viennent écouler leurs produits. Les échanges se font particulièrement au niveau des marchés des communes de Limonade, Quartier-Morin, Plaine-du-Nord, Acul-du-Nord, Limbé, Milot, Grande-Rivière-du-Nord et Ouanaminthe. Tout cela pour dire qu'il est nécessaire qu'on change de perspective et qu'il soit nécessaire d'encourager une dynamique de réorientation des espaces voués à l'agriculture et de reconversion des ressources du secteur.

Par rapport à l'aménagement et l'urbanisation de la quasi-totalité de la commune de Cap-Haïtien, il est extrêmement difficile de relater les filières porteuses en matière agricole. Par ailleurs, les sections communales de Bande-du-Nord et de Haut-du-Cap possèdent des kilomètres carrés en bois d'œuvres élevés naturellement et/ou cultivés par des riverains de ces sections communales pouvant permettre le développement de l'agro-foresterie.

FIGURE 14 : Circuit de commercialisation des produits agricoles



Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers de Diagnostic Participatif / 2021

Par rapport au déficit d'espace adéquat pour le développement de l'agriculture, l'agriculture urbaine et périurbaine serait une alternative. Le développement de cette agriculture et surtout avec une prédominance pour les maraîchers, permettrait aux

riverain-e-s de répondre non seulement aux besoins en matières de légumes et épices mais elle les permettrait également de satisfaire le marché des hôtels et restaurants de la ville afin de gagner des revenus supplémentaires.





PROBLÉMATIQUE DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE



La commune de Cap-Haïtien, contrairement à la quasi-totalité des communes de la république, n'est pas une commune à vocation agricole parce qu'elle ne dispose pas de terres disponibles pour le développement de l'agriculture. En dehors de l'insuffisance d'espace adéquat, la commune est frappée de plein fouet d'un ensemble de difficultés d'ordre physique, technique et économique limitant aujourd'hui la production végétale.

L'absence de volonté politique réelle priorisant l'agriculture au niveau des choix nationaux et locaux de développement a depuis longtemps compromis le développement du secteur dans certaines communes ayant des avantages comparatifs. Cela donne droit de penser que les limites seraient encore plus grandes pour une commune comme Cap-Haïtien qui ne dispose pas suffisamment d'espace pour développer une agriculture urbaine et péri-urbaine lui permettant dans une certaine mesure de répondre à certains besoins alimentaires de la population locale.

Par ailleurs, en plus des faibles espaces disponibles ne permettant pas le développement de l'agriculture à Cap-Haïtien, il y a aussi l'insécurité foncière et le phénomène de la squattérissation des terres qui représentent un enjeu majeur contre le développement de ce secteur. Outre ces difficultés, la commune de Cap-Haïtien ne dispose d'aucun système d'irrigation fonctionnel malgré son fort potentiel irrigable.

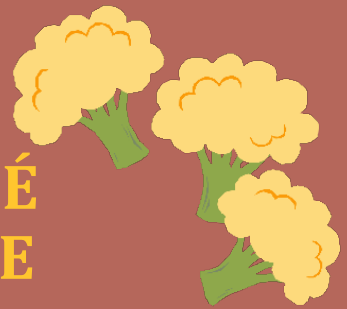
Comme pour la quasi-totalité des communes du pays, l'agriculture au niveau de la commune de Cap-Haïtien est aussi marquée par la rareté de la main-d'œuvre et de l'utilisation des outils rudimentaire qui empêchent par la suite une forte productivité à l'hectare. En dehors de toutes ces contraintes, les minuscules parcelles agricoles existantes à Cap-Haïtien sont frappées par une dégradation continue due à l'érosion et au faible niveau de l'encadrement technique qui entraînent comme toutes les autres contraintes une diminution du rendement de la production agricole et favorisera au fur et à mesure un délaissement de ce secteur économique au profit de l'urbanisation qui paraît plus rentable.

Malgré l'existence de ces contraintes, si toutefois il y aurait une volonté conjuguée du côté du MAR-NDR et des institutions œuvrant dans le développement de l'agriculture à Cap-Haïtien avec une

attention soutenue sur l'agriculture urbaine et péri-urbaine dans les quartiers modestes, les riverains pourraient produire des cultures à cycle court comme les maraichers en vue de satisfaire non seulement leur autosuffisance alimentaire, mais également de dégager un surplus afin de compléter leurs revenus ménagers. L'agriculture urbaine et péri-urbaine peut être envisagée comme une alternative très innovante pouvant faciliter le développement des denrées à cycle court et très rentables économiquement pour les habitants les plus modestes de la commune et la sylviculture peut être développée dans les montagnes des sections de Haut-du-Cap et de Bande-du-Nord. Ce qui faciliterait par la suite le développement de l'agrosylviculture.



PROBLÉMATIQUE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA COMMUNE



La commune Cap-Haïtien est constituée de trois sections communales, dont deux d'entre elles, Haut-du-Cap et Petite-Anse, sont quasiment urbanisées. Elles n'ont presque plus d'espace pour développer des activités agricoles. Cependant, la section de Bande-du-Nord possède encore certains espaces pouvant être utilisés pour l'agriculture péri-urbaine.

Les parcelles existantes sont emblavées en banane, manioc, patate, haricot, canne-à-sucre, maïs, pois Congo, noix d'acajou, céréales, légumineuses, légumes, fruits, cultures oléagineuses, etc. Il s'agit d'une agriculture totalement paysanne pratiquée dans les périphéries des agglomérations de la commune, particulièrement dans les localités de Beaudin dans la section communale de Petite-Anse, à proximité de Laury dans la section communale de Haut-du-Cap, dans les hauteurs de Mansuit, Magognioce, Village Labadee, Cormier et Du-Croix dans la section communale de Bande-du-Nord.

La commune de Cap-Haïtien n'est pas une commune à vocation agricole en raison de sa petite taille de 54 km² et de la forte déclivité de ses terres agricoles dont 90% ont une pente estimée à plus de 70%. La production agricole de la commune est très loin de satisfaire même à 5% les besoins alimentaires de la population Capoise, car l'agriculture pratiquée est une agriculture totalement paysanne sur des superficies ne dépassant pas 20 centièmes de carreaux de terre. Néanmoins les récoltes des minuscules parcelles existant au niveau de la commune de Cap-Haïtien sont en général disponibles durant la période comprise entre juillet et septembre.

Par ailleurs, il est important de noter qu'il s'agit des parcelles de petites tailles car l'ensemble des localités dans lesquelles on pratique encore l'agriculture sont en constante construction et les surfaces agricoles utilisées sont en nette régression. Cette situation est davantage compliquée par l'occurrence fréquente de facteurs climatiques défavorables comme la sécheresse et les inondations, les crises socio-politiques et l'insécurité foncière et urbaine.

La commune de Cap-Haïtien doit compter sur la production agricole des communes avoisinantes et des importations pour approvisionner ses marchés et assurer la disponibilité des aliments sur son territoire pour la consommation des ménages. En dépit de cette situation, la population capoise est rarement confrontée à l'insécurité alimentaire liée à l'indisponibilité des denrées alimentaires. La disponibilité est essentielle pour permettre l'accès aux denrées alimentaires mais n'est pas suffisante en elle-même.

Ainsi, les facteurs influençant l'accès à la nourriture dans la commune sont surtout d'ordre spatial en rapport avec l'accès aux réseaux d'échanges et aussi d'ordre économique en lien avec les prix des denrées alimentaires, les revenus des ménages, et les opportunités d'emplois. En matière de vente des produits alimentaires, elle se fait au niveau des principaux marchés d'approvisionnement de la commune qui tendent à faciliter les échanges commerciaux entre les différentes zones de la commune.



Par ailleurs, plusieurs facteurs influencent les prix des produits alimentaires, soit à la hausse ou à la baisse sur le marché, parmi lesquels nous pouvons mentionner : les coûts de production, la variété, la saisonnalité (hors saison), la qualité, la présentation, le transport, le stockage et l'emballage dans lequel ils sont stockés.

Pendant les périodes d'abondance des produits alimentaires, leurs prix ont tendance à baisser drastiquement et cela facilite une plus grande accessibilité par les consommateurs relativement à leurs pouvoirs d'achat.

À contrario, au cours des périodes de rareté ou de pénurie alimentaire, leurs prix ont tendance à augmenter considérablement et provoquent des difficultés chez les consommateurs pour s'en procurer convenablement. Dans certaines situations, cette rareté entraîne l'insécurité alimentaire chez les consommateurs les plus vulnérables et les ménages les moins aisés.

Quant à la circulation des produits provenant des communes péri-urbaines de Limonade, Quartier-Morin, Milot, Grande-Rivière-du-Nord, Plaine-du-Nord et Acul-du-Nord pour parvenir à la commune Cap-Haïtien, le transport est assuré surtout par les femmes des producteurs ainsi que les Madan Saras locaux à l'aide de motos, de tricycles, de camionnettes et de camions.

D'autre part, lorsqu'elle est effectuée sur les marchés régionaux, nationaux et transfrontaliers, le transport est assuré par les « Madan Sara » et des grossistes à partir des camionnettes et de camions de 20 à 40 pieds.

Par ailleurs, une grande partie des produits alimentaires au niveau de la commune de Cap-Haïtien provient des marchés étrangers et le transport de ces marchandises est assuré en majeure partie par des bateaux ou containers. D'où l'avantage de la commune de Cap-Haïtien en termes d'accessibilité des produits alimentaires malgré son déficit majeur de production des denrées agricoles.

Cependant, l'utilisation des aliments est mitigée au niveau de la commune de Cap-Haïtien parce qu'une infime partie de la population valorise moyennement bien les produits alimentaires ; tandis qu'une grande partie vivant dans les cités et dans les quartiers populaires marginalisés les utilise de façon malsaine à cause de leur précarité économique.

Les facteurs déterminants sont d'ordre physiologique et liés à une assimilation inadéquate des nutriments en raison du manque de connaissance élémentaire en nutrition et de la méconnaissance de la population de la pyramide alimentaire haïtienne. Ils sont d'ordre éducatif par rapport aux mauvaises conditions de conservation et de traitement de la nourriture. Finalement, ils sont aussi d'ordre hygiénique en rapport avec la mauvaise qualité de l'eau et les mauvaises conditions sanitaires générales.

En la matière, d'un point de vue spatiale, les conditions d'hygiène sont plus ou moins convenables de rue 12 jusqu'à 90, en passant sur le boulevard, alors que dans les cités et dans les bidonvilles en passant par les marchés publics, les conditions sanitaires sont particulièrement difficiles et inadéquates.

Enfin, la hausse des prix des denrées alimentaires sur les différents marchés de la commune, l'inflation galopante, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la nourriture, dans un contexte de faible croissance économique, de chômage, d'emplois faiblement rémunérés, limitent considérablement selon les acteurs locaux, l'accessibilité des ménages de la commune aux aliments.

2.5.2**ELEVAGE**

Par rapport à l'urbanisation excessive de la commune de Cap-Haïtien, il y a très peu d'espace disponible pour pratiquer l'élevage des animaux. Malgré tout, dans certaines localités comme Beaudin, Mansuit, Magognioce, Village Labadee, Cormier et Du-Croix au niveau des sections communales de Petite-Anse, Haut-du-Cap et de Bande-du-Nord, certains riverains font du gardiennage de bétails comprenant bovins, ovins, caprins, porcins. Cependant l'espace utilisé pour la pratique de cette activité n'est pas adaptée, car les pentes des sols sont en moyenne supérieures à 60% et ils sont très rocailleux.

Néanmoins, il est important d'aborder la problématique du secteur qui constitue une trésorerie importante pour les dépenses courantes et un capital biologique pour les investissements importants. En effet, au niveau national, l'élevage représente une partie importante des activités de production des agriculteurs haïtiens, soit près de 27%, donc 7 % du PIB.

Cependant, suivant les données collectées dans les différents ateliers, par défaut d'espace disponible, il existe des riverain-e-s évoluant dans la commune de Cap-Haïtien qui font de l'élevage des animaux dans les communes limitrophes, telles qu'à Limonade, Quartier-Morin, Plaine-du-Nord, Milot, Acul-du-Nord, Grande-Rivière du Nord, etc. Malgré, les contraintes de développement de l'élevage au niveau de la commune, elle dispose en revanche, d'environ 15 sta-

tions avicoles et 5 magasins de vente d'aliments et de médicaments pour les bétails.

La commune de Cap-Haïtien, étant la métropole du Nord, dispose d'énormes avantages avec la présence d'un aéroport et d'un port international, la connexion et l'ouverture sur au moins 4 départements, qui lui permettraient de développer aisément l'axe de production et de distribution des intrants, avec aliments, médicaments et matériels, afin de propulser le développement de la production animale dans le département du Nord et également dans les départements limitrophes.

Suivant les données du dernier recensement agricole de 2009 réalisé par le MAR-ANDR, la commune de Cap-Haïtien avait un cheptel qui était reparti de la manière suivante : 1202 bovins, 1103 porcins, 11 ovins, 1128 caprins locaux et 2 caprins améliorés. En ce qui concerne les volailles, elle avait : 7275 poules, 227 canards, 157 dindes, 549 pigeons, 17 pintades et 2 oies. 75% de ces animaux sont élevés par des hommes et 25% par des femmes.

Suivant les données collectées sur le terrain et dans les différents ateliers, il a été constaté que l'élevage est en nette régression dans la commune de Cap-Haïtien. Cette situation peut s'expliquer pour les mêmes raisons mentionnées ci-haut, concernant le développement de la production végétale, et particulièrement l'insuffisance d'espace. Comme pour la production végétale, il n'existe pas de grands centres d'élevage

dans la commune malgré la demande potentielle en produits dérivés de volaille et de bétail comme les bovins, les ovins, les caprins et les porcins. Les animaux sont généralement attachés au piquet et conduits au pâturage. En dépit de l'élevage à la corde et/ou en clos, quelques rares espèces comme les porcs sont parfois élevés librement dans certains quartiers modestes de la commune de Cap-Haïtien.

Durant la saison sèche, les animaux sont souvent contraints à vivre et à paître dans les parages de leur pâturage. Pendant cette saison, les herbes et d'autres végétaux sont quasiment secs, donc de faible valeur nutritive. La plupart des animaux sont nourris au piquet à l'aide de branches inférieures des arbres, des broussailles et un fourrage de complément en provenance des parcelles situées dans les alentours des pâturages naturels. Les résidus de récolte,

stipes de banane et branchage leur sont apportés en guise de nourriture. Lors des saisons exceptionnellement sèches, toutes les espèces végétales sont plus ou moins complètement détruites par le pâturage, le broutage, la recherche du fourrage et le piétinement intense.

Tenant compte du niveau de l'urbanisation de la commune de Cap-Haïtien et du sous-développement de l'élevage au niveau de cette commune, les animaux sont surtout alimentés en eau sur place à partir des réceptacles.

En ce qui concerne la reproduction, les éleveurs n'apportent pas une attention spécifique à cet aspect. Cependant, en majeure partie, l'orientation est portée sur l'accroissement des cheptels. La reproduction sexuée est quasiment la seule méthode pratiquée dans le cadre de l'élevage des animaux à Cap-Haïtien.



🌀 Photo prise à Bande-du-Nord, 1^{ère} section Cap-Haïtien, juillet 2021

En ce qui concerne la santé animale, le MARNDR à travers la direction sanitaire du département de l'agriculture du Nord, organise chaque année une campagne de vaccination pour toutes les espèces animales. Dépendamment de l'espèce concernée, l'éleveur paie entre 25 et 150 gourdes en moyenne par tête d'animal. Cette activité est réalisée dans l'objectif de prévenir les animaux contre les maladies contagieuses et également dans le but de garantir les investissements des éleveurs. Ces derniers ont toujours répondu favorablement aux messages de sensibilisation des agents vétérinaires impliqués dans ce programme.

COMMERCIALISATION DES ANIMAUX

A Cap-Haïtien, il n'existe pas formellement un marché public de commercialisation des animaux mais les éleveurs commercialisent les animaux dans les marchés de bétails de proximité comme ceux de Limonade, de Milot, de Grande Rivière, de Plaine-du-Nord, etc. Par ailleurs, Cap-Haïtien possède un abattoir qui se trouve dans la section communale de « Petite-Anse » où certains éleveurs ont l'habitude de vendre directement leurs animaux à des marchandes qui abattent des bétails. En ce qui concerne la commercialisation des produits carnés dans la commune de Cap-Haïtien, elle n'est pas différente de la commercialisation archaïque des produits agricoles. Elle n'est pas très structurée et elle est très informelle.

PROBLÉMATIQUE DU SECTEUR



Comme la production végétale, la production animale est confrontée également à un problème d'espace disponible pouvant favoriser son développement à grande échelle. Dans certains endroits, comme Calvaire Sainte-Thérèse, la ravine de Tenga au niveau de la section de Bande-du-Nord, faute d'espace pour la construction d'enclos, certains animaux comme les porcs sont souvent observés en plein chemin sans être attachés et/ou enfermés dans un espace construit à cette fin.



Les quelques rares éleveurs existant dans la commune de Cap-Haïtien, accordent très peu d'attention à la question des races améliorées. La quasi-totalité des éleveurs, possèdent des animaux de race locale qui sont en majeure partie de petite taille et très peu prolifique. Les éleveurs accordent également très peu d'attention aux soins vétérinaires. Les animaux reçoivent des soins médicaux surtout quand ils sont malades et en période de mi-bas particulièrement pour les truies.

2.5.3**PÊCHE**

La commune de Cap-Haïtien avec environ ses 75 km de côte est une commune disposant d'un grand potentiel concernant le développement de la pêche qui peut intéresser tant les investisseurs nationaux qu'internationaux. Il existe une forte accessibilité à la mer via la baie de Picolet jusqu'à l'embouchure en passant par Cormier et Labadie pour les activités de pêche. Par ailleurs, la pêche au niveau de Cap-Haïtien reste jusqu'à date une pêche artisanale qui utilise des équipements rudimentaires de faible productivité. Ce secteur a obtenu très peu d'investissement tant du côté des entrepreneurs que de la part de l'Etat et des ONG.

Le potentiel de poissons pélagiques est très élevé mais reste très peu exploité à cause du caractère rudimentaire des matériels et équipements de pêche non motorisés utilisés par les pêcheurs. Les barques utilisées sont de petite taille et sont très risquées en termes de sécurité pour les pêcheurs, ne permettant pas l'exploitation de ressources éloignées de la côte et limitent le temps ainsi que le nombre de jours de pêche.

ORGANISATION DU SECTEUR

A Cap-Haïtien, les pêcheurs sont faiblement représentés au niveau des organisations. En dépit du fait qu'il existe environ cinq organisations de pêcheurs (présenté dans le tableau suivant) mais elles sont très faibles et très peu structurées. La quasi-totalité

des membres de ces organisations sont des hommes. Par ailleurs, les femmes occupent une place extrêmement importante dans cette filière car la commercialisation des produits est particulièrement assurée par les femmes des pêcheurs qui vendent une partie aux grossistes et détaillent une autre partie aux consommateurs finaux.

Les pêcheurs pratiquent une pêche sur un plateau corallien très réduit et cela représente une zone de pêche située à moins d'un mile du rivage et rarement jusqu'à 3 miles. C'est-à-dire les pêcheurs sont limités par les moyens de locomotion et de captivité pouvant les permettre d'aller au large et sur des rayons de profondeur au niveau de la mer, ce qui entraîne un faible niveau de production et un revenu très faible chez les pêcheurs.

Cette situation exerce une influence négative sur le comportement des pêcheurs quand ils utilisent par exemple des matériels non sélectifs et qu'ils perturbent l'habitat de certaines espèces. Dans certains endroits de la côte de la commune en parcourant de Picolet jusqu'à l'embouchure, les prises sont constituées en grande partie de poissons juvéniles qui n'ont pas eu le temps d'atteindre leur stade de maturité, voire de reproduction. Cette situation n'est pas différente pour d'autres fruits de mer comme la langouste, le lambi, l'écrevisse, l'anguille, etc. Ce comportement entraîne une diminution de prises par unité de pêche et une réduction de la taille des espèces capturées.

Par ailleurs, depuis plus d'un quinquennat, en dehors de la pêche des fruits de mer couramment capturés comme le poisson, la langouste, le lambi, l'écrevisse, etc., celle des anguilles devient une activité de pêche très captivante par les pêcheurs et occupe une place très importante. Elle est pratiquée depuis la baie de Petite-Anse jusqu'à l'embouchure de la rivière de Haut-du-Cap de septembre jusqu'à avril de chaque année. Elle est une activité économique très rentable pour les exploitant-e-s. Les entreprises exportatrices achètent le gramme de ce produit qui contient environ une dizaine d'anguilles cent gourdes environ entre les mains des grossistes qui les collectent auprès des pêcheurs.

A Cap-Haïtien, il existe au moins deux entreprises qui exportent ce produit vers le marché international, particulièrement la Chine. Cependant, il faut mentionner qu'une grande partie de cette activité se réalise dans l'informel en les transitant clandestinement à travers la frontière en passant de Ouanaminthe vers la République Dominicaine. Le caractère informel et la portée économique très grande de cette activité

crée une situation d'insécurité et engendre des cas de violences très poussées entre les pêcheurs et les grossistes.

Les ressources côtières sont donc surexploitées tandis que les ressources pélagiques profondes sont sous-exploitées par manque d'encadrement technique, de matériels et d'équipements adaptés. Selon les affirmations de certains pêcheurs contactés dans les localités de Petite-Anse et de Cormier, Cap-Haïtien ne dispose pas de dispositif de concentration de poisson (DCP). Cela sous-entend que malgré la potentialité de la commune en termes de richesses aquatiques, faute de moyens appropriés, ces ressources marines restent sous-exploitées.

L'apport de moyens suffisants au niveau de ce secteur peut entraîner non seulement l'exploitation de l'économie bleue, la création d'emplois de qualité pour les professionnels de la mer, mais aussi et surtout, il permettrait également à la commune de satisfaire la demande pour les produits marins et d'exporter les surplus de la production dans d'autres régions, tant au niveau national qu'au niveau international.

TABEAU 67 : Liste des associations ou organisations de pêcheurs recensées dans la commune

Zones	Nom de l'organisation ou de l'association	Nombre de membres	Centres de pêche associés
Petite-Anse	(Coopérative des Pêcheurs de Petite-Anse) COPPA	60 membres environ	Petite-Anse
Bande-du-Nord	Association des pêcheurs de Cormier	25 membres environ	Cormier et ses environs
	Association des pêcheurs de Rival	40 membres environs	
	Association des pêcheurs de Labadee	40 membres environ	Labadee et ses environs

Source: Mairie de Cap-Haïtien / Entretien semi-structuré avec les représentant-e-s des associations de pêcheurs / 2021

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE

Les matériels de production utilisés par les pêcheurs sont des pirogues, des bateaux à voiles ou à rames vétustes et long de 2 à 5 mètres. Les embarcations de fortune sont des canots ouverts et ne peuvent affronter la haute mer.

En termes d'équipements utilisés, ils sont très variés, parmi lesquels, on retrouve les lignes, les sennes, les nasses et les filets. Ce sont des équipements rudimentaires et de faible productivité. Les pêcheurs achètent ces équipements dans les magasins qui se trouvent dans la commune elle-même. Certains pêcheurs utilisent également des compresseurs sommaires pour la pêche sous-marine.

TYPES DE PÊCHE

La pêche est donc essentiellement une pêche artisanale et pour beaucoup une acti-

tivité d'autosubsistance, c'est-à-dire, les pêcheurs le font dans le but de répondre aux besoins quotidiens. Elle ne permet pas aux exploitant-e-s de dégager des revenus supplémentaires afin d'investir dans d'autres activités économiques et/ou d'augmenter leur capacité de production en vue d'améliorer leur condition socio-économique. D'où la nécessité d'améliorer les moyens de production et de captivité des ressources aquatiques afin de développer une pêche plus productive et rentable dans une commune comme Cap-Haïtien qui possède d'énormes potentialités en la matière.

La formation des pêcheurs représente un enjeu majeur pour le développement de la pêche artisanale. Passé d'une pêche artisanale améliorée vers une pêche moderne durable représente un défi considérable pour les acteurs intervenant dans ce secteur. Il est vrai que les pêcheurs ont reçu beaucoup de formations de courte durée.



Photos prises à Petite-Anse et Bande -du-Nord, 3^{ème} et 1^{ère} section communale Cap-H, juillet 2021

RENDEMENT ET DISPOSITIFS DE CONSERVATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

La quasi-inexistante des moyens de conservation augmentent les risques de pertes à tous les niveaux de la filière. De l'avis de certains experts en la matière, le déficit des conditions adaptées pour la conservation des fruits de mer entraîne des pertes très élevées après capture, soit environ 40% de la production (S. Henry et D Francesetti, février, 2010). Or, le revenu des pêcheurs dépend non seulement de la production ,mais aussi de la qualité des produits. Par conséquent, les infrastructures de conservation des fruits de mer représentent un aspect extrêmement important pour les exploitant-e-s afin de garantir non seulement un revenu satisfaisant ,mais également assurer la qualité de leur produit. Il est donc très préoccupant à ce qu'il y ait des investissements importants dans cet axe de ce secteur économique très ambitieux.

COMMERCIALISATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

La commercialisation des produits halieutiques dans la commune de Cap-Haïtien n'est pas différente de la quasi-totalité des produits agricoles. Elle est très peu structurée et informelle. Elle se fait sur environ 7 marchés publics au niveau de la commune (Pont neuf, Cluny, Rue 9, vertières, Esso, Sainte Philomène, Cité du Peuple). Les pêcheurs sont souvent perdants dans les négociations des prix parce qu'ils ne disposent pas d'infrastructures leur permettant de conserver les produits en cas de méventes ou de prix inappropriés des acheteurs. Comme dans tous les marchés de produits périssables, ce sont les prix des acheteurs qui déterminent en majeure partie la vente des produits de mer.

FIGURE 14 : Circuit de distribution et axe de commercialisation des produits halieutiques de la commune de Cap-Haïtien

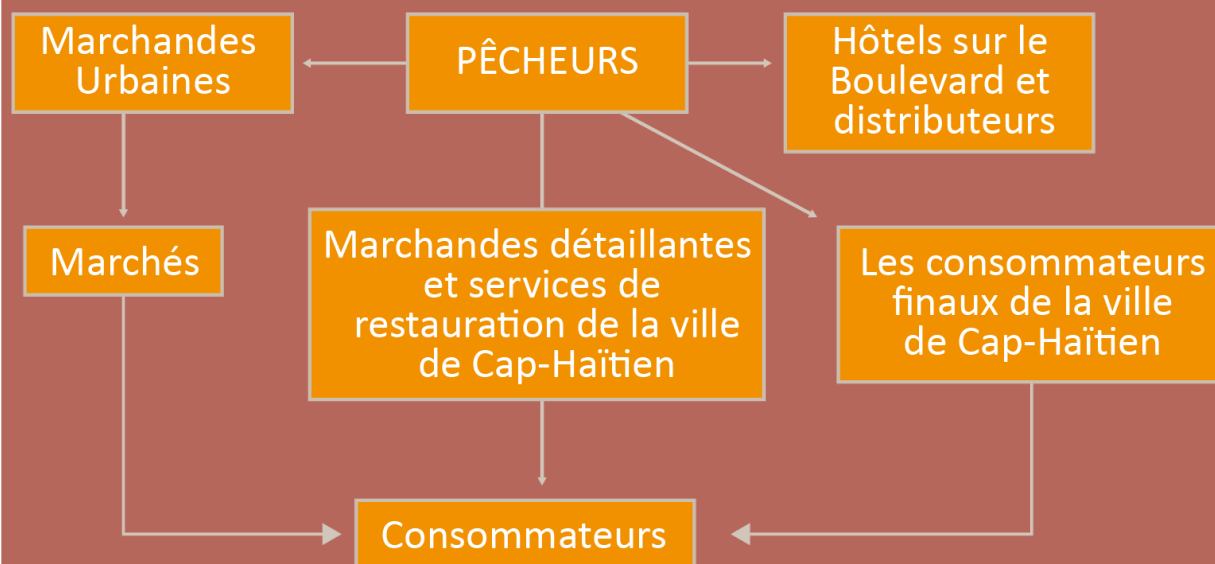
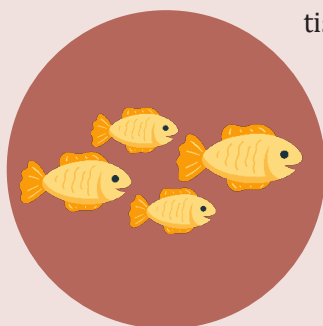


TABLEAU 68 : Prix des produits marins par marché d'après les commerçant-e-s

Espèces	Prix du marché local par lbs		Prix du marché de Cap-Haïtien par lbs
	Pêcheurs	Marchandes	Marchandes/ Revendeurs
Poissons roses (Sade, Barba-ren, Colas, etc.)	350	400	500
Poissons blanc (Tyara, Dorad, Karang, etc.)	250	300	400
Langoustes	175	200	250
Chair de Lambi	400	450	600

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Enquête dans les marchés auprès des pêcheurs et des commerçant-e-s / 2021

En dépit du fort potentiel que possède la commune de Cap-Haïtien concernant le développement de la pêche marine, elle fait face à des difficultés majeures empêchant son développement. Au niveau de la commune de Cap-Haïtien, il y a un manque de contrôle sur les activités de pêche et cela entraîne une exploitation abusive des espèces marines. Par rapport au déficit d'investissement public et privé dans ce secteur, les pêcheurs font face non seulement à une insuffisance accrue de matériels et d'équipement adaptés à la haute mer, mais aussi à l'insuffisance de formation technique afin de passer d'une pêche totalement artisanale à une pêche artisanale améliorée. A côté du faible niveau de capture par les pêcheurs, ces derniers n'ont pas les matériels requis afin de conserver les produits exploités. Outre les fruits de mer couramment consommés, la commune de Cap-Haïtien connaît une surpêche des anguilles durant la période comprise entre septembre et avril.



2.5.4

MINES ET CARRIÈRES

D'après les informations fournies par les participants et participantes aux ateliers de diagnostic participatif, il existe plusieurs carrières dans la commune (Cabassa, ODN, Haut-du-Cap, Blue Hills, Richard ville, Castel, Mansouri, Labadie, Rival, Belly, Small votive etc.) Parmi les différentes carrières, on extrait le sable à Vertueux, Handicapé, Broyeur d'os, Forcé etc. mais le meilleur sable est exploité dans les différentes rivières particulièrement dans l'embouchure de la rivière Parois entre Quartier Morin et

Limonade. Il convient de noter également plusieurs points de vente de sable moulu comme à Virgie, Haut-du-Cap, Broyeur d'Os.

Pour ce qui concerne les carrières de roches, on les retrouve principalement à Rival et dans la Bande-du-Nord (Roche concassée). Les roches de rivières sont exploitées dans les différentes rivières de la commune de Limbé.

Malgré le fait qu'elles ne rapportent pas grand-chose à l'État encore moins à la

collectivité municipale, les activités d'exploitation des carrières permettent aux exploitants ainsi que les propriétaires de ces dernières de gagner leur vie. Elles permettent aussi de rendre disponibles sur toute la commune des matériaux d'une certaine qualité. Cependant, les exploitants, qui ne sont pas formés à leur métier ni réunis en association, font une mauvaise gestion des carrières qui ne sont pas soumises à de vrais et réels contrôles des autorités étatiques et ne sont pas tellement accessibles dans la plupart des cas. En ce sens, elles représentent de véritables dangers pour les exploitants qui ne disposent pas de matériels adéquats d'exploitation et de sécurité.

Les autorités étatiques locales, néanmoins, pourraient en tirer d'importants avantages si elles exigeaient que les exploitants ainsi que les propriétaires des carrières disposent d'une patente. La municipalité pourrait aussi créer un centre d'équipements d'exploitation et de sécurité qu'elle mettrait en location.

Enfin, dans le dessein de proposer de bien meilleures idées sur la question, il serait de bon ton d'initier des débats, en ce sens, à la faculté d'aménagement du territoire de l'Université de Limonade qui est une structure importante pour la région en général et la commune de Cap-Haïtien en particulier.

2.5.5

INDUSTRIES, PME ET PMI

En termes de production manufacturière, la commune de Cap-Haïtien comporte plusieurs usines de transformation agricole (cacao, cassaveries, arachide, boulangeries, etc.), des guildiveries, des usines de production de rhum (Tass Doudou, etc.), des usines de traitement d'eau, de production de glace, de fabrication de parpaing, des usines de transformation de maïs, de l'arachide en beurre, du cacao en chocolat, de maïs en farine, des boulangeries, des ateliers de ferronnerie (15 environ), des ateliers d'ébénisterie, etc.

Selon les informations recueillies par l'IHSI en 2004, le nombre d'entreprises manufacturières se trouvant à Cap-Haïtien étaient de 51. Parmi ces entreprises, il y avait qua-

rante-sept (47) boulangeries, une usine à glace, une usine de production de parpaing, une usine de production de sachets d'emballage et une autre non-catégorisée.

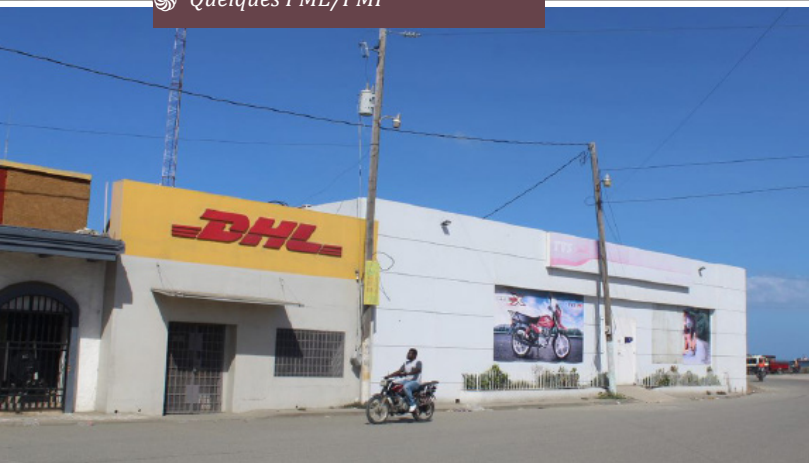
La collecte de données réalisée dans le cadre de ce PCD fait état de 57 ateliers de transformation, 26 ateliers de ferronneries, 32 ateliers d'ébénisteries et 11 boulangeries. Il est à signaler que, selon l'enquête socio-économique réalisée par la Mairie en 2021 dans le cadre du présent PCD, la commune comporte plusieurs usines de transformation agricole (arachide en beurre, manioc en cassave, Cacao en chocolat, maïs en farine, etc.), des usines de traitement d'eau et de production de glace, des usines de production de parpaing, etc.

Comme pour l'ensemble du pays, les producteurs et commerçants capois font face à de sérieux problèmes en termes d'accès au crédit, en dépit de la présence du Fonds de Développement Industriel (FDI) dans le chef-lieu du département, et aussi à des problèmes d'accès à des équipements modernes et de qualité. De plus, peu de PME et PMI de la commune exploite les oppor-

tunités offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. En outre, le délai de légalisation des entreprises constitue un véritable obstacle aux entrepreneurs souhaitant investir au niveau de la commune, ce qui explique que la majeure partie des PME et PMI dans la commune ne dispose d'aucune reconnaissance légale.



Quelques PME/PMI



2.5.6**COMMERCE ET ENTREPRENARIAT**

Le commerce est la principale activité de la commune, une grande partie de la population s'y adonne. En 2004, l'IHSI y recensait quelques deux mille sept cent cinquante et un (2 751) établissements commerciaux dont six cent vingt et un (621) petites boutiques et trois cent quatre-vingt-neuf (389) grandes boutiques. On y retrouve aussi une tuerie. L'inventaire réalisé dans le cadre du processus d'élaboration du PCD fait état de 3 298 entreprises diverses. Nombre d'entre elles fonctionnent dans l'informel. À côté de leur faible niveau d'organisation, la petitesse de leurs tailles est l'un des facteurs non seulement qui réduit leur capacité d'embauche de ressources humaines, mais aussi qui embarrasse l'amélioration de leurs immobilisations d'actifs (locaux, équipements, machines, et autres outillages, etc.).

MARCHÉS ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

La commune de Cap-Haïtien est un vaste réseau d'artères commerciales et de marchés publics désorganisés. La population de Cap-Haïtien et de ses extensions est desservie par quatorze (14) marchés publics, majoritairement concentrés au niveau du centre-ville. Ils sont distribués sur trois grandes zones de la commune. Au centre, les marchés Cluny, de Shada (Lòt Bò Pon), de l'abattoir, du Pont Neuf, de la gare routière (Barrière bouteille) et un espace de vente de bicyclettes usagées (rues 2, 3 et A).

Plus loin, au sud du centre-ville, on trouve les marchés de Cité du Peuple, de Sainte-Philomène, de Champin et d'ESSO (Charrier). Plus à l'Est, on dénombre ceux de Fort St-Michel et de Petite Anse. À cette liste s'ajoutent de petits marchés ambulants et ceux d'occasions.

On observe, dans la quasi-totalité des rues du centre-ville et dans les rues avoisinantes, un débordement de petits étalages et de kiosques de petits marchands. Ces guérites, empiétant sur une voie publique déjà étroite, auxquels s'ajoutent des débarquements anarchiques de conteneurs de marchandises et des empilements d'immondices, occasionnent d'importantes congestions, entravant la fluidité de la circulation des véhicules au niveau de la ville. Le commerce des rues, quasiment généralisé sur l'espace de la commune, constitue une partie importante de l'économie de la commune.

Les marchés publics desservent une clientèle majoritairement locale. Dans la grande partie des cas, ces marchés sont dépourvus d'équipements et d'infrastructures de base en eau, assainissement, électricité, gestion des déchets, toilettes publiques, etc.. Une situation qui entraîne une insalubrité importante des lieux et des rues avoisinantes le rejet des eaux usées directement sur le site, l'accumulation des déchets, etc.. Souvent trop petites, les structures sont également précaires, vétustes et non-conformes aux besoins des usagers (commerçants et

clients). L'absence de structures de gestion des lieux provoque souvent un entassement des étalages, une promiscuité et des conflits entre les marchand-e-s.

La commune de Cap-Haïtien échange principalement en importation avec la République Dominicaine, les autres pays de la Caraïbe, les États-Unis et Port-au-Prince.

PRINCIPAUX AXES COMMERCIAUX DE LA COMMUNE

Bien qu'elles ne soient sujettes à aucun plan ou aucune stratégie d'ensemble, les « zones commerciales » de la commune se concentrent le long des axes du réseau supérieur de la ville dans les principales rues du centre-ville, notamment au niveau des rues A, J, L, et du boulevard du Cap. Ils représentent les axes les plus achalandés de la ville. Ces zones commerciales sont formées d'une pluralité de petits commerces dont les activités débordent la chaussée comme les matériaux de construction, les pièces de voitures, les provisions alimentaires, les cosmétiques, etc. Ainsi que d'autres services plus ou moins spécialisés comme les pharmacies, les librairies et papeteries, des magasins vendant toute sorte de produits, notamment les matériaux de constructions,

les quincailleries, les appareils électroménagers, etc. Il est dénombré également dix-huit (18) stations d'essence et environ cinq (5) markets répartis sur l'ensemble de la commune.

Comme susmentionné, la commune de Cap-Haïtien est une commune à forte potentialité commerciale. La présence de l'un des deux ports internationaux et du deuxième aéroport en importance dans le pays, sa proximité avec la République Dominicaine (Dajabon), les autres îles de la Caraïbe et les côtes de la Floride font d'elle un axe important en matière de commerce. Toutefois, ces activités commerciales tendent à empiéter sur l'ensemble des espaces, trottoirs de la commune provoquant ainsi une insalubrité et des congestions monstrueuses. De plus, les marchés publics de la commune sont dans un état de délabrement et sont souvent hors du contrôle des autorités étatiques qui n'y collecte aucune taxe. De plus, la plupart des commerces de la commune, sans reconnaissance légale, s'effectuent dans l'informel. Ce qui constitue un manque à gagner fiscal important pour la municipalité. Ainsi, des investissements sont nécessaires dans ce secteur et une restructuration des axes commerçants et du réseau de marchés de la Commune est indispensable.



LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES COMMERCIALES DE LA COMMUNE

La carte ci-dessus montre la localisation des infrastructures économiques de la commune du Cap. Elles regroupent les infrastructures commerciales et financières comprenant les marchés publics, jeux de hasard (banques de borlette, petit robot, lotto etc), les institutions financières (banques commerciales, caisses populaires, coopératives, bureau de transfert), les stations de radio et de télévision, les stations d'essence, hôtels, restaurants, petit métier (menuiserie, ferronnerie, coutures, barber, studio de beauté etc), les ateliers de transformation (guildive, cassaverie etc), les infrastructures de commerce (quincailleries, boutiques, provisions alimentaires, magasins, markets, kiosques d'eau traitée etc.), les multiservices (notaire public, agence de sécurité, entreprises funéraires, agence de voyage etc), les petites entreprises agricoles (poulailler, pépinière etc) et une autre catégorie non identifiée par les enquêteurs.

On remarque une forte concentration de ces infrastructures dans la partie urbanisée de la commune du Cap. Les marchés publics sont représentés sur la carte par les boules de couleur mauve, les jeux de hasard sont identifiés par les carrés de couleur vert, les institutions financières sont représentées par les carrés roses, les restaurants sont identifiés par les boules jaunes moutarde, les hôtels sont représentés par les losanges de couleur marron. Les boules vert olive identifient les stations de radio et de télévision, les carrés rouges nous montrent les ateliers de transformation. Les stations d'essence sont identifiées sur la carte par les boules de couleur jaune citron, les multiservices sont identifiés sur la carte par les boules de couleur marron, les petits métiers sont représentés sur la carte par les boules bleues marines, les boules vertes prairies identifient les petites entreprises agricoles, les infrastructures de commerce sont identifiées sur la carte par les boules de couleur bleues vertes et les infrastructures non catégorisées sont représentées sur la carte par les boules noires.

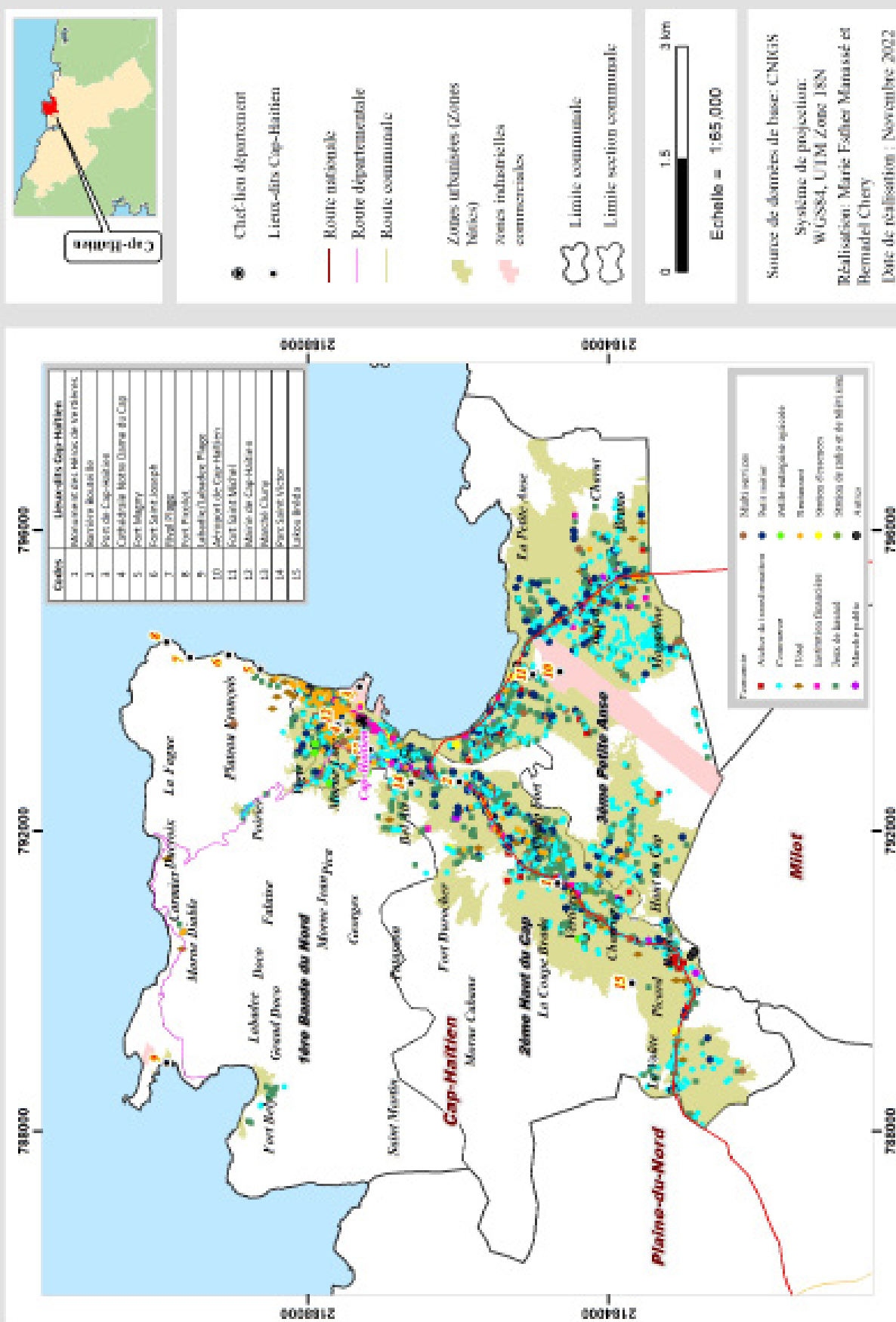
Les données disponibles montrent que les infrastructures de commerce et les jeux de hasards sont en nombre supérieur par rapport aux autres, et représentent 74.44% (3/4 environ) des infrastructures économiques de la commune de Cap-Haïtien. En effet, on compte 1475 infrastructures de commerce sur un total de 3298 répertoriées représentant un pourcentage de 44.72% et les jeux de hasard sont au nombre de 980 soit 29.71% de l'ensemble. On dénombre aussi 14 marchés, 56 hôtels, 132 restaurants, 57 ateliers de transformation, 331 petits métiers, 126 entreprises de multiservices, 71 institutions financières dont 14 succursales de Banque et 5 coopératives financières, 9 petites entreprises agricoles, 12 stations de radio et de télévision, 18 stations d'essence et 17 infrastructures non catégorisées par les enquêteurs.

Comme pour le reste du pays, l'entrepreneuriat dans la commune de Cap-Haïtien a peu d'incidence sur la croissance économique. Cela s'explique par le fait que la plupart des entrepreneurs (hommes/femmes) ne sont pas des entrepreneurs motivés, expérimentés, bâtissant des entreprises avec des potentiels de transformation du secteur dans lequel ils interviennent. Ce sont des entrepreneurs par nécessité, qui créent des entreprises parce qu'il n'existe pas, selon eux, d'autres opportunités d'emplois rémunérés viables. Ce sont des entrepreneurs non productifs, s'engageant dans des activités de rente, redistribuant la richesse d'un pan de la société à l'entrepreneur.

De plus, il existe des obstacles structurels dans la commune quant au développement d'un véritable entrepreneuriat par opportunité (opportunités particulières que leur offre la région) surtout chez les jeunes. Ces obstacles sont de natures diverses et on peut citer : l'attitude de la société à l'égard de l'entrepreneuriat, le manque de compétences, le manque d'expériences professionnelles, l'absence de capital propre, la formation à l'esprit d'entreprise insuffisante, la faiblesse du réseau des gens d'affaires, les barrières inhérentes au marché, l'environnement délétère et médiocre des affaires et des investissements, etc.



INFRASTRUCTURES COMMERCIALES DE LA COMMUNE



Carte 21 : Localisation des infrastructures commerciales de la Commune

2.5.7

ARTISANAT, INDUSTRIES CRÉATIVES ET PETITS MÉTIERS

L'Artisanat est l'un des secteurs clés du développement économique du département en général et de la commune en particulier. Les activités dans ce secteur sont multiples: cordonnerie, couture, orfèvrerie, menuiserie, sculpture, peinture, etc. Il crée un nombre important d'emplois tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Certaines matières premières nécessaires à la confection de ces produits se retrouvent sur place ou dans les communes avoisinantes, ce qui contribue à diminuer les coûts de production. Elles sont constituées d'argile, de latanier, cèdres, sisal, bambou, roseaux, acajou, chêne, palmiste, liane, nécessaires à la confection de sculptures, produits de mahogany, paniers, produits en céramiques, chapeaux en paille, valises, sous-plats, cache-pot, cabaret, chaises, poupées souliers, sandales, meubles, vêtements, cordes, etc.

En dépit de son importance économique, le secteur offre globalement un tableau de dégradation marquée par l'envahissement de produits d'origine étrangère, la multiplication de vendeurs que d'artisans, le non renouvellement des produits, les produits non finis ou à peine ébauchés, le manque de connaissance et de motivation dans le domaine. L'absence de mécanisme d'aide à la création, le Bovarysme collectif, le sous équipement, des difficultés d'accès aux matières premières diversifiées, une carence en termes de véritables ateliers de production, une faiblesse au niveau de la formation de base des artisans et la faiblesse organisationnelle de ces derniers.

Il n'existe aucune promotion de la production locale, les expositions, foires sont plutôt occasionnelles aussi les circuits d'écoulement sont faibles mis à part des possibilités qu'offrent de la station balnéaire de Labadie ou la concurrence est rude, là encore dominant les marchands.

L'absence de crédit est patente. La disparition des centres de formation, déjà faibles, comme le « Ouvroir National » sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales apportent son lot de désarroi au secteur. Le Centre privé « les Ateliers Taggart » disparaît également à la suite du décès du fondateur Daniel Taggart. Ce centre permettait la formation d'un nombre intéressant d'artisans. La grande majorité des artisans ne bénéficient d'aucun encadrement technique et il n'existe aucun support à la production. En effet dans les ateliers Taggart, on travaillait le coton et il se développait un artisanat contemporain où l'on créait des tapisseries en sisal et des tissus d'ameublement en gros coton filé à la main des bijoux en écaille de tortue et en corne.

L'artisanat a pourtant connu des périodes intéressantes avec un marché que certains qualifiaient de « florissant » même. Le pôle touristique du Cap était alors en plein essor avec la venue de pas moins de 4 bateaux de croisière toutes les semaines pendant les années 80 et la visite de touristes provenant de la frontière avec la république Dominicaine organisée par des tours opérateurs de la république voisine.

Les artistes et artisans assuraient une certaine production et les capacités créatrices encouragées par cette possibilité d'écoulement de leurs produits. À la suite des convulsions sociales et politiques, beaucoup d'artisans émigrent sans transmettre leur savoir tandis que d'autres préfèrent vendre leurs journées de travail pour assurer leur survie.

Quoiqu'il faille relativiser cette notion de « capacités créatrices » boostées par la possibilité d'écoulement des produits, il était possible de faire le constat suivant pendant cette dite période l'artisanat avait tendance à s'appauvrir et à se dénaturer dans un processus répétitif sans autre renouvellement que celui qu'imposait la demande commercialisée de stéréotypes pour le tourisme. Sans doute due à une absence de politique d'animation culturelle visant à stimuler les attitudes créatrices, à servir de pont entre l'information et l'expression, à mettre les hommes en relation, sans contrainte, et à assurer la médiation entre les créateurs, les créations et le public.

La sclérose du secteur est une conséquence, à un ensemble de facteurs structurels, facteurs de blocage du développement des industries créatives. Le mimétisme, corolaire d'une éducation tournée vers le reniement de soi. Aux enfants on a expliqué des lois régissant des mondes lointains, le savoir d'hommes qui leur sont inconnus, le sens de légendes nées dans d'autres temps et d'autres lieux, ou on les a incités à copier ou à imiter des formes d'expressions étrangères. Autres facteurs de blocage la modicité des revenus des éventuels consommateurs, l'absence de mécanismes appropriés de financement et de promotion.

Le stylisme est peu développé toutefois suscite des vocations aussi l'on confond souvent tailleur, styliste de mode, couturière. La mode souffre donc de main-d'œuvre qualifiée et de structures efficaces. De rares stylistes créaient autrefois pour une classe aisée aujourd'hui totalement disparus quoiqu'ils travaillaient au goût du consommateur qui imposait ou soumettait une mode inspirée des magazines spécialisés occidentaux. Le couturier ou la couturière possédait des catalogues et de ce fait suggérait à la clientèle des modes. De nos jours, le design est peu développé, cette filière est peu connue et reste marginale cependant, il existe des jeunes bourrés de talent.

Quant au secteur du mobilier domestique il souffre d'une carence de compétences, les plus habiles artisans réalisent parfois des produits de très bonnes factures néanmoins très chers, tandis que la majorité des mobiliers est le fait d'ateliers de menuiserie avec souvent une finition et une qualité désolante. En général les produits sont fabriqués d'après des copies de catalogues d'origine étrangère. Au bout du compte, ce secteur souffre d'une absence d'industries de distribution et de boutiques, ce qui condamne le concepteur à la réalisation que de prototype destiné à un éventuel acquéreur collectionneur.

La cordonnerie ne survit que pour rafistoler les chaussures provenant de la fripe toutefois survie encore la fabrication des sandales destinées à la gent féminine qui fait preuve d'une certaine stabilité.

Le secteur des bijoux résiste encore tant bien que mal répondant à un marché local mais n'arrive pas à diversifier ses offres et s'imposer en réalisant un chiffre d'affaires respectable.

Les produits en terre cuite résistent encore tant bien que mal, la localité de Lory (commune de Milot) dont la production est absorbée en grande partie par la commune du Cap, en est l'épicentre avec ses ateliers de potiers et fours primitifs néanmoins hormis les récipients, cruches de tout format indispensables aux pratiquants du vodou, des pots à fleur, l'on retrouve d'autres thématiques artistiques grossièrement façonnées.

L'on retrouve également un artisanat utilitaire comportant des forgerons qui fabriquent encore serpettes, houes, pentures, gonds. Ces objets utilitaires se retrouvent dans certains quartiers périphériques avec une population à revenu modeste les produits sont plutôt grossiers avec peu de finition.

La sculpture en bois a fait ses beaux jours pendant les années 80 pour quasiment disparaître avec le départ des bateaux de croisière du Cap néanmoins subsistent ça et là des ateliers de menuiserie où l'on sait encore en fabriquer des objets. Le marché de la station balnéaire de Labadie expose une production en provenance du pays et de la région du nord dont vannerie, chapeaux de paille, nattes, poteries, saladiers, objets utilitaires en bois.

Un tout petit secteur de l'artisanat est pris en charge par des « connaisseurs » internationaux qui permet l'émergence d'un artisanat destiné à une élite des pays riches, ce secteur produit des œuvres de très bonne facture mais inaccessibles au marché local. Ces experts sont probablement à l'origine d'une sorte de rupture sémantique et épistémologique aboutissant à une dichotomie entre art et artisanat et qui prévaut dans la gestion et l'administration de la culture et de l'artisanat. Alors que ces secteurs peuvent imprimer une nouvelle impulsion

à la création, la production et la consommation locale.

Parmi les éléments de la culture nationale, la peinture occupe une place importante et à ce compte l'école du nord s'est créée une notoriété. On sait que le développement de l'art pictural semble trouver un ancrage profond des pratiques du XVIII^e et du XIX^e siècle où portraits et décorations de temples de la religion populaire et autres lieux, avec ses chromos et objets de culte constituent la toile de fond.

L'histoire relate l'existence de l'académie d'art du Royaume du roi Christophe. De 1830 à 1860 la peinture religieuse et historique prend un certain essor sous l'impulsion de l'académie créée par l'empereur Faustin Ier. En revanche, l'histoire récente de la peinture populaire commence en 1943 avec l'arrivée du peintre Devitt Peters. Il rencontre plusieurs jeunes peintres haïtiens et avec eux il fonde le Centre d'Art destiné à enseigner et vulgariser l'art pictural en Haïti. Cette expérience va favoriser l'éclosion de jeunes talents qui vont devenir les peintres de renom du pays et par la suite les styles et les thèmes vont se diversifier et aboutir à la formation d'écoles distinctes.

L'école du Cap se caractérise par l'utilisation d'éléments linéaires, l'application très méticuleuse des couleurs tendre et surtout en plat. Les sujets couvrent tout aussi bien la vie quotidienne, des sujets populaires, scènes de rue, et une prédilection pour la riche histoire de la région Nord. Réalisme ou illustratif, thématiques populaires, figuration et l'ordre calculé et la précision sont les caractéristiques essentielles de cette école marquée par la personnalité d'un Philomé Obin.

Il a existé et il existe encore, malgré l'existence d'une certaine continuité, une certaine misère de l'art à Cap-Haïtien : absence de musées, très peu d'expositions à proprement parler, aucun débat esthétique ou inexistence de critiques d'art. Les ateliers, qui pourvoyaient le marché pendant quarante ans, s'enlisent dans la répétition d'un modèle unique devenu une institution.

Mais si cela peut être tributaire des régimes politiques entre 1957 à nos jours et de l'influence des médias avec des hauts et des bas, c'est enfin à l'économique, qu'il faut l'articuler. Ainsi, ce n'est pas un effet du hasard si, pendant le même temps, la peinture dite « primitive » capoise a connu la plus grande publicité à mettre en relation avec la promotion du tourisme qui aura au moins des conséquences dans le milieu, dont une certaine affluence de peintres et de galeries et aussi des effets pervers comme un anéantissement de tout projet de renouvellement de cette peinture.

C'est là un fait d'importance mais qui révèle par ailleurs que c'est la créativité au niveau de toute la communauté qui y est intéressée dans la mesure où cette école de peinture, qui s'est reproduite à l'infini pendant plus d'un demi-siècle, a tout simplement annihilé les perspectives de voir naître d'autres expériences dans le milieu. Aujourd'hui des vendeurs s'adonnent au commerce de l'art. Ils achètent et commandent des thèmes reproduits à souhait. Ce qui pose le problème d'instruments juridiques pour la protection des droits d'auteur et de la dégradation du secteur. Hormis la station balnéaire de Labadie, la production artistique est en panne d'acquéreurs d'autant que les collectionneurs au niveau national se font de plus en plus rares. On dit souvent qu'un art sans marché est un art qui n'existe pas. La crise du « COVID-19 » a encore aggravé une situation qui était déjà assez précaire.



2.5.8

PATRIMOINE, TOURISME, HÔTELLERIE
ET RESTAURATION

Le centre-ville de Cap-Haïtien possède un patrimoine historique, culturel et architectural de très haute valeur, appartenant au patrimoine national depuis 1995. Il s'étend sur une superficie de 120 hectares. Ses rues étroites, son unité architecturale, la succession de places et de monuments en font un ensemble d'exception. Fondé en 1670, le Cap fut la capitale de la colonie française de Saint Domingue jusqu'en 1770.

La ville a connu différentes phases d'urbanisation à travers son histoire riche et mouvementée, notamment marquée par une série d'incendies et de séismes. Reconstitués selon une trame urbaine originale, plan en damier, les quartiers historiques constituent aujourd'hui le centre culturel et administratif de la ville. Les secteurs urbains périphériques formant les quartiers populaires sont plus densément habités.

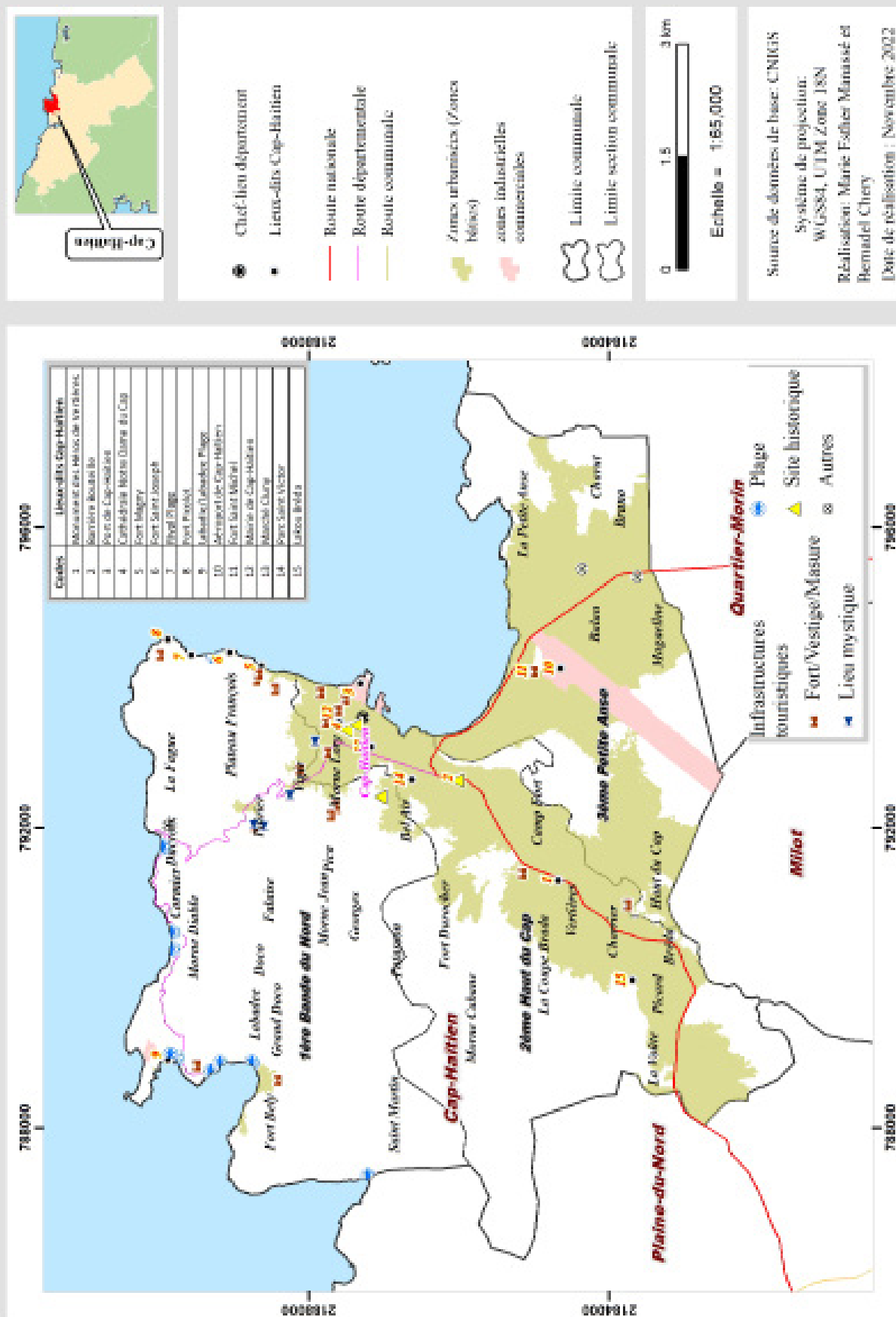
LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES
ET SITES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE

Cette carte nous montre les différents lieux et attractions touristiques de la commune de Cap-Haïtien. Ces infrastructures sont constituées de lieux mystiques, de plages, de forts et vestiges de fort sans oublier les sites non identifiés.

Il y est dénombré 10 plages 4 les lieux mystiques, 19 forts et vestiges de fort . On a également recensé 5 sites historiques, et 3 lieux non catégorisés sur un total de 41 lieux répertoriés par les enquêteurs d'IFOS.

En ce qui concerne les ressources touristiques de nature historique et architecturale, cette ville, à cause de son histoire d'une rare richesse et de cette haute valeur culturelle, a été proposée en 1992 sur la liste du Patrimoine des Amériques et de la caraïbe, et en 1995 classé Patrimoine National. Cap-Haïtien est la ville la plus esthétiquement forte du territoire haïtien exprimé en particulier à travers la diversité architecturale du centre historique. De plus, beaucoup de constructions et d'espaces situés non loin du centre historique ont un caractère hautement mémoriel. Le tableau ci-après ne prétend à aucune exhaustivité.

INFRASTRUCTURES ET SITES TOURISTIQUES DE LA COMMUNE



Carte 21 : Localisation des infrastructures et sites touristiques de la Commune



TABLEAU 69 : Maisons et espaces à caractère mémoriel dans le centre historique.

Identifiant de la maison	Localisation	Valeur mémorielle
Hôtel de Paris nord	Rue 20 H	Pas de valeur mémorielle spécifique, plutôt architecturale
Maison Javot (Hôtel de ville actuel)	Rue 20 F-G	Pas de valeur mémorielle spécifique
Marché des blancs	Rue 17 à rue 23 B	Valeur mémorielle liée à l'histoire de l'esclavage
Palais du Gouverneur (Actuelle Ecole des Frères de l'instruction chrétienne)	Rues 17 à 19 L Q	Valeur mémorielle liée à l'histoire coloniale française
Maison Godard Phaeton (Grand batisseur du Cap du 19 ^{eme} siècle)	Angle rue 19 J	Liée à l'histoire de l'évolution architecturale. Godard Phaeton faisait parti de maitres maçons appelé des « grands Batisseurs »
Maison José Marti	Rues 13 et 14 K	Liée à l'histoire de la lutte contre l'esclavage
Résidence de Toussaint Louverture	Rue 15 I et J	Liée à l'histoire nationale et la lutte contre le système de l'esclavage
Maison du président Nord Alexis	Rue 16 F	Valeur liée à l'évolution architecturale. Architecture comportant des éléments atypiques comme le comble mansardé
Maison du barde national Oswald Durand	Rue 13 I	Valeur liée à la période nationale et l'évolution de la littérature et des arts
Résidence du Gouverneur hôtellerie du roi Christophe	Rue 2 A et B	Valeur liée à la période coloniale française
Syndicat des Cœurs Unis (Actuelle eglise Cœurs Unis)	Rue 22 J	Valeur liée à l'évolution sociale de la ville, les Cœurs Unis rassemblaient la plupart des artisans du Cap qui représentaient la principale force de travail de la ville depuis 1875.
Savonnerie	Rue 22 A et B	Valeur liée à la période qualifiée « d'illusion héroïque » c'est-à-dire d'une tentative d'industrialisation 1890 /1915
Ancienne Prison Civile du Cap.	Rue 21 Q	Liée à la période coloniale mais également à l'histoire récente de la dictature et des répressions politiques.
Petite Fontaine	Rue 24 H	Liée à la période coloniale et constitue un des rares témoins de la période française.

Source : Mairie de Cap-Haïtien /Ministère du Tourisme et des Industries créatives / Eddy Lubin / 2021

Par ailleurs, la commune contient aussi des sites historiques et des monuments de grande importance et assez remarquable. Les principales informations qui les concernent sont présentées dans les tableaux suivants.

TABEAU 70 : Sites historiques et monuments repertoriés dans la commune

Sites et monuments	Unités spatiales	Localités
Fort Picolet	Bande-du-Nord	Picolet
Habitation Baubert avec moulin à betes, sucrerie et séchoir	Haut-du-Cap	Lory
Habitation Rival au nord de la ville	Bande-du-Nord	Rival
Habitation Fontenelle	Haut-du-Cap	Lory
Fort Bourgeois au Nord'Ouest de la ville	Bande-du-Nord	
Comptoir de boucaniers de Labadie	Bande-du-Nord	Labadie
Fontaine du commun	Haut-du-Cap	Charrier
Briquetterie Leconte	Haut-du-cap	Charrier
Monuments de Vertieres	Haut-du-cap	Vertières
Habitation Breda	Haut-du-cap	Breda

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ministère du Tourisme et des Industries creatives / Eddy Lubin / 2021

La majorité de ces ressources sont totalement à l'abandon d'autres sont en train d'être méthodiquement démolis par leurs propriétaires (Vaudreuil) pour satisfaire des besoins de rentabilité d'un lotissement, alors que d'autres sont dépecés par la population (Fontaine du Commun).

Par rapport aux ressources touristiques de nature historique liées à l'axe terroir, découverte archéologique et amérindienne, la prise en compte de l'existence d'un village amérindien à l'emplacement actuel de la ville est à prendre en considération même en absence de prospections archéologiques récentes. Guárico, vraisemblablement l'un des plus anciens caciquats de l'île, associé aux populations qualifiées de lithiques et archaïques, correspondrait à l'espace de Cap-Haïtien actuel et du système orographique du Morne Rouge du Cap (G, Valmé 6000 / Aménagement territorial préhis-

panique sur l'île d'Haïti / Educa Vision Inc. 2012). Par ailleurs non loin de la ville du Cap, à Cormier Plage, on retrouve la plus grande collection d'artefacts de la période préhispanique d'Haïti qui fait l'objet d'un projet muséal.

Parmi les ressources touristiques ethnographiques s'illustre « Lakou Castel » qui se situe dans la mouvance des « Lakous » classiques du nord, avec une prédominance Nago métissée d'éléments bantous et dahoméens. En général, les sanctuaires traditionnels sont en rapport avec les chemins initiaux du marronnage d'autant que ce Lakou se trouve à près de 400 mètres au-dessus du niveau de la mer dans les montagnes du Cap. Selon une histoire connue des initiés de ce Lakou, il était en correspondance avec un autre vieux sanctuaire aujourd'hui éteint, appelé « Bèche », se situant dans la montagne du Cap non loin de la mer.

Du point de vue des ressources touristiques naturelles et anthropiques liées à l'axe nature, spéléo-tourisme, agro-éco-tourisme, écomusée et tourisme communautaire, la commune de Cap-Haïtien recèle des sites naturels d'une rare beauté. Au nord de la ville, sur la côte Nord-Ouest, existe une zone fortement escarpée qui part de la Pointe Picolet pour aboutir à la Pointe D'Yegue, à proximité de la baie de l'Acul. On retrouve des belvédères et des espaces offrant des vues panoramiques intéressantes sur la ville et de ses environs au sommet de la Montagne du Cap. Au niveau du versant nord, le littoral comporte également le site balnéaire de Labadie et le village des pêcheurs, les sites naturels de Cormiers, Gadras, Roche Sauvage. Il existe également des sites naturels qui offrent des vues panoramiques sur la côte au niveau de la route menant à Labadie.

La montagne du Cap possède des pôles d'attractions aux intérêts multiples rapprochant à la fois des avantages d'ordres naturel, historique, paysager, culturel et esthétique. Tout à la fois isolée des groupes de montagnes de l'île, elle commence au morne Rouge à l'est de la baie de l'Acul et s'étend jusqu'à la pointe Picolet (15,5 km). La partie de cette masse isolée qui surplombe la plaine s'abaisse plus rapidement que la pente tournée vers la mer.

On retrouve également des sites adossés au versant sud comme le Centre historique de Cap-Haïtien, le site de Bois Caïman, La Voute, les sites naturels de Labadie, des points de vue panoramiques forts intéressants de la côte et des vestiges de la colonie française constitués de fortifications, d'habitations coloniales, etc.

Au regard de son passé historique comme capitale de la colonie de St Domingue, du royaume du Nord et de son importance stratégique comme deuxième pôle économique du pays pris dans son contexte géographique, le Cap devrait pouvoir se positionner comme le « lieu organisateur de la scène historique du nord d'Haïti en fonction de certains faits historiques notamment la bataille de Vertières ».

En effet le tourisme culturel représente une filière extrêmement intéressante dans une dynamique de développement durable qui permet de structurer une offre par la valorisation du patrimoine. Et à ce compte, le Nord d'Haïti possède un énorme potentiel, la culture et l'histoire peuvent devenir source de regard et d'appréciation. C'est la Région du pays qui recèle le plus de potentialités en termes de concentration du patrimoine historique il en est de même de ses traditions reconnues qui lui donne un rayonnement culturel important.

Dans le nord, à quelques minutes du Cap, subsistent encore des traces archéologiques de l'un des plus importants villages Taïnos des Antilles. Ce site de la culture dite de « Taïno Classique » grand de 200 000 m² et établi dès le XIII^e siècle, a été partiellement excavé en 1987 lors des prospections archéologiques de l'université de Yale. Certains artefacts de ces siècles d'histoire et tant d'autres se donnent à voir dans la collection de cormiers.

C'est dans cette zone qu'aurait échoué la caravelle Santa Maria et qu'aurait été édifié le fort de la Nativité, avec les débris du navire, le premier établissement espagnol du Nouveau Monde. A près d'un kilomètre de

là, l'on retrouve le site de Puerto Réal (Port Royal), l'une des premières agglomérations espagnoles du « Nouveau Monde » fondée en 1503.

Ces éléments laissent à penser que la culture du Nord et par extension haïtienne est le produit d'un processus de constitution d'une identité née du choc de différentes civilisations dont les mœurs se sont mélangés et adaptés. Les différents témoins de cette espèce d'hybridation se retrouvent en concentration dans le nord, perçu comme lieu fondateur de la nation haïtienne.

Des données historiques précisent que les montagnes avoisinantes du Cap étaient le siège de bastions de la résistance ou « manuels » restées dans l'anonymat pendant 50, 60, 80 ans et constituaient des réseaux entretenus par des chefs marron d'origine africaine qui perpétuaient une tradition qui remonte aux paléos indiens de l'île. Cette connaissance du territoire depuis ces siècles, occultés par l'histoire normative, représente la base matérielle du dispositif défensif mise en place après 1804. Ces siècles dissimulés par l'histoire officielle sont indispensables à un décryptage véritable des conditions d'émergence de la culture nationale profonde, de la lutte qui a menée à l'indépendance.

Cap-Haïtien est la ville administrative, commerciale et résidentielle la mieux organisée, la plus esthétiquement forte du territoire, et qui était initialement le centre de la colonisation française de production la plus prospère pour son époque, la plus importante, avec ses unités de production et équipements indispensables à la production de denrées spéculatives destinées à la Métropole.

Cap-Haïtien était également le foyer de l'espace de résistance à Saint Domingue devenue la plus forte concentration d'esclaves de la zone pour satisfaire aux demandes incessantes du marché européen et où les relations extrêmement antagoniques vont aboutir à la révolte, aux soulèvements à Bois Caïman où a lieu la cérémonie serment de Bouckman ayant conduit à la révolution et à l'autonomie.

De plus, Cap-Haïtien et sa région comportent des « espaces mémoires » utilisés chaque année comme lieu de pèlerinages traditionnels (R. Beauvoir Dominique, Puerto Real). Cette mémoire comporte un patrimoine remarquable de musiques et de danses traditionnelles profanes et sacrées, d'une littérature orale avec contes et proverbes, une cosmogonie, des mythologies, une gastronomie populaire.

Ce patrimoine culturel demeure un atout essentiel qu'il faut valoriser afin de renforcer l'attractivité du territoire avec des implications évidentes en matière touristique. Et, à ce compte, il convient de noter que l'attractivité culturelle de la région nord repose sur une promotion active du patrimoine culturel local qui ne doit pas se limiter à ses seules composantes architecturales ou uniquement à ses lieux de mémoire.

En effet, il se compose aussi des objets usuels de la vie quotidienne conçus pour les exigences de la vie sociale et spirituelle, de fêtes traditionnelles, du patrimoine naturel, de savoirs-faire, de manifestations et pratiques culturelles. Il est à noter que ce patrimoine est dans une situation de dénuement et d'isolement. Il est victime

de l'absence d'une vision scénique globale de mise en tourisme de la région Nord en lien avec les centres culturels traditionnels, détentrices de connaissance, des lieux de pèlerinages dont l'apport est vital dans la perpétuation de divers aspects de la formation sociale haïtienne populaire dans les domaines des arts populaires. (R. Beauvoir Dominique).

Cette scène historique, dont le cap est l'épicentre, se poursuit jusqu'à la Citadelle et les différentes composantes du dispositif défensif post colonial, le palais Sans Souci, véritable ensemble et principale organisation urbaine du roi Henri Christophe qui reposait sur le principe de l'urbanisme à partition bipolaire. Et justement, le centre politique du royaume se trouvait à la nou-

velle ville de Sans Souci et tandis que le centre administratif et commercial se trouvait au vieux Cap Henry relié entre eux par une épine dorsale, une voie royale.

La présentation de cette « scène historique » qui remonte jusqu'aux premières occupations humaines du territoire est nécessaire à la mise en évidence de sa cohérence en termes de continuité historique ainsi que ses éléments porteurs et surtout la compréhension de sa signification profonde. Sa mise en tourisme permettra une mise en valeur ponctuelle des éléments clés qui la synthétisent. Le centre historique du Cap, en plus de sa valeur intrinsèque, devrait pouvoir se donner la capacité de jouer le rôle de lieu organisateur de toute cette cohérence.





Parmi les autres ressources touristiques se trouvent les établissements hôteliers et de restauration. En effet, les établissements hôteliers sont classés selon un référentiel du Ministère du Tourisme qui répond aux critères du point de vue de la satisfaction client de la qualité des services acceptables. Le classement de 1 à 5 hibiscus ou étoiles du MTIC représente une garantie de l'autorité de régulation d'un hébergement respectant les standards internationaux et offrant qualité de service et confort.

Le classement des établissements est réalisé selon le pourcentage suivant lequel ils respectent des critères comme électricité régulière, accessibilité, confort du client, cadre physique intérieur et extérieur agréable, capacité d'accueil, existence de sanitaires standardisés par chambre, présence permanente de l'eau courante, services aux chambres, disponibilité de l'internet, petit déjeuner. Le respect de ces critères conditionne donc le classement.



TABLEAU 70 : Classement des établissements hôteliers de la commune

Niveau	Respect des critères	Etablissements hôteliers correspondants
Niveau 1 ou 5 Hibiscus	70 à 80%	Auberge du Picolet, Hostellerie du roi Christophe, Cormier Plage Hôtel, Jardins de l'Océan, Habitation des Lauriers, habitation Jouissant, Résidence Royale, Hôtel Mont Joli, Norm's Place, Sathama hôtel,
Niveau II ou 4 Hibiscus	50 à 60%	Plux Hôtel, Villa Cana, Hôtel Beau Rivage, Metro Résidence, Rival Hôtel, Maison d'hôtes : Stella Maris, Domus Maria, Kay Arnol, Villa Prospère...
Niveau III ou 3 Hibiscus	30 à 40%	Akensa Hôtel, Ste Philomène Hôtel, la Fonda Hôtel, Hôtel intercontinental, Eugene et Son, Gros Bebe resto Hôtel
Niveau IV ou 2 Hibiscus	10 à 20%	Chouchou hôtel, voyageur Hôtel, Coco's Hôtel, Colibri Hôtel, Colombia, Christ is love, Hôtel Congo...

Source : Mairie de Cap-Haïtien / OGDNH / Ministère du Tourisme et des Industries Créatives/ 2021

En termes de problématique, les établissements présentent des manques-à-gagner qui sont des faiblesses d'ordre financier, technique, auxquelles fait face le secteur. Les établissements de niveau 1 sont classés parmi les meilleurs, néanmoins tous les standards de qualité du point de vue des services ne sont pas au rendez-vous. Les établissements de niveau II ont une limitation de capacité d'accueil, mais sont caractérisés par l'absence parfois de certains services de base et les chambres sont souvent exigües.

Pour les établissements de niveau III, la qualité de l'environnement laisse à désirer, les services de qualité sont très limités, le manque de professionnalisme du personnel est très accentué. Les établissements de niveau IV sont situés souvent dans un environnement sujet à des pollutions sonores, esthétiques, olfactives, avec cadre intérieur et extérieur très peu attrayant, chambres

exigües dépourvues de sanitaires ou avec des blocs sanitaires sales, un personnel peu professionnel et des services exécrables.

De même, les restaurants sont classés selon un référentiel du Ministère du Tourisme qui répond aux critères du point de vue de la satisfaction client de la qualité des services acceptables. Les restaurants sont classés d'un niveau de I à IV en fonction de critères spécifiques comme la préparation, la présentation, la satisfaction de la clientèle et le respect des normes de qualité. Il existe une trentaine au plus de restaurants répertoriés dont quatorze sont intégrés à des établissements hôteliers.

Cependant il est à souhaiter que le régulateur, le Ministère du Tourisme, procède au classement des établissements hôteliers de la destination en attribuant la côte d'étoiles ou d'hibiscus en usage partout dans le monde.

TABLEAU 71 : Classement des restaurants selon un référentiel du Ministère du Tourisme

Niveau	Respect des critères	Restaurants correspondants
Niveau 1	Plus haut niveau de la région	Restaurant de l'auberge du Picolet, Habitation Jouissant, habitation des Lauriers, Déco Plage, Hostellerie du Roi Christophe, Restaurant de l'Hôtel Cormier Plage, Restaurant de l'Hôtel Jardins de l'Océan, Restaurant de l'Hôtel Mont Joli, Restaurant de l'Hôtel Beau Rivage, Restaurant de l'Hôtel Rival, Restaurant de Plux Hôtel, restaurant de Villa Cana.
Niveau II	Généralement incorporés à des établissements offrant d'autres services que la cuisine, bar, discothèques, club..	La Kay Bar restaurant, A et J restaurant, Mini Délices, Kokiya grill, Gro Bebe, restaurant hôtel, Bagay la restaurant, Charlot Restaurant.
Niveau III	Restaurants offrant des repas rapides, les produits proposés sont très limités	Nelly's fast food ice cream, Croissant d'or, Plaza Nazareth Joli Marche, Rose Claudelle restaurant
Niveau IV	Très limités quand au lieu et la qualité des produits et services	King bar Restaurant, La Fourmi bar restaurant;

Source : Mairie de Cap-Haïtien / OGDNH / Ministère du Tourisme et des Industries Créatives / 2021

En termes de problématique, les restaurants présentent des manques-à-gagner qui sont des faiblesses d'ordre financier, technique, auxquelles fait face le secteur. Les restaurants de niveau I présentent des menus avec une gastronomie créole et des spécialités. Néanmoins dans leur grande majorité ces restaurants n'atteignent pas les standards internationaux au point de vue de la qualité. Il en est de même de service professionnel. Les restaurants de niveau II souffrent pour la plupart de l'exiguïté de leurs locaux parfois défectueux,

l'absence de diversité de leur offre, et la déficience de la formation du personnel.

Les restaurants de niveau III souffrent pour la plupart également de l'exiguïté de leurs locaux avec souvent des avaries non résolues, l'absence de diversité de leur offre, et la déficience de la formation du personnel. Ces établissements très souvent n'arrivent pas à répondre aux demandes. Les restaurants de niveau IV sont très limités au niveau des locaux, de l'offre et de la qualité des services.

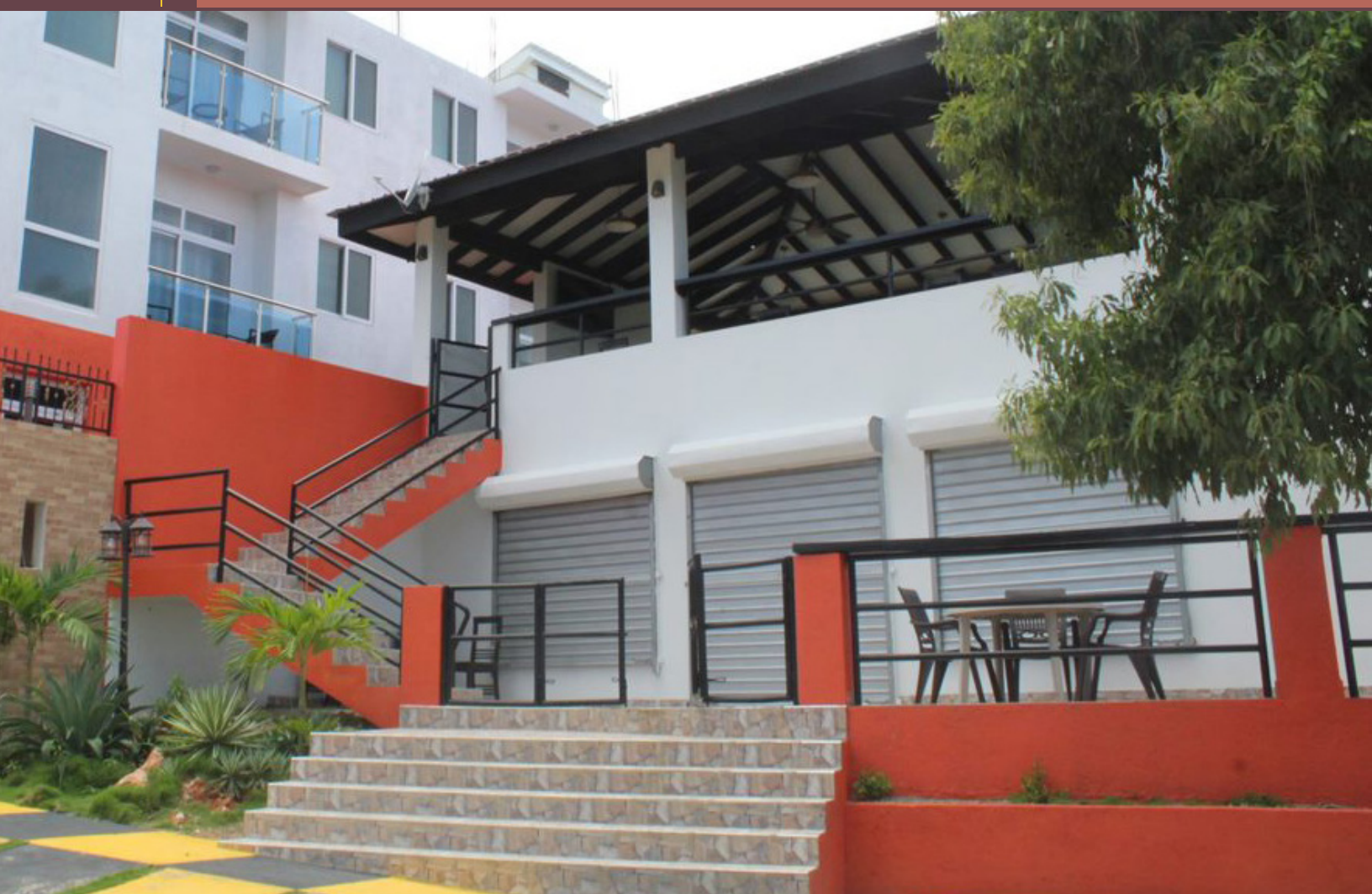


En résumé



Cap-Haïtien dispose de plusieurs sites et d'un patrimoine riche et diversifié. L'architecture typique du centre-ville, les lieux de mémoires, les traditions culturelles, la gastronomie, les sites naturels, les plages, les restaurants, les hôtels, le port et la station balnéaire de Labadie font entre autres de Cap-Haïtien, lieu organisateur de la scène historique du nord D'Haïti. Cependant, plusieurs contraintes méritent d'être adressés au plus vite. A savoir : le manque de valorisation et rénovation des sites historiques, le mauvais état des infrastructures routières conduisant aux sites touristiques, manque de professionnalisme du personnel des hôtels et restaurants, le dénuement et l'isolement du patrimoine culturel.

En dépit de cela, plusieurs opportunités intéressantes s'offrent à la commune. Le projet PAST, financé par la Banque Mondiale qui facilite le développement des activités touristiques dans le circuit urbain à requalifier (rue 16 à rue 20). On peut citer aussi, les bateaux de croisière fréquentant le site balnéaire de Labadie, les appuis techniques de l'UNESCO dans le cadre de la gestion du PNH-SCR. Toutefois, certains facteurs mettent en péril le patrimoine culturel capois et le développement du tourisme. Il s'agit de la spoliation (Déchoucage) des terrains logeant certains patrimoines ; la destruction progressive des patrimoines bâtis ; le déboisement, l'instabilité politique, le vandalisme, l'insécurité.



2.5.9

MAIN D'ŒUVRE

Le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emploi de la population active capoise. Largement occupé par les femmes (62 % des actifs du secteur). Il concerne majoritairement le commerce de produits non-agricoles comme les marchandises générales, les matériaux de construction, les pièces de véhicules à moteur, les friperies « pèpè » en provenance de l'étranger, etc. La plupart des actifs de ce secteur, les trois quarts, sont des travailleurs indépendants, c'est-à-dire travaillant à leur propre compte. Le secteur est caractérisé par un salariat marginalisé, et la non-scolarisation de 27,8 % de ses membres.

Quant au secteur formel, les activités du secteur tertiaire, plus particulièrement celles du tourisme constituent la dominante du secteur. En effet, la Royal Caribbean International, qui détient le bail sur le site de Labadie, emploie directement près de 265 travailleurs locaux, et plus de 700 autres personnes sont impactées d'une manière ou d'une autre par l'activité économique du site : troubadours, troupes folkloriques, artisans, marchands, tresseuses de cheveux, gardiens, personnels chargés de sécurité, d'entretien et de service de la plage et du quai pour débarquer et embarquer les passagers (Haïti Libre, 2019).

2.5.10

EMPLOIS

Certains emplois sont générés par les institutions financières, les PME, les manufactures de production, etc. Selon les enquêtes menées dans le cadre de l'élaboration du PCD, la commune de Cap-Haïtien compte un total de 17 940 salariés pour 3298 entreprises recensées, soit une moyenne de six (6) employés par entreprise. L'administration publique est également une

pourvoyeuse d'emplois non négligeable au niveau de la commune. Il est à signaler que les hommes représentent la majorité des employés des entreprises recensé (55%). Bien que ne se situant pas dans la commune de Cap-Haïtien, le Parc Industriel de Caracol (PIC) constitue une importante source d'emploi et de revenu pour les habitants de la commune de Cap-Haïtien.





2.5.11

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET SERVICES

La population capoise est desservie par quatorze (14) succursales de banques, dont treize (13) commerciales et une succursale de la Banque de la République d'Haïti (BRH), et plus de cinq (5) coopératives financières dont la plus importante est la caisse populaire Fraternité avec deux comptoirs dans la commune. L'ensemble de ces points de services financiers se concentrent principalement au niveau du centre-ville. La commune compte plusieurs institutions offrant des services de microfinance (principalement du crédit) à la population, comme Sogesol, FINCA, FONKOZE, Micro-Crédit National (filiale de la Unibank).

La commune comprend également une multitude de sous agents des maisons de transferts (Unitransfert, CAM Transfert, Sogexpress, Money Gram, Western Union, etc.). Les services offerts par ces institutions financières, surtout bancaires, ne sont pas à l'entière satisfaction de la clientèle. En effet, les clients se plaignent du trop de temps passé dans les files d'attente, des charges d'intérêt exorbitantes et de la durée de remboursement des prêts jugée trop courte. Ces deux derniers facteurs ont tendance à influencer négativement sur le fonctionnement de l'entreprise du client et

donc sur l'efficacité des créances. De plus, souvent certains services ne sont pas disponibles dans les succursales des banques de la commune, mais seulement à la capitale.

En matière de service hôtelier et de restauration, la commune de Cap-Haïtien est parfaitement bien pourvue. Déjà en 2004, l'IHSI y recensait 40 hôtels. Selon les informations de l'inventaire des infrastructures socio-économiques réalisé dans le cadre de l'élaboration du présent PCD, la commune compte 56 hôtels dont certains peuvent être classés parmi les meilleurs du pays en termes de services. Dans le domaine de la restauration, Cap-Haïtien compte près d'une centaine de restaurants dont les plus importants sont logés le long du Boulevard de Cap-Haïtien et offrant un service de qualité aux clients. Le service d'hôtellerie et de restauration constitue un important atout pour la commune en matière de développement d'activités touristiques. La commune de Cap-Haïtien héberge également le site touristique le plus visité du pays qui est la station balnéaire de Labadie (721,000 touristes en 2019), donnée en concession par l'État haïtien, moyennant des droits de port et des redevances de concession, depuis

1985, à la Royal Caribbean International et qui constitue la plus grande contribution aux revenus touristiques du pays depuis 1986.

La commune de Cap-Haïtien possède également de nombreuses institutions de formations supérieures (Universités et écoles professionnelles) qui assurent la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, atout indispensable pour le développement socio-économique de la commune. De plus, le Campus Henry Christophe de l'Université d'État d'Haïti, situé dans la commune de Limonade, est un plus dans la formation universitaire des capois et capoise.

Somme toute, la commune de Cap-Haïtien possède des atouts intéressants dans le domaine des industries, des PME, des institutions financières et des autres services en ce qu'elle dispose de plusieurs ateliers de transformations et de production, de plusieurs succursales de banques, de deux ports, un aéroport international et d'une main d'œuvre qualifiée disponible sur place. Toutefois, les industries capoises sont sous-équipées, archaïques dans la grande majorité et insalubres. Les produits fabriqués sont non standardisés, non-contrôlés et les entrepreneurs n'ont pas accès au crédit. De plus, le MCI au niveau local ne joue pas convenablement son rôle de contrôle et la lenteur du processus de reconnaissance légale des entreprises décourage certains investisseurs.



2.5.12

FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES MAJEURES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Le diagnostic des secteurs économiques s'est terminé par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM économiques majeures de la Commune qui serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement. Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de développement de chaque secteur ou domaine ont été pris en compte. Elles constituent les priorités en matière de développement économique de la commune.

TABEAU 72 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces majeures de la commune dans le domaine économique.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Potentiel de production d'énergie électrique de la centrale Simon Bolivar et de la centrale de Ste Philomène en phase de relance par l'installation de nouveaux moteurs ; Présence de nombreux techniciens qualifiés et travailleurs évoluant dans différents métiers et activités d'artisanat (couture, sculpture, ferronnerie, charpenterie, ébénisterie, maçonnerie, carrelage, électricité, plomberie) dans la commune ; Diversité d'unités de transformation évoluant dans la transformation de l'arachide en beurre, du cacao en chocolat, du maïs en farine, de la canne à sucre en jus etc. ;	Rationnement prolongé en électricité et manque d'éclairage des rues de la commune ; Manque d'encadrement et d'accès au crédit pour les artisans ; Industries, PME et PMI non dotées d'équipements et matériels modernes, et n'exploitant pas suffisamment les NTIC ; Manque de valorisation, de gestion et de travaux d'entretien et de rénovation des sites historiques et touristiques ; Taux d'intérêt sur les crédits dans les microfinance et les banques trop élevés et le temps de remboursement généralement trop court ;	Programme d'électrification du département du Nord de l'Autorité Nationale de Régularisation du Secteur de l'Énergie (ANARSE) : construction d'une centrale électrique de 40 mégawatts au gaz naturel et d'une centrale photovoltaïque de 16 Mw ; Filières Beaux-arts de l'Université de Limonade et UCNH ; Programme PAPEJ du Gouvernement de financement de projets de jeunes entrepreneurs ; Compagnie Royal Caribbean ; Intervention de nombreuses universités dans la formation de cadres dans le domaine des finances, de l'économie, de l'administration, la gestion et de la comptabilité.	Incendies ; Acculturation/ Vol ; Inflation ; Instabilité politique ; Décapitalisation ; Glissement de terrain ; Pollution marine ; Maladies / Parasites attaquant les animaux Changements climatiques ;

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Existence de plusieurs sites historiques (Vertières, Place montarché, Cathédrale Notre Dame, loge haïtienne, Marché de Cluny, etc.) et de vestiges du système défensif post-colonial dans la commune (Fort Picolet, Magny, Saint Joseph, Ventre, Fort Bourgeois ect ..) ; Diversification d'institutions financières fonctionnant sous la tutelle de la BRH et comprenant plusieurs succursales de banques commerciales, d'institutions de microfinance, de nombreuses maisons de transfert, et des services de transactions financières par téléphone; Existence de plusieurs sites d'exploitation des carrières dans la commune ; Accessibilité à la mer via la baie de Cap-Haïtien de Picolet jusqu'à l'embouchure facilitant les activités de pêche ; Existence d'un bassin versant d'environ 300 ha de terre favorable au développement de l'agroforesterie partant de Vaudreuil à Fort Bourgeois ; Disponibilité de main-d'œuvre et de personnels qualifiés évoluant dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (ingénieur, contre-maître, électricien, plombier etc.)	Mauvaise gestion de l'exploitation des mines et carrières ; Manque d'investissement dans le secteur de la pêche. Envahissement du marché par des produits carnés étrangers venus principalement de la République Dominicaine et des USA ; Urbanisation sauvage et diminution d'espace disponible pour l'établissement de lots boisés ; Non planification de l'aménagement numérique de la commune et manque d'adéquation des services aux besoins de fonctionnement des activités commerciales, sociales et professionnelles ; Manque d'aménagement dans les infrastructures routières et des ouvrages publics suivant les règles de l'art ;	Appui du bureau des mines et de l'énergie ; Appui de l'ONPH (Organisation Nationale des Pêcheurs Haïtiens), du Projet HAITI SAILLING CUP dans la distribution de matériels de pêche et de FOPROBIM travaillant sur la conservation de la biodiversité terrestre et marine ; Appui de VETERIMED intervenant dans la transformation du lait, du projet HEIFFER dans la distribution des espèces d'élevage et du Projet AGRISUD, de FOOD FOR THE POOR dans la distribution de tête de bétails et de FENELAH (Fédération Nationale des Éleveurs de Lapin en Haïti) ; Décret du 15 Mars 1947 déclarant le Morne du Cap zone protégée ; Projet de développement urbain au Cap-Haïtien (CHUD), visant à améliorer certaines infrastructures urbaines et espaces publics, et renforcer la capacité institutionnelle pour soutenir une croissance urbaine plus habitable et résiliente dans l'agglomération de Cap-Haïtien	Dépravation ; Séismes & Tsunamis ;

Source: Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers communaux de priorisation /2021

The background of the page is a photograph of a town built on a hillside. The houses are densely packed and appear to be made of brick or concrete. The hillside is covered in green vegetation. In the foreground, there are some trees and a few buildings. The sky is blue with some white clouds. The overall tone of the image is somewhat somber due to the dark overlay.

3.

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

***L**e Diagnostic Communal a permis d'analyser tous les secteurs d'activités communales. Il a débouché sur des révélations majeures et a mis à jour les problématiques de développement de la municipalité. Ces révélations permettent d'identifier les enjeux de développement de la commune. Ils mettent en exergue les contraintes ,mais aussi certaines potentialités à exploiter pour impulser un dynamisme de développement de la commune.*

3.1.

ENJEUX LIÉS AU MILIEU PHYSIQUE

Cap-Haïtien fait face à de grandes contraintes dont l'analyse montre qu'elles constituent les véritables enjeux de développement liés au milieu physique qu'elle lui incombe d'adresser pour véritablement s'engager sur la voie du développement. Ces enjeux concernent surtout le développement de nouvelles centralités, la gestion de l'urbanisation anarchique du territoire communal, la mitigation des phénomènes naturels et anthropiques, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles :

- Gestion de l'urbanisation anarchique du territoire communal et Développement de nouvelles centralités
- Mitigation des phénomènes naturels et anthropiques
- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles



GESTION DE L'URBANISATION ANARCHIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES CENTRALITÉS

La croissance démographique suscite l'extension spatiale en milieu urbain. Cela pose un problème lorsque cette croissance spatiale n'est ordonnée ni canalisée par une politique d'urbanisation. Cette question est d'actualité à Cap-Haïtien, capitale de la métropole Nord d'Haïti, où l'anarchisme de l'occupation du sol y crée une ségrégation urbaine entre les quartiers à cause de l'incapacité de l'administration locale à contrôler le territoire urbain. Cela se caractérise par une gestion urbaine difficile qui se traduit par une marginalisation des quartiers populaires (Shada, La fosette, Village SOS, Belle hôtesse, etc...) n'ayant pas d'infrastructures urbaines et installés dans des zones marécageuses et inondables.

Les acteurs locaux, durant le diagnostic, ont fait des raisonnements sur l'espace communal dans une perspective de projets de territoire et ont partagé l'expression de leur territorialité. Actuellement, la ville de Cap-Haïtien présente un double dynamique : la concentration qui renvoie au phénomène d'accumulation des populations et des activités; l'étalement urbain marqué par un fort mouvement de desserrement des populations et des activités. Ce double dynamique peut favoriser une restructuration ordonnée des formes urbaines dans une logique de développement territorial commun de nouvelles centralités urbaines en envisageant l'aménagement de la rocade Carrefour La Mort - Carrefour Morne Rouge, route SOS-Madeline. Il convient également de penser à la réorganisation des sections communales par rapport aux nouvelles centralités.

L'enjeu est de développer de nouveaux quartiers en créant des lieux de vie avec l'implantation de services. L'attractivité

résidentielle devra passer par une grande qualité environnementale et une optimisation des équipements publics. Ce qui induit l'existence au préalable d'un S.D.A.U (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme). Il est donc urgent de penser à une recomposition appropriée des quartiers populaires en vue de leur intégration dans une dynamique urbaine globale, par une nouvelle gouvernance du territoire. Cette dynamique devra s'inscrire dans une démarche globale en associant les deux autres communes de l'arrondissement (Quartier Morin et Limonade) et les communes de Milot et de l'Acul-du-Nord.

MITIGATION DES PHÉNOMÈNES NATURELS ET ANTHROPIQUES

L'évolution des contextes régionaux et mondiaux (le changement climatique, la dégradation de l'environnement, et l'urbanisation anarchique) exposent de plus en plus les populations à des aléas de plus en plus fréquents, tout en fragilisant progressivement la résilience de ces populations à faire face à ces aléas. A Cap-Haïtien, la faiblesse des collectivités territoriales et les menaces d'insécurité amplifient davantage les risques aux désastres. S'appuyer sur une capacité de réponse en urgence adaptée et efficace demeure un enjeu important pour la commune. En raison de l'incertitude qu'apporteront le changement climatique et les problèmes liés à la gouvernance, il est donc indispensable de mettre en place une action intégrée entre les opérations d'urgence et la GRD, de réunir les meilleures pratiques locales, intercommunales, régionales et externes et des connaissances scientifiques pour gérer le risque et travailler avec les communautés à la conception

la plus appropriée. Ainsi, l'administration centrale et les collectivités travailleront à réduire l'intensité de certains aléas pour faire en sorte que le coût des dommages lié à ces phénomènes climatologiques, géologiques soit supportable pour la société.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES



Les écosystèmes encore présents dans la commune de Cap-Haïtien sont fragiles et menacés par l'urbanisation anarchique : les mangroves sont défrichées pour permettre l'accès à la terre et pour la production de charbon de bois. La pêche côtière est excessive et pratiquée à un niveau non renouvelable. La population occupe les ravines, berges et zones basses et construit des logements précaires. Le « Morne Lory » considéré comme le poumon vert de la ville et contribue à protéger les bassins versants des sources d'eau subit une artificialisation par une urbanisation non contrôlée entraînant une forte dégradation de sa biodiversité. Tels sont les principaux constats de la situation environnementale et des ressources naturelles de la commune. De plus, face à une croissance continue de sa population et de ses activités, Cap-Haïtien se trouve dans l'incapacité de stocker et de traiter les déchets. Voulant adresser la problématique environnementale de façon globale, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles doit répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. Ainsi, la société capoise doit-elle se développer en assurant la même qualité de vie que la sienne aux générations futures.

3.2.

ENJEUX LIÉS À LA GOUVERNANCE

Cap-Haïtien fait face à de grandes contraintes dont l'analyse montre qu'elles constituent les véritables enjeux en matière de gouvernance qu'elle lui incombe d'adresser pour véritablement s'engager sur la voie du développement. Ces enjeux sont surtout liés à la gouvernabilité du territoire, à l'insécurité et la violence urbaine, à la structuration et l'organisation de la société civile, à la croissance démographique non contrôlée.

- Gouvernabilité du territoire
- Insécurité et violence urbaine
- Croissance démographique non contrôlée



GOUVERNABILITÉ DU TERRITOIRE

Le diagnostic communal a fait ressortir une faible implication des acteurs locaux, privés, publics, associatifs dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge. Il a montré aussi que dans le contexte actuel qu'aucun acteur, public ou privé, ne dispose des moyens nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes de la commune. L'enjeu consiste à renforcer l'administration communale pour qu'elle puisse favoriser l'émergence de nouveaux modes d'intervention et la transformation de modalités de l'action publique. Dans ce contexte, l'action sur le développement territorial n'est plus présentée comme la seule responsabilité du pouvoir public (local, régional ou étatique) mais comme la résultante d'un processus de coopération et de coordination entre de nombreux acteurs et opérateurs, dans lequel les collectivités territoriales jouent un quadruple rôle d'orien-

tation, d'animation, de pilotage et de régulation.

INSÉCURITÉ ET VIOLENCE URBAINE



L'insécurité ne se manifeste pas d'une manière égale sur l'ensemble du territoire communal. La majorité des faits délictueux enregistrés ont été perpétrés dans les périphéries de la ville de Cap-Haïtien (Petite Anse, Haut du cap et Bande-du-Nord). Les phénomènes de violence urbaine au Cap-Haïtien conduisent les autorités locales à déterminer plusieurs quartiers dits sensibles (Shada, La Fosette, Cité Lescot, Sans raison.) De plus, les résultats de la lutte contre l'insécurité sont faibles, car l'organisation policière n'est pas adaptée à la sécurité de proximité.

L'urgence consiste aujourd'hui à réagir de manière pertinente et cohérente aux questions posées par les actes de violence commis en particulier par les jeunes (enfants

et adolescents). Certes, réagir ainsi suppose au préalable de développer un effort de compréhension des raisons qui conditionnent l'acte. La gestion du problème de l'insécurité doit s'inscrire dans les agendas nationaux et locaux. Cette construction de l'insécurité comme catégorie de l'action publique doit s'appuyer sur des outils permettant de quantifier les délinquances et leurs évolutions. Autrement dit, ce n'est plus l'affaire des seuls services de l'État, les collectivités locales doivent s'y engager aussi en recherchant par exemple la collaboration et la concertation entre les acteurs à travers la création de la commission de sécurité municipale.



CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE NON CONTRÔLÉE

Cap-Haïtien confirme sa place de second pôle économique du pays. L'exode rural provoque une explosion urbaine totalement incontrôlée. Les nouveaux arrivants s'installent comme ils peuvent, y compris dans les zones inondables de Petite-Anse. Les mangroves autour du bassin Rhodo se réduisent comme peau de chagrin tandis que le bassin, comme le reste de la côte dans la baie, se transforme en décharge à ciel ouvert. Cap-Haïtien compte 60 000 habitants en 1971, 74 000 dix ans plus tard et 275 000 aujourd'hui. Dans un contexte de croissance démographique non contrôlée et de pauvreté généralisée, la surexploitation des ressources de la commune, touchée par des risques naturels récurrents, a débouché sur une totale dégradation de l'environnement notamment en milieu urbain. Actuellement, troisième ville par sa population, elle reste le deuxième pôle du pays par son poids économique, ses infras-

tructures et son rôle administratif et politique. De plus, Cap-Haïtien étend son influence économique, politique et culturelle sur les trois départements septentrionaux, depuis Port-de-Paix jusqu'à Ouanaminthe. C'est la capitale incontestée des deux millions d'habitants du nord du pays. En plus du marché que constitue sa population, le rôle de Cap-Haïtien s'appuie sur ses infrastructures portuaire et aéroportuaire, toutes deux internationales.

En somme, les phénomènes combinés de bidonvilisation, d'insalubrité, de chômage et de dégradation de l'environnement qui minent la ville de Cap-Haïtien sont en grande partie imputables à cette croissance démographique incontrôlée, à un déficit de plan d'aménagement régional et d'un découpage administratif incohérent. D'où la nécessité pour les autorités locales avec le support de l'administration centrale de prendre les mesures nécessaires pour contrôler cette croissance démographique qui constitue un obstacle à la croissance économique.

Une société civile structurée représente le support incontournable des actions de développement au sein d'une communauté. Le développement de la commune de Cap-Haïtien exige des partenariats entre les autorités étatiques et la société civile. Cela suppose donc des interventions relatives au renforcement, à la structuration, au financement d'activités et à la gestion des partenaires de la société civile qui souffre d'un manque de ressources humaines qualifiées et de moyens. La structuration de la société civile vise l'émergence de représentants légitimes, leur mise en réseau, le renforcement de leurs capacités et leur accès collectif à divers services et outils financiers, commerciaux et l'autofinancement. Il s'agit de faire de ces organisations des acteurs à part entière et de véritables partenaires du développement.

3.3.

ENJEUX SOCIAUX

La desserte de la population en services est une des conditions qui pourront permettre la constitution d'un capital humain nécessaire à animer le processus de développement de la Commune. L'accentuation de la pauvreté urbaine, les conditions de mobilité urbaine, les risques sanitaires et environnementaux sont des enjeux majeurs en matière de développement social de la commune.

- > Pauvreté urbaine
- > Mobilité et transport
- > Risques sanitaires et environnementaux



PAUVRETÉ URBAIN

98% de la population se retrouve en milieu urbain. Le Centre-ville enregistre pour son compte 62,31% et le quartier de Petite Anse 35,72%. Les zones rurales demeurent faiblement peuplées. Cela traduit une mou- vance accélérée vers le centre urbain et ses périphéries. Il s'agit d'une croissance sans réel développement dans ce centre urbain régional, c'est le marché principal qui joue un rôle central dans les activités économiques. Il a été constaté l'état d'indi- gence dans lequel vivent de larges couches de la population urbaine et périurbaine de Cap-Haïtien. De plus, le niveau d'invest- tissement en dotation d'infrastructures et d'équipements pour répondre aux besoins de la ville avoisinant les 300000 habitants aujourd'hui est faible. Il en résulte une dé- térioration des conditions et de la qualité de vie, conséquemment à la paupérisation croissante de plusieurs strates de la popu- lation. Une pauvreté qui, se traduit par une distribution inégale des rares ressources

urbaines, des coûts élevés dans la vie et une plus grande vulnérabilité face aux risques et désastres.

Comment néanmoins aborder la question de la pauvreté urbaine ? Comment appré- hender la question au niveau des quartiers précaires ? La compréhension du phéno- mène de la pauvreté dans ses multiples dimensions et interactions plus particuliè- rement dans la perspective d'interventions requière pourtant d'informations et de dia- gnostic précis des autorités locales.

MOBILITÉ ET TRANSPORT



Il convient de rappeler que les constats faits lors du diagnostic communal montrent que la circulation et l'insécurité routière sont devenues des préoccupations ma- jeures pour les habitants de Cap-Haïtien qui doivent faire face à des embouteillages monstres dans certains endroits à certaines heures de la journée. La qualité des moyens de transport et de déplacement se dégrade

de jour en jour. Ces dernières années ont vu une mutation et une multiplication de l'offre de transport dans la commune. Le phénomène des mototaxis et tricycles transforme tout déplacement à pied au centre-ville en un véritable chemin de croix et l'augmentation des tap-taps, bus et autobus desservant les sections communales ainsi que les zones avoisinantes rendent la circulation quasiment impossible dans certaines artères de la ville. L'enjeu est de taille : pollution de l'air et sonore, insécurité routière, etc. font le lot quotidien des citoyens de Cap-Haïtien. C'est pourquoi, il faudra repenser le plan de circulation dans le centre-ville afin de fluidifier les déplacements, le réaménagement de certains quartiers avec les services collectifs appropriés, la création de voies de contournement pour inter relier les quartiers entre elles.

RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX



La gestion des déchets solides dans la commune de Cap-Haïtien reste un défi majeur à relever par la population et les autorités locales. Les informations obtenues du document « Projet de Développement Urbain au Cap-Haïtien (P168951) CHUD, p10, MTPTC/BID, 2019; plus de 85% des déchets solides de Cap-Haïtien se retrouvent dans les cours d'eau et s'accumulent le long des berges et dans les ravines (MTPTC/BID, 2019). Les déchets constituent une menace pour la santé de la population, la salubrité et l'environnement de la commune de Cap-Haïtien et ils augmentent la vulnérabilité des populations face aux risques d'inondation. Il est donc important pour la commune de prendre des dispositions pour une gestion intégrée des déchets solides, pour l'organisation, la collecte, l'évacuation et la gestion des boues (matières fécales) dans des endroits destinés à cet effet.



3.3.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Le pôle économique du Grand Nord se précise de plus en plus. Cap-Haïtien, le deuxième plus grand centre commercial du pays, a le potentiel pour devenir un pôle de croissance dans le Nord mais fait face à des défis importants qui entravent son développement et réduisent la qualité de vie de ses citoyens. Le passage à une économie de services, le développement de l'entrepreneuriat local, la structuration de l'offre touristique sont entre autres des enjeux majeurs qu'on peut considérer pour dynamiser son économie.

- Transition et structuration de l'économie
- Développement de l'entrepreneuriat local
- Structuration de l'offre touristique



TRANSITION ET STRUCTURATION DE L'ÉCONOMIE

Ces dix dernières années, Cap-Haïtien s'est fait remarquer par une diversification de son économie dominée par le commerce et les services. Cap-Haïtien, lieu de consommation et port marchand, constitue le second bassin de consommation d'Haïti. Aussi, le Diagnostic du secteur économique a démontré qu'une bonne partie de la population active est occupée dans le commerce de gros et de détail et la vente de services. De plus, les entreprises transforment leur activité en partant de la production et de la vente de biens matériels vers une offre de produit-service, soit une combinaison de produits tangibles et de services intangibles conçus et combinés afin qu'ils répondent conjointement aux besoins des consommateurs.

Les perspectives consistent donc à encadrer ce développement économique en faisant évoluer le système éducatif pour soutenir les autres secteurs en répondant aux

besoins de formation d'ouvriers spécialisés et de cadres. L'ouverture de l'Université de Limonade est un acteur majeur pour ouvrir l'enseignement et la recherche sur le service. La mise en place des infrastructures à toutes les étapes, le développement de zones franches économiques tournées vers l'agro-industrie, le développement de l'économie numérique, l'accompagnement de l'investissement privé (facilitation de l'accès aux capitaux, création d'un centre de développement des affaires,) deviennent des facteurs incontournables pour transformer l'économie de la commune.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT LOCAL



Comme mentionné dans le diagnostic communal, l'entrepreneuriat dans la commune de Cap-Haïtien a peu d'incidence sur la croissance économique. Cependant, Cap-Haïtien a de véritables atouts écono-

miques. Elle est le deuxième pôle économique national ou gravitent huit (8) grands marchés régionaux et un réseau de villes assez dense. Son ouverture sur la mer est un avantage indéniable par rapport à sa position géographique stratégique et sa proximité avec le grand marché Nord-américain dans la côte de la Floride (États-Unis) et de la République Dominicaine par l'intermédiaire de la route internationale Cap-Ouanaminthe. Toutefois, la rareté des initiatives privées, à côté de la faiblesse des investissements publics, demeure l'une des principales raisons expliquant la faible performance économique de Cap-Haïtien. Dynamiser l'entrepreneuriat sur le territoire est un des principaux leviers de création d'emplois et aussi un moyen de développer la palette d'offres et de services proposés aux Capois. En clair, le défi reste à favoriser un entrepreneuriat tourné vers l'avenir et l'économie de demain, tenant compte des spécificités de la commune et des enjeux régionaux et nationaux de développement durable.

STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE



La ville de Cap-Haïtien, et en particulier la ville historique d'une superficie de 120 hectares environ, dont la partie la plus ancienne intégrée est de 52 hectares environ. Elle constitue un monument historique en soi qu'il faut sauvegarder tout en l'intégrant au devenir urbain de la ville toute entière. De plus, Cap-Haïtien est considéré comme espace organisateur de l'offre touristique du Grand Nord. A ce titre, il serait judicieux de structurer une offre touristique à la pos-

sibilité de contribuer à revivifier l'économie locale et profiter aux micros et moyennes entreprises. La position géographique stratégique de Cap-Haïtien, sa proximité de la côte de la Floride (États-Unis), sa proximité de la République Dominicaine par l'intermédiaire de la route internationale Cap-Ouanaminthe lui consacre l'avantage évident d'avoir accès sur d'importants marchés (États-Unis, République Dominicaine, les îles Turks and Caïcos, Bahamas, Providential etc....). Donc, Cap-Haïtien peut constituer pour la région du grand Nord constituera une plaque tournante de son développement et l'un des grands pôles de développement du tourisme du pays et de la caraïbe.

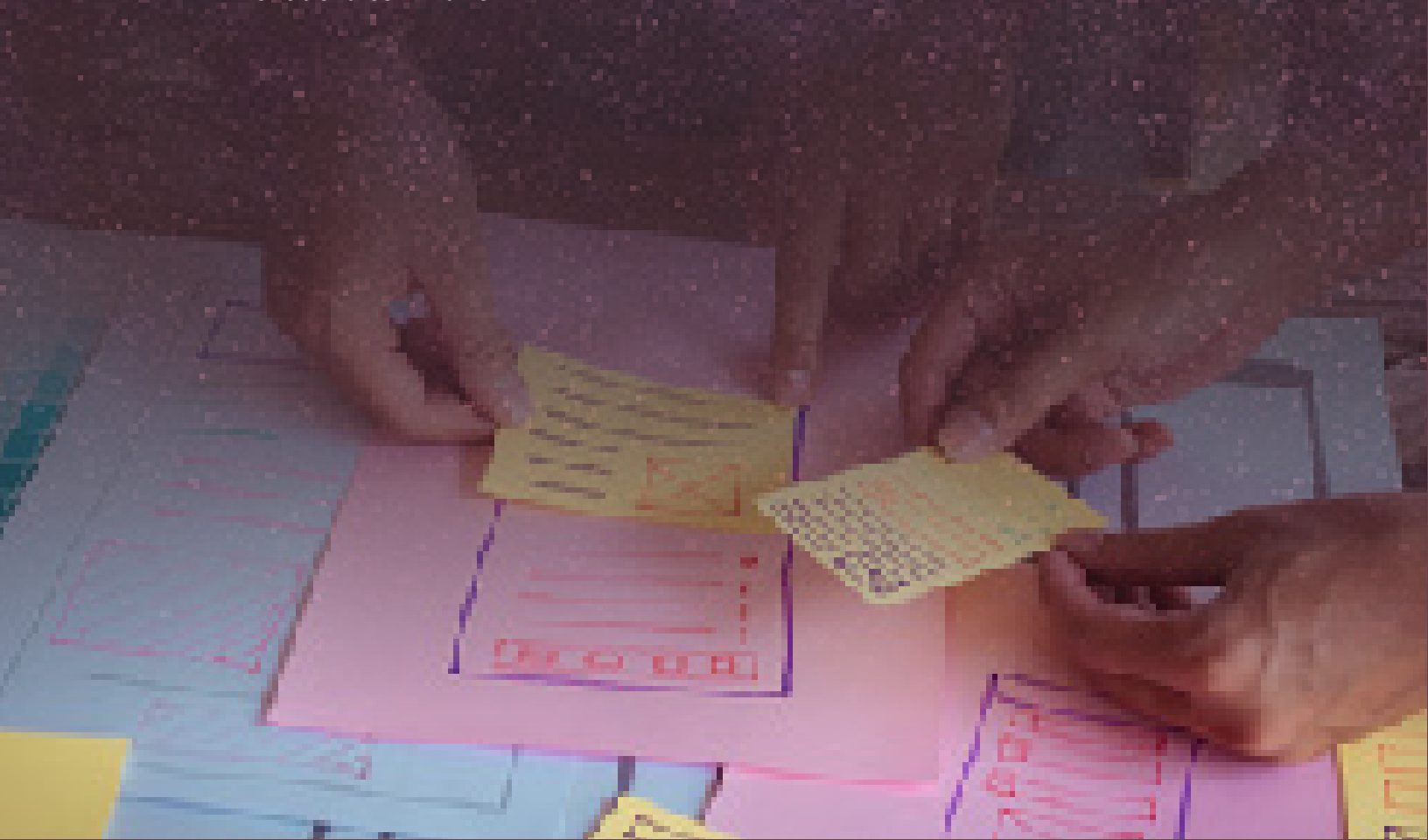
Cela passe inévitablement par une planification stratégique globale ce qui induit des réflexions, un partenariat de différents acteurs. Un ensemble de questions se posent. Faut-il donc adopter une stratégie de développement régional intégré pour assurer la cohérence et la durabilité des différentes interventions ? Est-il nécessaire de sauvegarder et mettre en valeur le Centre historique du Cap ? Faut-il mettre en tourisme des ressources naturelles de la commune ? Convient-il de cartographier les rôles et responsabilités des acteurs de la Destination touristique du Nord, d'inventorier les attractions ? Ce sont là entre autres un ensemble de questionnements auxquels la commune devra répondre pour rester compétitive et attractive dans un environnement concurrentiel en perpétuelle mutation. Cap-Haïtien doit certes miser sur ses nombreux atouts et gommer ses fragilités, mais elle doit avant tout s'adapter et innover en renouvelant son offre touristique pour s'adapter aux nouvelles attentes des clientèles, et notamment celles issues des marchés émergents.



4.

PLANIFICATION

Le Diagnostic Communal a été l'occasion pour les acteurs sectoriels et institutionnels de la commune d'examiner la problématique de développement de la municipalité. Il a permis d'une part d'identifier les contraintes et les menaces majeures à la base des dysfonctions sectorielles et d'autre part les atouts et les opportunités qui peuvent servir de leviers pour le développement des différents secteurs d'activité de la commune. Le Diagnostic à la fois descriptif et analytique a donc induit une prise de conscience des acteurs locaux et montré la nécessité d'opérer de profonds changements réalisables à travers des actions agencées dans le cadre d'une planification globale de développement de la commune.



4.1. VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



Le Diagnostic Communal a été l'occasion pour les acteurs sectoriels et institutionnels de la commune d'examiner la problématique de développement de la municipalité. Il a permis d'une part d'identifier les contraintes et les menaces majeures à la base des dysfonctions sectorielles et d'autre part les atouts et les opportunités qui peuvent servir de leviers pour le développement des différents secteurs d'activité de la commune. Le Diagnostic à la fois descriptif et analytique a donc induit une prise de conscience des acteurs locaux et montré la nécessité d'opérer de profonds changements réalisables à travers des actions agencées dans le cadre d'une planification globale de développement de la commune.

La phase de Diagnostic Communal a été suivie d'un atelier regroupant les élus locaux, les représentants institutionnels et les acteurs des différents secteurs organisés de la société civile pour définir une vision qui traduit, d'une part, les aspirations de la po-

pulation et les desideratas des élus locaux et reflète, d'autre part, l'identité du territoire, les spécificités du terroir et les singularités de la commune. Ces acteurs ont exprimé la vision ci-contre :

Cette vision qui traduit, d'ici 2027, la mise en place des bases de la restructuration du territoire, de la refonte des habitudes de gouvernance, vers l'émergence de la commune sur les plans économique et social, est formulée à partir des facteurs endogènes et exogènes identifiés au cours de l'analyse de la problématique de développement de la commune. Elle s'articule, de surcroît, avec les principales orientations nationales et s'inspire de la vision de développement d'Haïti qui traduit la renaissance et le relèvement du pays telle qu'exprimée dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), à savoir la « refondation de la nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030 ».



Vision de développement de la commune

« En 2027, Cap-Haïtien une métropole intelligente et responsable travaillant à la résilience et à la restructuration de son territoire, une destination touristique organisée dotée d'une économie diversifiée et inclusive, à large base régionale et ouverte sur l'extérieur, un territoire où vivent des citoyen-ne-s engagé-e-s, avisé-e-s, conscient-e-s jouissant des services sociaux dans le respect de l'État de droit, la justice, la sécurité, l'égalité de genre dans la bonne gouvernance »

La vision de développement de la commune est la photo instantanée d'un idéal imaginé en commun et de manière participative d'une situation souhaitable pour les 5 prochaines années. Cette vision est commune et partagée et elle annonce les intentions de la collectivité sur ce qu'elle entend accom-

plir à travers sa démarche de développement durable. Elle prend ses assises sur les potentialités du territoire communal et s'appuie sur les engagements des acteurs locaux d'entreprendre des actions déterminantes et stratégiques dans les secteurs prioritaires pour induire un processus de développement endogène de la commune.



 *Groupe de travail en atelier sur la définition de la vision communale*



4.2. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



La situation future dépeinte dans la vision est atteignable sur un temps donné et sera la résultante des actions réalisées et des interventions exécutées dans le cadre d'une planification territoriale consensuelle et stratégique qui tient compte des préoccupations de toutes les couches de la population, des enjeux intrinsèques au développement de la commune ainsi que des capacités d'action et de mobilisation de chaque acteur. Ainsi pour initier et faciliter la matérialisation de cette vision, canaliser l'énergie des intervenant-e-s vers un but commun, les acteurs (h/f) ont-ils formulé l'objectif général suivant pour les 5 prochaines années.



OBJECTIF GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT

« Renaître Cap-Haïtien de ses cendres par la refonte de la gouvernance, la réorganisation du territoire et la mise en place d'infrastructures sociales et économiques, pour la création de meilleures conditions matérielles d'existence et l'amélioration de la qualité de vie de la population locale et régionale. »



L'atteinte de cet objectif rentre dans le cadre d'une démarche globale de planification du développement à l'échelle territoriale et requiert des acteurs publics et privés le dialogue, la volonté, le travail en commun et le sens de responsabilité. Cet objectif est l'expression des aspirations collectives des acteurs et devra inspirer au premier rang les interventions de l'Etat au niveau communal. Il doit être considéré aussi comme le fil conducteur des actions des Collectivités Territoriales, des Services Déconcentrés de l'Etat, des structures communautaires, des organismes de développement et des bailleurs de fonds.

Autour de cet objectif général, les acteurs locaux ont aussi formulé des objectifs spécifiques qui sont des cibles de moyenne portée à partir desquelles sont définies des lignes d'actions stratégiques qui piloteront les actions prévues dans la programmation. Ces dernières se concrétiseront en interventions au cours de la phase d'opérationnalisation du PCD. Ces différents objectifs sont définis dans le tableau suivant.

TABLEAU 73 : Cadre programmatique du PCD de la commune

OBJECTIFS LIÉS À LA RÉORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL	
Objectif spécifique 1.1	Planifier la structuration du territoire communal
Objectif spécifique 1.2	Organiser et renforcer la gestion de l'espace
Objectif spécifique 1.3	Restructurer et articuler les différentes composantes du territoire
OBJECTIFS LIÉS À LA RÉHABILITATION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	
Objectif spécifique 2.1	Restaurer l'environnement et préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques
Objectif spécifique 2.2	Améliorer l'assainissement et la gestion durable des déchets
Objectif spécifique 2.3	Renforcer les capacités locales d'adaptation et d'atténuation des impacts des changements climatiques et des phénomènes naturels.
OBJECTIFS LIÉS AU RENFORCEMENT DE LA GOUVERNABILITÉ DU TERRITOIRE	
Objectif spécifique 3.1	Renforcer les structures et améliorer les performances de l'administration publique
Objectif spécifique 3.2	Dynamiser et assainir les finances locales
Objectif spécifique 3.3	Développer une gouvernance collaborative et faciliter la participation des organisations et organismes au développement économique et social
OBJECTIFS LIÉS À LA MODERNISATION ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE	
Objectif spécifique 4.1	Renforcer les secteurs traditionnels de l'économie et valoriser les avantages comparatifs (la pêche l'artisanat et les industries créatives)
Objectif spécifique 4.2	Valoriser le patrimoine et réorganiser l'offre touristique
Objectif spécifique 4.3	Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des conditions pour l'investissement
OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL	
Objectif spécifique 5.1	Rationaliser la carte sanitaire, améliorer la gouvernance et faciliter l'accès aux soins
Objectif spécifique 5.2	Renforcer la gouvernance, améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle
Objectif spécifique 5.3	Améliorer la disponibilité et l'accès à l'eau de boisson et à usage domestique
Objectif spécifique 5.4	Développer le sport, les loisirs et les activités culturelles
OBJECTIFS LIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DES DROITS DE LA PERSONNE	
Objectif spécifique 6.1	Garantir l'égalité de genre et faciliter l'intégration politique sociale et économique
Objectif spécifique 6.2	Appuyer les minorités et renforcer la sécurité sociale
Objectif spécifique 6.3	Promouvoir la justice, renforcer la sécurité publique et garantir le respect des droits civils et de la propriété

Objectif 1

OBJECTIF 1.1 : Planifier la structuration du territoire communal

La planification territoriale décline sur les territoires les grandes orientations nationales. Elle accompagne les grandes transitions écologiques, numériques, énergétiques, tout en veillant à proposer une offre de logements et de services adaptée, qui garantit la mixité sociale et fonctionnelle, et la sécurité des habitants. Pour ce faire, la Mairie de Cap-Haïtien entend se doter d'outils de planification territoriale qui tiendront compte des schémas d'aménagement au niveau de l'arrondissement et des outils de planification du département au regard des spécificités de chaque zone de la commune en matière de développement. La mairie décide de mettre sur pied des instances territoriales de dialogue pour faciliter la concertation avec les acteurs de la commune et l'administration centrale dans la mise en œuvre des objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équité des territoires.

Les documents de planification serviront de guide aux interventions des différents opérateurs. Une réglementation d'application basée sur la loi et le contrôle de leur application sera élaborée et suivie par la mairie. Elle se propose aussi de faire émerger des projets d'aménagement qui assurent le respect de l'équilibre entre la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers d'une part et le développement urbain

d'autre part tout en garantissant la préservation et l'amélioration du cadre de vie des citoyen-ne-s.

OBJECTIF 1.2 : Organiser et renforcer la gestion de l'espace

Les enjeux du territoire identifiés et les problématiques de développement mises en évidence au cours du Diagnostic ont porté les acteurs locaux à orienter les actions de développement, en matière d'aménagement, vers des stratégies d'amélioration de la gestion et une meilleure maîtrise du territoire.

Ainsi les perspectives dégagées et les réflexions prospectives ont mis en évidence l'importance de nouveaux territoires et l'aménagement de zones-charnières dans la mise en œuvre des politiques basées sur les dynamiques spatiales observées et dans une logique de cohérence régionale des interventions pour l'aménagement du territoire.

Sachant que la commune de Cap-Haïtien et ses environs possèdent une gamme variée de patrimoines qui gagnerait à être mieux valorisé et exploité, le PCD vise à aboutir à un scénario "urbain et patrimonial" s'articulant autour d'une logique économique infrastructurelle qui organise l'ensemble urbain avec la capacité de transformer les zones-charnières en moteurs de développement.

Les stratégies s'orientent vers un modèle de développement basé sur l'attractivité fonctionnelle, l'efficacité de la mobilité, l'accessibilité géographique et l'équité socio spatiale. Tout cela sera réalisé par une organisation urbaine en pôle-centre, avec une forte accessibilité du territoire.

En ce sens, la commune entend prendre des mesures correctives et préventives pour maximiser l'utilité spatiale. Sur cette même lignée, une reconversion de certains territoires est envisagée aussi bien que le développement des pôles de services régionaux compétitifs.

De plus, les capacités logistiques et techniques des autorités locales seront renforcées, des campagnes de sensibilisation et d'information seront réalisées et la mairie aura à définir des protocoles d'accord avec les communes de Quartier Morin, Milot et Plaine-du-Nord pour la création de nouvelles centralités urbaines.

OBJECTIF 1.3: **Restructurer et articuler les différentes composantes de l'espace**

Les problèmes liés au transport dans la commune sont de plus en plus préoccupants en raison de l'insuffisance et/ou de la vétusté des réseaux de transport en particulier ceux de la route. Le vieillissement des véhicules, l'occupation de la voirie par des marchands-es de toutes sortes, le non-respect et la non-application des normes de circulation en vigueur ainsi que le mauvais comportement de nombreux chauffeurs non qualifiés rendent la gestion de la

mobilité encore plus difficile. Cette situation a de nombreuses conséquences sur les plans socio-économique, environnemental et sécuritaire eu égard à la limitation de la circulation des biens et des personnes, au cumul des retards dus aux embouteillages, aux accidents, à la pollution, au stress, aux maladies, etc.

Afin d'adresser cette situation pour le moins difficile et favoriser de bien meilleures conditions de mobilité et de développement du transport dans la commune, le PCD entend orienter ses actions vers une meilleure gouvernance de la mobilité par le développement des capacités de la commune à renforcer ses structures, ses ressources humaines et mieux les outiller en matériels et formation. L'objectif serait que la municipalité crée une direction solide qui s'occuperait des voies et réseaux de toutes sortes et qui constituerait l'épine dorsale de l'administration municipale.

Aussi, en termes de partage des responsabilités, le PCD juge nécessaire la création d'une table sectorielle "Transport" entre les services compétents de la mairie, les opérateurs, la société civile et les différentes institutions étatiques concernées comme le FER, l'OAVCT, le service de la circulation des véhicules, la direction départementale du MTPTC et la SEMANAH. Ensuite, une fois les structures mises en place au niveau de la table sectorielle, elle lancera les chantiers de modernisation du transport public urbain et maritime par la mise en place d'un observatoire communal de la mobilité urbaine et maritime qui se chargera en plus de collecter et diffuser des informations sur la situation de la mobilité dans la com-

mune, mais aussi entamera des plaidoyers pour l'augmentation des investissements tant de la commune que de l'administration centrale dans la mise en place d'infrastructures à travers une révision à la hausse du budget du MTPTC et une meilleure répartition de celui du Fonds d'entretien Routier (FER) pour la commune.

La municipalité entreprendra aussi des activités d'organisation du transport en commun, de gestion et de régulation des taxis, en particulier des mototaxis, celles liées au cabotage, à l'identification, au contrôle et à la gestion des chaloupes et bateaux de tout type de tonnage assurant le transport interdépartemental et international ainsi que la professionnalisation des marins et capitaines de bateaux sans oublier les chauffeurs de véhicules, etc. Ces dernières années ont vu une mutation et une multiplication de l'offre de transport dans la commune. Le phénomène des mototaxis et tricycles transforme tout déplacement à pied au centre-ville en un véritable chemin de croix et l'augmentation des tap-taps, bus et autobus desservant les sections communales ainsi que les zones avoisinantes rend la circulation quasiment impossible dans certaines artères de la ville qui n'est pas non plus accessible aux personnes à mobilité réduite, enfants, vieillards, etc. Est-ce pourquoi, le PCD estime-t-il nécessaire de repenser le plan de circulation dans le centre-ville par l'adoption d'un train de mesures comme transformer certaines rues de centre-ville en des rues piétonnes, l'aménagement des aires de stationnement pour taxis et transports en commun, l'interdiction formelle pour les tap-taps et mototaxis de stationner dans les rues étroites, la défi-

nition de manière précise des tranches horaires pour la livraison des marchandises et matériaux par les camions ainsi que les containers de 20 à 40 pieds, l'interdiction d'entreposer des containers et autres structures assimilées sur la voie publique dans le centre-ville historique.

Les instances municipales entendent, plus loin, déplacer et réorganiser les marchés en plein air, d'élaborer un schéma de transport collectif mettant l'emphasis sur l'organisation des gares routières, de parkings publics, des embarcadères, le transport maritime en général, le confort et la sécurité des passagers, sans compter le renforcement des capacités techniques et administratives de la SEMANAH pour un meilleur contrôle et une bonne gestion des activités maritimes.

Toutes ces mesures prises par la municipalité de concert avec la direction départementale du MTPTC, le service de la circulation des véhicules et l'office d'assurance des véhicules contre tiers (OAVCT) seront renforcées par l'installation de panneaux de signalisation et d'interdiction, l'installation dans les carrefours les plus fréquentés de sémaophores, l'identification au moyen de badges, gilets fluorescents et autocollants les chauffeurs et les circuits des véhicules, la sensibilisation de la population sur le respect des décisions prises pour réguler le transport en commun, faire preuve d'un parti pris affirmé pour les modes de transport alternatif aux véhicules motorisés.

Somme toute, la municipalité aura à encourager la mise en place et le renforcement des structures associatives dans le secteur des transports et de la mobilité pour que

ces dernières deviennent de vrais interlocuteurs et collaborateurs.

En matière d'énergie, la commune suscitera la mise en place d'une table sectorielle ou cluster "Énergie" qui réunirait la municipalité, le bureau des mines et de l'énergie, l'ANARSE, la direction départementale du MTPTC, l'EDH, la Vice-Délégation, les partenaires techniques et financiers, des structures de la société civile intervenant dans le domaine de l'énergie, etc. Cette structure de réflexion et de décision, qui fonctionnera sous la houlette de la municipalité, doit prendre un train de mesures en vue de mieux gérer tout ce qui a rapport avec l'énergie dans la commune.

Aussi, va-elle travailler pour rendre disponible plus de 80 Mégawatts de courant électrique par la finalisation des travaux en vue de la mise en marche de la centrale thermique de Sainte-Philomène, la réparation des moteurs de la centrale électrique Pétion-Bolivar, la construction de deux centrales au gaz naturel et photovoltaïque. Pour pallier certains problèmes récurrents dans la zone, elle va faire un plaidoyer pour la construction d'un terminal pétrolier régional avec une capacité de stockage d'environ 350-400 mille barils, construire

une usine de Biomasse, installer des lampes électriques et des lampadaires solaires dans les carrefours, les zones de concentration de personnes, celles où sont installés des équipements collectifs et des institutions communautaires.

A court terme la municipalité, appuyée par la table sectorielle "Énergie", encouragera la formation de jeunes en maintenance, réparation, installation d'équipements fonctionnant au Gaz Propane Liquéfié (GPL) et la fabrication de panneaux et lampes solaires. Elle sensibilisera la population sur l'utilisation des équipements au Gaz Propane Liquéfié (GPL). La municipalité de concert avec la table sectorielle « Énergie » pourra, de plus, encourager la mise en place d'un partenariat public/privé dans la gestion des systèmes énergétiques, encourager la création d'entreprises qui se spécialiseraient dans la vente de produits électroménagers fonctionnant avec l'énergie renouvelable, la mise en place d'un programme de crédit énergétique, la création d'un fonds spécial pour promouvoir et développer les énergies renouvelables et alternatives à partir d'une taxe sur les produits pétroliers vendus dans la commune.

Objectif 2

OBJECTIF 2.1 : Restaurer l'environnement et préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques

L'environnement de la commune de Cap-Haïtien est en état de délabrement et s'ac-

célère à un rythme effréné catalysé par les pressions exercées sur les ressources naturelles. Cette situation se traduit notamment par la diminution considérable de la couverture végétale et la surexploitation des ressources de proximité. Les questions de lutte contre le changement climatique et

d'érosion de la biodiversité sont souvent abordées de façon cloisonnée. Et pourtant, elles sont indissociables l'une de l'autre car les écosystèmes terrestres et marins façonnent le climat, et en dépendent. Il est urgent de replacer ces écosystèmes en tant qu'élément de réponse essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Les principales pressions qui pèsent sur les écosystèmes à Cap-Haïtien proviennent des activités économiques, de l'expansion urbaine, des constructions, pollutions, etc. Toutes engendrent directement la dégradation des terres et de la biodiversité. Au final, ces écosystèmes ne sont plus en mesure de jouer leur rôle de protection du littoral et de fournir les autres services écosystémiques. La transition écologique s'impose et il demeure urgent d'introduire des mécanismes dédiés à la restauration de l'environnement et la préservation de la vie terrestre et aquatique.

Dans un contexte de développement durable, il devient impérieux de maintenir un équilibre constant entre la satisfaction des besoins de la population actuelle et la régénération, voire la préservation des ressources pour les générations futures. En ce sens, le PCD vise une stratégie de création d'aires protégées reposant sur le principe de conservation par les usages et impliquant l'ensemble des parties prenantes (élus, agriculteurs, etc). Elle vise aussi à mettre en synergie toutes les composantes de la société civile et en particulier des entreprises pour la réalisation de projets en faveur de la biodiversité. Le PCD a aussi la vocation d'aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité, de la propreté du littoral avec des Éco gestes, de la pêche responsable est mise les stratégies privilégieront la réha-

bilitation des espaces verts, le remembrement des bassins versants, la mise en place de réserves écologiques, la structuration d'aires terrestres et aquatiques protégées, la réhabilitation des zones érodées et le reboisement des zones dénudées.

OBJECTIF 2.2 :

Améliorer l'assainissement et la gestion durable des déchets

Le Diagnostic a montré que la commune est à la croisée d'un ensemble de fléaux combinant une forte déficience de certaines zones en infrastructures d'assainissement, l'absence de structures de canalisation et de traitement des eaux noires et grises, la transformation des littoraux en de vastes dépotoirs de matières plastiques et l'absence de toute structure de gestion des déchets. Par conséquent les actions du PCD s'orientent vers l'amélioration des infrastructures d'assainissement, la gestion durable des déchets.

Le PCD entend renforcer les structures de la municipalité en vue de mieux répondre aux aspirations des Capois et Capoises en ce qui concerne un environnement propre et sain où peuvent vivre et circuler touristes et riverains étant donné le fait qu'elle est une ville à fort potentiel touristique. De ce fait, la municipalité travaillera à l'aboutissement du projet de Gestion Intégrée des Déchets Solides et de l'Environnement (GIDES), financé par la BID. Elle mettra en place un dispositif de partage d'informations tant avec les autorités locales de la commune, des services déconcentrés de l'état, qu'avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec la société civile en mettant en

place une table de concertation sur la gestion durable de déchets. Elle organisera des campagnes de sensibilisation autour de la gestion de l'environnement et de l'assainissement au cours de la célébration des fêtes patronales, de fin d'année, de pâques, des jours de fêtes nationales ainsi que du carnaval (18 novembre, 1^{er} janvier, la Noël, le carnaval, la fête de pâques, 1^{er} mai, 18 mai et la Notre Dame).

De plus, à court et moyen terme, la commune et l'administration centrale seront sensibilisés à adopter des comportements pour la protection de l'environnement marin et côtier. Dans une logique d'économie circulaire, les entreprises qui s'établiront sur le territoire ainsi que la population seront sensibilisés à l'adoption de comportements pour la gestion de l'environnement et l'utilisation de matières recyclables.

La municipalité devra plus loin, accompagner la mise en opération de la PROPULIC-SAM, société anonyme mixte créée en vue de la gestion des déchets dans la région Nord (Cap-Haïtien et les communes qui lui sont attenantes), former et sensibiliser la population sur l'importance de la gestion et la valorisation des déchets ainsi que la protection de l'environnement tout en mettant en place tous les dispositifs qui s'y rapportent. Dans cette perspective, la commune pourra encourager et faciliter la création de petites et moyennes entreprises (PME) tant dans le domaine de la communication particulièrement que dans celui de la valorisation des déchets. Elle travaillera aussi avec les centres universitaires dans la recherche sur cette filière pour ne pas considérer les déchets comme nuisibles mais comme une matière première pour d'autres secteurs. La mairie et ses partenaires de la table de concertation s'assureront de l'organisa-

tion, la collecte, l'évacuation et la gestion des boues (matières fécales) dans des endroits destinés à cet effet, l'achat et la mise en place de 150 poubelles logotisées dans des points stratégiques de la commune, l'accompagnement des menages dans l'installation de latrines familiales « Eko lakay » avec l'organisation SOIL.

Enfin, la municipalité et ses partenaires de la table de concertation s'évertueront à mettre à jour le plan stratégique de gestion des déchets qui sera appliqué par la SAM, prendre certaines dispositions réglementaires à travers l'élaboration et la publication d'arrêtés municipaux pour régler la gestion des déchets, établir un zonage puis interdire la construction de fosses à fonds perdus qui polluent la nappe phréatique, les dépôts sauvages de déchets sur la chaussée.

OBJECTIF 2.3 : **Renforcer les capacités** **locales d'adaptation et** **d'atténuation des impacts des** **changements climatiques et** **des phénomènes naturels**

L'impact des phénomènes naturels et l'influence négative des fluctuations du climat sur la vie de la population démontrés et soulignés dans le Diagnostic Communal peuvent être à l'origine de la disparition de nombreux quartiers aux abords du littoral. La commune est exposée géographiquement à un ensemble d'aléas joints à sa vulnérabilité et fait face aux différents risques. Ces derniers existants naturellement viennent s'accroître avec la crise climatique. La gestion de ces risques devra

passer par le renforcement de capacités des populations en la matière. Le PCD mettra en œuvre un programme de sensibilisation visant à préparer les populations à l'adaptation face aux changements climatiques. Du coup, il devra établir de concert avec les responsables de la direction de la protection civile (DPC) locale un plan de renforcement des comités communaux de la protection civile, où on devra doter ces comités de matériels nécessaires pour accompagner la population au moment des catastrophes. Autre point important que le PCD adressera, est l'harmonisation des approches des interventions en GRD

et Changement Climatique des différents partenaires présents sur l'espace communal. L'épineuse question du financement reste un dilemme pour la mise en œuvre concrète des actions en matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et la résilience en matière de GRD d'où l'identification des mécanismes financiers et la réalisation de plaidoyers pour l'obtention des fonds disponibles à travers le Global Environment Facility_Fond pour l'Environnement Mondial, le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds d'adaptation, et le programme d'assurance en matière de GRD dans la caraïbe ou le pays s'inscrit.

Objectif 3

OBJECTIF 3.1 : Renforcer les structures et améliorer les performances de l'administration publique

La situation socio-économique que vit l'ensemble de la population Capoise, toutes les couches confondues, est faite de paradigmes alarmants qui couvrent tous les pans de secteurs vitaux de la commune. L'administration locale constitue le point focal que traversent d'une façon ou d'une autre toutes les faiblesses des institutions locales. Les résultats des efforts de développement économique et social de la commune au cours de ces vingt dernières années reflètent toute l'incapacité de l'administration locale (municipale et déconcentrée) à orienter les initiatives de renfor-

cement de l'efficacité et de l'efficacité des structures municipales et déconcentrées.

Vu la déficience institutionnelle de la Mairie de Cap-Haïtien, le PCD recommande que l'administration concentre ses efforts dans le renforcement des capacités des services stratégiques, en y injectant les ressources financières dégagées de la fiscalité communale et en y orientant les subventions offertes par la coopération internationale. Ces initiatives municipales viendraient en complément aux actions structurantes indiquées dans les plans de déconcentration et de décentralisation de l'administration centrale. Il est primordial que ces plans d'actions définissent des objectifs spécifiques de réorganisation de certains services municipaux, à travers des programmes de formation, d'acquisition de moyens logistiques et de construction d'équipements

collectifs et communautaires en synergie avec des projets de renforcement des capacités des organes déconcentrés représentés dans la commune.

Les principales stratégies identifiées consisteraient à structurer les directions transversales de la mairie, dont la Direction Générale, la DAF, la Voirie et la Fiscalité, renouveler et former le personnel municipal en s'inspirant de certaines recommandations faites par le PMAC en 2020.

Ce renforcement institutionnel devra également concerner au premier plan les services déconcentrés de l'Etat, les CASEC, ASEC et en perspective l'Assemblée Municipale. Des personnes formées s'approprient mieux des dynamiques de développement et garantissent de meilleurs résultats. Le PCD mise sur le renforcement des capacités des techniciens, cadres et collaborateurs locaux à travers le renforcement institutionnel afin d'assurer la durabilité et la pérennité des actions engagées.

L'approche de formation tiendra compte du principe de la « redevabilité » envers les citoyens. Elle devra insuffler un certain sens de responsabilité et l'instinct d'engagement aux cadres des institutions communales. Il ne suffit pas seulement de les former sur le plan technique, il est aussi important d'aborder les questions d'éthique professionnelle, de respect du droit des usagers et du sens de services publics. Ainsi la corruption devra-t-elle être combattue et si possible évitée en mettant des balises administratives et disciplinaires et en instituant un système de rapportage et de reddition de compte.

OBJECTIF 3.2 : **Dynamiser et assainir les finances locales**

Le processus de développement est intimement lié à la mobilisation de ressources nécessaires au financement des interventions. Parmi celles-ci, des actions tombent directement dans les champs de compétences de l'Etat central à travers les services déconcentrés et d'autres sont imparties aux collectivités territoriales, particulièrement la commune et les sections communales à travers la Mairie et les CASEC. C'est en ce sens que le PCD entend faciliter la dynamisation et le renforcement des finances locales.

En ce sens, la mobilisation fiscale apparaît aux yeux des décideurs politiques comme l'unique alternative crédible et durable pour remédier aux énormes difficultés financières de la commune à court, moyen et long terme. Or, le Diagnostic a montré que la commune de Cap-Haïtien représente l'une des communes à fort potentiel fiscal du pays. Ainsi la municipalité a fait le choix pour augmenter les ressources fiscales de la commune de Cap-Haïtien de développer une nouvelle ingénierie comprenant six grands étapes qui sont : la mise en place des facilités informatiques et technologiques, le réaménagement et le renforcement du service fiscal de la mairie, l'enquête odonymique et l'adressage, la sensibilisation, la poursuite du recouvrement par voie de rôle (autour des deux principaux champs d'impôts à savoir la CFPB et la Patente), le suivi fiscal.

Parallèlement, les collectivités vont aussi mettre en place une politique de taxation pour la mobilisation des recettes non fiscales comme les redevances, les droits, les

amendes, les permis, etc. Des plaidoyers seront entrepris pour mobiliser et renforcer à travers le budget de la Mairie les dépenses de transfert des ministères sectoriels, les allocations de fonds destinés aux communes (FGDCT, FLDAT), le transfert de fonds de financement prévus dans les lois de finances annuelles (FACT), les dons provenant de la Diaspora, les appuis budgétaires directs des organismes de développement. Finalement, la coopération décentralisée et l'intercommunalité serviront à la mutualisation et la rationalisation des ressources budgétaires.

De plus, la municipalité fera du contrôle et de la reddition des comptes, deux étapes importantes et incontournables dans sa démarche de modernisation et d'assainissement des finances publiques municipales. En ce sens, la Mairie s'engage à respecter les procédures et les pratiques comptables universellement reconnues et adoptées par l'État haïtien. Elle s'engage aussi à diffuser régulièrement les résultats de ses actions aux parties prenantes et les citoyens. Cette stratégie favorise la mobilisation et encourage la collectivité à poursuivre son engagement.

OBJECTIF 3.3: **Développer une** **gouvernance collaborative** **et la participation des** **organisations et organismes** **au développement** **économique et social**

Les consultations publiques, auxquelles ont contribué les CASEC, les ASEC et la société civile locale, ont montré que la performance

des institutions déconcentrées dépend de celle de l'administration municipale et vice versa. Les besoins identifiés sont tous de base, donc la desserte en services sociaux est à son plus bas niveau. En ce sens, le Conseil d'Administration Communale peut soutenir l'idée qu'il exerce son leadership dans des initiatives de réorganisation du territoire de la commune en collaboration avec le gouvernement central, la société civile locale et les agences de développement. La Chambre de Commerce, des Industries et des professions du Nord (CCIPN) en collaboration avec la Mairie exercera ce pouvoir de convocation et partager ce leadership avec les autorités municipales. Cette démarche aura le mérite de renforcer le cadre global de coopération et coordination de la gouvernance locale.

Ainsi, le PCD entend promouvoir une collaboration formelle, structurée et scellée par des accords de coopération qui tiennent compte non seulement des principes d'intervention mais aussi et surtout des préoccupations et des priorités des deux parties explicitement exprimées dans les grandes lignes du présent document de planification du développement de la commune. Le PCD soutient l'intervention des organismes basée sur le principe fondamental de redevabilité des intervenants.

Par ailleurs, la municipalité entend aussi développer des relations privilégiées d'intercommunalité et de coopération décentralisée respectivement avec les communes de l'arrondissement, de la région Nord/Nord'Est et des communes d'Outre-mer et d'outre-terre. L'intercommunalité est orientée vers la résolution de problèmes communs ou l'exploitation d'opportunité

conjointes liés notamment à la protection de l'environnement, la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire, le développement de l'industrie touristique, les infrastructures de transport, etc. Elle est aussi orientée vers la mutualisation des ressources dans une logique d'une meilleure gestion et de rationalisation des dépenses des deniers publics.

Parallèlement, la municipalité entend développer une coopération décentralisée d'affaires. En ce sens, la municipalité engage des lobbyistes et promeut les potentialités touristiques et les opportunités de développement de filières économiques en vue d'attirer des investisseurs, diversifier les acteurs économiques, stimuler le Partenariat Public Privé, attirer l'investissement direct étranger et renforcer les capacités d'investissement du secteur privé local.

La Municipalité promeut également la démocratie participative fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décisions politiques dans le cadre de la démocratie représentative et délibérative. C'est pour mettre en place les assises de la participation du public à l'élaboration des décisions que le PCD facilite le renforcement des organisations communautaires de base et la structuration de la société civile.

Les organisations de la société civile, telles les associations, les organisations socio professionnelles, les groupements de femmes, les organisations de jeunes, de personnes en situation d'handicap sont des partenaires privilégiés et des acteurs incontournables de la gouvernance locale. Elles seront renforcées pour être capables de mieux jouer leur rôle de veille de la bonne marche des institutions communales, participer aux prises de décisions qui engagent la commune et mieux s'impliquer dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Ce processus de participation est établi à travers le dialogue entre les autorités et les citoyens. Ce dialogue nécessaire à la création d'un climat de confiance et d'engagement est initié avec le Comité de Pilotage du PCD et prend chair avec le montage et le fonctionnement du Conseil de Développement Communal (CDC) ou Comité de Mise en Œuvre (CMO) du PCD. En ce sens, la mairie s'engage à inscrire dans le budget communal de chaque exercice un fons alloué au fonctionnement du CDC/CMO. Aussi, le Plan communal entend favoriser l'éducation citoyenne par des campagnes d'éducation sur les droits et devoirs du citoyen et de la citoyenne en vue de l'émergence progressive ; et sure d'une société civile structurée et organisée.



Objectif 4

OBJECTIF 4.1: Renforcer les secteurs traditionnels de l'économie et valoriser les avantages comparatifs

Cap-Haïtien possède une richesse et des talents culturels exceptionnels, reconnus nationalement et internationalement. Il est donc compréhensible que le PCD entend utiliser la création artistique comme partie intégrante du développement de la commune. En effet, la culture possède une valeur inestimable tant sur le plan social qu'économique dont il faut tirer avantage. L'action en faveur de la promotion de la création artistique aura comme premier objectif la stimulation par les moyens les plus divers, la rencontre des créateurs et la médiation entre les œuvres et les hommes. Le PCD entend rechercher le soutien des pouvoirs publics à la création par toutes les formes possibles d'aide aux créateurs, juridique, sociale, financière, fiscale et assurer leur insertion sociale et économique.

Des structures et des partenariats publics/privés avec les acteurs du secteur seront également mis en place et renforcés, afin de stimuler les aptitudes créatrices au plus grand nombre et leur participation à la vie culturelle. La base opérationnelle de toute action d'envergure réside dans la promotion de l'éducation et de la formation artistique. La commune opte pour la création d'instituts de recherches esthétiques, capables d'analyser les éléments et les ca-

ractéristiques formelles particulières des arts et arts artisanaux de manière à servir à l'élaboration d'un répertoire de formes et éléments qui peuvent contribuer à la conception d'objets courants et, en particulier, d'objets d'usage utilitaire. Cette stratégie sera appuyée par l'organisation des artisans dans la chaîne de production et la création de petites entreprises de commercialisation. La promotion des œuvres d'artistes locaux sera mise à profit dans l'embellissement de l'environnement de la commune, notamment dans la réalisation de peintures murales ou d'éléments décoratifs lors de l'édification d'édifices publics ou privés.

Le développement d'un circuit artisan et la création d'événements incitatifs pour l'artisanat contribueront aussi à la création d'emplois directs liés au secteur des industries créatives.

Un autre secteur vital pour l'économie de la commune est la pêche. Les constats du diagnostic révèlent que ce secteur offre de grandes possibilités d'extension et d'ouverture. Néanmoins, la dégradation accélérée de l'environnement côtier et marin a un impact négatif sur la fécondité des espèces halieutiques et diminue considérablement le rendement. De plus, la pratique de la pêche artisanale ne profite pas trop aux pêcheurs, est délétère pour les écosystèmes marins, menace la reproduction des espèces locales et exerce d'énormes pressions sur les réserves du plateau continental. Il devient nécessaire d'orienter les interventions et

les mesures vers l'amélioration de la productivité et la modernisation de la pêche.

D'emblée, l'amélioration de la productivité de la pêche passe nécessairement par la protection de l'environnement, la sauvegarde de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles et de la vie aquatique. Les directions évoquées en matière de réhabilitation de l'environnement et de préservation de la vie terrestre et aquatique suffiront largement.

Par la suite, les pêcheurs/pêcheuses et les marchands/marchandes de produits halieutiques bénéficieront de manière sélective d'une formation continue allant sur la nécessité de protection des espèces marines en passant par l'utilisation des techniques modernes de pêche, la plongée sous-marine, l'utilisation, la réparation et la maintenance de matériels et d'équipements de pêche, l'entrepreneuriat, les techniques de conservation jusqu'à l'apprentissage de la législation en la matière de telle manière qu'être pêcheur/pêcheuse devienne un véritable métier de la mer.

L'approche de l'actuel PCD priorise la mise à disposition des pêcheurs de crédits et des subventions étatiques appropriées pour l'acquisition de matériels orientés vers l'industrialisation du secteur et adaptés pour la pêche en haute mer, tels des DCP, des Fly boat équipés, des matériels de plongée, des bateaux usines, etc. Une chaîne de froid sera mis en place pour assurer la conservation des produits halieutiques depuis la mer jusqu'aux consommateurs.

De plus, pour préserver les espèces et assurer la reproduction, les réglementations en

vigueur seront renforcées par des mesures communales. Les marchands/marchandes de fruits de mer peuvent se constituer en réseaux, trouver des crédits et des subventions pour mettre sur pied des poissonneries dans la commune et sur les marchés d'écoulement. L'Etat jouera un rôle primordial pour faciliter les débouchées et conquérir de nouveaux marchés. Des mesures fiscales au bénéfice de l'entreprise locale favoriseront sa stabilisation et sa croissance.

Enfin, le PCD prône la transformation et l'industrialisation qui ont une portée transversale dans l'économie, des effets multiplicateurs des capitaux. En ce sens, des démarches seront entreprises auprès des acteurs étatiques et du secteur privé en particulier à travers la chambre de Commerce et d'Industrie du Nord (CCIN) pour la création d'une zone franche industrielle. Cela contribuera à faire régresser la place importante qu'occupe une économie de comptoir fortement dominée depuis quelques années par les activités commerciales pour la création progressive d'entreprises pour un développement durable.

OBJECTIF 4.2 : **Valoriser le patrimoine** **et réorganiser l'offre** **touristique**

Cap-Haïtien tient une place particulière dans la région du Nord/Nord'Est du pays de par son histoire et son patrimoine. Le PCD soutient la valorisation et la préservation du patrimoine par la création du Centre d'interprétation du patrimoine (CIAP) avec

pour objectif de sensibiliser et d'informer le public sur l'architecture et le patrimoine du Centre-Ville à l'aide d'images de synthèse, maquettes, écrans tactiles, le tout constituant des outils de décryptage mis à disposition des visiteurs pour un éclairage historique et l'évolution urbaine. S'inspirer à la fois de la théorie des écomusées européens et de la pratique d'éducation populaire et d'animation de groupes communautaires, ce centre placera la population au cœur de son approche. Cette orientation sera perçue comme idéologique certes mais également une nécessité pratique. Reconstitution de l'histoire intime de la ville, des modes de vie, de l'intérieur des édifices avec la collaboration de ceux et celles dont les devanciers l'avaient bâtie au quotidien. Aussi la population constitue une source incontournable. Elle possède, en effet, photos, objets, ameublement, souvenirs, savoir-faire, qui devront être recueillis et utilisés comme matériaux d'exposition.

Le PCD prône également la mise en valeur des sites et monuments historiques. En ce sens, des mesures seront prises pour la récupération du front de mer de la pointe Picolet à Petite Anse permettant un développement cohérent de l'ensemble par la revalorisation de toute la frange côtière de l'ouest, de la trame ancienne au-delà de Carénage qui comporte le dispositif de défense de la période coloniale et qui constitue une attraction non négligeable. Le déplacement de population occupant illégalement l'aire des fortifications et des falaises sur la corniche sera nécessaire dont la plupart semble s'adonner à la pêche artisanale. L'urgence, dans un souci réel de sécurité et de salubrité, est de les déplacer

et leur préparer des lotissements d'accueil dans des zones affectées à leur occupation actuelle.

Leur mise en valeur passe par des travaux de préservation, leur gardiennage, leur sécurisation et la pose de panneaux d'interprétation en vue de leur intégration à un circuit de visite qui nécessite la prise en compte d'un chemin côtier. Aussi, les vestiges d'habitations coloniales de la commune seront répertoriés, leur bilan sanitaire effectué et leur mise en valeur assurée par leur intégration à un circuit d'écomusée.

Le développement et la dynamisation de l'industrie touristique est une filière qui constitue un puissant moteur pour augmenter les devises, créer de nouveaux emplois et booster l'économie locale. Le Diagnostic communal a décrit les nombreuses potentialités touristiques du territoire.

La mise en place de l'ambitieux projet de développement de la Destination Nord n'est possible sans une certaine vision globale, qui incombe au Ministère du Tourisme, et une certaine compréhension des enjeux du secteur touristique dont la complexité est à rattacher à la grande pluralité des acteurs et de leur coordination. Il est important de développer la capacité de l'OGDNH, l'office du tourisme du nord à jouer son rôle régalien, à créer un environnement réglementaire par la mise en place des procédures d'agrément et de classement des équipements, des organismes et des activités touristiques favorables au développement des entreprises du secteur. Des mesures seront prises pour offrir des garanties aux touristes en leur garantissant la qualification professionnelle des prestataires et le res-

pect des normes minimales définissant la prestation.

Il est urgent de construire un partenariat entre les principaux acteurs du secteur touristique en l'occurrence les collectivités et le secteur professionnel, d'élaborer de stratégies spécifiques dans la chaîne des professionnels du secteur touristique : hébergement, transporteurs, agences de voyages, tours opérateurs.

Des activités de plaidoyer seront entreprises pour la mise en tourisme d'un périmètre historique avec des circuits internes comportant des attractions architecturales, historiques et culturelles, pour l'organisation du tourisme communautaire dans les sections communales, la promotion de la ville de Cap-Haïtien comme le lieu organisateur des points clés synthétisant la scène historique que constituent la région avec ses villes satellites.

En raison de la transversalité du tourisme, il est nécessaire de résoudre des contraintes majeures de la ville du Cap et du département susceptibles d'avoir des effets d'entraînement durables, modifiant les conditions d'existence de la population, le mode d'occupation et d'utilisation de l'espace et la réhabilitation de l'environnement. Il s'agit de problèmes d'ordre structurel forts complexes et inter reliés et dont la résolution nécessitera une cohérence globale. Cela nécessite donc le développement des relations préférentielles stratégiques avec les Ministères du Tourisme, de la Culture et de la communication, de l'Économie et des Finances et l'établissement de passerelles avec des Ministères clés : Travaux Publics, de l'Environnement, des Affaires sociales,

de la Santé Publique, l'intégration des élus locaux, le renforcement du cadre légal permettant l'investissement des étrangers.

OBJECTIF 4.3 : **Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des conditions pour l'investissement**

Il convient de rappeler que la plus grande partie de la population de la commune travaille dans le secteur informel. Actuellement, la situation de l'emploi révèle la faible diversification des activités et leur faible valeur ajoutée. L'emploi informel se distingue des emplois privés formels par une forte présence de personnes travaillant à leur propre compte.

Il est indéniable que la contribution du secteur privé à la croissance économique est capitale. Cependant, les compétences disponibles sur le marché ne sont pas toujours adaptées à la demande. Le diagnostic évoque la faible qualité de l'enseignement, le taux de chômage élevé. En ce sens, le PCD indique qu'il est important d'associer le secteur privé de façon plus efficace à la formation professionnelle. Ceci peut se faire à travers des stages en entreprises, la contribution du privé à la conception des programmes de formation post secondaire, et l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés dans les institutions de formation privées.

Toujours, dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'investissement, la municipalité soutient la création d'un centre de promotion des investissements, avec notamment pour mission de promou-

voir le secteur privé local et de faciliter les investissements, améliorer la compétitivité et l'environnement des affaires. Ce centre s'évertuera aussi à mettre en place un dispositif d'accompagnement de Start-Up, de promouvoir l'esprit d'entreprise et la participation des jeunes dans le développement de la commune, à mobiliser les fonds nécessaires pour financer la création ou le déploiement des entreprises.

Aussi, le PCD prône le développement de cluster d'affaires comme un moyen très efficace de développer des opportunités commerciales, de diffuser les bonnes pratiques, d'améliorer la compétitivité des entreprises, de permettre aux groupes d'acteurs qui se rencontrent autour d'un intérêt commun d'avoir un meilleur accès aux services d'appui et aux investissements publics ou privés. Cela permet aussi de contribuer à l'insertion professionnelle ou entrepreneuriale des jeunes et des femmes. En favorisant la promotion des valeurs telles que l'audace, la créativité, la responsabilité, la solidarité, la persévérance, la confiance en soi et l'initiative, le PCD contribue incontestablement à l'enrichissement de l'individu et de la collectivité.

De plus, la création des conditions pour l'investissement passe par le développement d'un cadre réglementaire stable et transparent pour attirer des investisseurs privés solides, prêts à s'engager sur le long terme, tout en assurant à l'État les ressources nécessaires au développement ; investir dans les infrastructures et les services. L'attraction des investissements, la dynamisation des activités économiques exigent un engagement fort des acteurs locaux et nationaux en consentant des investissements notamment dans les secteurs des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, de l'énergie, du foncier, de la sécurité et la prise en compte d'un train de mesures fiscales et non fiscales en ce qui a trait par exemple au code des investissements, à la réduction de tarif sur l'impôt foncier sur les Immeubles nouvellement acquis pour les besoins de leur exploitation, à l'exonération des droits d'enregistrement au titre des actes relatifs aux marchés publics passés avec l'Etat, etc.. Ces efforts seront soutenus par des partenaires internationaux au développement qui apportent déjà à la commune un appui substantiel dans la promotion de la bonne gouvernance, et qui financent un certain nombre de projets d'infrastructures ; de transport et facilitation du commerce.



Objectif 5

OBJECTIF 5.1 : Rationaliser la carte sanitaire, améliorer la gouvernance et faciliter l'accès aux Soins

Le fonctionnement du secteur de la santé au niveau de la commune est mis à mal par une série de contraintes d'ordre structurel et conjoncturel. En effet, beaucoup d'établissements de santé ne respectent pas les normes de construction et ne sont pas aménagés. Ils manquent d'équipements et de matériels de travail adéquats. Les institutions publiques offrent peu d'accès aux services à la population dont la majorité n'ont pas d'assurance-santé.

Le besoin de mettre en place un mécanisme de maîtrise et de planification de l'offre de soins est dicté par la persistance de la problématique d'accès aux prestations sanitaires malgré les efforts déployés par les acteurs étatiques ces dernières années. En ce sens, le PCD soutient la rationalisation de la carte sanitaire, la facilitation de l'accès aux soins et l'amélioration de la gouvernance.

Cette triade se veut une réforme institutionnelle essentielle dans la perspective de l'amélioration de la couverture médicale de base, la modernisation des infrastructures sanitaires, l'amélioration du plateau technique, du système de l'aide médicale, de l'extension du panier des soins. Pour ce faire, la municipalité ambitionne d'associer tous les acteurs concernés à travers un forum communal qui reflète la nouvelle

vision participative, entre les secteurs public, privé, les professionnels de la santé et la société civile.

Cette démarche entend privilégier les valeurs de solidarité concernant le traitement des questions de santé en érigeant le droit d'accès aux soins, et vise à satisfaire, de manière optimale, les besoins en soins et en services de santé de la population, à harmoniser la répartition spatiale des ressources.

Enfin, le PCD souhaite améliorer de façon continue la performance du système de santé et des organisations qui le composent et de pouvoir rendre des comptes sur sa réussite. Il entend ainsi dynamiser la gouvernance du système de santé à travers la mise à disposition de moyens humains, techniques, financiers et logistiques pour le fonctionnement des établissements de santé, l'implication des communautés dans la gestion des établissements de santé, la prestation des soins et la participation aux activités de sensibilisation et de promotion de la santé. En effet, ces mécanismes sont les manifestations réelles d'un nouvel espace de penser et de régulation collective du système de santé.

OBJECTIF 5.2 : Renforcer la gouvernance, améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle

Le diagnostic du système éducatif de la commune de Cap-Haïtien révèle des dé-

faillances sur les plans de l'accès à l'offre éducative, de la qualité de l'offre disponible, de l'efficacité et de la gouvernance du système. Les acteurs que nous avons rencontrés dans le cadre de cette recherche sont conscients d'une triple nécessité : augmentation de la capacité d'accueil, amélioration de la qualité de l'éducation et la mise en place d'une gouvernance éducative efficace et efficiente à tous les niveaux du système dans la commune. Le PCD entend proposer des stratégies susceptibles de conduire au renforcement et à une meilleure structuration du secteur éducatif dans la commune.

Premièrement, le PCD juge, également, important qu'on limite la prolifération des centres privés de formation à la petite enfance dans la commune sans aucun respect des exigences de base. Un contrôle rigoureux de la qualité de la formation à la petite enfance s'avère donc importante pour arrêter cette hémorragie. Ce contrôle pour être efficace doit être assuré par une unité communale de coordination et de supervision constituée d'au moins cinq inspectrices qui ont une formation solide dans le domaine qui assurera la supervision pédagogique des écoles maternelles, de la formation régulière et continue des jardinières et des directrices pédagogiques. Cette unité pourra également piloter un programme intégré (éducation, santé et nutrition) de développement de la petite enfance, développer une synergie intersectorielle dans la mise en œuvre des actions y relatives. Elle se chargera également de mener des actions d'encouragement et de promotion pour la préscolarisation des enfants de 3-5 ans ; car, nombreux sont les parents qui n'accordent pas une grande importance à

l'éducation de la petite enfance. Ils le sont, soit par manque d'informations sur l'importance d'un tel dispositif ou par manque de moyen économique. D'où la nécessité de ces campagnes de sensibilisation et d'information ainsi que la responsabilisation de l'état afin de mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès des enfants de 3-5 ans au préscolaire dans la commune.

Deuxièmement, le PCD entend augmenter et améliorer l'offre d'éducation dans la commune. Pour ce faire, la stratégie proposée à travers ce PCD consiste d'abord à une évaluation de la demande d'éducation dans les milieux défavorisés. Ces données permettront d'établir une cartographie des besoins scolaires. À l'aide de cet outil, des actions visant la réhabilitation ou la construction de nouvelles infrastructures scolaires publiques seront mieux orientées. Quant à l'accès à l'éducation aux enfants à besoins spéciaux, la stratégie est le développement d'un partenariat entre le MENFP et le secteur privé. Cette stratégie consiste, d'abord, à faire un inventaire des structures d'enseignement privées spécialisées de la commune et leurs principaux besoins ; ensuite, un inventaire des enfants à besoins spéciaux de la commune. Ces données permettront au MENFP de bien orienter ses décisions ; soit en renforçant uniquement les structures d'enseignement existants, les subventionner ; ou en construisant une école répondant aux exigences des catégories d'enfants en question et en les dotant des ressources et humaines nécessaires.

Troisièmement, l'éducation est la clé qui permettra d'atteindre de nombreux autres objectifs de développement durable.

Lorsque les personnes ont accès à un enseignement de qualité, elles peuvent rompre le cycle de la pauvreté.

Il est donc important d'améliorer la qualité de l'éducation dans la commune en optant pour une révision du processus de recrutement, du contrôle et de la formation continue des ressources dédiées à cette profession dans la commune.

L'autre stratégie proposée par le PCD pour le contrôle des ressources humaines du secteur, est la mise en place d'un système d'accréditation du personnel enseignant à tous les niveaux. De cette stratégie, le statut d'enseignant sera effectivement défini et ceux – celles qui s'y adhèrent en fera une véritable carrière. Le MENFP, à travers les BDS de la commune peut faire de cette stratégie un projet pilote qui sera mis en œuvre en partenariat avec le secteur privé.

De plus, la qualité des matériels d'apprentissage est de la plus haute importance dans la poursuite de la qualité de l'éducation. Il s'avère donc nécessaire que des mesures soient prises pour équiper les établissements scolaires de matériels pédagogiques et didactiques en vue de favoriser la qualité de l'éducation dans la commune. Étant donné les difficultés liées aux ressources humaines et financières, l'innovation est encouragée, elle peut permettre aux enseignants de développer des supports pédagogiques et didactiques à partir de leurs pratiques d'enseignement. Les inspecteurs/trices du secondaire et ceux du fondamental doivent donc mettre en place un dispositif facilitant des rencontres d'échange d'expériences entre les enseignants, ce qui peut leur permettre de découvrir ensemble des méthodes ou des matériels innovants.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la situation est catastrophique. Les différentes interactions avec des acteurs clés des universités révèlent que la plupart des professeurs qui enseignent dans les universités au Cap-Haïtien sont des licenciés. Certains ont un diplôme de master, rares sont ceux ayant un diplôme de doctorat. Dans ce cas, la stratégie proposée vise à faire des plaidoyers auprès des instances concernées aux fins d'établir des partenariats avec des universités étrangères dans le but de mettre en place des programmes de master et de doctorat, ce qui facilitera un plus haut niveau de formation du personnel enseignant et, en conséquence, favorisera une meilleure performance académique des étudiants.

Quatrièmement, le PCD propose de réaliser des activités de plaidoyers pour l'adaptation des programmes de formation à tous les niveaux d'enseignement aux réalités haïtiennes en particulier et aux réalités mondiales. En particulier, dans les universités et les écoles professionnelles, les programmes de formation pourront être conçus en fonction des besoins de la société. Dans cette perspective, les centres de formation ne doivent pas fonctionner en vase clos. Ils doivent aller vers les entreprises et celles-ci sont obligées de s'ouvrir à eux. Grâce à ce partenariat, l'entreprise aura des employés plus compétents, capables de la rendre plus compétitive. Et, les centres de formation justifieront mieux leur présence dans la commune en participant au développement social et économique de la Commune. En ce sens, le MENFP a la responsabilité de réviser les curricula pour tous les niveaux d'enseignement. Le but est, non seulement, d'adapter l'enseignement à la réalité haïtienne, mais aussi, aux nou-

veautés technologiques et pédagogiques du moment.

Cinquièmement, le PCD encourage l'implication parentale dans la vie des établissements scolaires dans le but d'améliorer l'apprentissage et les résultats scolaires des enfants. Ceci peut se faire à travers la mise en place d'une structure dénommée « conseil d'école » constitué de parents, d'enseignants et de directeurs d'école. Le MENFP, à travers le BDS de la commune, contribuera à l'institutionnalisation de cette structure en exigeant que les formulaires et tous autres documents sollicités de l'école soient cosignés par le conseil d'école. Un conseil d'école opérationnel et efficace peut facilement stimuler l'implication de tous les parents dans la vie de l'établissement et dans l'apprentissage des enfants et permettra à l'école de maintenir une relation positive avec chaque parent.

En dernier lieu, le pilotage du secteur éducatif à Cap-Haïtien s'est révélé très défaillant en raison de l'insuffisance d'inspecteurs pour assurer le suivi pédagogique dans les écoles et l'absence de moyens nécessaires pour réaliser cette tâche. De ce fait, le PCD envisage l'accréditation d'un grand nombre d'écoles privées qui fonctionnent en dehors du cadre légal, l'augmentation du nombre d'inspecteurs chargés de la supervision pédagogique et administrative des écoles, le renforcement du fonctionnement des BDS de la commune de sorte qu'ils puissent être en mesure, non seulement, de traiter mais aussi de conserver les données statistiques du secteur éducatif dans la commune.

Les voies et moyens devant conduire au renforcement la gouvernance du secteur éducatif dans la commune passent par l'implication et la participation formelle

des pouvoirs locaux (collectivités territoriales) dans l'administration de l'éducation sur le terrain. Cela se fera à travers la mise en place d'une table sectorielle communale d'éducation qui réuniront trimestriellement les acteurs locaux : élus locaux, représentants locaux du MENFP, les ONG œuvrant dans le secteur et les représentants des directeurs d'école, des syndicats d'enseignants et de parents.

OBJECTIF 5.3 : **Améliorer la disponibilité et l'accès à l'eau de boisson et à usage domestique**

Le PCD entend renforcer les structures de la municipalité en vue de mieux répondre aux aspirations des Capois et Capoises en matière d'accès à une eau de qualité dans leurs robinets. La municipalité entend rapatrier, dans le cadre d'un transfert en bonne et due forme, les compétences liées à l'eau, jusqu'à contrôlée par la DINEPA. Elle travaillera en étroite collaboration, dans le cadre de la mise en place d'une table de concertation, avec la DINEPA. A court terme, la table de concertation, sous la direction de la mairie, s'assurera de bien communiquer sur les différentes activités planifiées.

Il sera aussi entrepris, la réhabilitation de 2 des 4 forages existant à Balan, du réseau de distribution du centre-ville, des réservoirs de Balan et Bel-Air, la recherche d'un terrain pour la construction d'un réservoir additionnel à Babiole, d'un champ captant à Quartier Morin et la perforation de deux nouveaux forages, la construction et l'équipement de deux nouveaux forages dans la zone de Balan. Ces interventions se feront

avec les moyens qui seront mis à la disposition de la mairie sous forme de dotation et transfert à travers le programme d'investissement public (PIP) de l'État et dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement à cette collectivité territoriale.

La municipalité mettra en place un dispositif de partage d'informations tant avec les autorités des sections communales, de la communale et du département qu'avec les partenaires techniques et financiers ainsi que la société civile.

OBJECTIF 5.4 : **Développer le sport, les loisirs et les activités culturelles**

Le sport est un excellent espace de développement du sens de l'effort, de la maîtrise de soi et de l'esprit d'équipe. C'est un moyen d'intégration sociale et d'amélioration de la qualité de vie. Ainsi, dans le domaine du sport et des loisirs, le PCD vise la consolidation des infrastructures sportives et de loisirs existants, la construction de nouveaux équipements sportifs de proximité dans les disciplines les plus populaires. Les actions se porteront également sur la mise en place de programmes de formation pour les athlètes, les entraîneurs et les arbitres des différentes disciplines sportives et l'organisation régulière de compétitions sportives afin de détecter entre autres les jeunes talents. Les actions visent également le développement des activités sportives "handisport" afin de favoriser l'inclusion et le développement du sport et des loisirs pour tous. Il s'agit de généraliser l'accès à la pratique d'activités physiques, sportives et

de loisirs ; de contribuer à la bonne condition physique des citoyens, la prévention, la conservation et la protection de leur santé.

En ce sens, des discussions seront entreprises avec les directions d'écoles pour l'enseignement d'au moins une discipline sportive dès les premières classes de fondamentale et de permettre à chaque enfant dès la maternelle de bénéficier d'au moins 30 à 40 minutes d'activités physiques par semaine. Il s'agit de permettre la généralisation de la pratique du sport dans l'ensemble des écoles de la commune pour les cinq prochaines années. De même, au moins une formation sera réalisée par année pour l'ensemble des arbitres et formateurs (moniteurs) sportifs. Afin de détecter les jeunes talents et les encourager à progresser, des camps sportifs annuels seront organisés dans la commune et des partenariats avec des clubs et écoles sportives étrangers seront vivement recherchés et encouragés. Les championnats intercolaires seront toujours encouragés avec l'intégration d'autres disciplines sportives. De plus, le PCD prévoit l'organisation annuelle de compétitions sportives que ce soient dans les sports individuels, collectifs ou cérébraux. Le PCD fait un appel au secteur privé pour appuyer la promotion de jeunes talents et le développement de partenariat entre les clubs de la commune avec des clubs étrangers pour orienter certains jeunes vers le sport de haut niveau et les championnats professionnels. La commune développera aussi des relations avec le Ministère de la Jeunesse des Sports et de l'Action Civique ainsi que le Ministère de la culture et de la communication pour encourager le sport et les loisirs.

Cap-Haïtien possède une richesse et des talents culturels exceptionnels, reconnus nationalement et internationalement. Il est donc compréhensible que le PCD entend utiliser la culture comme partie intégrante du développement de la commune. En effet, la culture possède une valeur inestimable tant sur le plan social qu'économique dont il faut tirer avantage. La mise en valeur de la culture permettra à la population Capoise de renouer avec son histoire et raviver la mémoire culturelle collective. Elle permettra aussi d'épauler directement l'expansion des activités récréatives et le développement touristique.

Ainsi, le PCD propose un ensemble d'activités portant sur la protection et la valorisation des biens culturels et le soutien à la création culturelle devant contribuer à la croissance locale, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique et social. En ce sens, le PCD entend mettre en place un réseau d'équipements et soutenir la création, la production et la diffusion/vente des produits et services culturels afin d'accroître l'offre et l'accès aux activités culturelles et aussi favoriser l'émergence et l'essor des créateurs et des artisans culturels. Il s'agit, entre autres, de dynamiser les industries de la musique, de la danse, du théâtre, du cinéma, de la peinture, du livre, de la sculpture et de l'artisanat, en appuyant la créativité et le savoir-faire traditionnel local et contemporain.

A cette fin, la Mairie consolidera son bureau culturel pour renforcer la médiation culturelle, promouvoir et communiquer sur les grands événements de la commune.

Des résidences artistiques seront encouragées et les artistes seront mis en relation avec les écoles et d'autres institutions de la commune. De plus, de nombreux partenariats (milieux culturel, communautaire et scolaire) verront le jour, favorisant ainsi l'accès aux lieux et aux activités culturelles ainsi que l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture. De plus, des ateliers d'initiation, des ateliers de création et des activités d'animation pédagogiques seront encouragés et organisés de concert avec la Faculté des Beaux-arts du CHCL et les associations/ regroupements culturels de la commune.

En ce qui concerne la construction des infrastructures culturelles importantes, ces questions seront abordées au niveau national avec notamment des plaidoyers auprès des élus de la commune et du département afin de les inscrire au programme d'investissement public. La mise en place du réseau d'équipements culturels prévu dans le PCD contribuera aussi à la création d'emplois directs liés à la gestion des équipements, à la construction/ réhabilitation des sites culturels et à la réalisation d'événements culturels. De nombreux emplois indirects seront, également, générés en dynamisant l'ensemble de l'entreprenariat associé aux biens et aux services des secteurs de la culture, de la littérature et des arts. Des structures et des partenariats publics/privés avec les acteurs du secteur culturel seront également mis en place et renforcés, afin de faciliter la promotion et la communication sur les grands événements (fêtes patronales, carnaval des étudiants, festivals, etc.) et permettre ainsi la diffusion tant nationale qu'internationale

Objectif 6

OBJECTIF 6.1 : Garantir l'égalité de genre et faciliter l'intégration politique sociale et écono- mique des femmes

Les femmes sont au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux. Elles jouent un rôle central en matière de santé, de développement et d'éducation. A ce titre, leur autonomisation est un indispensable facteur de paix et de progrès social, économique et environnemental. Donner aux femmes le droit de choisir leur vie en toute autonomie est une stratégie que prône le PCD. L'accès à l'éducation, à la formation et au travail, la participation des femmes aux décisions politiques et économiques à égalité avec les hommes, reste évidemment des objectifs majeurs. Les filles qui reçoivent une éducation scolaire solide mènent ensuite une vie prospère et gagnent en autonomie. Elles repoussent la grossesse à un âge plus avancé, ce qui entraîne une baisse des taux de mortalité infantile et maternelle et une meilleure éducation des filles dans les familles. Il y a une grande opportunité pour les citoyens et les autorités locales à œuvrer pour une société égalitaire. Empêcher les femmes de choisir le moment de leur maternité est le meilleur moyen de faire perdurer les inégalités économiques et sociales : l'enfermement dans la sphère domestique, la confiscation des droits patrimoniaux et civiques, la ségrégation dans l'espace public, la persistance des écarts de salaires, la précarité économique,

la difficulté d'accès aux responsabilités professionnelles et politiques, l'invisibilité dans tous les domaines de la société alors même que les femmes en sont les piliers. En ce sens, le PCD entend donner aux femmes et filles les moyens de résister, et de faire combattre tout ce qui porte atteinte à leur sécurité, à leur dignité et à leur liberté.

De plus, lors du diagnostic communal, il a été constaté que les femmes de la commune sont moins impliquées dans les affaires sociales et politiques à cause de l'énorme déficit d'estime de soi. Or, la participation de la femme au sein d'une économie est fondamentale pour ses qualités de gestion innées et pour l'équilibre social. Le PCD prendra fait et cause pour l'équité de genre par la sensibilisation et des actions contre la déperdition scolaire des filles, le sexisme, les grossesses précoces et non désirées, les violences faites aux femmes, le harcèlement et les agressions sexuelles. Enfin, le PCD en tant qu'il favorise un climat favorable à l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune et aussi entend responsabiliser les Institutions de la commune à embaucher autant de femmes qualifiées que d'hommes afin de faciliter l'autonomie. Accroître l'intégration économique des femmes par l'entrepreneuriat durable, mener des actions de plaidoyer et des campagnes de communication sur la participation des femmes à l'économie sont entre autres des stratégies prônées par le PCD pour faciliter l'autonomie financière des femmes ce qui ne les assujettira plus à la soumission et la dépendance des hommes.

OBJECTIF 6.2 :

Appuyer les minorités et renforcer la sécurité sociale

Il y a une grande opportunité pour le PCD à travers les mesures prises par les autorités locales et les citoyens à œuvrer pour une société égalitaire. Les personnes jugées vulnérables par un médecin et /ou un juge et les personnes à mobilité réduite doivent être encadrées et protégées. En ce sens, la Mairie veillera à l'encadrement et l'intégration sociale, économique des personnes exclues et des couches marginalisées de la population, en particulier les orphelins et les orphelines, les personnes en situation d'handicap. Le PCD prône la protection des personnes vulnérables, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance à travers un ensemble de mesures touchant entre autres l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion et de précarité, à l'éducation et à la santé. La Mairie travaille au renforcement des coopérations entre les acteurs. Elle anime les dispositifs de veille sociale (c'est-à-dire informer et orienter) pour ces catégories de personnes en difficulté durant la période cyclonique. Le PCD favorise aussi la prise de conscience des citoyens qui devient un levier puissant au service des personnes vulnérables.

La liberté d'association, l'inclusion, l'égalité des cultes et la tolérance religieuse sont au cœur des préoccupations du PCD. Cette orientation est l'expression des principes à la base de la charte des nations unies dans la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. L'accent doit être placé sur la coopération en vue de l'inclusion sociale, basée sur une démarche de construction d'un environnement protec-

teur protégé de la violence et de la discrimination où l'éducation dans son sens inter institutionnel et, dans son acception la plus large est perçue comme un droit qui engendre d'autres droits. Le PCD œuvre à intégrer l'inclusion sociale dans les autres domaines politiques, ceci reste un défi. Il convient de promouvoir la sécurité sociale et la lutte contre la pauvreté pour permettre à chacun de jouer un rôle dans la société et dans l'économie. Des mesures sont prises par la commune pour renforcer leurs politiques dans des domaines tels que l'emploi. Enfin, le PCD entend favoriser un climat favorable à la tolérance religieuse, briser les tabous et la discrimination autour des personnes LGBTQ, dans le but de permettre la paix et un vivre ensemble au sein d'une société pluraliste.

OBJECTIF 6.3 :

Promouvoir la justice, renforcer la sécurité publique et garantir le respect des droits civils et de la propriété

Le diagnostic alarmant des services judiciaires, pénitentiaires et de police de la Commune a révélé qu'entre le droit et la dure réalité quotidienne vécue par la population Capoise l'abîme est souvent vertigineux. En effet, les défaillances structurelles constatées dans l'administration de la justice, la prestation des services de sécurité publique et la protection des droits humains ont mis évidence un véritable paradoxe entre les nobles objectifs poursuivis par les pouvoirs publics et les résultats mitigés obtenus par les acteurs locaux en matière de bonne gouvernance.

Au-delà des facteurs d'ordre politique, économique et social qui paralysent le fonctionnement régulier du service public de la justice et qui entravent l'efficacité de l'action policière, ces immenses écarts constatés puisent essentiellement leurs origines dans les dysfonctionnements administratifs des institutions judiciaires et la précarité des moyens matériels, financiers et humains alloués à la force publique locale et au système carcéral de la Commune. C'est dans un tel contexte que le PCD prévoit des actions devant assurer la promotion de la justice, le renforcement de la sécurité publique et la garantie du respect des droits civils et de la propriété.

Aussi les stratégies s'articulent-elles autour des problèmes d'ordre organisationnel ou institutionnel. En ce sens, le PCD met l'accent particulièrement sur le renforcement de la formation et des capacités des acteurs judiciaires. Il s'agira en outre d'améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale, de moderniser le parc pénitentiaire, de rénover ou d'agrandir les infrastructures judiciaires existantes. Le PCD entend travailler également à la moralisation du système de justice et des services de police et la poursuite du processus d'épuration de la magistrature et de certification de l'ensemble des policiers de la Commune dans un souci de transparence et de redevabilité. Cela passe par le renforcement de la coopération entre les instances de régulation, de contrôle et de discipline des acteurs du système de justice et de sécurité publique (Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, Inspection générale ou départementale Nord de la PNH, Fédération des Barreaux d'Haïti).

En outre, la promotion de l'Etat de droit et la lutte contre l'impunité sont essentiels à

l'efficacité du service public de la justice et à la protection des droits humains au niveau de la Commune. A cette fin, le PCD entend procéder au renforcement institutionnel par une meilleure allocation des ressources aux services pénitentiaires, judiciaires et de police. Un meilleur encadrement des organisations de défense des droits humains de la Commune sera pris en compte en fonction de leurs besoins spécifiques et selon les attentes des populations urbaines et rurales de la Commune. De surcroît, pour parvenir au renforcement de l'accessibilité à la justice et au droit au sein de la Commune, le PCD entend accroître particulièrement les mesures d'accompagnement pour les victimes de violations de droits humains et les personnes vulnérables. En ce sens, il s'agira donc de favoriser la présence des avocats dès l'admission des suspects dans les locaux de garde à vue et de leur fournir une assistance juridictionnelle gratuite tout au long du processus judiciaire.

En matière de sécurité, les stratégies s'orientent vers la collaboration et la concertation entre les acteurs à travers la création de la commission de sécurité municipale, la disponibilité de force de dissuasion à l'échelle communale, le renforcement des capacités des acteurs et de moyens de contrôle des contrevenants à la loi. A cet égard, un effort immobilier conséquent sera consacré à la réhabilitation des infrastructures policières locales, à la modernisation des unités spécialisées de la force publique locale, notamment des unités d'Intervention de Maintien de l'Ordre, des Services de Pompiers et de Protection Civile.

Aussi, les actions du PCD sont orientées vers l'augmentation de la répression en matière de lutte contre la criminalité ordinaire et la criminalité transnationale organisée. Le

PCD s'aligne dans le sens de l'amélioration de la qualité des relations police-population et sur une meilleure performance du partenariat de la police. A cette fin, l'emphase est mise sur le renforcement de l'entraide judiciaire et de la coopération internationale dans la conduite des enquêtes policières et judiciaires portant sur le crime organisé, le renforcement de la capacité des autorités policières et judiciaires dans la répression du trafic illicite des stupéfiants, du trafic d'armes, du blanchiment des avoirs, du financement du terrorisme, de la traite des personnes, du trafic illicite de migrants, de la corruption et autres infractions économiques et financières. La restructuration des services de renseignement de la force publique locale est une stratégie payante dans le cadre de l'amélioration de la sécurité publique et le renforcement de l'efficacité de l'action policière dans la Commune.

Par rapport aux droits civils et de la propriété, le diagnostic a révélé les difficultés auxquelles se heurtent les acteurs concernés pour résoudre les principaux problèmes identifiés au niveau des différents piliers du système d'état civil et du foncier de la Commune. En effet, les défaillances constatées dans la gestion des services de l'état civil et d'identification de la population ont mis en évidence des disparités criantes entre les résultats obtenus par les acteurs locaux et les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics, lesquels devraient se traduire concrètement par une amélioration des taux d'enregistrement des naissances, des décès et des mariages. L'accroissement rapide de la population Capoise, l'urbanisation galopante et l'extension accélérée ou incontrôlée des quartiers périphériques de la Ville de Cap-Haïtien font exploser le marché foncier tout en rendant inadéquates les politiques publiques relatives à la gestion du foncier.

Concernant le système d'état civil et d'identification de la population, le Plan Communal de Développement (PCD) entend faire des propositions à travers des plaidoyers pour: premièrement appuyer l'élaboration d'un Code de l'état civil et la mise en place de procédures harmonisées sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil au niveau de la Commune, deuxièmement doter les Bureaux d'état civil en fournitures, équipements et matériels nécessaires (registres de naissances, de décès et de mariage, matériels de bureautique, etc.), troisièmement renforcer l'informatisation et la sécurisation du système d'état civil de la Commune, dans une dynamique de modernisation du système d'archivage, quatrièmement élaborer un plan de renforcement des capacités et un programme de formation des parties prenantes. L'objectif ultime recherché par le PCD est d'assurer que les instances responsables puissent assurer la sécurisation et la fiabilisation des procédures d'enregistrement des faits d'état civil dans tous les secteurs concernés. A cette fin, les activités de formation prévues seront adaptées à chaque catégorie d'acteur et prendront aussi en compte les acteurs impliqués dans diverses composantes des questions liées à l'enregistrement des faits d'état civil.

Par rapport au foncier, le PCD opte pour la mise en place d'un cadre légal et réglementaire actuel répondant aux besoins de sécurisation de la propriété, de régulation du marché foncier, d'amélioration du système d'information foncière et d'un développement local plus soutenu et durable. Ces dispositifs visant à faciliter les investissements infrastructurels et mettre en confiance les acteurs économiques.

4.3. AXES D'INTERVENTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au cours des premiers ateliers de la phase de programmation, à partir de la Matrice d'Orientations Stratégiques, des enjeux de développement de la commune et sur la base des facteurs positifs et négatifs identifiés au cours du Diagnostic Participatif, les autorités locales et les représentant-e-s des secteurs de la société civile ont formulé les orientations stratégiques qui indiquent les directions à prendre par la commune pour atteindre les objectifs de développement. Ces orientations stratégiques sont nécessaires à titre d'un faisceau conducteur pour guider les actions identifiées, orienter les interventions des acteurs, et atteindre progressivement dans une perspective triennale ou quinquennale, à la fois plurielle et multiple, la vision de développement de la commune dans 5 ans.

4.3.1.

ORIENTATIONS COMMUNALES

A travers les orientations, les acteurs ont fait le choix des domaines d'interventions prioritaires et déterminé les principaux champs d'actions des intervenants tout en tenant compte des orientations stratégiques au niveau national. Le PSDH, qui est l'actuel document de planification au niveau national, a défini quatre grands chantiers considérés comme les assises de la planification du développement du pays, à savoir la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle. Le PCD de Cap-Haïtien, quant à lui, suit parallèlement le même schéma d'intervention et se repose sur quatre grands piliers que sont la renaissance territoriale, la renaissance économique, la renaissance sociale et la renaissance institutionnelle. Ces piliers

sont les rampes sur lesquelles s'articulent les orientations stratégiques.

Ces quatre grands piliers prennent forme et se matérialisent à travers les actions qui sont définies dans la programmation physique du PCD. Ces actions prennent des directions précises qui sont déterminées par les orientations stratégiques. Elles se concrétiseront en interventions au cours de la phase d'opérationnalisation du PCD et leur nature sera déterminée par les lignes d'actions stratégiques. C'est ainsi qu'au cours de la phase de planification, les autorités locales et la société civile ont identifié six grands axes majeurs d'intervention assortis de lignes d'actions précises en articulation avec les grands chantiers du PSDH et les grands piliers du PCD.



TABLEAU 74 : Concordance entre le PSDH et le PCD de Cap-Haïtien

Chantiers du PSDH	Piliers du PCD	Axes d'intervention du PCD
Refondation Territoriale	Renaissance Territoriale	OS1.- : Réorganiser le territoire communal ; OS2.- : Réhabiliter durablement l'environnement et développer la résilience du territoire
Refondation Economique	Renaissance Economique	OS4.- : Moderniser et diversifier l'économie locale ;
Refondation Sociale	Renaissance Sociale	OS5.- : Promouvoir le développement humain et social ; OS6.- : Promouvoir l'égalité de genre et les droits de la personne
Refondation Institutionnelle	Renaissance Institutionnelle	OS3.- : Renforcer la gouvernabilité du territoire ;

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers sur la programmation du PCD / 2022

4.3.2.

ARTICULATION ENTRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ET LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. L'agenda 2030 des nations unies présente 169 cibles regroupées en 17 grandes thématiques ou Objectifs de développement durable (ODD). Leur mise en œuvre est attendue à trois niveaux : international, national et local. Mais la complexité du monde fait qu'en général les Etats n'ont pas encore pris les mesures nécessaires à une mise en œuvre cohérente, avec l'ensemble des acteurs. L'atteinte de ces objectifs est de surcroît mise à mal par la pandémie de Corona Virus (Covid-19) qui a déstabilisé actuellement l'ordre social et l'économie mondiale, en cette vingtième année du deuxième millénaire.

Néanmoins, les autorités locales et la société civile capoise ont compris l'urgence de s'emparer de l'Agenda de 2030 et qu'il est désormais péremptoire de s'assurer et de participer à sa mise en œuvre en cherchant une mise en cohérence et en alignant les grandes thématiques du PCD avec celles des ODD. Les Objectifs de Développement Durable s'articulent autour de certains grands thèmes que sont la gouvernance, l'inclusion, les conditions de vie, le développement de capacités, le développement industriel, les contraintes environnementales et les moyens. L'ensemble de ces grands thèmes sont repris dans le PCD tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

TABEAU 75 : Concordance entre les Objectifs de Développement Durables et les objectifs du Plan Communal de Développement.

Grands Thèmes abordés par les ODD	Objectifs de Développement Durables associés	Objectifs du Plan Communal de Développement
Thème 1 : Gouvernance	ODD 16 : Paix, Justice, Institutions efficaces ;	O3.1.- : Renforcer les structures et améliorer les performances de l'administration publique; O3.2 : Dynamiser et assainir les finances locales ; O3.3 : Développer une gouvernance collaborative et faciliter la participation des organisations et organismes au développement économique et social ; O6.3 : Promouvoir la justice, renforcer la sécurité publique et garantir le respect des droits civils et de la propriété
Thème 2 : Conditions de vie et développement de capacités	ODD 2 : Faim Zéro ODD 3 : Bonne santé et bien être ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable ODD 4 : Education de qualité	O5.1 : Rationaliser la carte sanitaire, améliorer la gouvernance et faciliter l'accès aux soins ; O5.2 : Renforcer la gouvernance, améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle ; O5.3 : Améliorer la disponibilité et l'accès à l'eau de boisson et à usage domestique ; O5.4 : Développer le sport, les loisirs et les activités culturelles
Thème 3 : Inclusion	ODD 1 : Pas de Pauvreté ; ODD 5 : Egalité entre les sexes ; ODD 10 : Inégalités réduites ;	O6.1.- Garantir l'égalité de genre et faciliter l'intégration politique sociale et économique des femmes O6.2.- : Appuyer les minorités et renforcer la sécurité sociale
Thème 4 : Développement économique, industriel et moyens.	ODD 9 : Industrie, Innovation, Infrastructure, Commerce, Finances, Technologies ; ODD 12 : Consommation et production responsable ; ODD 8 : Travail décent et croissance économique ; ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs / Renforcement des capacités, Cohérence politique, Suivi et responsabilités	O4.1.- : Renforcer les secteurs traditionnels de l'économie et valoriser les avantages comparatifs (la pêche l'artisanat et les industries créatives) O4.2.- : Valoriser le patrimoine et réorganiser l'offre touristique O4.3.- : Promouvoir l'entrepreneuriat et créer des conditions pour l'investissement

Thème 5 : Contraintes environnementales	ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre ODD 11 : Villes et communautés durables	O1.1.- : Planifier la structuration du territoire communal O1.2.- : Organiser et renforcer la gestion du territoire O1.3.- : Restructurer et articuler les différentes composantes du territoire O2.1 : Restaurer l'environnement et préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques O2.2 : Améliorer l'assainissement et la gestion durable des déchets O2.3 : Renforcer les capacités locales d'adaptation et d'atténuation des impacts des changements climatiques et des phénomènes naturels.
--	--	--

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers sur la programmation du PCD / 2022

4.3.3.

ARTICULATION ENTRE LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti a identifié huit orientations stratégiques sur la base desquelles des actions seront menées pour transformer Haïti en pays émergent d'ici 2030. A travers ces orientations stratégiques, ils ont fait un ensemble de choix dont la création de richesse et d'emplois par le secteur privé au niveau des régions et des chefs-lieux d'arrondisse-

ment, l'offre des services de base à la population et l'inclusion sociale sous toutes ses formes, une stratégie de croissance économique forte et durable par la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé. Dans ce domaine, il y a une forte corrélation entre les orientations du PSDH et celles du PCD de la commune telle qu'indiqué dans le tableau suivant.

TABLEAU 76 : Concordance entre les orientations nationales et les orientations stratégiques du PCD

Orientations du PSDH	Orientations stratégiques du PCD
Le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables ;	OS1.- : Réorganiser le territoire communal ; OS2.- Réhabiliter durablement l'environnement et développer la résilience du territoire
Le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire ;	
Le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois ;	OS5.- : Promouvoir le développement humain et social ;
Le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans ;	OS6.- : Promouvoir l'égalité de genre et les droits de la personne ;
Le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux ;	OS4.- : Moderniser et diversifier l'économie locale ;
Le choix du secteur privé (national, régional et international) comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois ;	
Le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national ;	
Le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national.	OS3.- : Renforcer la gouvernabilité du territoire ;

Source : Mairie de Cap-Haitien / Ateliers sur la programmation du PCD / 2022

4.4. PROGRAMMATION PHYSIQUE

Le plan communal de développement est un document élaboré pour une période d'au moins cinq ans. Il sert de guide pour les actions de développement de la commune. C'est en quelque sorte, ce qui va orienter ou diriger les actions du conseil municipal ou de tout autre acteur pour mettre en œuvre des activités pour le bien-être des populations de la commune. En ce sens, lors même que les actions identifiées par les acteurs locaux soient de nature diverse et tombent sous la responsabilité de différentes catégories d'acteurs de développement et d'aménagement du territoire intervenant dans la commune, celles retenues dans le tableau synoptique qui suit sont exclusivement à la charge des collectivités (Commune et Sections communales), eu égard à leurs compétences légales. Les actions à engager par les autres acteurs assurant la gouvernance politique et économique du territoire, et qui ont été identifiées dans le présent processus en fonction de leurs prérogatives légales, sont consignées en annexes, et leurs interventions spécifiques restent fonction de leurs champs d'actions et de leurs portefeuilles financiers.

Néanmoins, dans une logique de globalité du processus de développement et selon le principe d'un état déconcentré et décentralisé mais unitaire, les projets qui sont de la compétence de l'administration centrale, donneront lieu à des plaidoyers, des démarches et des revendications de la part du Conseil Municipal. Et finalement, les projets de production de biens et services marchands feront l'objet de lobbying auprès des entrepreneurs et de dialogue avec les institutions de financement locales, nationales ou internationales et les maisons d'assurance afin de faciliter l'accès au crédit incitatif au niveau communal.

C'est ainsi que le processus de territorialisation des actions du PCD à la charge des collectivités (Commune et Sections communales) a donné lieu à la localisation de 168 actions dont 100 couvrent l'ensemble de la commune. Tandis que 37 actions et 31 autres concernent respectivement les sections communales et le centre urbain. A noter que cette spatialisation des actions tient compte des enjeux de développement du territoire identifiés dans le Diagnostic communal. Ces actions sont réparties en 6 Programmes et 19 Sous-Programmes, tel qu'indiqué dans le tableau synoptique des programmes et actions qui suit.

► TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN POUR 2022-2027

Objectif général : Renaître Cap –Haïtien de ses cendres par la refonte de la gouvernance, la réorganisation du territoire et la mise en place d'infrastructures sociales et économiques, pour la création de meilleures conditions matérielles d'existence et l'amélioration de la qualité de vie de la population locale et régionale.

TABEAU 77 : *Tableau synoptique des programmes et actions du PCD de la commune de Cap-Haïtien pour 2022-2027*

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
PROGRAMME 1 : RÉORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNALE			
SP1.1 : Planification de la structuration du territoire communal	A1.1.1: Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'urbanisme	Ville	E1.1.1 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'urbanisme
	A1.1.2: Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'occupation de sol et d'un schéma de cohérence territoriale en lien avec les communes formant l'agglomération de Cap-Haïtien.	Commune	E1.1.2 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'occupation de sol et un schéma de cohérence territoriale en lien avec les communes formant l'agglomération de Cap-Haïtien sont élaborés
	A1.1.3. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD	Sections	E1.1.4 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD
	A1.1.4: Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'aménagement des bassins versants de Rival à Vaudreuil	Sections	E1.1.4 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'aménagement des bassins versants de Rival à Vaudreuil est élaboré

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
SP1.2 : Organisation et renforcement de la gestion du territoire	A1.2.1 : Définition d'un protocole d'accord avec les communes de Quartier Morin, Milot et Plaine-du-Nord pour la création de nouvelles centralités urbaines	Commune	E1.2.1 : Un protocole d'accord avec les communes de Quartier Morin, Milot et Plaine-du-Nord pour la création de nouvelles centralités urbaines est défini
	A1.2.2 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la direction du territoire de la mairie	Ville	E1.2.2 : Les capacités techniques et opérationnelles de la direction du territoire de la mairie sont renforcées
	A1.2.3 : Réalisation chaque année de deux (2) campagnes de sensibilisation et d'information de la population sur les règlements d'urbanisme et d'aménagement du territoire	Commune	E1.2.3 : Deux (2) campagnes annuelles de sensibilisation et d'information de la population sont réalisées sur les règlements d'urbanisme et d'aménagement du territoire
	A1.2.4 à A1.2.5 sont en annexes		E1.2.4 à E1.2.5 sont en annexes
SP1.3 : Restructuration et articulation des différentes composantes du territoire	A1.3.1 : Aménagement des points d'intersection (rond-point) entre les Rues 5 et 18 Bvd, au niveau des Carrefours : Samarie, Cité Lescot, Madeline et Haut du Cap	Commune	E1.3.1 : Des points d'intersection (rond-point) entre les Rues 5 et 18 Bvd, au niveau des Carrefours : Samarie, Cité Lescot, Madeline et Haut du Cap sont aménagés
	A1.3.2 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier au désenclavement du centre-ville par la construction d'une rocade de 9 km reliant Haut du Cap à Rival en passant par Bel-Air et Bande-du-Nord.	Sections	E1.3.2 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier au désenclavement du centre-ville par la construction d'une rocade de 9 km reliant Haut du Cap à Rival en passant par Bel-Air et Bande-du-Nord.
	A1.3.3 : Construction de quatre (4) parkings publics dont 2 au centre historique de la ville, 1 à Barrière Bouteille et l'autre à l'emplacement logeant la gare routière du pont neuf.	Commune	E1.3.3 : Quatre (4) parkings publics dont 2 au centre historique de la ville, 1 à Barrière Bouteille et l'autre à l'emplacement logeant la gare routière du pont neuf sont construits
	A1.3.4 : Installation de panneaux interdisant la circulation des camions de fort tonnage et le débarquement des containers de 20 à 40 pieds et d'autres poids lourds au centre-ville historique pendant les heures de grande circulation	Ville	E1.3.4 : Des panneaux sont installés interdisant la circulation des camions de fort tonnage et le débarquement des containers de 20 à 40 pieds et d'autres poids lourds au centre-ville historique pendant les heures de grande circulation.

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A1.3.5 : Installation de panneaux d'interdiction d'entreposer des containers et autres structures assimilées sur la voie publique dans le centre-ville historique.	Ville	A1.3.5 : Des panneaux d'interdiction d'entreposer des containers et autres structures assimilées sur la voie publique dans le centre-ville historique sont installés
	A1.3.6 : Aménagement de points de stationnement des motos et la construction de hangars pour les passagers dans les grands carrefours	Commune	E1.3.6 : Des points de stationnement de motos et la construction de hangars pour les passagers dans les grands carrefours sont aménagés
	A1.3.7 : Identification des circuits de transport en commun au moyen de badges, gilets et autocollants pour les chauffeurs et les véhicules.	Commune	E1.3.7 : Les circuits de transport en commun sont identifiés au moyen de badges, gilets et autocollants pour les chauffeurs et les véhicules.
	A1.3.8 : Organisation de circuits de transport maritime reliant Petite-Anse au centre-ville, le Boulevard à Labadie en passant par Rival et Cormier.	Commune	E1.3.8 : Des circuits de transport maritime reliant Petite-Anse au centre-ville, le Boulevard à Labadie en passant par Rival et Cormier sont organisés
	A1.3.9 : Aménagement d'espace de circulation destiné aux cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite	Commune	A1.3.9 : Des espaces de circulation destiné aux cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite sont aménagés
	A1.3.10 : Organisation de la circulation par l'installation de panneaux, de feux de signalisation, de caméras et le marquage au sol	Commune	E1.3.10 : La circulation est organisée par l'installation de panneaux, de feux de signalisation, de caméras et de marquage au sol.
	A1.3.11 : Construction d'une gare routière sur la route SOS pour délocaliser la gare routière de Pont Neuf	Section	E1.3.11 : Une gare routière sur la route SOS est construite pour délocaliser la gare routière de Pont Neuf
	A1.3.12 : Réhabilitation de la place Toussaint Louverture de la rue 3	Ville	E1.3.12 : La place Toussaint Louverture de la rue 3 est réhabilitée
	A1.3.13 : Requalification des fonds bâtis autour de la place Toussaint Louverture et aménagement de son environnement.	Ville	E1.3.13 : Des fonds bâtis autour de la place Toussaint Louverture sont requalifiés et son environnement est aménagé

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A1.3.14 : Aménagement de voies de délestage : Barrière Bouteille-Vertières, Carrefour Rue du fort – Route SOS-Carrefour Aéroport- Carrefour Madeline dans les deux sens	Sections	E1.3.14 : Des voies de délestage : Barrière Bouteille-Vertières, Carrefour Rue du fort – Route SOS-Carrefour Aéroport- Carrefour Madeline dans les deux sens sont aménagées
	A1.3.15 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la récupération du littoral des deux côtés de la rivière du Haut du Cap par la relocalisation des communautés de la rue 5 Boulevard au Haut du Cap.	Commune	E1.3.15 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la récupération du littoral des deux côtés de la rivière du Haut du Cap par la relocalisation des communautés de la rue 5 Boulevard au Haut du Cap.
	A1.3.16 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la récupération du Fonds de mer du carrefour de l'Aéroport à l'embouchure de la rivière commerce.	Section	E1.3.16 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la récupération du Fonds de mer du carrefour de l'Aéroport à l'embouchure de la rivière commerce
	A1.3.17 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la récupération du fonds de mer de 90 au Fort Picolet et du littoral à l'ouest de la trame ancienne au-delà de la zone de carénage	Commune	E1.3.17 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la récupération du fonds de mer de 90 au Fort Picolet et le littoral à l'ouest de la trame ancienne au-delà de la zone de carénage
	A1.3.18 : Construction au Boulevard d'une Marina sur la baie et organisation d'un lieu d'attraction tout autour	Ville	E1.3.18 : Une Marina est construite au boulevard sur la baie et un lieu d'attraction est organisé tout autour.
	A1.3.19 : Rénovation et embellissement du Boulevard de la rue 5 à 90 par l'aménagement du paysager environnemental, l'installation de mobiliers et de l'éclairage publique.	Ville	E1.3.19 : Le Boulevard de la rue 5 à 90 est rénové et embelli par l'aménagement du paysager environnemental, l'installation de mobiliers et de l'éclairage publique.

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A1.3.20 : Aménagement intérieur et extérieur du site de l'Aéroport par la maîtrise des inondations récurrentes, l'aménagement paysager, la construction de nouveaux hangars modernes pour les marchands et la restauration des employés ainsi que les visiteurs	Sections	E1.3.20 : Le site de l'Aéroport tant à l'intérieur qu'à l'extérieur est aménagé par la maîtrise des inondations récurrentes, l'aménagement paysager, la construction de nouveaux hangars modernes pour les marchands et la restauration des employés, des visiteurs,
	A1.3.21 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'aménagement de 4 km de route de RN3 - rue « Kraze Zo » – route SOS.	Section	E1.3.21 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 4 km de route de RN3 - rue « Kraze Zo » – route SOS
	A1.3.22 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 20 km de route en béton partant de Guy Malary au Carrefour Madeline	Sections	E1.3.22 : Des démarches sont réalisées et suivi est fait auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de 20 km de route en béton partant de Guy Malary au Carrefour Madeline
	A1.3.23 : Aménagement de la rue Carrefour La chaux sur une longueur de 2 km	Sections	E1.3.23 : La rue Carrefour La chaux sur une longueur de 2 km est aménagée
	A1.3.24 : Aménagement du fonds de la 2 ^e ruelle de Fougeroll sur une longueur d'un (1) km.	Sections	E1.3.24 : Le fonds de la 2 ^e ruelle de Fougeroll sur une longueur d'un (1) km est aménagé
	A1.3.25 : Aménagement (Agrandissement) de la rue Immaculée sur une longueur de 1.50 km.	Sections	E1.3.25 : La rue Immaculée sur une longueur de 1.50 km est agrandie
	A1.3.26 : Aménagement de la place publique de Kraze zo	Sections	E1.3.26 : La place publique de Kraze zo est aménagée
	A1.3.27 : Construction du marché Tabernacle à Haut du Cap	Sections	E1.3.27 : Le marché Tabernacle à Haut du Cap est construit
	A1.3.28 : Réhabilitation de certaines artères du Centre-ville : Rue 5- rue 10 M, Rue rue 8 J-K-L, Rue 2 A-L, Carrefour Ste Philomène- Rue 20 L et Carrefour Samarie à la Rue 5 A.	Ville	E1.3.28 : Certaines artères du Centre-ville : Rue 5- rue 10 M, Rue rue 8 J-K-L, Rue 2 A-L, Carrefour Ste Philomène- Rue 20 L et Carrefour Samarie à la Rue 5 A sont réhabilitées

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A1.3.29 : Construction de 4 ouvrages d'art de « Bienvenue au Cap – Haïtien » dans les zones de l'Aéroport, Madeline, Haut du Cap et Boulevard	Commune	E1.3.29 : 4 ouvrages d'art de « Bienvenue au Cap – Haïtien » sont construits dans les zones de l'Aéroport, Madeline, Haut du Cap et Boulevard
	A1.3.30 : Aménagement de 2.5 km de route de Carrefour Haut du Cap à Charrier.	Sections	E1.3.30 : 2.5 km de route de Carrefour Haut du Cap à Charrier sont aménagés
	A1.3.31 : Sensibilisation de la population sur le respect des décisions prises pour réguler le transport en commun, celui du code de la route etc.	Commune	E1.3.31 : La population est sensibilisée sur le respect des décisions prises pour réguler le transport en commun, celui du code de la route etc.
	A1.3.32 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de la route SOS avec un pont sur la rivière Any et un autre pont sur la rivière du Haut du Cap.	Sections	E1.3.32 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de la route SOS avec un pont sur la rivière Any et un autre pont sur la rivière du Haut du Cap
	A1.3.33 : Suivi de la construction de 3 km de route du tronçon touristique du bord de mer de la rue 5 au Carrefour de l'Aéroport en 4 voies.	Commune	E1.3.33 : Le suivi de la construction de 3 km de route du tronçon touristique du bord de mer de la rue 5 au Carrefour de l'Aéroport en 4 voies est effectué auprès de l'administration centrale
	A1.3.34 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction d'un nouveau pont reliant le Boulevard (rue 8) - Shada2, créant l'extension du boulevard vers l'Aéroport	Commune	E1.3.34 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction d'un nouveau pont reliant le Boulevard (rue 8) - Shada2, créant l'extension du boulevard vers l'Aéroport

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A1.3.35 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction du pont de Blue-Hills.	Sections	E1.3.35 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction du pont de Blue-Hills
	A1.3.36 : Plaidoyers et suivi pour l'utilisation de compteurs prépayés par EDH	Commune	E1.3.36 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour l'utilisation de compteurs prépayés par EDH
	A1.3.37 : Amélioration de l'éclairage public par l'installation de 1000 lampes électriques et 1500 lampadaires solaires, en priorisant les carrefours, les zones de concentration de personnes, celles où sont installés des équipements collectifs et institutions communautaires, etc.	Commune	E1.3.37 : L'éclairage public est amélioré par l'installation de 1000 lampes électriques et 1500 lampadaires solaires, en priorisant les carrefours, les zones de concentration de personnes, celles où sont installés des équipements collectifs et institutions communautaires, etc.
	A1.3.38 à A1.3. 69 sont en annexes		E1.3.38 à E1.3.69 sont en annexes
PROGRAMME 2 : RÉHABILITATION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE			
SP.2.1 : Restauration de l'environnement et préservation des écosystèmes terrestres et aquatiques	A2.1.1 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'aménagement des bassins versants de la commune	Sections	E2.1.1 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à l'élaboration d'un plan d'aménagement des bassins versants de la commune
	A2.1.2 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de murs de délimitation pour le gel des implantations au niveau des bassins versants.	Sections	E2.1.2 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour un appui technique et financier à la construction de murs de délimitation pour le gel des implantations au niveau des bassins versants sont

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A2.1.3 : Création et protection de forêts sur au moins 4 ha.	Sections	E2.1.3 : Des forêts sont créés et protégés sur au moins 4 ha.
	A2.1.4 : Aménagement des rives du Bassin « Rodo » par la plantation d'arbres	Sections	E2.1.4 : Les rives du Bassin « Rodo » sont aménagés par la plantation d'arbres
	A2.1.5 : Curage du canal Ti Mak	Sections	E2.1.5 : Le Canal Ti Mak est curé
	A2.1.6 : Carage et reprofilage es canaux de drainage de Carénage à la rue 0 par les instances concernées	Ville	E2.1.6 : Le curage et le reprofilage des canaux de drainage de Carénage à la rue 0 sont réalisés
	A2.1.7 : Préservation des forêts de mangroves au niveau de Petite-Anse et de Bassin Haut d'eau par la plantation de 5000 boutures par an.	Sections	E2.1.7 : Les forêts mangroves au niveau de Petite-Anse et de Bassin Haut d'eau sont préservés par la plantation de 5000 boutures par an.
	A2.1.8 : Sensibilisation de la population en général, particulièrement, les habitants des zones côtières et d'autres zones à risques sur l'importance des écosystèmes terrestres et marins	Commune	E2.1.8 : La population en général, particulièrement, les habitants des zones côtières et d'autres zones à risques sont sensibilisés sur l'importance des écosystèmes terrestres et marins
	A2.1.9 à A2.1.18 sont en annexes		E2.1.9 à E2.1.18 sont en annexes
SP 2.2 : Améliorer l'assainissement et la gestion durable des déchets	A2.2.1 : Mise à jour du plan stratégique de gestion des déchets	Commune	E2.2.1 : Le plan stratégique de gestion des déchets est mis à jour
	A2.2.2 : Organisation de la collecte des déchets par la contractualisation des entreprises ou organisations communautaires au niveau des blocs de quartiers.	Commune	E2.2.2 : La collecte des déchets est organisée par la contractualisation des entreprises ou organisations communautaires au niveau des blocs de quartiers.
	A2.2.3 : Mise en place des dispositifs de tri et valorisation	Commune	E2.2.3 : Des dispositifs de tri et de valorisation sont mis en place
	A2.2.4 : Mise en place de 150 poubelles logotisées	Commune	E2.2.4 : 150 poubelles logotisées sont installées
	A2.2.5 : Accompagnement et mise en opération de PROPULIC-SAM, société en charge de la gestion des déchets dans la région Nord.	Commune	E2.2.5 : PROPULIC-SAM, société en charge de la gestion des déchets dans la région Nord est opérationnelle

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A2.2.6 : Entretien des engins lourds de la Mairie dédiés à l'assainissement et la gestion des déchets de la commune	Ville	E2.2.6 : L'entretien des engins lourds de la Mairie dédiés à l'assainissement et la gestion des déchets de la commune est assuré
	A2.2.7 : Formation et sensibilisation de la population sur la gestion et la valorisation des déchets	Commune	E2.2.7 : La population est formée et sensibilisée sur la gestion et la valorisation des déchets
	A2.2.8 : Traitement des égouts de la commune	Commune	E2.2.8 : Les égouts de la commune sont traités
	A2.2.9 : Installation et entretien d'un bloc sanitaire au marché Cluny.	Ville	E2.2.9 : Un bloc sanitaire est installé au marché Cluny et son entretien est assuré
	A2.2.10 : Organisation chaque année pour la fête de la Notre Dame et celle de Noël de concours de propreté inter-quartiers.	Commune	E2.2.10 : Des concours de propreté inter-quartiers sont organisés chaque année à l'occasion de la célébration de la fête de Notre Dame et de la Noël
	A2.2.11 : Organisation de la collecte, l'évacuation et la gestion des boues (matières fécales).	Commune	E2.2.11 : La collecte, l'évacuation et la gestion des boues (matières fécales) sont organisées.
	A2.2.12 à A2.2.16 sont en annexes.		E2.2.12 à E2.2.16 sont en annexes
SP2.3 : Renforcement des capacités locales d'adaptation et d'atténuation des impacts des changements climatiques et des phénomènes naturels.	A2.3.1 : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour l'actualisation du plan de contingence	Commune	E2.3.1 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de l'administration centrale pour l'actualisation du plan de contingence est actualisé
	A2.3.2 : Construction d'un mémorial rappelant le séisme de 7 mai 1842, les inondations de novembre 2000 et l'explosion du 13-14 Décembre 2021.	Commune	E2.3.2 : Un mémorial rappelant le séisme de 7 Mai 1842, les inondations de novembre 2000 et l'explosion du 13-14 Décembre 2021 est construit
	A2.3.3 : Identification des bâtis à risques	Commune	E2.3.3 : Les bâtis à risques sont identifiés
	A2.3.4 : Affichage de la cartographie des risques majeurs de la commune	Commune	E2.3.4 : La cartographie des risques majeurs de la commune est affichée

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A2.3.5 : Aménagement de la cour du Gymnasium de Champs de Mars pour l'entreposage des conteneurs des matériels de la protection civile	Ville	E2.3.5 : La cour du Gymnasium de Champs de Mars est aménagée pour l'entreposage des conteneurs des matériels de la protection civile
	A2.3.6 : Élaboration d'un plan de renforcement de la capacité technique et opérationnelle des membres du Comité communal et des 3 comités locaux de la protection civile	Commune	E2.3.6 : Un plan de renforcement de la capacité technique et opérationnelle des membres du Comité communal et des 3 comités locaux de la protection civile est élaboré
	A2.3.7 : Réalisation de 4 séances de formation sur les changements climatiques, la gestion efficace des risques, des désastres et le secourisme pour les membres de la protection civile	Commune	E2.3.7 : 4 séances de formation sur les changements climatiques, la gestion efficace des risques, des désastres et le secourisme sont réalisées pour les membres de la protection civile
	A2.3.8 : Construction d'un centre polyvalent pouvant servir d'abri provisoire dans chacune des sections communales	Sections	E2.3.8 : Un centre polyvalent pouvant servir d'abri provisoire est construit dans chacune des sections communales
	A2.3.9 : Dotation des différentes structures de la protection civile de la commune de matériels et d'équipements	Commune	E2.3.9 : Les différentes structures de la protection civile de la commune sont dotées de matériels et d'équipements
	A2.3.10 : Mise en place d'un système d'alerte pour la prévention des risques et désastres dans chaque section communale	Sections	E2.3.10 : Un système d'alerte pour la prévention des risques et désastres est mis en place dans chaque section communale
	A2.3.11 : Organisation au moins 2 séances de simulation par an au niveau des écoles, de l'administration publique et des structures organisées de la société civile sur les comportements à adopter comme mesures de prévention en cas d'éventuel tremblement de terre et/ou tsunami.	Commune	E2.3.11 : 2 séances de simulation par an sont organisées au niveau des écoles, de l'administration publique et des structures organisées de la société civile sur les comportements à adopter comme mesures de prévention en cas d'éventuel tremblement de terre et/ou tsunami.

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A2.3.12 : Réalisation d'une séance de formation par année pour les pêcheurs afin de les sensibiliser sur la pratique d'écoute des bulletins météorologiques, le comportement à adopter en cas de perturbations météorologiques etc.	Commune	E2.3.12 : Une séance de formation par année est réalisée pour les pêcheurs afin de les sensibiliser sur la pratique d'écoute des bulletins météorologiques, le comportement à adopter en cas de perturbations météorologiques etc.
	A2.3.13 est en annexes		E2.3.13 est en annexes
PROGRAMME 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNABILITÉ DU TERRITOIRE			
SP3.1 : Renforcement des structures et amélioration des performances de l'administration publique	A3.1.1 : Renforcement des services administratifs et techniques des administrations locales	Commune	E3.1.1 : Les services administratifs et techniques des administrations locales sont renforcées
	A3.1.2 : Mise en place et fonctionnement d'une table de concertation entre les administrations publiques locales et déconcentrées	Commune	E3.1.2 : Une table de concertation entre les administrations publiques locales et déconcentrée est mise en place et fonctionnelle
	A3.1.3 : Mise en marche du réseau informatique de la Mairie	Ville	E3.1.3 : Le réseau informatique de la Mairie est opérationnel
	A3.1.4 : Création et gestion d'un site internet pour la mairie	Ville	E3.1.4 : Le site internet de la mairie est créé et géré
	A3.1.5 à A3.1.6 sont en annexes		E3.1.5 à E3.1.6 sont en annexes
SP 3.2 Dynamiser et assainir les finances locales	A3.2.1 : Réalisation de deux campagnes par an de mobilisation et de sensibilisation fiscale des contribuables (CFPB, Patente)	Commune	E3.2.1 : Deux campagnes par an de mobilisation et de sensibilisation fiscale des contribuables sont réalisées
	A3.2.2 : Structuration renforcement et équipement du service fiscal de la mairie	Ville	E3.2.2 : Le service fiscal de la mairie est structuré, renforcé et équipé
	A3.2.3 : Formation du personnel du service de fiscalité	Ville	E3.2.3 : Le personnel du service fiscal est formé
	A3.2.4 : Plaidoyers et suivi pour l'application du décret traitant du FGDCT et le transfert des Fonds d'Allocations aux Collectivités Territoriales sur le compte de la Mairie.	Commune	E3.2.4 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour l'application du décret traitant du FGDCT et le transfert des Fonds d'Allocations aux Collectivités Territoriales sur le compte de la Mairie

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A3.2.5 : Plaidoyers et suivi pour le retour d'une partie des taxes prélevées à Labadie, au Port et à l'Aéroport à la commune	Commune	E3.2.5: Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour le retour d'une partie des taxes prélevées à Labadie, au Port et à l'Aéroport à la commune
	A3.2.6 : Renforcement de la collecte des taxes vis à vis de tous les champs d'impôts, droits et redevances de la commune	Commune	E3.2.6 : La collecte des taxes vis à vis de tous les champs d'impôts, droits et redevances de la commune est renforcée
	A3.2.7 : Adressage des rues du centre-ville historique, des sections communales et numérotage des maisons de la commune	Commune	E3.2.7 : Les rues du centre-ville historique et des sections communales sont adressées et les maisons de la commune sont numérotées
	A3.2.8 à A3.2.9 sont en annexes		E3.2.8 à E3.2.9 sont en annexes
SP3.3 : Développement d'une gouvernance collaborative et facilitation de la participation des organisations et organismes au développement économique et social	A3.3.1 : Mise en place et opérationnalisation du CDC	Commune	E3.3.1 : Le CDC est mis en place et opérationnel
	A3.3.2 : Renforcement des capacités organisationnelles du CDC	Commune	E3.3.2: Les capacités organisationnelles du CDC sont renforcées
	A3.3.3 Création et opérationnalisation de structures intercommunales mixtes avec Quartier Morin, Limonade, Milot chargées de réfléchir et de proposer des actions et/ou d'aider au pilotage de projets concernant la voirie, la gestion des déchets, l'Habitat, le tourisme, le patrimoine culturel/ historique et le commerce.	Commune	E3.3.3 : Des structures intercommunales mixtes chargées de réfléchir et de proposer des actions et/ou d'aider au pilotage de projets concernant la voirie, la gestion des déchets, l'Habitat, le tourisme, le patrimoine culturel/ historique et le commerce sont créées et opérationnelles
	A3.3.4 : Réactivation et renforcement du comité local de « Sisters cities » pour dynamiser les relations de coopération avec les villes américaines.	Commune	E3.3.4 : Le comité local de « Sisters cities » est réactivé et renforcé en vue de dynamiser les relations de coopération avec les villes américaines
	A3.3.5: Plaidoyers pour la décentralisation à travers l'AMNOR et de la FENAMH	Commune	E3.3.5 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est fait pour la décentralisation à travers l'AMNOR et de la FENAMH

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A3.3.6 : Organisation de deux séances statutaires (audiences publiques) par année portant sur le budget communal et l'état d'avancement des projets de la mairie avec la participation des ASECs, CASECs, Délégués de ville et le CDC.	Commune	E3.3.6 : Deux séances statutaires (audiences publiques) par année sont organisées sur le budget communal et l'état d'avancement des projets de la mairie avec la participation des ASECs, CASECs, Délégués de ville et le CDC.
	A3.3.7 à A3.3.12 sont en annexes	Commune	E3.3.7 à E3.3.12 sont en annexes
PROGRAMME 4 : MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE COMMUNALE			
SP4.1 : Renforcement des secteurs traditionnels de l'économie et valorisation des avantages comparatifs	A4.1.1 : Inventaire (incluant la géolocalisation, la qualification et la quantification) du patrimoine culturel matériel et immatériel et l'intégration des informations dans une base de données à référence spatiale	Ville	E4.1.1 : Un Inventaire (incluant la géolocalisation, la qualification et la quantification) du patrimoine culturel matériel et immatériel est réalisé et intégration des informations dans une base de données à référence spatiale;
	A4.1.2 : Promotion pour la mise en valeur d'éléments du patrimoine culturel immatériel, l'art, les industries créatives, etc	Ville	E4.1.2 : Une promotion est faite pour la mise en valeur d'éléments du patrimoine culturel immatériel, l'art, les industries créatives, etc
	A4.1.3 : Mise en valeur des lieux de pèlerinage de la commune		E4.1.3 : Les lieux de pèlerinage de la commune sont mis en valeur
	A4.1.4 : Mise en place d'un fonds d'appui à l'art, la culture, et la littérature.	Commune	E4.1.4 : Un fonds d'appui à l'art, la culture, et la littérature est mis en place
	A4.1.5 : Création d'un centre de promotion artisanale et culturelle dans la commune.	Ville	E4.1.5 : Un centre de promotion artisanale et culturelle est créé dans la commune.
	A4.1.6 : Organisation de 4 foires artisanales par année	Ville	E4.1.6 : 4 foires artisanales par année sont organisées
	A4.1.7 : Organisation de concours de talents (chants et danses) chaque année pour les jeunes et enfants	Commune	E4.1.7 : Des concours de talents (chants et danses) sont organisés chaque année pour les jeunes et enfants ;
	A4.1.8 : Renforcement du service socio-cultuel de la mairie	Commune	E4.1.8 : Le service socio-cultuel de la mairie est renforcé

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A4.1.9 : Création d'un musée de la peinture capoise	Commune	E4.1.9 : Un musée de la peinture capoise est créé
	A4.1.10 : Réhabilitation du marché de l'artisanat sur le Boulevard	Commune	E4.1.10 : Le marché de l'artisanat sur le Boulevard est réhabilité
	A4.1.11 : Création d'un registre pour l'enregistrement des pêcheurs au niveau de la mairie		E4.1.11 : Un registre d'enregistrement des pêcheurs est créé au niveau de la mairie
	A4.1.12 : Diffusion des lois réglementant la pêche	Commune	E4.1.12 : Des lois réglementant la pêche sont diffusées
	A4.1.13 : Création de 3 points de vente de produits halieutiques dans la commune	Commune	E4.1.13 : 3 points de vente de produits halieutiques sont créés dans la commune
	A4.1.14 à A4.1.24 sont en annexes	Commune	E4.1.14 à E4.1.24 sont en annexes
SP4.2 : Valorisation du patrimoine et réorganisation de l'offre touristique	A4.2.1 : Aménagement paysager, monumental et en mobiliers urbains de l'aire de Barrière Bouteille.	Commune	E4.2.1 : L'aménagement paysager, monumental et en mobilier urbain de l'aire de Barrière Bouteille est réalisé
	A4.2.2 : Restauration et mise en valeur du marché Cluny	Ville	E4.2.2 : Le marché de Cluny est restauré et mis en valeur
	A4.2.3 : Définition d'un périmètre historique et touristique comportant les rues 13-24, des lettres A-J par la rénovation des façades extérieures des bâtis et la récréation de l'ambiance des rues.	Ville	E4.2.3 : Un périmètre historique et touristique comportant les rues 13-24, des lettres A-J est défini par la rénovation des façades extérieures des bâtis et la récréation de l'ambiance des rues.
	A4.2.4 : Pose de 40 plaques valorisant 40 maisons de figures emblématiques dont Pauline Bonaparte, Oswald Durand, Président Nord Alexis, Anténor Firmin, Osé Martir, Toussaint Louverture...	Commune	E4.2.4 : 40 plaques sont posées valorisant 40 maisons de figures emblématiques dont Pauline Bonaparte, Oswald Durand, Président Nord Alexis, Anténor Firmin, Osé Martir, Toussaint Louverture...
	A4.2.5 : Mise en valeur de Vertières et les forts Picolet, Saint Joseph, Magny et St Michel.	Commune	E4.2.5 : Vertières et les forts Picolet, Saint Joseph, Magny et St Michel Vertières sont mis en valeur
	A4.2.6 : Construction d'une passerelle facilitant l'accès au fort Picolet.	Sections	E4.2.6 : Une passerelle facilitant l'accès au fort Picolet est construit

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A4.2.7 : Démarches et suivi pour le développement des relations avec 3 communes étrangères (Missouri, Sète, Santiago de Los caballeros)	Ville	E4.2.7 : Des démarches sont entreprises et suivi est fait pour le développement des relations avec 3 communes étrangères (Missouri, Sète, Santiago de Los caballeros) ;
	A4.2.8 : Transformation de l'ancienne prison en un centre culturel	Sections	E4.2.8 : L'ancienne prison est transformée en un centre culturel
	A4.2.9 : Restauration de la maison Anténor Firmin reconvertie en Centre d'interprétation (CIAP) pour sensibiliser le public sur l'architecture et le patrimoine	Commune	E4.2.10 : La maison Anténor Firmin est restaurée et reconvertie en Centre d'interprétation (CIAP) pour sensibiliser le public sur l'architecture et le patrimoine
	A4.2.10 : Actualisation du catalogue existant destiné à l'élaboration et la production de brochures ainsi que du matériel de promotion, vidéo, spots, site d'internet, blog... sur la destination touristique Nord	Ville	E4.2.10 : Le catalogue existant destiné à l'élaboration et la production de brochures ainsi que du matériel de promotion, vidéo, spots, site d'internet, blog... sur la destination touristique Nord est actualisé
	A4.2.11 : Mise en place et opérationnalisation de la table sectorielle du tourisme en partenariat avec l'OGDNH.	Ville	E4.2.11 : La table sectorielle du tourisme en partenariat avec l'OGDNH est mise en place et opérationnelle
	A4.2.12 à A4.2.16 sont en annexes	Commune	E4.2.12 à E4.2.16 sont en annexes
SP4.3 : Promotion de l'entrepreneuriat et création des conditions pour l'investissement	A4.3.1 : Plaidoyer pour l'implantation d'une succursale (branche) d'un centre de facilitation des investissements	Commune	E4.3.1 : Des plaidoyers sont réalisés pour l'implantation d'une succursale (branche) d'un centre de facilitation des investissements
	A4.3.2 : Création d'une zone franche industrielle	Commune	E4.3.2 : Une zone franche industrielle est créée
	A4.3.3 : Plaidoyer pour l'intervention de l'Etat dans la facilitation de l'accès au crédit immobilier et le Partenariat Public Privé pour garantir les investissements ;	Commune	E4.3.3 : Des plaidoyers sont réalisés pour l'intervention de l'Etat dans la facilitation de l'accès au crédit immobilier et le Partenariat Public Privé pour garantir les investissements ;

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A4.3.4 : Plaidoyer pour le Partenariat Public Privé, la constitution de Sociétés Anonymes et la mise en place de mécanismes de regroupement des investisseurs ;		E4.3.4 : Des plaidoyers sont réalisés pour le Partenariat Public Privé, la constitution de Sociétés Anonymes et la mise en place de mécanismes de regroupement des investisseurs ;
	A4.3.5 : Réalisation de lobby pour attirer les investissements directs étrangers ;	Commune	E4.3.5 : Des activités lobby sont réalisés pour attirer les investissements directs étrangers
	A4.3.6 : Sensibilisation des commerçants en vue de leur regroupement en associations et coopératives ;	Commune	E4.3.6 : Des commerçants sont sensibilisés à se regrouper en associations et coopératives
	A4.3.7 à A4.3.9 sont en annexes		E4.3.7 à E4.3.9 sont en annexes
PROGRAMME 5 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL			
SP5.1 : Rationalisation de la carte sanitaire, amélioration de la gouvernance et facilitation de l'accès aux soins	A5.1.1 : Plaidoyer pour la mise en place d'un système de contrôle sur la qualité des médicaments utilisés et des aliments consommés	Commune	E5.1.1 : Des plaidoyers sont réalisés pour la mise en place d'un système de contrôle sur la qualité des médicaments utilisés et des aliments consommés
	A5.1.2 : Plaidoyer pour la mise en place d'un dépôt périphérique de médicaments essentiels pouvant desservir les institutions publiques et les institutions caritatives	Commune	E5.1.2 : Des plaidoyers sont réalisés pour la mise en place d'un dépôt périphérique de médicaments essentiels pouvant desservir les institutions publiques et les institutions caritatives
	A5.1.3 : Construction d'un centre de santé au Haut du Cap	Sections	E5.1.3 : Un centre de santé est construit au Haut du Cap
	A5.1.4 : Réhabilitation du centre de santé de Fort-Bourgeois	Sections	E5.1.4 : Le centre de santé de Fort-Bourgeois est réhabilité
	A5.1.5 : Plaidoyers et suivi auprès de l'administration centrale pour la rénovation et la requalification du dispensaire de Labadie en un centre communautaire de santé.	Sections	E5.1.5 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour la rénovation et la requalification du dispensaire de Labadie en un centre communautaire de santé.
	A5.1.6 : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre psychiatrique dans la commune	Commune	E5.1.6 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour la construction d'un centre de psychiatrie dans la commune

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A5.1.7 : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre de gériatrie et de prise en charge des personnes âgées.	Commune	E5.1.7 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour la construction d'un centre de gériatrie et de prise en charge des personnes âgées
	A5.1.8 : Sensibilisation et information de la population sur la nutrition et sur la pyramide alimentaire haïtienne	Commune	E5.1.8 : La population est sensibilisée et informée sur la nutrition et sur la pyramide alimentaire haïtienne
	A5.1.9 : Mise en place et animation régulière de la table sectorielle de la santé.	Ville	E5.1.9 : La table sectorielle de la santé est mise en place et opérationnelle
	A5.1.10 : Plaidoyer pour que le Centre Ambulancier National soit mieux équipé au niveau de la commune	Commune	E5.1.10 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour que le Centre Ambulancier National soit mieux équipé au niveau de la commune
	A5.1.11 à A5.1. sont en annexes		E5.1.11 à E5.1. sont en annexes
SP5.2 : Renforcement de la gouvernance, amélioration de l'accessibilité, de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	A5.2.1 : Recherche de terrain pour la construction des bâtiments pour loger les établissements qui fonctionnent dans des locaux non appropriés : Lycée Anténor Firmin, Lycée de Sainte Philomène, Lycée des Jeunes filles, Lycée Boirond Tonnerre et l'école communale de Shada	Commune	E5.2.2 : Une recherche de terrain est effectuée pour la construction des bâtiments pour loger les établissements qui fonctionnent dans des locaux non appropriés : Lycée Anténor Firmin, Lycée de Sainte Philomène, Lycée des Jeunes filles, Lycée Boirond Tonnerre et l'école communale de Shada
	A5.2.2 : Construction d'une médiathèque au centre-ville	Ville	E5.2.2 : Une médiathèque est construite au centre-ville
	A5.2.3 à A5.2.19 sont en annexes		E5.2.3 à E5.2.19 sont en annexes
SP5.3 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité à l'eau de boisson et à usage domestique	A5.3.1 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation de 2 des 4 forages existants à Balan	Sections	E5.3.1 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation de 2 des 4 forages existants à Balan

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A5.3.2. : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la recherche d'un champ captant à Quartier Morin et construction de deux nouveaux forages.	Sections	E5.3.2 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la recherche d'un champ captant est recherché à Quartier Morin et deux nouveaux forages
	A5.3.3 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation des réservoirs existants à Balan et Bel-Air.	Sections	E5.3.3 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la réhabilitation des réservoirs existants à Balan et Bel-Air
	A5.3.4 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction de la ligne de refoulement de Balan à Babiole.	Sections	E5.3.4 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction de la ligne de refoulement de Balan à Babiole est construite
	A5.3.5 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction d'un réservoir additionnel à Babiole.	Sections	E5.3.5 : Des démarches sont réalisées et suivi est fait auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction
	A5.3.6 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction de la ligne de refoulement de Balan au château d'eau de Petite-Anse.	Sections	E5.3.6 : Des démarches sont réalisées et suivi est effectué auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction de la ligne de refoulement de Balan au château d'eau de Petite-Anse est construite
	A5.3.7 à A5.3.12 sont en annexes		E5.3.7 à E5.3.13 sont en annexes
SP5.4 : Développement du sport, des loisirs et des activités culturelles	A5.4.1 : Organisation d'une « olympiade de la jeunesse » par an.	Commune	E5.4.1 : Une « olympiade de la jeunesse » est organisée chaque année
	A5.4.2 : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre sportif pluridisciplinaire de standard international dans la région en PPP.	Commune	E5.4.2 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour la construction d'un centre sportif pluridisciplinaire de standard international dans la région en PPP

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A5.4.3 : Appui aux structures/associations sportives et culturelles locales	Commune	E5.4.3 : Des appuis sont fournis aux structures/associations sportives et culturelles locales
	A5.4.4 : Plaidoyers et suivi pour la mise en place un fond dédié à l'accompagnement des structures et acteurs des domaines sportifs et culturels	Commune	E5.4.4 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour la mise en place un fond dédié à l'accompagnement des structures et acteurs des domaines sportifs et culturels
	A5.4.5 : Inventaire et consolidation des infrastructures sportives existantes en particulier le gymnasium de champs de mars.	Commune	E5.4.5 : Un inventaire est réalisé et des infrastructures sportives existantes en particulier le gymnasium de champs de mars sont consolidés
	A5.4.6 : Mobilisation et implication des jeunes, écoliers, élèves et universitaires dans la célébration des fêtes nationales et les fêtes culturelles de la commune	Commune	E5.4.6 : Des jeunes, écoliers, élèves et universitaires sont mobilisés et impliqués dans la célébration des fêtes nationales et les fêtes culturelles de la commune
	A5.4.7 : Mise en place d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) dans la commune.	Ville	E5.4.7 : Un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) est mis en place dans la commune.
	A5.4.8 : Aménagement du terrain sis derrière l'Abattoir en un parc d'attraction	Sections	E5.4.8 : Le terrain sis derrière l'Abattoir est aménagé en un parc d'attraction
	A5.4.9 : Aménagement du terrain de football de Petite -Anse	Sections	E5.4.9 : Le terrain de football de Petite -Anse est aménagé
	A5.4.10 : Valorisation du café du Port en un coin d'attraction	Ville	E5.4.10 : Le café du Port est valorisé en un coin d'attraction
	A5.4.11 : Plaidoyers et suivi pour l'intégration des valeurs culturelles dans le système éducatif	Commune	E5.4.11 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour l'intégration des valeurs culturelles dans le système éducatif
	A5.4.12 à A5.4.21 sont en annexes		E5.4.12 à E5.4.21 sont en annexes

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DES DROITS DE LA PERSONNE			
S6.1 : Garantie de l'égalité de genre et facilitation de l'intégration politique sociale et économique des femmes	A6.1.1 : Organisation d'une série d'émissions chaque année sur les droits des femmes dans les radios	Commune	E6.1.1 : Des émissions sont organisées chaque année sur les droits des femmes dans les radios;
	A6.1.2 : Organisation de 2 conférences-débats chaque année sur le l'équité de genre	Commune	E6.1.2 : 2 conférences-débats sur le l'équité de genre sont organisées chaque année ;
	A6.1.3 : Organisation des activités culturelles (théâtre, danse folklorique), visant la promotion des droits de la femme ;	Commune	E6.1.3 : Des activités culturelles (théâtre, danse folklorique) visant la promotion des droits de la femme sont organisées ;
	A6.1.4 : Réalisation des séances de formation pour des jeunes sur les types de comportement antisexiste ;	Commune	E6.1.4 : Des séances de formation pour des jeunes sur les types de comportement anti-sexiste sont réalisées ;
	A6.1.5 : Plaidoyers et suivi pour l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune ;	Commune	E6.1.5 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune sont réalisés ;
	A6.1.6 : Appui de la mairie à la célébration annuelle de la journée internationale réservée aux femmes	Commune	E6.1.6 : Un appui de la mairie est fourni à la célébration annuelle de la journée internationale réservée aux femmes
	A6.1.7 : Plaidoyers et suivi pour la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux femmes	Commune	E6.1.7 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux femmes
	A6.1.8 à A6.1.14 sont en annexes		E6.1.8 à E6.1.14 sont en annexes
SP6.2 : Appui aux minorités et renforcement de la sécurité sociale	A6.2.1 : Organisation de 4 séances de sensibilisation par année sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale	Commune	E6.2.1 : 4 séances de sensibilisation sont organisées par année sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale
	A6.2.2 : Plaidoyers et suivi pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau des sections et au centre-ville	Commune	E6.2.2 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau des sections et au centre-ville
	A6.2.3 : Sensibilisation de la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal	Commune	E6.2.3 : La population est sensibilisée pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal

Sous-programmes	Actions	Localisation	Extrants
	A6.2.4 : Appui aux organisations de défense des droits de l'enfance et de lutte contre la domesticité et la traite des enfants	Commune	E6.2.4 : Des appuis sont fournis aux organisations de défense des droits de l'enfance et de lutte contre la domesticité et la traite des enfants
	A6.2.5 : Sensibilisation et implication des leaders religieux, des religions dans la formation civique des citoyens et la conservation de la paix à l'échelle communale	Commune	E6.2.5 : Des leaders religieux, des religions sont sensibilisés et impliqués dans la formation civique des citoyens et la conservation de la paix à l'échelle communale ;
	A6.2.6 : Plaidoyer et suivi pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités sexuelles de la commune	Commune	E6.2.6 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités sexuelles de la commune
	A6.2.7 à A6.2.9 sont en annexes		E6.2.7 à E6.2.9 sont en annexes
SP6.3 : Promotion de la justice, renforcement de la sécurité publique et garantie du respect des droits civils et de la propriété	A6.3.1 : Renforcement de la communication et le partenariat entre les institutions judiciaires, la police, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), les pouvoirs politiques locaux et la société civile.	Commune	E6.3.1 : La communication et le partenariat entre les institutions judiciaires, la police, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), les pouvoirs politiques locaux et la société civile sont renforcés
	A6.3.2 : Élaboration et mise en œuvre d'un plan de sécurité communale.	Commune	E6.3.2 : Un plan de sécurité communale est élaboré et mis en œuvre
	A6.3.3 : Création du Conseil de Sécurité Municipale.	Commune	E6.3.3 : Le Conseil de Sécurité Municipale est créé
	A6.3.4 : Plaidoyer et suivi pour faciliter la garantie foncière et l'accès d'espaces pour les investissements ;	Commune	E6.3.4 : Des plaidoyers sont réalisés et suivi est effectué pour faciliter la garantie foncière et l'accès d'espaces pour les investissements ;
	A6.3.5 à A6.3.29 sont en annexes		E6.3.5 à E6.3.29 sont en annexes

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers sur la programmation physique du PCD / 2022

4.5. PROGRAMMATION FINANCIÈRE

4.5.1

SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PCD

La commune de Cap-Haïtien représente l'une des communes à fort potentiel fiscal du pays. Son potentiel fiscal se situe au même niveau que pour les « grandes communes » de la zone métropolitaine de Port-au-Prince comme Delmas, Pétion-Ville, Tabarre, Carrefour et Port-au-Prince. Donc, cette commune devrait pouvoir mobiliser des ressources avoisinant 300 à 600 millions de gourdes, et même plus. Pour cela, à côté du financement provenant d'autres sources, elle peut compter sur ses recettes fiscales pour concrétiser les actions prévues dans son plan communal de développement.

Pour maximiser son potentiel, la commune devrait procéder à une planification financière basée sur ses sources de recettes et sur des financements qu'elle pourrait mobiliser du côté de l'Etat et des partenaires techniques et financiers (PTF). Cela requiert une analyse pour voir comment parvenir à la mobilisation des ressources nécessaires, en fonction de projections financières basées sur les données de la réalité et sur les réformes en cours au niveau de l'administration municipale. Dans ce contexte, trois volets ont été analysés : les projections de

recettes communales, la mobilisation du financement de l'Etat et la mobilisation du financement des partenaires techniques et financiers.

La démarche suivie dans le cadre de cette analyse est la suivante :

- Collecte de données auprès de la mairie et de la DGI
- Etablissement de scénarii en fonction des tendances de recettes sur les cinq dernières années et selon les potentiels de la commune par rapport aux différents impôts, droits et redevances de la commune
- Pour chaque champ d'impôt, un scénario réaliste est envisagé, constituant un indicateur de performance pour la mairie.

► HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

- 50,000 immeubles sur le territoire de la commune
- 5,000 immeubles environ paient la CFPB
- Environ 2000 assujettis paient la patente



Deux limites dans la gestion de la patente :

- L'absence de données sur le nombre exact d'entreprises établies au Cap-Haïtien
- La nécessité de procéder à une réforme de la gestion de la patente avec la DGI qui assure la collecte de cet impôt pour le compte de la mairie.

Le permis de construire accuse un montant extrêmement faible surtout que Cap-Haïtien connaît une extension dans ses zones périphériques. Le montant collecté en 2019 était de 100, 000 gourdes.

Pour le droit d'affichage, la réalité n'est pas différente par rapport au permis de construire. Il est tellement dérisoire qu'il n'apparaît pas dans les rapports de recettes de la mairie.

Jusqu'en 2020 les autres droits et redevances constitués par l'étalonnage, les matériaux sur la voie publique, les échoppes, tonnelles et ajoupas, le Droit d'alignement, le Permis d'inhumer etc. ont représenté moins de 1% des recettes globales de la mairie, soit moins de 900, 000 gourdes.

► PROJECTION POUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES (CFPB)

Le scénario envisagé est le suivant :

- Un montant moyen fixe par immeuble qui est de 15 000 gourdes sur cinq exercices : 22-23 à 26-27
- L'élargissement de l'assiette de la CFPB par l'augmentation du nombre d'immeubles imposés soit :

- 1 immeuble sur 5 pour le premier exercice
- 1,5 immeuble sur 5 pour le deuxième exercice
- 2 immeubles sur 5 pour le troisième exercice
- 2,5 immeubles sur 5 pour le quatrième exercice
- 3 immeubles sur 5 pour le cinquième exercice

En fonction de ce scénario, la commune peut mobiliser sur les cinq prochaines années 1,500,000,000.00 gourdes.

► PROJECTION DE LA PATENTE

Il est envisagé ce qui suit :

- 80% du montant collecté appartient à la commune et à l'Etat (pour 20%)
- Le montant de la patente à payer par chaque contribuable comprend pour la première année un droit fixe et à partir de la deuxième année un droit fixe et un droit variable. Ce dernier est déterminé en fonction du chiffre d'affaires, de la masse salariale de l'entreprise et des établissements dont dispose l'entreprise
- Les estimations sont faites sur la base de 2000 anciennes entreprises et 400 nouvelles entreprises pour la première année. Pour les autres années, nous faisons une projection de l'ordre de 100 entreprises additionnelles par année.
- Les projections pour les droits variables sont effectuées sur la base d'un montant forfaitaire représentant le montant

moyen des impôts payés par les entreprises évoluant à Cap-Haïtien. Ainsi, comme base de calcul, nous considérons un montant de 2500 gourdes pour la première patente et un montant moyen de 17500 gourdes, à titre de droit variable par entreprise

Sur ces bases, les projections de recettes pour les 5 prochaines années s'élèvent à 172,400,000.00 gourdes.

► PROJECTION POUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE

La mairie envisage d'imposer environ 1000 constructions par année suivant un tarif de 5 000 gourdes pour la première et la deuxième année, 10 000 gourdes pour la troisième et la quatrième année et 15 000 gourdes pour la cinquième année. Ce qui donne des projections de recettes de 45,000,000.00 gourdes pour les cinq prochaines années.

► PROJECTION POUR LES DROITS D'AFFICHAGE

Pour évaluer les recettes qui peuvent être générées à partir des droits d'affichage, il convient de partir du nombre d'entreprises recensées pour la patente. Ce nombre peut être multiplié par 2, compte tenu des évènements qui se réalisent chaque année. En ce sens, nous aurons :

- 4800 affiches
- 5000 affiches
- 5200 affiches
- 5400 affiches

- 5600 affiches

Un montant moyen de l'ordre de 1500 gourdes est à prélever par affiche, cela donne un montant de 39,000,000.00 gourdes pour les 5 prochaines années.

► PROJECTION POUR LES AUTRES IMPÔTS, DROITS ET REDEVANCES

Les autres impôts et droits sont constitués par le permis d'inhumer, l'étalonnage, les matériaux sur la voie publique et les échoppes, tonnelles et ajoupas.

Par rapport à la taille de la commune, les recettes peuvent atteindre les niveaux suivants :

- Pour la première année : 400, 000 gourdes
- Pour la deuxième année : 600,000 gourdes
- Pour la troisième année : 800, 000 gourdes
- Pour la quatrième année : 1, 000, 000 gourdes
- Pour la cinquième année : 1,200, 000 gourdes

Ce qui constitue pour la période, un montant de l'ordre de 4,000,000,00 gourdes. En somme, la commune peut mobiliser sur les cinq prochaines années **1,760,400,000.00 gourdes** de recettes propres (CFPB, Patente, Permis de construire, Droits d'affichage, Autres impôts, droits et redevances).

► MOBILISATION DU FINANCEMENT DE L'ETAT

En se basant sur les expériences de financement avec les fonds communaux au cours des dernières années, et par rapport au besoin de financement du PCD de Cap-Haïtien, des projections de l'ordre de 15 millions de gourdes annuellement devront permettre la réalisation d'un ou de deux projets. La liste des projets cibles devra être établie. Une équipe technique de la mairie aura à travailler sous la supervision des maires et du directeur général pour monter le dossier technique qui devra être soumis au MPCE. Sur une période de 5 ans, la commune peut compter sur un apport de 75,000,000.00 gourdes provenant du Fonds Local de Développement et d'Aménagement du Territoire (FLDAT) ou Fonds communaux.

En ce qui concerne le Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT), un montant de 15 millions de gourdes peut être sollicité annuellement du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, soit 75,000,000.00 gourdes pour les 5 prochains exercices.

La démarche ci-après pourra être suivie dans le cadre de la mobilisation des ressources à partir du FGDCT :

- Un document de projet précisant l'affectation des ressources devant être soumis annuellement au MICT (documents de projet ou fiches de projet à élaborer par la mairie)
- Des échanges et suivis du Conseil Municipal avec le MICT pour une garantie sur le montant sollicité
- Un suivi régulier du Conseil municipal

avec le MICT pour le décaissement régulier du montant alloué à la mairie

- La préparation et la soumission de rapport d'utilisation du montant global alloué sur l'exercice à la mairie.

► FINANCEMENT DES ACTIONS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Deux approches peuvent être combinées pour arriver au financement escompté :

- Présentation du plan communal avec une emphase sur les actions intéressant l'institution publique concernée ;
- Un processus de concertation au cours de chaque exercice, en prélude au budget du prochain exercice pour que des actions puissent être budgétisées, en tenant compte du PCD

Un montant forfaitaire de l'ordre de 15 millions de gourdes par année sur une période de cinq ans pourrait être mobilisé par la mairie auprès des Ministères et autres organismes de l'Etat. Pour cela, des fiches de projet devront être préparées. Ainsi, les transferts de l'administration centrale peuvent avoisiner **225,000,000.00 gourdes** pour les 5 prochaines années.

► MOBILISATION DU FINANCEMENT DES BAILLEURS INTERNATIONAUX

Pour mobiliser les ressources des bailleurs, la Mairie de Cap-Haïtien devra prendre plusieurs initiatives :

- Identifier les Partenaires Techniques et financiers qui seraient intéressés à

- entreprendre des actions au niveau de la commune ;
- Identifier les actions relevant des compétences de la commune qui ne pourront pas être financées à partir des ressources propres de la mairie ;
- Engager des échanges avec les partenaires techniques et financiers identifiés pour voir comment ils pourront contribuer au financement des actions inscrites dans le plan communal de développement de Cap-Haïtien ;
- Prendre un engagement formel pour inscrire les fonds dans le budget de la commune et s'engager à rendre compte en cas de décaissement

La Municipalité peut compter sur le financement des bailleurs de fonds à hauteur de 250,000,000.00 gourdes. **En somme, sur les cinq prochaines années, la Mairie de Cap-Haïtien peut compter sur la mobilisation de 2,235,400,000.00 pour financer les actions inscrites dans le PCD.**

4.5.2

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

Le plan d'investissement présente, à titre indicatif, le coût estimatif des actions relevant de la compétence de la commune sur les cinq années du PCD. Ce coût est élevé à **un milliard quatre cent cinquante millions huit cent mille (1,450,800,000.00) gourdes**. Les interventions de l'Administration centrale nécessaires pour le développement de la commune sont tout simplement signalées dans un tableau synoptique en annexe et devraient faire l'objet d'un autre plan d'investissement qui serait élaboré par les ministères sectoriels. La commune, de son côté, ne dispose pas de provisions légales pour décider des interventions de l'Etat et encore moins de leurs coûts.

Cependant, le caractère participatif du PCD et la logique d'interdépendance des actions de développement ont amené les participants et participantes des ateliers à identifier des actions relevant respectivement des compétences et des champs d'actions naturels de l'administration centrale et du secteur privé. La commune ne va pas se limiter à s'occuper seulement des actions relevant de ses compétences. Elle se donne pour tâches de démarcher et de mener des actions de plaidoyers auprès des autres acteurs (Administration centrale, secteur privé, acteurs non étatiques, etc.) pour les mobiliser autour du PCD. Comme déjà indiqué plus haut, le Conseil Municipal devra, à côté des autres instances, mobiliser des fonds pour le financement du PCD.

Programmes / Sous-pro-grammes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
PROGRAMME 1 : RÉORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNALE									
SP1.1 PLANIFICATION DE LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL									
A1.1.1. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'Élaboration d'un plan d'urbanisme	50,000	100,000	100,000			250,000		X	
A1.1.2. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'Élaboration d'un plan d'occupation de sol et de schéma de cohérence territoriale en lien avec les communes formant l'agglomération de Cap-Haïtien.		100,000	150,000			250,000	X		
A1.1.3. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'actualisation du PCD			150,000	100,000		250,000	X		
A1.1.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale et des PTF pour un appui technique et financier à l'Élaboration d'un plan d'aménagement des bassins versants de Rival à Vaudreuil	100,000	50,000	100,000			250,000			X
Total Sous Programme 1	150,000	250,000	500,000	100,000	0.00	1,000,000	2X	1X	1X
SP1.2. : Organisation et renforcement de la gestion du territoire									
A1.2.1. : Définition d'un protocole d'accord avec les communes de Quartier Morin, Milot et Plaine-du-Nord pour la création de nouvelles centralités urbaines	250,000					250,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A1.2.2 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la direction du territoire de la mairie	250,000	500,000	500,000	250,000		1,500,000		X	
A1.2.3 : Organisation chaque année de deux (2) campagnes de sensibilisation et d'information de la population sur les règlements d'urbanisme et d'aménagement du territoire	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	X		
Total Sous-programme 1.2	1,000,000	1,000,000	1,000,000	750,000	500,000	4,250,000	2X	1X	
SP1.3 : RESTRUCTURATION ET ARTICULATION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE									
A1.3.1 : Aménagement des points d'intersection (rond-point) entre les Rues 5 et 18 Bvd, au niveau des Carrefours : Samarie, Cité Lescot, Madeline et Haut du Cap.		5,100,000.00	4,350,000.00	2,350,000.00	2,350,000.00	14,150,000.00	X		
A1.3.2 : Demarches et suivi pour le désenclavement du centre-ville par la construction d'une rocade de 9 km reliant Haut du Cap à Rival en passant par Bel-Air et Bande-du-Nord.	150,000.00	100,000.00	500,000.00	50,000.00		800,000.00			X
A1.3.3 : Construction de quatre (4) parkings publics dont 2 au centre historique de la ville, 1 à Barrière Bouteille et l'autre à l'emplacement logeant la gare routière du pont neuf.			40,000,000	40,000,000	40,000,000	120,000,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A1.3.4 : Installation de panneaux interdisant la circulation des camions de fort tonnage et le débarquement des containers de 20 à 40 pieds et d'autres poids lourds au centre-ville historique pendant les heures de grande circulation.	2,800,000	2,800,000	2,800,000	2,800,000	2,800,000	14,000,000		X	
A1.3.5 : Installation de panneaux d'interdiction d'entreposer des containers et autres structures assimilées sur la voie publique dans le centre-ville historique.	1,000,000	2,000,000	2,000,000	1,000,000	1,000,000	7,000,000		X	
A1.3.6: Aménagement de points de stationnement des motos et la construction de hangars pour les passagers dans les grands carrefours.			4,000,000	4,000,000	4,000,000	12,000,000	X		
A1.3.7 : Identification des circuits de transport en commun au moyen de badges, gilets et autocollants pour les chauffeurs et les véhicules.	1,000,000					1,000,000	X		
A1.3.8 : Organisation de circuits de transport maritime reliant Petite-Anse au centre-ville, le Boulevard à Labadie en passant par Cormier.	250,000	250,000				500,000	X		
A1.3.9 : Aménagement d'espace de circulation destiné aux cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite (10km)	1,000,000	2,000,000	4,000,000	4,000,000	1,000,000	12,000,000	X		
A1.3.10 : Organisation de la circulation par l'installation de panneaux, de feux de signalisation, de caméras et le marquage au sol.	1,000,000	1,000,000				2,000,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A1.3.11 : Construction d'une gare routière sur la route SOS pour délocaliser la gare routière de Pont Neuf	2,000,000	8,000,000	8,000,000	4,000,000	2,000,000	24,000,000			X
A1.3.12 : Réhabilitation de la place Toussaint Louverture de la rue 3	3,000,000	3,000,000				6,000,000		X	
A1.3.13 : Requalification des fonds bâtis autour de la place Toussaint Louverture et aménagement de son environnement.			15,000,000	10,000,000	5,000,000	30,000,000		X	
A1.3.14 : Aménagement de voies de délestage : Barrière Bouteiller-Vertières, Carrefour Rue du fort – Route SOS-Carrefour Aéroport-Carrefour Madeline dans les deux sens	20,000,000	60,000,000	60,000,000	20,000,000	20,000,000	180,000,000			X
A1.3.15 : Démarches et suivi pour un appui technique et financier à la récupération des berges des deux côtés de la rivière du Haut du Cap par la relocalisation des communautés de la rue 5 Boulevard au Haut du Cap.	150,000	100,000				250,000	X		
A1.3.16 : Démarches et suivi pour un appui technique et financier à la récupération du Fonds de mer du carrefour de l'Aéroport à l'embouchure de la rivière commerce.	150,000	100,000				250,000			X
A1.3.17 : Démarches et suivi pour un appui technique et financier à la récupération du fonds de mer de 90 au Fort Picolet et du littoral à l'ouest de la trame ancienne au-delà de la zone de carénage	150,000	100,000				250,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A1.3.18 : Construction au Boulevard d'une Marina sur la baie et organisation d'un lieu d'attraction tout autour.			20,000,000	30,000,000	10,000,000	60,000,000		X	
A1.3.19 : Rénovation et embellissement du Boulevard de la rue 5 à 90 par l'aménagement du paysage environnemental, l'installation de mobiliers et de l'éclairage publique.	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	12,000,000		X	
A1.3.20 : Aménagement intérieur et extérieur du site de l'Aéroport par la maîtrise des inondations récurrentes, l'aménagement paysager, la construction de nouveaux hangars modernes pour les marchands et la restauration des employés ainsi que les visiteurs,		10,000,000	20,000,000	20,000,000	10,000,000	60,000,000			X
A1.3.21 : Démarches et suivi pour un appui technique et financier à l'aménagement de 4 km de route de RN3 - rue « Kraze Zo » - route SOS.	100,000	150,000				250,000			X
A1.3.22 : Demarches et suivi pour un appui technique et financier à la construction de 20 km de route en béton partant de Guy Malary au Carrefour Madeline	100,000	150,000				250,000			X
A1.3.23 : Aménagement de la rue Carrefour La chaux sur une longueur de 2 km	8,000,000	20,000,000	20,000,000			48,000,000			X
A1.3.24 : Aménagement du fonds de la 2 ^e ruelle de Fougeroll sur une longueur d'un km.		12,000,000	12,000,000			24,000,000			X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A1.3.25 : Aménagement (Agrandissement) de la rue Immaculée sur une longueur de 1.50 km.			30,000,000	30,000,000	30,000,000	90,000,000			X
A1.3.26 : Aménagement de la place publique de Kraze zo				12,000,000		12,000,000			X
A1.3.27 : Construction du marché Tabernacle à Haut du Cap		20,000,000	20,000,000	20,000,000		60,000,000			X
A1.3.28 : Réhabilitation de certaines artères du Centre-ville : Rue 5- rue 10 M, Rue 8 J-K-L, Rue 2 A-L, Carrefour Ste Philomène- Rue 20 L et Carrefour Samarie à la Rue 5 A.	12,600,000	12,600,000				25,200,000		X	
A1.3.29 : Construction de 4 ouvrages d'art de « Bienvenue au Cap – Haïtien » dans les zones de l'Aéroport, Madeline, Haut du Cap et Boulevard	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000		9,600,000	X		
A1.3.30 : Aménagement de 2.5 km de route de Carrefour Haut du Cap à Charrier.				7,500,000	7,500,000	15,000,000			X
A1.3.31 : Sensibilisation de la population sur le respect des décisions prises pour réguler le transport en commun, celui du code de la route etc.	1,000,000					1,000,000	X		
A1.3.32 : Demarches et suivi pour la Construction de la route SOS avec un pont sur la rivière Any et un autre pont sur la rivière du Haut du Cap.	150,000	100,000				250,000			X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A1.3.33 : Démarches et Suivi de la construction de 3 km de route du tronçon touristique du bord de mer de la rue 5 au Carrefour de l'Aéroport en 4 voies.	150,000	100,000				250,000	X		
A1.3.34 : Démarches et suivi pour la construction d'un nouveau pont reliant le Boulevard (rue 8) - Shada2, créant l'extension du boulevard vers l'Aéroport	150,000	100,000				250,000	X		
A1.3.35 : Démarches et suivi pour la construction du pont de Blue-Hills.		100,000	100,000	50,000		250,000			X
A1.3.36 : Plaidoyers et suivi pour l'utilisation de compteurs pré-payés	50,000	100,000	100,000			250,000	X		
A1.3.37 : Amélioration de l'éclairage public par l'installation de 1000 lampes électriques et 1500 lampadaires solaires, en priorisant les carrefours, les zones de concentration de personnes, celles où sont installés des équipements collectifs et institutions communautaires etc.	10,000,000	40,000,000	30,000,000	20,000,000	20,000,000	100,000,000	X		
Total Sous-programme 1.3	69,750,000	204,750,000	297,650,000	232,550,000	158,050,000	962,750,000	15X	7X	15X
Total Programme 1	70,900,000	206,000,000	299,150,000	233,400,000	158,550,000	968,000,000	19X	10X	16X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Commune	Ville	Sec. Com.
PROGRAMME 2 : RÉHABILITATION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE									
SP.2.1 : RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET AQUATIQUES									
A2.1.1 : Démarches et suivi pour un appui technique et financier à l'Élaboration d'un plan d'aménagement des bassins versants de la commune	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	250,000			X
A2.1.2 : Démarches et suivi pour un appui technique et financier à la Construction de murs de délimitation pour le gel des implantations au niveau des bassins versants.	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	250,000			X
A2.1.3 : Création et protection de forêts sur au moins 4 ha.			1,400,000			1,400,000			X
A2.1.4 : Aménagement des rives du Bassin « Rodo » par la plantation d'arbres		1,500,000				1,500,000			X
A2.1.5 : Curage de canal Ti Mak	750,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	3,150,000.00			X
A2.1.6: Curage et reprofilage, des canaux de drainage de Carénage à la rue 0	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	5,000,000.00		X	
A2.1.7 : Préservation des forêts de mangroves au niveau de Petite-Anse et de Bassin Haut d'eau par la plantation de 5000 boutures par an.	500,000	2,000,000	4,000,000	3,000,000	3,000,000	12,500,000			X
A2.1.8: Sensibilisation de la population en générale, particulièrement, les habitants des zones côtières et d'autres zones à risques sur l'importance des écosystèmes terrestres et marins	250,000	250,000				500,000	X		
Total Sous-programme 2.1	2,600,000	5,450,000	7,100,000	4,700,000	4,700,000	24,550,000	1X	1X	6X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
SP 2.2 : AMÉLIORATION DE L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS									
A2.2.1 : Mise à jour du plan stratégique de gestion des déchets	2,800,000	2,800,000				5,600,000	X		
A2.2.2 : Organisation de la collecte des déchets par la contractualisation des entreprises ou organisations communautaires au niveau des blocs de quartiers (maillots brouettes,tricycle)	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	2,400,000	12,000,000	X		
A2.2.3 : Mise en place des dispositifs de tri et valorisation des déchets			200,000	1,000,000		3,000,000	X		
A2.2.4 : Mise en place de 150 poubelles logotisées	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	3,000,000	X		
A2.2.5 : Suivi de l'accompagnement et de la mise en opération de PROPULIC-SAM, société en charge de la gestion des déchets dans la région Nord.	250,000					250,000	X		
A2.2.6 : Entretien des engins lourds de la Mairie dédiés à l'assainissement et la gestion des déchets de la commune	1,000,000	2,000,000	2,000,000	500,000	500,000	6,000,000		X	
A2.2.7 : Formation et sensibilisation de la population sur la gestion et la valorisation des déchets	250,000		250,000			500,000	X		
A2.2.8 : Traitement des égouts de la commune	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000	X		
A2.2.9 : Installation et entretien d'un bloc sanitaire au marché Cluny.	1,000,000	100,000	100,000	100,000	100,000	1,400,000		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A2.2.10 : Organisation chaque année pour la fête de la Notre Dame et celle de Noël de concours de propreté inter-quartiers.	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000	X		
A2.2.11 : Plaidoyer pour l'organisation de la collecte, l'évacuation et la gestion des boues (matières fécales).		250,000	250,000	250,000	250,000	1,000,000	X		
Total sous-programme 2.2	11,300,000	11,150,000	8,800,000	7,850,000	6,850,000	45,950,000	9X	2X	
SP2.3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOCALES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DES PHÉNOMÈNES NATURELS									
A2.3.1 : Demarches et suivi pour l'actualisation du plan de contingence	100,000	150,000				250,000	X		
A2.3.2 : Construction d'un mémorial rappelant le séisme de 7 Mai 1842, les inondations de novembre 2000 et l'explosion du 13-14 Décembre 2021.			3,000,000	3,000,000		6,000,000	X		
A2.3.3 : Identification des bâtis à risques	4,800,000	4,800,000	4,800,000	4,800,000	4,800,000	24,000,000	X		
A2.3.4 : Affichage de la cartographie des risques majeurs de la commune	500,000	500,000				1,000,000	X		
A2.3.5 : Aménagement de la cour du Gymnasium de Champs de Mars pour l'entreposage des conteneurs des matériels de la protection civile	1,400,000					1,400,000		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Commune	Ville	Sec. Com.
A2.3.6 : Élaboration d'un plan de renforcement de la capacité technique et opérationnelle des membres du Comité communal et des 3 comités locaux de la protection civile	400,000	1,000,000				1,400,000	X		
A2.3.7 : Réalisation de 4 séances de formation sur les changements climatiques, la gestion efficace des risques, des désastres et le secourisme pour les membres de la protection civile	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000	2,000,000	X		
A2.3.8 : Construction d'un centre polyvalent pouvant servir d'abri provisoire dans chacune des sections communales		18,000,000	18,000,000	18,000,000		54,000,000			X
A2.3.9 : Dotation des différentes structures de la protection civile de la commune de matériels et d'équipements	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	2,000,000	10,000,000	X		
A2.3.10 : Mise en place d'un système d'alerte pour la prévention des risques et désastres dans chaque section communale	2,100,000					2,100,000			X
A2.3.11 : Organisation au moins 2 séances de simulation par an au niveau des écoles, de l'administration publique et des structures organisées de la société civile sur les comportements à adopter comme mesures de prévention en cas d'éventuel tremblement de terre et/ou tsunami.	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A2.3.12 : Réalisation d'une séance de formation par année pour les pêcheurs afin de les sensibiliser sur la pratique d'écoute des bulletins météorologiques, le comportement à adopter en cas de perturbations météorologiques etc.	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	X		
Total Sous-programme 2.3	13,200,000	28,350,000	29,700,000	29,700,000	8,700,000	109,650,000	9X	1X	2X
Total Programme2	27,100,000	44,950,000	45,600,000	42,250,000	20,250,000	180,150,000	19X	4X	8X
PROGRAMME 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNABILITÉ DU TERRITOIRE									
SP3.1 : RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE									
A3.1.1.1 : Renforcement des services administratifs et techniques des administrations locales.	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	250,000	X		
A3.1.2.2 : Mise en place et fonctionnement d'une table de concertation entre les administrations publiques locales et déconcentrées actifs	100,000	50,000	50,000	50,000	50,000	300,000	X		
A3.1.3.3 : Mise en marche du réseau informatique de la Mairie	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	1,500,000		X	
A3.1.4.4 : Création et gestion d'un site internet pour la mairie	300,000	300,000	300,000	300,000	300,000	1,500,000		X	
Total Sous-programme 3.1	750,000	700,000	700,000	700,000	700,000	3,550,000	2X	2X	
SP 3.2 : Dynamisation et assainissement des finances locales									
A3.2.1.1 : Réalisation de deux campagnes par an de mobilisation et de sensibilisation fiscale des contribuables (CFPB, Patente)	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A3.2.2 : Structuration renforcement et équipement du service fiscal de la mairie	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000		X	
A3.2.3 : Formation du personnel du service de fiscalité;		2,500,000	2,500,000			5,000,000		X	
A3.2.4 : Plaidoyers et suivi pour l'application du décret traitant du FGDC et le transfert des Fonds d'Allocations aux Collectivités Territoriales sur le compte de la Mairie.		250,000	250,000	250,000	250,000	1,000,000	X		
A3.2.5 : Plaidoyers et suivi pour le retour d'une partie des taxes prélevées à Labadie, au Port et à l'Aéroport à la commune	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000	X		
A3.2.6 : Renforcement de la collecte des taxes vis à vis de tous les champs d'impôts, droits et redevances de la commune	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000	X		
A3.2.7 : Adressage des rues du centre-ville historique , des sections communales et numérotage des maisons de la commune	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	X		
Total Sous-programme 3.2	2,500,000	5,250,000	5,250,000	2,750,000	2,750,000	18,500,000	5X	2X	
SP3.3 : DÉVELOPPEMENT D'UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE ET FACILITATION									
DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL									
A3.3.1 : Mise en place et animation du CDC	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000	X		
A3.3.2 : Renforcement des capacités organisationnelles du CDC	250,000	100,000	100,000	100,000	100,000	650,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Commune	Ville	Sec. Com.
A3.3.3 Création et animation de structures intercommunales mixtes avec Quartier Morin, Limonade, Milot chargées de réfléchir et de proposer des actions et/ou d'aider au pilotage de projets concernant la voirie, la gestion des déchets, l'Habitat, le tourisme, le patrimoine culturel/ historique et le commerce.	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,000,000	X		
A3.3.4 : Réactivation et renforcement du comité local de « Sisters cities » pour dynamiser les relations de coopération avec les villes américaines.	500,000	5,000,000				1,000,000	X		
A3.3.5 : Plaidoyers pour la décentralisation à travers l'AMNOR et de la FENAMH	150,000	100,000				250,000	X		
A3.3.6 : Organisation de deux séances statutaires (audiences publiques) par année portant sur le budget communal et l'état d'avancement des projets de la mairie avec la participation des ASECs, Casecs, Délégués de ville et le CDC.	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000	X		
Total Sous-programme 3.3	1,300,000.00	5,600,000.00	500,000.00	500,000.00	500,000.00	3,900,000.00	6X		
Total Programme 3	4,550,000.00	11,550,000.00	6,450,000.00	3,950,000.00	3,950,000.00	25,950,000.00	13X	4X	

Programmes / Sous-pro-grammes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
PROGRAMME 4: MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE									
SP4.1: RENFORCEMENT DES SECTEURS TRADITIONNELS DE L'ÉCONOMIE ET VALORISATION DES AVANTAGES COMPARATIFS									
A4.1.1. : Inventaire (incluant la géolocalisation, la qualification et la quantification) du patrimoine culturel matériel et immatériel et l'intégration des informations dans une base de données à référence spatiale	500,000	500,000				1,000,000	X		
A4.1.2 : Promotion pour la mise en valeur d'éléments du patrimoine culturel immatériel, l'art, les industries créatives , etc	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000	2,000,000	X		
A4.1.3 : Mise en valeur des lieux de pèlerinage de la commune	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000	X		
A4.1.4 : Mise en place d'un fonds d'appui à l'art, la culture, et la littérature.	500,000	1,500,000	1,500,000	1,000,000	500,000	5,000,000	X		
A4.1.5 : Création d'un centre de promotion artisanale et culturelle dans la commune.			5,000,000	3,000,000	2,000,000	10,000,000	X		
A4.1.6 : Organisation de 4 foires artisanales par année	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000	X		
A4.1.7 : Organisation de concours de talents (chants et danses) chaque année pour les jeunes et enfants	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,000,000	X		
A4.1.8 : Renforcement du service socio-culturel de la mairie	250,000	500,000		150,000	100,000	1,000,000		X	
A4.1.9 : Création d'un musée de la peinture capoise			6,000,000	6,000,000	6,000,000	18,000,000		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Commune	Ville	Sec. Com.
A4.1.10 : Réhabilitation du marché de l'artisanat sur le Boulevard	1,000,000	3,000,000	4,000,000	2,000,000		10,000,000		X	
A4.1.11 : Création d'un registre pour l'enregistrement des pêcheurs au niveau de la mairie	100,000	150,000				250,000	X		
A4.1.12 : Diffusion des lois réglementant la pêche	100,000	150,000				250,000	X		
A4.1.13 : Création de 3 points de vente de produits halieutiques dans la commune			3,000,000	3,000,000	3,000,000	9,000,000	X		
Total sous programme 4.1	5,050,000	8,400,000	22,100,000	17,750,000	14,200,000	67,500,000	10X	3X	
SP4.2 : Valorisation du patrimoine et réorganisation de l'offre touristique									
A4.2.1 : Aménagement paysager, monumental et en mobiliers urbains de l'aire de Barrière Bou-teille.		2,000,000	2,000,000.00	2,000,000.00		6,000,000		X	
A4.2.2 : Restauration et mise en valeur du marché Cluny			4,000,000.00	4,000,000.00	4,000,000	12,000,000		X	
A4.2.3 : Définition d'un périmètre historique et touristique comportant les rues 13-24, des lettres A-J par la rénovation des façades extérieures des bâtis et la création de l'ambiance des rues.	4,000,000	12,000,000	4,000,000.00	4,000,000.00		24,000,000		X	
A4.2.4 : Pose de 40 plaques valorisant 40 maisons de figures emblématiques dont Pauline Bonaparte, Oswald Durand, Président Nord Alexis, Anténor Firmin, Osé Martir, Toussaint Louverture...	100,000	300,000				400,000		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A4.2.5. : Mise en valeur de Verrières et les forts Picolet, Saint Joseph, Magny et St Michel.		10,000,000	10,000,000	5,000,000	5,000,000	30,000,000	X		
A4.2.6. : Construction d'une passerelle facilitant l'accès au fort Picolet.			800,000	800,000	800,000	2,400,000			X
A4.2.7. Démarches et suivi pour le développement des relations avec 3 communes étrangères (Missouri, Sète, Santiago de Los caballeros)	500,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,500,000	X		
A4.2.8. : Transformation de l'ancienne prison en un centre culturel				6,000,000	6,000,000	12,000,000			X
A4.2.9. : Restauration de la maison Anténor Firmin reconvertie en Centre d'interprétation (CIAP) pour sensibiliser le public sur l'architecture et le patrimoine			800,000	800,000	800,000	2,400,000		X	
A4.2.10. : Actualisation du catalogue existant destiné à l'élaboration et la production de brochures ainsi que du matériel de promotion, vidéo, spots, site d'internet, blog... sur la destination touristique Nord	2,500,000	2,500,000				5,000,000		X	
A4.2.11. : Mise en place et animation de la table sectorielle du tourisme en partenariat avec l'OGDNH.	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000		X	
Total Sous-programme 4.2	7,200,000	27,150,000	21,950,000	22,950,000	16,950,000	96,200,000	2X	7X	2X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
SP4.3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET CRÉATION DES CONDITIONS POUR L'INVESTISSEMENT									
A4.3.1 : Plaidoyer pour la création d'un centre de facilitation des investissements	150,000	100,000				250,000	X		
A4.3.2 : Création d'une zone franche industrielle	250,000	250,000				500,000	X		
A4.3.3 : Plaidoyer pour l'intervention de l'Etat dans la facilitation de l'accès au crédit immobilier et le Partenariat Public Privé pour garantir les investissements ;	100,000	150,000				250,000	X		
A4.3.4 : Plaidoyer pour le Partenariat Public Privé, la constitution de Sociétés Anonymes et la mise en place de mécanismes de regroupement des investisseurs ;	100,000	150,000				250,000	X		
A4.3.5 : Réalisation de lobbies pour attirer les investissements directs étrangers ;	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	X		
A4.3.6 : Sensibilisation des commerçants en vue de leur regroupement en associations et coopératives ;	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000	X		
Total Sous-programme 4.3	1,200,000	1,250,000	600,000	600,000	600,000	4,250,000	6X		
Total Programme 4	13,450,000	36,800,000	44,650,000	41,300,000	31,750,000	167,950,000	18X	10X	2X
PROGRAMME 5 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL									
SP 5.1 : RATIONALISATION DE LA CARTE SANITAIRE, AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SOINS									
A5.1.1 : Plaidoyer pour la mise en place d'un système de contrôle sur la qualité des médicaments utilisés et des aliments consommés	100,000	150,000				250,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A5.1.2. : Plaidoyer pour la mise en place d'un dépôt périphérique de médicaments essentiels pouvant desservir les institutions publiques et les institutions caritatives	100,000	150,000				250,000	X		
A5.1.3. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour la construction d'un centre de santé au Haut du Cap	100,000	150,000				250,000			X
A5.1.4. : Démarches et suivi auprès de l'administration centrale pour la réhabilitation du centre de santé de Fort-Bourgeois		100,000	150,000			250,000			X
A5.1.5. : Plaidoyers et suivi auprès de l'administration centrale pour la rénovation et la requalification du dispensaire de Labadie en un centre communautaire de santé.		100,000	150,000			250,000			X
A5.1.6. : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre psychiatrique dans la commune			100,000	150,000		250,000	X		
A5.1.7. Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre de gérontologie et de prise en charge des personnes âgées.	100,000	100,000	50,000			250,000	X		
A5.1.8. : Sensibilisation et information de sensibilisation et d'information pour la population sur la nutrition et sur la pyramide alimentaire haïtienne	250,000	250,000				500,000	X		
A5.1.9. : Mise en place et animation régulière de la table sectorielle de la santé.	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000		X	

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A5.1.10 : Plaidoyer pour que le Centre Ambulancier National soit mieux équipé au niveau de la commune	100,000	150,000				250,000	X		
Total Sous-programme 5.1	850,000	1,250,000	550,000	250,000	100,000	3,000,000	6X	1X	3X
SP 5.2 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ, DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE									
A5.2.1 : Recherche de terrain pour la construction des bâtiments pour loger les établissements qui fonctionnent dans des locaux non appropriés : Lycée Anténor Firmin, Lycée de Sainte Philomène, Lycée des Jeunes filles, Lycée Boironnd Tonnerre et l'école communale de Shada	150,000	100,000				250,000	X		
A5.2.2 : Construction d'une médiathèque au centre-ville			4,000,000	4,000,000	4,000,000	12,000,000		X	
Total Sous-programme 5.2	150,000	100,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000	12,250,000	1X	1X	
SP5.3 : AMÉLIORATION DE LA DISPONIBILITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ À L'EAU DE BOISSON ET À USAGE DOMESTIQUE									
A5.3.1 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la Réhabilitation de 2 des 4 forages existants à Balan	100,000	150,000				250,000			X
A5.3.2 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la Recherche d'un champ captant à Quartier Morin et construction de deux nouveaux forages.	100,000	150,000				250,000			X

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A5.3.3 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la Réhabilitation des réservoirs existants à Balan et Bel-Air.	100,000	150,000				250,000			X
A5.3.4 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction de la ligne de refoulement de Balan à Babirole.	100,000	150,000				250,000			X
A5.3.5 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction d'un réservoir additionnel à Babirole.	100,000	150,000				250,000			X
A5.3.6 : Démarches et suivi auprès de la DINEPA pour un appui technique et financier à la construction de la ligne de refoulement de Balan au château d'eau de Petite-Anse.	100,000	150,000				250,000			X
Total Sous-programme 5.3	600,000	900,000	0	0	0	1,500,000			6X
SP5.4 : DÉVELOPPEMENT DU SPORT, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS CULTURELLES									
A5.4.1 : Organisation d'une « olympiade de la jeunesse » par an.	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	5,000,000	X		
A5.4.2 : Plaidoyers et suivi pour la construction d'un centre sportif pluridisciplinaire de standard international dans la région en PPP.	50,000	100,000	100,000			250,000	X		
A5.4.3 : Appuis aux structures/associations sportives et culturelles locales			1,000,000	500,000	1,000,000	2,500,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A5.4.4 : Plaidoyers et suivi pour la mise en place un fond dédié à l'accompagnement des structures et acteurs des domaines sportifs et culturels	100,000	100,000	50,000			250,000	X		
A5.4.5 : Inventaire et consolidation des infrastructures sportives existantes en particulier le gymnasium de champs de mars.	500,000	2,500,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	18,000,000	X		
A5.4.6 : Mobilisation et implication des jeunes, écoliers, élèves et universitaires dans la célébration des fêtes nationales et les fêtes culturelles de la commune	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,000,000	X		
A5.4.7 : Mise en place d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) dans la commune.			3,000,000	3,000,000		6,000,000		X	
A5.4.8 : Aménagement du terrain sis derrière l'Abattoir en un parc d'attraction		6,000,000	8,000,000	2,000,000	2,000,000	18,000,000			X
A5.4.9 : Aménagement du terrain de football de Petite -Anse		3,500,000	3,500,000			7,000,000			X
A5.4.10 : Valorisation du café du Port en un coin d'attraction			6,000,000	6,000,000	6,000,000	18,000,000		X	
A5.4.11 : Plaidoyers et suivi pour l'intégration des valeurs culturelles dans le système éducatif	150,000	100,000				250,000	X		
Total Sous-programme 5.3	2,000,000	13,500,000	27,850,000	17,700,000	15,200,000	76,250,000	7X	2X	2X
Total Programme 5	3,600,000	15,750,000	32,400,000	21,950,000	19,300,000	93,000,000	14X	4X	11X

Programmes / Sous-pro-grammes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DES DROITS DE LA PERSONNE									
S6.1: GARANTIE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET FACILITATION DE L'INTÉGRATION POLITIQUE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES FEMMES									
A6.1.1 : Organisation d'une série d'émissions chaque année sur les droits des femmes dans les radios	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000	X		
A6.1.2. : Organisation de 2 conférences-débats chaque année sur l'équité de genre	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000	1,000,000	X		
A6.1.3. : Organisation des activités culturelles (théâtre, danse folklorique), visant la promotion des droits de la femme ;	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	X		
A6.1.4: Réalisation des séances de formation pour des jeunes sur les types de comportement anti-sexiste ;	500,000	500,000	500,000	500,000	500,000	2,500,000	X		
A6.1.5. : Plaidoyers et suivi pour l'engagement des femmes dans la vie politique de la commune ;	150,000	100,000				250,000	X		
A6.1.6 : Appui de la mairie à la célébration annuelle de la journée internationale réservée aux femmes	100,000	100,000	100,000	100,000	100,000	500,000	X		
A6.1.7 : Plaidoyers et suivi pour la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux femmes	50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	250,000	X		
Total Sous-programme 6.1	1,600,000	1,550,000	1,450,000	1,450,000	1,450,000	7,500,000	7X		
SP6.2 :APPUI AUX MINORITÉS ET RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE									
A6.2.1 : Organisation de 4 séances de sensibilisation par année sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles à l'échelle communale	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000	2,000,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Commune	Ville	Sec. Com.
A6.2.2 : Plaidoyers et suivi pour l'adaptation des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap au niveau des sections et au centre-ville		150,000	100,000			250,000	X		
A6.2.3 : Sensibilisation de la population pour la lutte contre la domesticité et l'exploitation sexuelle des enfants au niveau communal	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000	X		
A6.2.4 : Appui aux organisations de défense des droits de l'enfance et de lutte contre la domesticité et la traite des enfants		250,000	250,000	250,000	250,000	1,000,000	X		
A6.2.5 : Sensibilisation et implication des leaders religieux, des religions dans la formation civique des citoyens et la conservation de la paix à l'échelle communale	250,000	250,000				500,000	X		
A6.2.6 : Plaidoyer et suivi pour la lutte contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités sexuelles de la commune	150,000	100,000				250,000	X		
Total Sous-programme 6.2	1,050,000	1,400,000	1,000,000	900,000	900,000	5,250,000	6X		
SP6.3 : PROMOTION DE LA JUSTICE, RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET GARANTIE DU RESPECT DES DROITS CIVILS ET DE LA PROPRIÉTÉ									
A6.3.1 : Renforcement de la communication et le partenariat entre les institutions judiciaires, la police, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), les pouvoirs politiques locaux et la société civile.	150,000	100,000				250,000	X		

Programmes / Sous-programmes / Actions	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Com-mune	Ville	Sec. Com.
A6.3.2 : Élaboration et mise en œuvre d'un plan de sécurité communale.	500,000	500,000				1,000,000	X		
A6.3.3 : Création et animation du Conseil de Sécurité Municipale.	250,000	250,000	250,000	250,000	250,000	1,250,000	X		
A6.34 Plaidoyer et suivi pour faciliter la garantie foncière et l'accès d'espaces pour les investissements ;	150,000	100,000				250,000	X		
Total Sous-programme 6.3	1,050,000	950,000	250,000	250,000	250,000	2,750,000	4X		
Total Programme 6	3,700,000	3,900,000	2,700,000	2,600,000	2,600,000	15,500,000	17X		
Total Plan d'investissement (P1+P2+P3+P4+P5+P6)	123,400,000.00	319,100,000.00	430,950,000.00	345,450,000.00	236,400,000.00	1,450,800,000.00	100X	31X	37 X

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Ateliers sur la programmation financière du PCD / 2022

4.5.3

RÉSUMÉ DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT

En résumé, le Plan quinquennal d'investissement couvre 19 champs d'intervention dans les domaines de l'organisation et de la structuration spatiale, de l'environnement, de l'économie, des services de base et de la gouvernance. L'enveloppe budgétaire prévue par domaine est de 66.72% pour l'organisation et la structuration spatiale, de 12.41% pour l'environnement, de 11.57% pour les activités économiques, 6.42% pour les services sociaux de base, 1.06% pour le genre et les droits humains et finalement de 1.78 % pour la gouvernance du territoire.

En termes d'impacts, 59.52% (100) des investissements au niveau des sous-programmes ont un impact sur toute l'étendue du territoire communal contre 22% (37) pour les sections communales et 18.45% (31) pour le Centre-ville.

A noter que le financement des actions du PCD dépend en grande partie des projections de mobilisation de ressources propres à partir des budgets annuels de la commune (84%), soit 1,232,280,000.00 gourdes. D'autres sources de financement potentiel auprès de l'administration centrale, des acteurs de la coopération internationale et du secteur privé des affaires pourront contribuer à hauteur de 16%, soit 227,800,000.00 gourdes

Les sources externes sont donc prises en compte dans une perspective de plaidoyer et de démarches qui seront réalisés par les acteurs locaux. Toutefois, elles restent aléatoires vu les difficultés d'estimation des fonds mobilisables et du manque de garantie de leur mobilisation en absence de tout engagement formel avalisé par des lettres d'intention ou assuré par des programmes d'investissement public.

TABEAU 78 : Résumé du Plan d'Investissement

Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes						Sources cibles de financement potentiel					Impacts	
Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Baillleurs de fonds, ONG et autres	Secteur privé des affaires et organisations de la société civile	Commune	Ville	Sections communales
		DOMAINE I : TERRITOIRE												
		THÈME 1 : RÉORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNAL												
		Planifier la structuration du territoire	Planification de la structuration du territoire	150,000.00	250,000.00	500,000.00	100,000.00	0.00	1,000,000.00	X				2X
Organiser et renforcer la gestion du territoire	Gestion territoriale	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	750,000.00	500,000.00	4,250,000.00	X				2X	1X	-
Restructurer et articuler les différentes composantes du territoire	Voies de communication, télécommunications, énergie, équipements publics	69,750,000.00	204,750,000.00	297,650,000.00	232,550,000.00	158,050,000.00	962,750,000.00	X				15X	7X	15X
DOMAINE II : ENVIRONNEMENT														
THÈME 2 : RÉHABILITATION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE														
Restaurer l'environnement et préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques climatiques	Biodiversité, écosystèmes terrestre, aquatique	2,600,000.00	5,450,000.00	7,100,000.00	4,700,000.00	4,700,000.00	24,550,000.00	X				1X	2X	12X

Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes						Sources cibles de financement potentiel						Impacts		
Objectifs	Champs d'intervention	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Baillleurs de fonds, ONG et autres	Secteur privé des affaires et organisations de la société civile	Commune	Ville	Sections communales		
Améliorer l'assainissement et la gestion des déchets	Assainissement, gestion des déchets	11,300,000.00	11,150,000.00	8,800,000.00	7,850,000.00	6,850,000.00	45,950,000.00	X				9X	2X	-		
Renforcer les capacités locales d'adaptation et d'atténuation des impacts des changements climatiques et des phénomènes naturels.	Protection civile et changements climatiques	13,200,000	28,350,000	29,700,000	29,700,000	8,700,000	109,650,000	X				9X	1X	2X		
Total Domaine II		27,100,000.00	44,950,000.00	45,600,000.00	42,250,000.00	20,250,000.00	180,150,000.00	3X				19X	5X	14X		
DOMAINE III : GOUVERNANCE																
THÈME 3 : RRENFORCEMENT DE LA GOUVERNABILITÉ DU TERRITOIRE																
Renforcer les institutions et améliorer les performances des administrations publiques locale et déconcentrée.	Institutions, expertises et services	750,000.00	700,000.00	700,000.00	700,000.00	700,000.00	3,550,000.00	X				2X	2X	-		

Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes						Sources cibles de financement potentiel					Impacts		
Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Bailleurs de fonds, ONG et autres	Secteur privé des affaires et organisations de la société civile	Commune	Ville	Sections communales	
Dynamiser et assainir les finances locales	Fiscalité et finances locales	2,500,000.00	5,250,000.00	5,250,000.00	2,750,000.00	2,750,000.00	18,500,000.00	X				5X	2X	-	
Développer une gouvernance collaborative et faciliter la participation des organisations et organismes au développement économique et social.	Organisations et société civile, Partenariats, coopération locale et étrangère	4,550,000.00	11,550,000.00	6,450,000.00	3,950,000.00	3,950,000.00	25,950,000.00	X				6X	-	-	
Total Domaine 3		4,550,000.00	11,550,000.00	6,450,000.00	3,950,000.00	3,950,000.00	25,950,000.00	3X				13X	4X	-	
DOMAINE IV : ÉCONOMIE															
THÈME 4: MODERNISER ET DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE															
Renforcer les secteurs traditionnels de l'économie et valoriser les avantages comparatifs	Pêche, artisanat et industries créatives	5,050,000.00	8,400,000.00	22,100,000.00	17,750,000.00	14,200,000.00	67,500,000.00	X				10X	3X	-	

Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes						Sources cibles de financement potentiel						Impacts		
Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Bailleurs de fonds, ONG et autres	Secteur privé des affaires et organisations de la société civile	Commune	Ville	Sections communales		
Valoriser le patrimoine et réorganiser l'offre touristique	Patrimoine, tourisme	7,200,000.00	27,150,000.00	21,950,000.00	22,950,000.00	16,950,000.00	96,200,000.00	X				2X	7X	2X		
Promouvoir une approche entrepreneuriale et créer des conditions pour l'investissement.	Entreprenariat et investissement	1,200,000.00	1,250,000.00	600,000.00	600,000.00	600,000.00	4,250,000.00	X				6X	-	-		
Total Domaine IV		13,450,000.00	36,800,000.00	44,650,000.00	41,300,000.00	31,750,000.00	167,950,000.00	3X				18X	10X	2X		
DOMAINE V : SERVICES DE BASE																
THÈME 5 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL																
Rationaliser la carte sanitaire, améliorer la gouvernance et faciliter l'accès aux soins	Santé et nutrition	850,000.00	1,250,000.00	550,000.00	250,000.00	100,000.00	3,000,000.00	X				6X	1X	3X		

Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes						Sources cibles de financement potentiel				Impacts		
Objectifs	Champs d'investissement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Bailleurs de fonds, ONG et autres	Secteur privé des affaires et organisations de la société civile	Commune	Ville	Sections communales
Renforcer la gouvernance, améliorer l'accessibilité, la qualité de l'éducation et la formation professionnelle	Education, formation professionnelle,	150,000.00	100,000.00	4,000,000.00	4,000,000.00	4,000,000.00	12,250,000.00	X				1X	1X	-
Améliorer la disponibilité et l'accessibilité à l'eau de boisson et à usage domestique	Eau	600,000.00	900,000.00	0	0	0	1,500,000.00	X				-	-	6X
Développer le sport, les loisirs et les activités culturelles	Sports, loisirs et activités culturelles	2,000,000.00	13,500,000.00	27,850,000.00	17,700,000.00	15,200,000.00	76,250,000.00	X				7X	2X	2X
Total Domaine V		3,600,000.00	15,750,000.00	32,400,000.00	21,950,000.00	19,300,000.00	93,000,000.00	4X				14X	4X	11X

Axes d'intervention du Plan Communal de Développement		Financement proposé de 2022-2027 en millions de Gourdes						Sources cibles de financement potentiel					Impacts			
		2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total	Collectivités Territoriales	Administration centrale	Bailleurs de fonds, ONG et autres	Secteur privé des affaires et organisations de la société civile	Commune	Ville	Sections communales		
Objectifs		DOMAINE VI: GENRE ,DROITS HUMAINS,														
THÈME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DES DROITS DE LA PERSONNE																
Garantir l'égalité de genre et faciliter l'intégration politique sociale et économique des femmes	Empowerment et autonomisation des femmes, Intégration économique, politique et sociale des femmes	1,600,000.00	1,550,000.00	1,450,000.00	1,450,000.00	1,450,000.00	7,500,000.00	X					7X	-	-	
Promouvoir la justice, renforcer la sécurité publique et garantir le respect des droits civils et de la propriété	Justice, droits humains, sécurité des personnes et des biens, Cadastre, système foncier et propriété	1,050,000.00	950,000.00	250,000.00	250,000.00	250,000.00	2,750,000.00	X					4X	-	-	
Appuyer les minorités et renforcer la sécurité sociale	Protection civile et sécurité sociale, Minorités et inclusion sociale	1,050,000.00	1,400,000.00	1,000,000.00	900,000.00	900,000.00	5,250,000.00	X					6X	-	-	
123,400,000.00	319,100,000.00	430,950,000.00	345,450,000.00	236,400,000.00	1,450,800,000.00	2,600,000	15,500,000	3X					17X	-	-	
Total Plan d'investissement (D1+D2+D3+D4+D5+D6)		123,400,000.00	319,100,000.00	430,950,000.00	345,450,000.00	236,400,000.00	1,450,800,000.00	19X					100X	31X		37X

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Programmation Pluriannuelle d'Investissement du PCD / 2022

5.

MISE EN ŒUVRE

Il demeure incontestable que la réalisation des objectifs du Plan dans le contexte actuel ne sera qu'une utopie sans la conjugaison d'un ensemble de conditions essentielles comprenant une série de mesures et de mécanismes dont la mise en œuvre dépend essentiellement de la volonté politique réelle des autorités locales et centrales. Au niveau de la commune, cette volonté se traduit déjà par l'adoption et ensuite par la mise en application d'une série de mesures d'ordre politique, économique et social ainsi que de mécanismes orientées vers la mobilisation des acteurs, la mobilisation des ressources et des stratégies de financement indispensables à la mise en œuvre du PCD.



5.1. MESURES POLITIQUES

En vue d'assurer la durabilité des actions qui seront menées dans le Plan Communal de Développement, celles-ci doivent se dérouler dans un cadre institutionnel fort et organisé. Ainsi, une série de mesures de politiques s'imposent. Par conséquent, le Conseil Communal s'engage à mettre en place les mesures suivantes.

- Coordonner les actions de développement
- Développer des coopérations et des partenariats
- Mobiliser et coaliser avec les acteurs étatiques
- Travailler en équipe et déléguer des pouvoirs
- Communiquer et rendre compte
- Démarcher auprès des autorités centrales et défendre le PCD
- Renforcer les capacités financières des Collectivités



COORDONNER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Un espace de dialogue est constitué à travers une structure de concertation communale responsable de la coordination des interventions sur le territoire communal. Le Conseil de Développement Communal (CDC) ou Comité de Mise en œuvre (CMO) est cette structure qui, d'une part, selon les vœux des articles 88 à 112 du chapitre V du décret du 1^{er} Février 2006, portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes et traitant des mécanismes de participation citoyenne, et d'autre part, en conformité aux recommandations du cadre méthodologique du MPCE. Le CDC a été constitué au cours de sa première assemblée générale ses différentes instances et organes ainsi que les différentes commis-

sions techniques sectorielles devant assurer sa fonctionnalité et l'opérationnalisation des actions du PCD dès sa validation.

La structure a élaboré du même coup le cadre d'application de la politique publique communale portant sur les mécanismes de consultation et de participation citoyenne. Ce cadre se veut être le document de référence pour tous les acteurs de la commune. Il a pour rôle principal de chercher à harmoniser les différentes actions des opérateurs de développement pour éviter les duplications y afférentes, informer la population sur les actions en cours. Un mécanisme de suivi de l'exécution des actions de développement est mis en place. Ainsi, il sera fait l'obligation aux opérateurs de planifier avec les structures compétentes du CDC/CMO et de fournir leurs rapports sur leurs actions au niveau de la commune.

DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS ET DES PARTENARIATS

La coopération et le partenariat sont désormais les vecteurs de la politique publique de la Municipalité. Au nom de cette politique, la commune renforce sa collaboration avec ses partenaires privilégiés naturels, en l'occurrence les Organisations communautaires de la Société civile et le secteur privé. La Municipalité admet la reconnaissance de leurs compétences et vise la mise en place de partenariat public-privé pour exécuter des actions sur le long terme.

Cette politique vise aussi la coopération avec les acteurs de développement (ONG, OI, etc.), les entités de l'administration centrale (Ministères sectoriels, BMPAD, etc.), les Services Déconcentrés de l'État, les autres communes de l'arrondissement et de la région Nord/Nord'Est (Intercommunalité) ainsi qu'avec les communes étrangères (Coopération Décentralisée, jumelage). Elle s'accompagne par la mise en place d'un service de coopération au sein de la mairie et de mécanismes relationnels comme : reconnaissance, différenciation, égalité, partage de pouvoir, complémentarité des actions...

La commune s'engage dans ces démarches parce qu'elle est consciente de ses limites financières et de la nécessité de fusionner et de converger les actions vers un seul objectif et dans un seul but. La commune veut satisfaire ses citoyens par la fourniture de services publics adéquats et de qualité. La satisfaction des besoins des citoyens demande un effort concerté de tous les ac-

Ainsi sera-t-il possible de canaliser les contributions de la coopération internationale vers la réalisation des projets du PCD, d'orienter la coopération décentralisée vers des accords économiques, d'impliquer les structures déconcentrées de l'État dans le CDC dans l'élaboration du volet investissement du budget communal, d'établir un cadre structurel ouvert à des échanges entre les communes avoisinantes et de mutualiser leurs ressources dans la perspective de renforcement des capacités de fourniture de services publics.

MOBILISER ET COALISER AVEC LES ACTEURS ÉTATIQUES

Pour amener le changement dans un système complexe, on ne peut pas s'attaquer à un seul problème, il faut des interventions variées qui tiennent compte des interactions entre les divers éléments du système et mêmes des sous-systèmes. Aussi, pour aider à un meilleur atterrissage des interventions, la municipalité se réfère à un régime d'interdépendance dynamique entre les institutions publiques locales et nationales. La Mairie place donc les acteurs étatiques au centre. En ce sens, un forum des élus locaux est mis en place comme espace de dialogue entre les autorités locales et une interface d'échanges avec le pouvoir central et les fédérations/corporations d'élus au niveau national.

Cette structure réalisera des sessions trimestrielles de travail dans la concertation et permettra à la commune de parler d'une seule et unique voix à travers ses élus et

canalisera les décisions politiques locales vers une synergie d'actions et dans le sens du développement de la commune. Ce forum est composé du Conseil Municipal, des membres d'ASEC, de CASEC, de Délégués de Ville, du Député de la commune et son pilotage est assuré par le Conseil Municipal. Ce forum privilégie, d'une part, la coalition avec les associations départementales et nationales d'élus (FENAMH, FENACAH, ...), et d'autre part, la concertation entre le pouvoir local (CM, ASEC, CASEC, DV) et le pouvoir central (Député, sénateurs, Gouvernement).

Cette mesure entend créer un espace de dialogue qui facilitera des échanges entre les autorités dont les élus locaux, les parlementaires, les Services Déconcentrés de l'Etat sur les actions en cours et en perspective. Ce dispositif met en présence les systèmes formés par les pouvoirs centraux et les collectivités territoriales à travers des tables sectorielles communales et traduit la mise en place d'une bonne gouvernance et l'obtention de résultats en matière de développement au niveau local. Cela facilitera la conjugaison commune des efforts en vue du financement des actions et la réalisation des interventions du PCD. Il facilitera aussi les plaidoyers et les négociations auprès des ministères sectoriels pour le transfert de fonds de financement des actions du PCD et la prise en charge des interventions tombant sous leurs compétences.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE ET DÉLÉGUER DES POUVOIRS

La commune a élaboré une politique publique de consultation et de participation citoyenne qui correspond parfaitement au concept de gouvernance locale. La Municipalité cherche donc la régulation des affaires locales dans une dynamique où les élus locaux travaillent et entretiennent des relations productives et satisfaisantes avec les autres acteurs locaux. La commune entend améliorer les performances des services publics et obtenir de bons résultats en mettant tout le monde au travail. En ce sens, des tâches précises sont réparties entre les membres du Conseil municipal et au niveau des directions et services de la mairie, entre les élus des Collectivités Territoriales au regard de la loi. Ensuite, l'administration communale entend renforcer et solidariser les interventions conjointes des services déconcentrés et les organes des collectivités territoriales. Elle attribuera également au CDC/CMO des capacités d'action et de réalisation ainsi que des pouvoirs de décision dans le cadre d'opérationnalisation des projets du PCD.

De plus, des obligations réciproques sont la base des interrelations de la gouvernance locale. Par exemple, les élus doivent gouverner dans la transparence. Les citoyens doivent payer les taxes. Pour que le régime de gouvernance locale soit viable, il faut d'abord que chaque catégorie d'acteurs soit consciente de ses obligations (information/formation) et soit capable de les exercer (capacitation, renforcement institutionnel) pour créer une synergie entre les organes exécutifs et délibératifs de la commune.

COMMUNIQUER ET RENDRE COMPTE

La commune entend lutter contre la corruption et renforcer sa bonne gouvernance par des processus de gestion transparente et de reddition de comptes. Elle croit que la gestion de la chose publique doit être une affaire publique et repose sur les responsabilités réciproques des acteurs :

Celles des mandants (électeurs, citoyens, société civile, etc.) qui impliquent le droit de contrôle, la revendication des droits et le devoir de contribuer à la mise en œuvre des décisions collectives.

Celles des mandataires (les élus, les collectivités territoriales, etc.) qui impliquent l'autorité de prélèvement des contributions et de gestion des décisions collectives et le devoir de reddition de comptes sur l'utilisation des ressources et les résultats. »

A cet effet, la Mairie entreprend désormais des consultations lors de l'élaboration des budgets prévisionnels annuels de la Municipalité en vue de la participation des citoyens de la commune. Elle organise des audiences publiques selon un calendrier trimestriel ou semestriel pour faciliter le dialogue entre les autorités locales et la société civile. Elle présente des rapports à la fin de chaque exercice fiscal en respectant les procédures mise en place par la CSCCA pour la reddition des comptes aux contribuables. Elle rend public le coût de toutes les interventions réalisées, les impôts collectés. Ces dispositions sont des gages de transparence dans la gestion de l'administration communale et des moyens de projeter l'image de dirigeants honnêtes et crédibles.

De plus, la mairie entend renforcer les capacités du service de communication, mettre sur pied un journal communal hebdomadaire, mettre en place un plateau technique réunissant le CDC et la société civile afin de partager des informations sur les projets en cours, les impliquer dans la réalisation des projets dans leur communauté, créer une plateforme numérique pour informer le public et faciliter les échanges.

DÉMARCHER AUPRÈS DES AUTORITÉS CENTRALES ET DÉFENDRE LE PCD

La commune décide de mettre l'administration centrale au cœur de sa stratégie de financement des actions du PCD relevant de ses compétences. Il entend ainsi transformer les Services Déconcentrés de l'Etat et leurs Ministères de tutelle comme des partenaires privilégiés. Par conséquent, la commune institue un dialogue constructif avec le pouvoir central et les Ministères sectoriels afin de tirer une meilleure partie des fonds destinés aux collectivités territoriales, du Programme d'Investissement Public, des dépenses de transfert et allocations de l'administration centrale.

Pour y arriver, la Mairie entreprend un ensemble d'initiatives comprenant des plaidoyers avec la FENAMH pour l'application de l'arrêté du 26 janvier 2017 sur les Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT), l'application de la loi créant le Fonds National de l'Éducation (FNE), l'obtention et le virement des Fonds d'Allocations des Collectivités Territoriales (Fonds locaux/communaux) sur

les comptes de la Mairie, le financement des actions du PCD par les organismes d'Etat comme le FAES, le BMPAD, la promotion du PCD auprès des organismes bilatéraux et multilatéraux, la création d'évènements et la participation à tous les rassemblements, des émissions de radio, de télévision, en ligne pour présenter et défendre les programmes/projets du PCD, etc. Cela nécessitera aussi de miser sur les connaissances, les relations personnelles, les personnes influentes et de négocier avec les parlementaires pour le support des cahiers de charge, l'insertion des projets du PCD dans le budget national.

De plus, étant donné que les collectivités territoriales sont plus proches des citoyens et citoyennes que les responsables de l'administration centrale, les autorités locales ont la responsabilité de mobiliser les opinions publiques locales autour des actions du PCD, tout en agissant en tant que catalyseurs du changement, en particulier pour une administration publique plus efficace, des processus de développement cohérents, élaborés en coopération avec les OSC, et les OCB, et des solutions aux nombreux problèmes auxquels les communautés locales sont confrontées.

RENFORCER LES CAPACITÉS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS

La commune s'oriente vers l'autonomie administrative et financière. Par conséquent, elle veut se donner des moyens à la hauteur de ses ambitions. Pour commencer, elle s'élance dans une mobilisation

fiscale active en vue de la collecte de fonds propres nécessaires pour répondre à ses obligations de fonctionnement, garantir les projets d'investissements et mieux fournir les services publics qui relèvent de sa compétence. Ainsi, les citoyens seront sensibilisés et informés sur leurs obligations fiscales pour payer leurs impôts, en particulier la CFPB et la Patente. Cette sensibilisation sera suivie d'abord d'une phase de dernier avertissement aux contribuables avant d'entamer la phase de recouvrement forcé des créances municipales en collaboration avec la DGI.

La Mairie entend comptabiliser et améliorer le rendement des autres sources de revenus non fiscaux comme les redevances sur les services publics (eau, électricité), les droits pour les concessions, les permis, les droits de construction, les bénéfices provenant d'entreprises mixtes communales, droits de marché, droits de Passage, droits de vente d'animaux, et toutes autres redevances exigées par la loi. Pour sa part, la Mairie s'engage à améliorer la transparence dans sa gestion financière par l'assainissement de la gestion des finances locales, en faisant montre d'un traitement équitable des citoyennes et citoyens et en évitant le favoritisme et les passe-droits.

Pour sa part, la Mairie décide de mener une politique d'austérité administrative orientée vers l'équilibre budgétaire, l'utilisation efficace et parcimonieuse des ressources par le plafonnement à la baisse des dépenses de fonctionnement autour de 40% du budget et la révision des dépenses d'investissement et de financement des services publics à hauteur de 60% du Bud-

get conformément à l'arrêté du 26 janvier 2017.

Par ailleurs, la Mairie veut contribuer au renforcement des capacités financières des sections communales et faciliter les processus de gestion des autres collectivités par la réalisation des budgets annuels des sections communales par les CASEC. Ainsi les taxes communales seront réparties avec les CASEC à hauteur d'un pourcentage de 25 % conformément aux dispositions légales en la matière. A cet effet, les CASECs sont invités à aider la Mairie et à collaborer étroitement dans l'identification des immeubles et des entreprises sur leurs territoires et à les

taxer ainsi que dans le recouvrement des taxes au niveau des sections communales.

De plus, la Mairie entreprend un ensemble d'initiatives comprenant des plaidoyers avec la FENAMH pour l'application de l'arrêté du 26 janvier 2017 sur les Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT), l'application de la loi créant le Fonds National de l'Éducation (FNE), l'obtention et le virement des Fonds d'Allocations des Collectivités Territoriales (Fonds locaux/communaux) sur les comptes de la Mairie, à promouvoir le développement d'entreprises commerciales dans la commune.



5.2. MESURES ÉCONOMIQUES

Sur le plan économique, pour assurer la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement, Le Conseil Municipal adopte une série de mesures de nature économique. Ainsi donc il s'engage à adopter les mesures qui suivent.

- Faciliter la mise en place de mécanismes et de structures de service pour les investissements
- Encourager l'investissement et le développement des secteurs productifs



FACILITER LES MÉCANISMES ET METTRE EN PLACE DES STRUCTURES DE SERVICE POUR ATTIRER LES INVESTISSEMENTS

La Municipalité met en place une agence de promotion des investissements. Mises à part les activités à destination de l'investisseur, elle a pour tâche de sensibiliser, motiver et informer aussi bien le gouvernement que la communauté d'affaires locale des intentions et attentes des investisseurs étrangers ainsi que de coordonner l'ensemble des activités de promotion. La Mairie renforce aussi les infrastructures de base pour attirer les entrepreneurs et favoriser l'investissement. Ces interventions intéressent tout particulièrement l'énergie, les infrastructures routières, aéroportuaires, portuaires, l'environnement, etc.

La Mairie aidera au regroupement des entreprises de même nature en coopérative, à l'intégration et à l'accès des producteurs sur les marchés locaux et internationaux d'écoulement des produits, à rechercher des débouchés pour les PME/PMI au niveau local et national. Elle se mettra avec les universités pour organiser des forums économiques sur des approches innovantes d'investissement.

ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS PRODUCTIFS

La commune entend faire de la croissance économique le moteur de son développement. Pour ce faire, elle prend des mesures visant à augmenter le volume d'investissements privés susceptibles de créer une

vraie dynamique économique et des emplois stables. En ce sens, la mairie crée des conditions pour attirer des investisseurs locaux, nationaux et étrangers. A cet effet, elle utilise tous les moyens de communication possibles (réseaux sociaux, site web, brochures,) pour informer d'éventuels investisseurs sur les potentialités majeures de la commune notamment les filières porteuses de l'économie comme le tourisme, la pêche, les industries créatives. Elle renforce les équipements /infrastructures économiques de la commune.

Au premier chef, la commune en collaboration avec la DGI prend des mesures d'allègement fiscal par la diminution du paiement des taxes, des droits ou des redevances fiscales pendant la première année de fonctionnement des entreprises nouvellement installées. En outre, la Mairie entreprend un dialogue et des démarches auprès des institutions financières, de microcrédit, des banques, des coopératives pour faciliter l'accès au crédit incitatif aux opérateurs touristiques, aux entreprises de construction.

Elle explore aussi les possibilités et facilite l'accès des entrepreneurs au crédit à l'ONA, au FDI et autres institutions financières de l'État. Elle encourage activement le Parte-

nariat Public Privé et milite ainsi pour des emprunts publics (MEF) ou privés susceptibles de financer des projets d'investissement public ou mixte.

La communauté de la diaspora issue de la commune est encouragée à investir sur le territoire par des mesures incitatives d'ordre fiscal et mobilisée dans la réalisation d'entreprises créatrices de richesse et d'emplois. En outre, la Mairie se donne pour mission d'identifier les potentialités de chaque zone pour susciter la création de pôles économiques, de mobiliser des fonds pour financer des startups innovants et viables, d'appuyer les initiatives économiques locales, particulièrement celles initiées par de jeunes entrepreneurs, en mettant en place un dispositif d'accompagnement pour l'acquisition de statut légal de leurs entreprises et l'ouverture de marchés d'écoulement.

Enfin, la mairie se propose d'agir sur le plan du registre foncier de la commune qui est un document officiel pouvant garantir la propriété foncière. Il permet d'éclairer un particulier, qu'il soit propriétaire, simple acquéreur potentiel, notaire ou toute autre personne physique ou morale, sur divers renseignements relatifs à une ou plusieurs parcelles cadastrales.



5.3. MESURES SOCIALES

Sur le plan social, le Conseil Municipal adopte aussi une série de mesures pour faciliter la mise en œuvre de certaines actions à réaliser dans le cadre du Plan Communal de Développement. Ainsi donc il adopte les mesures qui suivantes.

- Mobiliser les forces vives de la commune
- Organiser et aménager le territoire communal
- Étendre les services sociaux sur le territoire



MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA COMMUNE

La commune est l'autorité publique de proximité par excellence et le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. La commune gagne à donner la parole aux multiples forces vives de son territoire. Les démarches de participation citoyenne permettent d'améliorer la gouvernance au niveau local, au sens notamment où elles améliorent la circulation de l'information. Elles installent un sentiment de confiance et améliorent la gestion locale à travers la mobilisation des acteurs.

La mairie reste à l'écoute de la population en ouvrant des espaces de concertation, de dialogue et utilise les moyens offerts par la NTIC pour une mobilisation de masse.

La participation constitue ainsi un levier de la citoyenneté active. En ce sens, elle invite toutes les voix discordantes à s'asseoir autour de la même table au cours de rencontres annuelles de toutes les tendances politiques de la commune pour discuter ensemble des destinées du territoire, évaluer les actions entreprises et discuter des choix de l'avenir. Elle associe dans cette démarche, l'ensemble des citoyens et des citoyennes de la commune à travers le PCD, un document de politique publique communale qui indique clairement la volonté des élus d'associer les citoyens et citoyennes aux prises de décision à travers des mécanismes de consultation et de participation citoyenne devant garantir la participation des communautés dans la planification, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan Communal de Développement.

ORGANISER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE COMMUNAL

La Mairie s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le développement d'un projet paysager tout en favorisant la faune sauvage et en éduquant à l'environnement. Les collectivités joueront un rôle actif dans le cadre de l'identification de la trame verte et bleue dans une perspective de préparation du territoire à l'implantation de projets de nature diverse touchant notamment le tourisme.

La commune favorise le développement d'outils de gestion territoriale, la réalisation d'études de lotissements communaux, la réalisation d'études urbaines dans le cadre de la mutation vers une ville résiliente et intelligente, susceptibles d'être intégrées dans le cadre d'une convention d'Opérations de Revitalisation de Territoire en vue d'orienter le développement spatial de la commune.

La Municipalité met en application les règlements et normes relatifs au bâti, à la construction et exige la réalisation d'études d'impact ou d'évaluations environnementales avant l'implantation de projets qui sont susceptibles d'être soumis à étude

d'impact en raison de leurs effets notables sur l'environnement. Ces études se feront en réalisation directe ou en assistance à maîtrise d'ouvrage.

ÉTENDRE LES SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

La commune consent des efforts pour mieux servir les citoyennes et les citoyens par une politique de proximité et d'équité dans la fourniture des services publics aux usagers. Ainsi des mesures seront prises pour intégrer les services dans un Système d'Informations Géographique (SIG) afin de répartir équitablement les services sur le territoire communal.

Au-delà des services assurés directement par l'administration municipale, celle-ci entreprend des plaidoyers auprès de l'administration centrale pour que les services déconcentrés (PNH, EDH, DINEPA etc.) détiennent des moyens pour étendre leurs services à la population tout en les améliorant. De plus, la municipalité anime et coordonne l'intervention des acteurs sociaux sur le territoire de la commune. Cette mesure s'élargit au cadre intercommunal par la mise en place d'actions concentrées.



5.5. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

La grande diversité des actions identifiées dans le PCD et le principe de la continuité des interventions font que sa mise en œuvre exige la participation et l'engagement de tous les acteurs intervenant dans la Commune. Chacun de ces acteurs ont des compétences légales propres et des champs naturels d'intervention.

En ce sens, la mise en œuvre du Plan Communal de Développement nécessite, d'une part, la définition de mécanismes afin d'éviter tout blocage dans l'exécution des actions programmées, et d'autre part, la mise en place d'un certain nombre de dispositifs pour le suivi/évaluation de l'exécution des actions du PCD.

- Cadre institutionnel de la mise en œuvre
- Communication autour du PCD et mobilisation des acteurs
- Mobilisation de ressources et mécanismes de financement
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PCD



CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE

La nature interdépendante des actions du PCD exige une participation qui doit se faire de manière structurée et ordonnée pour pouvoir atteindre de bons résultats. Il est important que la mise en œuvre du PCD s'inscrive dans un cadre institutionnel tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. Par conséquent, la structuration du processus de mise en œuvre participative se fait à deux niveaux :

- **Niveau stratégique** : Suivant les prescrits du décret de Février 2006 sur la décentralisation et portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes ainsi que le cadre méthodolo-

gique du Ministère de la planification, le montage du PCD est une initiative des autorités municipales qui ont la responsabilité de son exécution. Néanmoins, sa mise en œuvre fait appel à une instance beaucoup plus large et participative : le Conseil de Développement Communal (CDC) suivant le décret ou le Comité de Mise en Œuvre (CMO) conformément au cadre méthodologique du MPCE. Cette structure jouera le rôle de veille dans la mise en œuvre du Plan Communal de Développement.

- **Niveau opérationnel** : Le CDC/CMO, dirigé par un Comité Exécutif, s'est doté d'un secrétariat permanent qui en assure l'animation et d'un bureau exécutif administré par un agent exécutif qui assure le fonctionnement continu

du CDC/CMO au niveau des locaux de la Mairie. Le Comité Exécutif devra aussi et surtout rechercher l'implication des acteurs techniques et financiers dans la mise à exécution des projets. Sous le leadership du Conseil Communal, le Comité exécutif du CDC/CMO devra :

- Planifier les actions à entreprendre ;
- Négocier les modalités des interventions ;
- Rechercher et mobiliser les sources de financement ;
- Orienter les investissements ;
- Coordonner la mise en œuvre ;
- Prendre des mesures qui s'imposent pour les corrections.

Par ailleurs, un ensemble de mécanismes est nécessaire, sinon indispensable pour atteindre les objectifs du PCD et réaliser les programmes et projets qui y sont inscrits. Il s'agit entre autres de mettre en place une stratégie de communication, des stratégies de mobilisation des ressources, des mécanismes de financement des actions, des mesures de suivi et d'évaluation.

COMMUNICATION AUTOUR DU PCD ET MOBILISATION DES ACTEURS

La nature même du PCD lui confère indubitablement un caractère communicatif qui est un attribut essentiel sinon nécessaire à la responsabilisation des acteurs et à la mise en œuvre des actions identifiées. Leur appropriation et leur collaboration passent d'abord par une bonne connaissance des

actions à travers un système de vulgarisation du Plan supportée par des stratégies multiples de communication active, attractive, continue et efficace.

Le but ultime de ce système de communication est d'informer et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan, de négocier avec d'autres acteurs pouvant contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes et projets. La communication autour du PCD pourra être réalisée par :

- L'utilisation des radios captées dans la commune aux fins de promotion et de vulgarisation de masse du Plan ;
- La création d'un site web qui peut être utilisé non seulement pour la promotion des sites touristiques ,mais aussi pour le PCD. Ce dispositif offre plusieurs avantages comme la sensibilisation des capois et capoises de toutes parts, la consultation en ligne du document, la mobilisation de partenaires techniques et financiers, la communication des avancées effectuées, etc. ;
- L'élaboration de dépliants, de brochures et d'une version allégée du PCD pour faciliter sa consultation et favoriser la diffusion de son contenu ;
- L'organisation de rencontres d'information et de plaidoyers auprès des ministères sectoriels redevables à travers le budget national et directement concernés par la réalisation de certaines interventions au regard de leurs compétences et des dispositions légales correspondantes ;
- La planification de séances d'information et de lobbying avec les représen-

tant-e-s des Organisations Non Gouvernementales, des partenaires techniques et financiers, des agences de coopération internationale, en vue de l'obtention de lettre d'intention pour la réalisation de certaines interventions ou le financement de certaines actions ;

- La création d'une plateforme de communication permanente avec des entrepreneurs, des investisseurs, la chambre de commerce départemental dans une logique de lobbying, de négociation en vue d'attirer des investissements pour les projets de production de biens et de services marchands ;
- L'organisation d'audiences publiques trimestrielles ou semestrielles sur l'état d'avancement du PCD et la reddition de compte.

MOBILISATION DE RESSOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Le coût estimatif d'opérationnalisation de ces interventions spécifiques se chiffre à 1,459,3000,000.00 gourdes. Ce coût brut traduit les besoins en termes de ressources nécessaires au financement des actions du PCD relevant des compétences de la Commune. Par conséquent plusieurs sources de financement seront mobilisées pour assurer la mise en œuvre du présent PDC tels :

- Les recettes fiscales communales, notamment la CFPB, la patente, le permis de construire, etc. ;
- Le financement par le budget national et l'administration centrale à travers

les subventions des entités de l'Etat central, les dépenses de transfert et le dégel de fonds destinés aux collectivités territoriales ;

- La contribution des agences internationales, des Organisations Non Gouvernementales, des institutions étrangères d'aide au Développement, des projets locaux, régionaux et nationaux ;
- Le cofinancement par des partenaires techniques et financiers pour les actions de Développement ;
- La mobilisation de ressources de nature diverse dans le cadre de la coopération intercommunale ;
- Le partage d'expertises et de ressources matérielles, financières et humaines dans le cadre de la coopération décentralisée avec les Mairies d'outre-frontière et d'outre-mer ;
- La Commune pourra aussi contracter des prêts auprès du ministère des Finances et des banques pour des projets d'investissement.

STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Au vu des besoins importants de financement des actions du présent PCD, la Mairie entend donc s'engager rapidement dans une véritable course pour la mobilisation de ressources internes et externes. A cet égard, les recettes fiscales de la Municipalité pour les derniers exercices fiscaux sont très maigres. L'augmentation des ressources internes passe la comptabilisation des ressources non fiscales et inévitablement par la mobilisation fiscale. A cet égard,

la commune semble disposer d'un potentiel fiscal fort intéressant au vu du nombre et des caractéristiques des immeubles.

Par conséquent, l'accroissement significatif et progressif des ressources budgétaires passent nécessairement par la valorisation des potentialités, le développement d'activités génératrices de revenus ainsi que la mise en place des infrastructures et services socio-économiques prévus dans le PCD comme la construction des routes, l'exploitation des sites touristiques, l'extension du réseau électrique qui sont autant de facteurs de croissance économique qui contribueront en retour à l'accroissement des recettes et l'élargissement de l'assiette fiscale. La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PCD suppose un ensemble d'actions consistant à :

- Sensibiliser et mobiliser continuellement les potentiels investisseurs afin de les porter à être intéressés à investir dans la commune ;
- Entreprendre des démarches aux fins de bénéficier des allocations et subventions prévues par la loi pour le développement des collectivités territoriales, notamment le Fonds de Gestion des Collectivités Territoriales à travers le MICT et le MEF, le Fonds d'Allocation aux Collectivités Territoriales inscrit dans le Budget de la République, les subventions du BMPAD et les allocations du FNE à travers les Ministères sectoriels ;
- Mobiliser les ressortissants de la commune afin d'identifier et de négocier des partenariats aux fins de la coopération décentralisée avec des Mairies d'outre-mer sur des projets de renforcement des capacités institutionnelles ;

- Négocier la réalisation de projets à caractère intercommunal ou d'intérêt régional avec les communes de l'arrondissement et du département comme le développement de nouvelles centralités, l'aménagement du territoire, les infrastructures routières et aéroportuaires, le tourisme, la pêche,
- Rechercher, motiver et négocier avec les organismes de développement et les ONG afin qu'ils exécutent des projets du PCD qui sont dans leurs champs d'action et/ou dans leurs domaines d'intervention ;
- Concarter avec les parlementaires pour que leurs projets soient discutés au niveau du CDC avec les élus locaux et qu'ils rentrent dans la logique du PCD.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCD

Le suivi et l'évaluation constitue un mécanisme cyclique qui permet non seulement d'apprécier l'évolution de la réalisation des actions mais aussi d'évaluer les faiblesses en vue d'apporter les corrections nécessaires et d'améliorer la performance de la mise en œuvre.

Il permet en ce sens d'évaluer les résultats, de mesurer les effets, d'estimer les impacts et d'apprécier les changements provoqués par les différentes interventions sur l'espace communal et sur les groupes socio-économiques. C'est un instrument de mesures qualitatives et quantitatives qui nécessitent l'utilisation d'outils appropriés, d'expertise technique et la participation des parties prenantes.

Il s'agit, à partir des indicateurs d'objectifs, des fiches de suivi et d'évaluation, des fiches de bilan d'impact de comparer les résultats obtenus et les changements observés par rapport à la situation de départ.

Le CDC/CMO est le principal organe de suivi et évaluation du PCD. Il devra s'assurer :

- D'un suivi technique assuré par le secrétariat et par les commissions thématiques ou sectorielles, en particulier la commission de suivi et d'évaluation ;
- D'un suivi et évaluation participative en consultant la population, les bénéficiaires et les OCB à travers des foras, des groupes de discussions et des audiences publiques. Ce dispositif de consultation donnera l'opportunité aux citoyens d'exprimer leur niveau d'appréciation des actions réalisées dans le cadre du PCD.

► DISPOSITIFS DE SUIVI-ÉVALUATION

Le CDC/CMO, instance de concertation et de coordination entre les partenaires concernés dans la mise en œuvre des actions du PCD, met en place un organe de suivi et évaluation. Ce dispositif est conçu en tant qu'instrument de pilotage du PCD. A ce titre, il cherche à avoir toutes les informations relatives à la mise en œuvre du PCD, et produire des recommandations dans le cas où il y aurait des dysfonctionnements.

Il assurera le suivi technique par son secrétariat technique et par les commissions sectorielles. Il réalisera le suivi et l'évaluation participative en consultant les citoyen-ne-s et les membres des organisations de la

société civile via des fora, des groupes de discussions et des audiences publiques.

Le dispositif préconisé comprend deux composantes :

- Un suivi annuel articulé sur les réalisations annuelles et la programmation annuelle des activités menées dans le cadre des stratégies des programmes et des projets de développement ;
- Une évaluation quinquennale articulée sur la planification quinquennale du développement économique et social et ciblée aussi bien sur l'impact inscrit dans le plan communal de développement.

► OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Cet outil de consultation permettra aux citoyen-ne-s d'exprimer leurs niveaux de satisfaction par rapport aux actions réalisées dans le cadre du PCD. En cas de changement de conseil municipal au sein, toutes les mesures seront prises pour la transmission des informations au nouveau conseil élu ou à la nouvelle commission nommée. Les membres du CDC auront en leur possession le document afin de s'assurer de l'exécution des projets suivants les normes qui ont été établies.

Ainsi, ils veillent au strict respect de l'application du PCD selon ce qui a été défini dans la vision et les orientations. Ils devront rendre compte à la population de leurs actions périodiquement à travers la structure de contrôle. Le conseil municipal doit veiller à l'exécution des décisions et à la diffusion des informations relatives aux avancements du PCD. Il revient à tous les acteurs

de porter main forte à la mise en place des actions en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

La mise en oeuvre des mécanismes de suivi se basera sur l'utilisation d'outils simples et efficaces, permettant de collecter et d'analyser les données nécessaires au suivi, et de tirer les conclusions qui s'imposent. Les outils proposés ici ont donné la preuve de leur efficacité à maintes reprises.

FICHES DE SUIVI

Les fiches de suivi sont conçues de manière à reprendre les activités programmées chaque année avec leurs indicateurs, pour préciser leur état d'avancement chaque trimestre. Ces fiches de suivi serviront de base pour les sessions trimestrielles du comité de pilotage.



FICHES D'ÉVALUATION DES PLANS ANNUELS

Les fiches d'évaluation des plans annuels permettent d'évaluer les activités planifiées sur l'année. Il s'agit d'un tableau qui reprend les activités planifiées sur l'année ainsi que leurs indicateurs. Une colonne permet d'évaluer quantitativement et qualitativement ces activités. Les écarts sont justifiés et les mesures à prendre sont retenues pour être prises en compte dans la planification de l'année suivante.

FICHE DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Le suivi budgétaire se fera trimestriellement pour s'assurer que les ressources à mobiliser et les décaissements à faire le sont dans les délais. La fiche de suivi budgétaire sert aussi de support aux sessions du comité de pilotage.

INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre du Plan Communal de Développement nécessite un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus et les changements observés par rapport à la situation de départ. Ces indicateurs permettront d'évaluer les résultats et de prendre les mesures correctives nécessaires au cours de la phase de mise en œuvre du PCD. Le tableau qui suit définit les indicateurs associés aux objectifs spécifiques du PCD et aux actions de la programmation physique.

TABLEAU 79 : Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du PCD

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
ORGANISATION ET STRUCTURATION SPATIALE		
Objectif spécifique 1 : Planifier la structuration du territoire communal	Nombre d'outils de planification élaborés/actualisés	- PLU élaboré - Plan d'occupation de sol élaboré - Schéma de cohérence territoriale élaboré - PCD actualisé - Plan d'aménagement des bassins versants de Rival à Vaudreuil élaboré
Objectif spécifique 2 : Organiser et renforcer la gestion spatiale du territoire	- Pourcentage de la population relogée - Pourcentage de constructions respectant les normes parasismiques, anticycloniques et d'urbanisme	- Nombre de nouveaux quartiers créés - Nombre de séances de formation du personnel de la direction du territoire de la mairie - Nombre de personnes sensibilisées sur les règlements de zonage et d'urbanisme en vigueur - Nombre de nouvelles constructions encadrées
Objectif spécifique 3 : Structurer les différentes composantes du territoire	- Nombre d'infrastructures de transport et d'équipements facilitant la circulation acquis et mis en place - Nombre d'équipements collectifs mis en place et rénovés	- Protocole d'accord signé - Lettres d'intentions obtenues - Nombre de passerelles piétonnes construites - Nombre de mètres linéaires de trottoir construits - Nombre de km de route réhabilités/ construits - Gare routière construite - Nombre de places publiques réhabilitées/construites - Nombre de marchés publics construits - Nombre de points de stationnement des motos aménagés - Nombre de parkings publics construits - Nombre de panneaux d'interdiction de circuler/ d'entreposer des containers et autres structures assimilées sur la voie publique dans le centre-ville historique

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
Objectif spécifique 4 : Restaurer l'environnement et préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques	• Nombre d'ha de terre réhabilités et protégés • Nombre de kilomètres de berges des rivières réhabilités • Fréquence des inondations touchant les zones vulnérables • Nombre de localités / d'habitations / quartiers protégées contre les crues • Nombre de Kilomètres de forêts de mangroves préservées au niveau de Petite-Anse et de Bassin Haut d'eau • Pourcentage de la population sensibilisé	• Protocole d'accord signé • Lettres d'intentions obtenues • Nombre de Kilomètres de ravines curés • Nombre de boutures d'arbres plantées • Nombre de campagnes de sensibilisation de la population organisées par année
Objectif spécifique 5 : Améliorer l'assainissement et la gestion durable des déchets	• Taux de couverture en infrastructures d'hygiène publique et d'assainissement • Pourcentage de la population informée et sensibilisée sur la gestion et la valorisation des déchets	• Nombre de bennes à ordures achetées et installées • Nombre de poubelles achetées et installées • Nombre de blocs sanitaires construits • Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation de la population organisées par année

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
Objectif spécifique 6 : Renforcer les capacités locales d'adaptation et d'atténuation des impacts des changements climatiques et des phénomènes naturels.	• Nombre de structures de protection civile fonctionnelles • Plan de contingence mis en œuvre • Nombre de personnes ayant accès à un habitat amélioré • Nombre de communautés durables créées	• Nombre de campagnes de sensibilisation organisées chaque année sur les phénomènes naturels • Niveau de vulgarisation du Plan de contingence • Nombre de membres volontaires recrutés et formés pour renforcer le comité de protection civile dans les sections communales et le centre-ville • Nombre de séances de formation des élus locaux réalisées sur la gestion des risques et des désastres • Nombre d'habitats rénovés • Nombre de maisons construites selon les normes parasismiques • Nombre de quartiers modernes construits
ECONOMIE		
Objectif spécifique 7 : Renforcer les secteurs traditionnels de l'économie et valorisation des avantages comparatifs	• Nombre et diversité de métiers, d'œuvres d'arts et littéraires sauvegardés • Niveau d'augmentation du pouvoir d'achat des artisans • Niveau de revenus générés et de recettes collectées • Niveau d'augmentation du pouvoir d'achat des pêcheurs	• Niveau de disponibilité des produits artisanaux sur les marchés de la commune • Nombre de matériels et équipements modernes recensés • Nombre de concours de danses traditionnelles dans les écoles organisés • Nombre de concours artistique organisé chaque année • Nombre de professionnels encadrés • Nombre de points de vente de produits artisanaux créés • Niveau de disponibilité des produits halieutiques sur les marchés de la commune • Nombre de Dispositifs de concentration de poisson (DCP) installés • Nombre de matériels et équipements modernes recensés

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
Objectif spécifique 8 : Valoriser le patrimoine et réorganiser l'offre touristique	• Nombre de visiteurs à fréquenter la commune • Nombre et diversité de patrimoines sauvegardés • Niveau de revenus générés et de recettes collectées • Nombre et diversité de métiers, d'œuvres d'arts et littéraires sauvegardés • Niveau d'augmentation du pouvoir d'achat des artisans • Niveau de revenus générés et de recettes collectées	• Nombre de lobbies réalisés auprès de potentiels investisseurs • Nombre de rencontres de promotion du tourisme local organisées • Nombre de panneaux installés à l'entrée des sites historiques • Nombre de sites historiques aménagés • Nombre de routes construites menant aux sites historiques •
Objectif spécifique 9 : Promouvoir l'entrepreneuriat et créer conditions pour l'investissement	• Nombre de nouvelles entreprises créées • Volume d'investissement consenti • Flux de circulation des capitaux • Zone franche industrielle mise en place • Centre de facilitation des investissements mis en place	• Nombre d'entreprises enregistrées • Nombre d'entreprises disposant d'un cahier comptable • Niveau et diversité des services financiers disponibles • Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Existence de documents de réglementation • Effectif du personnel de la mairie mobilisé
GOUVERNANCE		
Objectif spécifique 10 : Renforcer les structures et améliorer les performances de l'administration publique	• Niveau de performance des cadres de la mairie • Niveau d'efficacité des services administratifs locaux	• Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des responsables des différents services de la Mairie • Nombre de structures administratives renforcées • Nombre de séances de formation réalisées à l'intention des élus locaux sur la bonne gouvernance
Objectif spécifique 11 : Dynamiser et assainir les finances locales	• Niveau des recettes fiscales collectées	• Nombre d'assemblées sur la reddition de compte organisées par année • Nombre de bâtis recensés • Nombre de cadres fiscaux formés

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, PRATIQUES DÉMOCRATIQUES		
Objectif spécifique 12 : Développer une gouvernance collaborative et faciliter la participation des organisations et organismes au développement économique et social	• Nombre d'OCBs renforcées • Conseil de développement communal fonctionnel • Gouvernance tripartite fonctionnel • Société civile organisée et structurée • Nombre de projets intercommunaux réalisés	• Nombre d'OCBs accompagnées dans l'élaboration des statuts et des règlements internes • Nombre d'OCBs enregistrées légalement • Existence d'une base de données sur les organisations de la société civile • Société civile structurée et organisée • Nombre de protocoles d'accords signés • Nombre rencontres organisées avec les mairies voisines et les communes étrangères
ÉGALITÉ DE GENRE		
Objectif spécifique 13 : Garantir l'égalité de genre et faciliter l'intégration politique sociale et économique des femmes	• Pourcentage de femmes à occuper un poste de responsabilité dans l'administration publique de la commune • Parité homme/femme dans les activités sociales, économiques et politiques	• Nombre de femmes à occuper un poste de responsabilité dans l'administration publique de la commune • Nombre d'émissions organisées chaque année sur les droits des femmes dans les radios ; • Nombre de conférences-débats sur l'équité de genre organisé chaque année • Nombre d'activités culturelles (théâtre, danse folklorique) visant la promotion des droits de la femme organisées ; • Nombre de séances de formation pour des jeunes sur les types de comportement antisexiste réalisées • Nombre d'organisation de femmes appuyées techniquement et financièrement • Nombre de femmes formées en entrepreneuriat et gestion de PME/PMI • Nombre de femmes à participer aux joutes électorales

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
SÉCURITÉ SOCIALE, IDENTIFICATION DE LA POPULATION		
Objectif spécifique 14 : Appuyer les minorités et renforcer la sécurité sociale	• Pourcentage de la population sensibilisée par année sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles • Pourcentage de la population sensibilisée par année contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités sexuelles • Niveau d'accessibilité des bâtiments publics et privés aux personnes en situation d'handicap • Proportion de la population détenant une CIN • Effectif de la population ayant un acte de naissance	• Nombre de séances de sensibilisation organisées par année sur les droits de l'enfance et des minorités sexuelles • Nombre de séances de sensibilisation organisées par année contre l'intolérance et la stigmatisation envers les minorités sexuelles • Nombre de bâtiments publics et privés adaptés aux personnes en situation d'handicap • Nombre de bureaux de l'ONI et d'État civil opérationnels • Nombre de CIN et d'actes de naissance produits •
JUSTICE, SÉCURITÉ, DROITS CIVILS ET DE LA PROPRIÉTÉ		
Objectif spécifique 15: Promouvoir la justice, renforcer la sécurité publique et garantir le respect des droits civils et de la propriété	• Pourcentage de la population sensibilisée sur les droits de l'homme et la justice sociale • Nombre de cas de violation de droits humains répertoriés • Nombre de contrevenants à la loi pris en charge • Nombre de cas d'infractions enregistrées mensuellement • Promulgation de lois sur les droits civils et de la propriété	• Nombre de conférences-débats organisées par année pour sensibiliser la population sur les droits de l'homme et la justice sociale • Nombre de programmes pour les contrevenants à la loi mis en place • Répertoire des cas de violation de droits humains • Nombre de cas de vols, de meurtres recensés • Nombre d'arrestations effectuées chaque mois • Ratio de policiers par habitant • Nombre de plaidoyers réalisés pour protéger les personnes contre la discrimination dans les fonctions sociales, pour faciliter la garantie foncière et l'accès d'espaces pour les investissements.

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
LES SERVICES DE BASE		
Objectif spécifique 16 : Rationaliser la carte sanitaire, améliorer la gouvernance et faciliter l'accès aux soins	• Taux de couverture en services de santé • Proportion de la population communale ayant accès aux services de santé de base et spécialisés • Pourcentage de la population communale informée et sensibilisée sur la nutrition et sur la pyramide alimentaire haïtienne • Niveau de fonctionnalité de la table sectorielle de la santé	• Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Nombre d'infrastructures sanitaires construits et fonctionnels • Nombre de séances de sensibilisation organisées par année sur la nutrition et sur la pyramide alimentaire haïtienne • Nombre de rencontres organisées chaque année par la table sectorielle santé
Objectif spécifique 17 : Renforcer la gouvernance, améliorer l'accessibilité, la qualité de l'éducation et la formation professionnelle	• Taux de scolarisation • Niveau de qualité de l'éducation et des programmes scolaires • Taux de réussite aux examens officiels	• Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Nombre de séances de formation et de recyclage à l'intention des professeurs de la commune • Nombre de centres professionnels construits et fonctionnels • Nombre de professeurs formés et recyclés • Niveau de disponibilité des matériels didactiques dans les établissements scolaires • Nombre de nouvelles infrastructures scolaires construites et/ou réaménagées • Nombre de nouvelles salles de classe construites
Objectif spécifique 18 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité à l'eau de boisson et à usage domestique	• Taux d'accès à l'eau potable de qualité • Niveau de compétences transférées aux collectivités territoriales par le CTE	• Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Nombres de CAEPA formés et fonctionnels • Nombre de systèmes d'adduction potable construits/réhabilités

Objectifs spécifiques	Indicateurs d'objectifs	Indicateurs de suivi
QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL DE LA POPULATION		
Objectif spécifique 19 : Développer le sport, les loisirs et les activités culturelles	• Taux d'accès population et des jeunes en particulier aux infrastructures sportives et culturelles • Nombre d'activités de promotion de la culture locale réalisées • Niveau de revenus générés et de recettes collectées	• Nombre de protocoles d'accords signés • Lettres d'intentions obtenues • Niveau de fonctionnalité du Centre polyvalent • Niveau de fonctionnalité du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) • Nombre d'infrastructures sportives et socioculturelles construites et équipées • Nombre d'événements sportifs et socio culturels encadrés et/ou réalisés par année • Nombre de séances de sensibilisation organisées sur la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels • Nombre d'activités dédiées à la visite et la découverte des patrimoines culturels • Nombre d'événements culturels créés • Nombre de sites culturels restaurés, aménagés et exploités

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Echanges avec les autorités locales / Tableau synoptique des programmes et actions du PCD/ 2021

ACTUALISATION DU PCD DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

L'actualisation du Plan Communal de Développement est un processus cyclique à réaliser tous les trois à cinq ans. Toutefois la mise en œuvre du PCD nécessite un bilan annuel à partir du croisement des actions programmées et des indicateurs de suivi et de résultats. Cet exercice permettra de tenir compte des faiblesses observées dans l'exécution des actions, de leur adaptation par rapport aux changements observés et aux progrès réalisés en matière de dévelop-

pement en tenant compte du contexte économique, social et politique qui prévaudra au moment du bilan. L'actualisation tiendra compte aussi des derniers développements dans les relations entre l'administration centrale et les collectivités territoriales, notamment en matière de financement et de renforcement de leur autonomie. Finalement à l'horizon des cinq ans de mise en œuvre du PCD, la municipalité procèdera à une révision complète du document sur la base d'un bilan global devant aboutir à son actualisation.

ANNEXES

Annexe 1

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES ET ACTIONS DU PCD DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN RELEVANT DES COMPÉTENCES D'AUTRES ACTEURS

Les programmes et actions du PCD de la commune de Cap-Haïtien relevant des compétences de l'Administration centrale sont indiqués par un fond de couleur jaune, tandis que ceux qui relèvent des champs d'actions naturels du Secteur Privé des affaires et des organisations de la Société civile sont indiqués par un fond de couleur bleu.

Objectif général : Renaître Cap –Haïtien de ses cendres par la refonte de la gouvernance, la réorganisation du territoire et la mise en place d'infrastructures sociales et économiques, pour la création de meilleures conditions matérielles d'existence et l'amélioration de la qualité de vie de la population locale et régionale.

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
PROGRAMME 1 : RÉORGANISATION DU TERRITOIRE COMMUNALE				
SP1.2 : ORGANISATION ET RENFORCEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE				
A1.2.4 : Création de nouvelles centralités urbaines	X			E1.2.4 : De nouvelles centralités urbaines sont créés
A1.2.5 : Réaménagement du quartier Shada1 et Shada2 par la construction de 10 unités de logement intégré à deux niveaux.			X	E1.2.5 : Les quartiers Shada1 et Shada2 sont réaménagées par la construction de 10 unités de logement intégré à deux niveaux.
SP1.3 : Restructuration et articulation des différentes composantes du territoire				
A1.3.38 : Renforcement des capacités techniques et administratives de la SEMANAH pour un meilleur contrôle et une bonne gestion des activités maritimes de la commune		X		E1.3.38 : Les capacités techniques et administratif de la SEMANAH pour un meilleur contrôle et une bonne gestion des activités maritimes de la commune sont renforcées
A1.3.39 : Construction de 20 km de route en béton partant de Guy Malary au Carrefour Madeline			X	E1.3.39 : 20 km de route en béton partant de Guy Malary au Carrefour Madeline sont construits
A1.3.40 : Poursuite des travaux de construction de 3 km de route du tronçon touristique du bord de mer de la rue 5 au Carrefour de l'Aéroport en 4 voies.	X			E1.3.40 : 3 km de route du tronçon touristique du bord de mer de la rue 5 au Carrefour de l'Aéroport en 4 voies sont construits

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A1.3.41 : Construction d'un nouveau pont reliant le Boulevard (rue 8) - Shada2, créant l'extension du boulevard vers l'Aéroport	X			E1.3.41 : Un nouveau pont reliant le Boulevard (rue 8) - Shada2, créant l'extension du boulevard vers l'Aéroport est construit
A1.3.42 : Construction du pont de Blue-Hills.			X	E1.3.43 : Le pont de Blue-Hills est construit
A1.3.44 : Construction de la route SOS avec un pont sur la rivière Any et un autre pont sur la rivière du Haut du Cap.	X			E1.3.44 : La route SOS avec un pont sur la rivière Any et un autre pont sur la rivière du Haut du Cap est construite
A1.3.45 : Étude et élargissement de l'axe de Carrefour La Mort au Carrefour de l'Aéroport en 4 voies tout envisageant la possibilité de voies de délestage des deux côtés.	X			E1.3.45 : L'étude et l'élargissement de l'axe de Carrefour La Mort au Carrefour de l'Aéroport en 4 voies tout envisageant la possibilité de voies de délestage des deux côtés sont réalisés
A1.3.46 : Aménagement du Port de Cap-Haïtien		X		E1.3.46 : Le Port de Cap-Haïtien est aménagé
A1.3.47 : Plaidoyer pour le renforcement des capacités de régulation et de contrôle de la CONATEL sur les radios, télévisions et les compagnies téléphoniques dans le Nord.	X			E1.3.47 : Un plaidoyer est fait pour le renforcement des capacités de régulation et de contrôle de la CONATEL sur les radios, télévisions et les compagnies téléphoniques dans le Nord.
A1.3.48 : Plaidoyer pour l'amélioration de l'offre de communication de la Natcom et la Digicel en termes de couverture des réseaux, le coût et la qualité.	X			E1.3.48 : Un plaidoyer est fait pour l'amélioration de l'offre de communication de la Natcom et la Digicel en termes de couverture des réseaux, le coût et la qualité.
A1.3.49 : Plaidoyer pour la mise en place d'un parc technologique et industriel à proximité de l'Aéroport sur la route SOS.			X	A1.3.49 : Plaidoyer pour la mise en place d'un parc technologique et industriel à proximité de l'Aéroport sur la route SOS.
A1.3.50 : Règlementation de la commercialisation des cartes SIM	X			E1.3.50 : La commercialisation des cartes SIM est règlementée
A1.3.51 : Organisation de deux campagnes par an au profit de la population de la commune notamment dans les écoles et églises sur l'utilisation de la NTIC.	X			E1.3.51 : Deux campagnes sont organisées par an au profit de la population commune notamment dans les écoles et églises sur l'utilisation de la NTIC.
A1.3.52 : Renforcement de la sécurité dans les zones dotées d'équipements téléphoniques.	X			E1.3.52 : La sécurité dans les zones dotées d'équipements téléphoniques est renforcée

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A1.3.53 : Mise en place de modules de formation continue sur la NTIC au profit des cadres du secteur public.	X			E1.3.53 : Mise en place de modules de formation continue sur la NTIC au profit des cadres du secteur public.
A1.3.54 : Création d'une usine de Biomasse	X			E1.3.54 : Une usine de Biomasse est créée
A1.3.55 : Renforcement des capacités administratives et opérationnelles de l'EDH ;	X			E1.3.55 : Les capacités administratives et opérationnelles de l'EDH sont renforcées;
A1.3.56 : Renforcement des capacités techniques des cadres de l'EDH.	X			E1.3.56 : Les capacités techniques des cadres de l'EDH sont renforcées
A1.3.57 : Plaidoyer pour la construction d'un terminal pétrolier régional avec une capacité de stockage d'environ de 350-400 mille barils.	X			E1.3.57 : Un plaidoyer est réalisé pour la construction d'un terminal pétrolier régional avec une capacité de stockage d'environ de 350-400 mille barils.
A1.3.58 : Finalisation des travaux pour la mise en marche de la centrale thermique de Sainte-Philomène d'une capacité de 12 MW.	X			E1.3.58 : Les travaux pour la mise en marche de la centrale thermique de Sainte-Philomène d'une capacité de 12 MW sont finalisés
A1.3.59 : Réparation des moteurs de la centrale électrique Pétion-Bolivard ayant une capacité de production de 13.6 MW.		X		E1.3.59 : Les moteurs de la centrale électrique Pétion-Bolivard ayant une capacité de production de 13.6 MW sont réparés
A1.3.60 : Construction de deux centrales électriques respectivement de 40 MW au gaz naturel et 16 MW d'électricité photovoltaïque pouvant couvrir Cap-Haïtien et 6 autres communes du département du Nord.	X			E1.3.60 : Deux centrales électriques respectivement de 40 MW au gaz naturel et 16 MW d'électricité photovoltaïque pouvant couvrir Cap-Haïtien et 6 autres communes du département du Nord sont construites
A1.3.61 : Mise en œuvre d'un programme de crédit énergétique ;	X			E1.3.61 : Un programme de crédit énergétique est mis en œuvre;
A1.3.62 : Plaidoyer pour la réduction du coût de KW/H et de l'équité dans la facturation des clients ;	X			E1.3.62 :Un plaidoyer est réalisé pour la réduction du coût de KW/H et de l'équité dans la facturation des clients ;
A1.3.63 : Plaidoyer pour l'ajustement du budget de production et d'exploitation de l'EDH ;	X			E1.3.63 : Un plaidoyer est réalisé pour l'ajustement du budget de production et d'exploitation de l'EDH ;
A1.3.64 : Promotion pour la consommation du charbon vert (biochar)	X			E1.3.64 : Une promotion est faite pour la consommation du charbon vert (biochar)

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A1.3.65 : Création d'un fonds spécial pour promouvoir et développer les énergies renouvelables et alternatives à partir d'une taxe sur les produits pétroliers vendus dans la commune	X			E1.3.65 : Un fonds spécial est créé pour promouvoir et développer les énergies renouvelables et alternatives à partir d'une taxe sur les produits pétroliers vendus dans la commune
A1.3.66 : Plaidoyer pour le transfert du contrôle et de la gestion de la fourniture des permis de construire des pompes à essence, des stations de gaz propane et l'entreposage de produits inflammables à la municipalité	X			E1.3.66 : Un plaidoyer est réalisé pour le transfert du contrôle et de la gestion de la fourniture des permis de construire des pompes à essence, des stations de gaz propane et l'entreposage de produits inflammables à la municipalité
A1.3.67 : Création d'une coopérative spécialisée dans la vente de produits électroménagers fonctionnant sur la base des énergies renouvelables.	X			E1.3.67 : Une coopérative spécialisée dans la vente de produits électroménagers fonctionnant sur la base des énergies renouvelables est créée
A1.3.68 : Plaidoyer pour la subvention du gaz propane et les matériels domestiques qui y sont liés.	X			E1.3.68 : Un plaidoyer est fait pour la subvention du gaz propane et les matériels domestiques qui y sont liés.
A1.3.69 : Formation de 100 jeunes en maintenance, et réparation et installation d'équipements au Gaz Propane Liquéfié (GPL) ;	X			E1.3.69 : 100 jeunes sont formés en maintenance, et réparation et installation d'équipements au Gaz Propane Liquéfié (GPL) ;
PROGRAMME 2 : RÉHABILITATION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE				
SP.2.1 : RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET AQUATIQUES				
A2.1.9 : Traitement de la rivière du Haut du Cap			X	E2.1.9 : Le traitement de la rivière du Haut du Cap est réalisé
A2.1.10 : Traitement des ravines Belle Hôtesse et Zétrier			X	E2.1.10 : Le traitement des ravines Belle Hôtesse et Zétrier est réalisé
A2.1.11 : Traitement et correction des ravines Charrier, Champin, Goyard, Fondation et Pont Grand Bois			X	E2.1.11 : Le traitement et la correction des ravines Charrier, Champin, Goyard, Fondation et Pont Grand Bois sont réalisés
A2.1.12 : Traitement de « Ti larivyè »			X	E2.1.12 : Le traitement de « Ti larivyè » est réalisé

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A2.1.13: Traitement de la rivière Any à Blue-Hills			X	E2.1.13 : Le traitement de la rivière Any à Blue-Hills est réalisé
A2.1.14: Mise en place des gardes forestiers de concert avec ANAP			X	E2.1.14 : Des gardes forestiers de concert avec ANAP sont mis en place
A2.1.15 : Inventaire et cartographie des aires communales terrestres et marines à protéger.	X			E2.1.15: Des aires communales terrestres et marines à protéger sont inventoriées et cartographiées
A2.1.16 : Appui au parc Lajoie/ Collège Notre Dame.	X			E2.1.16 : Un appui est fourni au parc Lajoie/ Collège Notre Dame.
A2.1.17 : Sensibilisation des écoliers sur la création des forêts communales.	X			E2.1.17 : Des écoliers sont sensibilisés sur la création des forêts communales.
A2.1.18 : Formation d'une masse critique de gens via une formation de formateurs sur la « gestion de son environnement immédiat ».	X			E2.1.18 : Une masse critique de gens est formée via une formation de formateurs sur la « gestion de son environnement immédiat »
SP 2.2 : AMÉLIORER L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS				
A22.13 : Construction d'un centre de transfert de déchets à Petite-Anse			X	E22.13 : Un centre de transfert de déchets est construit à Petite-Anse
A2.2.14 : Entretien des engins lourds du MTPTC et de SNGRS dédiés à l'assainissement et la gestion des déchets de la commune	X			E2.2.14 : Des engins lourds du MTPTC et de SNGRS dédiés à l'assainissement et la gestion des déchets de la commune sont enteretenus
A2.2.15 : Organisation d'une grande campagne de communication sur la Gestion Intégrée des Déchets Solides et de l'Environnement par PROPULIC-SAM.	X			E2.2.15 : Une grande campagne de communication est organisée sur la Gestion Intégrée des Déchets Solides et de l'Environnement par PROPULIC-SAM
A2.2.16 : Distribution des poubelles aux ménages avec de différents couleurs pour le tri à la source	X			E2.2.16 : Des poubelles sont distribuées aux ménages avec de différents couleurs pour le tri à la source
SP2.3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOCALES D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DES PHÉNOMÈNES NATURELS				
A2.3.13 : Formation de professionnels travaillant dans la construction sur les normes techniques de construction parasismique en vigueur	X			E2.3.13 Des professionnels travaillant dans la construction sont formés sur les normes techniques de construction parasismique en vigueur

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
PROGRAMME 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNABILITÉ DU TERRITOIRE				
SP3.1 : RENFORCEMENT DES STRUCTURES ET AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE				
A3.1.5 : Construction d'un complexe administratif logeant le BASEC et l'office d'état civil, ONI, Tribunal de paix dans les sections communales de Haut du Cap, Petite-Anse et Bande-du-Nord.			X	E3.1.5 : Un complexe administratif logeant le BASEC et l'office d'état civil, ONI, Tribunal de paix est construit dans les sections communales de Haut du Cap, Petite-Anse et Bande-du-Nord.
A3.1.6 : Plaidoyer exigeant une formation préalable des candidats à la mairie : Formation en gestion urbaine et planification.	X			A3.1.6 : Un plaidoyer est réalisé exigeant une formation préalable des candidats à la mairie : Formation en gestion urbaine et planification.
SP 3.2 DYNAMISATION ET ASSAINISSEMENT DES FINANCES LOCALES				
A3.2.8 : Création d'un « task force » entre la Police-DGI-Justice-Mairie pour l'application de la loi sur recouvrement forcé des taxes et impôts communaux.		X		E3.2.8 : Un « task force » est créé entre la Police-DGI-Justice-Mairie pour l'application de la loi sur recouvrement forcé des taxes et impôts communaux.
A3.2.9 : Plaidoyer pour l'amendement de certaines lois fiscales désuètes et pour l'introduction de nouvelles approches en ce qui a trait à la clarification du rôle de la mairie en matière de perception par rapport à la DGI, et à logique pollueur payeur.	X			E3.2.9 : Un Plaidoyer est réalisé pour l'amendement de certaines lois fiscales désuètes et pour l'introduction de nouvelles approches en ce qui a trait à la clarification du rôle de la mairie en matière de perception par rapport à la DGI, et à logique pollueur payeur.
SP3.3 : DÉVELOPPEMENT D'UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE ET FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL				
A3.3.7 : Conception et mise en œuvre d'un programme de diplomatie commerciale et économique pour appuyer les efforts de développement économique de la commune	X			E3.3.7 : Un programme de diplomatie commerciale et économique est conçu et mis en œuvre pour appuyer les efforts de développement économique de la commune
A3.3.8 : Renforcement de la société civile	X			E3.3.8 : La société civile est renforcée
A3.3.9 : Recensement/identification (incluant la géolocalisation, la qualification et la quantification) des partenaires de la société civile et intégration des informations dans une base de données à référence spatiale	X			E3.3.9 : Un Inventaire (incluant la géolocalisation, la qualification et la quantification) des partenaires de la société civile est réalisé et intégration des informations dans une base de données à référence spatiale ;

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A3.3.10: Renforcement des capacités des OCBs	X			E3.3.10: Les capacités des OCBs sont renforcées
A3.3.11: Mise en place d'activités génératrices de revenu et d'autofinancement dans les OCB (Tontines, prêts solidaires, etc.)	X			E3.3.11 : Des activités génératrices de revenu et d'autofinancement dans les OCB (Tontines, prêts solidaires, etc.) sont mises en place
A3.3.12 : Plaidoyer pour la mise en place d'un fonds au développement des OCB.	X			E3.3.12 : un Plaidoyer est réalisé pour la mise en place d'un fonds au développement des OCB
PROGRAMME 4 : MODERNISATION ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE				
SP4.1: RENFORCEMENT DES SECTEURS TRADITIONNELS DE L'ÉCONOMIE ET VALORISATION DES AVANTAGES COMPARATIFS				
A4.1.14 : Renforcement de capacités de 50 artisans par an en formation et d'accompagnement au crédit bancaire.	X			E4.1.14 : Les capacités de 50 artisans par an en formation et d'accompagnement au crédit bancaire sont renforcées
A4.1.15 : Création de 3 écoles de musiques, d'ateliers de percussions traditionnels et de chants du terroir.	X			E4.1.15 : 3 écoles de musiques, d'ateliers de percussions traditionnels et de chants du terroir sont créées
A4.1.16 : Promotion pour la créativité et le respect des droits d'auteur.	X			E4.1.16 : La créativité et le respect des droits d'auteur sont promus
A4.1.17 : Mise en place de 20 DCP entre 5 à 25 km sur le long de la côte dans les endroits réunissant les conditions nécessaires dans la baie de Cap-Haïtien.			X	E4.1.17 : 20 DCP entre 5 à 25 km sur le long de la côte dans les endroits réunissant les conditions nécessaires dans la baie de Cap-Haïtien sont mis en place
A4.1.18 : Réalisation 2 séances de formation par an en montage et pose de DCP, entretien des DCP et autres équipements (moteurs, embarcations), techniques de pêche sur DCP, manutention à bord à l'intention des pêcheurs.			X	E4.1.18 : 2 séances de formation par an sont réalisées en montage et pose de DCP, entretien des DCP et autres équipements (moteurs, embarcations), techniques de pêche sur DCP, manutention à bord à l'intention des pêcheurs.
A4.1.19 : Acquisition de 10 bateaux de pêche en fiber glace à moteur entre 16 à 18 pieds de 1500 livres de poisson avec une fréquence de quatre sorties par semaine.			X	E4.1.19 : 10 bateaux de pêche en fiber glace à moteur entre 16 à 18 pieds de 1500 livres de poisson avec une fréquence de quatre sorties par semaine sont acquis

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A4.1.20 : Implantation d'une filière de formation sur les métiers de mer (pêche, plongée, natation...) dans les centres universitaires spécifiquement au niveau de la Faculté des Sciences Agronomiques, Halieutique et Agroalimentaire de Limonade (FSAHAL).	X			E4.1.20 Une filière de formation est implantée sur les métiers de mer (pêche, plongée, natation...) dans les centres universitaires spécifiquement au niveau de la Faculté des Sciences Agronomiques, Halieutique et Agroalimentaire de Limonade (FSAHAL).
A4.1.21 : Renforcement de la SEMANAH pour le contrôle de la mer et la planification des périodes de pêche.	X			E4.1.21 : La SEMANAH est renforcée pour le contrôle de la mer et la planification des périodes de pêche.
A4.1.22 : Réalisation d'un inventaire des espèces en danger d'extinction et des espèces endémiques.	X			E4.1.22 : Un inventaire des espèces en danger d'extinction et des espèces endémiques réalisé
A4.1.23 Formation de 200 pêcheurs sur les techniques de pêche non destructive, les technologies appropriées pour la pêche en haute mer et l'entretien des matériels à travers les associations de pêcheurs.			X	E4.1.23 : 200 pêcheurs sont formés sur les techniques de pêche non destructive, les technologies appropriées pour la pêche en haute mer et l'entretien des matériels à travers les associations de pêcheurs.
A4.1.24 : Acquisition et installation de trois chambres froides.	X			E4.1.24 : Trois chambres froides sont acquises et installées
SP4.2 : VALORISATION DU PATRIMOINE ET RÉORGANISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE				
A4.2.12 : Promotion du potentiel de la commune à travers l'arrêté présidentiel de 1995 déclarant le centre-ville patrimoine national pour le développement du tourisme	X			E4.2.12 : Une Promotion du potentiel de la commune est faite à travers l'arrêté présidentiel de 1995 déclarant le centre-ville patrimoine national pour le développement du tourisme
A4.2.13 : Développement de deux autres pôles touristiques en plus de Labadie dans la région	X			E4.2.13 : Deux autres pôles touristiques en plus de Labadie dans la région sont développés
A4.2.14 : Création de 300 chambres d'hôte	X			E4.2.14 : 300 chambres d'hôte sont créées
A2.2.15 : Plaidoyer pour la réduction des pourcentages exigés comme fonds de garantie et les taux d'intérêt pour l'octroi de crédit aux opérateurs touristiques	X			E2.2.15 : Un Plaidoyer est réalisé pour la réduction des pourcentages exigés comme fonds de garantie et les taux d'intérêt pour l'octroi de crédit aux opérateurs touristiques

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A4.2.16 : Plaidoyer pour combler le retard du pays en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie dans les métiers de l'industrie touristique.	X			E4.2.16 : Un Plaidoyer est fait pour combler le retard du pays en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie dans les métiers de l'industrie touristique.
SP4.3 : PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET CRÉER DES CONDITIONS POUR L'INVESTISSEMENT				
A4.3.7 : Plaidoyer pour l'ouverture de l'économie par la diversification des produits et services financiers compétitifs par rapport à la région caribéenne.	X			E4.3.7 : Un Plaidoyer est réalisé pour l'ouverture de l'économie par la diversification des produits et services financiers compétitifs par rapport à la région caribéenne.
A4.3.8 : Assistance technique aux PME existantes et en création pour le renforcement de leurs ressources humaines et l'amélioration de la qualité de leurs services.	X			E4.3.8 : Une Assistance technique est fournie aux PME existantes et en création pour le renforcement de leurs ressources humaines et l'amélioration de la qualité de leurs services.
A4.3.9 : Promotion pour le développement des coopératives, les fonds de développement et les fonds solidaires.	X			E4.3.9 : Une Promotion est faite pour le développement des coopératives, les fonds de développement et les fonds solidaires.
PROGRAMME 5 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL				
SP5.1 : RATIONALISATION DE LA CARTE SANITAIRE, AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SOINS				
A5.1.11 : Construction d'un centre de santé au Haut du Cap qui soit équipé et fonctionnel			X	E5.1.11 : Un centre de santé est construit au Haut du Cap qui soit équipé et fonctionnel
A5.1.12 : Réhabilitation du centre de santé de Fort-Bourgeois.			X	E5.1.12 : Le centre de santé de Fort-Bourgeois est réhabilité
A5.1.13 : Rénovation et requalification du dispensaire de Labadie en centre communautaire de santé.			X	E5.1.13 : Le dispensaire de Labadie est rénové et requalifié en centre communautaire de santé.
A5.1.14 : Plaidoyer pour la mise en place d'un programme utilisant des mécanismes de compensation et de réduction des barrières financières pour les malades voire un système d'assurance pour tous.	X			E5.1.14 : Un plaidoyer est réalisé pour la mise en place d'un programme utilisant des mécanismes de compensation et de réduction des barrières financières pour les malades voire un système d'assurance pour tous.

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A5.1.15 : Construction d'un centre de psychiatrie dans la commune qui soit équipé et opérationnel.	X			E5.1.15 : Un centre de psychiatrie est construit dans la commune qui soit équipé et opérationnel.
A5.1.16 : Construction d'un centre de gériatrie et de prise en charge des personnes âgées.	X			E5.1.16 : Un centre de gériatrie et de prise en charge des personnes âgées est construit
A5.1.17 : Mise en place d'un plan stratégique opérationnel de l'Hôpital Universitaire Justinien en prenant en compte l'entretien des bâtiments, renforcement des services en matériels, équipements, ressources humaines spécialisées, partenariat, la mise en place d'une unité de dialyse, d'une unité d'oncologie, d'un bloc de dortoir et érection d'un buste en mémoire de Monsieur JUSTIEN.		X		E5.1.17 : Un plan stratégique opérationnel de l'Hôpital Universitaire Justinien est mis en place en prenant en compte l'entretien des bâtiments, renforcement des services en matériels, équipements, ressources humaines spécialisées, partenariat, la mise en place d'une unité de dialyse, d'une unité d'oncologie, d'un bloc de dortoir et érection d'un buste en mémoire de Monsieur JUSTIEN.
A5.1.18 : Formation et recyclage de manière continue du personnel de santé de la commune	X			E5.1.18 : Le personnel de santé de la commune est formé et recyclé
A5.1.19 : Renforcement en matériels, équipements et ressources humaines compétentes les laboratoires des établissements de santé.	X			E5.1.19 : Un renforcement en matériels, équipements et ressources humaines compétentes est fourni aux laboratoires des établissements de santé.
A5.1.20 : Plaidoyer pour un meilleur traitement du personnel de santé en termes de régularisation de salaires, avantages sociaux et des incitatifs.	X			E5.1.20 : Un plaidoyer est réalisé pour un meilleur traitement du personnel de santé en termes de régularisation de salaires, avantages sociaux et des incitatifs.
A5.1.21 : Plaidoyer pour l'augmentation graduelle du budget alloué au ministère de la Santé Publique et de la Population dans le budget national soit un premier ajustement de 15%.	X			E5.1.21 : Un Plaidoyer est fait pour l'augmentation graduelle du budget alloué au ministère de la Santé Publique et de la Population dans le budget national soit un premier ajustement de 15%.
A5.1.22 : Plaidoyer pour l'entretien et la sécurité des Hôpitaux et des centres de santé.	X			E5.1.22 : Un Plaidoyer est réalisé pour l'entretien et la sécurité des Hôpitaux et des centres de santé.

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
SP5.2 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ, DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
A5.2.3 : Recrutement d'au moins cinq inspectrices pour la supervision pédagogique des écoles maternelles ;	X			E5.2.3 : Cinq inspectrices pour la supervision pédagogique des écoles maternelles sont recrutées ;
A5.2.4 : Mise à la disposition des inspectrices des écoles maternelles des moyens logistiques (un bureau équipé, moyens de déplacement,) adéquats pour faciliter leurs tâches ;	X			E5.2.4 : Les inspectrices des écoles maternelles ont des moyens logistiques (un bureau équipé, moyens de déplacement,) adéquats pour faciliter leurs tâches ;
A5.2.5 : Mise à jour du curriculum de l'enseignement de la petite enfance ;	X			E5.2.5 : Le curriculum de l'enseignement de la petite enfance est mis à jour ;
A5.2.6 : Contrôle et accréditation des structures dédiées à l'enseignement de la petite enfance	X			E5.2.6 : Les structures dédiées à l'enseignement de la petite enfance sont contrôlées et accréditées
A5.2.7 : Établissement d'une carte scolaire de la commune en vue réguler l'offre éducative.	X			E5.2.7 : Une carte scolaire de la commune est établie en vue réguler l'offre éducative.
A5.2.8 : Implémentation du programme de cantine scolaire au niveau de toutes les écoles fondamentales.	X			E5.2.8 : Le programme de cantine scolaire est implanté au niveau de toutes les écoles fondamentales.
A5.2.9 : Renforcement du service de transport scolaire (flotte d'au moins une quinzaine de bus scolaire pour desservir la commune).	X			E5.2.9 : Le service de transport scolaire est renforcé (flotte d'au moins une quinzaine de bus scolaire pour desservir la commune).
A5.2.10 : Recrutement d'enseignants selon leur qualification, nomination des enseignants et mise à la retraite des enseignants âgés au niveau des écoles publiques.	X			E5.2.10 : Les enseignants sont recrutés selon leur qualification, nomination des enseignants et mise à la retraite des enseignants âgés au niveau des écoles publiques.
A5.2.11 : Réalisation de 4 sessions de formation et de recyclage pour le personnel éducatif par an.	X			E5.2.11 : 4 sessions de formation et de recyclage sont réalisées pour le personnel éducatif par an.

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A5.2.12 : Dotation des écoles publiques de matériels didactiques et pédagogiques adéquats.	X			E5.2.12 : Les écoles publiques sont dotées de matériels didactiques et pédagogiques adéquats.
A5.2.13 : Amélioration de l'environnement des écoles par la création d'espaces verts, installation de bloc sanitaire et de poubelles de trois types facilitant l'apprentissage de gestion de déchets par le tri.	X			E5.2.13 : L'environnement des écoles est amélioré par la création d'espaces verts, installation de bloc sanitaire et de poubelles de trois types facilitant l'apprentissage de gestion de déchets par le tri.
A5.2.14 : Renforcement des capacités de la DDN/MENFP en ressources humaines et matériels.		X		E5.2.14 : Les capacités de la DDN/MENFP sont renforcées en ressources humaines et matériels.
A5.2.15 : Renforcement des capacités du BDS en ressources humaines, matérielles, en équipements et en véhicules ;	X			E5.2.15 : Les capacités du BDS sont renforcées en ressources humaines, matérielles, en équipements et en véhicules ;
A5.2.16 : Réalisation de la supervision pédagogique et administrative des écoles publiques et privées ;	X			E5.2.16 : La Supervision pédagogique et administrative des écoles publiques et privées est réalisée ;
A5.2.17 : Contrôle de l'accréditation des écoles privées	X			E5.2.17 : Le contrôle de l'accréditation des écoles privées est fait
A5.2.18 : Surveillance de la qualité de formation donnée et le contenu des curricula des centres universitaires et de formation professionnelle de la commune.	X			E5.2.18 : Une surveillance de la qualité de formation donnée et le contenu des curricula des centres universitaires et de formation professionnelle de la commune est réalisée
A5.2.19 : Mise en place des comités de parents dans les écoles.	X			E5.2.19 : Les comités de parents dans les écoles sont mis en place
SP5.3 : AMÉLIORATION DE LA DISPONIBILITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ À L'EAU DE BOISSON ET À USAGE DOMESTIQUE				
A5.3.7 : Réhabilitation de 2 des 4 forages existants à Balan			X	E5.3.7 : 2 des 4 forages existants à Balan sont réhabilités
A5.3.8 : Réhabilitation des réservoirs existants à Balan et Bel-Air.			X	E5.3.8 : Les réservoirs existants à Balan et Bel-Air sont réhabilités
A5.3.9 : Réhabilitation du réseau de distribution du centre-ville		X		E5.3.9 : Le réseau de distribution du centre-ville est réhabilité
A5.3.10 : Construction de la ligne de refoulement de Balan à Babiole.			X	E5.3.10 : La ligne de refoulement de Balan à Babiole est construite

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A5.3.11 : Construction d'un réservoir additionnel à Babiole.			X	E5.3.11 : Un réservoir additionnel est construit à Babiole
A5.3.12 : Construction de la ligne de refoulement de Balan au château d'eau de Petite-Anse.			X	E5.3.12 : La ligne de refoulement de Balan au château d'eau de Petite-Anse est construite
SP5.4 : DÉVELOPPEMENT DU SPORT, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS CULTURELLES				
5.4.12 : Construction d'un centre sportif pluridisciplinaire de standard international dans la région en PPP.	X			5.4.12 : Construction d'un centre sportif pluridisciplinaire de standard international dans la région en PPP.
A5.4.13 : Organisation d'un camp annuel permettant de détecter les jeunes à potentialité sportive.	X			E5.4.13 : Un camp annuel permettant de détecter les jeunes à potentialité sportive est organisé
A5.4.14 : Mise en place des ligues sportives	X			E5.4.14 : Des ligues sportives ont mises en place
A5.4.15 : Accompagnement des clubs sportifs pour leur structuration et le respect des normes internationales.	X			E5.4.15 : Les clubs sportifs sont accompagnés pour leur structuration et le respect des normes internationales.
A5.4.16 : Plaidoyer pour la création d'une loi portant sur la réglementation du sport	X			E5.4.16 : Un plaidoyer st réalisé pour la création d'une loi portant sur la réglementation du sport
A5.4.17 : Organisation de 2 séances de formation par an au profit des moniteurs, des arbitres et des dirigeants sportifs.	X			E5.4.17 : 2 séances de formation par an sont organisées au profit des moniteurs, des arbitres et des dirigeants sportifs.
A5.4.18 : Plaidoyer pour la mise en place un fond dédié à l'accompagnement des structures et acteurs des domaines sportifs et culturels.	X			E5.4.18 : Un Plaidoyer est réalisé pour la mise en place un fond dédié à l'accompagnement des structures et acteurs des domaines sportifs et culturels.
A5.4.19 : Développement de l'Handisport.	X			E5.4.19 : L'Handisport est développé
A5.4.20 : Développement des sports cérébraux par l'organisation régulière de compétitions.	X			E5.4.20 : Les sports cérébraux sont développés par l'organisation régulière de compétitions.
A5.4.21 : Appui à l'enseignement et à la pratique du sport dans les écoles.	X			E5.4.21 : Un appui est fourni à l'enseignement et à la pratique du sport dans les écoles.

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
PROGRAMME 6 : PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DE GENRE ET DES DROITS DE LA PERSONNE				
S6.1: GARANTIE DES DROITS DES FEMMES ET FACILITATION DE LEUR INTÉGRATION POLITIQUE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE				
A6.1.8 : Promotion du quota de 30% de femmes dans les OCBs	X			E6.1.8 : La Promotion du quota de 30% de femmes dans les OCBs est faite
A6.1.9 : Réalisation de 6 séances de formation par année pour les associations des femmes sur l'entrepreneuriat et la gestion des PME et PMI	X			E6.1.9 : 6 séances de formation sont réalisées par année pour les associations des femmes sur l'entrepreneuriat et la gestion des PME et PMI
A6.1.10 : Organisation de 3 émissions par trimestre sur les droits des femmes dans les radios	X			E6.1.10 : 3 émissions par trimestre sur les droits des femmes dans les radios sont organisées
A6.1.11 : Création d'un centre d'appui psychologique et juridique pour les victimes des violences basées sur le genre (VBG) ;	X			E6.1.11 : Un centre d'appui psychologique et juridique pour les victimes des violences basées sur le genre (VBG) est créé
A6.1.12 : Célébration de la journée internationale réservée aux femmes	X			E6.1.12 : La journée internationale réservée aux femmes est célébrée
A6.1.13 : Plaidoyer pour la participation féminine aux sphères de décisions et l'augmentation des capacités d'intégration des femmes dans les espaces politiques et les espaces citoyens.	X			E6.1.13 : Un Plaidoyer est réalisé pour la participation féminine aux sphères de décisions et l'augmentation des capacités d'intégration des femmes dans les espaces politiques et les espaces citoyens.
A6.1.14 : Renforcement de la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et l'exploitation sexuelle des mineurs	X			E6.1.14 : La lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre et l'exploitation sexuelle des mineurs est renforcée
SP6.2 APPUI AUX MINORITÉS ET RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE				
A6.2.7 : Réalisation d'émissions radiophoniques pour l'éducation citoyenne la promotion de l'action civique et du respect des droits des minorités	X			E6.2.7 : Des émissions radiophoniques sont réalisées pour l'éducation citoyenne la promotion de l'action civique et du respect des droits des minorités
A6.2.8 : Promotion contre la stigmatisation des enfants de rue, des personnes souffrant d'un handicap, des maladies MST et de la discrimination.	X			E6.2.8 : La Promotion contre la stigmatisation des enfants de rue, des personnes souffrant d'un handicap, des maladies MST et de la discrimination est réalisée

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A6.2.9 : Renforcement de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illi-cite des migrants	X			E6.2.9 : La lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants sont renforcées
SP6.3 : PROMOTION DE LA JUSTICE, RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET GARANTIE DU RESPECT DES DROITS CIVILS ET DE LA PROPRIÉTÉ				
A6.3.5 : Amélioration du fonctionne-ment des hôtels de justice de la Com-mune.	X			EA6.3.6 : Le fonctionnement des hôtels de justice de la Commune est amélioré
A6.3.6 : Renforcement de la présence des avocats pendant la garde à vue des suspects.	X			E6.3.5 : La présence des avocats pendant la garde à vue des sus-pects est renforcée
A6.3.7 : Mise en place d'un système d'assistance juridique pour les per-sonnes démunies et vulnérables et des services d'orientation des justiciables.	X			E6.3.7 : Un système d'assistance juridique est mis en place pour les personnes démunies et vulné-rables et des services d'orienta-tion des justiciables.
A6.3.8 : Renforcement de l'accès des justiciables à l'information juridique par la sensibilisation sur les droits et devoirs du citoyen.	X			E6.3.8 : L'accès des justiciables à l'information juridique par la sensibilisation sur les droits et devoirs du citoyen est renforcé
A6.3.9 : Plaidoyer pour l'augmentation et la nomination des juges et greffiers.	X			E6.3.9 : Un plaidoyer pour l'aug-mentation et la nomination des juges et greffiers est réalisé
A6.3.10 : Plaidoyer contre la détention préventive prolongée et l'amélioration des conditions de vie des prisonniers.	X			E6.3.10 : Un Plaidoyer contre la détention préventive prolongée et l'amélioration des conditions de vie des prisonniers est fait
A6.3.11 : Plaidoyer contre la partialité et la corruption dans les décisions de justice.	X			E6.3.11 : Un Plaidoyer est réalisé contre la partialité et la corrup-tion dans les décisions de justice.
A6.3.12 : Renforcement en formation, matériels et équipement du personnel de la justice.	X			E6.3.12 : Le personnel de la justice est renforcé en formation, matériels et équipement
A6.3.13 : Plaidoyer pour la décon-centration des tribunaux de Paix du Centre-ville aux Sections communales.	X			E6.3.13 : Un Plaidoyer est fait pour la déconcentration des tribunaux de Paix du Centre-ville aux Sections communales.

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A6.3.14 : Plaidoyer pour le renforcement de la protection judiciaire des mineurs en conflit avec la loi pénale	X			E6.3.14 : Un Plaidoyer est réalisé pour le renforcement de la protection judiciaire des mineurs en conflit avec la loi pénale
A6.3.15 : Appui à la police en matériels et équipements	X			E6.3.15 : Un appui est fourni à la police en matériels et équipements
A6.3.16 : Construction d'Avant-poste de police à Madeline et A Fort Bourgeois.			X	E6.3.16 : Un Avant-poste de police est construit à Madeline et à Fort Bourgeois.
A6.3.17 : Modernisation des locaux de la Police, les Infrastructures des unités d'Intervention de Maintien de l'Ordre, des Services de Pompiers et de Protection Civile.	X			E6.3.17 : Les locaux de la Police, les Infrastructures des unités d'Intervention de Maintien de l'Ordre, des Services de Pompiers et de Protection Civile sont modernisés
A6.3.18 : Renforcement de la répression contre la criminalité et de la prévention de la délinquance.	X			E6.3.18 : La répression contre la criminalité et la prévention de la délinquance sont renforcées
A6.3.19 : Stabilisation et structuration des interventions faites sur le foncier.	X			E6.3.19 : Les interventions faites sur le foncier sont stabilisées et structurées
A6.3.20 : Constitution du Plan Foncier de Base de la Commune comme approche pour la réalisation du cadastre	X			E6.3.20 : Un Plan Foncier de Base de la Commune comme approche pour la réalisation du cadastre est constitué
A6.3.21 : Numérisation et indexation des archives foncières publiques et privées.	X			E6.3.21 : Les archives foncières publiques et privées sont indexés et numérisés
A6.3.22 : Renforcement des capacités des professionnels du foncier : notaires et arpenteurs.	X			E6.3.22 : Les capacités des professionnels du foncier : notaires et arpenteurs sont renforcées
A6.3.23 : Dotation des Bureaux d'état civil en fournitures, équipements et matériels nécessaires (registres de naissances, décès, mariage, matériels de bureautique, etc.).	X			E6.3.23 : Les Bureaux d'état civil sont dotés en fournitures, équipements et matériels nécessaires (registres de naissances, décès, mariage, matériels de bureautique, etc.).

Actions	Localisation			Extrants
	Commune	Ville	Sections	
A6.3.24 : Informatisation et sécurisation du système d'état civil de la Commune.	X			E6.3.24 : Le système d'état civil de la Commune est informatisé et sécurisé
A6.3.25 : Plaidoyer pour la mise en réseau des officiers d'Etat civil, ONI et des Archives nationales.	X			E6.3.25 : Un Plaidoyer est réalisé pour la mise en réseau des officiers d'Etat civil, ONI et des Archives nationales.
A6.3.26 : Création d'un centre d'archive communale informatisé et sécurisé par la reconstitution de l'existant dans les bureaux d'état civil de la Commune.	X			E6.3.26 : Un centre d'archive communale informatisé et sécurisé est créé par la reconstitution de l'existant dans les bureaux d'état civil de la Commune.
A6.3.27 : Mobilisation sociale et plaidoyer en faveur de l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil.	X			E6.3.27 : Une Mobilisation sociale et un plaidoyer en faveur de l'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil sont réalisés
A6.3.28 : Renforcement des compétences techniques des acteurs et des parties prenantes du système d'état civil en vue d'accroître leur efficacité, les synergies et l'interopérabilité.	X			E6.3.28 : Les compétences techniques des acteurs et des parties prenantes du système d'état civil sont renforcées en vue d'accroître leur efficacité, les synergies et l'interopérabilité.

Source: Mairie de Cap-Haitien / Ateliers de programmation physique et de programmation par compétences du PCD / 2022

Annexe 2

COMITÉ DE PILOTAGE

Secteurs / Organisations / Institutions	Prénom et Nom	Téléphone
Conseil Municipal	Yvrose Pierre	3602-15-14
Administration municipale	Farah St-Pierre Belance	3876-2240 / 3214-0794
CASEC 1 ^e Section	Jean Rone Ferdinand	4404-7040
CASEC 2 ^e Section	Pierre Varis	3811-5843
CASEC 3 ^e Section	Menelas Wesnaud	4450-5275
ASEC 1 ^e Section	Dorciné Benoit	3767-92-80
ASEC 2 ^e Section	Nicole Registe	4810-4989
ASEC 3 ^e section	St Juste Willy	3676-7257
Délégué de Ville	Reginald Osérus	3499-3410
Délégation du département	Jean Jacques Rubens	4725-8123
MJSAC/DDN	Dalus Samuel	3663-12-01
CAEPA	Jacques Ronald	3726-3017
DDN/MSP	Saint Fleur Rony	3754-9138
Direction Générale des Impôts	Joseph Leo	3104-1905
Electricité d'Haïti	Numa Jean Mara	
Justice	Alfred Manigat	
Etat Civil	Philocles Jean Louis	
Police Nationale d'Haïti	Penet Henry Claude	
Représentant Santé	Jasmin Ernst- Robert	3721-1935
Bureau du District Scolaire	Maurice Firmin	3766-6352
Représentant Protection Civile	Delinois J. R. Michel	3394-43-71
Commission 350 / PDU	Beon Wilbrode	
Représentant OCB 1 ^e Section (Reofen)	Jean Amana	4203-8804
Représentant OCB 2 ^e OEC	Lefrand Adius	4382-6183
Représentant OCB 3 ^e Section (AFAPA)	Joseph Myrienne	3458-1902
Représentant Organisations féminines	Jean-pierre E. Philomene	4715-15-16
Représentant Organisations Jeunes / OJB	Georges Roslyn	3635-37-74
Représentant Organisations Jeunes	Joseph Rodelet	3755-73-93
TCT	Mereus Emmanuel	3920-4858 / 3591-7331
OPDGN	Charles Elibert	4788-1736 / 4399-6220
Comite Local	Alvarestre Didro	4486-0257 / 43414190
PDP	Jean-Pierre Kimberlie	4760-3224
REOFEN / OBCQ	Cherfils Natacha	47958754

Secteurs / Organisations / Institutions	Prénom et Nom	Téléphone
REOFEN / OBCQ	Bellavoix Youseline	4111-0483
AFUCH / OBCQ	Dolce Lovely	3767-9280
AJV / MTEC	Cherenfant Alex	3731-5997
APE	Belizaire Sael	3844-8944
AFUCH NORD / OLBQ	Duverneau kattiana	3847-6846
OBHA / OLB	Petit-Maitre Jimmy	3634-4354 / 4097-0693
ODEDNO	Jean Wisnel	3634-9464 / 4350-1726
APKPKN	Benjamin Judith	4451-9535 / 48005795
OCB Rescape	Pierre Adlain	4864-1132
Représentant secteur Commerce	Jasmin Ketia	4496-84-88
Représentant secteur Sports, culture et loisirs	Joseph Pierre	3714-3322
Association des marchandes	Djenia Julmiste	3328-7363
Représentant Secteur privé des affaires et industriels	Monpremier Lovanie	4820-1144
Représentant Banques, Coopératives et caisses populaires	Carl jean Louis	
Représentant secteur Transport et communication	Petit Maitre Jimmy	3634-4354
Représentant secteur Tourisme, Hôtellerie et Restauration	Etienne Heureuse	3686-9321
Représentant secteur Tourisme, Hôtellerie et Restauration	Accilien Johny	4047-4749
Représentant secteur Tourisme, Hôtellerie et Restauration	Guerrier Hansy	3269-1372
Presse : Radio et Télévision	Joseph Foslin	
Représentant Eglise Catholique	Jérôme Jackson	4853-32-47
Représentant Eglise Protestante	Garçon Jeff	4797-0765
Eglise anglicane	Pierre Rubens	3325-4561
Franc maconnerie	Etienne Wilgens	4318-5191
Représentant Vaudou	Orelus Arlande	3824-8929
Notable	Fritz Brutus	3432-0372
Notable	Magarette Georges	3730-3326
Notable	Magalie Fils Altidor	3751-6026 / 4016-2921

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 3

COMITÉ DIRECTEUR DU COMITÉ DE PILOTAGE

Fonction	Prénom et Nom	Téléphone
Président	Yvrose Pierre, Mairesse	3602-1514
Vice-Président	Patrick Almonord, Maire Adjoint	3678-8224
Secrétaire	Jean-Pierre Kenberlie	4760-3224
Secrétaire Adjoint	Joseph Rodelet	3755-7393/3220-6857
Délégué	Judith Benjamin	4451-9535
Trésorière	Kattiana Duverneau	3847-6846
Conseiller	Mathieu Louis -	-

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 4

ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRAIN (ANIMATEURS, FACILITATEURS ET COORDONNATEUR)

► ANNEXE 4.1 : EQUIPE DE COORDINATION TECHNIQUE

Nom	Prénom	Fonction
Honoré	Patrick Hermain	Coordonnateur
Jean	Frantzdy	Facilitateur
Charles	Gregory Yves Michel	Facilitateur remplaçant

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► ANNEXE 4.2 : ANIMATEURS ET ANIMATRICES

Nom	Prénom	Fonction	Zones d'affectation
Joseph	Alkerson	Animateur	Centre-ville
Garcon	Edras	Animateur	Centre-ville
Jean	Ricardo	Animateur	Centre-ville
Michel	Jeff	Animateur	Centre-ville
Bélliard	Philomé Jeffté	Animateur	Bande-du-Nord
Saintelus	Foblenx	Animateur	Bande-du-Nord
Bessard	Johnson	Animateur	Bande-du-Nord
Joseph	Acson	Animateur	Bande-du-Nord
Pierre	Micky Ardouin	Animateur	Haut-du-Cap

Nom	Prénom	Fonction	Zones d'affectation
Résima	Edeline	Animatrice	Haut-du-Cap
Silencieux	Jean Bélizaire	Animateur	Haut-du-Cap
Manassé	Louides	Animateur	Haut-du-Cap
Jean	Emmanuel	Animateur	Petite-Anse
Saint Fleur	Jeftey	Animateur	Petite-Anse
Joseph	Lydie	Animatrice	Petite-Anse
Pierre	Reynald	Animateur	Petite-Anse

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► ANNEXE 4.3 : TECHNICIENS ET TECHNICIENNES SECTORIEL-LE-S

Nom et prénom	Fonction /Secteurs et thématiques
Didier Dominique / Eddy Lubin / Frazer Meneighdo	Technicien-consultant pour les thématiques Communication, télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, urbanisme, habitat, foncier, logement et aménagement du territoire
Hérard Etienne / Christin Calixte	Technicien-consultant pour les thématiques Environnement, changements climatiques, risques et désastres
André Abel	Technicien-consultant pour les thématiques Administration locale et services déconcentrés, Partenariat, intercommunalité et coopération décentralisée
Venance Valcin / Rosario Dominique	Technicien-consultant pour la thématique Finances locales
Samuel Dorvilier	Technicien-consultant pour les thématiques Organisations et société civile, Culture, cultes et religions, Patrimoine, arts et lettres, Sports, loisirs et activités culturelles
Ronald Charles	Technicien-consultant pour les thématiques Justice et droits humains. Sécurité, État civil et identification de la population
Joël Claïresia	Techniciens-consultant pour les thématiques Éducation, alphabétisation et formation professionnelle
Rony Finis	Technicien-consultant pour les thématiques Énergie, électricité et éclairage public, mines et carrières, voies de communication, mobilité, routes et transport, construction, bâtiments et travaux publics, eau, hygiène publique et assainissement
Mura Pierre	Technicien-consultant pour les thématiques Agriculture et sylviculture, élevage, pêche et chasse
Woody Axnick Paul	Technicien-consultant pour les thématiques Commerce et institutions financières, industrie PME/PMI et entrepreneuriat
Eddy Lubin	Technicien-consultant pour les thématiques Tourisme, hôtellerie et restauration, Artisanat, métier et industries créatives

Nom et prénom	Fonction /Secteurs et thématiques
Patrick Hermain Honoré	Technicien-consultant pour les thématiques Santé et nutrition
Myrta Pierre Eustache	Technicienne-consultante pour les thématiques Genre et inclusion sociale

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 5

PARTICIPANT-E-S AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DU PROCESSUS

Nom	Prénom	Sexe
1. Accilien	J.Johny	M
2. Achille	Neat	M
3. Actema	Nanouse	F
4. Adam	Ruth-Mania	F
5. Adius	Lefrand	M
6. Adnais	Sereste	F
7. Aimable	Loubensky	M
8. Aïs	Julien	M
9. Albert	Dalex	M
10. Albert	Wesly	M
11. Alcareste	Dydro	M
12. Alcé	David	M
13. Alcenord	Dulianéso	M
14. Alcimé	Novella	F
15. Alcimé	Eder	M
16. Alcimé	Roselie	F
17. Alcindor	Mickerlande	F
18. Alcius	Cherly	M
19. Alcius	Delinord	M
20. Alcius	Yveson	M
21. Alcy	Acson	M
22. Aldophe	Hansecy	M
23. Alexandre	Alix	M
24. Alexandre	Charlouné	F
25. Alexandre	Hautefort	M
26. Alexandre	Kenfred	M

Nom	Prénom	Sexe
27. Alexis	Williamson	M
28. Alexis	Junia	F
29. Alexis	Themps	M
30. Alexis	Junia	F
31. Alexis	Madoché	M
32. Alexis	Marco	M
33. Alexis	Tchaly	M
34. Alfons	Fenelus	M
35. Alizé	Myrla	F
36. Almonor	Mickenel	M
37. Almonor	Rolex	M
38. Almonor	Alendjy	M
39. Almonor	Patrick	M
40. Alouidor	Djerry	M
41. Alouidor	Ritha	F
42. Alouidor	Carinsky	M
43. Alouidor	Fundy	M
44. Alphonse	Francis	M
45. Altenord	Cepoudy	M
46. Altidor	Roody	M
47. Altidor	Birandy	M
48. Altidor	Davison Colas	M
49. Altidor	Jonel	M
50. Altidor	Léopold	M
51. Alusma	Guivanie	F
52. Alvareste	Wouldy	M
53. Amady	Rodrigue	M
54. Amboise	Rimannsynio	M
55. André	Syldane	F
56. Andréus	Nellie	F
57. Anevil	Volcy	M
58. Angrand	Ermathe	F
59. Antenor	Dieulande	F
60. Antenor	Enel	M
61. Antenor	Peterlee	M
62. Antoine	Desclasse	M
63. Antoine	Jodelet	M
64. Antoine	Wilfrid	M

Nom	Prénom	Sexe
65. Antoine	Jodelet	M
66. Antoine	Judelin	M
67. Antoine	Mirlaine	F
68. Antoine	Napoléon	M
69. Appolon	Guerlie	F
70. Archille	Edouard	M
71. Aristide	Genner	M
72. Aristil	Dawens	M
73. Artaud	Carline	F
74. Arthur	Alain	M
75. Asaine	Declaine	F
76. Auguste	Dieulène	F
77. Auguste	Ader	M
78. Auguste	Fanielle	F
79. Augustin	Darline	F
80. Augustin	Dieulène	F
81. Augustin	Frantz	M
82. Augustin	Herline	F
83. Augustin	Jean-Rosny	M
84. Augustin	Luccène	M
85. Augustin	Mirlanda	F
86. Augustin	Claudine	F
87. Augustin	Dudley	M
88. Augustin	Frantz Junior	M
89. Augustin	Ivrose	F
90. Augustin	Marglone	F
91. Augustin	Rose-Lourdes	F
92. Augustin	Yvantz	M
93. Azema	Ricardo	M
94. Azemar	Jean-Marc	M
95. Bacien	Antonia	F
96. Badro	Roobens	M
97. Baptiste	Dieudonné	M
98. Barbouze	Jean Carlo	M
99. Barozy	Jocelyn	M
100. Bastien	Pierre Lunie	F
101. Beauchard	Oricia	F
102. Beaulivard	Jakson	M

Nom	Prénom	Sexe
103. Belance	Filirma	M
104. Belance	St-Pierre Farah	F
105. Beliard	Philomé Jeftey	M
106. Belizaire	Robert	M
107. Belizaire	Saël	M
108. Belizaire	Jacknor	M
109. Belizaire	Robert	M
110. Bell	Watson	M
111. Bellamour	Sanithe	F
112. Bellavoix	Youseline	F
113. Belony	Stevenson	M
114. Benjamin	Albenson	M
115. Benjamin	Johnfilton	M
116. Benjamin	Windel	M
117. Benoir	Guerrier	M
118. Benoit	Pedro	M
119. Beon	Wilbrode	F
120. Bernadin	Bendy	M
121. Bernadin	Roseloure	F
122. Bernadin	Reginal	M
123. Bernadotte	Andy	M
124. Bernard	Fritznel	M
125. Bernard	Jovenel Paul	M
126. Bernoville	Charles	M
127. Bessard	Maxime	M
128. Bessard	Johnson	M
129. Bevenfant	Melianise	F
130. Bien-Aimé	Annecie	F
131. Bien-Aimé	Leonel	M
132. Bien-Aimé	Antanier	M
133. Bien-Aimé	Antoinier	M
134. Bien-Aimé	Carline	F
135. Bien-Aimé	Djenny-Flore	F
136. Bien-Aimé	Marlène	F
137. Bien-Aimé	Rolex	M
138. Bien-Aizé	Carline	F
139. Blaise	Camély Kristy	M
140. Boniface	Louis	M

Nom	Prénom	Sexe
141. Bonnesias	Vecius V.	M
142. Borgella	Frantz	M
143. Borgella	Josiane	F
144. Borgella	Livinskel	M
145. Borgella	Jean-Claude	M
146. Bruno	Jerry	M
147. Brutus	Fritz	M
148. Bureau	Jean Scott Ambroise	M
149. Byanthe	Sabensika	F
150. Bycinthe	Roberte	F
151. Byenithe	Sabensika	F
152. Byeniwthe	Roberte	F
153. Cadet	Enock	M
154. Cadet	Jerlande	F
155. Cadet	Jocelyn	M
156. Cadet	Lurle	F
157. Cadet	Mathe	F
158. Cadet	Merline Claude	F
159. Cadet	Patrick	M
160. Cadet	Phenor	M
161. Cadet	Phenot	M
162. Cadostin	Lunier	M
163. Calistin	Saintelus	M
164. Calix	Joanne	F
165. Calix	Jonas	M
166. Calixte	Marc Andy Valery	M
167. Calixte	Christin	M
168. Calixte	Jonas	M
169. Calixte	Richardson	M
170. Camille	Wildine Joana	F
171. Canor	Loogardy	M
172. Casimir	Ronaldo	M
173. Cassy	Valéry	M
174. Celestin	Fritz Gerard	M
175. Celestin	Jesica	F
176. Celestin	Wilner	M
177. Celestin	Francio	M
178. Celicourt	Youdeline	F

Nom	Prénom	Sexe
179. Celisor	Dieulireze	F
180. Cenatus	Jolius	M
181. Cenatus	Isny Gourka	F
182. Cha	France Sherly	F
183. Charles	Chacal	M
184. Charles	Germain	M
185. Charles	Mack-Antoine	M
186. Charles	Oscar	M
187. Charles	Philippe	M
188. Charles	Samuel	M
189. Charles	Anne Mercie	F
190. Charles	Chancely	M
191. Charles	Daniel	M
192. Charles	Grégory	M
193. Charles	Joseph	M
194. Charles	Mack-Antoine	F
195. Charles	Marie Yolette	F
196. Charles	Michline	F
197. Charles	Patrick	M
198. Charles	Reims,-Ascelin	M
199. Charles	Ronald	M
200. Charles	Rose-Annie-Flore	F
201. Charles	Thelimer	M
202. Charles	Wiselande	F
203. Charlot	Delibert	M
204. Chavannes	Wesly	M
205. Cherenfan	Alex	M
206. Chereste	John Carly	M
207. Cherfils	Nathacha	F
208. Cherismé	Olangé	M
209. Cheristin	Marckenson	M
210. Cherry	Beverly	M
211. Cherry	Joanel	M
212. Chervin	Mimose	F
213. Chéry	Ivania	F
214. Chery	Adelin	M
215. Chéry	Frandieu	M
216. Chery	Inaghi	M

Nom	Prénom	Sexe
217. Chevalier	Daphca	F
218. Chevalier	Djouellie	F
219. Chomas	Rose Merline	F
220. Cimé	Cinean	M
221. Cimens	Williamson	M
222. Cineus	Renel	M
223. Cinois	Daniel	M
224. Cirin	Josline	F
225. Cius	André	M
226. Civak	Rodney	M
227. Civil	Ralph	M
228. Claiesia	Joël	M
229. Clédinor	Nathalie	F
230. Clemenceau	Evens	M
231. Clément	Edelyn	M
232. Clerphe	John	M
233. Clervil	Romel	M
234. Clervilus	Bedjina	F
235. Clevelus	Magarette	F
236. Colas	Léonce	M
237. Colas	Sandra	F
238. Compère	Jeniniflore	F
239. Constant	Christopher	M
240. Constant	Emmanuel	M
241. Coq	Jean Gracia	M
242. Coq	Luc-Anderson J.	M
243. Dacius	Henry-Claude	M
244. Dalias	Jude	M
245. Dallemond	Rockson	M
246. Dallman	Wilicorss	M
247. Dalus	Samuel	M
248. Dalusma	New She	F
249. Damas	Daly	M
250. Damas	Missie Love	F
251. Damus	Christelle	F
252. Damus	Jean Rony	M
253. Danatien	Duphren	M
254. Daniel	Dacheke	F

Nom	Prénom	Sexe
255. Daniel	Jean-Baptiste	M
256. Dartiste	Lumane	F
257. Dassas	Dulianne	F
258. Davilma	Youlna	F
259. Davilmar	Patrick	M
260. Davilmar	Wivensy	M
261. Davilmat	Moncius	M
262. Décimus	Angeline	F
263. Declé	Manouchka	F
264. Dejacques	Camelon Georges	M
265. Dejoie	Paula	F
266. Délicieux	Anglade	M
267. Délicieux	Elie	M
268. Delima	Frandy	M
269. Delinois	Jean Rubin Miche	M
270. Delinois	Jean-Michel	M
271. Delis	Fritz	M
272. Delivrance	Edidline	F
273. Delnatus	Romanne	F
274. Dema	Decilien	M
275. Démetreus	Odelinse	F
276. Demetrus	Odin	M
277. Demeus	Rony	M
278. Dentil	Ulrick	M
279. Depré	Mike-Mikerry	M
280. Derapies	Micylin	M
281. Derosier	Richard	M
282. Derozin	Daniel	M
283. Desamour	Jean Ermely	M
284. Desamour	Joseph	M
285. Desauguste	Mercidieu	M
286. Desauguste	P.Soliane	F
287. Déseide	Édouane	M
288. Deshommes	Elita	F
289. Deshommes	Jamesly	M
290. Deshommes	Nelson	M
291. Désir	Myrbensly	M
292. Desir	Snieder	M

Nom	Prénom	Sexe
293. Desir	Wilsy	M
294. Desire	Emelyne	F
295. Desorme	Edlain	M
296. Desravines	Saint Lyn	M
297. Desravines	Webster	M
298. Destin	Samuel	M
299. Deyanne	Brunel	M
300. Dieufort	Amastal	M
301. Dimanche	Olvert	M
302. Diomètre	Elisnord Jean	M
303. Divincil	Camelot	M
304. Dolcé	Dialine	F
305. Dolcé	Bernise	F
306. Dolcé	Dieuna	F
307. Dolcé	Joanne	F
308. Dolcé	Lovely	F
309. Dolcin	Jean-François	M
310. Dominique	Marie-Lourdes	F
311. Donna	Wilfrid	M
312. Donna	Yves Mary	M
313. Dor	Descartes	M
314. Dorcilus	Lucuis Wilkenson	M
315. Dorcin	Lorvensky	M
316. Dorcin	Marianise	F
317. Dorciné	Benoît	M
318. Dorcint	Peterson	M
319. Dorelus	Philomé	M
320. Dorenard	Anderlie	F
321. Dorenard	Nashea-Gaëlle	F
322. Doreus	Sanderly	F
323. Dorismé	Guerlin Ricardo	M
324. Dorlean	Rodney	M
325. Dormeus	Donald	M
326. Dormeus	Markendy	M
327. Dorsaintvil	Exulus	M
328. Dortilus	Donald	M
329. Dortilus	Elibert	M
330. Dorvil	Anderson	M

Nom	Prénom	Sexe
331. Dorvil	Willy	M
332. Dorviler	Samuel Ester	F
333. Dorvul	Franeline	F
334. Douseur	Ericko	M
335. Dubois	Alexandra	F
336. Dubois	Kerleme	F
337. Dugué	Jean-Ernest	M
338. Dujont	Alex	M
339. Dume	Marcelin	M
340. Dupeiy	Sinedie	F
341. Durosier	keurline P.	F
342. Durosier	Valcourt	M
343. Durosier	Wiseline	F
344. Durot	Laisner	M
345. Duval	Anne Philo	F
346. Duverneau	Katiana	F
347. Eberne	Julmiste	M
348. Eddy	Regis	M
349. Edmond	Jery	M
350. Edmond	Wilgemps	M
351. Eglaüs	Geralda	F
352. Elarimé	Orilus	M
353. Eliassaint	Edelyn	M
354. Eliassaint	Judelin	M
355. Elie	Dieu-Seul	M
356. Elifort	Edrice	M
357. Eliphat	Marc-Doinice	F
358. Eloi	Erman	M
359. Ely	Adner	M
360. Élysée	Huguette	F
361. Emmanuel	Anthony	M
362. Ermilus	Danise	F
363. Estimable	Frantz	M
364. Estimé	Fabien	M
365. Estivène	Gracieuse	F
366. Etienne	Lucienne	F
367. Etienne	Nelly	M
368. Etienne	Fritz	M

Nom	Prénom	Sexe
369. Etienne	Jeff	M
370. Etienne	John-Wodney	M
371. Etienne	Joseph	M
372. Etienne	Josué	M
373. Etienne	Lucienne	F
374. Etienne	Ronalson	M
375. Etienne	Wilgens	M
376. Etienne	Wilmeque	M
377. Etienne	Wilgens	M
378. Eugène	Lyvendsciif	M
379. Eugène	Nanotte	F
380. Eugène	Walnick	M
381. Eustache	Louis	M
382. Eustache	Pierre Myrta	F
383. Evariste	Aly	M
384. Evelus	Rokeno-Rol	M
385. Exalus	Dieuphète	M
386. Exprimé	Iramène	F
387. Ezebe	Fredwich	M
388. Fajoux	Yvens	M
389. Fanel	Emmanuel	M
390. Fayette	Adelin	M
391. Felix	Dunae	F
392. Felix	Emmanuel	M
393. Felix	Peguyto	M
394. Félix	Rosny	M
395. Fénelon	Watson	M
396. Fenelus	Elie	M
397. Ferdinand	Lucnie	F
398. Femand	Louisnas	M
399. Fernand	Louimane	F
400. Fernand	Louman	M
401. Fils Altidor	Magalie	F
402. Fils-Aimé	Dieumose	F
403. Fils-Aimé	Lovinsky	M
404. Fils-Aimé	Luckny	M
405. Fils-Aimé	Andrelle	F
406. Fils-Aimé	Stevenson	M

Nom	Prénom	Sexe
407. Finis	Rony	M
408. Fleuridor	Fred André	M
409. Fleurimond	André	M
410. Floreal	Michelet	M
411. Florestal	Carlos	M
412. Florestal	Love Darline	F
413. Florisma	Manassé	M
414. Floristal	Calix	M
415. Florival	Emilia	F
416. Florival	Dadly	M
417. Florival	Miciane	F
418. Florvilus	Andy	M
419. Fontus	Franceska	F
420. Fouquet	Emmanuel	M
421. Fradin	Sandeline	F
422. Francius	Siliane Jacques	F
423. Francoeur	Felix Gilbert	M
424. François	Gilberte	F
425. François	Jackson	M
426. François	Jean Emile	M
427. François	Jean-Elie	M
428. François	Méliane	F
429. François	Blaise Djesly	M
430. Francois	Louissaint	M
431. Francois	Steve	M
432. François	Wilner	M
433. Frandin	Sanderline	F
434. Frantzto	Eugène	M
435. Frazer	Meneighdo	M
436. Gabriel	Jean-Claude	M
437. Garcia	Yfert	M
438. Garçon	Edras	M
439. Garçon	Jeff	M
440. Garçon	Phara	F
441. Garçon	Yselande	F
442. Garson	Ruthmania	F
443. Gédeon	Ludovie	F
444. Gédeon	Locuis	M

Nom	Prénom	Sexe
445. Gédeon	Ludovic	M
446. Geffrad	Guillianaud	M
447. Gelin	Marcelin	M
448. Gelin	Ricardo	M
449. Genat	Clintonn	M
450. Georges	Judelin	M
451. Georges	Telèa	F
452. Georges	Karlin	M
453. Georges	Magarette	F
454. Georges	Roslyn	M
455. Georges	Thiery	M
456. Georges	Winston Cédric	M
457. Gerard	Juna	F
458. German	Henry-Claude	M
459. Gêrôme	Obenson	M
460. Gerome	Nissges	M
461. Gesner	Cépaudy	M
462. Gilles	Dan Klie	F
463. Gilles	Guerline	F
464. Gracia	Yfort	M
465. Gracius	Wilcken	M
466. GrandChamps	G.Stephanie	F
467. Grand-Jean	Gedelyn	M
468. Guerrier	Chermana	F
469. Guerrier	Dutro	M
470. Guerrier	Frandy	M
471. Guerrier	Hansy	M
472. Guerrier	Reginald	M
473. Guerrier	Henriot	M
474. Guerrier	Milius	M
475. Guerrier	Stecie	F
476. Guerrimé	Nicodel	M
477. Gulbert	B.Gautier	M
478. Gustave	Sandra	F
479. Gustave	Mirlandie	F
480. Gustave	Monel	M
481. Gustave	Rony	M
482. Gustave	Vedly	M

Nom	Prénom	Sexe
483. Henrilus	Emmanuel	M
484. Henrilus	Lourdine	F
485. Henry	Jean	M
486. Hercul	Lourdie	F
487. Heureuse	Etienne	M
488. Hillaire	Emmanuel	M
489. Hillaire	Rosenie	F
490. Hilton	Peter	M
491. Hippolyte	Robinson	M
492. Honoré	Auxicuis	M
493. Honoré	Richemond	M
494. Hosias	Simpsy Olgens	M
495. Hugue	Gabriel	M
496. Hyppolite	Jennie	F
497. Innocent	Donal	M
498. Irmise	Willins	M
499. Isarael	Caleb	M
500. Isma	Bianca	F
501. Israël	Antoine	M
502. Israël	Caleb	M
503. Jacques	Dubois	M
504. Jacques	Gonsalex	M
505. Jacques	Jean Michel	M
506. Jacques	Frantz	M
507. Jacques	Kéda	F
508. Jacques	Mikenson	M
509. Jacson	Pierre	M
510. Jacson	Ynama	F
511. Jambert	Marieloude	F
512. Jambon	Ketson	M
513. Jaslyn	Ketia	F
514. Jasmin	Ina Joanis	M
515. Jasmin	Ernst-Robert	M
516. Jasmin	Kedenyne	F
517. Jean	Almonor Souvenir	M
518. Jean	Amana	F
519. Jean	Anouse	F
520. Jean	Baptiste	M

Nom	Prénom	Sexe
521. Jean	Beedlyn	M
522. Jean	Bodeny	M
523. Jean	Carline	F
524. Jean	Danie	F
525. Jean	DieuSeul	M
526. Jean	Duracles	M
527. Jean	Ebert	M
528. Jean	Eddy	M
529. Jean	Edeline Christelle	F
530. Jean	Elie	M
531. Jean	Emmanuel	M
532. Jean	Eveline	F
533. Jean	Frantz	M
534. Jean	Frantzdy	M
535. Jean	Guerlie	F
536. Jean	Hillaire Yolène	F
537. Jean	Ivanne	F
538. Jean	Jacques Robens	M
539. Jean	Jocelyn	M
540. Jean	Joicilien	M
541. Jean	Julien	M
542. Jean	K. Patricio	M
543. Jean	Kendhly	M
544. Jean	Lorence	F
545. Jean Luc	Guy	M
546. Jean	Martine	F
547. Jean	Mina	F
548. Jean	Mitchi	M
549. Jean	Monnack	M
550. Jean	Nadège	F
551. Jean	Nerwisson	M
552. Jean	Patrick	M
553. Jean Paul	Abdias	M
554. Jean	Peterson	M
555. Jean	Pierra	M
556. Jean	Reginal	M
557. Jean	Remy	M
558. Jean	Ricardo	M

Nom	Prénom	Sexe
559. Jean	Richelande	F
560. Jean	Roselène	F
561. Jean	Samuel Dallemand	M
562. Jean	Sandiana	F
563. Jean Simon	Almonor	M
564. Jean Sylvie	Derozin	M
565. Jean	Tania	F
566. Jean	Verlène	F
567. Jean	Vilius	M
568. Jean	Wendine	F
569. Jean	Wesnal	M
570. Jean	Wisley Leonardo	M
571. Jean	Wisnel	M
572. Jean-Almonor	Souvenie	F
573. Jean-Baptiste	Bellie	F
574. Jean-Baptiste	Gasner	M
575. Jean-Baptiste	Nathalie	F
576. Jean-Baptiste	Weachy Marc Giver	M
577. Jean-Baptiste	Beekant	M
578. Jean-Baptiste	Jacquelin Jacky	M
579. Jean-Baptiste	Joël	M
580. Jean-Baptiste	Junior	M
581. Jean-Baptiste	Nathalie	F
582. Jean-Baptiste	Sonel	M
583. Jean-Chales	Etienne	M
584. Jean-Claude	Ulrick	M
585. Jean-Felix	Denny Claude	M
586. Jean-François	Ilina	F
587. Jean-François	Milourdes	F
588. Jean-Jacques	Robens	M
589. Jean-Louis	Rony	M
590. Jean-Louis	Rose-Marie	F
591. Jean-Louis	Edrine	F
592. Jean-Louis	Gaimely	M
593. Jean-Louis	Gainsly	M
594. Jean-Louis	Jacqueson	M
595. Jean-Noël	Gyvenson	M
596. Jean-Philippe	Falande	F

Nom	Prénom	Sexe
597. Jean-Philippe	Roberto	M
598. Jean-Pierre	Fritznan	M
599. Jean-Pierre	Fritzner	M
600. Jean-Pierre	Jamesly	M
601. Jean-Pierre	Alinne	F
602. Jean-Pierre	Amalina	F
603. Jean-Pierre	Décillon	M
604. Jean-Pierre	Emmanuel	M
605. Jean-Pierre	Kimberlie	F
606. Jeanty	Judelin	M
607. Jeanty	Raphaël	M
608. Jeanty	Thécieux	M
609. Jérôme	Filacie	F
610. Jérôme	Gérard	M
611. Jérôme	Jackson	M
612. Jérôme	Ludedina	F
613. Jérôme	Jackson	M
614. Jérôme	Micheline	F
615. Jerry	E. Bernadin	M
616. Jeune Pierre	Modelin	M
617. Jeune	Samuel	M
618. Jhonson	Pierre	M
619. Jilma	Diana	F
620. Joachim	Christine	F
621. Joachim	Eskerfrantz	M
622. Joachim	Estephen	M
623. Joasil	Alex	M
624. Joasil	Ermide	F
625. Joazik	Joël	M
626. Joje	Ronaldo	M
627. Joncka	Jamesly	M
628. Jose	Ruth	M
629. Joseph	Claudel	M
630. Joseph	Alex	M
631. Joseph	Alkerson	M
632. Joseph	Anonce	M
633. Joseph	Benston	M
634. Joseph	Bladjimy	M

Nom	Prénom	Sexe
635. Joseph	Camy Jeffrey	M
636. Joseph	Chaquint	M
637. Joseph	Chee-Love	F
638. Joseph	Clautide	F
639. Joseph	Erlanda	F
640. Joseph	Faëla	F
641. Joseph	Francelin	M
642. Joseph	Francique	M
643. Joseph	Grand-Jean	M
644. Joseph	Hanse Derly	M
645. Joseph	Henry	M
646. Joseph	Henry-Claude	M
647. Joseph	Ismaël	M
648. Joseph	Jacques Renel	M
649. Joseph	Jacqueson	M
650. Joseph	James-Bekens	M
651. Joseph	Jean Eddy	M
652. Joseph	Jean Léonx	M
653. Joseph	Jean Louis	M
654. Joseph	Jean Roody	M
655. Joseph	Joanne	F
656. Joseph	Jocelyne	F
657. Joseph	Jonasse Jean	M
658. Joseph	Junior	M
659. Joseph	Lydie	F
660. Joseph	Micame	F
661. Joseph	Mide-Fayda	F
662. Joseph	Miguerline	F
663. Joseph	Montuis Nortilien	M
664. Joseph	René	M
665. Joseph	Samuel	M
666. Joseph	Sonel	M
667. Joseph	Stanis	M
668. Joseph	William	M
669. Joseph	Wisnique	M
670. Joseph	Acson	M
671. Joseph	Claudiel	M
672. Joseph	Claudrion	M

Nom	Prénom	Sexe
673. Joseph	Dèlès	M
674. Joseph	Diego	M
675. Joseph	Djakinston	M
676. Joseph	Don	M
677. Joseph	Emmanuella	F
678. Joseph	Francelin	M
679. Joseph	Ilguens	M
680. Joseph	Ismaël	M
681. Joseph	Joslyn	M
682. Joseph	Lentzley	M
683. Joseph	Léo	M
684. Joseph	Léonel	M
685. Joseph	Magarette	F
686. Joseph	Micheline	F
687. Joseph	Murcame	F
688. Joseph	Myriame	F
689. Joseph	Rolinx	M
690. Joseph	Rondry	M
691. Joseph	Roodelt	M
692. Joseph	Shastene	M
693. Joseph	Velius	M
694. Joseph	Weaderson	M
695. Joseph	Wisnique	M
696. Judith	Benjamin	M
697. Jules	Cherlanda	F
698. Jules	Edy	M
699. Jules	Fredeline	F
700. Julien	Gladys	M
701. Julien	Vanessa	F
702. Julmiste	Orama	M
703. Julmiste	Djenia	F
704. Julmiste	Djenie	F
705. Julmiste	Fritznel	M
706. Julmiste	Orama	M
707. Julsaint	Jacotte	F
708. Jumeau	Jovenel	M
709. Justal	Marie Lourdes	F
710. Justin	Marijo	M

Nom	Prénom	Sexe
711. Justinien	Jean René	M
712. Justinien	Emeline	F
713. Lacijs	Gedeon	M
714. Laguerre	Davidson	M
715. Laguerre	Kensie	F
716. Laguerre	Manouchka	F
717. Laguerre	Jeff	M
718. Laguerre	Pauline	F
719. Lamour	Julianise	F
720. Lamour	Therèse	F
721. Latortue	Rosny	M
722. Laurent	Adrienne	F
723. Laurent	Chrisma	F
724. Lefrand	Aduis	M
725. Legoûter	Eveline	F
726. Legoûter	Fabienne	F
727. Legoûter	Fanès	M
728. Legoûter	Phanise	F
729. Legoûter	Rosemyrtha	F
730. Lemenard	Fritz Jean	M
731. Leodor	Fernelon	M
732. Léon	Jean-Baptiste	M
733. Leonidas	Evens	M
734. Limprévil	Alantta	F
735. Lindor	Yvonne	F
736. Lorant	Alcecus	M
737. Lorant	Hadianise	F
738. Lormeus	JH.Benjamin	M
739. Lormeus	Rose	F
740. Louidor	Luckenson	M
741. Louidor	Yvenson	M
742. Louis	Aldwine	F
743. Louis	Bebeto	M
744. Louis	Christina	F
745. Louis	Destin	M
746. Louis	Gérard	M
747. Louis	Guerline	F
748. Louis	Guysly	M

Nom	Prénom	Sexe
749. Louis	Jisca-Mirna	F
750. Louis	Jude	M
751. Louis	Justin	M
752. Louis	Miché Davius	M
753. Louis	Milanta	F
754. Louis	Morency Mathania	F
755. Louis	Odniel	M
756. Louis	Peterson	M
757. Louis	Renold	M
758. Louis	Shee-Love	F
759. Louis	Sylvio	M
760. Louis	Thessie	F
761. Louis	Wilit	M
762. Louissaint	Marc	M
763. Louissaint	Rolex	M
764. Louiston	Carl-Heinz	M
765. Lubin	Jacky	M
766. Lubin	Eddy	M
767. Lucas	Rinouche	M
768. Luccson	Fleridor	M
769. Lucien	Jean	M
770. Lucien	Lisane	F
771. Lucien	Marcène	M
772. Lucien	Odius	M
773. Lucos	Pinouche	M
774. Lucul	Reginal	M
775. Luford	Lucces Alix	M
776. Lycinthe	Roberte	F
777. Macéan	Marc Roland	M
778. Magloire	Nadège	F
779. Manasse	Louidès	M
780. Manassé	Lourdes	F
781. Mangurat	Democlès	M
782. Manigat	Ansdel	M
783. Marc	Antoine	M
784. Marc	Santo	M
785. Marcel	Letronc	M
786. Marcelin	Cheribin	M

Nom	Prénom	Sexe
787. Marcelin	Frantz	M
788. Marcellus	Judeline	F
789. Marcellus	Naromy	F
790. Martial	Jackiler	M
791. Martial	Wilner	M
792. Martin	Frandlin	M
793. Martlin	Rose-Carmelle	F
794. Massillon	Yves	M
795. Mathieu	Rose Samseone Atalie	F
796. Mathieu	Smith	M
797. Mathieu	Fritzner	M
798. Mathurin	Lysena	F
799. Maxime	Frandy	M
800. Mayard	Marie Roseline	F
801. Méhu	Jean Fritz	M
802. Méhu	Yolène	F
803. Meildor	Lucina	F
804. Melis	Paulsius	M
805. Meme	Catiousca	F
806. Meme	Elitex	M
807. Menard	Marie-Josué	M
808. Menelas	Wesnaud	M
809. Meneus	Haut Peter	M
810. Meneus	Jhon Luther	M
811. Mentor	Karl Henry	M
812. Mentor	Marie-Carme	F
813. Mereus	Emmanuel	M
814. Mersier	Josue	M
815. Mervil	Jauvil	M
816. Mervil	John Steevenson	M
817. Mesamour	James	M
818. Mesidor	Rodrigue	M
819. Metellus	Donald	M
820. Metellus	Fabiola	F
821. Metellus	Yrose	F
822. Meus	John Luther	M
823. Mezius	Smith	M
824. Michaud	Stephanie	F

Nom	Prénom	Sexe
825. Michel	Nadia	F
826. Michel	Bestonne	M
827. Michel	Elvé	M
828. Michel	Fredna	F
829. Michel	Jacques Blaucheler	M
830. Michel	Jeanvaniel	M
831. Michel	Jeff	M
832. Michel	Maoncoeur	M
833. Michel	Max	M
834. Michel	Octavy Jeannot	M
835. Milard	Jacques Arthur	M
836. Milfort	Henry Junior	M
837. Milien	Certhin	M
838. Milien	Weslet	M
839. Mirenard	Leonel	M
840. Mirtil	Marie	F
841. Mistidor	Fanfan	M
842. Moise	Wesley	M
843. Mompremier	Junia	F
844. Mompremier	Junior	M
845. Moncoeur	Alexandre B.	M
846. Moncoeur	Léandre Bradly	M
847. Mondelis	Cherlie	F
848. Mondelise	Rodnel	M
849. Mondelus	Cherlie	F
850. Mondesir	Alexis	M
851. Mondestin	Esteven	M
852. Monestime	Moncius	M
853. Monestime	Denis	M
854. Monestime	Myrdent Grelissa	F
855. Monestime	Rodrique	M
856. Monpremier	Guivenson	M
857. Monpremier	Viviane	F
858. Monpremier	Miano	M
859. Morency	David	M
860. Nacius	Walky	M
861. Napoléon	Wilfrid	M
862. Narcisse	Frantz- Mary	M

Nom	Prénom	Sexe
863. Nelson	Calix	M
864. Nelson	Volcy	M
865. Nelson	Wilkens	M
866. Nicolas	Jonas	M
867. Noël	Dieudonné	M
868. Noël	Eberne	M
869. Noël	Guerline	F
870. Noël	Julie	F
871. Noël	Paulin	M
872. Noël	Rolain	M
873. Noël	Wisly	M
874. Noel	Etheun	M
875. Noël	Guerline	F
876. Noel	Oselito	M
877. Noelcin	Wiliam	M
878. Norelus	Herby	M
879. Obei	Dolcé	M
880. Obinse	Demetreus	M
881. Odate	Perilien	M
882. Odatte	Pierretien	M
883. Oisrus	Charitable	M
884. Olcius	Watson	M
885. Olibrice	Paul-Faddy	M
886. Oranna	Julmiste	M
887. Orelie	Wilderson	M
888. Orelus	Arlande	M
889. Ornely	Wenderson	M
890. Orvil	Lisner	M
891. Oserus	Reginal	M
892. Osias	Berthony	M
893. Osias	Guydior	M
894. Osse	Charlemagne	M
895. Ostaing	Edeloune	F
896. Ostinvil	Batiel	M
897. Ovilma	Nelson L.	M
898. Ozerus	Tchawentz	M
899. Papatoute	F.Duly	M
900. Papouloute	Sylian	F

Nom	Prénom	Sexe
901. Paret	Jacques	M
902. Pascal	Jean Carly	M
903. Pascal	Obecius	M
904. Past-Anilus	Roland	M
905. Paul	A. Woody	M
906. Paul	Diesnel	M
907. Paul	Jennie-Flore	F
908. Paul	Samantha	F
909. Paul	Techelet	M
910. Paul	Youselin	M
911. Penclès	Wilner	M
912. Perard	Lunise	F
913. Perard	Yves Mary	M
914. Petigny	Junior	M
915. Pétion	Allan	M
916. Petit	Sherly	F
917. Petit-Frère	Henry-Claude	M
918. Petit-Frère	Dieusson	M
919. Petit-Frère	Emmanuel	M
920. Petit-Frère	Makenber	M
921. Petit-Frère	Shedelyne	F
922. Petit-Frère	Wesner	M
923. Petit-Homme	Abdala	M
924. Philama	Islande	F
925. Philistin	Benoît	M
926. Philistin	Joanel	M
927. Philistin	Michel	M
928. Philoclès	Jean-Louis	M
929. Philogène	Wikensy	M
930. Philogène	Wilgens	M
931. Phissien	John Kenley Junior	M
932. Phissien	Lourdweight	M
933. Pierre	Dieula	F
934. Pierre	Dieuseul	M
935. Pierre	Elder	M
936. Pierre	Mirard	M
937. Pierre	Pascal	M
938. Pierre	Adeneé	M

Nom	Prénom	Sexe
939. Pierre	Adlain	M
940. Pierre	Allendy	M
941. Pierre	Arios	M
942. Pierre	Arsère	M
943. Pierre	Charilien	M
944. Pierre	Chilou	M
945. Pierre	Dabentz	M
946. Pierre	Darius	M
947. Pierre	Edner	M
948. Pierre	Edneron	M
949. Pierre	Fania	F
950. Pierre	Frando	M
951. Pierre	Guitho	M
952. Pierre	Jean	M
953. Pierre	Jean Rodné	M
954. Pierre	Jeremie	M
955. Pierre	Job	M
956. Pierre	John Peter Felens	M
957. Pierre	Johncy	M
958. Pierre	Joseph	M
959. Pierre	Judeline	F
960. Pierre	Kenold	M
961. Pierre	Louis Fenel	M
962. Pierre	Louis Jugen K.	M
963. Pierre	Louis Serge Junior	M
964. Pierre	Mackendy	M
965. Pierre	Mara	M
966. Pierre	Marckenson	M
967. Pierre	Medjina	F
968. Pierre	Menard	M
969. Pierre	Micky Ardouin	M
970. Pierre	Myrto	M
971. Pierre	Nathanaelle	F
972. Pierre	Nicolène	F
973. Pierre	Pascal	M
974. Pierre	Renald	M
975. Pierre	Richard	M
976. Pierre	Rinel	M

Nom	Prénom	Sexe
977. Pierre	Rubens	M
978. Pierre	Stessy	M
979. Pierre	Taimé Anne	F
980. Pierre	Theffemie	F
981. Pierre	Toussaint	M
982. Pierre	Ulda	F
983. Varis	Pierre	M
984. Pierre	Witly	M
985. Pierre	Yvose	F
986. Pierre	Yvrose	F
987. Pierrelis	Bolivar	M
988. Pierre-Louis	Jean-Baptiste	M
989. Pierre-Louis	Kesnel	M
990. Pierrevil	Judeline	F
991. Pierrot	Edwens	M
992. Pierrot	Luma	F
993. Plaide	Jenny	F
994. Plaisir	Claudie	F
995. Pluviose	Micheline	F
996. Poisson	Bernadin	M
997. Polidor	Ronaldine	F
998. Polydor	Herold	M
999. Pomier	Annier	M
1000.Prelestin	Roselène	F
1001.Prévius	Féderne	M
1002.Prophète	Cadet	M
1003.Prophète	Dawins Michel	M
1004.Prophète	Julianise	F
1005.Prophète	M.Kelly	M
1006.Prosper	Alexandro	M
1007.Querine	Micodel	M
1008.Regis	Mydred	M
1009.Regis	Nicole	F
1010.Regis	Roubenson	M
1011.Relus	Gilberson	M
1012.Remilien	Kattia	F
1013.Rémy	Andal H	M
1014.Remy	Brunel	M

Nom	Prénom	Sexe
1015.Renaud	Lovely	F
1016.Renelus	Sainvilus	M
1017.Résima	Edeline	F
1018.Riché	Wilbenson	M
1019.Richelus	France Bellaw	F
1020.Richemond	Ronel	M
1021.Richer	Hermane	M
1022.Rifaet	Mathieu	M
1023.Robenson	Alce	M
1024.Rodriguez	Jennie	F
1025.Rodrique	Monestime	M
1026.Roger	Xamas	M
1027.Roycinthe	Rose-Dailie	F
1028.Sainciny	Rolex	M
1029.Sainsoivil	Aline	F
1030.Sainsurin	Ketthlyne	F
1031.Saint	Edrice	M
1032.Saint-Amour	Jeff	M
1033.Saintelus	Foblenx	M
1034.Saint-Fleur	Jeftey	M
1035.Saint-Fleur	Daniel	M
1036.Saint-Fleur	Wilnise	F
1037.Saintil	Djimix Shather	M
1038.Saintil	Malaika	F
1039.Saintil	Phara P.	F
1040.Saintilma	Joseph	M
1041.Saintilmond	Adeline	F
1042.Saintilmond	Olisma	M
1043.Saintilus	Achild	M
1044.Saintilus	Elie	M
1045.Saintilus	Ethnielle	F
1046.Saintilus	Maximeau	M
1047.Saintilus	Theor Ammiel	M
1048.Saintilus	Youselande	F
1049.Saint-Jean	Angel Aldine	F
1050.Saint-Jean	Edrice	M
1051.Saint-Jean	Rose-Lumane	F
1052.Saint-Pierre	Kerby	M

Nom	Prénom	Sexe
1053.Saint-Preux	Ederly	M
1054.Sainttinus	Stevenson	M
1055.Saint-Vil	Camelo	M
1056.Saint-Vil	Jodeline	F
1057.Sam	Ludurig Lyronne	F
1058.Sama	Josué	M
1059.Samson	Marc-Abel	M
1060.Samson	Ronalson	M
1061.Samson	Youseline	F
1062.Sanon	Régine	F
1063.Sanon	Sadrac	M
1064.Seide	Jino	M
1065.Seide	Vladimyr	M
1066.Séjour	Ruth	F
1067.Semeran	Erlande Junior	M
1068.Semerant	Riswick	M
1069.Senalus	Dieu-Wolson	M
1070.Senatus	André	M
1071.Sévère	Avril	M
1072.Sévère	Malaika	F
1073.Sévère	Silvanie	F
1074.Sévère	Stepha	M
1075.Silencieux	Jean Belizaire	M
1076.Siméon	Henry	M
1077.Similien	Colbert	M
1078.Simon	Ceder	M
1079.Simon	Fritz Gerald	M
1080.Simprevil	Alain	M
1081.Sinceau	Homer	M
1082.Sinsirin	RehLyne	F
1083.Sirise	Aristhène	M
1084.Smith	Louisco	M
1085.Sonceau	Home	M
1086.Souffrant	Mikerlange	F
1087.Spitz	Garventz part	M
1088.Stanis	Stephe	M
1089.Stavien	Micken	M
1090.St-Coix	Michel	M

Nom	Prénom	Sexe
1091.St-Fleur	Rony	M
1092.St-Hillaire	Maudeline	F
1093.St-Jean	Petevens	M
1094.St-Julien	Peninna	F
1095.St-Juste	Lubens	M
1096.St-Juste	Ludena	F
1097.St-Juste	Willy	M
1098.St-Surin	Emmanuel	M
1099.Surin	Lovelie	F
1100.Sylla	Renold Taillé	M
1101.Sylvain	Jodnel	M
1102.Sylvain	Wislain	M
1103.Sylvestre	Rose Mika	F
1104.Symbert	Verdieu	M
1105.Syrdane	André	M
1106.Tandreau	Lovely	F
1107.Techlet	Luma	F
1108.Telfort	Angena	F
1109.Telfort	Frandy	M
1110.Telusma	Pétrice	F
1111.Termo	Jean	M
1112.Tersaint	Chrimène	F
1113.Thegene	Claude-Guesline	F
1114.Thelemaque	Mona Eloi	F
1115.Thélice	Lyssendra	F
1116.Thelusma	Guerlin	M
1117.Thelusma	John	M
1118.Théodore	Ronald	M
1119.Théophile	Josue	M
1120.Thimar	Marie	F
1121.Thiyot	Kerlange	F
1122.Thony	Joel	M
1123.Tide	Lerjuste	M
1124.Tilias	Emmanuel	M
1125.Tima	Marie	F
1126.Tismard	Richel	M
1127.Tondereau	Jumelle	F
1128.Tony	Violène	F

Nom	Prénom	Sexe
1129.Toussaint	Appolon	M
1130.Toussaint	Bertholon	M
1131.Toussaint	Garry	M
1132.Toussaint	Luckner	M
1133.Toussaint	Raoul Junior	M
1134.Toussaint	Romel	M
1135.Transtamar	Bertude	F
1136.Trevant	M. Johanne	F
1137.Trott	Marieloude	F
1138.Ulysse	Evandy	M
1139.Ulysse	Jean-Dunel	M
1140.Ulysse	Leo Junior	M
1141.Val	Johndry	M
1142.Valcin	Joselaine	F
1143.Valcin	Junior	M
1144.Valcin	Kesnel	M
1145.Valcin	Philippe	M
1146.Valcin	Steeve	M
1147.Valcourt	Richardson	M
1148.Valcourt	Bermann	M
1149.Valmyr	William	M
1150.Valnera	Franceau	M
1151.Varis	Billy	M
1152.Varis	Pierre	M
1153.Vertidier	Wisnel	M
1154.Vertidieu	Alin	M
1155.Veus	Nirva	F
1156.Victor	Aswald	F
1157.Victor	Babaro	M
1158.Victor	Jimmy	M
1159.Victor	Alma	M
1160.Victor	Antonio	M
1161.Victor	Johnsly	M
1162.Vilsaint	Guysly	M
1163.Vincent	Woodnise	F
1164.Vixamar	Fabiola	F

Nom	Prénom	Sexe
1165.Vladimir	Saint-Cia	F
1166.Volmar	Maria-Tmara	F
1167.Volmy	Lesage	M
1168.Voltaire	Jurel	M
1169.Wendel	Alexis	M
1170.Wenderson	Joseph	M
1171.Wesly	Pierre	M
1172.Wildy	Louis	M
1173.Wilfène	Louinas	M
1174.Zephirin	Johnsly	M
1175.Zéphyr	Jean Edlin	M

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

Annexe 6

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL / COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

No	Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
1	Yvrose Pierre	Conseil Municipal	3602-15-14
2	Patrick Almonor	Conseil Municipal	3678-8224
3	Lefrand Ezaie	Conseil Municipal	4496-4041
4	Farah St-Pierre Balance	Directrice des Affaires Financière	3876-2240/3214-0794
5	Jean Rone Ferdinand	CASEC 1 ^{ère} Section	4404-7040
6	Pierre Varis	CASEC 2 ^{ème} Section	3811-5843
7	Joseph Samuel	CASEC 3 ^{ème} Section	4878-8450 / 3284-9328
8	Dorciné Benoit	ASEC 1 ^{ère} Section	3767-92-80
9	Nicole Registe	ASEC 2 ^{ème} Section	4810-4989
10	Petigny Juior Nerces	ASEC 3 ^{ème} Section	3101-7134
11	Marc Occius Olibrice	Vice Délégation	
12	Alfred Manigat	Tribunal de paix	
13	Penet Henry Claude	Police Nationale D'Haïti	
14	Philocles Jean Louis	Office État Civil	3838-0202
15	Gerald Joseph	Brigade de Sécurité des Aires Protégées / Direction Départementale Nord	
16	Jasmin Ernst- Robert	Ministère de la Santé Publique et de la Population / Direction Départementale Nord	3721-1935

No	Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
17	Tassy Valery	Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti	3366-0202
18	Achille Neat	L'institut de sauvegarde du patrimoine national /Direction Régionale Nord	3713-9527
19	Fritz Britus	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications	3432-0372
20	Jerome Micheline	Ministère des Affaires Sociales et du Travail d'Haïti	4373-2996
21	Dalus Samuel	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique / Direction Départementale Nord	3663-1201 / 33541607
22	Transtamar Bertude	Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers / Direction Départementale Nord	3114-7955
23	Jovenel Jean Charles	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif / Direction Départementale Nord	3825-3924 / 32126177
24	Jean Tania	Fonds de Développement Industriel / Direction Régionale Nord	4275-7266
25	Barbouze Jean Carlo	Office national d'identification	3355-7088
26	Maurice Firmin	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle / Direction Départementale Nord	3766-6352
27	Joseph Fotescony	Ministère de l'Environnement / Direction Départementale Nord	4898-5659 / 3206-3526
28	Jacques Ronald	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement	3726-3017
29	Dorvil Franck	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural / Direction Départementale Nord	
30	Louis Sylvio	Service Maritime et de Navigation d'Haïti	4027-9782 / 3733-2442
31	Joseph Pierre Richard	Autorité Portuaire Nationale	3101-2222
32	Pierre Edwane	Autorité Aéroportuaire Nationale	2817-0425 / 34529378
33	Dorvil Etienne	Ministère de l'Économie et des Finances	3170-9340/3767 9410/3489-5616
34	Jean Errol Morose	Électricité D'Haïti	
35	Delinois J. R. Michel	Protection Civile	3394-43-71
36	Paul Albina	Office de la protection Citoyen-ne	3915-9099
37	Ramfils Dieudonné	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe / Direction Départementale Nord	3834-4415 / 3844-8167

No	Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
38	Bernadin Joel	Direction Générales des Impôts	
39	Eddy Jules	Service Circulation	3374-1174
40	Odeniel Louis	Syndicat enseignants	3828-3548
41	Judes Dalias	Institut Universitaire des sciences Juridiques, Économiques et de Développement Régionales	3447-7013
42	Alexis Tony	Association des propriétaires des Véhicules de Transport du Nord	3386-5403
43	Guerrier Stecie	Association Femmes Soleil d'Haïti	4425-0022
44	Charles France Sherly	Association des femmes universitaires de Cap-Haïtien- Nord	3846-1481
45	Eddy Libin	Secteur Culture	3433-2222
46	Macean Marc Roland	Aassociation des jeunes visionnaires artisans marchés touristique de Cap-Haïtien	4724-8343 /4075-3714
47	St Juste Willy	Secteur Elevage	3676-7257
48	Monpremier Lovanie	Secteur privé des affaires et industriels	4820-1144
49	Carl jean Louis	Caisses populaires Fraternité	
50	Jean Francois Alix	Organisation de Penseurs Optimiste du Nord	4425-5373 /3593-1272
51	Violène Tony	Organisation des Citoyens pour le Développements D'Haïti	3687-9057 / 3557-6566
52	Joceline Joseph	Organisation des Femmes Pensantes pour l'Avenir de Bel-Air	4932-2870
53	Ylysse Jean Dunel	Comité Consultatif de la société Civile de Cap-Haïtien	3992-5727 /4142-8519
54	Jean Tania	Fonds de Développement Industriel	4275-7266
55	Djenia Julmiste	Commerce, PME et PMI	3328-7363
56	Emille François Jean	Professionnels et Corps de métiers	3836-0598
57	Jérôme Jackson	Église Catholique	4853-3247 / 4127-2844
58	Garçon Jeff	Église Protestante	4797-0765
59	Pierre Rubens	Église anglicane	3325-4561
60	Orelus Arlande	Secteur Vodou	3824-8929
61	Yanick Lexilien	Vrais Militants du Nord	3279-5575 / 4181-9325
62	Lucson Similien	Association des Jeunes pour le Développement en Commun	3329-9465 / 4647-0605
62	Dieusel Pierre	Association Jeunes Pour le Développement en Commun	3234-7056 / 4829-6992
63	Rodelet Joseph	Secteur Sport	3755-7393

No	Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
64	Enock Cadet	Secteur Construction	3849-5347 /4101-5828
66	Makendy Dorméus	Organisations des Paysans pour le Développement du Grand Nord	4251-2941 / 3116-3939
67	Jugens Klinsman Pierre Louis	Association Jeunes de Bande-du-Nord	3248-2746
68	Olibrice Paul Fady	Cellule de Réflexion du Nord	4166-2282 /3198-1697
69	Myrto Pierre	Éducation	3630-7541/ 3242-7103
70	Henriot Guerrier	Organisation de la Jeunesse Socialiste	3791-1500 / 32366683
71	Guerlie Jean	Asosiyasyon Fanm Lakay Dayiti	3715-5944 / 3394-5091
72	Philippe Junior Jean Louis	Organisation des Citoyens du Nord	3338-2724 /4718-8228
73	Wislain Sylvain	Organisation des Citoyens Nord pour le Développement et du Progrès	4827-9011 / 3328-0748
74	Jean Syvie Derosin	Òganizasyon Fanm Vanyan nan Mapou	3360-3037 /3410-1765
75	Malaicka Severe	Communauté pour la Promotion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire	4232-1992
76	Jenniflore Compère	Organisations des Paysans pour le Développement du Grand Nord	3843-5545 / 4288-5068
77	Danielo Syvain	Regroupement des universités du nord	4779-9925
78	Massiollon Yves	Coordination de la Jeunesse en Action pour le Développement d'Haïti	4391-8521 / 4789-6616
79	Villard Joseph	Asosiyasyon Pou Devlopman Vidanj Nò	3205-1543 / 3630-4073
80	Emmanuel Jean	Jeunes en Action de Petite-Anse	3947-1568 /40140848
81	Germain Charles	Association des paysans pour le développement du Grand Nord	3604-9728
82	Toussaint Pierre	Collectif des Organisations de Bande-du-Nord	3231-1459
83	Baruth Belizaire	Scouts d'Haïti	3475-1914 / 4105-9808
84	John Steevenson Mervil	Etudiant Université Anténor Firmin	4362-1973 / 3705-6386
85	Wisnel Jean	Organisation pour le Développement Démocratique Nord	3634-9464 /4350-1726
86	Macius Pierre	Organisation des Citoyens Nord Pour le Développement et le Progrès	3210-8803 /4497-0300
87	Micky Ardouin Pierre	Association des Jeunes de Cité Chauvel	3629-9088 /3322-0349
88	Pascal Jean Carly	Presse : Radio Télé-venus	3667-4203 / 3377-8416
89	Almonord Bradeley	Presse en ligne (Sakap fèt Okap)	3738-8113
90	Paret Jacques	Société civile	3464-4003
91	Louis Gysly	Organisation des Citoyens Pour la Paix de Fort St-Michel	3108-6039

No	Représentant-e-s	Institutions /Secteurs / Organisations	Téléphone
92	Mariana Prophète	Fanm an Rejyon	3650-1215
93	Fritz Brutus	Notable	3432-0372
94	Magarette Georges	Notable	3730-3326
95	Magalie Fils Altidor	Notable	3751-6026 /4016-2921

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMITÉ EXÉCUTIF DU CDC / CMO

Fonction	Prénom	Nom
Président	Yvrose	Pierre
Vice-président	Patrick	Almonor
Secrétaire	Samuel	Dalus
Secrétaire Adjoint	Dunel	Jean
Trésorière	Joceline	Joseph
Trésorière Adjointe	Violène	Tony
Premier conseiller	Fritz	Brutus
Deuxième conseiller	Magarette	Georges
Troisième conseiller	Magalie	Fils Altidor

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : CONTRÔLE

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Philoclès	Jean Louis	3838-0202 / 3280-6857
Secrétaire	Albina	Paul	3915-9099
Conseiller	Yanick	Lexilien	3279-5575 / 4181-9325
Membre # 1	France Sherly	Charles	3846-1481
Membre # 2	Lucson	Similien	3329-9465 / 4647-0605

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : INFRASTRUCTURES /TRAVAUX PUBLIQUE/ ROUTES/ TRANSPORT ET MOBILITÉ/ LOGEMENT/ HABITAT /ENERGIE

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Fritz	Brutus	3432-0372
Secrétaire	Dieusel	Pierre	3234-7056 / 4829-6992
Conseiller	Varys	Pierre	3811-5843
Membre # 1	Alexis	Tony	3386-5403
Membre # 2	Rodelet	Joseph	3755-7393
Membre # 3	Nacius	Pierre	3210-8803 /4497-0300
Membre # 4	Enock	Cadet	3849-5347 /4101-5828

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : COMMERCE / PME/PMI / INDUSTRIE/INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Makendy	Dorméus	4251-2941 / 3116-3939
Secrétaire	Jugens Klinsman	Pierre Louis	3248-2746
Conseiller	Benoit	Dorciné	3767-9280
Membre # 1	Dalus	Samuel	3663-1201 / 33541607
Membre # 2	Olibrice	Paul Fady	4166-2282 / 3198-1697
Membre # 3	Mariana	Prophète	3650-1215

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : TOURISME/ CULTURE / SPORT /LOISIRS / HÔTELLERIE/ ARTISANAT**

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Marc Roland	Macéan	4724-8343 / 4075-3714
Secrétaire	Alix	Jean François	4425-5373 / 3593-1272
Conseiller	Paret	Jacques	3464-4003
Membre # 1	Myrto	Pierre	3630-7541/ 3242-7103
Membre # 2	Emille François	Jean	3836-0598
Membre # 3	Toussaint	Pierre	3231-1459
Membre # 4	Djenia	Julmiste	3328-7363
Membre # 5	Jérôme	Jackson	4853-3247 / 4127-2844
Membre # 6	Henriot	Guerrier	3791-1500 / 32366683
Membre # 7	Arlande	Orélus	3824-8929
Membre # 8	Eddy	Libin	3433-2222

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : JUSTICE/SÉCURITÉ/DROITS HUMAINS/ETAT CIVIL/ GENRE**

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Rubens	Pierre	3325-4561
Secrétaire	Guerlie	Jean	3715-5944 / 3394-5091
Conseiller	Djenia	Julmiste	3328-7363
Membre # 1	Philippe Junior	Jean Louis	3338-2724
Membre # 2	Joceline	Joseph	4932-2870
Membre # 3	Magarette	Geoarges	3730-3326
Membre # 4	Nicole	Regis	4810-4989
Membre # 5	Arlande	Orelus	3824-8929
Membre # 6	Mariana	Prophète	3650-1215

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : COMMUNICATION /NTIC

Postes	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Jean Syvie	Derosin	3360-3037 /3410-1765
Secrétaire	Nerwisson	Jean	4613-2245
Conseiller	Petigny Juior	Nerces	3101-7134
Membre # 1	Alexis	Tony	3386-5403
Membre # 2	Dieusel	Pierre	3234-7056
Membre # 3	Wislain	Sylvain	4827-9011
Membre # 4	Phillipe Junior	Jean Louis	3338-2724

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : MOBILISATION RESSOURCES FINANCIÈRES

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Malaicka	Sevère	4232-1992
Secrétaire	Jenniflore	Compère	3843-5545 /4288-5068
Conseiller	Dnielo	Syvain	4779-9925
Membre # 1	Mackendy	Dorméus	4251-2941 / 3116-3939
Membre # 2	Dalias	Judes	3447-7013
Membre # 3	Willy	Saint-Juste	3676-7257

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/ RISQUES ET DÉSASTRES/CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Massiollon	Yves	4391-8521
Secrétaire	Malaicka	Sevère	4232-1992
Conseiller	Villard	Joseph	3205-1543 /3630-4073
Membre # 1	Emmanuel	Jean	4014-0848 / 3947-1568
Membre # 2	Germain	Charles	3604-9728
Membre # 3	Paret	Jacques	3464-4003
Membre # 4	Micky Ardouin	Pierre	3629-9088/3322-0349
Membre # 5	Jean Sylvie	Derosin	3360-3037 / 3410-1765
Membre # 6	Toussaint	Pierre	3231-1459
Membre # 7	Henriot	Guerrier	3791-1500 / 3236-6683

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : SANTÉ /NUTRITION / HYGIÈNE PUBLIQUE / EAU ET ASSAINISSEMENT**

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Macius	Pierre	3210-8803 / 4497-0300
Secrétaire	Jenniflore	Compere	3843-5545 / 4288-5068
Conseiller	Guerlie	Jean	3715-5944 / 3394-5091
Membre # 1	Magalie	Fils Altidor	3751-6026 / 4016-2921
Membre # 2	Wisnel	Jean	3634-9464 / 4350-1726

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : EDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE/ALPHABÉTISATION/SERVICE CIVIQUE**

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	M. Delinois	Jean Rusin	3394-4371
Secrétaire	Odnier	Louis	3828-3548 / 3274-5631
Conseiller	Myrto	Pierre	3630-7541 / 3274-5631
Membre # 1	Violène	Tony	3687-9057 / 3557-6566
Membre # 2	Alix	Jean Francois	4425-5373 / 3593-1272
Membre # 3	Rubens	Pierre	3325-4561
Membre # 4	Baruth	Belizaire	3231-1459
Membre # 5	Enock	Cadet	3849-5347 / 4110-5828
Membre # 6	Joceline	Joseph	4932-2870
Membre # 7	Jackson	Jérôme	4853-32-47
Membre # 8	Wisnel	Jean	3634-9464 / 4330-1726

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► **COMMISSION : PRODUCTION VÉGÉTALE /ELEVAGE/PÊCHE**

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Emmanuel	Jean	4014-0848/ 3947-1568
Secrétaire	Villard	Joseph	3205-1543 / 3630-4073
Conseiller	Wislain	Sylvain	4827-9011 / 3328-0748
Membre # 1	Yves	Massillon	4391-8521
Membre # 2	Germain	Charles	3604-9728
Membre # 3	Fenel	Pierre Louis	4287-8546
Membre # 4	Violène	Tony	3687-9057 / 3557-6566
Membre # 5	John Steevenson	Mervil	4362-1973 / 3705-6386
Membre # 6	Sylvio	Louis	4027-9782

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMMISSION : PARTENARIAT, INTERCOMMUNALITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉ

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Dalias	Jude	3447-7013
Secrétaire	Jean Sylvie	Derosin	3360-3037 / 3410-1765
Conseiller	Pierre	Micky Ardouin	3629-9088 / 3322-0349
Membre # 1	Merwisson	Jean	4613-2245
Membre # 2	Baruth	Belizaire	3231-1459
Membre # 3	Jean Dunel	Ulysse	3992-5927 / 4142-8519
Membre # 4	Danielo	Sylvain	4779-9925 / 4168-6468
Membre # 5	Dalus	Samuel	3663-1201 / 3354-1607
Membre # 6	Jugen Klinsman	Pierre Louis	3248-2746

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022

► COMITÉ: SUIVI ET ÉVALUATION

Fonction	Prénom	Nom	Téléphone
Coordonnateur	Dalias	Jude	3447-7013
Secrétaire	Malaika	Sevère	4232-1992
Conseiller	M. Delinois	Jean Rusin	3394-4371
Membre # 1	Emmanuel	Jean	4014-0848 / 3947-1568
Membre # 2	Massiollon	Yves	4391-8521
Membre # 3	Marc Roland	Macéan	4724-8343 / 4075-3714
Membre # 4	Macius	Pierre	3210-8803 / 4497-0300
Membre # 5	Jean Syvie	Derosin	3360-3037 / 3410-1765
Membre # 6	Rubens	Pierre	3325-4561
Membre # 7	Fritz	Brutus	3432-0372
Membre # 8	Makendy	Dorméus	4251-2941 / 3116-3939
Membre # 9	Philoclès	Jean Louis	3838-0202 / 3280-6857

Source : Mairie de Cap-Haïtien / Archives du PCD / 2020-2022



NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

1. **MARNDR, 2011. Diagnostic du Bassin Versant de la Grande-Rivière du Nord**
2. **MARNDR, Liste partiel d'organismes nuisibles**
3. **MARNDR, 2011. Politique de Développement Agricole 2010-2021**
4. **MARNDR, 2016. Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement**
5. **MARNDR. Premier rapport sur la Situation zoo génétique d'Haïti**
6. **MARNDR, 2009. Recensement Générale de l'Agriculture. Résultats Provisoire département du Nord**
7. **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, Bottin des Cours et Tribunaux, Février 2015**
8. **Mission de Stabilisations des Nations Unies en Haïti, Haut-commissariat des Droits de l'Homme, Rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Janvier-Juin 2013**
9. **Mission de Stabilisations des Nations Unies en Haïti, Haut-commissariat des Droits de l'Homme, Rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Janvier-Juin 2014**
10. **Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, 03/04/2015**
11. **Office de la protection du citoyen, Déclaration à l'occasion de la 28^{ième} session du conseil des droits de l'homme, disponible à : <http://bit.ly/1ZfkDcv>.**
12. **Conseil des droits de l'homme, Rapport de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Gustavo Gallón, doc. NU A/HRC/28/82, 9 février 2015, disponible à : <http://bit.ly/1OXLXXS>.**

13. **GOUSSE Bernard H. (dir.), Code rural 1962 mis à jour, Edition Zemes, 2009**
14. **RENAUD Raymond, le régime foncier en Haïti 1934, <http://www.dloc.com/UF00094308/00001/478j>**
15. **CIAT, 2014 a, la réforme foncière en Haïti : orientations et méthodes**
16. **CIAT, 2014 b, sécuriser le foncier en milieu rural**
17. **CIAT, 2014 c, sécurisation foncière et cadastre : définir la politique foncière haïtienne**
18. **Manuel des transactions foncières haïtiennes, Vol. 1, *Vente légale de bien foncier en Haïti: guide pratique*, écrit par le groupe de travail sur le droit foncier en Haïti, Juin 2012**
19. **Constitution haïtienne du 29 Mars 1987**
20. ***Elément de problématique départementale du Nord, Vol 1 (version consultative), Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD), Centres des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH-HABITAT), Projet d'Appui en Aménagement du Territoire (HAI-94-016)***
21. ***Pôle du Cap-Haitien, appui aux autorités gouvernementales et locales pour la planification et la gestion des travaux de reconstructions ou de rénovation de 6 pôles de développement, Avril 2013, Ministère de la planification et de la Coopération Externe, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)***
22. **PRIVERT Jocelerme, *Décentralisation et Collectivités Territoriales*, Editions le Bérée, Canada 2006**
23. ***Le Moniteur, Décret du 22 Septembre 1964 portant loyer et fermage des biens du domaine privé de l'état***
24. ***Le Moniteur, Décret du 16 Janvier 1963 portant aliénation des biens du domaine privé de l'état, Moniteur #5 du 16 Janvier 1963***

